This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 480232

Digitized by Google

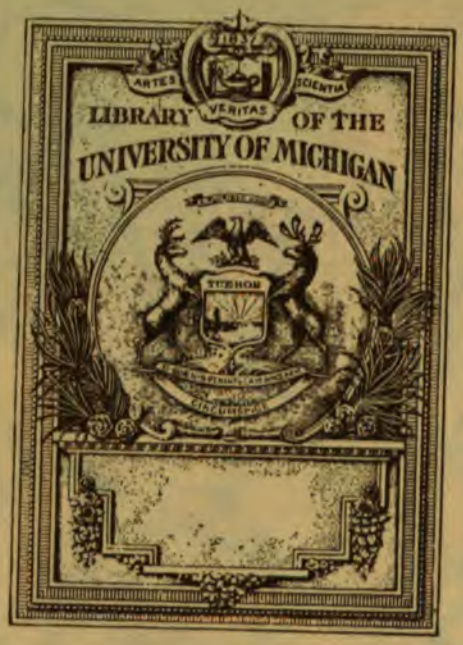

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
701
.P2

Digitized by Google

Digitized by Google

VILLE DE PARIS

COMMISSION MUNICIPALE

DU

VIEUX PARIS

ANNÉE 1898

PROCÈS-VERBAUX

PARIS
IMPRIMERIE MUNICIPALE
1899

796

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
701
.P2

Digitized by Google

Digitized by Google

VILLE DE PARIS

COMMISSION MUNICIPALE

DU

VIEUX PARIS

ANNÉE 1898

PROCÈS-VERBAUX

PARIS
IMPRIMERIE MUNICIPALE
1899

796

Digitized by Google

Digitized by Google

COMMISSION MUNICIPALE

DU

Vieux Paris

1898

Digitized by Google

Digitized by Google

VILLE DE PARIS

COMMISSION MUNICIPALE

DU

VIEUX PARIS

ANNÉE 1898

PROCÈS-VERBAUX

PARIS

IMPRIMERIE MUNICIPALE

1899

797

Digitized by Google

Digitized by Google

COMMISSION MUNICIPALE

DU

Vieux Paris

1898

Digitized by Google

Digitized by Google

VILLE DE PARIS

COMMISSION MUNICIPALE

DU

VIEUX PARIS

ANNÉE 1898

PROCÈS-VERBAUX

PARIS
IMPRIMERIE MUNICIPALE
1899

797

Digitized by Google

Champion
7227
Ref.-st.
17 vols.
8-8-1922
gen

Digitized by Google

VILLE DE PARIS

1898

Commission du Vieux Paris

Séance du vendredi 28 janvier 1898.

PROCÈS-VERBAL

La séance est ouverte à dix heures du matin sous la présidence de **M. le Préfet de la Seine**, président.

Assistent à la séance : MM. Alfred Lamouroux, John Labusquière, Pierre Baudin, Louis Lucipia, Adrien Veber, Breuillé, Blondel, Chassaigne Goyon, Froment-Meurice, Bruman, Augé de Lassus, Bunel, Formigé, Jules Guiffrey, Laugier, Longnon, Charles Lucas, Edgar Mareuse, Georges Montorgueil, Périn, Tourneux, Bouvard, Defrance, Brown, Le Vayer, Georges Cain, Hyérard.

Excusés : MM. Quentin-Bauchart, Sauton, Jules Claretie, Detaille. Gosselin-Lenôtre, Victorien Sardou, Paul Viollet, Le Roux.

Secrétaires : MM. Lucien Lambeau, Ch. Sellier, Tesson.

M. le Président donne lecture de l'arrêté ci-après, constituant la Commission :

« Le Préfet de la Seine,

« Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 novembre 1897;

« Vu le procès-verbal de la séance du 17 décembre 1897,

« Arrête :

« Article premier. — Il est institué à la Préfecture de la Seine une Commission administrative qui portera le nom de « Commission du vieux Paris ».

« Cette Commission sera chargée de rechercher les vestiges du vieux Paris, de constater leur état actuel, de veiller, dans la mesure du possible, à leur conservation, de suivre, au jour le jour, les fouilles qui pourront être entreprises et les transformations jugées indispensables, et d'en conserver des preuves authentiques.

« Un rapport des travaux de la Commission sera soumis annuellement au Conseil municipal.

« Art. 2. — Cette Commission sera composée de :

« M. le Préfet de la Seine, président.

« M. Lamouroux (Alfred), membre du Conseil municipal, de la Commission des travaux historiques et du Comité des inscriptions parisiennes, vice-président.

« MM. Quentin-Bauchart, John Labusquière, Pierre Baudin, Louis Lucipia, Sauton, Adrien

404688

Digitized by Google

Veber, Alfred Breuillé, Blondel, Chassaigne Goyon, Froment-Meurice, conseillers municipaux élus par le Conseil.

« M. le Secrétaire général de la Préfecture.

« M. Alexandre (Arsène), critique d'art.

« M. Augé de Lassus (Lucien), publiciste.

« M. Bunel, architecte en chef de la Préfecture de Police.

« M. Jules Claretie, membre de l'Académie française.

« M. Delisle (Léopold-Victor), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de la Commission des travaux historiques et du Comité des inscriptions parisiennes.

« M. Detaille, de l'Institut, président de la Société des artistes français.

« M. Formigé, architecte de l'Hôtel de Ville, membre de la Commission des monuments historiques.

« M. Gosselin-Lenôtre, auteur du « Paris révolutionnaire » et d'ouvrages sur la Révolution.

« M. Guiffrey (Jules), directeur de la Manufacture nationale des Gobelins, membre de la Commission des travaux historiques et du Comité des inscriptions parisiennes.

« M. Laugier (André), secrétaire général du Mont-de-piété.

« M. Longnon (Auguste), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de la Commission des travaux historiques et du Comité des inscriptions parisiennes.

« M. Lucas (Ch.), architecte-expert près le Tribunal de 1re instance.

« M. Mareuse (Edgar), publiciste, membre du Comité des inscriptions parisiennes.

« M. Montorgueil (Georges), publiciste.

« M. Normand (Charles), architecte, directeur de « l'Ami des monuments et des arts », secrétaire général de la Société des amis des monuments parisiens.

« M. Périn, avocat à la Cour d'appel, président de la Société de la Montagne-Sainte-Geneviève.

« M. Victorien Sardou, membre de l'Académie française.

« M. Tourneux, publiciste, membre du Comité des inscriptions parisiennes.

« M. Viollet (Paul), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de la Commission des travaux historiques et du Comité des inscriptions parisiennes.

« Et de :

« M. Bouvard, directeur des services d'Architecture et des Promenades et plantations.

« M. Defrance, directeur des services de la Voie publique et des Eaux et égouts.

« M Le Roux, directeur des Affaires départementales.

« M. Brown, inspecteur du service des Beaux-arts de la Ville de Paris.

« M. Le Vayer, inspecteur des Travaux historiques, conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Paris.

« M. Cain (Georges), artiste peintre, conservateur des Collections historiques de la Ville de Paris.

« M. le Chef du Cabinet du Préfet de la Seine.

« Art. 3. — MM. Lambeau, archiviste du Conseil municipal, Ch. Sellier, de la bibliothèque Carnavalet, et Tesson, secrétaire-trésorier à la mairie du 15e arrondissement, rempliront les fonctions de secrétaires de la Commission avec voix consultative.

« Art. 4. — Le présent arrêté sera inséré au « Recueil des actes administratifs » et au « Bulletin municipal officiel ».

« Paris, le 18 décembre 1897.

« *Le Préfet de la Seine*,

« J. DE SELVES. »

M. le Président rappelle ensuite dans quelles conditions fut créée la « Commission du vieux Paris ».

Le 15 novembre 1897, M. Alfred Lamouroux déposait sur le bureau du Conseil municipal la proposition suivante, signée également d'un grand nombre de ses collègues :

« Messieurs, j'ai l'honneur de déposer, en mon nom et au nom d'un grand nombre de mes collègues, une proposition relative à la création d'une Commission chargée de rechercher les vestiges du vieux Paris, d'en dresser l'inventaire, de constater leur état actuel, de veiller dans la mesure du possible à leur conservation, de recueillir les épaves de ceux qu'il serait impossible de conserver, de suivre au jour le jour les fouilles qui pourraient être entreprises et les transformations de Paris jugées nécessaires, au point de vue de l'hy-

Digitized by Google

giène, de la circulation et des nécessités du progrès, et d'en fixer des images authentiques; en un mot, de tenir les Parisiens, par l'intermédiaire de leurs élus, au courant de toutes les découvertes intéressant l'histoire de Paris et son aspect pittoresque.

« L'utilité d'une pareille commission ne peut faire aucun doute.

« S'il existe, en effet, une Commission dite des monuments historiques, celle-ci, obligée de s'occuper de la France entière, n'a jamais lutté sérieusement pour la conservation des monuments parisiens; l'histoire de leur démolition et le rôle qu'y joua cette Commission seraient parfois singulièrement suggestifs.

« Il n'en eût pas été de même si la municipalité parisienne avait possédé une Commission du vieux Paris.

« Or, les vestiges du temps passé disparaissent peu à peu, effrités par les intempéries des saisons, ou brutalement détruits par le vandalisme des démolisseurs et souvent sans qu'il en reste une trace.

« On n'apprend même parfois leur disparition que lorsqu'il n'est plus temps d'aviser. Que de documents ainsi perdus pour l'histoire! que de merveilles d'art dispersées ou menacées! que de souvenirs de gloire voués à un éternel oubli!

« Permettez-moi de citer quelques exemples qui vous montreront que le moment est venu, pour le Conseil municipal, de se préoccuper d'un état de choses qui réclame toute sa sollicitude.

« Rappelez-vous cette campagne mémorable que Victor Hugo commença dès 1833 contre un ministre de Louis-Philippe, l'inoubliable d'Argout, qui pensait à détruire Saint-Germain l'Auxerrois, pour faire passer sur son emplacement une « grande, grande, grande « rue ».

« Qu'aurait dit notre grand poète qui menaçait alors, dans « la Revue des Deux Mondes », « de châtier sans pitié en le dénonçant en « face et en l'appelant par son nom tout « démolisseur quel qu'il fût, propriétaire, « maire, ministre ou roi », lorsqu'il aurait appris que l'administration de la Ville de Paris avait pu, sans délibération du Conseil, faire enlever, en 1875, de la place Dauphine, la statue du général Desaix, une des gloires les plus pures de notre grande Révolution, pour la reléguer au dépôt municipal, où elle attend toujours, dans un état qui exige une sérieuse réparation, une place au soleil de la grande ville, que vous ne lui refuserez certes pas plus longtemps?

« Mais ce n'est pas tout. L'année dernière, on a démoli sans protestation et sans nécessité la partie de l'enceinte de Philippe-Auguste qui se voyait dans la rue Clovis et qui constituait un point de repère aussi précieux pour les archéologues que la mire de l'Observatoire pour les savants.

« A ce propos, nous devons manifester notre étonnement de voir nos plans de Paris ne faire aucune mention des parties encore existantes de cette enceinte. Verniquet, dans son célèbre travail, qui est un guide précieux pour tous les travailleurs, n'avait pas manqué de la faire figurer, et nous pensons qu'il suffira de signaler cette lacune pour qu'elle soit comblée dans la prochaine édition de l'atlas municipal.

« Messieurs, nous ne voudrions pas abuser de votre bienveillante attention, mais nous croyons devoir signaler encore le sans-gêne avec lequel certains architectes, chargés de la construction de monuments publics, ont pu passer sous silence les découvertes qu'ils ont faites, et omettre d'en avertir les services compétents de la Ville.

« Nous ne parlerons pas du peu de surveillance qui s'exerce dans les fouilles, permettant souvent la dispersion des objets qu'on y a trouvés.

« Enfin, pour nous borner à un dernier exemple, emprunté au domaine particulier, n'avons-nous pas vu au mois de juillet de cette année disparaître, sans que la Ville en conservât ni une photographie, ni un moulage, ni un souvenir q elconque, un hôtel du XVIIe siècle, l'hôtel d'Anglade, 66, rue des Archives, hôtel bâti par de Cotte, élève de Mansart, orné de sculptures de Coysevox dans ses mascarons et ses consoles?

« Il y avait trois plafonds de Delafosse, élève de Lebrun.

« On a vendu ces plafonds 25,000 francs et les sculptures 1,500 à 2,000 francs. Or, l'hôtel construit pour le Juge, fermier général sous Louis XIV, était en parfait état; et savez-vous ce que l'on va mettre à sa place? De grands magasins pour approvisionner des bazars!

« Un mot maintenant, Messieurs, si vous voulez, sur la composition de la commission que nous réclamons. Nous croyons qu'elle devra comprendre des conseillers municipaux, élus par leurs collègues, des chefs de service

Digitized by Google

de l'Administration et des techniciens pris, autant que possible, dans ces réunions d'érudits, de chercheurs et de fervents de l'histoire parisienne, qui ont fondé les sociétés rayonnant sur tout Paris ou s'adressant plus particulièrement à certains quartiers de la ville.

« En terminant, nous faisons appel à la bonne volonté de tous.

« Nous nous inspirerons en cela de l'opinion de Cassiodore qui a dit quelque part, dans ses lettres :

« De même que l'utilité publique est intéressée à la conservation de toutes choses, « de même elle tire sa perfection de l'étude et « du labeur de tous, parce qu'il y a grand honneur pour chacun à apporter dans une cause « commune une efficace collaboration. »

« Par toutes les raisons qui précèdent, nous vous demandons de renvoyer à l'Administration, avec avis favorable, la proposition suivante :

« Le Conseil,

« Considérant que chaque jour on voit disparaître des vestiges de l'histoire de l'ancien « Paris sans que personne, au nom de la « Ville, ait mission de s'en préoccuper d'une « façon officielle ;

« Qu'il y a lieu de combler cette lacune,

« Délibère :

« 1° L'Administration est invitée à créer « une commission composée de conseillers « municipaux élus par le Conseil, de chefs de « service et de techniciens, chargée de rechercher les vestiges du vieux Paris, de constater leur état actuel, de veiller dans la mesure du possible à leur conservation, de « suivre au jour le jour les fouilles qui pourraient être entreprises et les transformations jugées indispensables, et d'en conserver des preuves authentiques.

« 2° Un rapport des travaux de la Commission sera soumis annuellement au Conseil « municipal. »

Cette proposition, ajoute **M. le Président**, renvoyée à l'Administration municipale, fut accueillie avec empressement par elle, et le Préfet de la Seine choisit, pour adjoindre aux membres que le Conseil municipal avait désignés parmi les plus compétents des siens, les personnalités indiquées par leurs travaux antérieurs et leur connaissance profonde de l'histoire de Paris. Il remercie donc, au nom des élus de la cité, les membres de la Commission qui ont bien voulu apporter le concours de leur bonne volonté et de leur érudition à l'accomplissement du programme tracé par la proposition de M. Lamouroux. Il termine en invitant la Commission à procéder à l'organisation de ses travaux.

M. Alfred Lamouroux remercie tout d'abord M. le Préfet de la Seine de l'honneur qu'il lui a fait en l'appelant à la vice-présidence de la Commission, et compte sur la bienveillance de ses collègues pour l'aider à mener à bien l'œuvre éminemment parisienne à laquelle ils sont si dévoués.

Il pense que les travaux de la Commission pourraient être organisés de la façon suivante :

1° Séance de la Commission une fois par mois.

2° Création d'une Commission de permanence chargée de centraliser les renseignements et de recevoir toutes communications adressées à la Commission.

3° Nomination de trois Sous-commissions ayant les attributions suivantes :

1re Sous-commission : Inventaire de tout ce qui a été signalé d'important par les historiens et recherche de ce qui a pu être oublié.

La 1re Sous-commission pourrait aussi proposer les mesures de conservation pour les choses vouées à la destruction et qu'il serait possible de sauver.

2e Sous-commission : Surveillance des fouilles et des démolitions; étude des nivellements, alignements, pouvant modifier la topographie de Paris et menacer les monuments. Cette Sous-commission pourrait provoquer des recherches sur des indications déterminées.

3e Sous-commission : Conservation des aspects à l'aide de la photographie et des divers procédés artistiques, de façon à assurer le souvenir des parties de la ville appelées forcément à disparaître, ou présentant un caractère pittoresque.

Étant bien entendu que toutes ces reproductions seraient destinées au musée Carnavalet, ainsi que tous les documents matériels qui pourraient y trouver place.

M. le Président soumet à la Commission les propositions de M. Alfred Lamouroux et les décisions suivantes sont prises :

Digitized by Google

1° La Commission plénière se réunira une fois par mois, le premier jeudi, à quatre heures.

Une convocation spéciale sera adressée aux membres de la Commission.

2° Il sera formé une Commission permanente composée du président, du vice-président et du secrétaire de chacune des Sous-commissions.

3° Il sera créé trois Sous-commissions ayant les attributions définies dans la proposition de M. Alfred Lamouroux.

Il est également décidé que M. le Préfet de la Seine, président, et M. Alfred Lamouroux, vice-président, feront partie, de droit, des trois Sous-commissions.

La Commission procède ensuite à la répartition de ses membres entre les trois Sous-commissions et à la nomination des membres chargés de former les bureaux de ces trois Sous-commissions :

1re Sous-commission (15 membres).

Inventaire.

MM. Longnon, président; Périn, vice-président; Breuillé, secrétaire élu; Paul Viollet, Victorien Sardou, Charles Normand, Léopold Delisle, Jules Claretie, Gosselin-Lenôtre, Tourneux, Laugier, Jules Guiffrey, Chassaigne Goyon, Quentin-Bauchart, John Labusquière.

M. Tesson, secrétaire adjoint.

2e Sous-commission (12 membres).

Fouilles.

MM. Sauton, président; Charles Lucas, vice-président; Le Vayer, secrétaire élu; Froment-Meurice, Bruman, Augé de Lassus, Bunel, Formigé, Bouvard, Defrance, Le Roux, Adrien Veber.

M. Sellier, secrétaire adjoint.

3e Sous-commission (10 membres).

Aspects pittoresques et artistiques.

MM. Detaille, président; Louis Lucipia, vice-président; Georges Cain, secrétaire élu; Pierre Baudin, Blondel, Arsène Alexandre, Hyérard, Edgar Mareuse, Georges Montorgueil, Brown.

M. L. Lambeau, secrétaire adjoint.

La Commision décide que la présidence de la Commission de permanence sera dévolue à M. Alfred Lamouroux.

Cette Commission est ainsi constituée :

MM. Alfred Lamouroux, président; Longnon, Périn, Breuillé, Sauton, Charles Lucas, Le Vayer, Detaille, Louis Lucipia et Cain.

MM. Lambeau, Sellier et Tesson, secrétaires.

M. Alfred Lamouroux fait un chaleureux appel, aussi bien aux membres de la Commission qu'aux personnes aimant Paris, pour apporter tous les documents et signaler tous les indices intéressant l'histoire documentaire de la ville.

M. Louis Lucipia propose l'impression à part des procès-verbaux de la Commission générale et aussi leur insertion au « Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris ».

Adopté.

Il est entendu que les démarches nécessaires seront faites à ce sujet.

M. Bouvard expose qu'il serait indispensable que la Commission eût à sa disposition un crédit destiné à faire face aux quelques dépenses qu'elle sera obligée de faire. Il lui parait impossible qu'une Commission de cette nature puisse fonctionner sans avoir à sa disposition une certaine somme, si minime soit-elle; il demande s'il ne serait pas utile de faire appel au Conseil municipal à ce sujet.

M. Ch. Lucas appuie la proposition de M. Bouvard; il cite les fouilles récemment faites à la pointe de la Cité et pour lesquelles une indemnité aurait pu être exigée si la Sous-commission ne s'était trouvée en présence d'un architecte et d'un entrepreneur désintéressés et généreux qui se sont mis fort gracieusement à sa disposition.

M. le Président appuie ces observations et annonce qu'à la rentrée du Conseil municipal il soumettra à cette assemblée un mémoire dans ce sens. Il espère que les conseillers municipaux qui font partie de la Commission du vieux Paris voudront bien lui prêter leur appui en cette circonstance.

M. Jules Périn signale une collection particulière d'antiquités gallo-romaines recueillies sur le « Mons Lucotitius ».

Digitized by Google

Il communique un spécimen de cette collection (une « Vénus pudique », trouvée rue des Fossés-Saint-Jacques), spécimen qui est fort admiré.

M. Périn signale l'intérêt pour l'histoire de Paris de cette collection précieuse, dont les objets ont été étiquetés avec soin, au point de vue de l'emplacement où ils ont été trouvés dans les fouilles.

M. Edgar Mareuse fait hommage à la Commission d'épreuves photographiques tirées par lui et reproduisant divers aspects du mur de l'enceinte de Lutèce récemment découvert rue Chanoinesse.

M. le Président adresse des remerciements à M. Edgar Mareuse, au nom de la Commission, et déclare que les photographies sont renvoyées à la Sous-commission des fouilles. Ensuite il donne la parole à M. Lamouroux pour la lecture du rapport, qu'il a préparé, relativement à la découverte du mur gallo-romain de l'ancienne Lutèce.

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. LAMOUROUX SUR LE FRAGMENT DE CONSTRUCTION GALLO-ROMAINE DÉCOUVERT DANS L'ILE DE LA CITÉ, EN DÉCEMBRE 1897.

Messieurs,

Il y a environ un mois, M. le Préfet fut informé, comme président de la Commission du « vieux Paris », par une lettre de M. Barbé, un amateur passionné de nos antiquités parisiennes, qu'au cours des terrassements exécutés sur un emplacement situé entre la rue Chanoinesse, la rue du Cloître-Notre-Dame et le quai aux Fleurs, en vue de l'édification d'un groupe de maisons, on avait rencontré à une certaine profondeur un mur ancien, qui pouvait intéresser l'histoire de notre vieille cité.

En conséquence, M. le Préfet me chargea de réunir d'urgence quelques membres de la Commission pour nous rendre sur place et nous assurer *de visu* de la nature et de l'importance de cette découverte.

Dans une première visite à l'endroit indiqué, le 31 décembre 1897, visite à laquelle ont pris part avec moi MM. Ch. Lucas, Mareuse, Augé de Lassus et Ch. Sellier, nous avons pu déjà constater l'existence, à 4 ou 5 mètres de profondeur au-dessous du sol actuel, d'un mur affleurant en plusieurs points le fond des fouilles et paraissant se continuer, de l'est à l'ouest, presque parallèlement au quai.

Mais ces quelques parties apparentes n'étaient pas suffisamment dégagées pour permettre d'en juger convenablement ; aussi témoignâmes-nous le désir de voir exécuter les dégagements et les fouilles indispensables pour en connaître davantage. Avec un gracieux empressement et une courtoisie auxquels nous tenons à rendre hommage, M. Le Voisvenel, l'architecte, et M. Loup, l'entrepreneur, s'offrirent de faire, à leurs frais, les travaux nécessaires et nous donnèrent rendez-vous pour le 12 janvier 1898, à l'effet d'examiner et d'apprécier les parties découvertes et dégagées, dans l'intervalle de ce temps, par leurs soins gracieux et obligeants.

Le 12 janvier 1898, à 3 heures 1/2, nous sommes de nouveau descendus dans ces fouilles où nous attendaient MM. Le Voisvenel et Loup. A cette seconde visite, j'étais accompagné de MM. Ch. Lucas, Paul Viollet, Mareuse, Georges Cain, Augé de Lassus, Laugier et Ch. Sellier, membres de la Commission, auxquels s'étaient joints, sur leur demande, MM. Barbé, Vacqué, Hoffbauer et Godefroy.

L'avis général a été qu'on se trouvait en présence d'un fragment assez important de construction gallo-romaine, développant environ 60 mètres de longueur, mais apparent et dégagé seulement sur une portion de 13 mètres, du côté de l'est, et sur deux très faibles parties de 2 à 3 mètres, vers l'ouest, le tout offrant une épaisseur courante d'un peu plus de 2 mètres et distant de l'alignement des façades sur le quai d'environ 14 mètres.

Dans la portion de 13 mètres, dont il vient d'être question, la direction de la muraille s'infléchissait sensiblement et formait un angle rentrant très ouvert. En cette partie, les fouilles et les dégagements récemment exécutés avaient mis la construction complètement à découvert, sur 1 m. 50 c. et 2 mètres de hauteur, et permettaient de constater aisément sa nature. Nous avions sous les yeux un mur de grand appareil, composé de blocs de pierre, posés à sec, c'est-à-dire sans appoint de ciment ou de mortier, aux parements, lits et joints assez bien dressés.

Suivant l'avis de plusieurs personnes compétentes en la matière, ces pierres appartiendraient à l'espèce dite roche demi-dure ou banc-franc paraissant provenir des carrières de Bagneux ou de Clamart, dont les produits sont similaires. En ce point, qui est justement celui où la direction du mur s'infléchit, la construction se trouvait sensiblement déversée

Digitized by Google

en avant, par suite d'un affaissement du sol, probablement déterminé par l'action des eaux. Aussi voyait-on en cet endroit la muraille surépaissie, renforcée, évidemment après coup, à une époque sans doute très postérieure, par une sorte de maçonnerie assez grossière, sans appareil déterminé, composée de pierres et de moellons de toutes dimensions, de moins bonne qualité, posés bruts, à bain de mortier de chaux et de sable, très hâtivement, comme pour résister à la ruine qui menaçait la construction. Ce sont les carrières du haut du faubourg Saint-Jacques qui semblent avoir fourni les matériaux.

En arrière de cette partie du mur on a rencontré un puits, depuis longtemps desséché, de 0 m. 90 c. de diamètre intérieur, assez bien muraillé, et dont la construction est bien postérieure au ve siècle.

Dans la partie située vers l'Ouest, qui a été dégagée sur 2 m. 50 c. de long, on a aussi constaté de sérieux désordres, causés par suite d'affouillements.

Notre visite s'est terminée par l'examen de quelques objets trouvés dans les fouilles et déposés dans le petit bureau du chantier. On a tout d'abord examiné attentivement une piécette de monnaie en cuivre paraissant dater du règne d'un des successeurs de l'empereur Constantin Ier, et que j'ai l'honneur de remettre à M. le Conservateur du musée Carnavalet, après l'avoir fait passer sous vos yeux. Puis M. Le Voisvenel nous a présenté quelques débris d'architecture du XVIe siècle, notamment un fragment de chambranle, un tronçon de colonnette à pans et une tranche de fût de colonne cylindrique, ayant à première vue l'aspect d'une meule, enfin quelques ossements d'animaux, chevaux, moutons, etc., rencontrés dans les environs du puits que nous avons mentionné ci-dessus.

Nous avons prié M. l'architecte de nous dresser les plan, coupe et élévation de la construction qu'il avait mise au jour, ce à quoi il s'est prêté avec beaucoup de bonne grâce. Nous les joignons au présent rapport, ainsi que la photographie prise au moment de notre constatation sur place par M. Godefroy, dans des conditions tellement défavorables au point de vue du jour, qu'il a fallu toute l'habileté de cet artiste consommé pour en tirer la belle épreuve dont il nous a fait hommage avec le plus louable désintéressement en même temps que l'épreuve de l'état ancien, avant la démolition, ainsi que celle qui représente l'enlèvement des pierres.

Vous apprécierez, Messieurs, la valeur de ces documents, mais nous avons pensé que là ne devait pas se borner notre rôle, et que le souvenir de cette découverte archéologique devait être encore conservé par une inscription placée sur la façade de la maison en construction sur ce point, par un modèle en relief qui serait transporté au musée Carnavalet, et enfin par une section tout entière du mur, qui serait déposée pierre à pierre, puis remontée dans le square de l'Archevêché.

L'examen minutieux des pierres qui, dans leurs parties actuellement cachées, pourraient présenter des signes caractéristiques, selon l'opinion de notre collègue M. Ch. Lucas, pourra seul permettre de porter un jugement définitif sur la nature de la construction, et la portion conservée constituera un document irréfutable.

MM. Le Voisvenel et Loup ayant accédé à notre désir, j'ai prié M. Bouvard de faire procéder à la dépose et au remontage, dans ledit square, d'une tranche de mur d'environ 3 mètres. Notre collègue, M. Formigé, a déjà fait les relevés nécessaires et le numérotage des pierres; à l'heure actuelle le travail doit être commencé.

Il nous reste à tirer des conclusions de la constatation que nous avons faite.

L'avis général des membres présents à notre visite a été que, selon toute probabilité, il s'agissait en l'espèce d'un fragment de l'enceinte gallo-romaine de la Cité, dont la plupart des auteurs font remonter l'origine à la fin du IVe siècle.

Cependant, si nous nous en tenons aux caractères extérieurs de cette construction, les seuls que nous ayons pu constater, nous relevons quelques différences avec les découvertes faites antérieurement dans la Cité, notamment en 1711 à Notre-Dame, en 1829 dans les substructions de l'église Saint-Landry, en 1847 et 1848 sur la place du Parvis, et en 1860 lors de la construction de la caserne de la Cité.

Ici, nous ne trouvons ni débris de sculpture, ni surfaces moulurées, ni inscriptions visibles; par contre, les pierres sont de grand appareil et paraissent assez bien dressées, sans appoint de ciment de mortier, sauf dans les parties où il s'est produit des affouillements.

Ne pourrait-on supposer que ce serait là une sorte de digue opposée aux empiétements du fleuve?

C'est une opinion que nous présentons avec quelque réserve, car elle pourrait être complètement détruite par un examen plus attentif des pierres conservées.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, nous sommes certains que vous reconnaitrez l'importance de la découverte qui vient d'être faite et dont le caractère gallo-romain nous semble hors de doute.

Nous espérons que les mesures conservatoires qui ont été prises recevront votre approbation.

Et, en terminant, nous vous prions de vous joindre à nous pour adresser tous nos remerciements à MM. Le Voisvenel, Loup et Godefroy, ainsi qu'à M. Barbé, pour le concours gracieux qu'ils ont prêté à l'œuvre de reconstitution historique de notre vieux Paris.

Dr Alfred Lamouroux.

Après la lecture du rapport une discussion s'engage à laquelle prennent part MM. Breuillé, Ch. Lucas, Lamouroux, Longnon et Formigé, tant sur le mode de transport que sur le caractère de la construction et la date qu'on pourrait lui assigner.

M. Longnon pense notamment que, d'après les textes anciens, et contrairement à l'opinion généralement admise, il y aurait lieu de reporter à la fin du IIIe siècle ou au commencement du IVe l'époque où l'enceinte fortifiée de la Cité aurait été édifiée.

Quant à M. Formigé, il ne trouve pas que le mur ait été dressé avec autant de soin que le dit le rapport, mais, pour lui, son origine gallo-romaine ne fait pas de doute, ainsi qu'il a pu s'en assurer par la comparaison avec les constructions romaines du midi de la France.

La suite de la discussion est remise à la prochaine séance, c'est-à-dire après l'examen sur place des pierres transportées.

La séance est levée à midi un quart.

1013. — Imprimerie municipale, Hôtel de Ville. — 1898.

Digitized by Google

DÉCOUVERTE DE L'ENCEINTE DE LUTÈCE

AVANT LA FOUILLE

Godefroy, phot., Paris.

Digitized by Google

Digitized by Google

DÉCOUVERTE DE L'ENCEINTE DE LUTÈCE

MISE A JOUR DU MUR D'ENCEINTE

Digitized by Google

Godefroy, phot., Paris.

Digitized by Google

DÉCOUVERTE DE L'ENCEINTE DE LUTÈCE

ENLÈVEMENT DE FRAGMENTS DU MUR

Godefroy, phot., Paris.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

VILLE DE PARIS

1898

Commission du Vieux Paris

Séance du jeudi 3 mars 1898.

PROCÈS-VERBAL

La séance est ouverte à quatre heures, sous la présidence de **M. le Préfet de la Seine**, président.

Assistent à la séance : MM. Alfred Lamouroux, Quentin-Bauchart, John Labusquière, Pierre Baudin, Louis Lucipia, Breuillé, Blondel, Chassaigne Goyon, Georges Villain, Froment-Meurice, Levraud, Bruman, Arsène Alexandre, Augé de Lassus, Bunel, Léopold Delisle, Édouard Detaille, Formigé, Gosselin-Lenôtre, Jules Guiffrey, Laugier, Charles Lucas, Edgar Mareuse, Georges Montorgueil, Périn, Tourneux, Paul Viollet, Defrance, Le Roux, Brown, Le Vayer, Georges Cain, Hyérard.

Excusés : MM. Sauton, Longnon, Charles Normand, Victorien Sardou.

Secrétaires : MM. Lucien Lambeau, Charles Sellier, Tesson.

M. le Président prie les membres de la Commission qui auraient des observations à présenter sur la rédaction du procès-verbal de la dernière séance de vouloir bien les formuler.

M. le Vayer dit qu'à la suite de regrets exprimés par plusieurs collègues à l'occasion de la démolition de l'hôtel d'Anglade, il a annoncé que des reproductions photographiques de cet hôtel existaient au musée Carnavalet et qu'elles avaient été exécutées par son ordre.

M. Alfred Lamouroux donne lecture d'une lettre de M. Charles Normand annonçant que c'est par erreur qu'il n'a pas été excusé à la dernière séance.

Ces rectifications seront insérées.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Alfred Lamouroux, comme suite à son rapport contenu au procès-verbal de la dernière séance au sujet du fragment de construction gallo-romaine découvert dans la Cité en décembre 1897, présente quelques informations nouvelles. En démontant la partie du massif qui devait être remontée dans le square de l'Archevêché, on a découvert d'intéressantes inscriptions cachées jusqu'alors dans les joints de ce massif. Sur son invitation, M. Ch. Sellier en avisa immédiatement M. Longnon, l'un des membres de la Commission les plus autorisés en matière d'archéologie gallo-romaine. M. Longnon transmit aussitôt cet avis à l'Académie

Digitized by Google

des inscriptions et belles-lettres, qui commit deux de ses membres, MM. Héron de Villefosse et Cagnat, à l'examen de ces inscriptions. Sous la conduite de M. Sellier, les délégués de l'Académie se sont rendus sur place.

L'examen des pierres inscrites a conduit MM. Héron de Villefosse et Cagnat à partager l'opinion déjà émise à leur sujet, c'est-à-dire qu'elles paraissent avoir la même origine et qu'elles sont similaires de celles découvertes en 1847 sur le parvis Notre-Dame ainsi que de celles trouvées en 1870 et 1883 dans les arènes de la rue Monge, aujourd'hui toutes conservées au musée Carnavalet. Les inscriptions y sont gravées sans soin, quelquefois grossièrement, tantôt en lettres capitales, tantôt en cursives latines, enchevêtrées et surchargées.

Une de ces pierres porte une inscription incomplète, mais très nette; on y reconnaît le nom de PRIOR..., précédé d'un nom, peut-être celui d'une femme, qui se termine par ...LA; de plus, le mot *Prior* est surchargé dans sa partie supérieure de celui de TVRIE en petites capitales. Ces pierres inscrites sont néanmoins d'un intérêt indéniable puisqu'on y retrouve, avec PRIOR, les noms d'anciens habitants de Lutèce : QVINTI..., ARCELLVS, EVEVI..., etc., indépendamment des abréviations et des initiales qui s'y rencontrent aussi. MM. Héron de Villefosse et Cagnat terminaient leur rapport par ces mots : « La « Ville de Paris a le devoir de conserver les « trop rares souvenirs de son passé, et elle « leur donnera sans doute un abri au musée « Carnavalet. C'est le désir que nous expri- « mons formellement en priant l'Académie « d'user de sa haute influence pour que ces « inscriptions soient déposées promptement « en lieu sûr, à l'abri des dégradations et de « la destruction. » L'Académie a adopté ce vœu à l'unanimité.

M. Alfred Lamouroux donne également lecture des vœux émis par la Société nationale des antiquaires de France et par la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, tendant à la conservation des pierres dont il vient d'être question :

« *Société nationale des antiquaires de France. — Extrait du procès-verbal de la séance du 9 février 1898.*

« Sur la proposition de M. Héron de Villefosse, membre résidant, M. le Président met aux voix un vœu tendant à la conservation des pierres portant des inscriptions, récemment découvertes à la pointe de la Cité, et à leur dépôt au musée Carnavalet.

« Ce vœu est adopté à l'unanimité et sera transmis à M. le Préfet de la Seine.

« Pour copie conforme :

« Le président de la Société,

« Germain Bapst. »

« *Extrait du registre des procès-verbaux de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.*

« Séance du 8 février 1898.

« Présidence de M. Servois, président.

« M. Edgar Mareuse présente différentes photographies qu'il a fait exécuter des parties du mur antique récemment découvert à la pointe de la Cité, et des pierres avec inscriptions qu'on y a rencontrées.

« M. Charles Sellier communique un plan qu'il a dressé de l'état des fouilles et des parties mises à jour de ce mur antique.

« Le Conseil décide la reproduction de la photographie des inscriptions et du plan, gracieusement mis à la disposition de la Société par MM. Mareuse et Sellier, et adopte ensuite à l'unanimité un vœu tendant à ce que les pierres portant des inscriptions soient conservées et transportées au musée Carnavalet.

« Copie de la présente délibération sera transmise à M. le Préfet de la Seine.

« Pour copie conforme :

« Le secrétaire,

« Paul Viollet. »

M. le Président annonce que la Commission du Vieux Paris s'est augmentée de deux nouveaux membres, MM. Georges Villain et Levraud, conseillers municipaux de Paris. Par leurs travaux particuliers et leurs aptitudes spéciales, MM. Levraud et Georges Villain étaient tout désignés pour faire partie de la Commission.

MM. Levraud et **Georges Villain** demandent à entrer dans la 2e Sous-commission (Fouilles).

Adopté.

Digitized by Google

M. Alfred Lamouroux présente à la Commission trois épreuves photographiques de M. Godefroy, photographe des Ponts et chaussées, et un certain nombre d'épreuves tirées par M. Edgar Mareuse. Toutes ces photographies, offertes gracieusement, représentent les fouilles récentes de la Cité et celles de la rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois.

Il présente également un ouvrage de M. Milet sur le quartier Saint-André-des-Arts, ainsi qu'un volume de M. Laffitte sur l' « histoire d'Auteuil-Passy ».

Des remerciements seront envoyés à MM. Godefroy, Mareuse, Milet et Laffitte.

M. Louis Lucipia demande à la Commission de désigner un de ses membres pour faire un rapport sommaire sur les ouvrages qui lui sont envoyés. Il ajoute qu'il serait utile que ce mode de procéder fût suivi pour l'avenir.

Cette proposition est adoptée.

M. Alfred Lamouroux annonce que les trois Sous-commissions se sont réunies et ont examiné un certain nombre de propositions qu'il va soumettre à la ratification de la Commission plénière, au nom de la Commission de permanence :

Proposition tendant à la remise d'une carte d'identité et de circulation, signée de M. le Préfet de la Seine et de M. le Préfet de Police, et permettant le libre accès des membres de la Commission dans toutes les parties de la ville où des choses intéressant l'histoire de Paris peuvent être observées, et particulièrement sur les chantiers des travaux de la Ville.

Cette proposition est adoptée, et M. le Préfet de la Seine déclare qu'il se fera un plaisir d'y donner immédiatement suite.

Proposition tendant à donner aux ingénieurs et architectes de la Ville et du Département des instructions aux termes desquelles la Commission et le service archéologique du musée Carnavalet seraient avertis des fouilles et travaux qui pourraient être entrepris dans Paris.

Cette proposition est adoptée.

M. Defrance, directeur des Travaux de Paris, fait savoir que des instructions ont été données au personnel placé sous ses ordres.

Proposition tendant à établir des relations avec les corps savants, notamment avec l'Académie des inscriptions et belles-lettres, la Société d'anthropologie, la Société des antiquaires de France et toutes les sociétés s'occupant de l'histoire de Paris.

Cette proposition est adoptée.

M. Alfred Lamouroux rappelle à ce sujet que, lors des fouilles de la rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, des crânes découverts dans les cercueils de plâtre ont été reconnus, par la Société d'anthropologie, pour être des crânes de femmes, alors que l'idée générale était que tous les corps enterrés en cet endroit ne pouvaient être que les dépouilles des bénédictins de Saint-Germain-l'Auxerrois. Il ajoute que la Commission ne pourra que trouver profit à établir des relations avec ces sociétés savantes.

Proposition tendant à entamer des négociations avec les grands services publics et les différents services de l'Etat au sujet des objets présentant un intérêt historique ou artistique qui pourraient être trouvés dans les travaux entrepris par ces grandes administrations.

M. Alfred Lamouroux signale, en ce qui concerne cette proposition, que des objets fort intéressants ont été trouvés dans le lit de la Seine par le service de la Navigation.

Il pense qu'il ne serait peut-être pas impossible d'obtenir, pour la Ville, un droit de préemption pour la propriété de ces trouvailles.

M. Le Roux, directeur des Affaires départementales, répond que l'Etat se réserve la propriété de tout ce qu'il trouve dans le lit de la Seine. Néanmoins, il demandera au ministère des Travaux publics qu'il veuille bien, à l'avenir, réserver quelques-uns des objets trouvés pour le musée Carnavalet.

M. Alfred Lamouroux signale également que, dans les grands travaux que va entreprendre la Compagnie d'Orléans, il est probable que des découvertes intéressantes seront faites.

M. Defrance, directeur des Travaux, répond que les travaux en question seront

Digitized by Google

surveillés par ses agents, qui ont reçu l'ordre de l'avertir si un cas semblable se présentait.

Cette proposition est adoptée.

Proposition tendant à entrer en relations avec les municipalités étrangères afin de savoir quelles mesures ont été prises par elles pour la conservation des monuments et des souvenirs historiques.

M. Louis Lucipia estime que l'on pourrait d'ores et déjà s'adresser aux municipalités étrangères avec lesquelles la Ville de Paris fait un service d'échange de documents.

Cette proposition est adoptée.

Proposition tendant à demander au Conseil municipal un crédit de provision qui serait employé à solder les dépenses urgentes.

M. Alfred Lamouroux estime que le chiffre à demander pourrait être fixé à 10,000 francs. Il ajoute que cette somme ne devra servir qu'au paiement des travaux de première nécessité, comme des fouilles urgentes et des reproductions d'aspects sur le point de disparaître.

Il pense également que bien des travaux seront à payer de suite et pour ainsi dire de la main à la main. Il demande en outre que les propositions de reproductions artistiques, dont le coût devra s'élever à une certaine somme, soient soumises à la Commission des beaux-arts du Conseil municipal.

Cette proposition est adoptée.

La Commission décide que la somme à demander au Conseil municipal sera fixée à 10,000 francs.

M. Defrance, directeur des Travaux, estime qu'une certaine latitude devra être laissée à la Sous-commission des fouilles pour s'entendre avec les entrepreneurs dont elle pourra avoir besoin.

La Commission décide également que toutes les dépenses devront être mandatées par M. le Secrétaire général de la Préfecture de la Seine.

Proposition d'établissement d'un modèle uniforme de fiches devant servir à former l'inventaire général.

M. Alfred Lamouroux fait connaître que, selon la proposition de la 1re Sous-commission, ces fiches seraient établies quartier par quartier, rue par rue, maison par maison. Elles contiendraient tous les renseignements recueillis par la Commission et devraient donner une idée exacte de l'état actuel du monument ou de la partie de monument inventorié.

Cette proposition est adoptée.

M. Alfred Lamouroux fait connaître que la 1re Sous-commission s'est transportée rue Danton pour y relever toutes les choses intéressantes appelées à disparaître par suite du prolongement de cette rue.

Cette Commission a remarqué notamment :

1° Place Saint-André-des-Arts, 11, deux fenêtres Renaissance dont il y aurait lieu de prendre le moulage s'il n'est pas possible d'obtenir les originaux.

2° Du 1er étage de la maison de la rue Suger, 13, l'on aperçoit complètement dégagé et à nu le cimetière Saint-André-des-Arts — dont on pourrait prendre une vue.

3° Vues à prendre des vieilles maisons de la rue des Poitevins qui vont disparaître et dans lesquelles était l'imprimerie Panckouke, la pension Laveur, au n° 6 de la rue, dont il y aurait lieu de conserver le souvenir.

4° Vue d'un puits curieux, 11, rue des Poitevins.

5° Vues diverses dans la cour de Rohan.

6° Enfin, rue Mazet, 5, auberge « du Cheval blanc », anciennement « des Carrosses d'Orléans », — d'un aspect extrêmement curieux qui conviendrait particulièrement pour une aquarelle.

M. Alfred Lamouroux ajoute que la partie du crédit mis à la disposition de la 1re Sous-commission servira à l'enlèvement des objets qu'elle aura trouvé dignes d'être conservés au musée Carnavalet.

Proposition tendant à insérer dans les cahiers des charges des entrepreneurs une clause spéciale réservant à la Ville la propriété des objets présentant un intérêt artistique ou historique qui pourraient être trouvés au cours des travaux.

M. Alfred Lamouroux pense que cette

Digitized by Google

disposition permettra à la Ville de rentrer en possession d'une quantité d'objets dont la propriété pourrait, dans beaucoup de cas, lui être discutée. Il cite, à ce sujet, les difficultés devant lesquelles on se trouve pour résoudre la question de possession des peintures de Chasseriaux à la Cour des comptes.

Cette proposition est adoptée.

Proposition tendant à trouver le moyen de modifier les tracés actuels d'alignement ou de nivellement susceptibles, en cas d'exécution, de détruire des monuments intéressants ou de modifier des aspects.

M. Laugier appuie cette proposition, il cite comme exemple la tourelle de la rue Vieille-du-Temple que M. Alphand avait tant promis de sauvegarder, mais que les projets d'alignement adoptés jusqu'à présent comprennent toujours dans les démolitions à effectuer.

M. Alfred Lamouroux signale, à ce propos, le cas de l'hôtel Carnavalet qui devrait disparaître si l'on exécutait l'alignement de la rue des Francs-Bourgeois, à moins, toutefois, que l'on ne voulût conserver cet hôtel à la condition, alors, de faire disparaître celui de Lamoignon. Il croit que ce dilemme n'est pas unique dans l'histoire des alignements de voies. Il ajoute que nos règlements de voirie et de police ne laissent pas non plus de menacer nos édifices et nos maisons les plus curieuses, témoin les gargouilles de l'hôtel de Sens. Sous prétexte qu'elles laissent échapper leurs eaux sur la tête des passants, et à la suite d'une plainte d'un particulier, la Préfecture de Police avait tout récemment mis en demeure le propriétaire d'avoir à supprimer ces gargouilles, cause du prétendu délit. M. Alfred Lamouroux réussit néanmoins à démontrer le non-fondé de ladite plainte et à faire surseoir aux mesures coercitives demandées.

La proposition est adoptée.

M. le Président pense que, dans ce même ordre d'idées, il serait utile de soumettre à la Commission, préalablement à leur envoi au Conseil municipal, tous les projets d'opérations nouvelles et de travaux dont l'exécution pourrait entraîner la disparition de monuments historiques ou artistiques.

Il prie la Commission de vouloir bien prendre une décision à ce sujet.

Cette proposition est adoptée.

M. Blondel demande si la Commission a l'intention de mettre à son ordre du jour la question de l'acquisition de l'hôtel de Sens.

M. Alfred Lamouroux pense qu'en cette affaire la Commission fera bien de ne prendre aucune décision avant que la Ville ne soit fixée sur les conditions du propriétaire. Il rappelle les prétentions véritablement exagérées émises lors de négociations précédemment entamées à ce sujet. Il ajoute qu'il ne faut perdre de vue que l'hôtel de Sens n'est plus guère qu'une silhouette à peine indiquée. La façade a été dénaturée, les fenêtres agrandies et déformées, les salles intérieures n'existent plus ou ont été massacrées pour les besoins du commerce et de l'industrie, au grand préjudice de l'intérêt historique. Il ajoute qu'il ne serait peut-être pas impossible de s'entendre avec l'Etat pour l'acquisition de ce monument, sauf à se mettre d'accord pour son affectation.

M. Levraud rappelle que la 4e Commission du Conseil municipal avait autrefois entamé des négociations avec le propriétaire de cet immeuble. Avec son collègue M. Louis Lucipia, il avait été chargé de le visiter de fond en comble, et constatation avait été faite de l'état lamentable dans lequel se trouvait cet hôtel au point de vue de la conservation architecturale. La Commission, d'ailleurs, en présence du prix exorbitant qui en était demandé, avait rayé l'affaire de son ordre du jour.

M. Jules Périn fait remarquer que les appartements et les salons des archevêques de Sens ont été défigurés depuis bien longtemps déjà par le bureau des voitures publiques pour Lyon (qui y fut établi en 1752), par des ateliers de blanchisseuses, par un commissionnaire de roulage qui, disait Girault de Saint-Fargeau, en 1850, avait installé dans les appartements des prélats de Sens les cuisine et réfectoire pour les rouliers de l'Auvergne.

Après un échange d'observations, la Commission décide que la question sera réservée et renvoyée à la 1re Sous-commission, qui voudra bien soumettre un rapport à ce sujet.

Digitized by Google

M. Alfred Lamouroux rend ensuite compte de la visite qu'il a faite aux fouilles du pont Alexandre-III. Il annonce que, sur la rive droite, les fouilles ont mis à découvert des pilotis bien conservés, qui sont les restes d'une tentative inachevée de construction, en 1824, d'un pont suspendu appelé, du nom de son constructeur, le pont Navier, et qui fut à Paris le premier essai de ce genre.

Du même côté, fut aussi trouvée une hache en silex polie ainsi qu'une médaille en plomb, d'un assez grand module, du XVIIIe siècle, ornée d'un sujet galant qui semble être une copie de Fragonard. Sur la rive gauche, on a recueilli quantité considérable d'objets non moins intéressants, réunis probablement en ce point par l'effet du remous que le fleuve forme de ce côté. Parmi ces objets, il faut signaler un certain nombre de poteries datant du moyen âge et de la Renaissance, un vase en étain du XVIIe siècle portant la marque du potier, quelques crânes humains, des ossements d'animaux divers, tels que bœufs, moutons, chevaux, sangliers; puis quelques-uns d'une espèce particulière de petit bœuf disparue depuis le moyen âge; enfin des dents de bœuf en telle quantité, qu'on aurait dit qu'il y en avait là une véritable carrière.

M. Lamouroux rappelle que des ossements de même nature avaient été déjà ainsi trouvés dans les fouilles de fondation de la tour Eiffel.

Il donne enfin lecture d'une lettre à lui adressée par M. l'ingénieur Alby concernant quelques-unes de ces trouvailles :

« Paris, le 10 février 1898.

« L'Ingénieur ordinaire des Ponts et chaussées à M. Lamouroux, conseiller municipal.

« Monsieur le Conseiller municipal,

« Conformément au désir que vous avez exprimé à la fin de votre visite au chantier du pont Alexandre-III, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les débris et ossements qui vous ont été présentés ont été trouvés dans une couche de sable d'environ 1 mètre d'épaisseur sur la rive gauche de la Seine.

« Cette couche, située à environ 3 m. 50 c. en contre-bas du plan d'eau, est une couche d'alluvions modernes qui règne un peu partout dans le lit de la Seine au-dessous des terrains rapportés.

« La hache en silex polie est le seul objet qui ait été rencontré sur la rive droite immédiatement au-dessus des alluvions quaternaires ou alluvions anciennes.

« Indépendamment des objets que M. l'Ingénieur en chef Résal vous a montrés, nous avons recueilli deux pièces en bronze : une médaille de ce siècle et une monnaie de 1683.

« Nous rencontrerons encore quelques objets, la couche de sable n'étant pas encore complètement extraite aujourd'hui.

« Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller municipal, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

« Alby. »

En ce qui concerne la propriété de ces objets, M. Alfred Lamouroux ajoute qu'il les a revendiqués pour le musée Carnavalet au service de la Navigation, qui a répondu par la lettre suivante :

« *L'Ingénieur en chef de la 2e section de la navigation de la Seine et des ports de Paris à M. Lamouroux, membre du Conseil municipal de Paris.*

« Paris, le 19 février 1898.

« Monsieur,

« J'ai fait part à M. le commissaire général Picard de votre désir de voir figurer au musée Carnavalet quelques-uns des objets trouvés dans les fondations du pont Alexandre-III. M. Picard est tout disposé en principe à vous donner satisfaction, mais il veut tout d'abord réunir tous les objets déjà trouvés ou à trouver dans les fouilles de l'Exposition.

« Il pense qu'il y aura peut-être intérêt à placer ces trouvailles dans une vitrine de l'Exposition. Il ne pourra prendre de décision à cet égard qu'après que tous les terrassements de l'Exposition auront été terminés.

« Quelque soit d'ailleurs le parti auquel il s'arrête, il est bien entendu qu'en fin de compte le musée Carnavalet prendra possession de tous les objets qui auront pu paraître intéressants à son conservateur.

« Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller municipal, l'expression de ma considération la plus distinguée.

« Résal. »

M. Alfred Lamouroux ajoute que cette lettre donne évidemment satisfaction à la

Digitized by Google

Ville de Paris, mais il fait observer que la vitrine pourrait aussi bien être placée dans son exposition particulière.

Il rend compte également des fouilles de la rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois exécutées récemment en vue de la construction d'un égout et où l'on a rencontré un certain nombre de cercueils en plâtre, présentant, sur les panneaux de tête et de pied, des ornementations moulées analogues à celles de même nature trouvées déjà, il y a quelques années, à Saint-Marcel, à Saint-Germain-des-Prés, à la Montagne-Sainte-Geneviève et à Montmartre. Bien que la plupart des cercueils découverts rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois aient conservé leur orientation traditionnelle, il était facile de constater qu'ils avaient subi un bouleversement datant peut-être d'environ un siècle. Quelques-uns ont été déplacés et même retournés ; tous ont été vidés et remplis de terre : où a-t-on transporté les ossements qu'ils contenaient ? Aucun indice ne paraît d'ailleurs indiquer d'une façon précise la véritable date de ces sépultures, sauf une lame de sabre, ou de long couteau, rongée complètement par la rouille, qu'on a trouvée dans l'une d'elles et qui, semblable au scramasax des guerriers francs, semblerait indiquer qu'on se trouvait en présence de cercueils mérovingiens ou carlovingiens. Des poteries à flammules rouges qui servaient à brûler de l'encens dans les sépultures lors des funérailles ont été également trouvées auprès de ces cercueils ; elles contenaient encore du charbon. Ces poteries rappellent, du reste, celles que Guilhermy cite à propos des sépultures du ve siècle trouvées à Saint-Marcel, poteries dont l'emploi, dit-il, s'est prolongé, pour le même usage, fort avant dans le moyen âge.

Il exprime le vœu, émis par la 2e Sous-commission, que les panneaux ornementés de ces cercueils de plâtre soient transportés au musée Carnavalet.

Après quelques observations présentées par M. Georges Cain sur le caractère funèbre de ces objets, dont le musée Carnavalet possède déjà un certain nombre d'échantillons du même genre, et sur l'avis de MM. Georges Villain et Levraud, l'assemblée adopte à l'unanimité la proposition de la 2e Sous-commission concernant la conservation au musée Carnavalet desdits objets.

M. Alfred Lamouroux donne lecture du procès-verbal rédigé par le conducteur-principal des travaux :

« *Procès-verbal de découverte de tombes anciennes et d'objets trouvés près de ces tombes dans la rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois.*

« Le 1er février 1898, le service des Travaux d'ingénieurs de la Ville de Paris a fait entreprendre l'ouverture d'une fouille dans l'axe de la partie de la rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois comprise entre la rue du Louvre et la place de l'Ecole, dans le but de construire un égout public.

« Sur une partie de cette fouille longeant l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, des ossements humains ont été découverts, ce qui nous annonçait que le terrain situé dans un certain rayon autour de cette église était autrefois un lieu de sépulture. Arrivés à une profondeur de 1 m. 10 c. environ nous avons rencontré de véritables tombeaux en plâtre, dont les parois avaient 0 m. 08, 0 m. 09 et même 0 m. 10 d'épaisseur, mais à tous les couvercles manquaient ; ils avaient été endommagés par les fouilles faites anciennement, soit pour la pose de deux conduites d'eau et d'une conduite de gaz, soit pour toute autre cause.

« Un certain nombre de ces tombeaux reposaient sur le sable d'alluvion de la Seine à une profondeur moyenne de 1 m. 70 c. entre le niveau supérieur du pavé de la rue et le dessous du tombeau, et ils étaient placés suivant la direction ouest-est, la face du défunt tournée vers l'orient. Sur un point, nous avons trouvé quelques tombeaux tout disloqués dont la partie inférieure reposait sur les précédents et n'était qu'à une profondeur moyenne de 1 m. au-dessous du niveau supérieur du pavé de la rue.

« Dans un tombeau qui était tout disloqué, en fouillant dans le cours de la journée du 6 février courant, nous avons trouvé une arme blanche, très oxydée, ressemblant à un énorme coutelas. Cette pièce ramassée par M. Dufour (Pierre), surveillant des travaux de la Ville, nous a été remise et nous l'avons déposée le 11 du même mois entre les mains de M. le docteur Lamouroux, conseiller municipal, vice-président de la Commission du Vieux Paris.

« Le tombeau sans couvercle, découvert le 10 février, un peu mieux conservé que les autres, a plus particulièrement attiré notre attention. La paroi d'extrémité du côté de la tête est ornée de deux ellipses concentriques avec volutes en relief. Au centre des ellipses on ne distingue aucun dessin ni inscription.

Digitized by Google

Sans doute que tout a été rongé par le temps. La paroi du côté des pieds est ornée extérieurement de reliefs qui nous ont semblé être les mêmes que les précédents. Cette tombe a été glissée le 14 février dans une caisse en bois, à la demande qui nous en a été faite par M. le docteur Lamouroux, et elle a été transportée le 16 suivant, par nos soins, au dépôt du musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné, pour être examinée par MM. les membres de la Commission du Vieux Paris.

« L'extraction de cette tombe et son transport au dépôt du musée Carnavalet ont été faits en présence de M. Masson, conducteur principal, chef de service de la 1re circonscription (1re section), de MM. Soulat et Lambert, piqueurs, adjoints au conducteur, Guillaume (Louis), surveillant des travaux de la Ville, et Dufour (Pierre), chef cantonnier, surveillant du chantier de la rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, qui, après que lecture leur en a été faite, ont signé avec nous le présent procès-verbal.

« Paris, le 16 février 1898.

« Le Conducteur principal chargé de la 1re circonscription,

« Masson.

« L. Soulat, R. Lambert, Guillaume, Dufour. »

M. Laugier demande s'il ne serait pas possible d'envoyer quelques-uns de ces cercueils dans les musées de province, au cas où le musée Carnavalet ne pourrait tout prendre.

M. Alfred Lamouroux répond que toutes les parties intéressantes, sciées et découpées, pourront parfaitement trouver place dans ce musée.

Il signale, dans un autre ordre d'idées, que les travaux d'égouts de la rue de la Petite-Truanderie ont permis de retrouver un sol piétiné, c'est-à-dire l'ancien sol naturel, à une profondeur de 2 m. 10 c. Dans les fouilles de la rue du Pélican, rien n'a été découvert.

L'examen est repris des propositions émanant des Sous-commissions :

Proposition tendant à ce que les objets trouves par l'initiative de la Commission du « Vieux Paris » soient transportés, sans aucune distraction, au musée Carnavalet.

Cette proposition est adoptée.

Établissement de plans archéologiques avec indication des fouilles faites aux différentes époques de l'histoire de Paris.

Adopté.

M. Alfred Lamouroux explique l'intérêt que présenteraient des plans archéologiques établis suivant les différentes époques de l'histoire et sur lesquels les fouilles et trouvailles seraient repérées.

M. Georges Villain trouve que l'idée de l'établissement d'un plan archéologique est excellente, mais il trouve qu'il serait non moins intéressant d'établir un plan géologique donnant les niveaux successifs du sol parisien à travers les âges.

Il ajoute que l'on ne connaîtra bien le Paris gallo-romain que quand on aura des indications précises sur le sol naturel de Lutèce. Ce plan, indiquant les profils du sol, permettrait de mettre plus exactement chaque chose à sa place, d'élucider des questions spéciales, comme celles des cimetières mérovingiens de Saint-Marcel et de Saint-Germain-l'Auxerrois.

M. Alfred Lamouroux croit savoir que le Ministre des Travaux publics établit en ce moment un plan conçu selon les données indiquées par M. Georges Villain.

M. le Président dit qu'il fera demander ce plan.

M. Alfred Lamouroux propose de demander également à M. Nénot, architecte de la Sorbonne, communication du plan des substructions de la chapelle de Robert Sorbon rencontrées au cours de ses travaux. Il ajoute que ce vœu a déjà été émis par la 2e Sous-commission.

Adopté.

M. Édouard Detaille, comme président de la 3e Sous-commission, présente la proposition tendant à la reproduction des points suivants dont la disparition ou la modification est imminente :

Prison de Mazas, prisons de la Grande-Roquette, de la Petite-Roquette, de Sainte-Pélagie; cimetière Saint-André-des-Arts, rue Suger, 13; rue des Poitevins, 6, pension Laveur; rue des Poitevins, 14, porte dite de l'hôtel de

Digitized by Google

Thou; rue des Poitevins, 14, jolie grille de porte et puits curieux; cour de Rohan, rue Mazet, 7, hostellerie du Cheval blanc; place Saint-André-des-Arts, 11, les deux fenêtres Renaissance; le coin de la rue Mignon et de la rue Serpente; le quai d'Orsay et le curieux appartement de M. Pailleron, le café d'Orsay, les abords de la future gare d'Orléans; les rives de la Seine vers l'Exposition.

Toutes ces reproductions sont adoptées.

M. Alfred Lamouroux pense qu'il faudra se hâter pour quelques-unes des reproductions à faire. Il cite, entre autres aspects en train d'être modifiés, les berges de la Seine transformées en quais droits, les travaux des quais, aux abords de l'Exposition, les bateaux-lavoirs, dont la suppression serait projetée, paraît-il. Il ajoute qu'il avait été question de modifier le terre-plein du Pont-Neuf et d'enlever une partie des arbres qui s'y trouvent. Il pense qu'il serait du devoir de la Commission de s'élever contre ce projet et aussi contre celui qui consisterait à couper les arbres plantés à l'embarcadère du pont Royal.

M. Le Roux, directeur des Affaires départementales, répond que l'information donnée dernièrement sur l'embarcadère du pont Royal et que rappelle M. Lamouroux est dénuée de fondement. Cet endroit, qui tient une si jolie place dans le panorama de la Seine, sera au contraire prochainement aménagé en square.

M. Louis Lucipia signale qu'il y a, à Sainte-Pélagie, une porte d'un cachot de la Bastille. Cette porte pourrait être enlevée immédiatement et transportée au musée Carnavalet. Des verroux d'un caractère curieux pourraient également trouver place dans ce musée.

M. Georges Cain, conservateur du musée Carnavalet, répond qu'il fera procéder à cet enlèvement.

M. Alfred Lamouroux pense que les reproductions les plus urgentes devront être faites par la photographie. Il propose, en outre, qu'aucun monopole ne soit donné aux artistes et aux photographes; tous les talents devront être mis à contribution. Un appel pourra être fait aux amateurs qui voudront bien faire hommage de leurs travaux.

Cette proposition est adoptée.

M. Gerges Cain, conservateur du musée Carnavalet, annonce qu'il a déjà reçu la visite d'artistes distingués offrant de se mettre à la disposition de la Commission dans les meilleures conditions.

M. Périn pense qu'il serait peut-être utile d'insérer dans le « Bulletin municipal » la liste des aspects à reproduire. Les artistes pourraient ainsi en prendre connaissance et faire des propositions à la Commission.

M. Louis Lucipia répond que, les procès-verbaux de la Commission étant insérés dans le « Bulletin municipal », la liste visée par M. Périn s'y trouvera forcément reproduite.

La Commission décide, en outre, que tous les moyens de reproduction seront employés : gravure, photogravure, héliogravure, dessin, aquarelle, peinture, moulage, etc.

M. Breuillé pense qu'il sera utile d'examiner la question des produits photographiques au point de vue de la conservation des épreuves. La science de la photographie a fait de grands progrès, et il existe des produits dont l'emploi supprime l'altération des épreuves.

M. Alfred Lamouroux expose que la 1re Sous-commission a signalé le danger permanent que fait courir à la Bibliothèque historique le dépôt de pétrole qui l'avoisine.

M. Bruman, secrétaire général, dit que l'Administration s'occupe actuellement de cette affaire, à laquelle elle donne toute l'attention et toute la vigilance qu'elle mérite.

M. Alfred Lamouroux rappelle que la tour de Jean-sans-Peur se trouve dans un état déplorable de délabrement. Il pense qu'il serait temps que l'Administration voulût bien veiller au moins à sa mise en état de propreté.

M. Edgar Mareuse ajoute qu'il est presque impossible de la visiter, tellement l'entrée est obstruée d'ordures.

M. le Président répond que des instructions spéciales seront données au service chargé de veiller à sa conservation.

M. Georges Villain demande que tous les souvenirs gallo-romains soient réunis dans

Digitized by Google

un même local, afin d'en faciliter l'étude. Il cite les trois autels actuellement au musée de Cluny qui proviennent des fouilles de la Cité et qui devraient être transportés à Carnavalet; de grands dérangements et de grandes pertes de temps pourraient ainsi être évités aux personnes qui s'occupent de ces questions.

M. Laugier constate que la même observation pourrait être faite au sujet des plans en relief de Paris déposés au musée des Invalides et que peu de personnes connaissent malgré leur grand intérêt. Parmi ces plans, on peut remarquer celui du boulevard du Temple, en 1835, au moment de l'attentat de Fieschi; celui de la place de l'Hôtel-de-Ville en 1830 et celui de la place Vendôme, au moment de la rentrée des troupes de la campagne d'Italie, en 1859.

Il ajoute que ces plans devraient incontestablement être au musée Carnavalet.

M. Bruman, secrétaire général, fait connaître que ces plans ont été demandés à l'Etat, mais que celui-ci, par crainte de demandes semblables qui pourraient lui être faites par d'autres villes de France, s'est vu dans la nécessité de les refuser au musée Carnavalet.

M. Georges Cain, conservateur du musée Carnavalet, ajoute qu'il demandera l'autorisation d'en faire prendre des copies, en déplorant toutefois que M. le Ministre de la Guerre refuse à la Ville le prêt de ces pièces d'un intérêt si grand pour l'histoire de Paris.

M. Georges Villain demande l'autorisation d'adresser à M. le Préfet de la Seine une question qui sort un peu des attributions de la Commission, mais qui doit néanmoins l'intéresser.

Il s'agit de la convocation de la Commission chargée d'étudier les voies romaines du département de la Seine. Cette Commission, dont les travaux pourront être utilement consultés par la Commission du Vieux Paris, n'a pas encore été convoquée. Il demande à M. le Préfet de la Seine de vouloir bien la réunir le plus rapidement possible.

M. le Président, préfet de la Seine, répond qu'il fera le nécessaire pour donner satisfaction à M. Georges Villain.

M. Quentin-Bauchart demande à la Commission de vouloir bien décider que le fronton du palais de l'Industrie sera conservé et que les parties préalablement divisées en seront déposées dans les squares et dans les jardins publics; au parc Monceau, par exemple.

Il ajoute que ce motif sculpté a bien le caractère de l'époque pendant laquelle ce palais a été construit. Ce fragment, qui appartient encore au Paris moderne, rappellerait plus tard le premier palais des expositions universelles.

Cette proposition est renvoyée à la 1re Sous-commission.

M. Laugier, rappelant l'intéressante question développée par M. Georges Villain, à la tribune du Conseil municipal, sur la situation de l'église des Arts-et-Métiers par suite des alignements de la rue Réaumur, demande à M. le Préfet de la Seine où en sont les négociations entamées avec l'Etat pour la conservation de la partie de cet édifice dite tour du Prieuré.

M. le Président répond que des négociations ont été engagées par son administration; il ajoute qu'il informera la Commission dès qu'une solution sera intervenue.

M. le Préfet constate que tous les vœux présentés par les trois Sous-commissions ont été adoptés; leur réalisation sera poursuivie par MM. les chefs de service, auxquels des extraits du procès-verbal seront adressés pour chaque cas.

M. Alfred Lamouroux tient à reconnaître hautement la bonne grâce et l'empressement, absolument dignes d'éloges, que tous les fonctionnaires de la Ville et de l'Etat, avec lesquels il a été nécessaire de se mettre en rapport, ont témoignés vis-à-vis de la Commission; il les remercie donc très chaleureusement de l'aide et de l'intérêt qu'ils apportent ainsi à tout ce qui touche l'histoire de notre grande cité.

La séance est levée à six heures et demie.

1014. — Imprimerie municipale, Hôtel de Ville. — 1898.

Digitized by Google

FOUILLES DE S^T-GERMAIN-L'AUXERROIS

ENSEMBLE DES TRAVAUX

ENLÈVEMENT DES TOMBEAUX

Digitized by Google

Godefroy, Phot. Paris.

NU

Digitized by Google

VILLE DE PARIS

1898

Commission du Vieux Paris

Séance du jeudi 7 avril 1898.

PROCÈS-VERBAL

La séance est ouverte à quatre heures, sous la présidence de **M. Alfred Lamouroux**, vice-président.

Assistent à la séance : MM. Louis Lucipia, Sauton, Froment-Meurice, Bruman, Augé de Lassus, Jules Claretie, Edouard Detaille, Formigé, Gosselin-Lenôtre, Jules Guiffrey, Laugier, Longnon, Charles Lucas, Edgar Mareuse, Georges Montorgueil, Jules Périn, Victorien Sardou, Defrance, Brown, Le Vayer.

MM. Lucien Lambeau, Charles Sellier, Tesson, secrétaires.

Excusés : MM. le Préfet de la Seine, Pierre Baudin, Quentin-Bauchart, Arsène Alexandre, Ch. Normand, Tourneux, Bouvard, Le Roux, Georges Cain.

M. le Président annonce à la Commission la perte douloureuse que vient d'éprouver M. Georges Cain dans la personne de sa mère ; il pense être l'interprète de la Commission tout entière en envoyant à M. Georges Cain et à sa famille l'assurance de ses sentiments de condoléance à l'occasion de ce deuil cruel (Assentiment).

M. le Président donne lecture de la correspondance :

1° *Lettre de M. Charles Normand.*

« Paris, le 6 avril 1898.

« Monsieur le Président,

« Je dois m'excuser, encore aujourd'hui, de ne pouvoir prendre part aux travaux de la Commission du Vieux Paris. L'état de ma jambe, depuis que j'ai failli être brûlé vif dans mon lit, m'oblige à garder la chambre. Je regrette très vivement ce contre-temps.

« Dans sa dernière séance, la Société des amis des monuments parisiens a témoigné du vif intérêt qu'elle porte à la sauvegarde de l'hôtel de Lauzun, le magnifique logis de l'île Saint-Louis. J'aurais voulu plaider sa cause devant la Commission, bien que, j'en suis sûr, elle soit gagnée d'avance. J'ai prié mon ami, M. Augé de Lassus, d'être mon interprète à ce sujet.

« Je lis, dans le compte rendu de la séance du 3 mars, que la Commission a proposé l'établissement d'un modèle uniforme de fiches devant servir à former l'inventaire général. Dès le jour de la fondation de la Société des amis des monuments parisiens, j'avais conçu pareille pensée. Une Commission spéciale étudia longuement cette question, un rapport fut rédigé, des fiches-modèles furent imprimées et mises à la disposition de nos collègues désirant les remplir. Je tiens ces travaux à la disposition de la Commission.

« Dans la séance du 3 mars, M. Louis Lucipia a estimé avec beaucoup de raison qu'on pourrait échanger les documents publiés par les municipalités sur les villes étrangères qu'elles représentent. Je me souviens avoir vu à Vienne, en Autriche, dans l'hôtel de ville, un musée public où on avait exposé un ensemble de publications relatives aux transformations de Vienne à travers les âges.

. . . . . .

« Un des correspondants de *l'Ami des mo-*

Digitized by Google

numents et des arts me fait savoir qu'on projette à Lyon la formation d'une Commission du Vieux Lyon. Décidément, les bons exemples sont rapidement contagieux.

« Agréez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments de haute considération.

« Charles Normand. »

M. le Président envoie à M. Charles Normand les vœux de la Commission pour son prompt rétablissement et applaudit à la bonne nouvelle que renferme sa lettre, relativement à la création de la Commission du « Vieux Lyon ».

2° *Lettre de M. Coyecque, archiviste-paléographe, sous-archiviste de la Seine.*

« Paris, le 21 mars 1898.

« A Monsieur le Préfet de la Seine, président de la Commission du Vieux Paris.

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de signaler à votre bienveillante attention et à celle de la Commission du Vieux Paris quelques faits qui vous paraîtront, sans doute, rentrer dans le programme d'études que la Commission s'est tracé.

« Il y a huit ans j'ai publié, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, une étude sur les inscriptions de l'hôpital de la Charité; dans ce travail, j'exprimais le vœu que les monuments, jusqu'alors relégués au fond de l'une des caves de l'hôpital, fussent remontés à la lumière et encastrés dans les murs de la cour principale de l'établissement; j'ignore si, depuis mon dernier passage à la Charité, il a été fait quelque chose touchant à ces inscriptions.

« Il existait, d'autre part, il y a quelques années, dans l'un des bureaux de l'hôpital Laënnec, un plan ancien de l'hospice des Incurables, que le voisinage d'un poêle avait déjà sensiblement altéré; je ne sais si ce plan a été depuis restauré et mis à l'abri de toute détérioration.

« J'ai signalé à la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, les 17 février 1891 et 14 mars 1893, deux inscriptions relatives à la célèbre inondation de 1740, encastrées, l'une dans le mur extérieur de l'hospice des Quinze-Vingts, à 0 m. 83 c. du sol, l'autre dans le mur extérieur de l'hôpital Trousseau, à 1 m. 175 du trottoir.

« Ces deux inscriptions perdraient presque tout intérêt à être déplacées; mais il est à craindre, d'autre part, qu'elles soient plus ou moins lentement détériorées et rendues frustes, la circulation dans la rue de Charenton étant sensiblement plus intense aujourd'hui qu'à l'époque des Mousquetaires noirs. Ne pourrait-on, par suite, recouvrir ces deux inscriptions d'une dalle de verre, maintenue dans un châssis de fer?

« La Commission s'est aussi préoccupée de conserver, par le dessin, la photographie, etc., certaines vues condamnées à disparaître; sa sollicitude s'étendra sans peine, je crois, au cours de la Bièvre dans Paris, et tout particulièrement à la portion du cours de la rivière visible dans l'impasse de la Photographie.

« Je rappellerai, en terminant, que lors de la construction, récente encore, de l'asile de la rue des Couronnes, on mit à jour la partie inférieure d'une petite construction, que, prévenu par l'architecte, je n'eus ni peine ni mérite à reconnaître pour le « regard de la prise des eaux », dont un plan et une coupe ont été publiés dans les *Anciennes eaux*, de Belgrand (page 138).

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Coyecque,

« Archiviste-paléographe, sous-archiviste de la Seine. »

La Commission décide de renvoyer à la 1re Sous-commission la lettre de M. Coyecque et de lui transmettre tous ses remerciements pour sa communication.

M. le Président, à l'occasion de la lettre de M. Coyecque, propose de demander à l'administration de l'Assistance publique si elle possède un récolement des objets d'art et des souvenirs historiques et archéologiques existant dans ses services et dans ses propriétés. Car il est nécessaire de faire pour cette administration un travail analogue à celui qui a été dressé par la Préfecture de la Seine et qui contient l'inventaire complet de tous les objets d'art existant dans les immeubles du Département.

M. Louis Lucipia dit qu'en sa qualité de président de la Commission de l'Assistance publique, il peut donner l'assurance que ces objets sont conservés avec soin; il estime que le récolement demandé devra donner le caractère historique ou artistique des objets inventoriés. Il cite par exemple le bureau actuel de M. le Directeur de l'Assistance publique, qui servait à Fouquier-Tinville au

Digitized by Google

tribunal révolutionnaire, et qui pourrait n'être inventorié que comme un simple bureau en bois avec application de cuivre.

M. Augé de Lassus cite une très belle table Louis XV à l'hôpital de la Pitié.

M. le Président ajoute que ces observations justifient l'utilité d'un inventaire et démontrent la nécessité de prescrire des moyens de préservation et de conservation des objets d'art et des souvenirs historiques de l'administration de l'Assistance publique.

Cette proposition est renvoyée à la 1re Sous-commission, qui devra présenter un rapport à ce sujet.

M. le Président, au sujet des substructions d'un ancien regard des eaux du Pré-Saint-Gervais qui auraient été trouvées dans les fouilles de la rue des Couronnes, informe la Commission qu'un petit regard de la même nature, situé rue de Belleville, a été détruit récemment. Il propose de charger la 1re Sous-commission de rechercher et de reconnaitre les anciens regards des eaux de Belleville, dont plusieurs enclavés, dans des propriétés particulières, pourraient se trouver en danger de disparition.

M. Ch. Lucas dit qu'il en connaît un dans ces conditions, qui est situé rue de Palestine.

La 1re Sous-commission est chargée de rechercher les anciens regards et de proposer toutes les mesures de conservation qu'elle estimera utiles.

M. le Président informe la Commission qu'il vient de recevoir de M. le Directeur administratif des services d'Architecture le tableau indicatif des opérations de voirie devant être exécutées prochainement avec un plan repéré à l'appui.

Ce tableau contient soixante-douze opérations intéressant les vingt arrondissements.

La 1re Sous-commission devra rechercher les souvenirs historiques et les vestiges que ces travaux pourraient faire disparaitre.

Il signale particulièrement les opérations suivantes :

Le prolongement de la rue Mondétour ;

Le prolongement et l'élargissement de la rue Beaubourg ;

L'élargissement de la rue du Renard ;

L'élargissement de la rue Saint-Jacques ;

Le prolongement de la rue Dante.

M. le Président donne communication d'une lettre de M. Carot, peintre verrier, en réponse à une demande de M. Brown, inspecteur des Beaux-arts de la Ville, et de lui-même le priant de visiter les vitraux de plusieurs églises de Paris :

« Paris, 6 avril 1898.

« Monsieur Lamouroux,

« Suivant le désir que vous m'avez exprimé, ainsi que M. R. Brown, dans notre dernière entrevue, j'ai visité plusieurs églises du vieux Paris. Mon attention s'est portée tout particulièrement sur les vitraux anciens qu'elles contenaient, les considérant tant au point de vue de leur caractère artistique que de leur état actuel de solidité (comme remise en plomb et installation dans leur emplacement), afin d'aviser s'il était nécessaire d'en proposer la restauration ou tout au moins d'en assurer la conservation.

« Les vitraux anciens de nos églises de Paris sont une des richesses et des hautes curiosités artistiques de la capitale, et leur conservation ne saurait laisser indifférents les pouvoirs publics et les gens de goût.

« *Église Saint-Germain-l'Auxerrois.*

« L'église Saint-Germain-l'Auxerrois possède plusieurs grandes verrières du XVIe siècle d'un incontestable intérêt ; elles sont situées dans les transepts et le portail.

« Transept de gauche :

« Premier vitrail, quatre travées : différentes scènes de la vie de saint Pierre ; deuxième vitrail, cinq travées ; différentes scènes de la vie de notre Seigneur ; paroi du fond : grande rosace ; côté droit, premier vitrail, quatre travées ; différentes scènes de la Passion de notre Seigneur ; deuxième vitrail, cinq travées : différentes scènes de la Passion et faisant suite aux scènes de la fenêtre prédente.

« Transept de droite :

« Paroi du fond : grande rosace ; à droite, premier vitrail, quatre travées, sujet : assomption de la sainte Vierge ; deuxième vitrail, cinq travées : incrédulité de saint Thomas.

« Portail :

« Une rosace du XVIe siècle également située au portail.

« Observations :

« La plupart de ces verrières paraissent être dans un état convenable de solidité et

Digitized by Google

d'entretien, sauf la deuxième verrière de droite représentant l'incrédulité de saint Thomas. Dans chacune des travées le panneau du bas est formé de pièces juxtaposées sans raison, toute la partie inférieure du vitrail est dégarnie de pièces et demande une restauration sérieuse, un panneau manque complètement dans le haut à gauche, enfin la verrière entière demanderait une remise en plomb, les panneaux étant fatigués, usés et prêts à tomber dans l'église, ainsi qu'il sera facile de s'en convaincre en se rendant sur l'endroit.

« Les rosaces sont en assez mauvais état, mais pourraient encore attendre quelques années la remise en plomb. Il serait utile, si on travaillait à cette église, de prévoir un nettoyage de tous les vitraux à l'extérieur, ce qui ne serait pas un grand travail et permettrait d'en apprécier convenablement leur haut intérêt artistique et archéologique.

« *Église Saint-Séverin.*

« L'église Saint-Séverin possède de grandes verrières xve siècle très belles. Elles sont situées dans la nef au nombre de cinq à droite et cinq à gauche, chacune de ces verrières comporte trois travées. Cinq autres grandes verrières à deux travées ornent également le chœur.

« Chacune de ces travées se compose d'une figure en pied dans une architecture blanche et or. Plusieurs donataires sont agenouillés au bas d'un certain nombre de ces figures.

« Observations :

« L'état de solidité de ces vitraux est assez satisfaisant tant au point de leur remise en plomb que de leur ferrure, leur installation est convenable. Les peintures des personnages sont en bon état, pourtant il convient de signaler dans la deuxième fenêtre de droite, en entrant, les panneaux manquants au bas de chacune des travées et, dans la troisième fenêtre de gauche, le personnage de la travée du milieu refait grossièrement avec des morceaux de verre d'une tonalité détestable et criarde, et qui ne peut que nuire à l'ensemble des verrières. Cette verrière représente dans une travée saint Sébastien, et dans les deux autres l'incrédulité de saint Thomas.

« Ici encore il serait bon de recommander à qui de droit l'entretien des ferrures qui soutiennent ces verrières, rapporter les feuillards qui maintiennent les vitraux et remplacer les clavettes manquantes et qui doivent assujettir ces derniers.

« *Église Saint-Médard.*

« L'église Saint-Médard possède plusieurs vitraux du xvie siècle. Dans une petite chapelle à droite, une petite fenêtre à trois travées avec tympan où l'on remarque quelques fragments intéressants, des sommets d'architecture et dans le centre un motif : le Christ descendant chercher Adam et Eve après sa résurrection. Dans une autre chapelle à gauche, saint Michel, figure du xvie siècle que l'on a encadrée dans une architecture renaissance moderne. Dans une chapelle à côté de la précédente, un autre vitrail du xvie siècle très effacé, mais d'un beau caractère de dessin, représentant la sainte Vierge et sainte Elisabeth soutenant l'enfant Jésus et saint Jean-Baptiste enfant lui offrant un fruit.

« Dans le haut du chœur, au-dessus du maître-autel, une grande verrière xvie siècle à trois travées. Cette verrière représente dans la partie supérieure le crucifiement. Immédiatement au-dessous, plusieurs groupes de donateurs ; enfin, dans partie du bas, deux saints évêques et d'autres figures qui semblent représenter en trois sujets la vie de saint Médard.

« Observations :

« Cette verrière est en très mauvais état, de nombreuses pièces sont brisées ou manquantes, la mauvaises ordonnance des panneaux rend presque illisibles les sujets représentés, la mise en plomb ainsi que la pose dans les ferrures nécessitent une réfection complète. Il est grandement temps de remédier à l'état actuel, si l'on ne veut pas laisser s'effondrer cette verrière qui ferait le plus beau décor artistique à cette église, étant donné son emplacement, si l'on procédait actuellement à sa restauration.

« *Église Saint-Merry.*

« L'église Saint-Merry est décorée de nombreuses verrières datant du milieu et d'autres de la fin du xvie siècle. Le chœur retrace en six grandes verrières, trois à gauche et trois à droite, l'histoire de Joseph.

« Ces verrières ont été restaurées vers la fin du second Empire et sont en assez bon état de solidité. Les deux transepts comportent également plusieurs verrières, quelques-unes incomplètes et terminées par de la vitrerie. Dans les deux côtés de la nef, on remarque dans toutes les fenêtres des scènes diverses garnissant complètement les tympans et seulement une partie de chacune des quatre tra-

Digitized by Google

vées qu'elles comportent. Le complément de ces fenêtres est formé de vitrerie très simple, mais de bon goût. Le tout est en bon état de solidité.

« Observation :

« Il paraît, au dire de M. le Curé de cette « paroisse, que les vitraux anciens garnis- « saient, autrefois, complètement de leurs « sujets toutes les fenêtres de l'église, l'on « aurait enlevé une partie de ces vitraux, il « y a cent vingt ans environ, pour les trans- « porter dans un musée de l'État. M. le Curé « demande si l'on ne pourrait pas retrouver « les vitraux disparus pour les remettre en- « suite en leur ancien lieu et place.

« Tous les différents fragments de vitraux existant actuellement dans cette église sont en bon état de conservation et d'une solidité convenable dans leur emplacement.

« *Église Saint-Gervais.*

« L'église Saint-Gervais est ornée de très belles verrières du commencement, d'autres du milieu du XVIe siècle. Les grandes verrières de la nef à droite et à gauche, attribuées à Pinaigrier, ont été restaurées peu après la guerre par M. Lafaye. Les verrières du haut dans le chœur, représentant l'une le martyre de saint Laurent et l'autre le Christ guérissant le paralytique, ont été restaurées, la première par M. Lafaye et la seconde par M. Gsell-Laurent, vers la même époque que les précédentes. Ces vitraux sont en bon état de conservation et de solidité. Il subsiste dans une fenêtre située au haut du chœur également et dans deux fenêtres de transept à gauche et à droite des fragments importants de verrières qui sont dans un état de délabrement épouvantable; malheureusement, le placement actuel des panneaux et le grand nombre de panneaux manquants ou n'appartenant pas à ces verrières en rend la lecture des sujets très difficile et leur restauration à peu près impossible, ainsi que l'a constaté il y a quelques années à peine M. Auburtin, architecte de l'arrondissement de cette église.

« Sur les bas-côtés à gauche en entrant on voit encore plusieurs verrières XVIIe siècle, le baptême du Christ, saint Jean-Baptiste et un autre saint en costume d'évêque; ces verrières ont été restaurées tout récemment et sont dans un bon état de solidité. Enfin, l'on doit signaler dans le fond à gauche deux verrières du XVIe siècle, l'une représentant saint Gervais et saint Protais devant le gouverneur et l'autre le jugement de Salomon (cette dernière verrière très remarquable est attribuée à Jean Cousin). Elles ont été restaurées, la première par M. Lafaye, et la seconde par M. Joseph Félon, peu après la guerre, et sont dans un bon état de solidité. Pour terminer, nous devons citer les superbes verrières situées derrière le chœur de l'église et décorant le fond de la chapelle de la sainte Vierge. Ces verrières, du commencement du XVIe siècle et retraçant en nombreux sujets l'histoire de la sainte Vierge, ont été restaurées en 1842 par la manufacture de Choisy-le-Roi, et leur état actuel de solidité serait assez bon si les fers avaient été choisis plus longs et pouvant s'engager plus avant dans la pierre des meneaux, ce qui eût ajouté considérablement de solidité à la pose et à la durée des vitraux.

« Nous reparlerons prochainement des verrières anciennes existantes dans les vieilles églises de Paris, savoir : Saint-Etienne-du-Mont, Saint-Eustache, Saint-Nicolas-du-Chardonnet, Notre-Dame de Paris, la Sainte-Chapelle, etc., etc.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre tout dévoué serviteur.

« Henri Carot,
« Peintre-verrier,
« 16, rue Boissonnade, à Paris. »

M. le Président propose à la Commission de témoigner tous ses sentiments de gratitude à M. Carot pour son obligeance et rend hommage à sa compétence et à son érudition. (*Assentiment.*)

Le renvoi à la 1re Sous-commission est prononcé.

M. Brown fait savoir que M. Carot a déjà établi un travail semblable pour la Commission des monuments historiques, et que l'on pourrait arriver à sauver les admirables verrières de nos églises, si le Conseil municipal, intéressé par un vœu de la Commission du Vieux Paris, consentait à attribuer des fonds à ces réparations.

Une combinaison, partageant la dépense de restauration en trois parts égales : l'Etat, la Ville et la Fabrique, aurait bien des chances de réussir.

Renvoyé pour étude et rapport aux 1re et 3e Sous-commissions.

M. le Président signale le prochain déménagement de l'Académie de médecine, fondée en 1820, dont le premier siège fut établi rue

Digitized by Google

de Poitiers et qui, de la rue des Saints-Pères, va être transportée rue Bonaparte, dans l'ancien bâtiment du Mont-de-piété.

Il pense qu'il serait utile de conserver le souvenir de son installation actuelle.

M. Louis Lucipia fait remarquer qu'il serait surtout intéressant de reproduire la salle de délibérations dans l'état présent et avant le déménagement.

Cette proposition est renvoyée à la 3e Sous-commission.

La Commission renvoie également à l'examen de la 3e Sous-commission des propositions semblables relatives à la pompe à feu de Chaillot, au marché du Cours-la-Reine, au marché Saint-Germain, à l'ancien collège Rollin, tous ces établissements étant sur le point de disparaître.

M. le Président donne lecture d'une lettre adressée par M. Noviant, conservateur adjoint des cartes et plans au Comité technique de l'artillerie, à M. Breuillé, conseiller municipal, membre de la Commission, et relative à un fragment du mur de l'enceinte de Philippe-Auguste, situé rue d'Arras, n° 9 :

Cette lettre indique que « la portion de mu-
« raille dont il s'agit est enclavée dans la cour
« de l'immeuble portant le n° 9 de la rue
« d'Arras; elle sert de base au mur du fond
« de cette cour. Sa direction est parallèle à
« celle de la rue; la face qui s'offre aux regards
« de l'observateur est la face interne de l'en-
« ceinte. Ce fragment existe sur une longueur
« de 16 mètres; sa hauteur, au-dessus du sol
« de la cour, est d'environ 3 mètres. Sur une
« longueur de 10 mètres, l'épaisseur appa-
« rente est de 1 m. 80 c. environ, le reste
« étant recouvert par les murs des maisons
« voisines (nos 10 et 42 de la rue du Cardinal-
« Lemoine), auxquels il a servi d'assise. La
« hauteur des assises varie entre 0 m. 22 c.
« et 0 m. 35 c.; l'intérieur de la muraille est
« formé d'une sorte de blocage. Il ne paraît
« pas douteux qu'on se trouve réellement en
« présence d'un fragment de l'enceinte de
« Philippe-Auguste, si, d'une part, on consi-
« dère les matériaux employés, qui sont de
« même nature et de même appareil que ceux
« du mur existant encore, non loin de là, rue
« Clovis, et si, d'autre part, on considère la
« direction que devait prendre ladite enceinte
« pour, de la porte Saint-Victor, aller rejoindre
« le mur de la rue Clovis. »

La Commission décide que des remerciements seront adressés à M. Noviant et que le plan joint à sa lettre sera conservé dans les archives de la Commission.

M. le Président annonce que M. Jules Périn, président de *la Montagne Sainte-Geneviève*, soumet, au nom de M. Ch. Magne, secrétaire général, les publications suivantes :

1° *Répertoire archéologique* (disposé par rues) *des objets antiques* (époque gauloise, gallo-romaine, mérovingienne et carlovingienne), *recueillis dans les fouilles du 5e arrondissement*, avec plan indiquant les emplacements des fouilles explorées et reproduction de statuette de Vénus;

2° *La céramique parisienne du XIIIe siècle :* Poteries funéraires et poteries à l'usage domestique, avec fac-similé;

3° *Fouilles et découvertes au pied du mur d'enceinte de Philippe-Auguste :* Mur, bas-rempart, fossés.

Ces brochures sont offertes par l'auteur pour être déposées dans la bibliothèque municipale de Carnavalet.

La Commission décide que des remerciements seront adressés à M. Magne pour ses intéressantes publications, dont une courte analyse sera communiquée à la Commission à la prochaine séance par M. Jules Périn.

M. Jules Périn dépose un album intitulé : Fortifications de Paris : *partie comprise entre le Point-du-Jour et la porte de Pantin* (dont la démolition est projetée), album formé d'une cinquantaine de vues et aussi de dessins de l'auteur, publiés dans le *Monde illustré* et le *Magasin pittoresque*, d'après ses photographies.

Cet album a été composé par M. Maurice Martin, artiste peintre illustrateur, qui avait eu l'excellente idée de prendre ces aspects de l'enceinte fortifiée de Paris, en commençant par le Point-du-Jour (en passant par Billancourt, les portes de Billancourt, de Saint-Cloud, d'Auteuil, de Passy, de la Muette, des portes Dauphine, Maillot, des Ternes, de Courcelles, collecteur de Clichy, portes de Clichy, Montmartre, Clignancourt, La Chapelle, canal Saint-Denis, portes de Flandre, de La Villette, canal de l'Ourcq), pour arriver à la porte de Pantin, etc. Et M. Maurice Martin l'a prié d'offrir cet album à la Commission du Vieux Paris pour être déposé au musée Carnavalet.

M. Périn propose de voter des remerciements à M. Maurice Martin.

Une lettre de remerciements sera adressée au donateur.

Digitized by Google

Il ajoute que l'initiative qu'a prise M. Maurice Martin doit être encouragée, parce qu'elle faciliterait la tâche de la 3e Sous-commission.

La proposition de M. Périn est adoptée.

M. Jules Périn offre, de la part de M. Maurice Martin, artiste peintre, des photographies — prises par lui de son appartement — des immeubles de la place Saint-André-des-Arts, n° 11 (encadrement de fenêtres Renaissance), rue des Poitevins, n° 6 (tour et tourelle) — qui doivent être démolis prochainement pour la rue Danton.

Ces photographies avaient été promises par M. Martin aux membres de la 1re Sous-commission lors de leur visite au quartier Saint-André-des-Arts.

Le même membre offre, de la part de M. Gaston Rapin, élève de l'Ecole nationale des beaux-arts, une photographie prise sur un relevé de la *Fontaine du square Monge*, fait par lui et exposé au Salon de 1897.

La Commission décide que des remerciements seront adressés à MM. Martin et Rapin.

M. Brown annonce à la Commission que, lors de l'Exposition universelle de 1889, M. Hochereau, alors conservateur du Plan de Paris, avait commandé à M. Bourgeois, artiste peintre, une série d'aquarelles des vues de la périphérie de Paris. Ces aquarelles, qui sont du plus grand intérêt pour l'histoire de Paris, pourraient être rassemblées au musée Carnavalet.

Il demande à la Commission d'émettre un vœu dans ce sens.

Ce vœu est adopté.

M. Edgar Mareuse demande où sont placées les grandes vues de l'ancienne seigneurie de Clichy et des 8e et 17e arrondissements actuels.

M. Brown répond qu'elles sont à la mairie de Clichy.

M. Charles Lucas donne lecture de son rapport sur l'ouvrage de M. Laffite relatif au 16e arrondissement :

« M. J. Laffite, adjoint au maire du 15e arrondissement, a offert aux archives de notre Commission, par l'intermédiaire de M. Alfred Lamouroux, un précis historique et anecdotique sur Auteuil, Passy, Chaillot et le bois de Boulogne, précis intitulé : *Un coin de Paris, le 16e arrondissement dans le passé* (Paris, 1898, in-12, X+173 pages, Hachette).

« De curieux souvenirs, en partie biographiques, sont rappelés par M. Laffite dans cette étude, d'une lecture facile, et qui obtient aujourd'hui en volume le même succès qu'elle a valu l'an dernier à son auteur sous la forme plus concise d'une conférence faite à la section de Passy-Auteuil de l'Association polytechnique.

« De semblables recherches, élucidées dans un but de vulgarisation de l'histoire d'un arrondissement, d'un quartier, ou même d'un monument de Paris, ne sauraient être trop encouragées par notre Commission, qui doit trouver, dans les auditeurs de telles conférences et dans les lecteurs de tels livres, de précieux collaborateurs épris des vestiges du passé, aptes à en apprécier l'intérêt et ardents à nous les signaler ainsi qu'à les préserver de toute destruction.

« 26 mars 1898.

« Charles Lucas. »

M. Jules Périn donne lecture de son rapport sur l'ouvrage déposé par M. Millet et relatif au quartier Saint-André-des-Arts:

« M. P. Millet, ancien membre du Tribunal de commerce de la Seine, président de la Chambre des entrepreneurs de couverture, de plomberie, d'assainissement et d'hygiène, vient de publier un recueil de documents professionnels et historiques, destiné surtout à être mis aux mains de ses confrères, mais qui sortira de ce cadre restreint et sera lu par toutes les personnes qui s'intéressent au vieux Paris.

« C'est presque une œuvre pieuse de la part de M. Millet de n'avoir pas voulu laisser disparaître le berceau de l'école professionnelle de la corporation, sans donner « un mot de regret et d'adieu » à la vieille maison qui l'abritait en ces dernières années.

Et, très ingénieusement, M. Millet — qui aime les choses de l'esprit, les investigations dans le passé — a cédé au désir de montrer dans quel milieu était situé le n° 18 de la rue des Poitevins, siège de cette école professionnelle. Il a donc joint à ses documents professionnels une « histoire d'un vieux quartier de Paris ». Il conduit son lecteur, de Lutèce, avec ses thermes, à travers le moyen âge avec ses Châtelets, ses vieux ponts, au Palais et au Tribunal de commerce, et s'engage dans un dédale de vieilles rues du quartier Saint-André-des-Arts, si riche en vieux hôtels des XVIIe et XVIIIe siècles.

Digitized by Google

M. le Président communique à la Commission les documents relatifs à la suite donnée par les différents services de la ville de Paris et du département de la Seine aux délibérations prises dans la dernière séance :

« Paris, le 26 mars 1898.

« Monsieur le Président,

« Le secrétaire de la Commission du Vieux Paris m'a transmis copie des vœux émis par cette Commission dans sa séance du 3 mars en me demandant de faire connaître les mesures que j'aurais prises pour leur exécution.

« Je vous adresse, en conséquence, les réponses que comportent, quant à présent, les vœux dont il s'agit, en ce qui concerne les services sous mes ordres :

« 1° Surveillance des fouilles. — Ci-inclus copie de l'instruction envoyée le 12 février 1898 à MM. les chefs des services techniques d'ingénieurs;

« 2° Insertion dans les cahiers des charges d'une clause réservant à la Ville la propriété des objets trouvés dans les fouilles. — Une clause de cette nature existe dans les cahiers des charges généraux qui régissent les travaux d'ingénieurs, savoir :

« Cahier des charges imposées aux entrepreneurs du Service municipal du 4 août 1879, art. 33;

« Clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs des travaux des Ponts et chaussées du 16 février, art. 25.

« Je me réserve toutefois d'appeler l'attention de la Commission, lors de sa prochaine séance, sur les termes de ces deux articles.

« 3° et 4° Communication à la Commission des projets d'opérations nouvelles susceptibles de détruire ou modifier les aspects des monuments.

« Il appartient à M. le Directeur administratif des services d'Architecture de répondre à ces vœux.

« 5° Négociations à entamer avec les grandes administrations et les grandes compagnies au sujet des objets qui pourraient être trouvés dans les travaux entrepris par elles.

« Ci-joint copies des lettres adressées aux directeurs des compagnies d'Orléans et de l'Ouest à l'occasion des travaux du prolongement de la ligne d'Orléans jusqu'au quai d'Orsay et l'exécution de la ligne Courcelles—Champ de Mars.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

« Le Directeur administratif de la Voie publique et des Eaux et égouts,

« Signé : Defrance. »

Circulaire adressée à MM. les chefs des services techniques d'ingénieurs :

« Paris, le 12 février 1898.

« Par un arrêté du 18 décembre 1897, pris en exécution d'une délibération du Conseil municipal, en date du 15 novembre précédent. M. le Préfet a formé une Commission « chargée de rechercher les vestiges du vieux Paris, de constater leur état actuel, de veiller dans la mesure du possible à leur conservation, de suivre au jour le jour les fouilles qui pourront être entreprises et les transformations jugées indispensables, et d'en conserver des preuves authentiques ».

« Cette Commission s'est constituée dans sa séance du 28 janvier 1898 (voir « Bulletin municipal » du 12 février), et a notamment chargé une Sous-commission de la surveillance des fouilles et des démolitions, de l'étude des nivellements et alignements pouvant modifier la topographie de Paris et menacer les monuments, etc.

« Pour permettre à cette Sous-commission d'intervenir en temps utile, MM. les chefs de service sont priés de donner des ordres pour que, dans toutes les circonstances où, au cours de fouilles, seraient mis à découvert des vestiges d'anciennes constructions, murailles, sépultures, etc., avis en soit immédiatement donné, par les voies les plus rapides, au conservateur du musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné, et pour que, dans le cas où les travaux ne pourraient pas être suspendus, toutes les mesures soient prises pour sauvegarder les vestiges mis à découvert.

« Le Directeur administratif de la Voie publique et des Eaux et égouts,

« Signé : Defrance. »

« Paris, le 21 mars 1898.

« A Monsieur le Directeur de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest.

« Par un arrêté du 18 décembre dernier, M. le Préfet de la Seine, à la demande du Conseil municipal de Paris, a formé une Commission chargée de rechercher les vestiges du vieux Paris, de constater leur état actuel, de veiller dans la mesure du possible

Digitized by Google

à leur conservation et d'en recueillir les preuves authentiques.

« Cette Commission a déjà tenu plusieurs séances, et, dans l'une d'elles, les chefs de service ont été priés d'entamer des négociations avec les grandes administrations au sujet des objets intéressants qui pourraient être trouvés dans les fouilles entreprises par elles.

« Comme, à l'occasion des grands travaux que vous venez de commencer pour le prolongement de la ligne de Courcelles jusqu'au Champ-de-Mars, il est possible que des découvertes soient faites, je vous serai reconnaissant, Monsieur le Directeur, de vouloir bien donner des ordres pour que, si des vestiges d'anciennes constructions, sépultures, et, en général, des objets présentant un intérêt historique ou artistique, étaient mis à jour, avis en soit immédiatement donné à M. le Conservateur du musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné, qui ferait toute diligence pour en opérer la reconnaissance et en assurerait l'enlèvement aux frais de la Ville.

« J'ose espérer, Monsieur le Directeur, que vous voudrez bien, dans la circonstance, seconder les efforts que fait la ville de Paris pour recueillir et conserver les souvenirs de son passé.

« Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

« Le Directeur administratif de la Voie publique et des Eaux et égouts,

« Signé : Defrance. »

« Paris, le 21 mars 1898.

« A Monsieur le Directeur de la Compagnie des chemins de fer d'Orléans.

« Par un arrêté du 18 décembre dernier, M. le Préfet de la Seine, à la demande du Conseil municipal de Paris, a formé une Commission chargée de rechercher les vestiges du vieux Paris, de constater leur état actuel, de veiller dans la mesure du possible à leur conservation et d'en recueillir les preuves authentiques.

« Cette Commission a déjà tenu plusieurs séances, et, dans l'une d'elles, les chefs de service ont été priés d'entamer des négociations avec les grandes administrations au sujet des objets intéressants qui pourraient être trouvés dans les fouilles entreprises par elles.

« Comme, à l'occasion des grands travaux que vous venez de commencer pour le prolongement de vos lignes jusqu'au quai d'Orsay, il est probable que des découvertes seront faites, je vous serai reconnaissant, Monsieur le Directeur, de vouloir bien donner des ordres pour que, si des vestiges d'anciennes constructions, sépultures, et, en général, des objets présentant un objet historique ou artistique étaient mis à jour, avis en soit immédiatement donné à M. le Conservateur du musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné, qui ferait toute diligence pour en opérer la reconnaisssance et en assurerait l'enlèvement aux frais de la Ville.

« J'ose espérer, Monsieur le Directeur, que vous voudrez bien, dans la circonstance, seconder les efforts que fait la ville de Paris pour recueillir et conserver les souvenirs de son passé.

« Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

« Le Directeur administratif de la Voie publique et des Eaux et égouts,

« Signé : Defrance. »

M. Defrance, directeur administratif des Travaux, pour compléter les documents qui viennent d'être communiqués, donne lecture des clauses du cahier des charges relatives à la propriété des objets trouvés dans les fouilles :

« *Clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs des travaux des Ponts et chaussées* (Arrêté ministériel du 19 février 1892).

« Art. 25. — Objets trouvés dans les fouilles.

« L'Administration se réserve la propriété des matériaux qui se trouvent dans les fouilles et démolitions faites dans les terrains appartenant à l'Etat, sauf à indemniser l'entrepreneur de ses soins particuliers.

« Elle se réserve également les objets d'art et de toute nature qui pourraient s'y trouver, sauf indemnité à qui de droit. »

« *Cahier des charges imposées aux entrepreneurs du Service municipal en ce qui concerne le mode d'exécution des travaux.* (Approuvé le 4 août 1879).

« Art. 33. — Objets d'art trouvés dans les fouilles.

« Les objets d'art ou les monnaies ou médailles que l'on pourrait trouver dans les fouilles appartiennent à l'Administration,

Digitized by Google

moyennant le paiement aux ouvriers qui les auront trouvés de la moitié de la valeur intrinsèque desdits objets et de la moitié d'une plus-value fixée par le Conservateur des médailles de la Bibliothèque nationale, au cas où ils auraient du prix comme antiquités; quant aux monnaies ayant cours, la valeur qu'elles représentent sera partagée entre les ouvriers et l'Administration, conformément aux dispositions du Code civil. »

M. le Président dit qu'il est bien entendu que la Ville n'entend nullement frustrer les ouvriers des trouvailles qu'ils pourraient faire. Il affirme, au contraire, qu'elle est toute disposée à les indemniser largement. Il rappelle que, lors des fouilles du Pont-Neuf, beaucoup d'objets trouvés dans la Seine ont été détournés et vendus; des dagues, des épées, des coffrets, et même des lingots provenant d'un vol fait à la Monnaie ont ainsi été vendus à des particuliers par des ouvriers travaillant à ces fouilles.

M. Victorien Sardou dit qu'il a acheté, vers 1852, une quantité d'objets précieux, et curieux provenant de fouilles opérées dans le lit de la Seine. Il est clair, en effet, que l'écroulement des anciens ponts et l'incendie des maisons qui les garnissaient autrefois ont eu le résultat de faire tomber dans le fleuve une quantité considérable d'objets de toutes sortes. Il faut noter aussi que les changeurs de monnaie s'étaient établis sur les ponts, de préférence, et qu'il leur arrivait souvent de jeter dans la Seine des monnaies frappées en métaux précieux, mais dont la fabrication était illicite et qu'ils préféraient perdre plutôt que de s'exposer aux peines extrêmes dont l'on punissait les faux-monnayeurs.

M. le Président communique la lettre suivante, que lui transmet M. Defrance, directeur des Travaux, relative à la disparition prochaine du réservoir du parc Monceau :

« *Note à M. l'Inspecteur général chargé de la direction des Eaux au sujet de la disparition prochaine du réservoir Monceau.*

« Paris, le 5 avril 1898.

« Le réservoir Monceau, qui se trouve en plein Paris, devant être démoli prochainement, le soussigné estime qu'il y aurait intérêt à en conserver trace par des dessins, aquarelles ou photographies.

« A cet effet, il a l'honneur de proposer à M. l'Inspecteur général d'en prévenir la Commission du Vieux Paris et le service archéologique du musée Carnavalet (Instruction du 21 mars 1898 de M. le Directeur administratif).

« Les renseignements qui pourraient être nécessaires à la Commission seront donnés soit par le soussigné, soit par M. Louis, conducteur principal, 13, rue de Courcelles.

« L'inspecteur des Eaux,
« Illisible. »

Cette lettre est renvoyée à la 3e Sous-commission.

M. Defrance, directeur des Travaux, donne connaissance à la Commission des deux lettres ci-après qui lui ont été adressées par MM. les directeurs des Compagnies de chemins de fer de l'Ouest et d'Orléans au sujet de la surveillance des fouilles :

« Paris, le 4 avril 1898.

« Monsieur le Directeur,

« Par lettre du 21 mars dernier, vous avez bien voulu nous faire connaître que, sur la demande du Conseil municipal de Paris, M. le Préfet de la Seine avait formé une Commission chargée de rechercher les vestiges du vieux Paris, de constater leur état actuel, de veiller dans la mesure du possible à leur conservation et d'en recueillir les preuves authentiques. A cette occasion, vous nous demandez de vouloir bien aviser M. le Conservateur du musée Carnavalet de toutes découvertes de vestiges d'anciennes constructions, sépultures, et en général des objets présentant un intérêt historique ou artistique, qui pourraient être faites au cours des travaux exécutés dans Paris par notre Compagnie pour l'établissement de la ligne de Courcelles au Champ de Mars.

« J'ai l'honneur de vous informer que toutes instructions utiles seront données à ce sujet à nos services intéressés.

« Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

« Le directeur de la Compagnie de l'Ouest,
« Marin. »

« Paris, le 5 avril 1898.

« Monsieur le Directeur,

« En réponse à votre lettre du 21 mars dernier, j'ai l'honneur de vous faire savoir que

Digitized by Google

des instructions ont été données à tous les chefs de section des travaux du prolongement de la ligne d'Orléans au quai d'Orsay pour que M. le Conservateur du musée Carnavalet soit avisé lorsque des découvertes intéressantes relatives au vieux Paris, ou présentant un caractère historique, seront faites dans nos fouilles.

Agréez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

« Le directeur de la Compagnie d'Orléans,

« Heurteau. »

La Commission décide que des remerciements seront adressés à MM. les directeurs des compagnies de chemins de fer de l'Ouest et d'Orléans.

M. le Président donne lecture du rapport suivant que lui transmet M. Le Roux, directeur des Affaires départementales, et qui émane du service de la Navigation de la Seine :

« *Rapport du conducteur subdivisionnaire.*

« Paris, le 11 mars 1898.

« Par une note en date du 2 mars 1898, adressée à M. l'Ingénieur en chef de la Navigation de la Seine (2e section), M. le directeur des Affaires départementales demande si l'on ne pourrait pas introduire, dans les cahiers des charges des travaux de dragage, une clause aux termes de laquelle les objets intéressant l'histoire et trouvés dans le lit de la Seine, au cours des dragages effectués dans la traversée de Paris, seraient acquis au musée Carnavalet. En outre, M. le directeur des Affaires départementales fait connaitre que la Commission du Vieux Paris, instituée par arrêté préfectoral du 18 décembre 1897, a demandé que les membres désignés par elle fussent autorisés à surveiller les fouilles.

« En réponse à la communication qui nous est faite de cette note, nous ferons observer que l'art. 25 des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs des travaux publics stipule explicitement qu'en ce qui concerne les fouilles et démolitions, l'Administration « se réserve les objets d'art et de « toute nature qui pourraient s'y trouver, « sauf indemnité à qui de droit ».

« Quant à l'autorisation de surveiller les chantiers, qui est réclamée au profit des membres désignés par la Commission du Vieux Paris, elle ne saurait, selon nous, être admise d'une manière générale ; nous ajouterons d'ailleurs que jusqu'ici aucune autorisation de visiter les chantiers n'a été refusée aux personnes qui en ont fait la demande lorsque cette autorisation était compatible avec la bonne marche du travail et la sécurité des personnes. Nous estimons d'ailleurs que c'est aux ingénieurs chargés de la direction des travaux qu'il appartient d'autoriser lesdites visites.

« Le conducteur subdivisionnaire,

« Illisible. »

M. Defrance fait remarquer que l'Etat se réserve la propriété de tous les objets trouvés dans le lit de la Seine.

M. le Président pense qu'en insistant l'on pourrait obtenir les objets ayant un caractère exclusivement parisien.

Il communique ensuite une lettre de M. Le Roux, directeur des Affaires départementales, relative à la carte géologique de Paris.

Cette lettre est ainsi conçue :

« Paris, le 18 mars 1898.

« Monsieur le Président,

« Vous m'avez signalé l'intérêt que présenterait, pour la Commission du Vieux Paris, la possession d'une carte géologique de Paris et de ses environs.

« J'ai l'honneur de vous faire connaitre que la carte qui me semble devoir convenir le mieux à la Commission du Vieux Paris est la carte au 40,000e, en quatre feuilles, éditée par la maison Baudry et Cie, 15, rue des Saints-Pères.

« Aucune carte géologique de la région parisienne, à plus large échelle, n'a été publiée jusqu'ici.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

« Le directeur des Affaires départementales,

« Emile Le Roux. »

La Commission décide que quelques exemplaires de cette carte seront demandés pour être mis à la disposition des membres des trois sous-commissions.

M. le Président annonce qu'il a reçu de M. Bouvard, directeur des services d'Architecture, une collection des vues photographiques prises sur les emplacements destinés

Digitized by Google

au prolongement ou à l'élargissement des voies ci-dessous désignées :

Rue Herr, 19 clichés.

Avenue Ledru-Rollin (11e arrondissement), 15 clichés.

Rue Custine, 11 clichés.

Rues Wurtz et Vergniaud, 7 clichés.

Rue Danton, 7 clichés.

Rue du Dessous-des-Berges, 5 clichés.

Rue Stephenson, 5 clichés.

Rue Piat, 4 clichés.

Rue Godefroy-Cavaignac, 2 clichés.

Rue du Buisson-Saint-Louis, 1 cliché.

Rue du Mont-Cenis, 72, 1 cliché.

Rue de Cléry, 15, 1 cliché.

Il propose à la Commission d'adresser des remerciements à M. Bouvard en lui faisant toutefois remarquer que les photographies transmises manquent, pour la plupart, du point de repère capable de donner l'indication et le caractère de l'endroit reproduit.

M. le Président annonce qu'il a reçu, en réponse aux lettres envoyées au nom de la Commission du Vieux Paris, des communications d'un certain nombre de grandes villes relatives aux dispositions prises par elles pour la conservation de leurs monuments et souvenirs historiques.

Ces communications émanent des villes suivantes : Lille, Berne, Genève, Bruges, Bordeaux, Birmingham, Bradford, Nîmes, Dijon, Turin, Leipzig, Manchester et Anvers.

La Commission prie M. J. Périn de vouloir bien présenter un rapport sommaire sur ces communications pour la prochaine séance.

Vu l'importance et l'intérêt des documents envoyés par la ville d'Anvers, la Commission décide leur impression.

Suit la teneur de ces documents :

« Anvers, le 16 mars 1898.

« Le Collège des Bourgmestre et Echevins à Monsieur le Préfet de la Seine.

« Monsieur le Préfet,

« Nous avons l'honneur de répondre à votre lettre du 14 de ce mois.

« Un arrêté royal du 7 janvier 1835 a institué une commission à l'effet de donner son avis sur la demande du ministre de l'Intérieur : 1° sur les réparations qu'exigent les monuments du pays remarquables par leur antiquité, par les souvenirs qu'ils rappellent ou par leur importance sous le rapport de l'art ; 2° sur les plans relatifs aux constructions et réparations des édifices mentionnés dans l'art. 2 de l'arrêté royal du 2 août 1824 et d'autres édifices publics.

« Un autre arrêté royal du 31 mai 1860 institue, dans chaque province, des membres correspondants de la Commission royale, chargés de recueillir les renseignements et de donner les avis qui leur sont demandés par la Commission, et de surveiller, s'il y a lieu, l'exécution de travaux qu'elle a approuvés. Ils peuvent aussi, d'office, appeler l'attention du Gouvernement ou de la Commission sur les mesures qu'ils jugent utiles pour la conservation des monuments ou des objets d'art.

« Les comités provinciaux de la Commission des monuments exercent en fait une surveillance qui s'applique non seulement aux bâtiments publics, mais également aux constructions particulières ayant un caractère historique ou artistique.

« La loi communale, art. 171, stipule que la publicité des séances des Conseils communaux est obligatoire lorsque les délibérations ont pour objet la démolition d'édifices publics ou de monuments anciens.

« Lorsque nous avons à exécuter des travaux de réparation ou de démolition à des édifices séculaires, nous nous attachons à faire exactement observer les conseils donnés par la Société nationale pour la protection des sites et monuments de Belgique. Inclus le résumé imprimé de ces conseils.

« Les propriétaires de constructions particulières remarquables peuvent s'adresser à notre Administration pour demander l'intervention pécuniaire de la Ville au profit de la restauration des façades dans leur style primitif.

« Agréez, nous vous prions, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre haute considération.

« Par ordonnance :

« Le secrétaire, « Illisible.

« Le Collège, « Illisible. »

Société nationale pour la protection des sites et monuments de Belgique. — Conseils aux artisans employés à la restauration ou à la réparation des monuments anciens.

Terrassier. — 1° En exécutant des fouilles

Digitized by Google

dans un bâtiment ancien ou aux environs, ayez soin de préserver tout fragment de pierre ouvragée, de tuile ou tout autre objet ancien que vous pourriez rencontrer.

Si vous rencontrez de vieilles fondations, bases de piliers, tombes anciennes, cercueils de pierre, pavements, ou autres ouvrages paraissant se trouver dans leur position primitive, *ne les bougez pas*, mais dégagez-les soigneusement, de façon que l'on puisse en faire toutes les constatations utiles et que, si c'est possible, l'ouvrage soit maintenu dans son emplacement.

2° En exécutant des drainages ou des excavations autour des anciens bâtiments, ayez soin de ne couper aucune des fondations, si grossières qu'elles soient, et veillez à la façon dont vous les exposez à l'air, à moins qu'elles n'aient été examinées et étayées par un maçon. N'exposez pas au jour ni à la vue ce qui n'a pas été fait pour cela. Veillez à ce que vos rigoles soient creusées de façon qu'elles éloignent les eaux des fondations au lieu de les diriger sur elles.

Maçon. — Si vous êtes appelé pour enlever le badigeon ou la peinture d'une maçonnerie, rappelez-vous que votre ouvrage a pour but de *mettre à nu* la surface primitive et non pas de la détruire. Vous devez donc éviter avec soin l'usage d'un outil trop dur et étudier la meilleure manière d'enlever le badigeon sans détruire ni dégrader cette surface primitive. Souvenez-vous que la façon de travailler la pierre dans l'ancien temps est elle-même un sujet d'intérêt et de curiosité, et que les traces des vieux outils ne doivent donc pas être détruites.

Cette observation s'applique surtout aux ouvrages de style roman, pour lesquels la grossièreté même de la pierre et la rudesse des ornements sont des preuves évidentes d'authenticité.

Si des traces d'anciennes peintures existent sur la pierre, il faut les préserver avec soin.

La manière d'enlever le badigeon dépend beaucoup de la nature des matériaux à nettoyer.

Avec certains matériaux, rien n'est meilleur que le Manchester Cement.

Pourtant il est préférable de faire dans chaque cas un essai pour s'assurer du meilleur procédé à suivre.

Il est préférable de laisser le badigeon tout à fait ou en partie sur la pierre que de se servir d'un outil qui dégraderait la surface de cette pierre, car mieux vaut posséder cette surface avec le badigeon que de ne plus la posséder du tout.

Quand l'enlèvement du plâtre laisse apercevoir des traces de filets, moulures, cordons, embrasures de fenêtres, etc., ne les cachez pas de nouveau et ne les arrachez pas. De même, en règle générale, ne vous servez d'aucune pince-outil quand vous touchez à un ancien ouvrage en pierre.

En déplaçant un ouvrage brisé ou délabré, ne détruisez que ce qui a tout à fait perdu sa forme primitive. Il est préférable d'avoir l'ouvrage original, fût-il brisé ou délabré, que l'œuvre neuve la plus parfaite et la plus habilement exécutée.

Évitez spécialement l'usage d'une brosse à couleur pour harmoniser les teintes du vieux et du neuf. Le vieux doit être conservé dans sa teinte caractéristique et nulle tentative ne doit être faite pour uniformiser cette teinte avec d'autres.

Ne déplacez et ne nettoyez jamais les vieilles surfaces moussues.

La plus scrupuleuse exactitude doit être apportée à la constatation des détails des moulures ou ornements en vue des parties nouvelles à y ajouter, les morceaux les plus délicats étant d'ordinaire les moins bien conservés.

En abattant les pans de muraille, soyez particulièrement soigneux de toutes les vieilles moulures ou de tout autre morceau de pierre ouvragée qui y seraient encastrés, ces fragments étant le plus souvent déposés près de leur emplacement primitif.

Si vous rencontrez des fenêtres ou autres ornements cachés par des travaux ultérieurs, n'y touchez pas avant qu'ils aient été examinés par un architecte.

Les carreaux à l'encaustique ou tout autre pavement ancien doivent être autant que possible maintenus à leur premier emplacement, et leurs dessins doivent servir de guide pour le dessin de parties nouvelles.

Dans tous les cas, il faut conserver leur position originale à ces pavements et ne jamais enlever ces vieux vestiges pour y substituer des pavements nouveaux.

Sculpteur. — Les recommandations faites au maçon s'appliquent au sculpteur et d'une façon plus pressante, les anciennes œuvres de sculpture ayant bien plus de valeur que les maçonneries anciennes.

Quand il travaille dans un bâtiment an-

Digitized by Google

tique, le sculpteur doit assujettir son talent et son imagination à l'œuvre à laquelle il est occupé, et chercher seulement à préserver et à perpétuer cette œuvre.

Jamais il ne doit essayer d'embellir ou de restaurer une vieille sculpture.

Plafonneur. — Si vous êtes appelé pour enlever un plâtrage, examinez d'abord ce plâtrage avec soin en enlevant le badigeon par places, et, si vous constatez que celui-ci recouvre des vieilles peintures, ne continuez pas avant d'avoir appelé un architecte ou une personne capable d'apprécier le travail.

S'il est absolument nécessaire de démolir le mur ainsi orné de vieilles peintures, on peut préserver ces peintures de la manière suivante : le fond de la maçonnerie doit être démoli avec soin et l'on doit en laisser subsister une légère épaisseur derrière la peinture. Celle-ci sera ensuite doublée de ciment placé dans un cadre en bois, et le tout, bien séché, sera finalement enlevé d'une seule pièce pour être déposé dans un musée.

En règle générale, les anciens plâtrages ne doivent pas être enlevés, mais réparés avec soin aux endroits endommagés.

Les nouveaux plâtrages posés sur des vieux murs doivent être fort minces et amincis surtout auprès des appareils de pierre, ainsi qu'on le faisait dans l'ancien temps.

Tous les plâtrages devraient être faits de façon à recevoir une décoration peinte.

Charpentier. — Ne soyez pas trop prompt à condamner les anciennes toitures ou tout autre ouvrage de charpente. Rappelez-vous, au contraire, que ces ouvrages ont une valeur tout à fait supérieure au coût de leur réparation. Une vieille charpente soigneusement maintenue par un épissoir ou d'autres moyens a cent fois plus de valeur que sa copie en bois neuf.

Les dégradations très sérieuses peuvent être réparées, il faut appliquer tous vos soins à rechercher le moyen de conserver l'ouvrage ancien.

Si vous ne vous efforciez pas d'y parvenir, on se servirait des plus futiles prétextes pour détruire cet ouvrage, qui peut être d'un mérite tout à fait rare.

En règle générale, ne déplacez pas une vieille charpente pour la réparer. Travaillez de préférence sur place, travée par travée, et seulement durant les mois de printemps et d'été. Par un bon système de prélarts, ou tout autre moyen efficace, gardez l'ouvrage bien sec durant l'opération. L'action de l'humidité sur les vieilles pièces de bois est fatale.

Ne changez pas l'aspect des anciens ouvrages de charpente et surtout ne les recouvrez pas d'huile ou de vernis.

En général (comme on l'a recommandé au maçon), rappelez-vous toujours que votre but doit être de conserver et non pas de renouveler.

Conservez avec un soin particulier tous les restes de décoration peinte que vous découvririez sur les vieux ouvrages en bois.

Menuisier. — Tout ce qui a été dit au charpentier s'applique également au menuisier.

Qu'il conserve autant que possible dans leur ancienne place les ouvrages antiques qui lui sont confiés et qu'il se garde de déplacer ces ouvrages pour les réparer, à moins que ce ne soit sous les ordres d'un homme spécialement compétent.

Tout vestige de menuiserie ancienne, quels que soient sa forme et son objet, doit être soigneusement conservé dans son emplacement primitif, et, s'il en a été enlevé, doit y être rapporté au plus tôt, autant que faire se pourra.

Vitrier. — Soyez particulièrement soigneux pour conserver les anciens vitraux. Ne les détachez jamais des fenêtres dans lesquelles ils sont placés, — sauf sous la direction spéciale d'un architecte, quelque grossiers, imparfaits ou petits qu'en soient les fragments.

Peintre. — Préservez tous les vestiges d'anciennes peintures, *sans jamais essayer de les restaurer*, sauf sous la direction d'un homme compétent.

Forgeron. — Conservez dans leurs places primitives tous les spécimens de fer forgé ancien que vous rencontrerez, notamment les barreaux et étançons, qu'il ne faut déplacer que sur les ordres directs d'un architecte.

Aux patrons et ouvriers en général. — N'oubliez jamais que la réparation d'un vestige d'ancienne architecture, si peu important qu'il soit, est une œuvre à exécuter d'une façon tout à fait différente de la confection d'un travail nouveau ou de la modification d'une construction nouvelle.

Le but n'est pas simplement de remettre l'ouvrage en bon état, mais de *préserver* ou

Digitized by Google

de *conserver* un spécimen authentique des anciens arts du pays.

Tout bâtiment ancien a sa valeur historique, et même si vous croyez, à première vue, que son état exige sa réédification, ou que vous pourriez le reconstruire plus facilement en entier, n'oubliez jamais que toute sa valeur disparait quand son authenticité n'est plus évidente. Votre devoir est non pas la *réédification*, mais la *conservation*.

Prenez donc garde de ne point condamner à la légère un spécimen de l'art ancien, sous prétexte qu'il est hors d'état d'être maintenu. *La destruction de toute œuvre ancienne constitue une perte nationale.*

M. le Président donne lecture du rapport ci-après, demandé à M. Ch. Sellier, secrétaire, au cours de la dernière séance de la Commission de permanence :

« *Rapport présenté par M. Charles Sellier sur l'enquête ordonnée par Colbert en 1678, relativement à la provenance et à la qualité des pierres employées dans les constructions.*

« Messieurs,

« Après l'établissement de l'inventaire des monuments de Paris, les membres de la Commission de permanence ont jugé qu'il y aurait aussi un important intérêt à examiner ces monuments sous le rapport de la nature et de la qualité des matériaux qui les composent.

« L'idée n'est pas neuve assurément, car on la voit déjà manifestée en 1678 par Colbert qui, à ses fonctions de premier ministre, joignait, comme on sait, celle de surintendant des bâtiments. Il est probable que les édifices construits sous son administration, et qui n'avaient que douze ou quinze ans de date, s'étaient déjà altérés au point de provoquer son attention et sa sollicitude. Aussi dut-il songer, dans l'intérêt de la bonne gestion des travaux publics, à s'enquérir des causes de cette altération, et à s'assurer de la qualité des pierres employées, afin de se former une opinion sur les matériaux qu'il serait sage de mettre en œuvre dans les constructions nouvelles.

« Il s'adressa donc dans ce but à l'Académie d'architecture qu'il avait créée depuis peu d'années et où figuraient les hommes de l'art les plus compétents de ce temps : François Blondel, Le Vau, Libéral Brunand, Daniel Gittard, Antoine Lepaultre, Pierre Mignard, André Félibien, d'Orbay, Claude Perrault, Jules Hardouin-Mansart et La Motte-Coquart.

« L'enquête, ainsi requise, commença le 6 juillet 1678 et fut continuée jusqu'au 23 septembre suivant. Le procès-verbal qui la relate fut rédigé jour par jour, puis transcrit dans les registres des procès-verbaux de l'Académie d'architecture. Ce document, resté longtemps inédit, a été publié pour la première fois par M. le comte Léon de Laborde dans un volume intitulé : *Mémoires et Dissertations* (Paris, A. Leleux, 1852, in-8°, p. 145 à 290). Avant cet auteur, Héricart de Thury avait eu connaissance du procès-verbal de 1678, et il en avait déjà tiré parti dans le second chapitre de sa *Description des Catacombes de Paris* (Paris, 1815, 1 vol. in-8°, p. 137 et suivantes).

« Suivant Héricart de Thury, il est presque impossible de déterminer d'une façon précise à quelle époque les carrières des environs de Paris ont commencé à être mises en exploitation. Les premières extractions furent infailliblement faites dans les flancs des collines qui entouraient la *Lutetia Parisiorum*. On retrouvait encore, il y a trois quarts de siècle, des vestiges de ces premières exploitations au bas de la montagne Sainte-Geneviève, et on en suivait les traces sur les rives de l'ancien lit de la Bièvre, dans l'emplacement de l'abbaye de Saint-Victor, celui du Jardin-des-Plantes et le faubourg Saint-Marcel.

« Jusqu'au 12e siècle, les palais, les temples et les autres monuments publics de cette ville furent construits en pierre des carrières de ce faubourg et de celles qui furent ensuite ouvertes au midi des remparts de Paris, vers les places Saint-Michel, de l'Odéon, du Panthéon, des Chartreux, et les barrières d'Enfer et Saint-Jacques.

« A partir de cette époque, il faut enfin s'en rapporter au procès-verbal de 1678, et, si l'on ne s'en tient qu'aux anciens monuments encore existants à Paris, on remarque que les experts de Colbert y ont fait les constatations suivantes :

« 1° A l'église Saint-Séverin, les premières pierres employées sont des pierres dures de Paris ; sur la façade méridionale, on trouve de la pierre dure de Saint-Leu. La pierre dure est fort endommagée par le temps et les intempéries, tandis que la pierre tendre qui est de Trossy, de haut appareil, est restée saine et intacte jusqu'aux moindres moulures. Les contreforts, les petits arcs-boutants de l'abside sont de Trossy et couverts de haut banc; les pignons du côté du cimetière sont aussi de Trossy, et les grands arcs-boutants de la nef sont de haut banc. La tour est toute

Digitized by Google

de pierre dure, et, par l'inscription qui est marquée en bas, on voit qu'elle a été bâtie en 1347. Toutes les pierres, tant dures que tendres, sont en général de très bonne qualité, celles qui sont endommagées le sont par suite du mauvais choix qu'on en a fait en carrière, ou du mauvais appareil.

« 2° L'église et la maison des Bernardins, commencées en 1336, ont la plupart de leurs murs en pierre dure; tout le haut est de pierre dure de Saint-Leu fort bien conservée et intacte.

« 3° Les premières assises de la sépulture des Valois, à Saint-Denis, construite sous le règne de Henri III, sont de pierre dure; les bases et les fûts des colonnes sont aussi de pierre dure, mais d'un grain fin comme le liais; le reste est en Saint-Leu. Les colonnes de ce monument depuis longtemps disparu ont servi à composer la colonnade de la naumachie du parc Monceau.

« 4° La fontaine des Innocents est bâtie en pierre de liais dur jusqu'au premier étage, et le reste en liais doux bien conservé.

« 5° Au bâtiment neuf du Louvre, on remarque de la pierre de Saint-Leu employée au socle attenant au portail, laquelle se détériore et devient farineuse. Ce qui a été bâti sous Henri II et Charles IX est de cliquart et de liais dans les premières assises; les colonnes et les parties supérieures des murs sont de Saint-Leu.

« 6° A l'église Notre-Dame, les deux premières assises de la porte dans le cloître du côté du nord sont en cliquart dur de petit appareil; au dessus les assises sont de haut banc; les grandes figures qui sont tout autour de l'église sont la plupart en Saint-Leu, tandis que les petites figures et les bas-reliefs qui sont au-dessous et à portée de la main sont de cliquart; le tout bien conservé. Pour les bas-côtés, les pierres, tant du côté du midi que du côté du nord, sont fort endommagées depuis les tours jusqu'à la croisée et paraissent plus vieilles que le reste. La porte du côté du midi, commencée en 1257, est de cliquart et de haut banc dans ses premières assises. Le grand portail de l'église du côté du couchant est de pierre de cliquart de même que les premières grandes figures. Les tours, comme le reste de l'église, sont en pierre dure de cliquart et de haut banc de petit appareil bien conservée.

« 7° Les premières assises de l'hôtel de Cluny sont en pierre dure et le reste en Saint-Leu.

« 8° Aux thermes de Julien, la construction est, en parements, de quatre rangs de briques par bandes et six rangs de moellons entre les briques; lesdits moellons taillés de liais très dur, de quatre pouces sur six de face et de huit de queue environ.

« 9° Les assises basses de l'église Saint-Martin-des-Champs sont de liais, et le reste en haut banc. Le réfectoire, transformé de nos jours en bibliothèque, est en cliquart, et ses colonnes sont de liais.

« 10° L'ancien portail de Saint-Julien-le-Pauvre ainsi qu'une partie des bas-côtés et de l'abside sont en cliquart.

« 11° Le portail de l'église Saint-Etienne-du-Mont, commencé en 1610, est en Saint-Leu.

« 12° A l'institution de l'Oratoire, bâtie vers 1648 et devenue l'hospice des Enfants-Trouvés depuis 1800, les premières assises de l'église sont de haut banc très beau, et tout le reste de liais doux. Toutes les pierres ont été tirées d'une carrière située dans l'enclos de la maison.

« 13° Le portail de l'église Saint-Germain-des-Prés est de cliquart dur et fin.

« 14° Le portail de l'église Saint-Gervais, bâti en 1616 par Salomon de Brosse, a ses premières assises en cliquart et pierre dure, comme les premiers tambours des colonnes; le reste est en Saint-Leu.

« 15° A l'église des Jésuites de la rue Saint-Antoine (aujourd'hui l'église paroissiale Saint-Paul-Saint-Louis), les premières assises du portail sont en pierre dure d'Arcueil, en haut banc et en liais; le reste est en Trossy. Le frère Martel-Ange fit les dessins de cet édifice et l'éleva jusqu'à trois pieds du rez-de-chaussée; le père Derrand acheva le reste.

« 16° La tour Saint-Jacques-la-Boucherie, construite du temps de Louis XII et de François Ier, est partie en cliquart et partie en haut banc par le bas; tout le reste est en Trossy fort bien conservé, sauf les appuis et les animaux du sommet, qui sont en pierre tendre.

« 17° Au palais du Luxembourg, bâti par Salomon de Brosse de 1615 à 1620, toutes les pierres sont mises assez communément et sans choix, les dures à côté des tendres, celles de bonne qualité à côté des défectueuses.

« D'où il parait que ce n'est que vers le milieu du XIIIe siècle que l'on commença à amener à Paris les pierres des carrières de Saint-Leu, Trossy, l'Isle-Adam, Vergelé, etc., et qu'elles n'y furent employées que

Digitized by Google

dans les parties supérieures des édifices, les carrières de Paris leur fournissant les matériaux des premières assises.

« Enfin, il est à remarquer que le procès-verbal de 1678 est resté assez incomplet; de plus, aucunes conclusions ne le terminent. Il n'en contient pas moins de très curieuses observations dont le temps n'a fait que confirmer la justesse. A l'aide de sa savante et si précieuse expérience, Viollet-le-Duc en a déduit des remarques fort intéressantes que M. Léon de Laborde a comprises dans sa publication relative à l'enquête de Colbert, et que nous allons rapporter ici résumées en partie :

« En général, toutes les pierres reconnues défectueuses par les experts de Colbert se sont, depuis lors, altérées de plus en plus; celles qui avaient résisté aux injures de l'atmosphère sont encore intactes aujourd'hui. Ce qui prouve que les pierres, en général, ne tardent guère, en place, à montrer leurs qualités. Cependant telle nature de pierre, qui résiste aux intempéries dans de certaines positions, se dégradera promptement dans d'autres cas. Ainsi, pour ce qui concerne la pierre des bassins de Paris et de l'Oise, voici quelques observations résultant de l'étude des plus anciens édifices de Paris.

« Le *liais ancien*, qu'on extrayait autrefois des carrières de la butte Saint-Jacques, des Chartreux, des alentours d'Arcueil et de Créteil, portait jusqu'à 0 m. 50 c. de hauteur, sans bousin. Soit qu'il ait été employé en soubassements, soit qu'il ait servi à faire des couronnements, des chêneaux, des balustrades, des colonnettes ou des meneaux de croisées, ce liais s'est toujours bien comporté, sauf à l'exposition du nord où il se délite quand il a été pénétré d'humidité. La Sainte-Chapelle du Palais, entièrement construite en liais ou en cliquart, ne présente de dégradations que là où l'oxyde de fer a causé des fêlures aux assises ou aux meneaux.

« Le *cliquart* se comporte à peu près de la même manière; plus *gras* que le liais cependant, il gèle plus facilement. Les anciennes terrasses de la cathédrale de Paris, recouvertes en grandes dalles de liais ou de cliquart, présentent rarement des traces de décomposition par la face exposée à l'air, tandis que les faces intérieures, qui ne sont pas en contact avec l'air, sont très effeuillées et finissent même par se trouer, bien que le parement extérieur soit devenu aussi dur que le marbre le plus ferme. Cet effet peut s'expliquer par la finesse des pores de la pierre; l'eau qui la pénètre s'évapore facilement par suite de l'action de l'air et du soleil, mais, retenue près du parement intérieur qui sèche plus difficilement, elle le fait éclater lorsque surviennent de fortes gelées. Il est donc indispensable d'aérer les dessous des dallages et chêneaux, ou d'employer pour cet usage des pierres d'une qualité moins grasse ou moins compacte que le liais ou le cliquart, telles que la Ravières, le Courtanoux, la Mouasse, le Saint-Nom bas, quelques bancs de pierre de Soissons, la roche de Saint-Maximin, etc. Mais quand on emploie, pour les corniches ou chêneaux, des qualités de pierres dures assez poreuses pour sécher rapidement, elles communiquent leur humidité par l'effet de la capillarité et la propension de l'eau à descendre aux assises inférieures formant les parements qui portent ces chêneaux ou corniches; alors, si ces parements ne sont pas élevés en pierre d'une nature âpre, poreuse et sèche, comme le vergelé par exemple, s'ils sont composés de pierres quelque peu argileuses, comme le Banc royal, ou la pierre franche, ou même le Saint-Leu, il se manifeste bientôt à leur surface une efflorescence de salpêtre, puis la décomposition se produit avec une effrayante rapidité; il se forme des soufflures, des *copeaux* de pierre, derrière lesquels le calcaire est réduit à l'état de sable ou de poussière. L'interposition d'une couche de bitume ou de lames de plomb serait donc utile dans ce cas.

« Quant aux roches de Paris, dites roches de Bagneux ou roches du Moulin, il faut autant que possible se garder de les employer dans les couronnements des édifices; ces roches contiennent toutes des lits argileux, et les chêneaux ou corniches de pierre dure de Bagneux se creusent en perdant à chaque hiver une croûte de quelques millimètres d'épaisseur, surtout si l'écoulement des eaux à leur surface ne se fait pas très rapidement. En général, les roches de Paris ne sont bonnes qu'en soubassement, mais encore faut-il les avoir parfaitement ébousinées.

« La détérioration des pierres en parement est encore due au rejaillissement des gouttes d'eau. C'est le cas des pierres placées au-dessus des chêneaux à fond plat. En effet, l'eau qui tombe directement lave et s'écoule rapidement par son abondance même, tandis que l'espèce de brouillard occasionné par le rejaillissement demeure sur la pierre; une gelée survient, le chêneau est sec, et les pierres placées au-dessus sont encore humides.

« On a encore remarqué que pour les couronnements extrêmes, complètement isolés,

Digitized by Google

tels que pinacles, fleurons, les pierres qui résistent le mieux à Paris sont le banc royal de l'Oise (Saint-Maximin), le vergelé, et en général toutes les pierres poreuses et âpres. La pluie finit, à la longue, par user légèrement ces pierres tendres, mais elle ne les décompose pas, tandis que des roches compactes ou coquilleuses s'altèrent, s'effeuillent et finissent par se percer et tomber en plaquettes. Les pierres de l'Oise qui ne sont pas grasses rendent l'eau avec autant de facilité et aussi rapidement qu'elles l'absorbent; tandis que les pierres dures la conservent, et par cela même, lorsqu'elles sont exposées à des coups d'air vif au sommet des édifices, la gelée les fait éclater.

« Les pierres tendres du bassin de l'Oise ont encore une autre qualité : lorsqu'on les taille au sortir de la carrière, elles *jettent leur eau;* cette eau contient en dissolution une forte quantité de silicate de chaux qui se cristallise au contact de l'air et il se forme à la surface des parements fraîchement taillés une croûte dure qui, sans boucher les pores de la pierre, durcit singulièrement ses parois. Tandis que si l'on n'a pas pris cette précaution on remarque, au contraire, que les cellules de la même pierre deviennent farineuses en vieillissant et s'emplissent de poussière jaunâtre. Il est donc très important de tailler les pierres tendres de l'Oise aussitôt après leur extraction; si l'on tarde trop, on perd l'effet conservateur de cette cristallisation, qui ne se fait qu'à la surface et qu'autant que la pierre n'a pas perdu toute son eau de carrière.

« Il est encore plus important de ne pas ravaler les édifices qui sont bâtis depuis longtemps en vergelé, en Saint-Leu, en banc royal de Méry, de Saint-Maximin, de l'abbaye du Val, de Trossy, etc. Ce ravalement tardif hâtera la décomposition de ces pierres, qui sont *mortes* à l'intérieur, comme disent les tailleurs de pierre picards. De même quelques pierres dures se décomposent aussi plus facilement lorsqu'on les retaille longtemps après leur emploi; le liais, le cliquart ne retrouvent jamais la croûte métallique de leur premier parement. On peut donc affirmer en principe général que c'est hâter la décomposition des vieux parements que de les retailler.

« Ainsi, la Commission du Vieux Paris ne pouvait mieux faire que de s'inspirer du souci de Colbert quant à la conservation de nos monuments; il résulte, en effet, un enseignement vraiment précieux du procès-verbal de l'enquête qu'il ordonna à cet égard. Indiquer le sort des édifices, l'état présent des uns, le lieu où se sont réfugiés les débris des autres, nous paraît un complément d'inventaire suffisant, aujourd'hui que les compilations et les redites ont fait leur temps.

« Signé : Charles Sellier. »

M. le Président remercie, au nom de la Commission, M. Ch. Sellier de l'analyse si complète et si intéressante dont il a bien voulu se charger, puis il rend compte des travaux et des projets de vœux élaborés par les sous-commissions :

1re Sous-commission.

1° *Communication de la liste des monuments historiques classés du département de la Seine.*

Arcueil, maison de la Renaissance.

Bagneux, église.

Boulogne, église.

Charenton, pavillon d'Antoine de Navarre (aujourd'hui hôtel de ville).

Nogent-sur-Marne, clocher de l'église.

Paris :

Arc de triomphe du Carrousel (P. E.).

Cathédrale Notre-Dame.

Chapelle de l'ancien collège de Beauvais.

Cloître des Carmes-Billettes.

Colonne de l'ancien hôtel de Soissons.

Église Saint-Étienne-du-Mont.

Église Saint-Eustache.

Église Saint-Germain-l'Auxerrois.

Église Saint-Germain-des-Prés.

Église Saint-Germain-de-Charonne.

Église Saint-Gervais.

Église Saint-Julien-le-Pauvre.

Église Saint-Merry.

Église Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

Église Saint-Nicolas-des-Champs.

Église Saint-Paul-Saint-Louis.

Église Saint-Pierre-de-Montmartre.

Église Saint-Séverin et ancien charnier.

Église de la Sorbonne.

Église de la Visitation.

Église, réfectoire et restes de l'enceinte de l'ancien prieuré de Saint-Martin-des-Champs (au Conservatoire des arts et métiers) (P. E.).

Façade du château d'Anet à l'École des beaux-arts (P. E.).

Digitized by Google

Façades du ministère de la Justice et de l'hôtel du gouverneur militaire de Paris, place Vendôme (P. E.).

Fontaine de la rue de Grenelle.

Fontaine de Médicis (P. E.).

Fontaine des Innocents.

Galerie Mazarine à la Bibliothèque nationale (P. E.).

Hôtel de Beauvais, rue François-Miron, 68 (P. p.).

Hôtel de Béthune-Sully, rue Saint-Antoine (P. p.).

Hôtel de Cluny (P. E.).

Hôtel de Furstemberg, ancien palais abbatial de Saint-Germain-des-Prés, rue de l'Abbaye, 3 (P. p.).

Hôtel des Invalides (P. p.).

Hôtel de Soubise (palais des Archives nationales) (P. E.).

Hôtel Carnavalet, rue de Sévigné (aujourd'hui Musée municipal).

Hôtel Lambert, rue Saint-Louis-en-l'Ile (P. E.).

Hôtel, rue de Braque, 4 et 6 (P. p.).

Hôtel, rue des Francs-Bourgeois, 30 (P. p.).

Hôtel, rue des Francs-Bourgeois, 31 (P. p.).

Maison, place Royale, 14 (P. p.).

Ministère de la Marine et ancien Garde-meuble (P. E.).

Palais de l'Institut (P. E.).

Palais de Justice (P. E.).

Palais du Louvre (P. E.).

Palais du Luxembourg (P. E.).

Pont-Marie.

Pont-Neuf.

Porte Saint-Denis (P. E.).

Porte Saint-Martin (P. E.).

Porte de l'ancien hôtel de Clisson, rue du Chaume (P. E.).

Portique du château de Gaillon à l'Ecole des beaux-arts (P. E.).

Restes de l'enceinte de Philippe-Auguste.

Restes de l'hôtel de La Trémoille, à Paris, à l'Ecole des beaux-arts (P. E.).

Restes du collège des Bernardins, rue de Poissy (aujourd'hui caserne de sapeurs-pompiers).

Sainte-Chapelle (P. E.).

Tour de l'ancien hôtel des ducs de Bourgogne, dite de *Jean-sans-Peur*, rue Etienne-Marcel.

Tour et réfectoire de l'ancienne abbaye de Sainte-Geneviève (au lycée Henri IV) (P. E.).

Tour Saint-Jacques-la-Boucherie.

Tourelle d'une maison rue Vieille-du-Temple, 54, à l'angle de la rue des Francs-Bourgeois (P. p.).

Val-de-Grâce.

Puteaux, vitraux de l'église.

Saint-Denis, église abbatiale.

Vincennes, château et Sainte-Chapelle.

Vitry, église.

M. le Président fait remarquer combien cette liste est incomplète : il compte sur le zèle des membres de la 1re Sous-commission pour signaler à la vigilance des pouvoirs publics les lacunes si nombreuses qu'elle présente.

2° *Établissement d'un modèle uniforme d'une fiche d'inventaire.*

La 1re Sous-commission avait préparé un modèle de fiche, mais, en raison de la communication de M. Ch. Normand offrant de soumettre le modèle de la Société des amis des monuments, il est décidé de surseoir au choix définitif.

3° *Confection des fiches.*

La Commission adopte le vœu présenté par la 1re Sous-commission de faire opérer le dépouillement des auteurs, sur les fiches, par une personne qualifiée pour ce travail, prise en dehors de la Commission, et rémunérée spécialement; cette personne dépendra de la Commission.

4° *Inventaire du musée Carnavalet pour l'année 1900. — Fusion des inventaires des musées.*

Il est demandé de faire presser l'établissement de l'inventaire complet du musée Carnavalet, de manière à en avoir l'impression pour 1900.

Adopté.

La Commission adopte ensuite le principe de la réunion dans un même document de la nomenclature des objets intéressant l'histoire de la ville de Paris, et qui se trouvent

Digitized by Google

disséminés dans des musées différents appartenant à l'Etat.

Ce travail serait fait par un auxiliaire choisi par la Commission.

M. Montorgueil dit qu'il serait bon de faire un appel aux habitants de la ville de Paris pour signaler les curiosités encore inconnues.

M. Victorien Sardou ajoute qu'il existe certainement des maisons possédant des vestiges importants et intéressants du temps passé, et qu'il serait nécessaire de stimuler les propriétaires indifférents.

Ces propositions sont adoptées et la Commission fait appel au concours de la presse, qui s'est montrée si favorable à ses travaux, pour en hâter la réalisation.

5° *Sculptures de la cour de l'École des beaux-arts.*

M. le Président donne lecture de la nomenclature ci-dessous transmise par M. Jules Guiffrey et relative aux sculptures de l'Ecole des beaux-arts qui présentent un intérêt parisien :

« *Monuments ayant fait partie du Musée des monuments français provenant d'anciens édifices parisiens qui se trouvaient encore à l'Ecole des beaux-arts en 1890.*

« Deux pilastres corinthiens entourant la mosaïque provenant du tombeau de de Thou à *Saint-André-des-Arts.*

« Cuve baptismale de 1542, provenant de *Saint-Victor.*

« Fragments de la chapelle des Commines aux *Grands-Augustins.*

« Fragments de la grande chapelle de *Saint-Germain-des-Prés.*

« Vierge entourée de priants, petit bas-relief dans un cadre, avec inscription provenant du *cimetière des Innocents.*

« Amende honorable, bas-relief provenant des *Grands-Augustins* (publié par Guilhermy).

« 15 ou 20 chapiteaux de Saint-Côme, de *Sainte-Geneviève-des-Célestins.*

« Lions provenant du tombeau de Souvré à *Saint-Jean-de-Latran.*

« Trois tombes venant de l'abbaye de *Sainte-Geneviève.*

« Colonnette gothique, avec chapiteau de feuillage, provenant de *Saint-Germain-des-Prés.*

« Petites figures, fronton, écu soutenu par deux écureuils, provenant du *cimetière des Innocents.*

« Dans le jardin :

« Une des cariatides de la chaire des Grands-Augustins, par G. Pison (à peine reconnaissable).

« Aigle en marbre turquin, du tombeau des Boullenois aux Grands-Carmes.

« Tête d'aigle du pont d'Iéna brisée à l'entrée des alliés en 1814.

« Branches de cyprès du tombeau de la princesse de Conti, à Saint-André-des-Arts.

« Tête de moine, cul-de-lampe venant de Saint-Côme.

« Plusieurs mascarons en pierre, clefs de voûte des anciennes maisons du Pont-au-Change.

« Deux grandes figures du tombeau de Pomponne de Bellièvre à Saint-Germain-l'Auxerrois.

« Grand bas-relief de Vincennes en marbre, à l'occasion de la paix sous Louis XIV, par Auguier.

« Deux figures adossées de la chapelle de de Thou, à Saint-André-des-Arts.

« Grande couronne ovale avec tête de Méduse, provenant d'une cheminée de l'hôtel d'O.

« Quatre têtes de lion, des Blancs-Manteaux.

« Fragment de la balustrade de la chapelle de la Vierge, à Saint-Germain-des-Prés.

« Deux génies en pleurs, de l'église Saint-Paul.

« Ecusson soutenu par deux génies et autres fragments provenant de la chapelle des Commines, aux Grands-Augustins.

« Etc., etc. ».

M. le Président adresse à M. Guiffrey les remerciements de la Commission pour son intéressante communication.

M. Edgar Mareuse dit que l'Ecole des beaux-arts pourrait au moins mettre à l'abri celles de ces sculptures qui sont exposées à l'intempérie des saisons.

M. Victorien Sardou signale, dans ce sens, la célèbre *Amende honorable* qui, exposée à la pluie, commence à se détériorer notablement.

M. Formigé propose qu'une lettre, signalant cet état de choses, soit écrite par M. le Préfet de la Seine à M. le Directeur des Beaux-arts.

Digitized by Google

Cette proposition est adoptée, et M. Brown, inspecteur des Beaux-arts de la ville de Paris, est prié de faire le nécessaire.

6° *Visite des pierres sculptées provenant des restaurations de l'église Notre-Dame.*

M. le Président dit qu'à la suite d'une visite faite par la 1re Sous-commission dans le jardin situé derrière l'abside de Notre-Dame et contenant des fragments de sculpture intéressants ainsi que des vestiges très parisiens, M. Charles Lucas a rédigé le rapport suivant :

« Le mercredi 30 mars 1898 une Commission spéciale, composée de MM. Alfred Lamouroux, vice-président de la Commission plénière; Jules Périn et Charles Lucas, vice-présidents des 1re et 2e Sous-commissions; Georges Cain, secrétaire de la 3e Sous-commission, conservateur des collections historiques de la ville de Paris; Lambeau, Ch. Sellier et Tesson, secrétaires de la Commission plénière, a examiné, sous la conduite de M. Selmersheim, inspecteur général des Monuments historiques, architecte de la cathédrale Notre-Dame de Paris, les nombreux fragments d'architecture et de sculpture conservés dans le jardin entourant l'abside de cette église.

« Ces fragments proviennent tous de différentes parties de l'ancienne basilique et n'ont pu, à cause de leur état de mutilation ou de dégradation partielle, être conservés ou remis en leur place primitive lors du grand travail de complète restauration qu'a dirigé, notamment de 1850 à 1875, l'éminent architecte Viollet-le-Duc.

« En revanche, ce maître ès œuvres a tenu à garder ces fragments au pied même de l'abside de la basilique afin de les faire servir de témoins irréfutables de la scrupuleuse conscience qui l'a guidé dans les travaux de restauration de Notre-Dame, et c'est pourquoi, jusqu'à présent, quinze seulement de ces fragments ont été, sur la demande de la direction des Beaux-arts, distraits de l'ensemble pour entrer dans les salles du moyen âge du département de la Sculpture française au musée national du Louvre.

« Cependant, malgré leur état de détérioration, tous ces morceaux d'architecture et de sculpture, dont quelques-uns datent du XIe siècle et proviennent de l'ancienne église Saint-Etienne, tandis que la plupart, datant seulement des XIIe et XIIIe siècles, proviennent de la basilique actuelle, présentent, outre leur grand intérêt au point de vue du développement de l'art en France pendant la plus belle période du moyen âge, un intérêt non moins considérable, primordial même, au point de vue de l'histoire de Paris.

« C'est ainsi que des inscriptions, des bas-reliefs et des ornements de corniche s'y rencontrent avec de puissants motifs d'architecture, gargouilles et couronnements de pinacles ou de dais ; mais un certain nombre de ces fragments d'architecture et de sculpture semblent, par leur analogie, offrir ce que l'on peut appeler des *doubles* et, comme tels, ne paraissent pas tous indispensables à la justification des admirables travaux de restauration qui font la gloire de Viollet-le-Duc.

« Dans ces circonstances, la Commission spéciale a pensé qu'il appartenait à M. le préfet de la Seine, président de la Commission plénière du Vieux Paris qu'il a créée, d'adresser une demande à M. le Ministre compétent (1) pour obtenir de la direction des Cultes qu'un certain nombre de ces fragments d'architecture et de sculpture, choisis autant que possible de façon à représenter toutes les époques différentes de transformation de Notre-Dame, et provenant surtout des motifs en plusieurs exemplaires, soient — après un nouvel examen fait de concert entre MM. Selmersheim et Georges Cain — distraits de leur place actuelle et transportés au musée Carnavalet, sous les portiques encadrant le jardin de ce musée.

« Là, ces témoins de l'école d'art vraiment nationale de l'Ile-de-France et ces inscriptions essentiellement parisiennes prendraient place à côté d'œuvres de même genre, entre des monuments de l'époque romaine et des monuments de la Renaissance, tous provenant également d'anciens édifices ayant fait la splendeur de Paris aux diverses époques de son histoire.

« La Commission a pensé de plus que si, comme elle n'en veut pas douter, M. le Préfet peut obtenir du Gouvernement la cession d'un certain nombre de ces précieux morceaux artistiques, les remarquables parties d'ornementation architecturale qui s'y rencontrent pourraient être signalées au service de l'enseignement du dessin dans les écoles de la Ville et du Département afin que les moulages en soient pris et viennent augmenter la collection encore peu nombreuse des modèles d'ornementation du moyen âge mis sous les yeux des élèves de ces écoles.

« Paris, 3 avril 1898.

« Signé : Charles Lucas. »

(1) M. le ministre de la Justice et des Cultes (Direction des Cultes, 66, rue de Bellechasse).

Digitized by Google

M. le Président propose à la Commission de prendre une délibération conforme aux considérations émises dans ce rapport et d'inviter M. le Préfet à faire les démarches nécessaires auprès de M. le ministre de la Justice et des Cultes pour obtenir la cession, pour le musée Carnavalet, d'un certain nombre des morceaux artistiques déposés au pied même de l'abside de Notre-Dame, dont le rôle a été si considérable dans l'histoire de notre capitale.

Il ajoute que ces fragments seraient choisis d'un commun accord entre le conservateur du musée Carnavalet, assisté de notre collègue M. Formigé, et l'éminent architecte M. Selmersheim.

Des moulages exécutés par les soins de la ville de Paris seraient mis à la disposition des écoles de dessin de la Ville.

Ces propositions sont adoptées.

M. le Président rend compte des excursions faites par la 1re Sous-commission pendant le mois dernier :

Le 19 mars : Visite de l'hôtel dit de Lebrun, 59, rue du Cardinal-Lemoine.

Une vue de cet hôtel sera demandée à la 3e Sous-commission.

Rue d'Arras, 9. — Mur de l'enceinte de Philippe-Auguste, d'une belle conservation. La lettre de M. Noviant, dont il a été donné connaissance à la lecture de la correspondance, contient des données intéressantes sur ce vestige.

Rue des Chantiers, 7 (Cercle des ouvriers maçons et tailleurs de pierre). — Une plaque de marbre très intéressante est signalée à la 3e Sous-commission pour la reproduction. Elle contient l'indication d'une portion de l'enceinte de Philippe-Auguste, avec deux tourelles, et, de ce fait, constitue un document utile.

L'on voit encore deux corbeaux en pierre soutenant un auvent, qui proviennent des tourelles.

Le 30 mars, après la visite des pierres provenant des réparations de Notre-Dame, la 1re Sous-commission a visité le bâtiment encore existant de l'ancien Hôtel-Dieu. Tout d'abord l'ancienne salle des morts, voûtée, d'un aspect des plus lugubres, avec ses murs noirs, maintenant qu'elle sert de magasin de cercueils. Cette salle était au rez-de-chaussée avant l'exhaussement du sol de la rue de la Bûcherie, causé par la construction du quai. L'on voit encore les grilles en fer qui y donnaient accès. Aujourd'hui elle surmonte un sous-sol, muré complètement, qui ne prend air que par un très curieux soupirail pris dans une marche séparant cette salle des morts en deux, dans le sens de la largeur.

Une légende, qui ne s'appuie sur aucun fait historique, dit que ce sous-sol recevait dans leur dernier voyage les condamnés que l'on conduisait à la place de Grève, pour y entendre la messe. Autrefois, au fond de cette salle des morts, il existait un vieil autel en bois, orné de flambeaux également en bois. Il ne reste plus qu'un cadre avec un christ en bois sculpté que la Commission signale afin d'en obtenir, de l'administration de l'Assistance publique, le don à l'hôtel Carnavalet.

Au-dessus de la vieille salle des morts se trouve la salle dite des bienfaiteurs, contenant les statues en plâtre de saint Landry, saint Louis et Henri IV.

De grands cadres menacés de destruction contiennent les noms des généreux bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu et les ordonnances ayant attribué des droits à cet hôpital.

Un tableau contient la poésie célèbre que Gilbert aurait écrite sur son lit de souffrance à l'Hôtel-Dieu huit jours avant sa mort.

Saint-Julien-le-Pauvre. — Ce monument est en bon état d'entretien. Dans la cour du 14 de la rue Saint-Julien-le-Pauvre, et appartenant à l'administration de l'Assistance publique, se trouvent la margelle et la grille curieuse d'un vieux puits comblé. La Commission décide de solliciter le don de ces curieux vestiges au musée Carnavalet.

Rue Galande, 50 et 46. — Curieuses cages d'escalier triangulaires, signalées à la 3e Sous-commission pour reproduction.

Rue Galande, 42. — Maison de reconstruction récente, sur la façade de laquelle se voit la vieille enseigne en ronde bosse dite « de Saint-Julien-le-Pauvre ».

Rue Galande, 57. — Dans la première cour, bâtiment à droite, très curieuses fenêtres biaises d'un bel ouvrage de menuiserie. L'escalier en fer forgé est remarquable.

Au 2e étage subsiste un appartement Louis XIV, caractérisé par une cheminée de marbre et une alcôve et les plaques de cheminée fin Louis XIII.

D'une fenêtre de cet appartement l'on aperçoit le derrière d'une intéressante maison

Digitized by Google

Louis XVI, située rue Saint-Jacques, 21, avec bandeaux de fenêtres de belle allure.

Au fond de la cour, à droite, très curieux escalier en fer forgé d'une pureté et d'une légèreté de lignes très remarquables.

A l'étage supérieur, les balustres en bois de l'escalier d'origine subsistent encore.

Enfin, le bâtiment du milieu est occupé au rez-de-chaussée par le « Château Rouge », cabaret qui a hérité de la renommée de certains débits de boissons de l'ancienne Cité.

Rue Saint-Julien-le-Pauvre, 14. — Ancien hôtel de la première moitié du XVIIe siècle, que l'on dit avoir été la résidence du lieutenant de police du petit Châtelet.

L'on remarque d'abord la porte monumentale surmontée d'un fronton dans lequel est représentée la Justice. L'escalier en fer forgé est intéressant par le départ et l'enclosure de la rampe.

Les volets à petits compartiments, le profil des moulures ainsi que la saillie très prononcée du soubassement des fenêtres, marquent bien l'époque de la construction de cet hôtel, qui possède aussi quelques fenêtres anciennes.

M. Charles Lucas dit que les balustres qui existent rue Galande, et qui vont disparaître par la démolition, datent de Louis XIII et de la minorité de Louis XIV; ce sont des spécimens intéressants du travail du bois. Si l'on pouvait s'en procurer quelques-uns, l'on formerait le noyau d'une collection des types de balustres sur laquelle on pourrait attirer l'attention des personnes qui enseignent le dessin. Les écoles professionnelles spéciales trouveraient aussi là de précieux documents de l'art purement français de l'habitation au XVIIe siècle, supérieurs à tous égards aux médiocres types italiens que répètent, depuis deux siècles, les ouvrages dits *le Vignole des constructeurs*.

Ces modèles ont répondu aux sentiments et à l'âme de nos pères lorsqu'ils construisaient leurs demeures; ils sont d'un art exclusivement français, qui les rend plus précieux.

Il en est de même de la rampe en fer du 57 de la rue Galande, inutilisable après son démontage, mais dont le dessin serait profitable à l'enseignement.

Ces divers objets n'auront aucune valeur dans la démolition; il serait facile d'en faire l'acquisition.

M. Bruman dit que cette communication sera adressée à la Commission des écoles, qui pourra s'intéresser à la suite à donner.

M. le Président donne connaissance de l'extrait du procès-verbal de la réunion tenue le 8 mars 1898 par la Société des amis des monuments parisiens et relatif à la conservation de l'hôtel de Lauzun.

Ce procès-verbal est ainsi conçu :

« *Extrait du procès-verbal de la réunion du 8 mars 1898. Société des amis des monuments parisiens.*

« Cet hôtel élevé entre 1650 et 1660, habité successivement par Lauzun, la famille Pimodan, Roger de Beauvoir et en dernier lieu par le baron Pichon, présente à l'intérieur un ensemble admirable d'ornementation telle qu'elle était en faveur au commencement du règne de Louis XIV. C'est un spécimen unique en ce genre de la décoration des appartements de grand luxe vers cette époque; donc l'intérêt est considérable de cet hôtel et la Société des amis des monuments parisiens se devait d'appeler, sur un édifice aussi remarquable, les sympathies effectives et la sauvegarde que pleinement il mérite.

« *Signé :* Juglar, membre de l'Institut, président; Normand, membre de l'Institut; Hoffbauer, Augé de Lassus, Ch. Sellier, Le Baron, Arthur Rhône, André Laugier. »

M. Augé de Lassus pense que la ville de Paris ne peut pas se désintéresser de la question de l'hôtel de Lauzun, aussi bien en raison de son caractère artistique que des souvenirs littéraires qu'il évoque. Il a en effet été habité par Théophile Gautier, Baudelaire, Roger de Beauvoir.

Il représente une valeur architectonique bien définie. L'extérieur, il est vrai, n'est pas d'un intérêt de beaucoup supérieur à ceux des autres hôtels du XVIIe siècle, mais l'intérieur, qui date de 1650 à 1660, offre un ensemble de décoration artistique absolument beau et complet et d'une magnificence extraordinaire.

Il est bien supérieur à l'hôtel Lambert, dont les peintures ont été dispersées.

Au point de vue artistique cet hôtel, ajoute M. Augé de Lassus, représente une valeur d'art considérable, il renferme un ensemble fastueux de décorations dans le style de Louis XIII et de Louis XIV qui est absolument unique et que l'on chercherait vainement ailleurs.

Il ne craint pas d'affirmer qu'il n'y a rien de pareil en France.

Digitized by Google

Il croit savoir que la famille de M. le baron Pichon serait heureuse de trouver un acquéreur qui pourrait en même temps être le conservateur et le sauveteur de cet immeuble, et il affirme qu'elle serait toute disposée à traiter avec la ville de Paris au moyen d'annuités dont le taux serait à débattre.

Il signale que plusieurs demandes ont déjà été faites tendant à l'acquisition des boiseries et des peintures, qui seraient enlevées et revendues aux collectionneurs.

L'éparpillement de ces richesses serait, ajoute M. Augé de Lassus, un véritable acte de vandalisme, car l'on ne saurait rien enlever ni déplacer sans dévaster; il faut remarquer que les peintures des plafonds sont faites à même le plâtre; l'intérêt et la valeur d'art de cet hôtel résident dans son ensemble extraordinairement intact.

Il y a donc un véritable intérêt national et parisien à sauver de la destruction ce monument incomparable.

La Ville, d'ailleurs, ne serait pas en peine pour lui trouver une affectation, ne serait-ce qu'en le louant, et en imposant des servitudes très sévères en ce qui concerne l'aménagement intérieur.

D'importantes propositions de location ont déjà été faites à la famille pour la partie riche de cet hôtel.

Les vieux logis parisiens, ajoute le même orateur, tombent et disparaissent les uns après les autres, hier encore c'était un hôtel de la rue des Archives, puis une maison galante du plus grand intérêt située boulevard Montparnasse, et aussi l'hôtel Beauvau. Ce sont des désastres, mais ce n'est pas notre faute; nous n'étions pas là; nous n'y pouvions rien. Aujourd'hui, nous demandons instamment que l'on conserve cet hôtel qui est célèbre, qui ne se trouve sur le tracé d'aucun percement — en un mot, qui ne demande qu'à vivre. Il estime que pour une trentaine de mille francs par an, pendant plusieurs années, la Ville pourrait se rendre acquéreur de ce précieux spécimen des grands hôtels du XVIIe siècle. Ce serait, ajoute-t-il en terminant, un don de joyeux avènement pour la Commission du Vieux Paris.

M. Charles Lucas appuie les conclusions de M. Augé de Lassus pour ce qui est de l'acquisition de l'hôtel; il estime que le terrain seul peut représenter, pour la ville de Paris, une valeur d'environ 200,000 francs, d'autant plus que ce terrain peut être nécessaire un jour pour l'agrandissement de l'école communale qui est mitoyenne à l'hôtel Lauzun. Dans ce cas, les peintures et les boiseries de cet hôtel pourraient servir à la décoration des nouvelles salles à créer rue de Sévigné, 25, pour l'achèvement du musée Carnavalet, ou rue de Sévigné, 29, pour le complément de la Bibliothèque historique.

Après un échange d'observations sur l'affectation que l'on pourrait donner à cet hôtel, au cas où il deviendrait propriété municipale, la Commission émet, à l'unanimité, le vœu que son acquisition en soit faite par la ville de Paris.

La Commission vote également que l'hôtel, s'il est acquis, sera conservé dans son état actuel.

La Commission décide, en outre, d'inviter l'Administration préfectorale à présenter un mémoire dans ce sens au Conseil municipal.

M. le Président reprend la suite du compte rendu des travaux et des projets de vœux élaborés par les Sous-commissions :

2e SOUS-COMMISSION.

1° *Dérivation des égouts des quais.*

M. le Président propose à la Commission, en ce qui concerne la dérivation des égouts des quais, pour le prolongement de la ligne d'Orléans, de ne faire le rapport d'ensemble sur cette opération que lorsque les travaux seront plus avancés.

Adopté.

2° *Pierres provenant du mur découvert à la pointe de la Cité.*

Les inscriptions provenant des pierres du mur de la Cité ont été déposées au musée Carnavalet.

3° *Cercueils découverts rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois.*

Les parties intéressantes de ces cercueils ont été également transportées au musée Carnavalet.

Suit la teneur du procès-verbal des fouilles supplémentaires faites rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois :

« L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, le 7 mars.

« Nous, soussigné, conducteur principal des

Digitized by Google

travaux du Service municipal, chef du service de la 1re circonscription (1er, 3e et 4e quartiers) du 1er arrondissement.

« En exécution d'une demande faite par M. le docteur Lamouroux, conseiller municipal, vice-président de la Commission du Vieux Paris, et par MM. les membres de cette Commission, nous avons élargi du côté de l'entrée latérale de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois la fouille qui avait été ouverte précédemment pour construire un égout public dans la partie de la rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois comprise entre la place de l'Ecole et la rue du Louvre.

« Nous avons mis à découvert un certain nombre de sarcophages anciens en plâtre, dont le fond reposait à une profondeur de 1 m. 70 c. environ au-dessous du niveau supérieur du pavage de la rue (voir le plan ci-joint).

« D'après la demande qui nous a été faite par M. le vice-président de la Commission du Vieux Paris, nous avons détaché des sarcophages les têtes A, B-B, D, E, F et G indiquées sur notre plan et présentant divers dessins qui permettront à la Commission d'attribuer à ces sépultures une antiquité incontestable. Soit huit parties que nous envoyons au musée Carnavalet.

« En fouillant dans le tombeau (A), nous avons trouvé un fragment certain de poterie mérovingienne, et dans d'autres nous avons trouvé deux vases funéraires munis d'une anse, percés de trous et décorés de flammules rouges, que nous envoyons à ce même musée.

« L'extraction de toutes ces pièces et leur envoi au musée Carnavalet ont été faits en présence du soussigné et de MM. Soulat et Lambert, piqueurs adjoints au conducteur principal chef de service, et de MM. Dufour et Guillaume, surveillants des travaux de la Ville de Paris, lesquels ont signé avec nous le présent procès-verbal après que lecture leur en a été faite.

« Signé : Masson, conducteur principal chargé de la 1re circonscription, Soulat, Lambert, Dufour, Guillaume. »

4° *Ancien cimetière Saint-Nicolas.*

Les fouilles opérées rue Chapon, 27, au coin de la rue Beaubourg, ont fait découvrir une quantité d'ossements humains, déposés en fosse commune. On a reconnu immédiatement qu'il s'agissait de l'ancien cimetière Saint-Nicolas-des-Champs.

5° *Travaux de l'église Saint-Pierre de Montmartre.*

Les travaux exécutés sous la direction de MM. Sauvageot et Vaudremer ont donné lieu aux rapports suivants de ces architectes :

« *Rapport de M. l'architecte Vaudremer.*

« Conformément aux instructions de l'Administration, nous avons procédé à l'examen des travaux de fouilles et sondages exécutés à Saint-Pierre de Montmartre par M. l'architecte Sauvageot.

« Il s'agissait d'étudier les diverses parties de l'édifice au point de vue solidité, et aussi de rechercher les dispositions primitives disparues ou modifiées à certaines époques.

« Ce travail préliminaire, qui doit servir de base à un projet de conservation de l'ancien édifice, a été conduit par M. Sauvageot avec le soin scrupuleux et la compétence que nous lui connaissons.

« A l'extérieur, les fouilles ont permis de reconnaître les anciennes fondations de l'angle des pignons des transepts nord et sud, la trace de l'escalier en tourelle, aujourd'hui disparu, donnant accès au clocher, et les fondations de plusieurs des contreforts épaulant l'abside et les deux petites chapelles absidales.

« En outre, une ancienne fenêtre située dans l'axe de la première travée du bas-côté nord a été débouchée. Cette baie plein cintre fixe la disposition primitive des baies des autres travées.

« A l'extérieur, des sondages permettant de fixer la naissance des anciennes voûtes d'arête des bas-côtés, celle de l'ancienne voûte romane de la croisée et des voûtes primitives de la nef.

« Pour le chœur, on possède tous les éléments nécessaires à sa restauration.

« Relativement à la nef, dont les dispositions anciennes lui sont connues, M. Sauvageot se réserve d'en faire l'objet d'un rapport spécial qu'il soumettra à l'Administration.

« Les explications données sur place par M. Sauvageot nous ont paru absolument concluantes ; aussi l'avons-nous prié de les résumer dans une note que nous nous proposions de transmettre à l'Administration.

Digitized by Google

« M. Sauvageot a fait mieux; il nous a remis l'exposé très complet et très circonstancié de ses recherches et des conclusions qu'il en tire.

« Nous ne pouvons faire mieux que de transmettre à l'Administration cette intéressante communication.

« Paris, le 28 mars 1898.

« Signé : Vaudremer. »

« *Rapport de M. l'architecte Sauvageot.*

« Les fouilles et sondages qui viennent d'être opérés à l'église Saint-Pierre, à Montmartre, avaient pour but : 1° de reconnaître l'état actuel de plusieurs parties de l'édifice, au point de vue de leur solidité; 2° de rechercher les traces ou indications des anciennes dispositions du monument qui ont disparu ou ont été modifiées à diverses époques.

« La fouille n° 1 du plan ci-annexé a mis à nu les fondations du chevet du chœur et de l'un des contreforts de l'abside principale.

« Au-dessus de deux assises portant glacis, actuellement enterrées, ces fondations se composent de trois assises de pierre dure bien appareillées, reposant avec de forts empattements, sur une bonne maçonnerie de moellons hourdés en plâtre, laquelle descend à 3 m. 50 c. au-dessous du sol actuel. Le fond sur lequel ces fondations sont construites est un excellent sable jaune.

« De l'examen de cette partie de l'édifice, il résulte que le chevet du chœur est établi sur des substructions très puissantes, luxueuses même et en parfait état de conservation. La disposition des glacis en pierre et des divers empattements tournant, dès le pied, autour du chevet et des éperons de l'abside montre que ces contreforts datent évidemment de l'origine de la construction de l'abside et avec toute leur saillie actuelle. L'enterrement de plusieurs des glacis de soubassement du chevet indique d'une manière certaine que le sol a été exhaussé d'environ 0 m. 70 c. à cet endroit.

« Les fouilles n°s 2 et 3 ont mis à découvert les fondations de deux petites chapelles absidales. Le pied des substructions de ces absidales se trouve à 1 m. 40 c. au-dessus du fond des fondations du chevet.

« Au-dessous du soubassement des chapelles les fondations se composent d'une seule assise en pierre d'appareil, reposant sur une maçonnerie de moellons hourdis en mortier de chaux. Ces fondations, établies également sur fond de sable jaune, sont aussi en parfait état de conservation; elles sont, du reste, plus que suffisantes pour la charge minime qu'elles ont à supporter. — L'emploi du mortier dans la maçonnerie des substructions des deux chapelles indique l'existence de celles-ci antérieurement aux fondations de l'abside principale. Cependant, dans les contreforts des deux chapelles, on remarque que la maçonnerie de moellons est hourdée en plâtre, ce qui montre bien que la saillie des petits contreforts primitifs a été augmentée postérieurement à la construction des absidales.

« Le caractère de ces contreforts, en élévation, semblait d'ailleurs suffisamment l'indiquer.

« La fouille n° 4 montre la fondation en moellons de l'ancien pignon du transept sud, et aussi le soubassement en pierre d'un des éperons d'angle dudit transept, dont la saillie sur les bas-côtés se trouve ainsi exactement déterminée. Le pignon du transept actuel, refait en 1894, est placé à 0 m. 90 c. en arrière du parement du pignon ancien.

« Les fondations du pignon primitif et de l'éperon découverts sont en très bon état de solidité; elles sont hourdées en plâtre, ce qui semble indiquer qu'elles sont contemporaines du chevet circulaire du chœur.

« La fouille n° 5 a mis à découvert les fondations du pignon du transept nord, d'un éperon d'angle de ce transept, et aussi le soubassement en pierre de la tourelle d'escalier du clocher du XIIe siècle, lequel était placé à gauche du chœur comme le sont, à cette époque, la plupart des clochers des églises de l'Ile de France, surtout dans les églises abbatiales. La position du pignon du transept nord et de l'escalier du clocher est ainsi fixée d'une manière absolue. Il est à remarquer que les fondations de ce transept et de la tourelle d'escalier sont hourdées en mortier de chaux; ce qui paraît indiquer leur construction à la même époque que les deux chapelles absidales.

« Le transept nord serait antérieur au transept sud.

« L'ensemble de ces cinq fouilles a permis de constater que les fondations de tout le chœur de l'église Saint-Pierre sont établies dans les meilleures conditions et qu'elles sont encore en excellent état de conservation et de solidité.

« En outre de ces fouilles, de nombreux sondages faits dans la nef et les bas-côtés ont

Digitized by Google

mis à jour d'importants éléments cachés, d'après lesquels les dispositions de cette partie du monument se trouvent clairement déterminées aujourd'hui.

« Tout d'abord j'ai fait déboucher une ancienne fenêtre du bas-côté nord (en A du plan), située dans l'axe de la première travée de la nef. Cette fenêtre, en plein cintre, existe à l'état complet au dedans et au-dehors. Comme dans les fenêtres des chapelles absidales, son ébrasement est dépourvu de feuillures ; le profil du bandeau d'archivolte est identique à celui des fenêtres des chapelles du chœur. A l'extérieur, la fenêtre du bas-côté est, du reste, encore surmontée de plusieurs des corbeaux de la corniche primitive.

« Sauf la tablette de cette corniche, qui manque ici, toute l'ordonnance ancienne de la façade latérale des bas-côtés est donc complète dans cette travée. La position de cette fenêtre, placée dans l'axe de la grande arcade de la nef, exclut, naturellement, toute possibilité de la subdivision supposée des arcades de cette nef par de petites piles intermédiaires.

« Les sondages faits en B et en C, au-dessus des arcs de la nef, montrent l'amorce des anciennes voûtes d'arête, sur plan barlong, qui couvraient autrefois les bas-côtés, et qui ont été remplacées par le plafond actuel.

« Un autre sondage fait en D, au-dessus du formeret supérieur, montre également l'amorce de l'ancienne grande voûte romane de la croisée placée plus bas que la voûte actuelle, construite en cet endroit au XVIe siècle.

« Dans toutes les travées de la nef on remarque que les chapiteaux anciens portant les arcs doubleaux et les arcs diagonaux de la voûte romane ont été bûchés sur une des colonnes en E du plan, la sculpture du chapiteau de l'arc diagonal est encore très apparente.

« Au dehors, la corniche romane supérieure de la nef se continue au droit des transepts nord et sud. Le comble des deux transepts avait donc nécessairement son sommet au-dessous de cette corniche. Sur la façade nord, en E, E, on voit encore, du reste, le salin en plâtre suivant la pente du comble du transept, dont le pied arrive au niveau du dessus de la corniche du chœur. La hauteur des transepts se trouve ainsi fixée d'une manière certaine.

« Quant à l'ancienne façade occidentale de l'église Saint-Pierre, il n'en reste plus que le parement intérieur, avec ses formerets et une grande baie ogivale, placée dans l'axe du pignon. Tout l'extérieur a disparu et a été remplacé, au XVIIIe siècle, par le placage actuel.

« En dernier lieu, j'ai constaté l'existence d'un grand caniveau en pierre, allant de G en H, destiné évidemment à recueillir les eaux du versant du comble de la chapelle sud le long du mur du chœur. Le peu d'épaisseur de la voûte d'arête en moellons de cette chapelle (0 m. 18 c. à 0 m. 20 c. d'épaisseur seulement) ne permet guère de supposer que cette voûte ait été recouverte par un lourd dallage en pierre. J'ai oublié de dire, plus haut, que plusieurs des corbeaux mutilés de la corniche de la chapelle sud sont encore en place, et que j'ai trouvé, déposé à terre, un morceau de la tablette de corniche que supportaient ces corbeaux.

« En résumé, pour le chœur, tous les éléments anciens de la construction existent, sauf pour l'élévation du clocher, au-dessus de l'étage inférieur encore en place, mais très malade. Peut-être trouvera-t-on des fragments de l'élévation du clocher et des pignons des transepts lors des démolitions à faire en de nombreux endroits ? Quant à la nef, il me semble bien qu'on est fixé à présent sur la disposition ancienne de toutes ses parties, ce que je me réserve de développer ultérieurement dans un rapport spécial.

« Signé : Sauvageot. »

La Commission décide que des remerciements seront envoyés à MM. Vaudremer et Sauvageot pour leurs très intéressants rapports.

3e Sous-commission.

M. Édouard Detaille, au nom de la 3e Sous-commission, présente les reproductions suivantes d'aspects et de monuments de Paris votées dans les précédentes séances et dont l'exécution a été assurée par les soins de M. G. Cain, conservateur du musée Carnavalet :

Prison de Mazas, 14 épreuves photographiques.

Caserne d'Orsay, 7 épreuves photographiques.

Le couvent des Carmes, 23 épreuves photographiques.

Appartement de M. Pailleron, quai d'Orsay, 4 épreuves photographiques.

Digitized by Google

Cimetière israélite, rue de Flandre, 1 épreuve photographique.

Quai Saint-Bernard, 1 épreuve photographique.

Place Valhubert, 4 épreuves photographiques.

Rue des Poitevins, 4 épreuves photographiques.

Ancien cimetière Saint-André-des-Arts, 1 épreuve photographique.

Prison de Saint-Lazare, 1 épreuve photographique.

Hôtel de Lauzun, 18 épreuves photographiques.

Cour de Rohan, 5 épreuves photographiques.

Gare d'Orléans, 1 épreuve photographique.

Cloître Saint-Étienne-du-Mont, 1 épreuve photographique.

Sacristie de Saint-Sulpice, 1 épreuve photographique.

Escalier du collège Henri IV, 1 épreuve photographique.

Puits de la rue des Poitevins, 1 aquarelle de M. Delafontaine.

Porte de l'hôtel de Thou, 1 aquarelle de M. Delafontaine.

Place Saint-André-des-Arts, 1 aquarelle de M. Delafontaine.

Le même membre ajoute qu'il reste à livrer une aquarelle commandée à M. Marec et représentant la cour du Cheval-Blanc, rue Mazet; une aquarelle de la cour du Compas-d'Or à exécuter par le même artiste, et enfin un tableau représentant la Grande-Roquette et l'emplacement des bois de justice, de M. Schaan.

La Commission décide que toutes ces reproductions prendront place au musée Carnavalet.

M. Édouard Detaille soumet ensuite à la ratification de la Commission les propositions suivantes de reproductions demandées par la 3e Sous-commission :

1° Cour de Saint-Julien-le-Pauvre, par l'aquarelle;

2° Hôtel du lieutenant du petit Châtelet, rue Saint-Julien-le-Pauvre, par l'aquarelle;

3° Rue Galande, 57, cour du Château-Rouge, escalier monumental à baie rampante;

4° Petite maison Louis XVI située dans la cour de la rue Saint-Jacques, 21, vue à prendre de la fenêtre d'un fabricant d'optique de la rue Galande, 57;

5° La chancellerie d'Orléans, rue des Bons-Enfants;

6° Reproduction des abattoirs des Fourneaux, de Villejuif, de l'avenue de Breteuil, dont la disparition est prochaine;

7° Mur de l'enceinte de Philippe-Auguste dans la cour d'une maison située rue d'Arras, 9;

8° Reproduction de l'hôtel Lebrun, rue du Cardinal-Lemoine, 49, vue à prendre dans la cour.

Ces propositions sont adoptées.

M. Laugier propose de faire une reproduction de la cour du Heaume, rue Pirouette, et aussi d'un hôtel Louis XIV situé 25, rue du Jour.

M. le Président propose la reproduction de la cour d'une maison située au coin de la rue Mondétour et de la rue Pirouette.

M. Brown signale la prochaine disparition du réservoir situé au coin de la rue de Constantinople et du boulevard des Batignolles; il demande qu'une vue en soit prise.

Les propositions de MM. Laugier, Alfred Lamouroux et Brown sont renvoyées à la 3e Sous-commission.

M. Edgar Mareuse dit que le Comité des inscriptions parisiennes a demandé la restauration du monument *les Sources de la Seine*, situé à Saint-Seine. Il serait reconnaissant à M. Bruman, secrétaire général de la Préfeture de la Seine, s'il pouvait lui dire où en sont ces travaux de restauration.

M. Bruman répond que M. Defrance pourra à la prochaine séance lui apporter le renseignement qu'il sollicite.

La séance est levée à six heures trente minutes.

1175. — Imprimerie municipale, Hôtel de Ville. — 1899.

Digitized by Google

HOTEL DE LAUZUN

FAÇADE EXTÉRIEURE

Digitized by Google

Godefroy, phot., Paris.

Digitized by Google

HOTEL DE LAUZUN

CHAMBRE A COUCHER

Digitized by Google

Digitized by Google

FOUILLES DE S^T-GERMAIN-L'AUXERROIS

DÉCOUVERTE DES TOMBEAUX

Digitized by Google

Goulefroy, Phot. Paris.

Digitized by Google

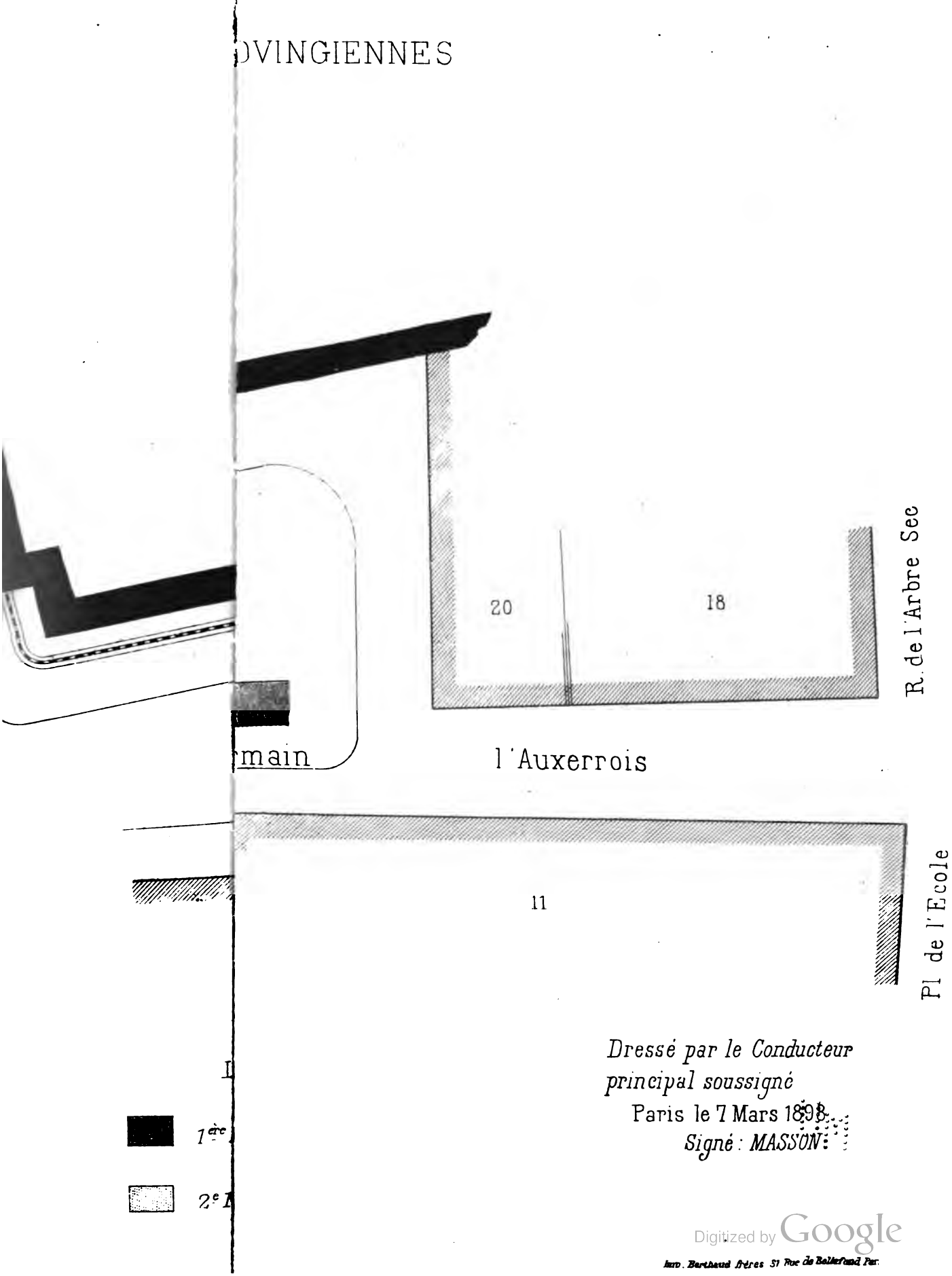

Dressé par le Conducteur principal soussigné
Paris le 7 Mars 1898.
Signé : MASSON.

Digitized by Google

Imp. Berthaud frères 57 Rue de Bellefond Paris

Digitized by Google

VILLE DE PARIS

1898

Commission du Vieux Paris

Séance du jeudi 5 mai 1898.

PROCÈS-VERBAL

La séance est ouverte à quatre heures, sous la présidence de **M. le Préfet de la Seine**, président.

Assistent à la séance MM. Alfred Lamouroux, Quentin-Bauchart, Chassaigne Goyon, Froment-Meurice, Levraud, Augé de Lassus, Bunel, Jules Claretie, Edouard Detaille, Gosselin-Lenôtre, Guiffrey, Laugier, Charles Lucas, Edgard Mareuse, Georges Montorgueil, Charles Normand, Jules Périn, Tourneux, Le Roux, Brown, Le Vayer, Georges Cain, Hyérard.

Secrétaires : MM. Lucien Lambeau, Ch. Sellier, Tesson.

Excusés : MM. Victorien Sardou, Léopold Delisle, Paul Viollet, Longnon.

M. le Président, à propos de l'adoption du procès-verbal, donne lecture d'une lettre de M. Charles Lucas, empêché d'assister au début de la séance et qui est ainsi conçue :

« *A Monsieur Alfred Lamouroux, vice-président de la Commission plénière du Vieux Paris.*

« Paris, 4 mai 1898.

« Monsieur et honoré Président,

« Je crains de ne pouvoir venir que tardivement, demain jeudi 5, à la Commission du Vieux Paris par suite d'une assemblée générale de la Société centrale des architectes français à laquelle je ne puis me dispenser d'assister, et je vous serai tout particulièrement obligé de vouloir bien attirer l'attention des membres de la Commission plénière sur les questions suivantes, déjà effleurées au reste dans la séance de la Commission de permanence tenue le 28 avril dernier :

« Il me paraîtrait intéressant de compléter les attributions de propriété des monuments historiques classés, tant à Paris que dans le département de la Seine, dont le dernier procès-verbal de la Commission a publié la liste.

« Je suppose que P. E. veut dire *propriété de l'Etat*, ce qui est un peu vague, étant données les nombreuses ramifications de l'Etat, et que P. p. veut dire *propriété privée ;* mais d'autres indications manquent et il y aurait intérêt à préciser quelques-unes de celles existantes ainsi que, peut-être, à exprimer quelques vœux pour augmenter le nombre des monuments classés.

« Ainsi, pour *la place Vendôme* et pour *la place Royale*, je crois que ce n'est pas seulement tel et tel hôtel ou telle maison qui sont classés, mais que c'est tout l'ensemble de la décoration architectonique de ces places qui

Digitized by Google

est soumis à des prescriptions empêchant de dénaturer cette décoration ; il en est de même certainement pour les maisons formant trois des côtés du *jardin du Palais-Royal*, maisons qui ne sont pas classées dans la liste; mais un procès récent a encore prouvé que, dans ces maisons, il était impossible même de convertir un châssis à tabatière de comble du côté du jardin en une mansarde.

« En outre, je signalerai à la première Sous-commission l'intérêt que présente, au point de vue du classement, l'*ancien hôtel de Montholon*, situé boulevard Poissonnière, presque en face les magasins de bronzes Leblanc-Barbedienne. Cet hôtel, où fut fondée la *Nouvelle Revue*, dirigée par Mme Adam, a été construit, il y a un peu plus d'un siècle, pour le président de Montholon, par François Soufflot le Romain, neveu et élève du grand Soufflot, et est remarquable par l'ordonnance ionique qui décore sa façade en retraite sur le boulevard. Un portefeuille in-folio de dessins, conservé au département des Estampes de la Bibliothèque nationale, et dû à Le Queu, lui aussi élève du grand Soufflot, donne tous les détails de l'ornementation intérieure et même des objets mobiliers qui se voyaient autrefois dans cet hôtel, lequel fut et est resté un des plus remarquables types de l'architecture Louis XVI à Paris.

« La Société d'archéologie de Bruxelles ayant appris la constitution et les premiers travaux de la Commission du Vieux Paris, un de ses membres, chargé de la direction des fouilles, m'a écrit pour me demander les statuts de notre Commission. Je lui ai envoyé les procès-verbaux que j'avais sous la main et, avant-hier lundi 2 mai, la Société d'archéologie de Bruxelles a dû prendre une importante décision à ce sujet.

« Au sujet du rapport de notre collègue, M. Jules Périn, sur les communications venues de plusieurs grandes villes d'Europe et relatives aux dispositions prises par elles en vue de la conservation et de la restauration des monuments historiques, je pense qu'il y aurait lieu de tenir compte dans ce rapport de documents français du plus haut intérêt, tels que les *Instructions* rédigées, il y a plus d'un demi-siècle, par la Commission, alors récemment créée, des monuments historiques et que, après le dépouillement, par M. Périn, de son volumineux dossier, il y aurait lieu de confier, à la Commission de permanence par exemple, qui renferme des membres de chacune des trois Sous-commissions, la rédaction d'une sorte de *vade mecum* ou petit guide pratique des ouvriers employés à la démolition ou à la restauration de monuments présentant un intérêt historique ou artistique.

« J'ai à ce sujet l'honneur de joindre à cette lettre, pour les archives de la Commission, deux séries d'*Instructions* rédigées à cet effet par l'Institut royal des architectes britanniques et répandues par cet Institut dans tout l'empire britannique.

« J'aurais encore à vous rappeler la proposition faite de publier, au procès-verbal des séances de la Commission, la liste des immeubles offrant quelque intérêt qui sont fatalement atteints par les opérations de voirie; puis la création d'une médaille, aux *armes de la ville de Paris*, entourée de ces mots : *Commission du Vieux Paris*, qui pourrait être offerte, en argent ou en bronze, à tous ceux qui, n'appartenant pas à la Commission, lui rendraient de réels services, etc., etc.

« Mais cette lettre est déjà trop longue et il me reste à peine le temps de vous présenter l'expression de mes sentiments respectueux.

« Charles Lucas. »

Après la lecture de la lettre de M. Ch. Lucas, la Commission prend les décisions suivantes :

1° Renvoi à la 1re Sous-commission de la partie relative à la liste des monuments historiques.

A ce propos, M. le Président fait remarquer que la publication insérée au procès-verbal est la copie littérale de la liste officielle des monuments classés.

2° Invitation à la 3e Sous-commission de faire faire une reproduction de l'hôtel de Montholon, boulevard Poissonnière, et renvoi à la 1re Sous-commission pour classement.

3° Résolution tendant à faire le service des procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris à la Société d'archéologie de Bruxelles.

4° Renvoi à la Commission de permanence de la partie relative au rapport de M. Jules Périn, avec mission d'étudier la rédaction à faire d'un petit guide pratique des ouvriers employés aux démolitions ou restaurations des monuments.

5° Traduction et renvoi à la Commission de permanence, pour servir à la rédaction ci-dessus, des deux séries d'instructions rédigées par l'Institut royal des architectes britanniques.

Digitized by Google

6° Renvoi à la Commission de permanence de la proposition tendant à la remise d'une médaille aux collaborateurs de la Commission.

M. Alfred Lamouroux dit que la Commission de permanence, composée de membres des trois Sous-commissions, était chargée jusqu'ici de centraliser leurs travaux et de préparer l'ordre du jour des séances plénières.

Il estime qu'elle devrait avoir également des attributions d'exécution et de contrôle, puisque dans les intersessions elle représente la commission plénière. Ces attributions nouvelles lui permettraient par exemple d'assurer l'unité financière désirable pour le bon fonctionnement des trois sous-commissions. Elles permettraient aussi de suivre pas à pas l'emploi du crédit mis par le Conseil municipal à la disposition de la Commission du Vieux Paris.

M. le Président appuie cette proposition, dont la mise en pratique ne peut qu'être utile au bon fonctionnement de la Commission et à la sage répartition du crédit dont elle dispose.

Cette proposition est adoptée.

La Commission décide, en outre, que M. Brown, chargé de la régie du crédit dont il est question, sera adjoint à la Commission de permanence et devra lui soumettre, à chaque séance, la situation des dépenses engagées.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante de M. Carot, peintre-verrier, faisant suite à l'étude des verrières des anciennes églises de Paris :

« Paris, 5 mai 1898.

« Monsieur,

« J'ai reçu la lettre du secrétaire de la Commission du Vieux Paris ainsi que le procès-verbal de la séance du jeudi 7 avril dernier et vous en remercie vivement. Je vous serais très obligé si vous vouliez bien être l'interprète de mes sentiments de gratitude envers les membres de cette commission dans votre prochaine séance.

« Voici quelques notes que je prends la liberté de vous adresser, ayant trait aux anciennes verrières des églises du vieux Paris, et pour faire suite au petit travail que vous avez bien voulu accueillir le mois dernier :

« ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE-DU-MONT.

« L'église Saint-Étienne-du-Mont, à Paris, est peut-être celle qui se trouve la plus riche en verrières anciennes ; en voici la nomenclature sommaire :

« *Nef* (côté gauche).

« En entrant par le grand portail, à l'entrée de la nef, à gauche dans le haut, près la naissance des voûtes :

« 2e fenêtre.

« Une verrière à deux travées ; dans la première travée assez complète, le Christ en croix ; dans la deuxième travée, une descente de croix. Les deux panneaux du bas sont manquants et ont été remplacés par deux autres panneaux anciens représentant une armoirie soutenue par deux anges. En haut de cette fenêtre, dans le tympan, un médaillon au centre : le Christ lavant les pieds à ses apôtres. Verrière du milieu du XVIe siècle.

« 3e fenêtre.

« Verrière à trois travées. L'ensemble de cette verrière, qui semble dater de la fin du XVIe siècle, devait représenter la résurrection du Christ. La travée du milieu, malgré quelques pièces maladroitement intercalées, est assez lisible. Dans la travée de droite, l'ordonnance des panneaux est mauvaise ; plusieurs demanderaient à être descendus pour raccorder et faire suite à la travée du milieu. La travée de droite, telle qu'elle est placée en ce moment, paraît à peu près incompréhensible.

« 4e fenêtre.

« Cette verrière, qui paraît être du commencement du XVIIe siècle, représente en trois travées le couronnement de la sainte Vierge. Le modelé des têtes est très fatigué par le temps, et la tête de la sainte Vierge elle-même ne semble pas appartenir à ce sujet et serait emprunté à une autre verrière. Le tympan ancien manquant a été remplacé par des panneaux de vitrerie moderne en couleurs qui font un effet désastreux pour la partie ancienne.

« *Nef* (côté droit).

« Sommet de la nef, à droite en entrant :

« 1re fenêtre.

« Cette verrière, du milieu du XVIe siècle,

Digitized by Google

représente en trois travées l'ascension du Christ. Il convient de signaler ici plusieurs grandes pièces bleues modernes nuisibles à l'effet et qui seraient à remplacer. Dans le tympan, qui est ancien, on remarque trois armoiries.

« 2e fenêtre.

« Cette verrière représente en trois travées l'incrédulité de saint Thomas. Dans la travée de droite, une partie d'un panneau étant manquante a été remplacée par des pièces bleues modernes qui font un effet aussi désagréable que possible. Dans le tympan, deux panneaux manquants ont été remplacés par de la vitrerie en rectangles blancs et peints à l'huile lourdement avec un gris tout à fait choquant.

« 3e fenêtre.

« En trois travées, cette verrière représente les disciples d'Emmaüs. Dans la travée de droite, la table autour de laquelle les convives sont assis, devrait se continuer dans cette travée parallèlement, ainsi qu'il existe dans la travée de gauche; de cette façon le personnage de droite deviendrait compréhensible. Cette erreur provient d'une restauration peu ancienne et serait facile à réparer. Les panneaux du tympan sont manquants et remplacés actuellement par de la vitrerie semblable à celle de la verrière précédente.

« 4e fenêtre.

« Cette verrière représente en trois travées les saintes femmes arrivant au tombeau du Christ après sa résurrection. Signalons ici un grand nombre de pièces intercalées sans soin et sans aucune préoccupation de dessin et qui seraient à remplacer; particulièrement dans le ciel et dans une draperie d'un personnage à droite. Dans le tympan, deux armoiries anciennes — Un panneau manquant a été remplacé par des rectangles blancs, peints à l'huile.

« Ces quatre verrières semblent être du milieu du XVIe siècle, et sont dans un état de solidité convenable.

« *Nef* (hauteur du jubé).

« Il ne subsiste plus dans la nef qu'une seule verrière dans les fenêtres situées immédiatement au dessous des précédentes, elle est placée dans la 2e fenêtre à gauche en entrant dans l'église. Cette verrière représente en quatre travées une scène de l'apocalypse de saint Jean. Dans la partie inférieure, on remarque un grand nombre de personnages en costumes de l'époque de cette verrière, ils sont à genoux, et sont accompagnés de deux armoiries. Au centre du grand sujet, il manque plusieurs panneaux remplacés par des rectangles en verre blanc qui nuisent considérablement à l'aspect général. — Cette verrière est datée de 1614 et porte comme date de restauration 1861. Dans le tympan, un médaillon représentant l'Education de la sainte Vierge par sainte Anne.

« *Transept* (gauche).

« Le transept de gauche en entrant comporte deux verrières qui semblent être de la fin du XVIe siècle.

« 1re fenêtre.

« Verrière à quatre travées. Chaque travée provient ici de verrières différentes; dans l'une : un fragment du baptême du Christ; dans une autre : un christ en croix, etc., etc.

« 3e fenêtre.

« Verrière à quatre travées et représentant la sainte Vierge debout entourée d'emblèmes et de banderolles sur lesquelles on lit des inscriptions tirées des litanies.

« *Transept* (droit).

« Le transept de droite possède deux verrières qui semblent être de la même époque que celles du transept de gauche.

« 2e fenêtre.

« Verrière à quatre travées représentant dans chacune d'elles une figure d'un saint patron (accompagnée dans le bas d'un donataire à genoux) : saint Nicolas, saint Jean-Baptiste, un saint évêque et sainte Catherine. Le tympan contient des figures d'anges et les emblèmes de l'agneau pascal.

« 3e fenêtre.

« Cette verrière représente en quatre travées la résurrection du Christ. Au premier plan, dans le bas à droite deux donataires à genoux aux pieds d'un saint patron.

« Dans le tympan plusieurs figures d'anges. Toutes ces verrières des transepts sont en bon état, autant qu'il est permis d'en juger étant donné la distance où l'on peut les regarder.

« *Chœur* (sommet).

« Les fenêtres situées dans le chœur au sommet près les voûtes sont au nombre de cinq; elles sont toutes garnies de verrières

Digitized by Google

d'un coloris puissant et harmonieux et d'un dessin aussi large qu'expressif. L'état de conservation est très bon.

« Ces verrières représentent les différentes apparitions du Christ après sa résurrection.

« 1re fenêtre (à gauche).

« Verrière à deux travées. Dans la 1re travée : Jésus se rendant en compagnie de deux disciples au bourg d'Emmaüs. Dans la seconde travée : les disciples reconnaissant Jésus à la fraction du pain.

« 2e fenêtre.

« Cette verrière représente en deux travées le Christ apparaissant à sainte Madeleine dans le jardin. Dans le bas de la verrière deux armoiries, une à gauche et l'autre à droite. Dans le tympan, le Père éternel entouré d'anges.

« 3e fenêtre (centre).

« Cette verrière représente en deux travées le Christ apparaissant à sa mère après la résurrection. Dans le bas du sujet, une armoirie à gauche et une autre à droite.

« 4e fenêtre.

« Cette verrière représente en deux travées, le Christ apparaissant à saint Pierre. Une armoirie se voit dans le bas du sujet auprès du Christ.

« 5e fenêtre.

« Cette verrière représente en deux travées les saintes femmes apportant des parfums au tombeau du Christ après sa résurrection.

« *Chœur* (hauteur du jubé).

« Plusieurs grandes verrières sont situées dans le chœur au dessous des précédentes, à la hauteur du jubé. Nous voyons, en commençant par la gauche :

« 1re fenêtre.

« Verrière représentant en quatre travées la Pentecôte. Dans le tympan représentant la sainte Trinité, plusieurs pièces ajoutées récemment font un très mauvais effet. Cette verrière d'un grand intérêt décoratif aurait besoin d'être nettoyée.

« La tête d'un personnage du premier plan est complétement brisée et devrait être remplacée.

« 2e fenêtre.

« Quatre travées. Verrière représentant en plusieurs scènes la légende d'un personnage de l'époque. Un panneau dans le bas de la travée de droite étant manquant a été remplacé par un panneau ancien, mais n'appartenant pas à cette verrière. Le tympan représente l'intérieur d'une église et des pèlerins agenouillés devant l'autel. Cette verrière, très intéressante au point de vue du vitrail même et des costumes représentés, aurait besoin d'un lavage complet et d'une légère restauration.

« 3e fenêtre.

« Verrière à cinq travées retraçant en dix grands médaillons la vie de la sainte Vierge. Dans le tympan, le couronnement.

« 5e fenêtre.

« Verrière à cinq travées représentant : dans la partie supérieure des deux travées de gauche, le baptême du Christ; dans la partie supérieure des deux travées de droite, la transfiguration ; dans la travée du milieu, des anges avec des banderolles; la partie inférieure retrace en cinq travées le martyre de saint Etienne, un donataire à genoux et ses armes. Enfin le tympan représente la sainte Trinité.

« 7e fenêtre.

« Verrière représentant en cinq travées et en plusieurs scènes l'histoire et le martyre de saint Etienne. Quelques pièces seraient à refaire dans la partie supérieure. Le tympan est moderne.

« Toutes les verrières du chœur (hauteur du jubé) sont du milieu du XVIe siècle, seule la 7e fenêtre parait être du commencement du XVIIe siècle. L'état de solidité de ces verrières est assez convenable, plusieurs grillages extérieurs auraient pourtant besoin de légères réparations.

« *Bas-côtés.*

« Les fenêtres des bas-côtés conservent encore des fragments anciens importants et même des verrières entières.

« 4e fenêtre (à gauche en entrant).

« Cette fenêtre est garnie d'une verrière dont le sujet ne peut être donné, la partie inférieure manquante étant remplacée par des fragments anciens provenant d'une autre verrière. Notons pourtant que ces fragments sont très intéressants.

« 5e fenêtre.

« Trois travées. — Cette verrière est com-

Digitized by Google

posée d'une vitrerie au centre de laquelle se détache un saint-évêque, vitrail de la fin du XVIe siècle ; à droite, intercalée dans la vitrerie, une armoirie ; à gauche, même disposition.

« *Bas-côté* (droit).

« 1re fenêtre.

« 3 travées. — Cette verrière se compose d'une vitrerie sur laquelle se détache un Christ en croix du commencement du XVIIe siècle. Au centre du tympan, une *pieta* de la fin du XVIe siècle.

« 2e fenêtre.

« Verrière représentant sur un fond de vitrerie une sainte-reine faisant l'aumône. La figure parait être de la fin du XVIe siècle.

« 4e fenêtre.

« Cette verrière, également de la fin du XVIe siècle, représente en trois travées une scène de l'Eucharistie. Elle est très intéressante au point de vue de la composition et des costumes XVIe siècle qu'elle contient ; elle est en bon état de conservation.

« 5e fenêtre.

« Trois travées. — La partie supérieure de cette verrière semble représenter le haut d'un jugement dernier ; la partie inférieure est moderne, l'ensemble de cette verrière est assez médiocre.

« 7e fenêtre.

« Trois travées. — Au centre de cette fenêtre garnie d'une vitrerie se détache un médaillon émaillé de la fin du XVIIe siècle et représentant une Sainte-famille ; une armoirie à gauche placée dans la vitrerie, une autre également à droite.

« Toutes ces verrières des bas-côtés sont dans un état convenable de solidité quant à présent ; il faudra pourtant prévoir à les remonter en plomb dans quelques années, car certaines d'entre elles, la 6e fenêtre, par exemple, commencent à être fatiguées.

« *Chapelle de la Sainte-Vierge.*

« La chapelle de la Sainte-Vierge derrière le chœur de l'église est décorée de six verrières formées de vitreries contenant chacune au centre un saint que l'on a encadré d'un fond bleu moderne peu harmonieux. La mise en plomb de ces fenêtres est très fatiguée, elle n'est d'ailleurs pas suffisamment maintenue, les panneaux étant posés sans aucune tringle. Les figures sont du XVIIe siècle et la vitrerie, ainsi que la mise en plomb du tout, parait être du commencement de l'époque Louis-Philippe.

« *Chapelle des catéchismes.*

« La chapelle des catéchismes est décorée de nombreux petits travaux du XVIIe siècle et que l'on attribue généralement au petit-fils de Pinaigrier. Bien qu'appartenant à une époque que l'on qualifie aujourd'hui, un peu légèrement peut-être, de décadence, ces vitraux offrent de grandes fineses d'exécution et un éclat de couleur remarquable tant par le coloris du verre pris dans la masse que par les émaux apposés.

« Les jaunes à l'argent particulièrement ont un brillant et une transparence qui fait plaisir à voir. Plusieurs de ces petites scènes ont trait à l'Eucharistie et les autres à la vie de Jésus-Christ. Quelques-unes reproduisent presque exactement des compositions d'Albert Durer. Citons particulièrement la Cène.

« L'état de ces vitraux est assez convenable, étant donné leur emplacement, un grillage les protège intérieurement des accidents qui pourraient survenir des enfants. La mise en plomb parait encore assez solide.

« ÉGLISE SAINT-EUSTACHE.

« L'église Saint-Eustache possède dans le haut du chœur six fenêtres à deux travées et cinq à une travée.

« Ces fenêtres sont toutes garnies de vitraux anciens.

« Dans la fenêtre située au centre, au-dessus de l'autel, le patron de l'église Saint-Eustache ; au-dessus une petite figure de femme tenant une palme, et tout en haut une grande figure du Christ.

« Chacune des autres verrières se compose d'une grande figure se détachant sur un fonds d'architecture en grisaille. La première à droite du Christ représente saint Pierre, celle de gauche représente saint Paul tenant l'épée. Les autres apôtres se suivent ainsi chacun dans une travée. Enfin les deux dernières travées à droite et les deux dernières à gauche représentent les quatre grands docteurs de l'Eglise. Ces verrières sont signées dans un cartouche au sommet : Soulignac, 1631. Elles ont été restaurées en 1850 et en 1858 par M. Lafaye, sous la direction de M. Baltard.

Digitized by Google

aux frais de la ville de Paris, ainsi qu'il est marqué dans deux cartouches situés au sommet de deux des verrières.

« Les cartons de ces verrières sont généralement attribués à Philippe de Champagne, bien qu'il n'existe aucune preuve de ce fait autre que les dires des monographies, lesquelles sont ordinairement si bourrées d'erreurs au point de vue du vitrail et se contredisent si complètement que je n'ai pas cru devoir y avoir recours dans cette étude pour aucune église.

« L'état de solidité de ces belles verrières de Saint-Eustache est bon, la pose en est convenable.

« Il existe dans les autres fenêtres du haut de cette église des bordures peintes et émaillées de couleurs datées de 1634, elles font cadres aux vitreries anciennes de ces fenêtres.

« SAINTE-CHAPELLE.

« Les vitraux de la Sainte-Chapelle à Paris ont été restaurés sous la direction de Viollet-Le-Duc, en 1838 et pendant les trois années suivantes. A la suite d'un concours, la restauration en fut confiée à plusieurs peintres-verriers. L'état actuel de solidité de ces vitraux est très bon et la pose semble avoir été faite avec un grand soin. Toutes les verrières du chœur, sept fenêtres à deux travées, et celles des deux côtés latéraux de la chapelle, huit fenêtres à quatre travées, sont du milieu du XIIIe siècle (réserve faite pourtant pour les parties refaites ou restaurées de ces verrières et qui sont très importantes).

« Ces fenêtres se composent toutes de petits médaillons superposés.

« La grande rose située au-dessus de l'entrée de la Sainte-Chapelle est décorée de vitraux qui semblent dater du commencement du XVe siècle. Ils ont été très restaurés également et leur état de solidité est bon. Ajoutons en terminant qu'il serait utile de réparer les quelques petits trous dans les vitraux qui déparent actuellement l'ensemble de ces verrières et de la Sainte-Chapelle elle-même.

« NOTRE-DAME DE PARIS.

« Notre belle cathédrale de Paris ne possède comme vitraux anciens que les deux grandes roses situées, l'une au transept droit, et l'autre au transept gauche de l'église. Ces deux roses ont été restaurées sous la direction de Viollet-Le-Duc, vers 1855. Il est croyable qne cette restauration a été faite par M. Coffetier, peintre-verrier à Paris et décédé depuis. Ces vitraux sont en très bon état et leur degré de solidité parait très convenable, autant qu'il est permis d'en juger sans échafaudage. Ces deux roses datent du milieu du XIIIe siècle et sont absolument admirables de coloris et de finesse d'exécution.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« Henri Carot,
« peintre-verrier,
« rue Boissonade, 16, Paris. »

La Commission remercie vivement M. Carot de sa nouvelle et intéressante communication et décide de la renvoyer à la 1re Sous-commission, qui voudra bien rechercher quels seront les moyens à employer pour arriver à la réalisation des restaurations signalées.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. P. Arondel, 4, rue des Prêtres-Saint-Séverin, annonçant qu'il tient à la disposition de la Commission un plan de l'abbé Delagrive intitulé « Plan des fontaines de la Ville et des faubourgs de Paris ».

Ce plan contient les différentes conduites d'eaux de source et de rivière, la distinction des eaux du Roi et de celles qui appartiennent à la Ville ; les châteaux d'eaux, les regards et réservoirs avec les noms des fontaines et des rues où passent les tuyaux de distribution ; il indique aussi les puits entretenus en différents quartiers pour la commodité et les besoins du public.

Des remerciements seront adressés à M. P. Arondel et sa lettre est renvoyée à la 1re Sous-commission.

M. le Président communique une lettre de M. Gaillard fils relative à la chapelle des Enfants-Rouges et indiquant que le chevet, une partie de la nef et la sacristie existent encore et font actuellement partie de l'immeuble portant, rue des Archives, le n° 92, et dont l'extérieur est visible du passage situé au n° 90 de ladite rue.

Le signataire ajoute qu'il se tient à la disposition de la Commission pour tous les renseignements dont elle pourrait avoir besoin à ce sujet.

La Commission décide que des remercie-

Digitized by Google

ments seront envoyés à M. Gaillard fils et renvoie sa communication à la 1re Sous-commission.

M. le Président donne ensuite lecture des deux communications suivantes relatives à des décisions prises par la Commission dans une précédente séance et émanant de la direction des services municipaux d'Architecture et de la direction des Affaires départementales :

1° *Note pour M. le Secrétaire de la Commission du Vieux Paris.*

« En réponse à une lettre du 14 mars dernier lui faisant connaître les vœux émis par la Commission du Vieux Paris, le soussigné a l'honneur de transmettre les renseignements ci-après à M. le Secrétaire de cette Commission. Des instructions ont été données au service du Plan et au bureau des Traités et Acquisitions pour que le plan parcellaire des immeubles expropriés pour être démolis pouvant contenir des objets intéressants au point de vue artistique ou au point de vue archéologique soient transmis avant l'adjudication des matériaux à la Commission.

« Le cahier des charges préparé pour les adjudications de démolitions dont un exemplaire est ci-joint contient depuis longtemps des clauses réservant pour la Ville de Paris les objets d'art et d'antiquité dignes d'être conservés.

« Relativement à la tour du Prieuré, le soussigné a l'honneur de faire connaître à M. Lucien Lambeau que la Commission des indemnités doit examiner prochainement la question de la rétrocession à l'Etat des parcelles situées en dehors des alignements de la rue Réaumur et qui permettront d'isoler de ce côté le Conservatoire des arts et métiers.

« Enfin, en ce qui concerne la tour de Jean-sans-Peur, un rapport et des propositions ont été demandés à M. Gion, architecte de la 1re section, en vue de mettre en état de propreté la tour dont il s'agit et d'en faciliter l'accès aux visiteurs.

« Paris, le 25 avril 1898.

« *Le directeur administratif des services d'Architecture et des Promenades et Plantations,*

« Bouvard. »

2° *Note pour M. le Secrétaire de la Commission du Vieux Paris.*

« En réponse à la note du 14 mars 1898, le soussigné informe M. Lucien Lambeau qu'une circulaire est adressée aux architectes du Département pour les aviser de prévenir directement le musée Carnavalet lorsqu'ils entreprennent des fouilles ou démolitions pouvant intéresser la Ville de Paris au point de vue archéologique.

« Pour le directeur des Affaires départementales :

« *Le chef du service d'Architecture du Département,*

« Charles Louvard. »

M. Alfred Lamouroux donne connaissance d'une lettre de M. le capitaine Paimblant du Rouil demandant le concours de la Commission du Vieux Paris pour la pose d'une plaque commémorative avec buste ou médaillon sur la maison qu'habita La Tour d'Auvergne rue Raynouard, n° 21, anciennement rue Basse, n° 66, à Passy.

A la suite de cette communication, la Commission décide de renvoyer, avec avis favorable, la lettre de M. le capitaine Paimblant du Rouil au Comité des inscriptions parisiennes.

Il est, en outre, décidé que la 1re Sous-commission se rendra à Passy pour vérification de la maison indiquée.

La reproduction de cette maison est également renvoyée à la 3e Sous-commission.

M. Alfred Lamouroux donne lecture d'une lettre de M. Pierre Delcourt, secrétaire général de la Société du Vieux Montmartre relative à la maison de la rue Transnonnain, n° 12, actuellement rue Beaubourg, n° 62.

M. Delcourt signale la prochaine démolition de cette maison, qui n'est autre que celle où s'accomplirent, le 14 avril 1834, les terribles scènes connues sous le nom de : Massacres de de la rue Transnonnain. Il estime que diverses vues photographiques de cet immeuble pourraient être prises avant sa disparition.

La Commission décide que des remerciements seront adressées à M. Delcourt pour sa communication.

La lettre est renvoyée à la 1re Sous-commission pour vérification et à la 3e Sous-commission pour reproduction de la maison signalée.

M. Alfred Lamouroux présente à la Commission deux épreuves photographiques remises par M. Victorien Sardou et repré-

Digitized by Google

sentant le portail d'une église gothique de la fin du xve ou du commencement du xvie siècle. Ce portail est appliqué sur un bâtiment moderne situé au fond d'une cour de la rue de Varenne, n° 16.

M. Gosselin-Lenôtre dit qu'il a été impossible, jusqu'ici, de savoir d'où provenait ce morceau d'architecture; il ne serait pas éloigné de croire, cependant, qu'il a fait partie du Musée des monuments français formé par Lenoir. Lors de la dispersion de ce musée, il aurait été acquis par un amateur qui l'aurait fait appliquer sur son immeuble.

M. Alfred Lamouroux partage l'avis de M. Gosselin-Lenôtre. Cette façade n'est, en effet, qu'un placage et n'a d'ailleurs aucun rapport avec l'église des Récollettes, religieuses qui s'étaient établies en ce lieu, en 1638 seulement. Quoi qu'il en soit, il estime qu'il serait intéressant pour la Ville de conserver ce portail; l'immeuble sur lequel il est appliqué va être démoli pour le prolongement du boulevard Raspail. Il pense qu'il est du devoir de la Commission de signaler cette affaire à M. le Directeur des services municipaux d'Architecture pour qu'il prenne, en temps utile, les mesures nécessaires.

Adopté.

Le même membre communique une épreuve photographique représentant la partie du mur de l'enceinte de Philippe-Auguste situé rue d'Arras, n° 9. Cette épreuve est gracieusement offerte par M. Noviant, 3, passage des Thermopyles, pour faire suite à son intéressante communication de la dernière séance. M. Noviant pense qu'il serait intéressant d'apposer sur cette maison une plaque commémorative indiquant l'existence du fragment de mur dont il s'agit.

La Commission décide que des remerciements seront adressés à M. Noviant et renvoie sa lettre au Comité des inscriptions parisiennes.

M. le Président annonce qu'il a reçu des municipalités suivantes des communications relatives aux mesures adoptées par elles ponr la conservation des vestiges historiques et artistiques :

Cologne,
Aix-la-Chapelle,
Berlin,
Valence,
Orléans,
Milan,
Athènes,
Munich,
Odessa,
Varsovie,
Dresde,
Christiania,
Moscou,
Marseille,
Liverpool,
Gênes,
Nantes,
Francfort,
Glasgow,
Amsterdam,
Bruxelles.

La Commission invite M. Jules Périn à lui présenter un rapport complémentaire sur ces communications.

M. Jules Périn donne lecture du rapport qu'il a été chargé de rédiger à la dernière séance sur des communications analogues envoyées par un certain nombre de municipalités :

« *Rapport sur les réponses, faites par les municipalités françaises et étrangères, à la demande de renseignements sur les mesures qu'elles pouvaient avoir prises pour la conservation de leurs monuments et richesses d'art, qui leur avait été adressée (sur le désir exprimé par la Commission du Vieux Paris) par M. le Préfet de la Seine.*

« La Commission du Vieux Paris ayant désiré s'enquérir de l'état des mesures prises par les municipalités françaises et même étrangères, afin d'assurer la conservation des monuments présentant un intérêt archéologique, historique et artistique, s'est adressée directement à elles, par l'intermédiaire de M. le Préfet de la Seine, son président.

Un certain nombre de ces municipalités ont fait parvenir leurs réponses.

« De ces réponses, il résulte que l'initiative prise par la Ville de Paris, de constituer une Commission spéciale en vue de sauvegarder ses vieux édifices et de recueillir tous vestiges précieux pour l'histoire et l'art qui pourraient être découverts dans le sol de la cité et de ses abords, est appréciée avec faveur.

« Mais, jusqu'ici, son exemple n'a trouvé d'imitatrice que dans la ville de Lyon, laquelle vient d'organiser une Commission en tout semblable à la Commission parisienne et qui s'est inspirée de son organisation.

« Les villes principales de France, telles que Bordeaux, Dijon, Lille, déclarent qu'elles n'ont pas créé de Commission ayant pour

Digitized by Google

objet de rechercher les vestiges de leurs vieilles cités. Mais nous croyons devoir ajouter que la communication qui leur a été faite de l'existence de la Commission du Vieux Paris pourrait avoir cette heureuse influence de les inciter à constituer aussi des commissions spéciales.

« Les municipalités se reposent, en général, du soin de veiller à la conservation de leurs monuments, de recueillir les objets antiques et autres provenant des fouilles locales, soit sur MM. les conservateurs des musées, soit le plus souvent sur les sociétés d'archéologie départementales ou municipales.

D'ailleurs, disent-elles, les monuments historiques sont placés sous la surveillance directe d'une Commission spéciale nommée par arrêté préfectoral.

« Nous devons signaler, toutefois, particulièrement la ville de Nimes, qui a chargé son conservateur du musée de surveiller les travaux entrepris sur son territoire, et même, qui, toutes les fois qu'il y a lieu, prépose « des agents désignés par lui, pour recueillir « les objets antiques mis à jour à la suite « des fouilles nécessitées par les travaux pu- « blics. »

« Les villes de Bordeaux et Nimes ne manquent jamais, la première, lorsqu'elle vend un immeuble ou un terrain, d'insérer dans son cahier des charges une clause par laquelle elle se réserve les objets anciens trouvés dans les fouilles ou qui font partie de l'immeuble, tels que : pierres, cercueils, inscriptions, balcons, ferrures, fragments de statues, etc. (ces objets signalés sont soumis à l'examen du conservateur du musée, qui les fait ou non retirer, selon qu'il le juge à propos); la deuxième spécifie, dans ses cahiers de charges relatifs aux travaux, que tous les objets découverts par les entrepreneurs et tous les vestiges intéressant l'archéologie sont la propriété de la ville.

« Si maintenant nous dépouillons les réponses faites par les municipalités des pays étrangers, nous voyons que Bruges compte sur la sollicitude de sa *Société d'archéologie;* que Genève n'a point encore adopté de mesures pour la recherche des vestiges du vieux Genève; que Berne se repose complètement sur son archiviste, sur sa *Société d'histoire du canton de Berne*, sur la Commission d'administration et de surveillance de son musée historique : toutefois, dans l'exécution des travaux que fait faire l'Etat de Berne, toujours sont réservés les objets qui présentent quelque intérêt historique, découverts dans le cours des travaux ou dans les fouilles opérées; Turin n'a pris encore aucune disposition qui se rapporte à la sauvegarde de ses édifices, mais il existe un bureau pour la conservation des monuments du Piémont et de la Ligurie.

« Les villes d'Angleterre : Birmingham, Bradford, Manchester, n'ont pas jusqu'ici adopté de mesures telles que celle qui a été prise par la Ville de Paris : la première est, pour la plus grande partie, une ville moderne; aussi n'a-t-elle pas jugé qu'il fût nécessaire de prendre des mesures générales pour la conservation des édifices anciens, qui lui font défaut; la seconde estime qu'il est suppléé à l'œuvre entreprise par la Commission parisienne par la *Historical and antiquarian society;* enfin la troisième nous a adressé une série de rapports de sa *Court Leet* et de comptes des constables de cette ville.

« Si donc l'enquête, ainsi ouverte, n'a pas fait connaître que la municipalité parisienne ait été dévancée par quelque autre ville dans la constitution d'une Commission spéciale à la conservation de ses vieux monuments, et de ses richesses d'art, et s'il est démontré que c'est à elle que revient la priorité de cette mesure, on peut attendre des investigations auxquelles s'est livrée la Préfecture de la Seine ce résultat utile que cette enquête aura mis en éveil les municipalités françaises et étrangères sur ce que la capitale de la France a cru devoir faire précisément pour sauvegarder enfin ce qu'elle estime constituer son patrimoine archéologique et artistique. »

M. Jules Périn donne également lecture de son rapport sur les ouvrages suivants offerts à la Commission par M. Charles Magne, officier d'académie, secrétaire de *La Montagne Sainte-Geneviève et ses abords*, comité d'études historiques, archéologiques et artistiques des Ve et XIIIe arrondissements de Paris :

1° *Répertoire archéologique* (*disposé par rues*) *des objets antiques* (*époques gauloise, gallo-romaine, mérovingienne et carlovingienne*), *recueillis dans les fouilles du Ve arrondissement;*

2° *La Céramique parisienne du* XIIIe *siècle :* poteries funéraires et poteries à usage domestique;

3° *Fouilles et découvertes au pied du mur d'enceinte de Philippe-Auguste* (angle de la rue Clovis et rue du Cardinal-Lemoine) : mur, bas rempart, fossé.

M. Jules Périn se félicite particulièrement d'avoir été chargé par la Commission de lui faire connaître, plus en détail que par la re-

Digitized by Google

production de leurs titres, les savants travaux de M. Charles Magne.

Cet archéologue émérite s'est fait — à l'instar de son ami Eugène Toulouze — l'explorateur du sommet et des versants du « mons Lucotitius », dont le sol recèle, on le sait, de nombreuses épaves des populations qui, depuis les temps préhistoriques, gaulois, romains, gallo-romains, francs, etc., jusqu'à nous, ont habité ces parages. Et les objets divers par lui recueillis dans les fouilles, patiemment suivies, ont été étiquetés avec soin et méthodiquement classés, ce qui a permis au collectionneur de dresser l'inventaire de ses richesses en le disposant par rues, et même par numéros de maisons, avec un plan indicatif des emplacements explorés et les dates des découvertes décrites. Ce *Répertoire* est assurément un document fort intéressant pour l'archéologie parisienne, au point de vue des justifications matérielles qu'elle peut produire.

Et — pourquoi ne le dirais-je pas? — le vœu de M. Charles Magne comme le mien, car nous sommes tous deux partisans de la *localisation* des trouvailles, serait que, lorsque M. Magne consentirait à se démunir de sa riche collection, elle puisse être conservée sur la butte Sainte-Geneviève elle-même, dans un musée local (d'arrondissement), si le maire du Ve arrondissement pouvait disposer du moindre emplacement pour cette destination. A défaut de ce musée, cette collection d'objets antiques mériterait bien de se voir réserver une place spéciale dans l'une des vitrines du musée municipal Carnavalet. Elle est, en effet, de celles que la Commission du Vieux Paris doit convoiter pour compléter ses preuves d'honneur de la vieille cité.

Les spécimens de *céramique parisienne* au moyen âge (XIIIe siècle) choisis par M. Magne dans sa collection nous initient aux pratiques funéraires comme à la vie domestique de nos pères. On remarquera surtout le grand vase orné de dessins quadrillés, probablement unique en son genre.

M. Charles Magne devait, naturellement, s'intéresser aux *fouilles et découvertes faites au pied du mur d'enceinte de Philippe-Auguste* lorsqu'un tronçon de ce mur a été mis à découvert par la construction de la maison d'angle de la rue Clovis et de la rue du Cardinal-Lemoine. Ses relevés géométraux du mur, du bas-rempart, du fossé, faits en coupe et en élévation, montrent exactement quelle était l'ancienne fortification dite de Philippe-Auguste. Chaque couche du terrain creusé a fourni son appoint d'objets antiques ou du moyen âge et du XVe au XVIIIe siècle, pieusement recueillis.

Les publications de M. Charles Magne devront enrichir la série archéologique de la bibliothèque du musée Carnavalet.

M. Alfred Lamouroux remercie, au nom de la Commission, M. Jules Périn de ses intéressants rapports en laissant à l'auteur des ouvrages communiqués la responsabilité de ses appréciations personnelles, puis il donne connaissance des travaux et communications de la Ire Sous-commission.

1° Changement des noms des rues et du numérotage des maisons.

Il est nécessaire que la Ire Sous-Commission soit informée de ces changements, afin de rectifier les fiches d'inventaire au fur et à mesure des modifications.

M. Mareuse dit que pour les changements anciens ce travail a été soigneusement établi et publié par l'Administration, dans la *Nomenclature des voies publiques et privées.*

M. Alfred Lamouroux répond que la proposition de la Commission envisage les changements futurs.

Cette proposition est acceptée et renvoyée à l'Administration.

2° Inventaire des œuvres d'art et des souvenirs historiques dépendant de l'Assistance publique.

M. Alfred Lamouroux informe la Commission que M. Breuillé a bien voulu, d'accord avec M. Lucipia, porter la question devant le Conseil de surveillance de l'administration de l'Assistance publique et qu'il y a tout lieu d'espérer qu'une solution favorable sera donnée prochainement.

M. le Président insiste sur la nécessité de procéder à un inventaire descriptif et de provoquer des mesures de conservation; il appelle notamment l'attention de M. Cain sur les objets réunis à la Pharmacie centrale.

M. Cain dit que des pourparlers avaient déjà été entamés avec M. Peyron, ancien directeur de l'Assistance publique, lequel était favorable à l'idée de la centralisation au musée Carnavalet des objets d'art appartenant à l'Assistance publique, en y mettant comme condition l'aménagement d'une salle spéciale dépendant de son administration.

M. le Président dit que les objets que l'on

Digitized by Google

transportera à Carnavalet seront considérés comme en dépôt.

M. Alfred Lamouroux dit qu'il ne doit pas y avoir de doute sur l'utilité des mesures de conservation à appliquer aux objets qui resteront en place et dont l'inventaire descriptif s'impose.

M. le Président répond que cette utilité est évidente et qu'il faut faire l'inventaire.

3° Points de repère de l'inondation de 1740.

M. Alfred Lamouroux rappelle que M. Coyecque a signalé deux repères de l'inondation de 1740 : l'un sur le mur de l'hôpital Trousseau, l'autre à l'hospice des Quinze-Vingts, en demandant que des mesures de protection soient prises pour assurer la conservation de ces deux souvenirs.

A ce sujet, M. Périn, parlant de cette inondation, a cité l'obligation dans laquelle s'étaient trouvés les Bernardins de surélever le sol de leur église, qui avait été détruit par les eaux; de même, M. Gosselin-Lenôtre a dit que l'eau était arrivée jusqu'à l'église Saint-Laurent.

M. Mareuse dit qu'effectivement, en 1740, les eaux de Ménilmontant refoulées par la Seine ont envahi le quartier Saint-Laurent et qu'une carte complète de cette inondation existe.

M. Alfred Lamouroux propose de demander au service de la Navigation une carte indiquant les différents repères existant sur les bords de la Seine afin de faire une étude d'ensemble qui serait soumise à la Commission.

Cette proposition est adoptée et la 1re Sous-commission est chargée du rapport.

4° Mire de Montmartre.

M. Alfred Lamouroux signale la mire de Montmartre, établie pour la détermination du méridien de Paris et au sujet de laquelle il y aurait lieu de prendre des mesures de conservation nécessitées par son mauvais état.

M. Mareuse appuie cette proposition et donne communication d'un plan en élévation de ce monument en insistant sur la nécessité de le faire réparer au plus tôt.

L'inscription suivante est gravée sur l'une des faces du piédestal :

L'AN MDCCXXXVI
CET OBELISQUE
A ETE ELEVE PAR ORDRE
DV ROI
POVR SERVIR
D'ALIGNEMENT A LA
MERIDIENNE DE PARIS
DV COTE DU NORD
SON AXE EST A
2,931 TOISES DEUX PIEDS
DE LA FACE MERIDIONALE
DE L'OBSERVATOIRE.

Il est décidé que la 1re Sous-commission se rendra sur place pour constater l'état de la mire de Montmartre, étudier les moyens de l'isoler et d'en assurer la conservation.

La 3e Sous-commission devra en faire prendre une vue.

5° Rapport sur le livre de M. Jaubert relatif à la climatologie de Paris.

M. Alfred Lamouroux propose que l'intéressant ouvrage de M. Jaubert sur le climat de Paris soit étudié et analysé spécialement pour la Commission.

M. Bunel accepte de se charger de ce travail.

6° Regards des eaux de Belleville.

La 1re Sous-commission est chargée de rechercher les anciens regards, de les visiter et de dresser un rapport sur leur état de conservation et sur l'intérêt qu'ils présentent.

7° Impression du tableau des opérations de voirie.

M. Alfred Lamouroux dit que le tableau indicatif des opérations de voirie devant être exécuté prochainement et qui contient la liste des maisons devant disparaître a semblé assez intéressant à la 1re Sous-commission pour que son impression dans le procès-verbal soit proposée, si toutefois il n'y a pas d'inconvénient à cette publication.

M. le Président fait savoir que les travaux en question ont fait l'objet de délibérations du Conseil municipal mentionnées dans le *Bulletin municipal officiel* et que par conséquent leur exécution est connue.

Digitized by Google

Opérations de voirie devant être exécutées prochainement (6 avril 1898).

ARRONDISSEMENTS	VOIES	NATURE DES TRAVAUX	MAISONS A DÉMOLIR
1er	Rue des Prêcheurs....	Élargissement.	Rue Saint-Denis, 81-83 ; rue des Prêcheurs, 1-3.
1er	Rue Croix-des-Petits-Champs.	Id.	Même rue, 12.
1er	Rue Mondétour.....	Prolongement.	Rue Rambuteau, 104 ; rue Mondétour, 7, 9, 11 ; rue Pirouette, 2, 4, 6, 8.
2e	Rue de la Banque.....	»	Même rue, 4.
3e	Rue Beaubourg.....	Élargissement.	Même rue, 31, 33, 35, 42.
4e	Rue Beaubourg.....	Prolongement.	Rue Saint-Merri, 20, 22, 24, 26.
4e	Rue du Renard.....	Élargissement.	Rue de Rivoli, 72 ; rue du Renard, 2 à 20 ; rue de la Verrerie, 73 et 75.
4e	Rue des Lions.....	Prolongement.	Ancienne caserne des Célestins.
5e	Rue Saint-Médard.....	Élargissement.	Même rue, 23.
5e	Rue Saint-Jacques.....	Id.	Même rue, 8, 10.
5e	Rivière de Bièvre.....	Couverture.	Rue Pascal, 16, 18.
5e	Rue Censier.....	Élargissement.	Même rue, 18, 20, 22.
5e	Rue des Bourdonnais..	Id.	Même rue, 9, 13.
5e	Rue Dante.....	Prolongement.	Rue Domat, 20 à 26 ; rue Saint-Jacques, 29 ; rue Galande, 45 à 57.
6e	Rue Danton.....	Id.	Place Saint-André-des-Arts, 11 ; rue Suger, 3 ; rue des Poitevins, 6 à 12 ; rue Serpente, 24, 26 ; rue Mignon, 2.
6e	Rue de Sèvres.....	Élargissement.	Même rue, 4, 6.
7e	Boulevard Raspail	Prolongement.	Rue de Varenne, 7, 9, 11 ; rue de la Chaise, 20, 24.
7e	Rue Vaneau.....	Élargissement.	Même rue, 60, 62, 64, 66, 84, 82, 86, 57, 65, 67, 71, 73, 75, 77, 81.
7e	Rue Vaneau.....	Id.	Même rue, 59, 61, 63, 65, 83, 85.
7e	Rue La Boëtie.....	Id.	Même rue, 31, 35, 37, 45, 47, 51, 57, 59 ; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 150, 152.
9e	Rue Rodier.....	Prolongement.	Rue Milton, 24.
9e	Rue de Mogador.....	Id.	Rue de la Victoire, 86 ; rue de la Chaussée-d'Antin, 47, 49.
10e	Impasse Lancry.....	Id.	Rue Albouy, 26.
10e	Rue de Paradis.....	Élargissement.	Même rue, 2.
11e	Rue Froment.....	Prolongement.	Rue Sedaine, 30 *bis* ; rue de la Roquette, 47.
11e	Cité des Bluets.....	Id.	Même rue, 6, 8, 12, 14, 16, 13 à 33.
12e	Rue du Sahel.....	Id.	Rue des Marguettes, 3, 5 ; rue Michel-Bizot, 128, 130, 132.
12e	Rue de Charenton	Élargissement.	Même rue, 52, 64, 66.
12e	Rue de la Brèche-aux-Loups.	Id.	Même rue, 44, 50, 52 ; rue de la Lancette, 13 à 23.
12e	Rue Nicolaï	Prolongement.	Rue Claude-Decaen, 79.
13e	Rue Harvey.....	Élargissement.	Même rue, 2, 4.
13e	Rues Wurtz et Vergnaud.	Prolongement.	Rue de la Glacière, 109 à 113, 121.
13	Place Pinel.....	Élargissement.	Rue Esquirol, 1, 3.
13e	Rue Brillat-Savarin...	»	Même rue, 42, 44, 76, 55, 61, 79 ; rue de l'Amiral-Mouchez, 25 à 47, 55, 57.
13e	Rue Nouvelle.....	»	Rue du Chevaleret, 23 à 35 ; rue de Patay, 24 et 30 ; rue du Dessous-des-Berges, 44, 50, 52.

Digitized by Google

ARRONDISSEMENTS	VOIES	NATURE DES TRAVAUX	MAISONS A DÉMOLIR
13e	Rue du Dessous-les-Berges.	Élargissement.	Même rue, 3, 11, 15, 17 à 21, 18 à 22.
13e	Rue du Moulin-des-Prés.	Relèvement.	Même rue, 71, 73, 77, 85.
14e	Rue Didot.....	Élargissement.	Même rue, 27 à 35.
14e	Boulevard Brune	Id.	Avenue d'Orléans, 140 à 146.
14e	Rue Daguerre	Id.	Même rue, 2, 4, 6, 10, 14.
14e	Rue de la Tombe-Issoire	Id.	Même rue, 83, 85, 87, 93.
14e	Rue du Moulin-de-la-Vierge.	Prolongement.	Rue de l'Ouest, 127, 127 *bis* ; rue Decrès, 24, 26.
14e	Rue Boissonnade.....	Id.	Rue Denfert-Rochereau, 68, 70 ; rue Campagne-Première, 5, 7, 9, 13, 17.
15e	Rue Lacordaire.....	Id.	Même rue, 9.
15e	Rue Violet.....	Élargissement.	Rue Dupleix, 31.
15e	Rue Herr.....	Ouverture.	Rue de l'Église, 93 à 97, 90, 92; rue de Javel, 142 à 160; rue de la Convention, 111, 115, 106 à 112.
			Même rue, 5 à 17 ; rue Duranton, 7 ; rue de Lourmel, 139 à 167, 174 à 208 ; rue Saint-Charles, 215, 225, 231.
15e	Rue des Fourneaux....	Élargissement.	Même rue, 4, 6, 22, 24, 40, 42.
15e	Rue de Vouillé.....	Id.	Même rue, 59 à 71.
16e	Quai d'Auteuil.....	Id.	Même quai, 176.
16e	Rue de Chaillot.....	Id.	Même rue, 35, 43, 45.
16e	Boulevard Flandrin ...	Ouverture.	Impasse Cothenet, 12 *bis*.
16e	Boulev. Émile-Augier..	Prolongement.	Rue de la Pompe, 31, 35 à 39.
17e	Rue Gustave-Flaubert.	Id.	Rue Rennequin, 16, 18.
17e	Rue Cardinet.....	Élargissement.	Même rue, 107, 109, 111.
17e	Rue Jean-Leclaire.....	Prolongement.	rue Lagille (sans numéro).
17e	Impasse Saint-Ouen ...	Id.	Avenue de Saint-Ouen, 103.
18e	Rue du Poteau.....	Élargissement.	Même rue, 49, 51, 53, 55, 65, 50.
18e	Impasse Dupuy.....	Prolongement.	Rue Pajol, 39 ; rue de La Chapelle, 62.
18e	Rue Richomme.....	Id.	Même rue, 14, 16 ; rue des Poissonniers, 12.
18e	Rue Stephenson	Id.	Rue de Jessaint, 11, 13, 15, 17 ; boulevard de La Chapelle, 50, 52, 54.
18e	Rue Custine.....	Id.	Rue Lécuyer, 3 à 13 ; rue Lambert, 12 à 32 ; rue Labat, 62 à 68 ; rue Ramey, 31 *bis* à 37.
19e	Rue Rampal	Id.	Rue de Belleville, 37, 39.
19e	Rue de la Mouzaïa	Id.	Boulevard Sérurier, 105 ; rue des Lilas, 32 à 36 ; Petite rue des Lilas, 12.
20e	Rue du Télégraphe....	Élargissement.	Rue de Belleville, 244.
20e	Rue des Couronnes....	Id.	Rue Julien-Lacroix, 34.
20e	Rue de la Croix-Saint-Simon.	Prolongement.	Rue des Maraîchers, 68 à 82.
20e	Rue de la Chine	Élargissement.	Même rue, 43 à 61, 22, 32 à 50.
20e	Rue Belgrand.....	Prolongement.	Rue de la Py, 10, 16 à 24 ; rue de Bagnolet, 177, 183, 185.
20e	Rue de Buzenval.....	Id.	Rue des Haies, 22 à 28 ; rue d'Avron, 30, 32, 41 ; rue des Grands-Champs, 2.
20e	Rue Orfila.....	Id.	Même rue, 5, 37, 39, 69, 77, 85, 4, 6, 10, 74, 78, 80, 104, 106.
20e	Rue Piat.....	Id.	Même rue, 12, 14, 16 ; rue des Envierges, 6 à 18, 26 à 34 ; rue des Couronnes, 81.
			Passage de la Mare, 14 à 18 *ter*, 7, 13 à 21 *bis*.

Digitized by Google

La 1re Sous-commission est chargée d'établir un rapport sur chacune de ces opérations.

8° Dépouillement des catalogues des musées.

M. Alfred Lamouroux demande à M. le Préfet de la Seine de vouloir bien procurer à la 1re Sous-commission les catalogues des musées de l'Etat afin que l'on puisse opérer un dépouillement permettant de connaitre les œuvres d'art et souvenirs intéressant l'histoire de Paris. Ce dépouillement constituerait déjà une partie notable de l'inventaire général.

M. le Président dit qu'il est très favorable à ce projet, et M. Brown est prié de demander les catalogues en question.

9° Étude des vitraux des églises de Paris par M. Carot.

M. Alfred Lamouroux expose que le travail important de M. Carot sur l'état des verrières des églises de Paris pourrait être étudié au fur et à mesure des communications de l'éminent artiste, de manière à pourvoir au plus urgent et à saisir M. le Préfet de la Seine de propositions tendant à la conservation de ces œuvres d'art.

M. le Président donne son assentiment à cette proposition, qui est ensuite approuvée et renvoyée à la 1re Sous-commission.

10° Communication de M. Gosselin-Lenôtre.

M. Gosselin-Lenôtre informe la Commission qu'il a examiné au Ministère de la Justice une vingtaine de cartons contenant des dossiers d'instructions judiciaires, relatifs à des faits historiques importants, intéressant la Ville de Paris, la prise de la Bastille notamment. Il offre de communiquer à la Commission — après entente avec le ministre — l'inventaire des documents qu'il classe actuellement.

La Commission accepte et remercie M. Gosselin-Lenôtre de sa communication.

M. Tesson rend compte de l'excursion de la 1re Sous-commission :

Le 25 avril dernier, la 1re Sous-commission s'est réunie à l'hôpital de la Charité dans le cabinet de M. Gillet, directeur ; elle a admiré les peintures de valeur qui y sont rassemblées ; ces œuvres d'art remarquables proviennent de la congrégation des frères Saint-Jean-de-Dieu, qui dirigeait autrefois l'hôpital de la Charité.

Les pierres tombales que M. Coyecque avait signalées ont été examinées dans la cave où elles sont reléguées actuellement ; plusieurs présentent un certain intérêt, tant par la nature des inscriptions gravées, que par des encadrements caractéristiques.

La Commission a tout particulièrement remarqué une plaque de marbre ayant un beau caractère de souvenir parisien.

Cette plaque était placée au-dessus de la porte d'entrée de la célèbre clinique de Corvisart et constitue un document très intéressant ; quoique divisée en deux morceaux, elle est complète et la Commission a pensé qu'on pourrait la transporter au musée Carnavalet.

M. Guiffrey dit qu'il serait préférable de la rétablir, sinon à l'endroit qu'elle occupait primitivement, tout au moins à proximité et dans l'intérieur de l'hôpital de la Charité.

La Commission approuve M. Guiffrey et demande à M. le Préfet de la Seine d'intervenir auprès de l'Administration de l'Assistance publique pour faire mettre en place la plaque de la clinique de Corvisart.

Les pierres tombales seront cataloguées dans l'inventaire projeté.

M. Tesson, reprenant la suite de son compte rendu, rappelle que la 1re Commission a visité la très curieuse *salle de garde des internes en médecine* servant de vestiaire aux médecins, où se trouvent des peintures intéressantes.

L'Académie de médecine, rue des Saints-Pères, au coin du boulevard Saint-Germain, occupe l'ancienne chapelle des frères Saint-Jean-de-Dieu. La salle disposée en amphithéâtre n'offre de remarquable qu'un grand nombre de peintures, copies pour la plupart.

Pourtant, les vieux meubles qui garnissent l'ancienne sacristie — quoique surchargés de peinture — sont encore bien intéressants et la Commission estime qu'il y a lieu de rechercher s'ils n'appartiennent pas à l'Administration de l'Assistance publique, afin de les faire inventorier avant le déménagement de l'Académie.

M. Ch. Lucas signale la singulière disposition actuelle des locaux de l'ancienne chapelle des frères Saint-Jean-de-Dieu ; un mur a été élevé à la séparation du chœur et de la nef et, tandis que le chœur fait partie intégrante de l'hôpital de la Charité qui, profitant de sa disposition circulaire, l'utilise comme petit amphithéâtre, la nef est devenue salle des réunions de l'Académie de médecine avec une entrée particulière sur la rue des

Digitized by Google

Saints-Pères. Il faut avoir un plan complet qui rapproche les deux parties, maintenant isolées, pour reconstituer la première destination de locaux si entièrement séparés maintenant.

M. Tesson dit que la Commission est allée ensuite examiner le joli portail d'église situé au fond de la cour du n° 16 de la rue de Varenne et dont il a été parlé plus haut.

L'on a ensuite vu les anciens hôtels que le prolongement du boulevard Raspail va faire disparaître : rue de Varenne, 7, ancien hôtel Louis XV ; même rue n° 11, hôtel de la famille du Luart, du plus bel aspect.

Puis la Commission a visité l'hôpital Laënnec, qui ne contient plus rien d'intéressant. Les œuvres d'art et meubles anciens auraient été déménagés lors du transfert des incurables à l'hospice d'Ivry.

Le vieux plan signalé par M. Coyecque existe toujours ; mais il n'offre qu'un intérêt restreint puisqu'il fait partie de l'édition du plan des hôpitaux et hospices de Paris, publié en 1820 et dont un exemplaire existe à la bibliothèque de la Ville.

La chapelle est dans un état lamentable ; la toiture menace ruine ; les vitraux n'existent plus qu'à l'état de souvenir et encore menacent-ils la sécurité des visiteur.

M. Ch. Lucas dit que les rares débris existant encore ont été, au hasard, placés en encadrement des fenêtres et qu'il y aurait peut-être un petit intérêt à détacher ces débris, dont la chute est imminente.

Il existe aussi un certain nombre de dalles tumulaires dont les inscriptions sont en partie effacées et dont il y aura lieu de se préoccuper au moment de l'inventaire ; il en est de même de quatre reliquaires et de tableaux en très mauvais état. L'un de ceux-ci serait de Philippe de Champagne.

Les deux corps de bâtiments principaux sont soutenus par des contreforts d'un genre particulier.

L'on a aussi remarqué deux vieux puits comblés surmontés d'une cage en fer forgé.

Il existe deux anciens escaliers en parfait état avec des balustres d'une sorte assez rare, dont le modèle pourrait être placé à côté des types signalés à la précédente réunion.

M. Alfred Lamouroux pense que la Commission ne peut qu'être favorable aux propositions présentées par M. Ch. Lucas et demande leur renvoi à la 1re Sous-commission.

Adopté.

Délibérations non exécutées.

M. Alfred Lamouroux signale un certain nombre d'affaires mises en délibération et qui n'ont pas encore reçu de solution :

1° A la 2e Sous-commission : le repérage sur les plans des fouilles faites aux différentes époques de l'histoire de Paris ; le repérage sur des plans géologiques des niveaux successifs du sol parisien ; la communication du plan de la chapelle de Robert Sorbon ;

2° A la 3e Sous-commission : la reproduction des berges de la Seine, qui se modifient tous les jours ;

Le transport à Carnavalet de la porte de la Bastille actuellement à Sainte-Pélagie.

En ce qui concerne les plans à repérer, le travail est d'une exécution laborieuse qui demandera un assez long espace de temps.

M. Detaille dit que d'accord avec M. Cain des instructions vont être données pour faire procéder à la reproduction des aspects des berges de la Seine.

M. Le Roux, au sujet de la porte de la Bastille, dit que la prison de Sainte-Pélagie sera désaffectée dans trois ou quatre mois et qu'il ne sera possible de déplacer la porte qu'à cette époque.

M. Cain dit qu'il fera le nécessaire aussitôt. Il mentionne l'utilité qu'il y aurait pour la Commission d'examiner dans les dépendances du Dépôt, au Palais de Justice, des anciennes boiseries, vieilles portes, etc., très intéressantes.

M. Le Roux répond que l'ancienne salle dites des cuisines de Saint-Louis qui servait de magasin à ces objets a été rangée et que l'on a fait un classement de ce qui pourrait être utilisé, notamment pour la décoration de la salle des Pas-Perdus, mais qu'il en existe encore un assez grand nombre pour que d'accord avec l'architecte du Palais l'on opère un prélèvement pour le musée Carnavalet.

M. le Président conseille à M. Le Roux de se mettre en rapport avec M. Daumet, architecte du Palais, pour arriver à une entente à ce sujet.

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION DE PERMANENCE.

1° Reproduction de plans et dessins.

M. Alfred Lamouroux expose que la Commission de permanence a émis le vœu que

Digitized by Google

des reproductions de plans et dessins, établies dans les plus strictes conditions d'économie, puissent être annexées aux procès-verbaux.

Ce vœu est adopté et quelques spécimens pourront être choisis pour illustrer le procès-verbal.

2° Choix d'une marque pour les travaux de la Commission du Vieux Paris.

M. Alfred Lamouroux appelle l'attention de la Commission sur la proposition qui consiste à faire choix d'une marque à appliquer sur les différents travaux accomplis par la Commission du Vieux Paris et qui serait ainsi pour l'avenir un témoignage du labeur de cette Commission.

Cette marque pourrait consister en un petit monogramme, surmonté d'une couronne murale, et serait apposée sur toutes les reproductions faites par les soins de la Commission. Une étiquette, d'un modèle spécial à déterminer, serait également appliquée sur les objets recueillis par la Commission.

Cette proposition est adoptée.

M. Alfred Lamouroux présente ensuite les communications de la 2e Sous-commission.

Il rend compte tout d'abord des découvertes faites dans les sondages exécutés par le service de la Navigation dans la Seine, sous le pont au Change, contre le quai de la rive droite, pendant les premiers jours d'avril 1898. Parmi les objets trouvés, il faut mentionner : 1° trois pierres de liais carrées d'environ 0 m. 50 c. de côté et 0 m. 08 c. à 0 m. 10 c. d'épaisseur, dont deux sont semblablement gravées d'une croix potencée cantonnée de quatre petites croix, et l'autre est seulement gravée d'un monogramme composé des deux lettres M G enlacées, avec la date de 1630 au-dessous ; 2° une certaine quantité de débris de poteries du moyen âge et de diverses époques modernes ; 3° plusieurs débris d'ustensiles de ménage en cuivre et en étain ; 4° plusieurs outils de fer entièrement couverts de rouille, tels que cognées, doloires, herminettes, pioches, hachettes, marteaux, etc., etc. ; 5° quelques pièces de monnaies en cuivre, très oxydées, dont les inscriptions et les figures ont disparu, sauf une piécette à l'effigie de Gaston d'Orléans, comme l'indique son exergue. et qui paraît être un double denier tournois.

Au sujet de ces découvertes, M. Alfred Lamouroux rappelle que les objets trouvés ainsi dans le lit de la Seine appartiennent à l'Etat, mais que MM. les ingénieurs de la Navigation lui ont promis de ne faire aucune opposition à leur cession à la Ville. Il est certain que M. le Préfet voudra bien entamer d'urgence les négociations nécessaires.

M. le Président déclare qu'il est tout disposé à seconder les vues de la Commission.

Puis la parole est donnée à **M. Ch. Sellier** pour la lecture du rapport qu'il a rédigé au nom de la 2e Sous-commission relativement aux fouilles exécutées pour le remaniement des égouts de la rive gauche.

« *Rapport présenté par M. Charles Sellier sur les fouilles exécutées, pour la modification des égouts de la rive gauche, par suite du prolongement du chemin de fer d'Orléans.*

« Messieurs,

« Le remaniement des égouts de la rive gauche, nécessité par le transfert de la gare d'Orléans de la place Valhubert au quai d'Orsay, comporte deux opérations principales : la dérivation du collecteur de Bièvre et la dérivation du collecteur des quais, formant ensemble 6 lots de travaux.

Le *collecteur de Bièvre*, qui passait par le boulevard Saint-Germain, le boulevard Saint-Michel et les quais de la rive gauche, est dévié, à partir du boulevard Saint-Germain, par la rue Saint-Jacques, la rue des Ecoles, la rue de l'Ecole-de-Médecine, le boulevard Saint-Germain et la rue de Solférino, jusqu'au quai où il rejoint son ancien parcours. Cette dérivation est exécutée entièrement en souterrain et forme les deux premiers lots de l'ensemble des travaux.

« Le premier lot comprend la partie dudit collecteur qui s'étend du quai d'Orsay à la rue de Rennes et certains ouvrages accessoires, notamment la déviation de la galerie des eaux rencontrée au boulevard Saint-Germain. Les puits d'attaque de ce lot, au nombre de deux, sont situés, l'un sur le boulevard Saint-Germain vis-à-vis du ministère des Travaux publics, l'autre contre le jardin de l'Académie de médecine, près de la rue des Saints-Pères.

« Le deuxième lot s'étend de la rue de Rennes au boulevard Saint-Germain vis-à-vis de la rue Domat et comprend, parmi ses ouvrages accessoires, un important déversoir d'orage sous le boulevard Saint-Michel débouchant en Seine en aval du pont Saint-Michel. Les puits d'attaque de ce lot sont au nombre de trois ; il sont situés, le premier au boulevard Saint-Germain, à côté de la statue de Broca ; le deuxième au boulevard

Digitized by Google

Saint-Michel, au coin de la rue Pierre-Sarrazin ; la troisième rue Saint-Jacques, entre la rue des Ecoles et le boulevard Saint-Germain.

« Le *collecteur des quais* ou *collecteur bas*, rive gauche, est d'abord dévié en deux points : 1° aux abords de la place Valhubert pour passer sous la gare, emprunter la rue des Messageries et le boulevard de l'Hôpital; 2° à la rue des Fossés-Saint-Bernard, par laquelle il vient rejoindre son ancien parcours des quais. Ces deux déviations constituent le troisième lot des travaux.

« Parmi les ouvrages accessoires, il faut citer, en première ligne, les déversoirs d'Austerlitz et de Saint-Bernard destinés à évacuer les eaux d'orage, non seulement du collecteur des quais, mais aussi du collecteur de Bièvre, par la rue de Buffon et la rue des Fossés-Saint-Bernard. Non moins importants sont les bassins de désablement situés au confluent, avec le collecteur de Bièvre, rue de Jussieu pour ce dernier collecteur, et destinés à remplacer les bassins de la place Saint-Michel; d'autres bassins ont été établis à l'origine de la rue des Fossés-Saint-Bernard pour le collecteur des quais.

« Sur tout le parcours de la rue des Fossés-Saint-Bernard, les travaux ont été exécutés en tranchée; de la rue des Écoles à la rue des Fossés-Saint-Bernard, ils ont été faits en souterrain au moyen de trois puits d'attaque très peu espacés.

« Enfin, depuis la rue de Pontoise, en suivant les quais jusqu'à la rue de Bourgogne, l'ancien collecteur bas est entièrement supprimé et remplacé par un collecteur neuf destiné à l'évacuation des eaux de l'ilôt compris entre la Seine et le boulevard Saint-Germain. Ce nouveau collecteur bas, en quittant les quais, suit les rues des Grands-Degrés, de la Bûcherie et de la Huchette, remonte la rue de la Harpe, redescend le boulevard Saint-Michel, gagne la place Saint-André-des-Arts par la rue Saint-Séverin, suit les rues Saint-André-des-Arts et de Buci, bifurque rue de Seine pour gagner la rue Jacob et suivre la rue de l'Université jusqu'à la rue de Bourgogne, où il se raccorde avec l'ancien collecteur de la rue de l'Université. Deux déversoirs d'orage desservent ce collecteur neuf, l'un à la rue Bonaparte, l'autre à la Concorde. Cette deuxième partie de la dérivation du collecteur des quais constitue les 4e, 5e et 6e lots des travaux.

« Sur un parcours d'environ 1,250 mètres, le 4e lot s'étend de la rue de Bourgogne à la rue Bonaparte; il est exécuté entièrement en souterrain au moyen de vingt-cinq puits d'attaque espacés de 50 mètres d'axe en axe.

« Le 5e lot, qui fait suite au précédent, de la rue Bonaparte à l'extrémité de la rue de la Harpe, est aussi exécuté tout en souterrain ; il a dix puits d'attaque.

« Le 6e lot, qui est en suivant, depuis l'extrémité de la rue de la Harpe jusqu'au quai de la Tournelle, est également exécuté en souterrain, sauf en deux endroits où le travail a été fait en tranchée : 1° entre la rue Saint-Julien-le-Pauvre et la rue Lagrange; 2° entre la rue Maître-Albert et le quai de la Tournelle. Quatorze puits d'attaque desservent les parties en souterrain.

« Le déplacement des collecteurs de la Bièvre et des quais entraîne en outre : 1° de nombreuses modifications dans les égouts existants, notamment des renversements de pente; 2° la construction de petits égouts neufs sur les quais, le long du chemin de fer.

« Enfin, la totalité des travaux énumérés ci-dessus est exécutée au compte de la Compagnie d'Orléans. par les soins du service des égouts de la Ville de Paris, sous la direction de M. Bechmann, ingénieur en chef des Ponts et chaussées, avec le concours de MM. Legouez et Tur, ingénieurs ordinaires, et de MM. Robin, Martin Coulomb, Lassalle, Hénault, Lan et Pérés, conducteurs.

« Les fouilles exécutées pour la modification des égouts de la rive gauche ont amené déjà quelques découvertes archéologiques qu'il importe de mentionner, et au sujet desquelles j'ai l'honneur de vous présenter un compte rendu au nom de la 2e Sous-commission.

« Sur la partie du 3e lot située aux abords de la place Valhubert, rien n'a encore été signalé. Mais il n'en est pas de même à l'entrée de la rue des Ecoles, au point même où la Commission des inscriptions parisiennes a rappelé par une inscription lapidaire le souvenir de l'ancienne porte Saint-Victor de l'enceinte de Philippe-Auguste. Là, à 18 m. 30 c. du pan coupé de l'angle formé par la rue des Ecoles et la rue du Cardinal-Lemoine, du côté des numéros pairs de cette dernière, on a découvert, dans un sol de remblais et de gravois, sur 10 m. 50 c. de long et 3 mètres de large, à 2 m. 75 c. de profondeur au-dessous du niveau du pavé de la rue des Ecoles, le sommet d'un massif de pierre de taille de moyen appareil, lequel, après avoir été dégagé jusqu'à sa base de fondation, mesure 5 m. 15 c. de hauteur et porte sur un fond de sable. Ce massif est circulaire à ses deux abouts. Il est certain qu'on est là en présence d'une des deux piles de fondation de l'an-

Digitized by Google

cienne porte Saint-Victor, représentée jusqu'à présent en plan par une face circulaire du côté de l'extérieur de la ville, et par une face rectangulaire du côté de l'intérieur. A 6 mètres en avant de ce massif, vers la rue de Jussieu, on a rencontré un mur de 2 mètres d'épaisseur, en pierre de taille de même appareil, placé transversalement par rapport à l'axe de la rue, et d'où partait, suivant le même axe, un autre mur de 1 mètre d'épaisseur, ainsi que d'autres massifs en suivant de moindre importance ; le tout arasé à la même altitude que le massif précédent, mais s'enfonçant plus bas en terre ; le remblai qui entourait ces maçonneries subséquentes était composé de terres vaseuses et infectes, qui permettent de supposer qu'on se trouve là dans l'ancien fossé fangeux du rempart.

« C'est là que, dans une ouverture d'environ 0 m. 70 c. de large pratiquée dans ledit mur de 1 mètre d'épaisseur, à 6 m. 50 c. de profondeur du sol, et à 7 m. 50 c. du pan coupé de l'angle de la rue du Cardinal-Lemoine et de la rue des Ecoles, on a trouvé une pièce d'artillerie du genre de celles appelées bombardes déjà en usage au XIVe siècle. Cet engin mesure 0 m. 60 c. de long et 0 m. 16 c. de diamètre intérieur. Il est formé de lames de fer ou de tôle jointives, de 0 m. 05 c. de large, réunies en manière de douves de tonneau et cerclées par des frettes en fer plat de 0 m. 035 de large et 0 m. 01 c. d'épaisseur, alternées de bourrelets en fer demi-ronds de 0 m. 025 d'épaisseur.

« Vers le point où la rue des Fossés-Saint-Bernard vient aboutir à la rue de Jussieu, on a traversé à environ 2 mètres au-dessous du sol actuel, une sorte de dalot en pierre, de section à peu près carrée mesurant environ 0 m. 30 c. de côté. Ce dalot se dirige du Nord vers la Seine : il ne fonctionne plus depuis bien longtemps assurément.

« A la croisée de la rue Lagrange avec la rue de la Bûcherie, le nouveau collecteur des quais traverse presque perpendiculairement une galerie souterraine voûtée, entièrement remblayée mesurant 2 m. 20 c. sous clef, 2 m. 40 c. de largeur et 0 m. 70 c. d'épaisseur de piédroits et de voûte. Le sol de cette galerie est pavé et se trouve à 4 m. 80 c. au-dessous du niveau du sol actuel de la rue. Après un examen attentif des choses, il est facile d'admettre que cette galerie a dû autrefois servir de communication entre les deux bâtiments annexes de l'Hôtel-Dieu construits en 1758 par l'architecte Saint-Phar, et dont la majeure partie subsistante borde encore les deux côtés de la rue de la Bûcherie. En effet, les plans de Paris antérieurs au percement de la rue Lagrange et au déplacement du pont au Double nous montrent que les dits annexes de l'Hôtel-Dieu s'étendaient de part et d'autre de la rue de la Bûcherie jusqu'à la rue du Fouarre et l'ancien pont au Double, c'est-à-dire traversaient l'emplacement de la rue Lagrange projetée. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'on rencontre aujourd'hui sous celle-ci une galerie et des caves qui, sous la rue de la Bûcherie, reliaient jadis les bâtiments en question. On peut d'autant mieux vérifier notre assertion en notant que l'axe de la galerie découverte est à 2 m. 20 c. au delà, en amont, de l'axe de la rue Lagrange qui lui est presque parallèle en ce point.

« Peut-être cette galerie accédait-elle à la Seine, en aval du pont au Double, pour permettre aux servantes de l'Hôtel-Dieu d'y aller laver leur linge.

« Rue de la Bûcherie, à peu près dans l'axe de cette voie, avant d'atteindre la rue du Petit-Pont, et à 17 mètres de l'angle de la rue Saint-Julien-le-Pauvre, la tranchée ouverte pour le même collecteur a mis à découvert, à 1 m. 50 c. de profondeur, un mur en maçonnerie de blocage, hourdée en mortier de chaux et sable, de 3 mètres de hauteur, situé en plein terrain de remblai et portant quelques traces d'un enduit assez épais d'un ciment de tuileau.

« Quelques débris de poteries gallo-romaines, notamment du genre de celles appelées poteries samiennes, ont été trouvés dans le puits de service de la rue de la Bûcherie, vis-à-vis le n° 37.

« Au puits situé rue de la Harpe, au coin de la rue Saint-Séverin, on a extrait du sol, au milieu de remblais, à environ 2 m. 50 c. de profondeur, un chapiteau très frustre, sans ornements de sculpture, avec deux tambours de fût de colonne en pierre. Le chapiteau mesure 0 m. 50 c. de côté à son abaque, 0 m. 35 c. de hauteur et 0 m. 35 c. c. de diamètre à sa base. Les tambours sont de même diamètre et ont 0 m. 27 c. et 0 m. 36 c. de hauteur l'un et l'autre. Le tout doit provenir d'une crypte ou d'une cave voûtée en arête.

« Sur le 5e lot, les découvertes ne sont pas non plus dépourvues de quelque intérêt. Plusieurs débris de poteries gallo-romaines ont été aussi trouvés dans le puits situé à l'extrémité de la rue de La Harpe, en face des Thermes, ainsi que dans les puits du boulevard Saint-Michel, sans compter quantité d'infimes fragments de pots, vases, lampes, etc., de diverses époques, les unes datant du moyen âge, et les

Digitized by Google

autres des temps modernes, la plupart de forme assez grossière et sans importance.

« Au puits du boulevard Saint-Michel, à l'angle de la rue Saint-Séverin, on a trouvé deux petites pièces de monnaie de cuivre dont l'une est un double tournois à l'effigie et au nom de François de Bourbon prince de Conti, sans millésime, portant au revers les armes de ce prince : trois fleurs de lis avec le bâton péri en bande; l'autre piécette est un simple denier où l'on ne distingue plus que le millésime 1634.

« Au puits de la place Saint-André-des-Arts, à une profondeur moyenne de 1 m. 50 c. on a rencontré un massif de maçonnerie presque carré en plan de 1 m. 75 c. de côté et de 2 m. 85 c. de haut qui pourrait bien être la substruction d'un des piliers de l'ancienne église Saint-André-des Arts.

« Plus loin, vers l'entrée de la rue Saint-André-des-Arts, on a traversé un important massif de même nature sur 3 mètres d'épaisseur, 2 mètres de hauteur, et à 3 mètres de profondeur au-dessous du sol.

« Mais la découverte la plus intéressante faite en ces parages est une pierre sculptée et peinte paraissant remonter par son style au XVe siècle. Elle représente un personnage accroupi, dans l'attitude de la prière, présentant sur sa poitrine un écusson dont la pointe est arrondie, où l'on voit sculptés trois vases à couvercle, posés 2 et 1, Nous n'avons encore pu identifier ces armoiries. Il est possible qu'elles rappellent la famille dont l'un des membres fut, au XVe siècle, un des bienfaiteurs de l'église Saint-André-des-Arts, sinon une confrérie d'artisans ou de marchands qui aurait pu avoir là sa chapelle.

C'est aussi du puits de la place Saint-André-des-Arts que provient une pièce de monnaie en alliage de cuivre et d'argent, au millésime de 1577 et aux armes royales de France, qui n'est autre qu'un douzain du temps de Henri III. Le douzain valait douze deniers. Quelques ossements humains ont été aussi extraits de la place Saint-André-des-Arts. Ils proviennent sans aucun doute des caveaux de sépulture de l'ancienne église.

« Dans la rue Saint-André-des-Arts, entre la rue Mazet et la rue Dauphine, le nouveau collecteur bas traverse quatre murs de 1 m. 35 c. d'épaisseur pour les trois premiers, et de 2 m. 05 c. pour le quatrième. Ce dernier est distant de l'angle de la rue Dauphine de 15 m. 75 c. Les dits quatre murs, enfin, sont espacés de 3 m. 25 c. Suivant notre avis, on peut voir là les substructions du pont-levis, sinon d'un ouvrage avancé sur le fossé établi pour la défense de l'ancienne porte de Buci, dite aussi porte Saint-Germain, située tout près de là rue Saint-André-des-Arts, à hauteur de la rue Contrescarpe (aujourd'hui rue Mazet). D'ailleurs les terres vaseuses et nauséabondes au milieu desquelles ces murs ont été rencontrés annoncent que le fossé de l'ancien rempart passait là.

« Sur le quatrième lot, il n'y a presque rien à signaler, sinon un petit pot en terre, avec anse, d'environ 0 m. 07 c. de haut sur autant de diamètre, trouvé à 4 m. 80 c. de profondeur en terre, rue de l'Université, à l'angle de la rue du Bac. Cet objet, par sa forme et sa pâte assez grossière, peut être classé parmi les poteries du XIVe siècle. Il y en a de semblables au musée Carnavalet.

« Néanmoins, nous nous garderons de passer sous silence les débris d'une conduite d'eau en bois, rencontrés tout le long de la rue de l'Université entre la rue de Solférino et la rue de Beaune. A partir de ce point l'axe du collecteur ayant été reporté de l'autre côté de la rue de l'Université, le prolongement de cette conduite nous échappe forcément. Lesdits débris étaient entièrement pourris et tombaient en poudre; il n'en restait plus que les cerces de fer qui en constituaient l'armature. Ces cerces ont de 22 à 25 centimètres de diamètre. Quoi qu'il en soit, cette conduite, évidemment très ancienne, paraît être le prolongement de celle qu'on voit figurée sur le plan des eaux, fontaines et conduites de la ville de Paris dessiné par l'abbé de La Grive en 1737 pour le IVe volume du *Traité de la Police* de Delamarre. On y voit, en effet, une conduite partir de la fontaine de la Charité située rue Taranne, pour suivre la rue des Saints-Pères et la rue de l'Université jusqu'au delà de la rue du Bac.

« Enfin, les travaux du grand collecteur de Bièvre ont aussi amené quelques petites découvertes. D'abord, trois piécettes de cuivre trouvées au puits situé boulevard Saint-Germain, en face du ministère des Travaux publics; l'une de ces piécettes est un double tournois aux armes de France du règne de Louis XIII; les deux autres sont de simples deniers dont les faces et les revers sont entièrement effacés par l'oxydation du métal.

« Au puits situé sur le même boulevard, contre le jardin de l'Académie de médecine actuelle, on a rencontré quantité d'ossements humains. Il n'y a rien d'étonnant : ce puits a été ouvert dans l'ancien emplacement du cimetière de la chapelle du Saint-Père, qui servit de lieu de sépulture aux huguenots, à

Digitized by Google

la suite de l'édit de Nantes, jusqu'en 1604, et dont ils furent dépossédés cette année-là pour faire place aux frères de la Charité dits de Saint-Jean-de-Dieu. On leur concéda en échange un autre cimetière non loin de là, rue des Saints-Pères, près la rue Saint-Guillaume.

« Au puits ouvert sur le boulevard Saint-Michel, à l'angle de la rue Pierre-Sarrazin, on a fait aussi quelques trouvailles, peu importantes, il est vrai : plusieurs débris de poteries du moyen âge parmi lesquelles un fragment de vase vernissé, à reliefs naïfs et frustes, où l'on remarque néanmoins quelques tentatives d'émaux, pourrait dater de la Renaissance. Enfin, un boulet de pierre a été trouvé au puits Broca; est-ce un projectile de notre première artillerie?

« Tel est, Messieurs, jusqu'à ce jour, en fait de découvertes archéologiques, le résultat donné par les fouilles exécutées ces temps derniers pour la modification des égouts de la rive gauche.

« Dans un prochain rapport, nous pourrons sans doute donner une suite aux renseignements que nous avons l'honneur de vous soumettre aujourd'hui. Nous pourrons aussi produire le complément indispensable de ce travail en présentant un rapport d'ensemble sur les documents géologiques résultant de notes journalières recueillies par le service des Egouts relativement aux diverses natures du sol parisien traversé et fouillé au cours des travaux.

« Pour le moment, permettez-moi, Messieurs, de signaler à votre bienveillante attention la bonne grâce et l'empressement avec lesquels MM. les ingénieurs et conducteurs du service des Egouts se sont mis à la disposition de la Commission du Vieux Paris pour faciliter ses recherches et produire toutes les notes et relevés nécessaires à notre tâche.

« Charles Sellier. »

M. le Président, au nom de la Commission tout entière, félicite et remercie M. Ch. Sellier de son intéressant rapport.

M. Alfred Lamouroux prie la Commission de s'associer aux remerciements exprimés par le rapporteur de la 2e Sous-commission au personnel de tous grades qui lui a facilité sa tâche. Il ajoute que l'on pourrait insérer dans le procès-verbal le plan de la dérivation des égouts ainsi que la reproduction du canon et de la pierre sculptée et enfin la façade de l'église de la rue de Varenne. La publicité donnée à ces deux dernières reproductions amènera peut-être des éclaircissements sur leur nature véritable.

Adopté.

M. Alfred Lamouroux fait passer sous les yeux des membres de la Commission quelques-uns des plus intéressants débris trouvés dans les fouilles dont il vient d'être question et propose d'émettre un vœu pour que ce que le Musée Carnavalet ne recueillera pas soit conservé, à titre de comparaison et d'étude, dans une vitrine placée à l'Hôtel de Ville, afin que les membres de la Commission y aient facile accès.

M. Brown annonce qu'il peut mettre à la disposition de la Commission une armoire vitrée qui est placée dans un petit magasin de l'Hôtel de Ville.

M. le Président donne son assentiment à ce projet qui, dès lors, pourra être promptement réalisé.

M. Edouard Detaille, président de la 3e Sous-commission, présente les reproductions dont suit la nomenclature :

1° Trois panneaux peints par M. Marec, savoir :

Entrée de l'hôtel du Cheval-Blanc.

Cour intérieure de l'hôtel du Cheval-Blanc.

Les écuries de l'hôtel du Cheval-Blanc.

2° Six aquarelles par M. Delafontaine, savoir :

Escalier rue Mabillon.

Façade du Château-Rouge.

Cour de Saint-Julien-le-Pauvre.

Hôtel du Lieutenant du Petit-Châtelet.

Tour de Dagobert, rue Chanoinesse, 18.

Enseigne de Saint-Julien-le-Pauvre et statue de Charlemagne située dans cette église.

3° Une étude peinte par M. Schaan, Entrée de la Grande-Roquette.

4° Une étude peinte de M. Thivet, l'Impasse Sourdis (rue Pastourelle).

5° Quatre études peintes sur la vallée de la Bièvre, par M. Schmidt, savoir :

Rue de Tolbiac.

Un fond de la rue Barrault.

Rue des Peupliers.

Un coin rue des Peupliers.

Digitized by Google

M. Edouard Detaille propose à la Commission de sanctionner par un vote l'acceptaion de ces reproductions.

Adopté.

M. Alfred Lamouroux signale l'intérêt que présenterait une reproduction, par l'aquarelle ou la peinture, de la cour du Dragon ; il en fait la proposition.

Adopté.

M. Edouard Detaille dit qu'il sera utile, dès que le musée Carnavalet possédera un certain nombre de reproductions comme celles dont il est question, de les grouper par régions afin de pouvoir dégager la caractéristique des différents quartiers de Paris.

M. Jules Périn demande s'il ne serait pas possible d'obtenir au musée Carnavalet une salle spéciale, dans laquelle seraient installés toutes les reproductions et tous les objets réunis par la Commission du Vieux Paris.

M. Georges Cain répond qu'il a déjà étudié la question ; il annonce que, dans cinq ou six mois, quand les matériaux réunis par la Commission seront suffisamment nombreux, il les exposera, avant leur répartition dans les différentes sections, dans une des salles du musée Carnavalet.

M. Edouard Detaille propose, au nom de la 3e Sous-commission, de faire exécuter les reproductions ci-après :

La cour de l'hôtel situé rue de Varenne, n° 7.

L'hôtel situé au n° 11 de la même rue.

Le marché du Cours-la-Reine ;

La pompe à feu de Chaillot;

La cour du Heaume, rue Pirouette;

Un hôtel Louis XIV, 25, rue du Jour ;

La cour d'une maison située au coin de la rue Mondétour et de la rue Pirouette;

Le réservoir situé au coin de la rue de Constantinople;

L'Académie de médecine, rue des Saints-Pères, prendre la salle des délibérations ;

Le marché Saint-Germain ;

L'ancien collège Rollin, rue Lhomond;

Rue Galande nos 50 et 46, cages d'escalier triangulaire.

Ces propositions sont adoptées.

M. Quentin-Bauchart dit qu'il avait précédemment demandé la conservation du fronton du palais de l'Industrie. Aucune suite n'ayant été donnée à sa proposition, il demande aujourd'hui qu'une aquarelle soit faite de ce qu'il reste de ce palais.

Cette proposition est adoptée.

M. Laugier signale, pour la reproduction, une intéressante sculpture de balcon appartenant à l'ancien hôtel de La Tremouille, rue des Bourdonnais, 31.

Adopté.

M. Le Vayer signale que dans les caves de l'école communale de la rue des Archives (ancien couvent des Carmes-Billettes) se trouve une grande dalle tumulaire du xve siècle qui porte les traces des effigies de deux personnages.

Les ornements d'architecture et l'inscription gravés sur lames de métal ont été dérobés, mais les armoiries des défunts gravées sur la pierre et d'un très beau style sont demeurées intactes.

Ce sont celles de Guillaume Guérin, conseiller en la cour du parlement de Paris, décédé en 1408, et celles de sa femme, de la maison de Charny.

Renvoyée à la 1re Sous-commission.

M. Charles Lucas dit qu'au cours des excursions faites dans Paris par les Sous-commissions, bien des fragments, soit en pierre, soit en bois, de différents styles, ont été remarqués et dont les moulages feraient d'excellents modèles pour les écoles de dessin ; d'un autre côté, dans les pierres de Notre-Dame, dont une partie va venir à Carnavalet, on trouverait bien des motifs intéressants à soumettre aux élèves de ces écoles. Certaines parties, aussi, du portail de la rue de Varenne rempliraient également très avantageusement ce but.

Il demande, en conséquence, s'il ne serait pas possible d'organiser au musée Carnavalet un petit atelier de moulage, analogue à celui qui fonctionne au Louvre, mais de proportions plus restreintes, et dans lequel le moulage des fragments les plus intéressants pourrait être fait pour servir de modèles aux écoles de dessin de la Ville. On pourrait ainsi procurer aux élèves parisiens l'occasion de copier des modèles très purs des différents styles de l'art français.

M. Georges Cain ne voit pas d'objections

Digitized by Google

à l'exécution de la proposition de M. Ch. Lucas. Il se déclare tout disposé à y donner satisfaction si la Commission l'adopte.

La proposition de M. Ch. Lucas est adoptée en ce qui concerne l'atelier de moulage, la partie relative aux écoles de dessin est renvoyée à la direction de l'Enseignement primaire.

M. Ch. Normand communique le modèle de fiches adopté par la Société des amis des monuments parisiens et aussi le rapport de la Société sur l'emploi de cette fiche.

Ces documents sont renvoyés à la 1re Sous-commission.

M. Alfred Lamouroux dit que pour faire suite à un vote précédent relatif à l'acquisition de cartes géologiques de Paris et de ses environs, la Commission de permanence a décidé de soumettre à la ratification de la Commission plénière l'acquisition de quatre exemplaires entoilés de la carte au 1/40000e en quatre feuilles, éditée par la Maison Baudry et Cie, 15, rue des Saints-Pères. Ces exemplaires seraient remis aux présidents des trois Sous-commissions et de la Commission de permanence.

Adopté.

Le même membre rappelle les services rendus à la Commission du Vieux Paris lors de la découverte de l'enceinte de Lutèce, rue Chanoinesse, par MM. Barbé, un amateur éclairé, Le Voisvenel, architecte, et Loup, entrepreneur; il propose qu'à cette occasion la Commission leur fasse hommage de la grande épreuve photographique tirée par M. Godefroy et représentant la découverte faite grâce à leur concours gracieux et éclairé.

Cette proposition est adoptée.

M. Edgar Mareuse demande s'il ne serait pas possible à l'Administration municipale de modérer les ardeurs des afficheurs électoraux en ce qui concerne les statues, les bas-reliefs et les monuments.

Sur les observations de plusieurs membres, disant qu'il est peut-être un peu tard pour prendre des mesures de préservation, l'incident est clos.

M. Jules Claretie demande où en est la délibération prise à la dernière séance relativement à l'acquisition de l'hôtel de Lauzun.

M. Alfred Lamouroux répond que l'affaire a été transmise à l'Administration. Il estime que la Commission ne peut aller au delà de ce qu'elle a déjà fait à ce sujet, puisqu'un vote unanime a été émis par elle pour l'acquisition par la Ville.

M. Quentin-Bauchart pense que l'Administration pourrait, par un mémoire, en saisir le Conseil municipal. Il ajoute que le public ne comprendra jamais que la Ville de Paris n'est pas assez riche pour faire cette acquisition et conserver cet hôtel à l'admiration des Parisiens.

M. Augé de Lassus rappelle ce qu'il a déjà dit à la précédente séance, à savoir que la famille du baron Pichon est disposée à faire à la Ville, si elle voulait s'en rendre acquéreur, toutes les concessions possibles, par exemple l'acceptation du paiement par annuités à déterminer.

M. le Préfet de la Seine répond qu'il n'a été saisi d'aucune proposition des héritiers de M. le baron Pichon.

L'incident est clos.

La séance est levée à six heures et demie.

528. — Imprimerie municipale, Hôtel de Ville. — 1898.

Digitized by Google

Digitized by Google

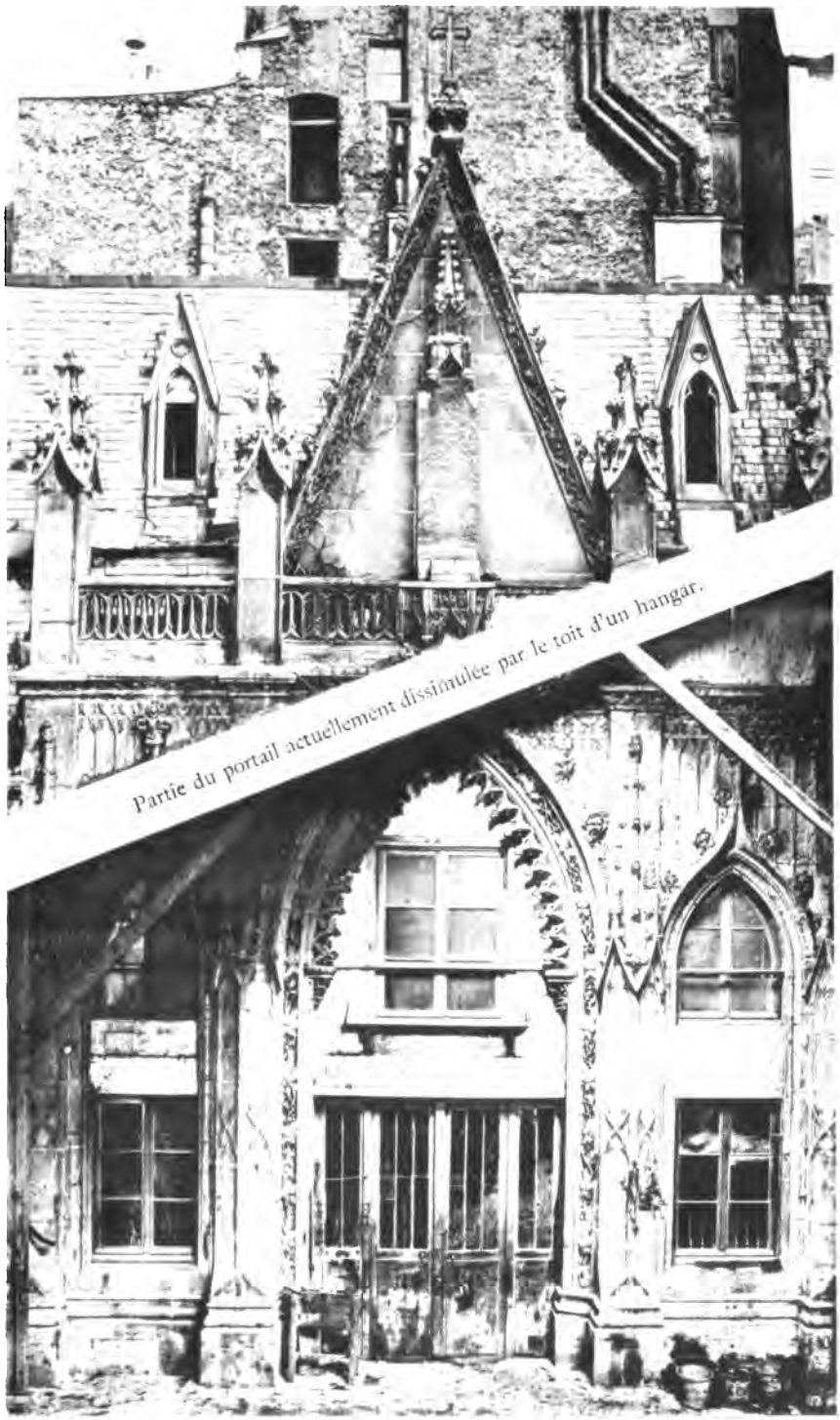

Portail réédifié dans la cour d'une maison située rue de Varenne n° 16.

Barry, Phot. et Imp. 14, rue du Temple, Paris.

Digitized by Google

Digitized by Google

Pierre sculptée trouvée dans les fouilles de la place Saint-André-des-Arts.

Bombarde du XIVe siécle trouvée dans les substructions de la porte Saint-Victor.

Barry, Phot. et Imp. 14, rue du Temple, Paris.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

VILLE DE PARIS

1898

Commission du Vieux Paris

Séance du jeudi 2 juin 1898.

PROCÈS-VERBAL

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de **M. le Préfet de la Seine**, président.

Assistent à la séance : MM. Alfred Lamouroux, Louis Lucipia, Chassaigne Goyon, Froment-Meurice, Bruman, Arsène Alexandre, Augé de Lassus, Bunel, Jules Claretie, Léopold Delisle, Edouard Detaille, Formigé, Gosselin-Lenôtre, Guiffrey, André Laugier, Edgar Mareuse, Georges Montorgueil, Ch. Normand, Jules Périn, Viollet, Le Roux, Defrance, Brown, Le Vayer, Georges Cain, Hyérard.

Secrétaires : MM. Lucien Lambeau, Ch. Sellier, Tesson.

Excusés : MM. Quentin-Bauchart, Adrien Veber, Blondel, Longnon, Ch. Lucas.

M. le Président donne la parole à M. Alfred Lamouroux, vice-président, pour la lecture de la correspondance.

M. Alfred Lamouroux donne communication des lettres suivantes :

De M. Barry, photographe-imprimeur, demandant que la Commission veuille bien l'autoriser à prendre le titre de photographe de la Commission du Vieux Paris.

Quelques reproductions photographiques et les épreuves en phototypie du dernier procès-verbal ont été exécutées par lui.

La Commission, tout en reconnaissant que les travaux faits par M. Barry lui ont donné toute satisfaction, décide qu'aucun monopole de ce genre ne peut être accordé par elle.

De M. Tardu, conseiller d'arrondissement de la Seine, annonçant qu'il est propriétaire d'une maison située rue de Strasbourg, n° 12, sur l'emplacement de la foire Saint-Laurent. M. Tardu ajoute qu'à la place de cette maison existait un théâtre qui avait été exploité par le sieur Nicolet, qu'il a dû démolir pour la reconstruction de sa maison, en 1863.

M. Tardu estime qu'il serait intéressant de conserver ce souvenir par une plaque commémorative.

M. Le Vayer répond que le Comité des inscriptions parisiennes a déjà été saisi d'une demande semblable de M. Tardu, et qu'il a jugé impossible de donner suite à cette requête, une plaque indicatrice de la foire Saint-Laurent étant apposée déjà rue de Metz ou rue d'Alsace.

Il ajoute que l'existence du théâtre Nicolet, rue de Strasbourg, n'a pas paru au Comité suffisamment démontrée.

Des remerciements seront envoyés à

Digitized by Google

M. Tardu pour sa communication et sa lettre est renvoyée à la 1re Sous-Commission.

De M. Mentienne. ancien maire de Bry-sur-Marne, signalant à la Commission une maison du XVIe siècle avec étal de boucherie, située rue Mondétour, 16 ; l'ancienne caserne de la garde boulevard Henri-IV et rue du Petit-Musc ; la porte en bois, datant de la Renaissance, de la salle Rivoli, rue François-Miron ; la maison du prévôt, passage Charlemagne.

Des remerciements seront envoyés à M. Mentienne pour sa communication et sa lettre est renvoyée à la 1re Sous-commission.

D'un anonyme, se disant professeur de dessin, demandant :

1° Que les procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris soient mis en vente ;

2° La formation dans chaque quartier d'une société d'amateurs du Vieux Paris qui se donnerait pour tâche de rechercher toutes les curiosités du quartier.

Cette lettre est renvoyée à la Commission de permanence.

M. Charles Normand dit que, en ce qui concerne les procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris, il les reproduit presque *in-extenso* dans la revue de l'*Ami des monuments*.

Il ajoute qu'il se ferait un plaisir d'insérer également les clichés reproduits dans les procès-verbaux si la Commission consentait à les lui prêter.

M. Guiffrey, tout en remerciant M. Charles Normand de son offre gracieuse, pense qu'il serait difficile d'accéder à cette demande, d'autres directeurs de publications pouvant faire la même proposition à la Commission.

L'incident est clos.

M. Alfred Lamouroux continue la lecture de la correspondance par la lettre suivante :

« *A M. Alfred Lamouroux, conseiller municipal, vice-président de la Commission du Vieux Paris.*

« Monsieur le Vice-président,

« Je prends la liberté de signaler à votre attention et à la vigilance de la Commission du Vieux Paris la maison sise au n° 13 de la rue Visconti, ancienne rue des Marais-Saint-Germain.

« Cette maison, qui est à la veille d'être exhaussée, est actuellement occupée par la clicherie de M. Rousset. Racine l'a habitée pendant les six dernières années de sa vie et y est mort le 21 avril 1699.

« Ne serait-il pas intéressant d'en faire exécuter la reproduction avant que les modifications qu'elle va subir en aient dénaturé l'aspect primitif? Cela me semble d'autant plus nécessaire qu'une plaque apposée sur la maison portant le n° 21 indique cette dernière comme la demeure de Racine. Cette erreur, dont il vous sera facile de vous convaincre, a été reproduite par tous les auteurs qui ont écrit sur Paris.

« Et, Monsieur le Vice-président, si vous voulez-bien me le permettre, ce n'est pas seulement la maison de Racine que je vous signalerai, mais *ma rue* tout entière.

« Le protestantisme français s'y est constitué en 1559 ; le poète Saint-Amand y est mort, au n° 1, maison qui porte encore, sur sa façade de la rue de Seine, une vieille enseigne en fer forgé du cabaret au *Petit More ;* des Yveteaux, la Champmeslé, Adrienne Le Couvreur et la Clairon l'ont habitée ; Balzac y a été établi imprimeur ; enfin, Louis et Charles Blanc, à leur arrivée à Paris, en 1830, y descendaient, au n° 21, dans l'ancien hôtel de Rane d'Argouges, qui compta tant d'illustres locataires et dont l'aspect est encore fort curieux.

« Je m'arrête ici, Monsieur le Vice-président ; j'espère qu'en considération de mon amour pour Paris, vous voudrez bien m'excuser tout ce verbiage sur des choses que vous connaissez certainement mieux que moi, et je vous prie d'agréer les salutations respectueuses d'un Parisien de Paris.

« Numa Raflin, 11, rue Visconti.

« Paris, le 28 mai 1898. »

M. Charles Normand dit qu'il serait intéressant de savoir sur quels documents se base M. Numa Raflin en ce qui concerne l'habitation de Racine au n° 13 de la rue Visconti.

La Commission décide que des remerciements seront transmis à M. Raflin pour sa communication, et renvoie sa lettre à la 1re Sous-commission.

Digitized by Google

M. Alfred Lamouroux donne ensuite lecture de la lettre ci-dessous :

« Paris, le 1er juin 1898.

« *A M. le Préfet de la Seine, président de la Commission du Vieux Paris.*

« Monsieur le Président,

« On a découvert, il y a environ cinq ans, dans une poutre provenant d'une grange qui avait jadis appartenu à l'abbaye de Saint-Denis et sise à Lagenay (département du Cher, arrondissement de Bourges, canton de Lury), un petit monument intéressant l'Hôtel-Dieu de Paris. C'est une matrice de sceau, dont M. H. Ponroy a donné, dans le tome xx des *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre* (p. 340-341), une description suffisamment précise.

« Il semble, d'après la note de cet érudit, qu'on voie, au centre du sceau, un malade couché dans un lit, dont un autre personnage, sans doute une religieuse, dispose la couverture comme il convient : « de face et debout, au second plan, ajoute M. Ponroy, sont deux autres personnages, portant chacun un mouton sur le bras droit et tenant, l'un une oriflamme, l'autre une palme » ; de ces deux personnages, l'un est vraisemblablement le patron de l'Hôtel-Dieu, saint Jean-Baptiste tenant l'*Agnus*, sur le bras gauche du sceau, bras droit de la matrice ; légende :

« S [IGILLUM] INDULGENCIARUM DOMUS DEI PARISIEBIS.

« M. Ponroy date cette matrice du xve siècle.

« La matrice de Lagenay présente de l'intérêt à plus d'un titre.

« Les sceaux de l'Hôtel-Dieu de Paris sont fort rares ; il y a sept ans, je n'ai pu en mentionner que sept, antérieurs au xvie siècle, et depuis cette époque, il n'en a pas été signalé d'autres, à ma connaissance.

« Ces sept sceaux se rattachent à deux types, celui du saint Jean seul et celui du saint Jean accosté d'un religieux agenouillé.

« Enfin, le seul sceau d'indulgences jusqu'alors connu était postérieur au 2 mai 1505 ; l'original a d'ailleurs disparu, sans même qu'on sache dans quel dépôt d'archives il se trouvait autrefois ; une reproduction en a été donnée par Husson, dans son *Étude sur les hôpitaux ;* j'ai à mon tour inséré cette gravure dans mon *Hôtel-Dieu de Paris au moyen âge.*

« Les sceaux d'indulgences étaient destinés, comme on sait, à sceller les lettres d'absolutions remises par le procureur général de l'Hôtel-Dieu, au cours de ses tournées en province et même à l'étranger, aux personnes qui, désirant gagner les indulgences, déposaient entre ses mains une offrande en argent ou en nature.

« Ainsi, la matrice de Lagenay n'est pas seulement le huitième sceau jusqu'ici retrouvé du vieil hôpital parisien ; elle n'a pas seulement le mérite de fournir un spécimen unique d'un troisième type qu'on ne connaissait pas encore ; elle présente, en outre, l'intérêt de constituer l'unique sceau d'indulgences antérieur au xvie siècle qui nous soit parvenu.

« Ce sont, je crois, des titres à la bienveillante attention de la Commission du Vieux Paris.

« La matrice de Lagenay aurait sa place marquée dans les collections archéologiques de la Ville de Paris. Dans le cas où Mlle Hémery, de Lagenay, dans les propriétés de laquelle elle a été trouvée, ne croirait pas pouvoir s'en dessaisir, il y aurait intérêt à faire prendre quelques empreintes pour le musée Carnavalet et pour les collections sigillographiques des Archives nationales.

« Je termine cette trop longue communication en informant la Commission du Vieux Paris qui, récemment, s'est occupée des verrières de l'église Saint-Etienne-du-Mont, que j'ai dernièrement trouvé deux marchés relatifs à l'exécution de certains vitraux de cette église, notamment le vitrail de la Vie de saint Claude (*Inventaire des Richesses d'art de la France*, Paris, monuments religieux, I, 17-317) ; ces documents prendront place dans l'*Inventaire sommaire d'actes notariés relatifs à l'histoire de Paris*, actuellement en préparation.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

« E. Coyecque,
« archiviste-paléographe, sous-archiviste de la Seine. »

Des remerciements seront adressés à M. Coyecque pour sa communication et sa lettre est renvoyée à la 1re Sous-commission.

M. Alfred Lamouroux dit qu'il a reçu la

Digitized by Google

lettre suivante de M. Lucien Lambeau, secrétaire de la Commission, au lendemain de la dernière séance :

« Paris, le 8 mai 1898.

« Monsieur le Président,

« Quelques travaux de remaniement de locaux viennent de mettre à jour, dans le passage Saint-Pierre (rue Saint-Antoine), trois travées du charnier du cimetière de Saint-Paul.

« Ces charniers, dont l'existence est d'ailleurs parfaitement connue, avaient été aménagés en maison d'habitation et les baies carrées bouchées par des cloisons légères ou des fenêtres en bois. Aujourd'hui, en raison des travaux signalés, les cloisons et les fenêtres sont tombées, laissant voir l'état primitif des charniers.

« Chaque baie mesure environ quatre mètres d'ouverture, un contrefort en saillie avec pied mouluré les sépare.

« L'une de ces travées, par suite de la démolition des cloisons de brique et de bois qui l'obstruaient, est absolument intacte ; elle est divisée par le milieu, entre les deux contreforts, par une colonne d'ordre dorique que les ouvriers viennent de débarrasser du plâtre qui l'entourait.

« Cette travée restée complète est exactement conforme à la reproduction de ces charniers donnée par M. Hoffebauer dans son deuxième volume (quartier de la Bastille, page 9).

« Le petit auvent en tuiles d'environ 60 centimètres de pente courant au-dessus des baies est encore intact et tel que le montre la gravure en question.

« Je viens de vous dire qu'une travée est restée complète, une autre l'était il y a quelques jours, aujourd'hui elle ne l'est plus, car je viens de voir la colonne dorique qui la séparait en deux, jetée, en morceaux, dans un coin de la cour. Elle a été remplacée par un pilier en briques.

« Un trou creusé à une profondeur de 70 à 80 centimètres dans le sol de la travée demeurée entière a mis à découvert des ossements humains qui y sont encore déposés.

« Je tenais, Monsieur le Président, à vous signaler immédiatement ces vestiges très importants qui, dans peu de jours, seront ensevelis à nouveau sous le plâtre et les briques et dont quelques reproductions photographiques me paraissent absolument nécessaires. Mais il faut se hâter, car les matériaux sont tout prêts et l'impitoyable maçon, dans quelques heures peut-être, aura fait son œuvre.

« Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes meilleurs sentiments,

« Lucien Lambeau,
« Secrétaire de la Commission du Vieux Paris. »

M. Alfred Lamouroux ajoute que M. G. Cain, conservateur du musée Carnavalet, a bien voulu, sur sa demande, faire faire d'urgence une reproduction photographique de la travée demeurée intacte du charnier en question.

M. Lucien Lambeau signale à ce sujet, à la Sous-commission des fouilles, que ce matin, 2 juin, des ouvriers terrassiers travaillant à l'agrandissement du lavoir situé dans le passage Saint-Pierre ont mis à jour, à une profondeur d'environ 2 m. 50 c., un mur de 2 mètres de largeur d'une maçonnerie de gros appareil qui paraît antérieure aux charniers encore existants et aux constructions de cette vieille nécropole parisienne.

Ce mur, qui traverse l'enclos de l'ancien cimetière Saint-Paul, à peu près par le milieu, du Nord-Ouest au Sud-Est, est construit *au-dessous* du sol de ce cimetière puisque, pour le mettre à jour, il a fallu enlever des terres remplies d'ossements.

Détail particulier : au niveau de ce mur et loin des charniers, les ouvriers découvrirent des lits d'ossements symétriquement rangés et tels qu'on les disposait dans ces derniers, alors que dans le sol situé au-dessus de ce mur d'autres ossements sont retrouvés épars de tous côtés.

M. Gosselin-Lenôtre dit que les vieux habitants du quartier prétendent que la tombe de l'homme au masque de fer existe encore et se trouve dans le coin d'un jardin de la rue Beautreillis, 17, situé sur l'emplacement de ce même cimetière.

M. Viollet, sans se prononcer sur l'emplacement, rappelle que l'inscription gravée sur cette tombe existe encore et est parfaitement connue.

M. Alfred Lamouroux donne lecture des communications suivantes de M. Charles Lucas :

Paris, le 29 mai 1898.

« *A M. Alfred Lamouroux, vice-président de la Commission plénière du vieux Paris.*

« Monsieur et honoré président,

« J'ai, suivant le désir qui m'en avait été

Digitized by Google

manifesté, assisté à la visite faite, le 28 mai, par nos collègues de la première Sous-commission, des *vitraux de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.*

« En relisant, au lendemain même de cette visite, les appréciations de ces vitraux, dues à M. Carot, peintre verrier, et reproduites pages 3 et 4 du procès-verbal de la séance de la Commission plénière du 7 avril, je partage absolument l'avis de cet artiste sur le grand intérêt que présentent ces vitraux, grâce à l'importance et au mérite des nombreuses parties anciennes qui en existent encore; mais, à la suite de la longue séance que nous avons consacrée à leur examen, tant de l'intérieur que de l'extérieur de l'église, et surtout après avoir touché aux parties de verre et aux armatures des bandes inférieures de ces vitraux, ce qui nous a permis de mieux constater certaines altérations fâcheuses qui y ont été apportées à différentes époques, je crois que la réparation de ces vitraux doit être *plus considérable*, et qu'elle est aussi *plus urgente* que ne semblent l'indiquer les notes de M. Carot rappelées plus haut.

« Dans tous les cas, à mon avis, il faudrait aujourd'hui avant toute autre chose, non seulement faire, comme le demande M. Carot, un nettoyage de tous ces vitraux à l'extérieur — ce dont la pluie se charge de temps à autre — *mais encore et surtout en faire le nettoyage à l'intérieur*, nettoyage qui, à en juger par l'épaisse couche de poussière qui les couvre, n'a peut-être pas été fait depuis un quart de siècle, époque des dernières réparations apportées à ces vitraux.

« Après ce double nettoyage, et après le second surtout, ce qui ne saurait être ni long ni bien coûteux, et ce qui, il me semble, devrait être fait sous la direction de l'architecte de la section et à une date prochaine qui serait fixée pendant les vacances, d'accord avec le clergé de la paroisse, il serait possible de se rendre un compte plus exact de la haute valeur artistique des anciens vitraux de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, et aussi des réparations à apporter tant aux verrières elles-mêmes qu'à leurs armatures.

« Alors, étant donné que l'église Saint-Germain-l'Auxerrois est un monument historique classé, il devrait être possible d'intéresser l'Etat, aussi bien que la Ville de Paris, aux mesures de conservation qui seraient reconnues nécessaires : c'est pourquoi, tant pour le petit travail de nettoyage que pour le travail beaucoup plus important de réparation, je pense que la Commission du Vieux Paris pourrait recommander cette question d'une manière toute spéciale à son président, M. le Préfet de la Seine, qui fera prendre les mesures nécessaires par son Administration.

« Veuillez, monsieur et honoré président, agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

« Charles Lucas. »

M. Lucien Lambeau, au sujet de ces verrières, fait remarquer qu'au bas de la rose méridionale du transept se trouve l'écusson du prévôt des marchands Le Viste, qui était en fonctions en 1520, et qui en est probablement le donateur. Cette date corrobore bien le dire de M. Carot, peintre verrier, qui en fixe l'exécution à la première moitié du XVIe siècle.

M. Charles Sellier ajoute qu'il ne saurait y avoir de doute sur l'exactitude de ces armoiries, bien que, contrairement aux règles héraldiques, elles portent couleur sur couleur, et fassent ainsi partie du genre exceptionnel d'armoiries dites *à enquerre*. Antoine Le Viste, chevalier, seigneur de Fresnes, conseiller et maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi, fut prévôt des marchands en 1520 et 1521; issu de famille parisienne, il figure dans l'armorial de l'Ile-de-France, portant *de gueules, à la bande d'azur, chargée de trois croissants montants d'argent.* Les armoiries qu'on voit reproduites sur les vitraux de Saint-Germain-l'Auxerrois et sur ceux de l'Hôtel de Ville sont donc bien conformes à ce blasonnement.

M. le Président partage l'avis de M. Ch. Lucas en ce qui concerne le nettoyage des vitraux en question et annonce qu'il fera faire le nécessaire par le service compétent.

La Commission décide qu'une nouvelle visite aura lieu à Saint-Germain-l'Auxerrois après ce nettoyage.

M. Alfred Lamouroux donne lecture de la suite des communications de M. Ch. Lucas :

« 1° *Demande de classement de l'hôtel de la Chancellerie d'Orléans, rue des Bons-Enfants, n° 19.* — Cet hôtel de la fin du dernier siècle — il fut construit en 1782 par l'architecte de Wailly pour le marquis Le Voyer d'Argenson — présente un intérêt spécial, surtout au point de vue des plafonds et de la décoration des trois grandes pièces en façade sur la rue de Valois, lesquelles donnaient, lors de la construction de l'hôtel, sur la jardin du

Digitized by Google

Palais-Royal dans lequel on descendait à l'aide du perron encore existant. Il doit son nom à la *Chancellerie du duc d'Orléans*, qui y tenait ses bureaux au temps de la Révolution et, occupé longtemps par le journal *le Constitutionnel*, il donne asile actuellement aux expositions de *l'Union centrale des arts décoratifs* et appartient à Mme la baronne Thénard. De fâcheuses surélévations sur le vestibule d'entrée et sur les bâtiments encadrant la cour, même sur le corps du bâtiment principal, défigurent l'aspect de cette intéressante construction, mais sans oblitérer rien d'essentiel de la partie sur la rue de Valois possédant encore en bon état de conservation des plafonds mythologiques peints par La Grenée le jeune, Noël Coypel et Durameau, ainsi que des bas-reliefs de Pajou et des décorations de Monnet. L'architecture, elle-même, avec un péristyle dorique sur la cour, un péristyle ionique sur la rue de Valois et l'ordre composite du vestibule intérieur, offre une note caractéristique de ce style tout de transition du règne de Louis XVI. Il serait donc utile de veiller sur les destinées de cet hôtel, surtout au jour prochain, vers le printemps de 1900, date à laquelle l'Union centrale des arts décoratifs le quittera pour s'établir au pavillon de Marsan. »

Renvoyée à la 1re Commission.

« 2° *Servitudes relatives à l'aspect des voies publiques.* — Il faudrait ajouter à la *place Vendôme* et à la *place des Vosges*, mentionnées au procès-verbal de la séance du 5 mai comme soumises à des servitudes de cette nature, parties de la *rue Royale*, de la *rue de Rivoli*, de la *rue de Castiglione*, de la *rue des Pyramides*, la *place du Palais-Royal*, etc., etc., et, dans le nouveau Paris même, certaines avenues avoisinant le *Trocadéro*, le *bois de Boulogne*, etc., toutes rues, places ou avenues frappées de servitudes relatives à la disposition des façades sur la voie publique ou à l'éloignement des façades de ces immeubles de la voie publique. Il pourrait, ce nous semble, être intéressant de publier, au procès-verbal d'une séance de la Commission, un résumé des lois, décrets, arrêtés et ordonnances limitant les droits des propriétaires de ces immeubles.

« Ce résumé pourrait, au reste, être emprunté, en y ajoutant quelques notes historiques et architectoniques, au *Recueil de règlements* dressé en 1890 sous la direction de feu Alphand, directeur des Travaux de Paris, par M. G. Jourdan, chef du bureau des Alignements. » (Paris, Chaix, in-8, pages 121 à 177).

M. Charles Sellier demande si la place des Victoires ne pourrait pas être également comprise dans les voies et places frappées de servitudes d'alignements et de conservation architectonique. Bien que depuis quelques années la gracieuse ordonnance de cette place, construite sur les dessins de Jules Hardouin-Mansart, ait été rompue par la percée de la rue Etienne-Marcel, bien qu'on l'ait défigurée davantage par la récente reconstruction de bâtiments dont les masses nouvelles ne concordent plus avec les lignes primitives qu'on a tenté de conserver, s'ensuit-il qu'on doive désormais abandonner aux hasards de la spéculation ce qui reste de son admirable état ancien? Faudra-t-il désormais considérer comme lettre morte cette clause essentielle du contrat que la Ville passa, le 12 septembre 1685, avec l'entrepreneur Prédot, qui bâtit la place : « A l'avenir, ledit sieur Prédot ou ceux qui auront droit de lui, seront tenus et obligés d'entretenir la façade de ladite place en pareil état et symétrie, *sans y rien changer* » ?

Frochot n'a pas manqué de rappeler cette prescription d'origine dans son arrêté préfectoral du 29 germinal an XI tendant à la conservation de l'uniformité de décoration ordonnée pour la place des Victoires. Bien plus, il la renouvelle deux ans plus tard, « dans le moment surtout, dit-il, où les étrangers, que va attirer à Paris, la fête du couronnement, auraient peine à reconnaître l'un des plus beaux monuments de la capitale dans la place des Victoires défigurée » par la fantaisie et le mauvais goût de ses habitants.

Les successeurs de Frochot, y compris Haussmann, ne se sont pas non plus désintéressés du même souci. Maintes pièces des archives administratives de la Seine en font foi. Pour quelles raisons y renoncerait-on aujourd'hui ?

M. Jules Guiffrey ajoute qu'il serait bon de consulter à ce sujet l'excellente notice que M. de Boislisle a publiée, il y a quelques années, sur la place des Victoires et la place Vendôme, dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*.

M. Alfred Lamouroux propose de renvoyer la question de la place des Victoires à la 2e Sous-commission.

Adopté.

Digitized by Google

M. Alfred Lamouroux annonce qu'il a reçu de M. Bouvard un plan fourni par M. Nénot des substructions de la chapelle de Robert Sorbon rencontrées au cours des travaux de la Sorbonne, document demandé par la Commission du Vieux Paris.

La Commission décide que des remerciements seront adressés à MM. Nénot et Bouvard et qu'une reproduction de ce plan sera annexée au procès-verbal d'une de ses prochaines séances.

Communication est ensuite donnée d'une note de M. Bouvard relative au portail de la rue de Varenne :

« *Note pour M. le Secrétaire de la Commission du Vieux Paris.*

« Paris, le 21 mai 1898.

« Par une note du 6 mai, M. le Secrétaire de la Commission du Vieux Paris a fait connaître que la Commission avait émis le vœu qu'un vieux portail d'église gothique appliqué sur un immeuble situé rue de Varenne, 16, compris dans le prolongement du boulevard Raspail, fût conservé.

« L'ouverture de la section du boulevard Raspail comprise entre la rue de Varenne et la rue de Grenelle sur le tracé de laquelle se trouve le portail en question n'est qu'à l'état de projet et aucun crédit n'a encore été voté pour son exécution. Quoi qu'il en soit, l'Administration prend bonne note du vœu émis par la Commission et fera le nécessaire pour assurer la conservation du monument signalé lorsqu'il s'agira de procéder à l'ouverture de la section de voie dont il s'agit.

Le directeur administratif des services d'Architecture et des Promenades et plantations,

« BOUVARD. »

M. Alfred Lamouroux rappelle qu'au cours de la dernière séance M. Ch. Lucas a transmis à la Commission deux séries *d'instructions* rédigées par l'Institut royal des architectes britanniques et ayant pour but la conservation et la restauration des monuments historiques.

Ces documents ont été traduits et, en présence de leur importance et de leur intérêt, la Commission en décide l'impression.

Suit la teneur de ces documents :

« CONSEILS AUX OUVRIERS OCCUPÉS AUX RÉPARATIONS ET A LA RESTAURATION D'ANCIENS ÉDIFICES. 1865-1888.

Terrassiers.

« En faisant des excavations dans l'intérieur ou alentour d'un ancien édifice, avoir soin de conserver tout fragment de pierre travaillée, de tuiles ou d'autres objets anciens que l'on peut rencontrer.

« Si vous trouvez de vieilles fondations, des bases de colonnes, d'anciennes tombes, des sépulcres de pierre, des pavements ou d'autres ouvrages qui sembleraient être à leur place d'origine, ne les enlevez pas ; mais mettez les bien en vue, pour qu'on puisse en faire l'examen convenable, et, s'il est possible, les laisser définitivement en leur place.

« En pratiquant des drains ou des excavations autour d'anciens édifices, ne touchez aucun des empattements en saillie, quelque grossiers qu'ils soient, et faites attention à la manière dont vous les découvrez, à moins qu'ils n'aient été examinés et étayés par le maçon. Ne laissez pas constamment en vue ou exposés à l'air des travaux qui n'ont pas été évidemment destinés à être exposés ainsi. Disposez vos drains de telle sorte que l'eau *vienne* des fondations et ne s'y *dirige* pas.

Maçons.

« Si l'on vous charge de nettoyer un mur blanchi ou peint à l'intérieur ou autrement, souvenez-vous qu'il s'agit de *mettre bien en vue* la surface originelle et non de la *détruire*. Vous devez donc éviter l'emploi de l'*outil de taille*, et chercher le meilleur moyen d'enlever la couche de blanc, sans abîmer et encore moins enlever l'ancienne surface. Rappelez-vous que la façon de tailler et de bretteler la pierre ancienne peut offrir un intérêt de curiosité, et que les vieilles marques de brettelage ne doivent pas être effacés : précaution qui s'applique spécialement aux travaux de la première époque romane, où la grossièreté de la pierre et de l'exécuton est importante pour fixer la date. Si l'on trouve des indices d'ancienne coloration sur la surface de la pierre, il faut les conserver soigneusement.

« La manière d'enlever la couche blanche dépend de la nature de la matière. Avec certaines matières, rien ne vaut la carde de Manchester ; mais dans tous les cas il faut faire des expériences pour trouver la meilleure manière d'agir. *Il vaut mieux laisser la couche*

Digitized by Google

blanche sur la pierre, soit en totalité, soit en partie, plutôt que d'employer un outil quelconque qui détériorerait la surface de la pierre elle-même. Car il vaut bien mieux avoir la vieille surface blanchie que de ne pas l'avoir du tout.

« Quand le plâtre enlevé laisse à découvert des saillies, des corniches, des fenêtres, etc., il ne faut pas les recouvrir de nouveau ni les trancher : *en général aucun outil tranchant ne doit être employé sur la surface de la pierre ancienne.*

« En enlevant les déblais, n'enlevez que ce qui a *complètement* perdu sa forme originelle: mieux vaut avoir une œuvre originale en mauvais état qu'une œuvre d'art nouvelle, si parfaite qu'elle soit.

« Évitez spécialement de vous servir de brosses et de couleurs pour mettre en harmonie les vieilles œuvres avec les nouvelles ; il faut laisser aux vieilles œuvres leur teinte caractéristique.

« N'enlevez jamais les mousses qui couvrent les vieilles surfaces.

« Il faut la plus scrupuleuse exactitude dans le relevé du dessin des moulures, etc., lorsqu'on veut leur ajouter de nouvelles portions, car les traits les plus délicats se trouvent souvent dans quelques endroits peu nombreux ou plus protégés que les autres.

« En abattant des parties de murs, il faut bien prendre garde aux vieilles moulures, ou autres pierres travaillées qui s'y trouvent encastrées, et noter la place où on les a découvertes, car d'ordinaire elles occupent une place voisine de celle qu'elles occupaient à l'origine. Si vous trouvez des fenêtres ou d'autres objets qui étaient couverts, n'y touchez pas avant que l'architecte les ait vus. Les tuiles émaillées ou autres anciens pavements doivent être laissés là où on les trouve, autant que possible, et leur dessin doit servir de modèle pour le pavement nouveau. Les restes de monuments anciens ne doivent jamais être remplacés par des parquets en tuiles émaillées, mais doivent toujours rester dans leur place d'origine.

« *Sculpteurs.*

« Les conseils donnés aux maçons s'appliquent aux sculpteurs; mais plus expressément encore, vu que les anciennes *sculptures* sont encore plus précieuses que de simples ouvrages en *maçonnerie*. Quand vous avez à travailler à un vieil édifice, subordonnez votre talent et votre imagination à l'ouvrage dont vous êtes chargés, et ne cherchez que la conservation de la sculpture ancienne, sans essayer de la restaurer.

« *Plâtriers.*

« Si vous êtes chargés d'enlever un plâtrage, voyez d'abord avec soin, en enlevant çà et là la couche de blanc, s'il y a là quelque vieille peinture, etc., et n'y touchez pas avant de l'avoir fait remarquer à l'architecte, au conducteur des travaux, ou à toute autre personne compétente.

« S'il est absolument nécessaire d'abattre un mur couvert de vieilles peintures, il faut procéder ainsi pour les conserver :

« On enlève une bonne partie du mur qui est derrière la peinture, et l'on ne laisse qu'une mince couche sous celle-ci, couche que l'on peut consolider avec du ciment et des panneaux de dimensions proportionnées et des cadres de bois. La peinture peut alors être transportée dans un musée.

« En règle générale, les anciens plâtrages ne doivent pas être enlevés, mais seulement réparés, quand cela est nécessaire.

« Que la couche de plâtre mise sur les vieilles murailles soit très mince et assez peu épaisse pour bien se mouler sur le dessin de la pierre comme dans les travaux anciens. Tout plâtrage doit être de nature à pouvoir être recouvert de peinture décorative.

« *Charpentiers.*

« Ne soyez pas trop prompts à condamner un vieux toit ou toute autre charpente. Souvenez-vous qu'il a une valeur tout à fait indépendante de ce qu'il coûterait à être remplacé. Un vieux toit soigneusement conservé au moyen d'épissures ou autrement vaut infiniment mieux qu'un toit en nouvelle charpente copié sur l'ancien. On peut remédier aux plus graves détériorations si l'on considère le toit comme un objet de valeur, et si l'on s'applique à trouver le meilleur moyen de le *consolider* et de le *conserver*. Si vous n'agissez pas ainsi, des défectuosités très légères peuvent devenir un prétexte de détruire le plus beau toit ancien.

« En règle générale, *n'enlevez pas un vieux toit* pour le réparer; mais réparez-le sur place, *compartiment par compartiment*, et seulement durant les mois de printemps ou d'été.

« Par un bon système de prélarts ou autre-

Digitized by Google

ment, garantissez le toit contre l'humidité pendant l'opération, l'humidité étant fatale au vieux bois.

« Ne touchez pas aux anciennes surfaces des charpentes, et ne recouvrez pas les vieux bois d'huile ou de vernis. En général, rappelez-vous que (comme il a été dit aux maçons) votre grand objectif est de *conserver* plutôt que de renouveler.

« Conservez avec le plus grand soin tous les restes de peintures décoratives sur les vieilles boiseries.

« *Menuisiers.*

« Mêmes conseils qu'aux charpentiers. Autant que possible réparer les anciens sièges sur place, à moins d'ordres contraires. Tout reste de boiseries, quel qu'il soit, doit être conservé en place, ou remis où il était, s'il a fallu l'enlever.

« *Vitriers.*

« Conservez avec grand soin les vieilles verrières de couleur ; ne les ôtez pas des fenêtres où elles se trouvent (à moins d'un ordre de l'architecte) et laissez-les en place, quelque grossières et imparfaites qu'elles soient, fussent-elles même en petits fragments.

« *Peintres.*

« Conservez tous les restes d'anciennes peintures, et ne cherchez pas à les restaurer, sauf ordre spécial.

« *Forgerons.*

« Laissez toutes les ferrures en place, si possible, et n'ôtez ni les tringles ni les étançons des fenêtres, à moins d'ordre formel de l'architecte.

« *Aux entrepreneurs et aux ouvriers en général.*

« N'oubliez jamais que la réparation d'une vieille église ou de tout autre reste d'ancienne architecture, si humble que soit l'édifice, doit être considéré à un tout autre point de vue que le travail d'une nouvelle construction ou la réparation d'un édifice moderne.

« Il ne s'agit pas seulement de *bien* réparer l'objet, mais de le conserver et d'empêcher que disparaisse un spécimen authentique de l'art ancien dans notre pays. Tout vieux bâtiment a une valeur historique, et quand même vous penseriez, à première vue, que d'après les réparations à faire il serait bon de le renouveler, ou que votre opération aurait un résultat meilleur au cas d'un renouvellement complet, n'oubliez pas que toute sa valeur serait perdue si son authenticité n'existait plus, et qu'enfin votre devoir est de *conserver* et non pas de refaire.

« Prenez donc garde de ne jamais condamner à la légère une œuvre ancienne, sous prétexte qu'elle est trop détériorée pour être conservée, car la destruction de chaque objet de cette nature est une perte nationale.

« *Institut royal des architectes britanniques.* »

« CONSERVATION D'ANCIENS MONUMENTS ET DE RESTES D'ANCIENS MONUMENTS.

« *Avis général aux entrepreneurs de restauration d'anciens édifices.*

« 1° Avant de décider aucune modification il faut consulter un architecte compétent et le prier de faire des dessins exacts de l'édifice avec cotes. On prend alors des photographies de tous les objets intéressants et spécialement de ceux qui sont détériorés et qu'il est nécessaire de renouveler totalement ou en partie. Quand il s'agit d'églises, ces photographies et des copies des dessins doivent être déposées dans la maison paroissiale ou dans toute autre localité publique du diocèse propre à cet effet, et l'on doit prendre note de la date de leur dépôt.

« Tout enlèvement d'enduits des murs, de pavements, de galeries, de bancs, de cloisons, ou de tous autres objets inutiles (dès qu'ils sont évidemment modernes) ne doit, avant qu'il soit pris aucune décision pour la restauration, être exécuté que sous la direction de l'architecte et après qu'il aura inspecté l'église ; et cet enlèvement ne doit point s'appliquer aux ouvrages d'art ou autres objets intéressants qu'il importe souvent de conserver. Aucune plaque commémorative, aucune tuile, aucune partie du pavage, ne doivent être enlevées sans la permission spéciale de l'architecte.

« 2° Il faut s'enquérir avec soin des vitraux peints, des sculptures, des cuivres, ou autres œuvres anciennes qui peuvent avoir appartenu à l'édifice et en avoir été retirées afin de les remettre à la place qui leur appartient.

« 3° Quand il y a quelque doute au sujet du dessin original de quelque édifice, il faut exa-

Digitized by Google

miner les édifices du même style et du même caractère qui se trouvent dans le voisinage.

« 4° Il faut rechercher avec soin là où il y a eu d'anciennes fenêtres, des portes, des retables, des aumôneries, des piscines, des sépulcres, des pierres d'autel, des bénitiers, des jubés, des hagioscopes, des fenêtres basses, des tombeaux, des cuivres, des pierres taillées, des tuiles émaillées ou d'autres objets d'antiquité. Si quelque portion en est détréiorée, il faut rechercher avec soin toutes les portions d'anciennes maçonneries, toutes les vieilles fondations reliées au mur moderne, afin d'obtenir la clef des portions du dessin original qui ont été détériorées ou détruites. Quand on découvre de telles pierres, il faut en avertir l'architecte pour qu'il puisse les examiner en personne.

« 5° Toutes les surfaces recouvertes de plâtre doivent être examinées pour voir s'il y reste quelque trace de peinture et l'on doit nettoyer avec précaution toutes les pierres peintes ou blanchies ou tous les ouvrages en bois afin de ne point détériorer les peintures ou dessins de toute sorte qui y peuvent exister. Quand il s'agit de renouveler les toitures, on ne doit nettoyer les murs que lorsqu'ils ont été protégés par l'érection de nouvelles toitures. Quand on rencontre des surfaces plâtrées anciennement, on doit les conserver si cela est possible.

« 6° Les vitraux peints avec leurs cadres originels de plomb ou de fer ne doivent jamais sortir de l'édifice, sauf quand il s'agit de la réparation des plombs, si elle est nécessaire, et elle ne doit être faite que par des ouvriers compétents. En général, il ne faut pas déplacer les anciens vitraux, même quand il n'en reste que de petits fragments, sans s'être d'abord assuré qu'ils ne sont pas à leur place d'origine. Si l'on met de nouveaux vitraux à de vieilles fenêtres, il faut bien prendre garde que ces vitraux soient en rapport avec le vieux dessin et non remplacer ce vieux dessin par un nouveau, ce qui est trop souvent le cas. Des vitraux anciens sans peinture doivent être réemployés avec avantage à cause de leur teinte plus belle.

« Les parties extérieures des meneaux, des allèges, des jambages doivent, s'il est possibles, être réparées en goujonnant l'intérieur au moyen d'une nouvelle pierre, ce qui peut souvent se faire sans enlever la partie intacte de la fenêtre.

« Les anciennes ferrures des fenêtres ne doivent pas être enlevées, même quand on retire la partie extérieure en pierre; on doit les laisser en place, jusqu'à ce que l'on y ait remis de nouveaux vitraux; ces vitraux étant au besoin appropriés aux dites ferrures. Tant de mal a été fait dans notre pays par la destruction des ferrures que l'on ne saurait trop appuyer sur cette recommandation.

« 7° Tous les restes de murailles de cimetières, leurs chaperons, leurs clochetons, leurs croix, leurs hangars, leurs pierres tombales, leurs constructions, etc., doivent être conservés.

« Les traces de fondations, de tranchées, de fossés, etc., doivent être examinées et notées.

« 8° Lorsque l'on remarque que la terre s'est accumulée au-dessus de l'ancien niveau, il la faut enlever; mais cela ne doit se faire qu'en présence d'un inspecteur compétent, car l'opération présente souvent des risques. Quand il existe plusieurs anciens niveaux, il faut déterminer avec soin celui qui doit être conservé, et, si les plans sont en pente, comme il arrive souvent, il faut autant que possible conserver les directions d'origine.

« 9° Quand on répare les ouvrages en pierre, il ne faut dans aucun cas en gratter la surface avec des outils de métal. En général, il ne faut jamais ajouter de nouveaux ouvrages en pierre aux anciens, à moins qu'il ne soit évident que l'on reproduit ainsi le vieux dessin et que cela soit nécessaire. Si quelque portion de la maçonnerie est endommagée ou manque, il n'est pas besoin de refaire la construction en entier, mais simplement les parties défectueuses, qui doivent être renouvelées avec des pierres du même caractère et de la meilleure qualité.

« On ne doit rien abattre complètement, sauf quand cela est inévitable.

« Il arrive souvent que des murs, en bon état d'ailleurs, ne sont plus d'aplomb; on peut les remettre droits au moyen de crics à vis sans détériorer la face extérieure.

« 10° S'il est absolument nécessaire de construire un nouveau toit, celui qui existe étant en très mauvais état ou moderne, on peut procéder de l'une des deux manières suivantes: ou bien, quand il existe, on reproduit le vieux toit exactement; ou bien on fait un nouveau toit que l'on incline comme le toit original, ce qui se reconnait en général aux larmiers qui sont contre la tour ou les autres murailles. Lorsqu'il s'agit de plusieurs époques contre les autres murailles, la question de l'inclinaison du toit présente quelque difficulté; mais, en général, quand il y a une

Digitized by Google

partie de mur avec fenêtres, il est bon de s'en tenir à l'inclinaison du toit construit à l'époque où cette partie de mur a été élevée, et, quand elle n'existe pas, on choisit l'inclinaison du plus ancien toit. Toutes les fois que l'on enlève des plombs, il faut les remettre en place. Il ne faut pas toujours condamner les toits plats.

« La question de l'inclinaison d'un nouveau toit dépend de tant de circonstances que l'architecte seul doit en décider, mais il ne faut pas modifier à la légère la forme de l'ancien toit. Dans quelques cas particuliers, s'il y a discussion quand à l'aspect extérieur de la partie plate d'un vieux toit incliné, on peut conserver le toit plat à l'intérieur, et élever au-dessus un toit incliné. Les toits plats sont aussi dignes d'être conservés que les autres.

« Dans les districts où les vieilles églises sont couvertes en pierres plates, il est très désirable de conserver ces pierres plates, plutôt que de se servir de tuiles ou d'autres couvertures.

« Les extrémités des poutres et des chevrons sont souvent seules détériorées par les fuites des gouttières. Le vieux toit ne doit pas être mis à l'écart pour cette raison ; mais on doit seulement refaire ces extrémités détériorées.

« 11° Les vieux édifices ont souvent été altérés à différentes périodes; quand il en est ainsi, toute l'œuvre ancienne doit être mise à découvert et conservée, de façon à exposer aux regards l'histoire de la construction et ses altérations successives aussi distinctement que possible. Cela peut souvent se faire en laissant à découvert toute la pierre et le blocage intérieur, sans les recouvrir de plâtre. Toutefois l'on doit comprendre qu'il s'agit là de mettre en vue des formes de construction intéressantes, et non pas d'enlever les vieux plâtres, ou d'exposer à la vue de la maçonnerie brute qui aurait été anciennement recouverte de plâtre.

« 12° En aucun cas il ne faut toucher aux effigies monumentales, aux cuivres, aux figures ou aux feuillages sculptés ou à tous autres travaux d'ornementation, que pour les nettoyer avec soin, ou les remettre en place s'il est nécessaire, et prendre soin qu'ils ne soient plus endommagés à l'avenir. Dans toutes les restaurations d'églises, le principal objectif est de faire disparaître toutes les additions qui ont été faites sans égard aux règles architecturales ; mais, sous ce rapport, le restaurateur de l'église ne doit pas s'inspirer d'un modèle idéal, mais respecter les productions de chaque siècle autant que cela est compatible avec la restauration de l'édifice et l'usage auquel il doit servir. Si des constructions nuisent aux bons travaux anciens, il faut les transporter dans un lieu où elles ne puissent rien détériorer.

« Les fonds baptismaux, les piscines, etc., doivent être réparés avec soin, s'il est nécessaire, pour les approprier à l'usage que l'on en fait, mais tout ce qui ne touche pas à la stabilité de l'édifice doit être laissé intact autant que possible. Les fonts baptismaux, par exemple, ne doivent jamais être grattés avec un instrument de métal, comme il arrive trop souvent. Les objets qui ne servent pas, comme les bénitiers, les aumôneries, etc., doivent être laissés tels qu'ils sont.

« 13° Les enceintes du chœur datant du moyen-âge ne doivent sous aucun prétexte être changées de place. Il est rare qu'elles gênent la vue ou assourdissent les sons. Les sièges anciens dans l'intérieur de l'église doivent, quand cela peut se faire, être laissés dans leur état primitif. Les boiseries du temps du roi Jacques et d'une époque plus récente ont souvent autant de prix au point de vue artistique et sont aussi intéressantes au point de vue historique que les travaux du moyen âge.

« 14° Lorsque les objets curieux, des fragments de sculpture en pierre ou en bois, de tuiles, de verre, trop petits pour être employés de nouveau, se découvrent dans le cours des travaux, il est désirable qu'on les garde dans une caisse quelconque à l'église avec une étiquette et une courte description de leur histoire. Cette caisse serait fermée à clef. On doit prendre garde que les instructions de l'architecte ne donnent pas à l'entrepreneur de droits sur les objets comme vieux matériaux.

« 15° En donnant les conseils qui précèdent, on a supposé que les promoteurs des travaux apprécient comme il convient leur devoir envers un ancien édifice et ont à cœur de le restaurer de façon à ce qu'il dure le plus longtemps possible; mais malheureusement, ce n'est pas toujours le cas. Les entrepreneurs de restaurations, qu'ils soient ecclésiastiques ou laïques, sont quelquefois plus portés à produire de nouveaux ouvrages qu'à conserver les anciens; on ne peut donc insister trop fortement sur ce fait qu'en travaillant à une ancienne église ou à un autre édifice, leur objectif ne doit pas être simplement de faire une bonne réparation, mais bien de conserver un spécimen authentique de l'art

Digitized by Google

ancien dans notre pays. Tout vieil édifice a sa valeur historique, et il faut se rappeler que cette valeur disparait quand son authenticité n'existe plus.

« En conséquence, le devoir de ceux qui sont chargés de l'entretien des vieux édifices n'est pas tant de renouveler ce qu'il en reste que de le conserver; et cette observation s'applique à toutes les parties de l'œuvre originale qu'il est possible de sauver, car il faut se souvenir qu'une œuvre nouvelle est sans valeur ou sans intérêt sauf quand elle sert à conserver l'ancien dessin, et que cet ancien dessin n'aura plus aucun intérêt à moins que les parties originales restent pour attester leur authenticité.

« Une grande liberté d'allures est laissée dans les additions faites aux vieux dessins lorsqu'il est nécessaire d'agrandir un édifice ancien, et d'ordinaire il vaut mieux en ce cas laisser à l'architecte toute son indépendance. Alors son œuvre aura une vraie valeur historique, tandis que, s'il se contente de reproduire exactement l'œuvre ancienne à laquelle il fait des additions, il en résultera pour l'avenir une grande confusion et l'on ne saura quelle portion de l'œuvre est ancienne et quelle portion est moderne.

« 16° On doit veiller avec soin à ce que certains individus ne se prononcent pas pour ou contre certaines formes ou certains styles, et spécialement on doit se garder d'une théorie assez commune, à savoir qu'une église qu'on restaure doit être débarrassée de toutes les formes postérieures à quelque époque favorite. De telles idées sont dangereuses au plus haut degré, elles ont rendu plus d'une église restaurée sans valeur comme monument historique.

« 17° Tout ce que pourraient faire toutes les sociétés centrales ou diocésiennes d'architecture ou d'archéologie, toutes leurs visites aux édifices ayant un intérêt historique deviennent inutiles si ceux qui sont chargés de l'entretien de ces précieux restes ne suivent pas religieusement les avis que nous donnons ici, basés sur des principes indéniables et dont l'oubli a été cause que beaucoup de régions ont perdu leurs antiquités par suite de travaux hâtifs ou maladroits. Les propriétaires fonciers influents, le clergé, les marguilliers et autres doivent songer sérieusement à la responsabilité qui leur incombe et qui exige qu'ils s'opposent à toutes les destructions inutiles d'ouvrages anciens et qu'ils se fassent aider de personnes compétentes quand il s'agit d'anciens édifices. Des questions fort embarrassantes s'élèvent constamment au sujet d'édifices de dates diverses et il en résulte des difficultés au point de vue de la construction et de la chronologie, qui ont besoin d'être tranchées par un architecte ou un antiquaire expérimentés. En outre, la conservation d'un ouvrage ancien dépend en grande partie de l'ouvrier qui y travaille. Il faut donc choisir un homme qui s'intéresse à son œuvre et qui puisse exécuter fidèlement les instructions de l'architecte. Pour prévenir tout accident pouvant résulter de l'absence de l'architecte, il est toujours désirable et en général essentiel qu'un conducteur des travaux nommé par l'architecte et familier avec les restaurations d'églises soit présent aux travaux entrepris.

« 18° Il faut une grande vigilance pour préserver les anciens édifices de tout dommage ; les personnes qui résident autour ou près de l'endroit où s'exécutent les travaux les mieux conduits doivent examiner avec le plus grand soin s'ils sont exécutés réellement comme il convient pour la conservation des édifices. Quelque fréquemment que l'architecte visite les travaux qu'il dirige, il ne peut pas toujours empêcher que l'on désobéisse à ses ordres, et une inspection de chaque jour, et presque de chaque heure est souvent nécessaire. Une intervention intelligente sera toujours bien accueillie par un architecte zélé et, sans perte de temps, empêchera souvent un dommage irréparable. Les amateurs d'antiquités, les archéologistes et les antiquaires de la localité rendront toujours un grand service s'ils veillent avec soin sur les travaux qui s'exécutent aux anciens édifices.

« 19° Les conseils et les remarques qui précèdent s'appliquent spécialement à la restauration des églises. Le même esprit doit inspirer ceux qui possèdent d'anciens édifices civils ou militaires ou qui sont chargés de leur entretien, attendu que ces édifices, en raison de leur rareté comparative, ont encore plus de valeur comme monuments historiques que n'en ont les églises.

« *Institut royal des architectes britanniques, Londres.* »

La Commission décide de renvoyer ces *instructions* à la Commission de permanence.

M. Alfred Lamouroux énumère ensuite l'exécution des mesures adoptées au cours de la dernière séance :

Des remerciements ont été adressés à M.

Digitized by Google

Carot pour sa communication sur les vitraux des anciennes églises;

A M. Arondel, pour son offre du plan de Delagrive;

A M. Gaillard, pour sa communication sur l'église des Enfants-Rouges;

A M. Delcourt, pour sa communication relative à la maison de la rue Transnonain;

La lettre de M. le capitaine Paimblant du Rouil, relative à La Tour d'Auvergne, a été transmise au Comité des inscriptions parisiennes;

La liste complète des reproductions à faire a été transmise à M. Cain, conservateur du musée Carnavalet;

Les divers objets et les débris de poteries trouvés dans les fouilles ont été classés, par M. Lucien Lambeau, dans les armoires mises à la disposition de la Commission;

La proposition de M. Ch. Lucas tendant à l'emploi, pour les écoles de dessin, de moulages et de modèles spéciaux recueillis dans les investigations de la Commission, a été renvoyée à la direction de l'Enseignement;

Un exemplaire de la carte géologique des environs de Paris a été envoyé aux présidents des quatre Sous-commissions;

Les exemplaires des photographies de l'enceinte de la Cité, offerts par la Commission à MM. Barbé, Le Voisvenel et Loup, leur ont été transmis;

Présentation est faite des cachets et des étiquettes devant être apposés sur les reproductions et sur les objets émanant de la Commission.

La Commission décide que ces marques seront appliquées par les soins de M. Brown, chargé de la régie de la somme votée par le Conseil municipal, et par M. Lucien Lambeau, secrétaire-adjoint de la 3e Sous-commission.

Il est procédé ensuite à la remise des cartes d'identité aux membres de la Commission.

M. le Président invite M. Jules Périn à vouloir bien donner connaissance à la Commission de la continuation du dépouillement qu'il a bien voulu se charger de faire des réponses reçues des municipalités françaises et étrangères, sur les mesures qu'elles ont pu adopter en vue de la conservation des antiquités et des richesses d'art de leurs cités.

M. Jules Périn présente la suite de son rapport (1) :

« *Rapport* (Suite du) *sur les réponses faites par les municipalités françaises et étrangères à la demande de renseignements sur les mesures qu'elles peuvent avoir prises pour la conservation de leurs monuments et richesses d'art, qui leur avait été adressée, sur le désir exprimé par la Commission du Vieux Paris, par M. le Préfet de la Seine.*

« Messieurs,

« Depuis que j'ai eu l'honneur, dans la séance du 5 mai 1898, de vous rendre compte de l'analyse que j'avais été chargé de faire de la première liasse de réponses et documents qu'avait reçus M. le Préfet de la Seine, à la suite de l'enquête qu'il avait ouverte, à notre sollicitation, au mois de mars dernier, tant auprès des municipalités de France que de celles des pays étrangers (Europe), notre Commission a reçu la communication d'une deuxième liasse, plus volumineuse que celle précédemment formée.

« Cette deuxième série de réponses et documents ayant été dépouillée comme l'avait été la première, je suis en mesure de vous soumettre le résultat de ce travail, — qu'il ne m'a peu paru possible d'abréger plus que je ne l'ai fait, sans lui enlever une partie de son réel intérêt. Il y a, en effet, dans ces communications des villes étrangères surtout, d'utiles indications sur les mesures de protection dont sont entourées les trouvailles d'objets anciens ou présentant un caractère artistique, mis au jour par l'exécution des travaux publics ou particuliers.

« Il a paru qu'il était tout au moins intéressant de vous faire connaître, Messieurs, quelles sont les diverses dispositions adoptées en divers pays, en vue de préserver de destruction les monuments anciens, ces témoins de l'histoire, et de sauvegarder les fragments d'architecture et de sculpture, ces modèles si propres à inspirer le goût du beau aux artistes et aux jeunes gens qui embrassent la carrière des arts.

« On doit, d'ailleurs, constater que le senti-

(1) Voy. Procès-verbaux de la *Commission du Vieux Paris*, n° 4, p. 9-10.

Digitized by Google

ment de ce double intérêt est partout compris et qu'il se répand de plus en plus.

« Les municipalités françaises et étrangères ont apporté le plus grand empressement à satisfaire notre désir de nous initier à ce qu'elles ont fait dans la voie où la municipalité parisienne s'est engagée la première, nous sommes fiers de le constater.

« Et nous nous plaisons à reconnaître la courtoisie parfaite avec laquelle toutes les grandes municipalités de l'Europe ont répondu à la demande qui leur était adressée par M. le Préfet de la Seine.

« MUNICIPALITÉS FRANÇAISES.

« *Lyon.* — Le Conseil municipal de Lyon, reconnaissant l'urgence qu'il y avait de recueillir les vestiges du Vieux Lyon, d'en dresser l'inventaire, de vérifier leur état actuel, de recueillir par la photographie ou d'autres moyens ceux qui sont appelés à disparaître sous l'action du temps ou par suite des grands travaux qui doivent être prochainement entrepris, prenait, à la date du 22 mars 1898, une délibération invitant l'Administration à créer une « Commission du Vieux Lyon », qui se composerait de conseillers municipaux, et à faire appel aux membres volontaires choisis parmi les architectes, les archéologues et les érudits, chargés de classer les œuvres connues, de veiller à leur conservation et de signaler les fouilles qui pourraient être entreprises et d'indiquer les transformations qu'il serait utile d'y apporter.

« Par arrêté du 3 mai 1898, M. le maire de Lyon instituait la « Commission du Vieux Lyon » et désignait pour faire partie de cette Commission les personnes dont les noms étaient indiqués (au nombre de 22), devant se réunir sous la présidence de M. le maire ou de M. l'adjoint délégué aux Beaux-arts.

« *Marseille.* — Jusqu'à ce jour, la municipalité de cette ville n'a édicté aucune mesure pour la recherche des vestiges du Vieux Marseille.

« Lorsque des grands travaux de voirie ont amené la découverte de quelques pièces accusant le caractère de vestiges de la vieille cité, elles ont été transportées au musée d'archéologie du Château Borely.

« En ce qui concerne les objets qui ne peuvent être déplacés, M. le maire de Marseille ajoute que : « la municipalité n'a pas examiné encore s'il en existe quelques-uns qui méritent d'être conservés. »

« *Nantes.* — M. le maire de la ville de Nantes a le regret de répondre négativement à la demande qui lui avait été adresseée : il n'a pas été pris de mesure analogue à celle de la Commission parisienne, en ce qui concerne la ville de Nantes.

« Les recherches et la conservation des vestiges du passé ont été jusqu'ici laissées à l'initiative privée.

« Mais, ajoute M. le Maire, — m'inspirant de l'exemple que vous avez bien voulu me mettre sous les yeux, — je me propose d'instituer dans notre ville une « Commission du Vieux Nantes », ayant les mêmes attributions que la vôtre. ».

« M. le Maire demande des renseignements complémentaires sur l'organisation et le fonctionnement de la Commission du Vieux Paris.

(Ces renseignements lui ont été adressés avec empressement par les soins de M. le Secrétaire de notre Commission).

« *Orléans.* — A Orléans, il n'a été institué aucune Commission analogue à celle de Paris.

« La *Société archéologique et historique de l'Orléanais* comprend dans son programme d'études la recherche et la conservation de tout ce qui présente un intérêt pour l'histoire locale.

MUNICIPALITÉS ÉTRANGÈRES.

« *Aix-la-Chapelle.* — Une ordonnance du premier bourgmestre, du 8 avril 1893, « au sujet de la détermination des restes de constructions des anciennes époques historiques découverts à l'occasion des travaux exécutés sur le sol et les terrains de la Ville », contient les dispositions suivantes :

« 1° Les restes des constructions mis à découvert sont marqués sur une carte de la Ville par l'Administration des travaux municipaux ;

« 2° Sur un registre sont consignées les descriptions et remarques détaillées au sujet de l'âge présumé de ces restes de constructions, de leur origine et de leurs destinées ultérieures ;

« 3° Lors de la découverte des restes de constructions, on en donne avis aux Archives municipales, qui font inscrire les détermina-

Digitized by Google

tions, qu'elles appuient au besoin des matériaux de leurs collections.

« 4° Pour les découvertes importantes, un rapport spécial est adressé à l'Administration municipale, qui prend les mesures qu'elle décide nécessaires, telles que d'entreprendre d'autres excavations.

« 5° Les objets transportables trouvés dans les excavations sont déposés au Musée municipal, avec l'indication du lieu où ils ont été trouvés.

« 6° Il existe une Commission du Conseil municipal pour la « conservation des monuments historiques », commission dont on prend l'avis dans les circonstances importantes.

« M. le premier bourgmestre exprime l'opinion que les dispositions prises pour la détermination des objets anciens et la conservation des vieux monuments historiques de la ville d'Aix-la-Chapelle peuvent être encore améliorés, et il prie M. le Préfet de lui faire part des indications qui seront données à la « Commission du Vieux Paris » pour l'exécution de ses travaux.

« *Amsterdam.* — Le bourgmestre de la ville d'Amsterdam a répondu : qu'il n'existait pas de commission analogue à la Commission parisienne, et que jusqu'ici la municipalité n'a adopté aucune mesure semblable.

« Dans les conditions de quelques travaux publics, la Municipalité a fait insérer une stipulation disant que tout objet trouvé par l'entrepreneur, ses ouvriers ou d'autres personnes à son service, étant de nature à exciter l'intérêt au point de vue de l'histoire naturelle, de l'antiquité ou de l'histoire, devra être remis à l'Administration.

« *Athènes.* — La municipalité d'Athènes nous a offert le « Recueil de ses lois archéologiques » (de 285 pages).

« Ce Recueil fera, de notre part, l'objet d'une étude approfondie.

« Le nom d'Athènes n'évoque-t-il pas le souvenir des types les plus admirables de l'architecture, qui s'appellent le Parthénon, les Propylées, le temple de Jupiter Olympien, qui ont été décrits par des archéologues français, Letronne et Léon de Laborde!

« *Berlin.* — C'est à la direction du Musée provincial de la Marche qu'incombe le soin des antiquités du vieux Berlin.

« Les fonctionnaires de l'Administration municipale qui ont la charge des travaux de terrasse (mines, égouts, conduites d'eaux et de gaz, câbles électriques) ont l'ordre de remettre à la direction tous les objets qu'ils découvrent; et, lorsqu'il s'agit de vieilles constructions plus importantes sur ou sous le sol, de la consulter sur la recherche de leur but et sur leur réception.

« Lorsque le Gouvernement entreprend des constructions ou des dragages dans les cours d'eau publics, les trouvailles sont rassemblées et conservées. — Les travailleurs reçoivent de petites primes pour leurs découvertes, « ce qui est un bon moyen d'exciter le zèle et de prévoir les abus de confiance ».

« Les membres de l'administration du musée de la Marche, « personnes indépendantes, recrutées à titre honorifique parmi la bourgeoisie en raison des garanties qu'elles offrent de science et de zèle pour le vieux Berlin » se chargent de donner avis à la municipalité, lorsque l'on met à jour quelque objet remarquable, lors des excavations ou des démolitions faites dans les maisons particulières.

« M. le directeur du Musée provincial ne peut, dit-il, trop recommander comme modèle cette institution libre ».

« La ville de Berlin fait édifier « un Musée provincial de la Marche », dont la dépense prévue est de 1,511,000 marks. Entr'autres y seront rassemblés et exposés les objets trouvés dans les fouilles du vieux Berlin.

« M. le Directeur demande communication des règlements et des instructions qui ont été élaborés ou le seront pour la conservation du Vieux Paris ».

« *Bruxelles.* — M. le bourgmestre de Bruxelles a répondu à M. le Préfet de la Seine qu'il n'avait pas cru nécessaire de créer une Commission du vieux Bruxelles, parce que la *Société d'archéologie* a recherché et catalogué avec soin les vestiges anciens; que le service des Travaux publics est au courant de cet inventaire; et que le cahier des charges des démolitions prévoit la trouvaille de vieux monuments et d'objets ayant une valeur historique ou artistique, dans son article ainsi conçu : « Les trésors, les objets d'art, de numismatique, d'histoire naturelle et tous autres objets ayant quelque valeur qu'on découvrirait en procédant aux démolitions devront être remis à la Ville ».

« De plus, chaque fois qu'un vieux quartier est soumis à démolition, il est visité avec soin par notre inspecteur des bâtisses, M.

Digitized by Google

l'architecte Samyn, qui fait un rapport sur les parties à préserver ou les objets dignes de figurer dans notre Musée communal, uniquement consacré aux souvenirs et documents historiques relatifs au passé de la ville de Bruxelles.

« *Christiania.* — Il n'a pas été pris, dans cette capitale, de mesures spéciales pour rechercher et conserver les vestiges du vieux Christiania.

« Il existe, à cette intention, une prescription de loi générale du 15 septembre 1851, § 29 et quelques résolutions du Gouvernement du pays. Ce § 29 concerne la construction des routes notamment : « Des antiquités ne doivent, dans aucun cas, être détruites ou molestées à cause des travaux de route, sans que le consentement du propriétaire et la décision du Préfet soient acquis d'avance » (traduction littérale).

« Les résolutions du Gouvernement se trouvent rapportées dans l'exemplaire du Rapport annuel de 1896 de la *Société pour la conservation des Antiquités norvégiennes* (Appendice, p. 11), — joint à la réponse du magistrat de Christiania.

« *Cologne.* — L'ordonnance du premier bourgmestre, du 3 février 1893, assure la protection et la conservation des antiquités romaines et du moyen âge (rues, murs, trottoirs, égouts, sarcophages) :

« Le fonctionnaire de l'Administration des bâtiments, qui dirige l'exécution locale de ces travaux donne immédiatement avis de toute découverte au directeur du musée Wallraf-Richartz.

« Le directeur du Musée prend une décision quant à la conservation de la trouvaille ou à son transfert au Musée, et pour peu qu'il y ait là quelque intérêt scientifique, faire continuer les fouilles, de concert avec le fonctionnaire qui dirige les travaux, et, après qu'auront été accordés les fonds nécessaires, en surveiller lui-même l'opération ou la faire surveiller par un des employés du Musée.

« Les sculptures, les inscriptions, la poterie, la verrerie, les bronzes, les monnaies, etc., trouvés dans les excavations seront dessinés par l'administration du Musée, avec indication du lieu où ils auront été trouvés.

« Les emplacements de restes de constructions seront marqués par l'Administration des mines sur un plan de la ville destiné à cet objet. Lorsque ces restes auront une plus grande étendue, il en sera fait un relevé.

« Pour les trouvailles isolées, les personnes qui dirigent les travailleurs joindront à la liste des objets un compte-rendu circonstancié : détails de profondeur, emplacement, etc. Les sarcophages ne devront être ouverts qu'en présence des employés du Musée.

« Le directeur du Musée est responsable de la conservation des antiquités et doit présenter un rapport à ce sujet.

« Dans les traités conclus par la ville de Cologne pour des travaux sur le sol, des dragages, des constructions d'égouts, des démolitions, etc., la propriété de la ville, en fait de découverte d'objets d'art, d'antiquités, d'objets précieux, d'argent ou même des restes d'architecture isolés et de travaux de forgeron ou d'autres analogues, doit être sauvegardée. Le détournement par l'entrepreneur ou par ses ouvriers est poursuivi comme une soustraction. Ceux qui ont trouvé les objets ou en auront empêché le détournement pourront recevoir une récompense.

« Ce règlement est mis aux mains des ingénieurs, inspecteurs des administrations des Travaux publics, de l'Intendance des bâtiments, de l'Assistance publique, du Gaz et des Eaux.

« *Dresde.* — Le premier bourgmestre de la ville de Dresde signale les deux volumes de l'*Histoire administrative* de cette ville (adressés à M. le Préfet de la Seine, avec une lettre du 21 août 1893), qui contiennent des indications pouvant être utiles à consulter.

La Société pour l'*Histoire de Dresde* (non officielle), spéciale à cette ville, et la Commission officielle pour la conservation des monuments artistiques dans le royaume de Saxe (dépendant du Ministère de l'Intérieur du Royaume), embrassant toute la province, semblent remplir le but de la Commission du Vieux Paris.

« *Florence.* — Florence possède, depuis le 20 mars 1866, une Commission spéciale chargée d'étudier et de recueillir les objets les plus importants qui seraient mis au jour par les démolitions faites pour l'agrandissement de la ville, décidé en 1897. Cette Commission a été reconstituée sur de plus larges bases le 15 mai 1888, en vue des démolitions qui devaient avoir lieu pour l'assainissement de l'ancienne partie centrale de la ville.

« Cette Commission historique communale a, depuis, été augmentée, en appelant à en faire partie d'autres lettrés distingués et des savants adonnés aux études historiques.

Digitized by Google

« Elle a recueilli, au moyen de photographies, de dessins, de plans et d'aquarelles tout ce qui méritait d'être conservé et pouvait servir de modèle et d'objet d'études aux artistes et aux jeunes gens qui se consacrent à l'art. Elle a enrichi le Musée royal de San Marco de peintures à fresques des XIVe et XVe siècle détachées de vieilles maisons destinées à être démolies, de colonnes, d'armoiries, d'anciennes fenêtres, de tabernacles, d'inscriptions lapidaires, les édits de la Seigneurie, des monnaies et autres objets dignes d'être conservés.

M. le Syndic, président de la Commission historique, a fait hommage, afin que nous puissions nous rendre compte des travaux de cette Commission, des reproductions lithographiques et chromo-lithographiques de fragments de construction de l'époque romane, du moyen âge et de modèles d'architecture, auxquelles il a joint quelques publications explicatives.

« *Francfort-sur-le-Mein.* — M. le premier bourgmestre de Francfort a bien voulu, en réponse à la demande de renseignements qu'il avait reçue de M. le Préfet de la Seine, lui adresser un exemplaire (imprimé) du règlement du 30 décembre 1892, par lequel une Commission municipale a été instituée pour l'administration et la surveillance des objets d'art et d'antiquité appartenant à la ville.

« Cette Commission donne son avis sur les objets trouvés dans les démolitions de bâtiments, dans les excavations ou dans toute autre circonstance, au point de vue de l'importance historique qu'ils peuvent présenter.

« Elle prend l'initiative des mesures de préservation des objets qui peuvent intéresser l'histoire du vieux Francfort et les recueille dans le musée.

« *Gênes.* — M. le Syndic de cette ville fait savoir que le Bureau des Archives civiques a adopté, depuis plusieurs années, le système de faire reproduire par la photographie, « pour en conserver le souvenir dans des albums appropriés », tous les édifices et monuments artistiques et historiques qui viennent à être démolis pour l'ouverture de nouvelles places et de nouvelles rues.

« Les fragments et objets d'archéologie, que l'on trouve dans les excavations et dans les démolitions, sont recueillis dans le musée du Palazzo-Bianco.

« La Junte municipale a institué, le 2 juin 1897, une Commission chargée de dresser un *catalogue de tous les édifices et monuments artistiques* qui se trouvent dans la ville, et qui, par leur intérêt historique et archéologique, sont jugés dignes d'être conservés intacts.

« Copie de cette délibération nous a été communiquée.

« *Glasgow.* — Il n'a pas été établi de Commission ayant un but analogue à la nôtre.

« Mais, au moyen des livres sur le Vieux Glasgow, qui sont très nombreux et dont quelques-uns ont de belles illustrations, on peut se faire une juste idée de ce qu'a été la ville depuis des siècles.

« Dans ces dernières années, la Corporation (Municipalité) a été autorisée, sous le titre d' « Administration des embellissements de la ville », à remanier une portion considérable de la vieille ville, qui était devenue très insalubre; et la Corporation a pris des photographie d'un grand nombre de vieilles rues et des enclos offrant le plus d'intérêt, et notamment des bâtiments historiques situés sur les terrains que l'on remaniait.

« *Liverpool.* — Le lord-maire de Liverpool a bien voulu nous adresser un mémoire (manuscrit) concernant les diverses chartes relatives à cette ville.

« Je ne comprends pas exactement, ajoute-t-il, quel renseignement vous me demandez spécialement. »

« *Milan.* — Le Ministère public, qui a la charge de veiller à ce qui intéresse l'archéologie et l'art, a institué, dans chaque province, une Commission consultative et, dans chaque arrondissement, un inspecteur honoraire des monuments et des excavations. En 1891, il a également créé des commissions cantonales pour la conservation des monuments. Ces commissions ont un pouvoir exécutif pour tout ce qui se rapporte aux édifices et aux objets de valeur artistique ou historique.

« Les règlements édilitaires de chaque commune disposent :

« 1° Que la commune fera dresser une liste des monuments et des restes qui, au point de vue historique et artistique, méritent d'être protégés ;

« 2° Qu'il est défendu de détruire ou d'altérer ces édifices et que le propriétaire lui-même, avant d'y porter la main, doit demander la permission à la Commission édilitaire ;

« 3° Que si, lors de la démolition ou de la

Digitized by Google

restauration d'un édifice quelconque, même ne figurant pas sur la liste des monuments, l'on découvre quelque reste ayant une valeur historique ou artistique, la Municipalité pourra faire suspendre les travaux jusqu'à ce que la Commission édilitaire ait décidé des dispositions à prendre.

« La Municipalité possède un musée archéologique et un musée artistique.

« Elle a introduit dans les contrats d'amodiation pour les travaux des rues ou pour les constructions de murs une clause aux termes de laquelle si, dans l'exécution, on découvre des restes d'antiquités ou qui intéressent l'art, ceux-ci doivent rester la propriété de la commune, pour être transmis aux musées municipaux, lorsqu'on jugera qu'ils le méritent.

« *Moscou.* — M. le maire de la ville de Moscou a transmis la lettre de M. le Préfet de la Seine à la *Société impériale d'archéologie*, laquelle est chargée de veiller à la conservation des vestiges de la vieille ville, à leur transformation, etc., et il adressera les renseignements demandés dès qu'ils lui parviendront.

« *Munich.* — Il n'existe à Munich aucune Commission d'un caractère officiel dans le but de faire des recherches sur le vieux Munich.

« La *Société historique de la Bavière supérieure*, la *Société d'antiquités*, la *Société d'anthropologie* s'occupent de recherches préhistoriques, historiques et d'investigations concernant le vieux Munich.

« L'Académie des Sciences du Royaume de Bavière compte une Commission pour l'étude de l'histoire de la civilisation de la Bavière. Elle a un musée, qui reçoit les objets trouvés dans les excavations.

« Il existe un musée préhistorique ou des antiquités de la ville de Munich (qui n'a presque rien recueilli encore.)

« Le 20 novembre 1894, le conseiller des Archives royales, président des Archives de la Ville, du Musée historique municipal et de la Collection Maillinger, présentait au Magistrat de la ville de Munich la proposition suivante : Que l'Administration des travaux de la Ville soit invitée, lors des excavations des terrains du vieux Munich et spécialement de ses parties extérieures, à faire constater par des experts officiels l'importance ou la non-importance des restes de murailles, et de faire établir des descriptions topographiques, et, le cas échéant, des dessins ; et à faire transporter au besoin au Musée historique municipal les objets trouvés, qui auraient un intérêt historique ou se rapportant à l'époque préhistorique.

« *Odessa.* — La ville d'Odessa ne compte qu'un peu plus d'un siècle d'existence. (En 1894, elle fêtait le centenaire de sa fondation (1). Aussi ne possède-t-elle guère « d'édi- « fices ou autres monuments du passé dignes « d'être conservés. »

« En Russie, la *Commission impériale centrale d'archéologie* a dans ses attributions la conservation, la recherche et l'étude des monuments historiques ; elle fait étudier les antiquités sur tout le littoral de la mer Noire (à Kertch, à Chersonèse, etc.).

« A Odessa, existe, depuis plus de soixante ans, la *Société impériale d'histoire et d'antiquites d'Odessa*, laquelle a pour objet l'étude complète de l'histoire et de l'archéologie de la Russie méridionale. Elle a créé à Odessa un musée d'antiquités de la Russie méridionale, et deux musées en Crimée, à Théodosie et à Kertch. Enfin elle publie un recueil spécial.

« *Palerme.* — En 1890-91, la municipalité de Palerme nommait une « Commission pour dé- « terminer tous les endroits et tous les monu- « ments de la ville, célèbres par des souve- « nirs historiques, et pour y appeler l'atten- « tion par des pierres appropriées. »

« Mais il n'y existe aucune Société ayant pour but d'étudier la vieille ville. Tous les travaux d'*illustrazione* concernant les antiquités de Palerme sont dus à des études privées.

« *Valence.* — La municipalité de Valence (Espagne), « considérant le grand intérêt at- « taché à la surveillance, à la conservation et « à la restauration progressive des monu- « ments artistiques et historiques », créait, le 6 janvier 1894, une Commission des monuments, des archives et des musées municipaux, présidée par un lieutenant de l'alcade.

« Cette Commission a pour mission de surveiller :

« 1° Les monuments présentant un caractère historique ou artistique (projets de restauration) ; elle prête également son concours

(1) La municipalité d'Odessa a publié, à l'occasion de son centenaire, un recueil dont elle nous a offert un exemplaire.

Digitized by Google

aux particuliers, qui sollicitent le concours de la municipalité.

« Actuellement elle termine la restauration de la *Bourse des Marchands* (xve siècle), des *Tours des Montagnards* (xive siècle), des Croix terminales (xive siècle).

« 2° Les Archives, comprenant la série de documents (répertoriés dans un mémoire imprimé joint à la réponse);

« 3° Les musées (Musée provincial d'antiquités).

« La Commission a commencé à recueillir les restes archéologiques et artistiques de la ville de Valence dans le but de créer un musée municipal d'antiquités d'un caractère local. Elle s'occupe également du classement et du montage de la collection paléontologique américaine Notet, qui porte le nom de son donateur.

« *Varsovie.* — M. le président de la ville de Varsovie informe qu'aucune Commission pour des recherches archéologiques dans cette ville n'a été instituée par l'administration locale.

« Plusieurs municipalités françaises et étrangères ont sollicité de M. le Préfet de la Seine, en retour des renseignements qu'elles lui ont adressés sur leurs réglementations en vigueur ou en préparation, la communication des instructions propres à la Ville de Paris « au « sujet de la conservation du Vieux Paris et « des objets antiques, meubles ou immeubles, « que l'on y aura trouvés », dit l'une d'elles; elles demandent d'être tenues au courant de telles de ces instructions qui auraient été formulées ou qui le seraient par la suite.

« C'est bien le moins, vous semblera-t-il, Messieurs, que nous transmettions à ces municipalités, selon le désir qu'elles expriment, les instructions détaillées que nous projetons d'élaborer pour appeler l'attention des services administratifs, et même du public en général, sur l'intérêt qu'il y a pour l'histoire générale de Paris à ne pas laisser disséminer ou disparaître à jamais ce qui nous reste encore des constructions antiques ou du moyen âge et des œuvres artistiques, témoignages des siècles qui nous ont précédés.

« Plusieurs municipalités se préoccupent de constituer des musées locaux, ou du moins de réserver une salle ou une vitrine pour leurs séries d'antiquités ou d'objets divers provenant de la cité même.

« Elles suivent en cela l'exemple donné par la Ville de Paris, qui, dès longtemps, concevait le plan d'un « Musée municipal » proprement dit, appelé à recueillir les antiquités d'un caractère tout local, à recevoir ce qui se rattache à l'existence de la vieille cité à travers les âges antérieurs.

« Ce Musée municipal, c'est la préoccupation constante de la Commission du Vieux Paris de le pourvoir de richesses nouvelles, s'associant en cela aux vues du Conseil municipal de Paris, dont vous connaissez, Messieurs, la sollicitude pour ses chères collections du musée Carnavalet et de la Bibliothèque de la ville de Paris.

« En terminant cette analyse des intéressants documents dont M. le Préfet de la Seine a bien voulu provoquer l'envoi de la part d'un grand nombre de municipalités françaises et étrangères, nous exprimerons, au nom de la Commission du Vieux Paris, le vœu que leurs réponses et les documents qui les accompagnent soient réunis pour être conservés dans la Bibliothèque municipale, car leur intéressant ensemble peut donner une idée très exacte de l'état des études archéologiques tant en France que dans les divers pays de l'Europe (1). »

La Commission remercie vivement M. J. Périn de sa très consciencieuse étude.

M. Alfred Lamouroux donne lecture d'une communication de M. Ch. Lucas relative au Congrès international de l'art public à Bruxelles :

« *Premier Congrès international de l'art public.*

« Bruxelles, 24-28 septembre 1898.

« L'Œuvre nationale belge de *l'art appliqué à la rue et aux objets d'utilité publique*, œuvre qui s'est déjà manifestée brillamment à Bruxelles lors de l'Exposition internationale de 1897 et qui a fondé depuis deux ans un organe illustré de vulgarisation des œuvres d'art, a pris l'initiative d'un *premier Congrès*

(1) *Erratum.* — Dans le *Procès-verbal n° 4*, contenant la première partie de ce *Rapport* (page 10), lire :

« La deuxième de spécifier » (et non *spécifié*).

Digitized by Google

international de l'art public devant se tenir à Bruxelles du 24 au 28 septembre prochain.

« Dans le comité exécutif de ce congrès, dont le bureau se compose de M. Aug. Beernaert, ministre d'État, président de la Chambre des représentants, président; de M. Em. Dupont, vice-président du Sénat, vice-président; et de M. Eug. Broerman, artiste peintre, secrétaire général, figurent les ministres, dont M. Léon de Bruyn, ministre des Beaux-arts et des Travaux publics; les gouverneurs des provinces, dont M. Vergote, gouverneur de la province du Brabant; les bourgmestres des grandes villes, dont M. Charles Buls, bourgmestre de Bruxelles, un des fervents initiateurs de l'œuvre et du Congrès.

« Ce Comité exécutif fait appel aux gouvernements, aux municipalités, aux sociétés d'art et aux artistes ainsi qu'aux professeurs, pour étudier et discuter en commun un *questionnaire* divisé en trois sections:

« 1re section. — *L'art public au point de vue législatif et réglementaire:*

« 2e section. — *L'art public au point de vue social:*

« 3e section. — *L'art public au point de vue technique.*

« Nombre des questions portées à ce programme présentent un tel intérêt général et aussi une telle connexité avec les sujets des études de la Commission du Vieux Paris qu'il paraît intéressant de publier tout ou partie de ces questions dans le procès-verbal. »

La Commission décide l'impression au procès-verbal du questionnaire qui sera posé au Congrès de l'art public de Bruxelles.

« PREMIÈRE SECTION.

« *L'art public au point de vue législatif et réglementaire.*

« I. — Y a-t-il lieu pour les pouvoirs publics d'intervenir en matière d'art public et en cas d'affirmative quelle doit être la nature de cette intervention ?

« A. — Comment assurer la protection des œuvres d'art public et le respect des sites, les garantir contre les actes de mauvais goût et de vandalisme; comment doit-on provoquer ou imposer la réparation des déformations existantes ?

« B. — Y a-t-il lieu d'étendre les pouvoirs des autorités administratives au point de vue esthétique, en ce qui concerne notamment la voirie et les bâtisses; et dans l'affirmative quels doivent être ces pouvoirs ?

« C. — Quels sont les encouragements à donner à la production d'enseignes et d'affiches d'art ayant un caractère esthétique ?

« D. — Comment faut-il combattre légalement les excès de la réclame de mauvais goût qui dépare l'aspect des villes et des campagnes ?

« DEUXIÈME SECTION.

« *L'art public au point de vue social.*

« 1. — Par quels moyens peut-on encourager l'art dans un intérêt social ?

« 2. — Quel rôle doit remplir l'esthétique dans l'éducation et l'instruction ? Quelles méthodes convient-il éventuellement de recommander dans ce but ?

« 3. — Y a-t-il des mesures à prendre par les pouvoirs publics en vue du développement esthétique des populations ? Quelles sont ces mesures ?

« 4. — De l'organisation des musées et expositions d'art.

« 5. — Quel est le système qui doit prévaloir dans la répartition des travaux et encouragements artistiques. Convient-il d'organiser des concours ?

« 6. — L'institution des concours dits de Rome répond-elle aux exigences de l'art ?

« 7. — Les récompenses sont-elles utiles pour l'encouragement de l'art dans un intérêt social; dans l'affirmative, de quelle nature doivent être ces récompenses et comment faut-il les répartir ?

« 8. — Affiches d'art et publications illustrées dans un but d'éducation populaire.

« Moyens d'enrayer la production d'affiches illustrées et d'images de mauvais goût ou qui blessent la morale.

« TROISIÈME SECTION.

« *L'art public au point de vue technique.*

« 1. — N'y a-t-il pas lieu d'apporter des réformes dans l'organisation des académies et écoles d'art existantes ?

Digitized by Google

« 2. — N'y a-t-il pas lieu de créer ou d'améliorer pour les divers métiers d'art des écoles d'application et quel doit en être éventuellement le programme ?

« 3. — Quels sont, dans les conditions sociales modernes, les principes rationnels à suivre pour la création de quartiers nouveaux et pour l'édification de monuments d'architecture ou de sculpture et des constructions tant publiques que privées ? (Produire dans la mesure du possible des maquettes ou des plans.)

« 4. — Du choix des matériaux à employer pour les constructions en plein air suivant leur destination et leur situation. »

La Commission vote le renvoi de cette question à la Commission de permanence.

M. André Laugier donne lecture de la note ci-après qui lui a été demandée par la 1re Sous-commission :

« *Note sur la chapelle des Enfants-Rouges.*

« M. Gaillard fils, ancien juge suppléant au Tribunal de commerce de la Seine, président honoraire de la Chambre syndicale de la bijouterie de Paris, dans une lettre adressée à M. le Préfet de la Seine, signalait à son attention l'existence de la plus grande partie de l'église Saint-Julien de l'hospice des Enfants-Rouges, fondé sous le règne de François Ier par Marguerite de Navarre (1), et que l'on pouvait croire entièrement disparue.

« Le pourtour du chef de l'église, écrit M. Gaillard, se voit encore parfaitement par le passage du n° 90 de la rue des Archives.

« Je suis entré dans la cour du n° 90 et j'ai, en effet, constaté l'existence d'un corps de bâtiments surélevé par des constructions postérieures, sans aucun caractère, et enclavé au milieu d'elles, ayant la forme d'une abside d'église avec une grande fenêtre plein cintre, sans aucune sculpture ni ornement apparent à l'extérieur pouvant appeler l'attention.

« Le concierge de la maison m'a déclaré que l'intérieur, approprié pour des logements et magasins et divisé par des cloisons et planchers, ne présentait rien d'intéressant. Il paraissait, d'ailleurs, ignorer complètement que cet immeuble eût jamais été une église. On ne voit rien en entrant dans la cour du n° 92.

(1) D'après l'ouvrage *Les curiosités de Paris et des environs*, Paris, 1742 (Tome I, page 285), l'hospice des Enfants-Rouges aurait été fondé en 1533.

« M. Gaillard signale également l'existence, au n° 83 de la rue, en face des nos 92 et 90 — de bâtiments ayant dépendu de l'église des Enfants-Rouges, isolés de l'autre partie par le percement de la rue Molay, aujourd'hui rue des Archives. On aperçoit effectivement au coin de la rue des Archives (n° 83) et de la rue Portefoin au milieu de constructions basses, sans caractère appréciable, une ancienne porte cintrée pouvant avoir servi d'entrée à l'un des bâtiments dépendant de l'église ou de l'hospice des Enfants-Rouges.

« *Note sur la dalle tumulaire de l'ancien cloître des Carmes-Billettes, aujourd'hui préau de l'école municipale de la rue des Archives (ancienne rue des Billettes).*

« Je suis descendu avec M. le Directeur de l'école municipale dans la cave de l'ancien cloître, où, sous une très ancienne voûte soutenue par un gros pilier de pierre de forme cyclindrique, analogue à ceux que l'on voit dans les anciennes cryptes d'église, j'ai vu, adossée au mur, une ancienne pierre tombale sur laquelle je n'ai trouvé trace d'aucune inscription. On voit seulement, creusée dans la pierre, la forme d'une figure couchée ; à droite et à gauche, deux blasons.

« Ces deux blasons pourraient assurément, après examen, fournir des indications intéressantes et précises sur l'identité du personnage enseveli sous la dalle du cloître.

« D'après les renseignements que m'a donnés le directeur de l'école municipale, une autre pierre tombale existerait dans la cave du Temple évangélique des Billettes attenant au cloître et qui a dû être construit sur les fondations de l'ancienne église gothique du couvent des Carmes-Billettes contemporaine du cloître construit au xve siècle. Une visite de ces deux pierres tombales aurait été faite, m'a-t-il dit, il y a cinq ou six ans avec lui par M. le Vayer.

« André Laugier. »

Des remerciements sont adressés à M. Laugier pour sa communication.

La partie relative à la reproduction de l'église des Enfants-Rouges, 90, rue des Archives, est renvoyée à la 3e Sous-commission.

M. Alfred Lamouroux propose que la pierre tombale placée dans la cave de l'école des Carmes-Billettes soit transportée au musée Carnavalet.

Adopté.

Digitized by Google

TRAVAUX DES TROIS SOUS-COMMISSIONS

1re Sous-commission.

Augmentation du nombre des monuments historiques classés.

M. Alfred Lamouroux expose que M. Charles Lucas a proposé de rendre plus claire la nomenclature des monuments historiques classés et d'augmenter le nombre des édifices qui y sont compris.

La 1re Sous-commission est chargée de préparer pour la prochaine réunion une courte notice explicative des monuments classés existant dans la Ville de Paris.

Le même membre dit ensuite qu'au moment où M. Ch. Lucas réclamait l'augmentation du nombre des monuments classés, M. Laugier signalait l'exécution dans l'ancien hôtel de Rohan, occupé par l'Imprimerie nationale, de travaux de construction pouvant compromettre la conservation du magnifique bas-relief : *des chevaux à l'abreuvoir*, de Le Lorrain. Une visite faite sur place a permis de constater que le bas-relief ne courait pas de danger immédiat, mais que les aménagements successifs de la construction nouvellement établie au-dessous pouvaient entrainer des inconvénients.

Aussi la 1re Sous-commission propose d'émettre un vœu tendant au classement non seulement du bas-relief : *des chevaux à l'abreuvoir*, mais encore de l'édifice tout entier de l'ancien hôtel de Rohan, ce qui permettra de conserver toutes les œuvres d'art qui y sont contenues.

M. Charles Sellier signale à l'attention de la Commission que ce ne n'est pas seulement l'œuvre du sculpteur Le Lorrain qui est en danger, mais bien encore les merveilleuses décorations de l'intérieur de l'hôtel de Rohan, que l'administration de l'Imprimerie nationale aurait l'intention de faire enlever lors de son prochain déménagement pour en orner les locaux qu'elle est appelée à occuper à Grenelle et qui ne sont autres que les anciens bâtiments de l'usine Cail. Parmi ces décorations, il faut citer tout d'abord deux raretés, c'est-à-dire deux paysages de Boucher formant dessus de portes (Boucher n'est pas très connu comme paysagiste); puis les lambris sculptés et dorés du grand salon; les trumeaux mythologiques peints par Pierre; le grand cabinet dit *des Singes*, dont les panneaux représentant des sujets galants et badins, encadrés de guirlandes et de singeries, ont été peints par Christophe Huet. Or toutes ces décorations, étant immeubles par destination, ne sauraient être distraites de leur emplacement d'origine sans porter le tort le plus considérable à l'édifice dont elles font partie, édifice dont la conservation intégrale pourrait être utilisée à l'extension des Archives nationales, qui se trouvent déjà très à l'étroit au palais de Soubise.

M. Augé de Lassus expose que l'hôtel de Rohan est remarquable à tous égards, il est propriété de l'État; l'on regretterait de le voir vendre si le service public auquel il est affecté venait à être déplacé. Il est mitoyen avec les Archives nationales qui, fatalement et dans un temps peu éloigné, vont se trouver à l'étroit dans l'ancien hôtel de Soubise. La réunion de ces deux hôtels serait ainsi profitable et l'hôtel de Rohan serait sauvé.

M. Alfred Lamouroux résume la question et formule une proposition tendant à demander que l'hôtel de Rohan soit conservé dans son état actuel, qu'il soit classé comme monument historique et que l'État en garde la propriété.

M. le Président appuie la proposition de M. Lamouroux et dit qu'il interviendra auprès des ministres de la Justice et des Beaux-arts pour en poursuivre la réalisation,

La proposition de M. Lamouroux est adoptée.

Projet de classement des monuments artistiques et souvenirs historiques appartenant à la Ville de Paris.

M. Alfred Lamouroux expose que la 1re Sous-commission a mis à l'étude un projet de classement des monuments parisiens, ayant une certaine analogie avec l'organisation des monuments historiques, et qu'un rapport sera produit à ce sujet.

Communication de M. Arondel au sujet du plan des fontaines de Paris.

M. Alfred Lamouroux dit que le plan que M. Arondel offrait de communiquer est bien connu. C'est le plan de l'abbé de la Grive, inséré dans le Traité de la police de De La Mare.

L'ordre du jour est prononcé.

Digitized by Google

Proposition tendant à faire apposer une plaque sur une maison de la rue Raynouard que La Tour-d'Auvergne aurait habitée.

M. Alfred Lamouroux rappelle qu'à la précédente réunion, il avait été donné connaissance d'une lettre par laquelle M. le capitaine Paimblant du Rouil demandait l'apposition d'une plaque du *Comité des inscriptions parisiennes* sur la maison de la rue Raynouard, n° 21, dans laquelle La Tour-d'Auvergne aurait demeuré de 1796 à 1800. M. Tesson s'est rendu rue Raynouard et a rencontré de la part du gardien de la propriété la mauvaise disposition la plus évidente à fournir les renseignements élémentaires pouvant servir à la Commission pour la vérification sur place du souvenir de La Tour-d'Auvergne. Cet accueil était du reste présagé dans la lettre de M. Paimblant du Rouil.

La Commission décide de renvoyer la demande de M. Paimblant du Rouil au Comité des inscriptions parisiennes.

Adopté.

Inventaire des œuvres d'art et des souvenirs historiques appartenant à l'Assistance publique.

M. le Président informe la Commission que le Conseil de surveillance de l'administration de l'Assistance publique se préoccupe de faire dresser l'inventaire des œuvres d'art et des souvenirs historiques et archéologiques lui appartenant. Ce Conseil a notamment demandé la désignation de deux de ses membres pour faire partie de la Commission municipale du Vieux Paris.

M. Louis Lucipia, président de la 5e Commission du Conseil municipal et membre du Conseil de surveillance de l'Assistance publique, dit que le Conseil de surveillance a nommé une Commission spéciale pour participer à l'établissement de l'inventaire en question, mais qu'il n'a pas été choisi comme membre de cette Commission, pas plus du reste que MM. Baudin, Breuillé et Levraud, également membres du Conseil de surveillance. Dans ces conditions, il ne peut renseigner la commission du Vieux Paris sur ce qui a déjà été fait. Néanmoins, il y a lieu de se préoccuper de cet inventaire, car il y a de réelles richesses à cataloguer.

M. le Président ajoute que M. Napias, directeur de l'Assistance publique, fera tout le nécessaire.

L'incident est clos.

Repères de l'inondation de 1740.

M. Alfred Lamouroux dépose un plan intéressant, communiqué par M. Edgar Mareuse, et indiquant très complètement les parties de la ville de Paris envahies par les eaux lors de l'inondation du mois de décembre 1740.

La Commission décide l'impression de ce curieux document, en annexe du procès-verbal.

Rapports sur les opérations de voirie.

M. Alfred Lamouroux indique que la 1re Sous-commission, chargée de fournir un rapport sur les 72 opérations de voirie devant être prochainement exécutées, s'est subdivisée en délégations particulières ayant chacune une portion de la ville à visiter. Les rapports de ces délégations seront soumis à la Commission au fur et à mesure de leur rentrée.

Transformation de la Caisse des dépôts et consignations.

M. Alfred Lamouroux dit qu'ayant été informé par M. Bunel que la cour d'honneur de l'ancien hôtel de Belle-Isle, construit par Jacques Bruant en 1726 et actuellement occupé par la Caisse des dépôts et consignations, allait être modifiée dans ses aspects par l'occupation de services du chemin de fer d'Orléans prolongé, il a chargé M. Tesson d'aller voir sur place l'importance de ce travail de transformation.

A la suite du rapport qui lui a été soumis à ce sujet, la 1re Sous-commission propose qu'une vue soit prise de la porte d'entrée, du côté de la rue de Lille.

Adopté.

Dépouillement des catalogues des musées.

M. le Président donne connaissance de la liste des catalogues qu'il a demandés, sur le désir de la Commission, afin de faire opérer le dépouillement de tous les objets d'art et souvenirs historiques se rapportant à la ville de Paris.

Cette liste comprend les musées suivants :

Cluny.
Louvre.
Versailles.
Saint-Germain.
Ecole des beaux-arts.

M. Brown dépose le catalogue de ce dernier musée, qui vient de lui parvenir.

Digitized by Google

Fiches d'inventaire.

M. Alfred Lamouroux informe la Commission de la commande faite des fiches d'inventaire, dont le modèle récemment arrêté a été rendu très simple; la livraison doit en être faite prochainement, ce qui permettra de consigner déjà les travaux produits par la Commission.

Communication relative aux regards des eaux de Belleville.

M. Tesson. — Les importants travaux exécutés dans les siècles passés pour amener à Paris l'eau pure provenant de quelques sources peu éloignées ont paru assez intéressants pour que votre 1re Sous-commission vous propose d'émettre un vœu tendant à la conservation, dans la mesure du possible, des aqueducs et des regards encore actuellement existants et qui témoignent d'un effort considérable accompli à une époque où les procédés d'exécution étaient à l'état rudimentaire.

Comme préambule au travail qui vous sera soumis à ce sujet, permettez-moi de vous exposer en quelques mots ce que sont les eaux dites de Belleville, de Ménilmontant, du Pré-Saint Gervais, que Belgrand réunit si exactement sous le nom de sources du Nord.

Le développement progressif de la population parisienne éloignait sans cesse de la Seine les nouvelles agglomérations, dont la première préoccupation en s'installant consistait à se procurer l'eau nécessaire, soit aux usages domestiques, soit à la fabrication du pain, soit aux différents besoins industriels.

C'est ainsi que les habitations nouvelles s'édifiaient dans les endroits où les puits s'établissaient le plus facilement, et c'est pourquoi la rive droite se développa si rapidement tandis que la rive gauche restait stationnaire, car l'eau se rencontre à une profondeur qui ne dépassait pas une moyenne de 4 à 5 mètres dans une zone qui, de la Seine, s'étendait jusqu'aux boulevards intérieurs actuels, tandis que les forages exécutés sur l'autre rive devaient descendre jusqu'à 20 et 30 mètres pour rencontrer la nappe d'eau.

Il en est résulté que l'enceinte de Philippe-Auguste a limité la partie de la ville située sur la rive gauche de la Seine jusqu'à l'établissement de l'enceinte de Louis XIV alors que les limites de la rive droite avaient dû être reculées, sous Charles V, Charles VI et Louis XIII.

Les puits étaient très nombreux. Leur recensement effectué en 1870 en a fait reconnaître plus de 30,000, presque tous nciens.

Mais l'eau de puits est impropre à certains usages et son débit est incertain et irrégulier ; l'on s'explique aisément que les quelques sources situées au nord de la ville, à une altitude rendant leur écoulement facile, aient pu tenter, par la qualité de leurs eaux, aussi bien les autorités ayant à veiller aux commodités du public, que les communautés importantes et les seigneurs puissants désireux d'augmenter leur bien-être.

Les travaux entrepris pour capter ces sources sont d'une date très ancienne, comme l'atteste l'extrait suivant des registres de *l'Hôtel de Ville de Paris :*

« Lettres patentes de Charles VI, le 9 octobre 1392, par lesquelles, sur la plainte à luy faite qu'encore que pour l'amour que ses prédécesseurs ayent eu à la Ville de Paris, certains tuyaux et conduits ayent été ordonnez sous leur autorité de si long temps que mémoire d'homme n'est du contraire, pour la conduite des eaux en ladicte ville qui avoient été départies en diverses fontaines publiques, et spécialement aux lieux nommés la fontaine Saint-Innocent, Maubué et la Halle ;..... »

Le regard dit de la Lanterne, qui existe encore rue de Belleville, 207, contient une inscription lapidaire de 1457 rappelant une visite de l'aqueduc y amenant les eaux.

Une partie de ces travaux d'art a été détruite par la construction du chemin de fer de Ceinture et par le percement de la rue des Pyrénées; M. Coyecque signalait les traces du regard dit de *la prise des eaux*, retrouvées dans les fouilles opérées rue des Couronnes; en même temps, nous apprenions la suppression récente du regard Beaufils, rue de Belleville, 187. Cet abandon et ce désintéressement des souvenirs de travaux si considérables remettent en mémoire ce que M. Belgrand écrivait en 1876 à ce sujet :

« ..... Les traditions se perdent : quand j'aurai disparu avec trois ou quatre collaborateurs et autant d'anciens serviteurs qui surveillent les tronçons d'aqueducs comme chose sacrée, qui en jaugent l'eau comme si elle était encore indispensable à Paris, il ne restera pas même un souvenir de ces vieilles choses. »

La 1re Sous-Commission a bien voulu me charger de préparer la très succincte notice suivante dans le but de susciter un peu d'intérêt en faveur de ces souvenirs parisiens :

Les collines du nord de Paris, notamment

Digitized by Google

le plateau de Belleville compris entre la rue Saint-Fargeau et la rue Botzaris, sont formées d'une masse de marnes vertes dont la couche supérieure imperméable à l'eau suit presque parallèlement, et à une faible profondeur, le niveau du sol; les eaux d'infiltration sont arrêtées par ces marnes vertes et y forment une nappe qui suit les sinuosités du sol, en sorte qu'il suffit d'installer un système de drainage reposant sur la couche supérieure des marnes vertes pour canaliser cette nappe.

Primitivement, de simples rigoles se réunissant dans des mares accomplissaient ce drainage. Une installation de ce genre est encore visible à Bagnolet; elle avait été établie pour amener l'eau au parc du duc d'Orléans, dont le pavillon d'entrée est actuellement occupé par l'hospice Debrousse, rue de Bagnolet, n° 148, et dont il reste encore une maison de garde dans la rue de Vincennes, à Bagnolet.

Plus tard et pour empêcher les souillures de l'eau s'écoulant à ciel ouvert au fond d'une rigole, l'on construisit les *pierrées*, sortes de conduits en pierres sèches qui prenaient naissance sur les surfaces horizontales pour se diriger sur les déclivités et se réunir dans des regards.

La construction de ces pierrées a été très clairement exposée dans le *Bail fait à Jean Coing pour l'entreprise de la conduite des eaux de Rongis à Paris sur le modèle des travaux des eaux de Belleville* (le 27 octobre 1612) : « S'il se trouve quelque cours d'eau qui « mérite plus grande recherche, sera faicte « ouverture de la terre jusques à telle lon- « gueur qui sera nécessaire pour le mieulx et « la tranchée pour conduire l'eaue sera de « deux pieds et demy de large remplye de « deux petits murs de pierre sèche, ung petit « canal entre deux de six poulces de large et « ung pied et demy de hault, recouverts de « pierre de blocaille ou cailloux de la mesme « qualité avec un corroy faict de glaize de six « poulces d'épaisseur par dessus les dictes « couvertures..... »

Les pierrées venaient déverser leurs eaux dans les aqueducs, qui eux-mêmes aboutissaient dans des bassins ou fontaines installés dans un bâtiment appelé regard. Les aqueducs et les regards ont été construits hors de proportion avec les services qu'ils étaient appelés à rendre. L'aménagement de chaque regard correspondait aux nécessités qui avaient décidé sa construction. L'un recevait les eaux de pierrées différentes et les réunissait pour les faire écouler par l'aqueduc; un autre divisait l'eau d'un même aqueduc entre conduites différentes; d'autres enfin distribuaient l'eau recueillie suivant la destination déterminée et la quantité attribuée. Voici comment avait lieu l'opération : sur l'un des côtés du bassin dit de la prise des eaux était encastrée une plaque de cuivre ou de plomb dans laquelle on pratiquait, au fur et à mesure des concessions, des ouvertures circulaires correspondant au volume de la concession accordée.

L'acte qui autorisait la concession était accompagné d'un anneau d'argent dont le diamètre était égal au trou fait dans la plaque de la prise d'eau.

Les trous étaient établis suivant plusieurs lignes horizontales, en sorte que les concessions privilégiées étaient toujours branchées sur la partie inférieure de la plaque jusqu'où la disette d'eau ne faisait jamais descendre le niveau.

C'est par ces procédés primitifs que l'on amenait à Paris 350 mètres cubes d'eau par jour en moyenne.

Les sources du nord étaient au nombre de quatre :

L'eau du pré Saint-Gervais, qui prenait naissance aux regards de Cacheloup et du trou Morin, au village du Pré-Saint-Gervais; elle était la propriété du prieuré de Saint-Lazare, où elle arrivait en contournant le revers nord de la colline de Belleville.

L'eau de Belleville, destinée au service public, prise sur le sommet du plateau, et dont le premier regard, dit de la Lanterne, existe encore rue de Belleville, 207; les premières pierrées s'y réunissaient, puis l'eau coulait en aqueduc par les rues Levert, des Rigoles, de la Mare; là, le regard de prise des eaux répartissait entre diverses conduites le contenu de ses bassins. Un regard secondaire existait à la rue du Calvaire, au Marais, d'où l'excédent d'eau servait à nettoyer le grand égout.

L'eau de Savies, amenée par des pierrées très productives qui se réunissaient dans le regard Saint-Martin, rue des Cascades; elle était la propriété des moines de Saint-Martin et des Templiers.

Ce regard Saint-Martin existe toujours; il porte une inscription intéressante, datée de 1722.

L'eau de l'hôpital Saint-Louis.—Cette prise d'eau est la plus récente, et l'on possède des renseignements certains sur son origine. Quelques extraits des *Procès-verbaux des délibéra-*

Digitized by Google

tions du Bureau de l'Hôtel-Dieu sont intéressants à cet égard :

« *13 juin 1608.* — Nicolas le Gouttier, vi-
« gneron, demeurant à Belleville, est venu
« au Bureau pour les dommages qu'il prétend
« avoir, pour raison d'une pièce de terre que
« l'on luy a gasté pour fouiller la fontaine que
« la Compagnie prétend faire venir en la mai-
« son de la Santé et pour estimer le dégast qui
« lui a esté fait en ladite terre a nommé de sa
« part Simon Bordier, vigneron.

« *5 septembre 1608.* — A été ordonné à
« Vellefaux de faire fouiller la fontaine dési-
« gnée pour la maison de la Santé.

« *4 novembre 1611.* — A été ordonné au
« receveur général de paier aux sieurs Lenor-
« mand et Beaudouyn, notaires, la somme de
« douze livres tournois pour leur salaire vac-
« cations et grosse du contrat passé entre MM.
« les gouverneurs et les religieux des Céles-
« tins de Paris, portant vente faite par les dits
« religieux de trois arpents de terre, sciz au
« village de Belleville pour faire recherche de
« quelque source d'eau pour conduire en l'hô-
« pital Saint-Louis. »

Les pierrées ont été établies autour d'une source située au nord de la place des Fêtes, elles aboutissaient au *regard de la chambre du chirurgien*, rue de Belleville, 169, mais leur produit était insuffisant, puisqu'une concession supplémentaire à prendre au regard Beaufils était accordée en 1619 comme en fait foi l'extrait du procès-verbal des délibérations du Bureau de l'Hôtel-Dieu :

« 17 juillet 1619. — Ce dict jour a esté donné
« charge à Claude Vellefaux se transporter à
« Belleville et prendre avec lui Jaclin, maître
« des œuvres de la Ville assisté de Henry de
« la Rue, plombier du dict Hostel Dieu, pour
« effectuer la concession de quatres lignes
« d'eaue accordés par messieurs les prévost
« des marchands et es chevins de la Ville pour
« joindre à la fontaine de l'hospital Sainct
« Louys, au lieu le plus commode que faire
« se pourra. »

L'eau de Saint-Louis descendait en conduite par la rue de Belleville, la rue Rébeval, autrefois rue Saint-Laurent, au bas de laquelle venait se joindre l'eau des Esmocoüards dont les transformations spontanées ont singulièrement intrigué il y a quelques années; puis elle suivait la rue de la Chopinette pour aboutir dans le réservoir de l'hôpital Saint-Louis.

Cette eau de Belleville a été remplacée en 1832 par l'eau de l'Ourcq.

Voici, Messieurs, le court exposé du régime des anciennes eaux des sources de Belleville qui, pour la plus grande partie, s'en vont maintenant à l'égout. Néanmoins la statistique municipale du mois de novembre 1897 leur attribuait un rendement constaté de 310 mètres cubes par jour.

Il semble que le souvenir de travaux, aussi considérables, pour les époques qui les ont vu accomplir, ne puisse être dédaigné et qu'il appartient à la Commission du Vieux Paris de recueillir la trace des constructions détruites ou abandonnées et de veiller à la conservation des aqueducs et des regards actuellement existants afin de prévenir les cas de destruction inutile.

M. le Président dit que ce travail intéressant mérite d'être continué.

M. Tesson est chargé de réunir les renseignements les plus détaillés sur ces souvenirs des premières eaux de Paris et de fournir un rapport complet avec plans à l'appui.

Compte rendu de l'excursion de la 1re Sous-commission.

M. Tesson. — Les travaux de couverture de la Bièvre vont entraîner la disparition des tanneries établies sur les bords de cette minuscule rivière et causer par conséquent la transformation radicale des aspects de tout un quartier de Paris.

Les portions déjà recouvertes ont métamorphosé d'une façon saisissante, non seulement les voies publiques et les propriétés riveraines, mais aussi le caractère des habitations avoisinantes.

Le travail s'exécute rapidement et dans un petit nombre d'années toutes les tanneries auront disparu ; il sera alors difficile de reconstituer l'aspect si spécialement pittoresque des ruelles, des impasses tortueuses, tracées dans les méandres des divers bras de la Bièvre, si l'on n'a pas eu la précaution d'établir des vues caractérisées par la préoccupation documentaire.

Certains coins, comme ceux situés derrière les jardins de la manufacture des Gobelins, se prêtent à d'artistiques reproductions; les biefs du boulevard de Port-Royal ; la très curieuse tannerie de la rue Corvisart, 54 ; le passage Moret, offrent des vues dont il importe de conserver jusqu'aux moindres détails.

Mais ce qui domine le tout, en caractère archéologique, en importance et en grandeur, c'est l'immensé construction ancienne dési-

Digitized by Google

gnée sous l'appellation, assez commune dans ces parages, de *Maison de la reine Blanche*, dans laquelle est installée la tannerie de MM. Seignobos et Cie, rue des Gobelins, 17. Ce vaste établissement est remarquable à tous égards; les anciennes salles de dimensions énormes, dans lesquelles tournent actuellement les machines puissantes, retiennent aussi bien l'attention que les escaliers tournants à noyaux moulurés, les portes à cintres surbaissés, les baies en pleine ogive et les vieilles toitures mansardées.

Des procédés de reproduction appropriés spécialement devront évidemment être employés pour conserver de cette intéressante construction un souvenir bien vivant.

Il semble qu'il y aurait lieu de faire exécuter une maquette par un décorateur de théâtre.

Tout à côté, au n° 19, la maison voisine a gardé également des vestiges d'ancienne splendeur; l'on y trouve un bâtiment en forme de tour carrée dont la porte est surmontée d'une accolade intéressante; les fenêtres à meneaux ont été conservées.

Le pittoresque est partout dans ce quartier Croulebarbe; lorsque l'on sort de la vieille tannerie, juchée sur un revers de talus bordant la Bièvre, rue Corvisart, 54, l'on rencontre au milieu d'une végétation luxuriante d'herbes folles un ancien pavillon, presque abandonné, entouré de masures en ruines de l'aspect le plus singulier.

Ce pavillon, appelé Maison du Clos Payen, a été construit en 1762 par Peyre.

Il y aurait lieu de prendre une vue photographique de cette maison, dont l'entrée se trouve boulevard d'Italie, 68.

La Sous-commission a été conduite dans cette excursion par M. Guiffrey; M. Lemaitre, conducteur des travaux, avec beaucoup d'amabilité, a facilité l'accès des divers tronçons de la Bièvre, séparés sans cesse par les voies publiques.

L'on a visité ensuite la vieille maison du *n° 3 de la rue des Gobelins*, très réparée, — trop peut-être au gré des amis des anciens souvenirs; — l'on y remarque un joli couronnement de porte d'entrée, un escalier Louis XV, très bien traité, avec balustres en bois et départ sculpté en plein bois; une ancienne galerie, dont les colonnes et les piliers sont encore visibles, atteste l'importance que devait avoir l'édifice.

Dans la *ruelle des Gobelins*, *n° 7*, existe un curieux pavillon de l'époque de la Régence, dont la destination ancienne n'est pas connue, il présente de très jolis couronnements de portes dont la pureté de dessin a été remarquée.

Sous les indications de M. J. Périn, la Sous-commission s'est rendue derrière l'*église Saint-Médard*, sur l'emplacement de la *sépulture du diacre Paris*, si célèbre par le mouvement populaire qu'occasionnèrent les convulsionnaires.

Le lieu précis de cette sépulture a été indiqué par M. Périn, dans la petite cour donnant rue Candolle, dans l'axe même du chevet de l'église Saint-Médard.

La porte du petit cimetière de Saint-Médard, sur la rue Daubenton, 41, est d'une architecture très particulière, dont il serait bon de conserver une vue. Il n'existe plus aucune trace du cimetière ancien.

Enfin, *rue Geoffroy-Saint-Hilaire*, 5, l'ancien pavillon de surveillance du Marché aux chevaux, actuellement occupé par un commissariat de police et qui est d'une architecture intéressante, a été trouvé en parfait état de conservation et d'entretien.

M. Guiffrey donne connaissance de la note suivante qu'il a préparée au sujet de *la Maison dite de la Reine-Blanche :*

« L'immeuble connu sous le nom de Maison de la reine Blanche et situé rue des Gobelins, autrefois rue de Bièvre, forme aujourd'hui deux immeubles distincts qui ont reçu les nos 17 et 19. Il est évident qu'ils étaient réunis jadis; les constructions anciennes sont de la même date : fin du xve ou commencement du xvie siècle.

« Au n° 19, un corps de bâtiment donnant sur la rue avec hautes et larges fenêtres coupées de croisillons en pierre à moulures accentuées. La porte elle-même a conservé des saillies extérieures très prononcées. Au corps de bâtiment principal est appliqué par derrière un escalier à vis, en pierre, formant tourelle, dont la porte est surmontée d'une fausse arcature de style flamboyant; cet escalier donne accès aux caves. Il existe encore deux étages superposés de caves assez spacieuses, d'une construction très solide, offrant certaines particularités notables. Il nous a été assuré que sous les deux étages des caves actuelles en existait jadis une troisième, aujourd'hui comblé. Le sol inférieur se trouvait donc bien au-dessous du lit de la Bièvre.

« Au n° 17, qui n'a maintenant qu'une entrée

Digitized by Google

très étroite sur la rue des Gobelins, s'étend un terrain considérable, de 7,000 mètres au moins, appartenant au même propriétaire que le n° 3 de la même rue. C'est ce qui lui a inspiré sans doute l'idée de mettre son terrain en valeur en y perçant une rue allant de la ruelle des Gobelins à la rue des Gobelins, tout près de son débouché sur l'avenue.

« Sur ce terrain s'élèvent diverses constructions d'époques très différentes. La plus ancienne, la seule dont nous nous occupons, est certainement de la même date que la maison du n° 19. Ce bâtiment est en forme de parallélogramme de 40 à 50 mètres de long sur 8 ou 10 de large; il est divisé en trois étages. Contre les deux pignons, et aux deux extrémités opposées, sont appliquées deux tourelles contenant chacune un escalier à vis dont le noyau central servant de rampe est formé d'un seul morceau de bois de 8 à 10 mètres de long, creusé de moulures profondes et d'un dessin très caractéristique. Ces escaliers remontent, comme la maison donnant sur la rue, à la fin du xve ou au début du xvie siècle.

« Le corps de bâtiment compris entre ces deux escaliers forme trois vastes salles, une à chaque étage, éclairées par des fenêtres qui ne paraissent avoir jamais reçu de meneaux. Les murs ne portent aucune trace de division intérieure. Les pièces auraient donc toujours servi de magasins ou d'ateliers et n'auraient pas été destinées à recevoir des habitants.

« Il ne faut pas oublier que sous un autre bâtiment voisin du précédent, naguère en bordure de la Bièvre et aujourd'hui en façade sur la ruelle des Gobelins, a été creusée une immense citerne que nous n'avons pu visiter parce qu'elle est constamment remplie d'eau; il nous a été assuré qu'elle mesure une quarantaine de mètres de long sur 7 ou 8 de large et 5 ou 6 de profondeur. Évidemment une pareille excavation a été pratiquée pour les besoins d'une industrie exigeant beaucoup d'eau et non simplement pour fournir les eaux ménagères d'une habitation privée.

« Sans avoir eu le temps de pousser bien loin mes recherches, j'ai consulté quelques anciens historiens de Paris et particulièrement la série des plans de Carnavalet, et j'ai constaté avec surprise que cet immeuble, de la fin du xve siècle, n'était pas indiqué sur la plupart des plans. Verniquet lui-même ne porte à cet endroit qu'un terrain vague. Peut-être, cette omission doit-elle s'expliquer par la situation excentrique de l'immeuble. En 1791, la porte qui fermait le faubourg Saint-Marcel se trouvait avant l'entrée de la manufacture, rue Mouffetard.

« Mais on sait que la famille Gobelin a eu sur les bords de la Bièvre, à cette place même, une teinturerie importante.

« On supposait que cette industrie avait disparu pour faire place à la manufacture des Gobelins. Or, rien ne prouve que les deux établissements n'ont pas coexisté l'un à côté de l'autre au dix-septième et au dix-huitième siècle. La tradition veut que M. de Julienne, le célèbre amateur, l'ami de Watteau, ait habité ce pavillon de chasse tout voisin des Gobelins qui disparaîtra bientôt. On n'ignore pas que M. de Julienne était inspecteur des manufactures et avait les teintureries dans ses attributions.

« Il y a donc de sérieuses présomptions pour que cette maison dite de la reine Blanche, qui ne remonte pas au delà de la fin du xve siècle, soit tout simplement la construction que de vieux historiens appellent la folie Gobelin et que nous ayons ainsi sous les yeux l'atelier où la famille des marchands teinturiers en écarlate a érigé sa fortune et sa réputation.

Certes, cette hypothèse a besoin de confirmation; mais, si des preuves positives venaient la corroborer, le berceau de la famille et du quartier des Gobelins ne mériterait-il pas que la Ville ou l'Etat se préoccupât de conserver un édifice d'un aussi grand intérêt historique ?

« Je dois ajouter que la Commission des monuments historiques se préoccupe en ce moment même de la question. Elle a chargé un jeune architecte attaché à ses travaux de faire un relevé des anciens édifices de la rue des Gobelins. Cela ne nous paraît pas suffisant. La Ville de Paris n'est pas si riche en édifices de cette époque pour qu'on ne tente pas d'assurer la conservation de ceux dont nous venons de parler, surtout quand il s'y attache de pareils souvenirs.

« Je demande donc, pour conclure, à M. le Préfet de la Seine et aux membres de la Commission du vieux Paris de vouloir bien recommander l'examen de la question à la sollicitude du Conseil municipal.

« Jules Guiffrey. »

M. le Président, au nom de la Commission, remercie M. Guiffrey de son intéressante étude.

M. Alfred Lamouroux propose de demander le classement de l'intéressante construction dont il vient d'être question et appelle l'attention de la 3e Sous-commission pour une reproduction spécialement appropriée.

Digitized by Google

MM. Detaille et **Cain** proposent de faire établir une maquette par M. Jambon, peintre-décorateur.

Approuvé.

M. Alfred Lamouroux dit qu'avant de procéder aux commandes de reproduction des aspects des bords de la Bièvre, il est nécessaire de demander à M. Bechmann communication des photographies que son service a prises avant et pendant l'exécution des travaux.

Adopté.

La proposition de reproduction de la maison rue Daubenton, 41, est renvoyée à la 3e Sous-commission.

M. le Président résume les différents avis émis en ce qui concerne la maison dite de la Reine-Blanche :

1° Par M. Guiffrey, qui a proposé le classement par la Commission des monuments historiques ;

2e Par d'autres membres de la Commission, qui ont demandé que la Ville conserve ce vieux souvenir.

La Commission émet un avis favorable à ces deux solutions, qui tendent à la conservation de la maison.

L'incident est clos.

Reproduction du plan de Verniquet.

M. Gosselin-Lenôtre demande qu'il soit mis à l'usage des membres de la Commission des reproductions du plan de Verniquet dressé à l'échelle des plans de l'Album des vingt arrondissements de Paris.

MM. Mareuse et **Sellier** disent que ces plans existent en deux états : l'un sur papier fort, l'autre sur papier parchemin ; ce dernier facilite les recherches et les travaux par la commodité de superposition sur les plans modernes.

M. Mareuse propose que des exemplaires de ces plans, dans les deux états, soient mis à la disposition des membres qui ne les possèdent pas encore.

Cette proposition est adoptée.

2e Sous-commission.

M. Alfred Lamouroux donne lecture du rapport de M. l'architecte Sauvageot sur le projet de restauration de l'église Saint-Pierre de Montmartre :

« *Rapport de l'architecte sur le projet de restauration de l'église Saint-Pierre de Montmartre.*

« Dès les premiers siècles de l'ère chrétienne d'importants édifices religieux ont été érigés sur la butte Montmartre. Aux temples païens de l'époque gallo-romaine ont succédé diverses chapelles bâties successivement sur l'emplacement même occupé aujourd'hui par l'église Saint-Pierre.

« D'après la tradition, la première de ces églises aurait été édifiée au VIIIe siècle et placée sous le vocable de saint Denis. Détruite par un ouragan, elle aurait été refaite entièrement vers le milieu du xe siècle. De ces édifices antérieurs ils ne subsiste rien aujourd'hui, sauf les colonnes en marbre et les chapiteaux gallo-romains, déjà utilisés probablement dans les premiers monuments chrétiens et réemployés de nouveau dans la construction de l'église rebâtie au cours de la première moitié du XIIe siècle.

« C'est à cette dernière reconstruction qu'appartiennent les parties principales de l'église actuelle. Deux faits cités par l'abbé Lebeuf permettent de fixer exactement l'époque de cette réédification, que les fouilles récentes et sondages opérés récemment ont montré avoir été totale : En 1133, les moines du prieuré de Saint-Martin-des-Champs cédaient au roi Louis-le-Gros les terrains et l'église de Montmartre et, en 1134, ledit roi dotait richement le nouveau monastère dont les religieuses bénédictines firent alors rebâtir l'église pour leur usage en même temps que le service de la paroisse. En 1147, la consécration solennelle de la nouvelle église fut faite par le pape Eugène III, assisté de saint Bernard et de Pierre le Vénérable, abbés de Clairvaux et de Cluny.

« C'est donc entre les années 1135 et 1147 qu'eut lieu la reconstruction dont il s'agit ; ce qui est d'ailleurs bien en rapport avec le caractère archaïque des parties subsistantes de l'église rebâtie en ce moment.

« Or, comme je l'ai démontré dans ma note sur les fouilles et sondages opérés en mars 1898, il est à remarquer que cette église était

Digitized by Google

entièrement voûtée à son origine : les bas côtés et les transepts en voûtes d'arêtes, le chœur et la nef en voûtes à nervures d'ogives croisées, dont une travée existe encore dans le chœur.

« Si l'on rappelle ici que les plus anciennes voûtes connues, établies sur arcs diagonaux, indépendants, remontent à 1120 et 1125 (à Morienval et à Marolles-en-Brie) et que les voûtes à nervures du pourtour du chœur de l'église abbatiale de Saint-Denis ont été bâties de 1137 à 1140, on voit que la voûte à croisées d'ogives conservée dans l'église Saint-Pierre de Montmartre est une des premières qui ait été faites en France. A cet égard, cette voûte présente donc un intérêt tout particulier pour l'histoire de la construction dans notre pays. On peut y étudier, en effet, un très curieux exemple des tâtonnements qui ont précédé les développements si féconds du principe initial de notre architecture nationale.

« Cette travée de voûte primitive à arcs ogives est la seule qui subsiste à l'église Saint-Pierre.

« Toutefois, la disposition sur plan diagonal des bases des colonnes flanquant les piliers anciens et aussi les traces évidentes des chapitaux-bûchés sur les colonnes d'arêtiers, suffiraient à montrer que toute la grande nef a été voûtée de même. Sous l'enduit du mur, j'ai, du reste, découvert les amorces de cette voûte encore en place dans la travée de la nef la plus rapprochée du chœur. La voûte ancienne de la nef était sensiblement plus élevée que la voûte du chœur. Cette dernière porte sur d'épais murs pleins et sa situation entre le clocher latéral et la chapelle absidale sud, qui l'épaulaient assez fortement, contribuait aussi à sa stabilité.

« Dans la nef, au contraire, la grande voûte reposait sur des piliers isolés, reliés en tête par des murs assez minces. Les contreforts extérieurs de la nef, en porte à faux prononcé sur les arcs doubleaux des bas-côtés, étaient insuffisants pour maintenir la poussée d'une lourde voûte bombée à aussi grande portée.

« Aussi cette voûte de la nef n'a-t-elle pas eu une longue durée, car, si elle ne s'est pas écroulée, elle a dû être démontée dès la seconde moitié du XIIe siècle. Ce qui rend vraisemblable l'effondrement des grandes voûtes primitives, c'est d'abord le déversement accentué des anciens piliers conservés et surtout la réfection complète des trois premières travées de la nef, qui avaient peut-être plus souffert que les autres de la catastrophe. Il est à remarquer, cependant, que le mur primitif du bas côté nord subsiste encore, dans la première travée près du pignon. Un accident analogue s'était-il produit aussi au chevet de l'abside principale? On ne saurait l'affirmer. Toujours est-il que ce chevet a également été reconstruit en même temps que les trois premières travées de la nef. En comparant les profils et la sculpture des parties refaites alors à l'église Saint-Pierre avec les éléments similaires de plusieurs églises des environs de Paris, on peut admettre que cette réfection aurait eu lieu de 1170 à 1180.

« A l'église de Domont, près d'Ecouen, où se remarquent des arcs-boutants datant évidemment de la fin du XIIe siècle, on voit une corniche et des chapiteaux sculptés identiques à ceux des parties refaites à Montmartre.

« Faute de ressources suffisantes, sans doute, les voûtes de la nef et des bas-côtés de l'église Saint-Pierre n'ont pas été rétablies à cette époque. Mais la section des nouveaux piliers est tracée en vue des voûtes à construire ultérieurement, et les chapitaux devant porter les arcs doubleaux et les arêtiers ont été sculptés prêts à les recevoir.

« Dans les bas-côtés nord et sud, les arcs formerets existent le long des murs latéraux.

« Dans l'attente de ces voûtes ajournées, la grande nef et les bas-côtés ont été alors fermés par un plafond en bois apparent, c'est ce que montre clairement l'examen de la charpente actuelle du comble supérieur, en grande partie très ancienne. Cette charpente est à chevrons portant ferme avec entrait au droit de chaque chevron.

« Les planches du plafond étaient clouées en travers de ces nombreux entraits espacés seulement de 066 d'axe en axe (1). Au dessous de ce plafond les murs latéraux de la nef étaient peints en ton d'ocre jaune, avec appareil tracé en blanc dont quelques parties déjà signalées en 1850 sur les dessins de M. Garrez (2) sont encore assez visibles dans le comble.

« Cependant le nouveau chevet de l'abside principale fut refait avec une voûte sur nervures d'arêtiers. Mais, rendu prudent par les

(1) Cette charpente, combinée en vue du plafond qu'elle devait soutenir, est nécessairement antérieure aux voutes du XVIe siècle par lesquelles le plafond en bois a été remplacé. Je croirais volontiers que cette charpente si naïve remonte à l'époque même de la reconstruction des trois premières travées de la nef, c'est-à-dire à la fin du XIIe siècle.

(2) Dessins faisant partie des archives des Monuments historiques.

Digitized by Google

accidents antérieurs, le nouvel architecte fit cette voûte en remplissages très minces, 0 m. 10 c. d'épaisseur, composés de petits éclats de pierre noyés dans le plâtre, avec tracé d'appareil gravé sur la surface interne. Bien que, dans ces conditions, cette voûte n'eût pour ainsi dire pas de poussée, le nouveau chevet fut néanmoins épaulé par quatre puissants éperons un peu bien exagérés ici.

« Comme toujours, l'état des choses établi provisoirement eut une longue durée ; c'est, en effet, seulement vers l'année 1560 que la voûte de la grande nef fut rétablie; les remplissages de cette voûte à nervures du XVIe siècle sont faits en moellons appareillés, n'ayant que 0 m. 18 c. à 0 m. 20 c. d'épaisseur, et posés en plâtre ainsi que les arcs doubleaux, diagonaux et formerets. En même temps que cette voûte assez légère était faite, de nombreux tirants en fer ont été passés en travers de la nef, au-dessus de l'extrados des voûtes, pour empêcher l'écartement des murs latéraux. Les bas-côtés sont restés plafonnés et le sont encore aujourd'hui.

« Dans son Histoire du diocèse de Paris, publiée en 1750, l'abbé Lebeuf signale le portail occidental de l'église Saint-Pierre comme datant du XIIIe siècle.

« Il s'agit évidemment de la façade du pignon refaite en même temps que les premières travées de la nef et recouverte, sous Louis XVI, par le placage actuel d'ordonnance classique.

« A l'intérieur de ce pignon on voit encore les arcs formerets anciens et l'ébrasement d'une grande fenêtre ogivale occupant le milieu de la nef principale. Le mur extérieur du bas-côté nord a été refait ausssi sous Louis XVI, sauf la première travée où le mur ancien du commencement du XIIe siècle a été conservé avec sa fenêtre primitive placée dans l'axe de la grande arcade de la nef.

« L'abbé Lebeuf indique aussi comme étant moderne la tour placée à gauche du portail occidental. Cette tour informe, démolie tout récemment, avait été construite pour remplacer le clocher du XIIe siècle situé à la gauche du chœur, que son état de ruine avait obligé à démonter vers la fin du XVIIe siècle.

« L'ancien clocher roman est encore figuré à côté du chœur, sur le plan de Paris à vol d'oiseau dressé par Vassalieu, dit Nicolay, en 1609.

« Il était nécessaire de résumer brièvement ici l'historique de la construction de l'église Saint-Pierre, afin de délimiter exactement les parties de l'édifice érigées ou rebâties à diverses époques. Cet exposé succinct facilitera, d'ailleurs, l'appréciation, en connaissance de cause, du caractère des travaux proposés aujourd'hui. Pour compléter ces notes préliminaires, je mentionnerai la construction de la tour ronde montée en 1795 sur l'abside pour l'installation du télégraphe à signaux des frères Chappe, et enfin la réfection du mur du bas-côté sud vers 1845, ainsi que le rétablissement tout récent du transept sud, effectué en 1874.

« On conçoit facilement qu'après avoir traversé tant de vicissitudes, l'église Saint-Pierre de Montmartre soit aujourd'hui en assez mauvaise situation. Ce qui n'a pas peu contribué aux dégradations de l'édifice, c'est le défaut prolongé de l'entretien de la nef, et, particulièrement, l'abandon complet dans lequel tout le chœur a été laissé depuis près d'un siècle. Aussi les travaux à faire pour restaurer cet intéressant monument auraient-ils nécessairement une assez grande importance, augmentée encore par le rétablissement de parties détruites, indispensables à l'exercice du culte. Ainsi l'église est aujourd'hui dépourvue d'emplacement pour l'installation des cloches.

« En dernier lieu celles-ci étaient suspendues sur un pilône en charpente établi auprès de l'église.

« La reconstruction, très modeste, du clocher du XIIe siècle à son emplacement primitif me semble donc s'imposer. D'autre part, le pignon actuel du transept nord, de construction moderne en moellons plâtrés et informe d'ailleurs, ne peut guère être conservé à cause de son mauvais état.

« La reconstruction forcée du clocher avec sa tourelle d'escalier, dont le soubassement ancien vient d'être mis à jour, implique, du reste, il me semble, le rétablissement du transept nord sur ses anciennes fondations retrouvées dans les fouilles récentes.

« Le pignon, moderne aussi, du transept sud, mais construit en pierres de taille, est en assez bon état de solidité. Les petites lézardes qui s'y sont produites ne paraissent pas avoir de gravité et pourraient être reprises facilement.

« C'est pourquoi, bien que le caractère archéologique de ce transept laisse à désirer, je crois devoir en proposer la conservation.

« Pour le chœur tous les éléments anciens existent à l'exception de la partie haute du clocher.

Digitized by Google

« La restauration de cette partie du monument comporte seulement les reprises et réfections partielles nécessaires pour sa remise en bon état de conservation.

« Dans la nef il y a lieu, évidemment, de conserver les voûtes hautes du XVIe siècle, où il suffira de raccorder des crevasses peu importantes.

« Les plafonds en bois plâtrés couvrant les bas-côtés nord et sud sont en très mauvais état par suite d'infiltrations prolongées d'eaux pluviales. Je pense qu'il conviendrait de remplacer ces plafonds par les voûtes d'arêtes détruites, dont le rétablissement compléterait ainsi le voûtage général en maçonnerie des diverses parties de l'église. Comme conséquence, il faudrait pour cela rétablir un certain nombre des piles à colonnes adossées autrefois au mur extérieur du bas-côté nord et refaire aussi à cet endroit les arcs formerets détruits au XVIIIe siècle.

« La sacristie actuelle serait, bien entendu, conservée en y faisant les réparations utiles. Je ne verrais pas d'inconvénient à laisser subsister aussi les fenêtres actuelles et les éperons en bon état du bas-côté nord, refaits sous Louis XVI. Tout au contraire, j'estime qu'il conviendrait de supprimer la chapelle informe dite des fonts baptismaux formant une verrue sur la première travée afin de rouvrir la seule fenêtre romane des bas-côtés encore existante et qui détermine l'ordonnance ancienne de leur façade extérieure.

« Le mur du bas-côté sud a été refait il y a environ cinquante ans, en moellons ; un peu mince comme épaisseur, il pourrait cependant être conservé à la condition de renforcer les contreforts actuels, insuffisants pour maintenir les voûtes à rétablir dans ce bas-côté.

« Quant à la façade occidentale, j'ai déjà dit plus haut qu'il ne restait rien de son ancien parement extérieur de la fin du XIIe siècle. Le mieux, je crois, serait de la conserver telle quelle, avec son ordonnance de l'époque de Louis XVI, en y faisant seulement les réparations et reprises nécessaires.

« En résumé, les divers travaux de restauration proposés tendraient à un double but :

« 1° Remettre en état de solidité l'ensemble des constructions de l'église Saint-Pierre, en conservant aux différentes parties de l'édifice le caractère particulier de leur époque respective ;

« 2° Restreindre le plus possible les dépenses devant résulter de la restauration de ce vieux monument, contenant des exemples extrêmement intéressants de l'architecture parisienne à l'époque gallo-romaine et aux premiers temps du moyen âge.

« C'est dans cet esprit qu'est dressé le projet joint au présent rapport. Les dessins de ce projet donnent le plan général de l'état actuel de l'église, indiquant par des teintes différentes les époques diverses de sa construction.

« Un plan annexé montre le chœur restauré et débarrassé de ses murs et cloisons modernes avec les branchements de baies percées après coup, ainsi que le rétablissement de la tourelle d'escalier du clocher appuyée contre le pignon du transept nord remis à son ancien alignement. Une autre feuille donne les coupes de l'état actuel de la nef. Enfin, un dessin de la façade latérale nord figure l'aspect d'ensemble qu'aurait celle-ci après la reconstruction du clocher et du transept détruits.

« En ce qui touche la question financière, le devis estimatif détaillé de la restauration du chœur, basé sur les prix de la série des travaux de la Ville de Paris (année 1882) annonce pour cette partie de l'édifice une dépense s'élevant à 112,219 francs, comprenant un dixième pour ouvrages imprévus et les honoraires de l'architecte.

« Ce devis comporte la reconstruction du clocher, avec son escalier en tourelle, montés jusqu'au niveau de la corniche du chœur.

« Pour les réparations importantes à faire ultérieurement dans la nef, ainsi que pour le complément du clocher et la reconstruction du pignon du transept nord, j'estime que la dépense atteindrait une somme de 190,000 francs, ce qui produirait une dépense totale d'environ 300,000 francs pour la restauration complète de l'église Saint-Pierre de Montmartre.

« Sauvageot. »

M. Alfred Lamouroux dit que l'église Saint-Pierre de Montmartre est un des monuments des plus intéressants tant pour l'histoire proprement dite que pour l'histoire de l'art. Ce monument constitue un document de premier ordre. Il demande que les conclusions savantes et pratiques du rapport de M. Sauvageot, qu'il a la bonne fortune de présenter à la Commission soient appuyées auprès du Conseil municipal par un vote favorable de la Commission. Il pense aussi être l'interprète de tous ses collègues en adressant à M. Sauvageot toutes les félicitations et les remerciements de la Commission pour son projet de restau-

Digitized by Google

ration, ainsi que pour le rapport qui l'accompagne.

Adopté.

M. Charles Sellier donne lecture du rapport suivant :

« *Rapport présenté par M. Charles Sellier, au nom de la 2e Sous-commission, relativement aux découvertes faites dans les fouilles exécutées par le service de la Voie publique et le chemin de fer d'Orléans depuis le 1er mai 1898.*

« Messieurs,

« Le 14 mai dernier, lors des fouilles exécutées rue Saint-Martin pour l'établissement d'un conduite de gaz, on a mis a découvert, vis-à-vis le n° 90 de cette rue, un ancien puits de 0 m. 60 c. de diamètre, dont le centre se trouve situé à 1 m. 30 c. de l'alignement des maisons et à autant de distance de l'axe de la mitoyenneté des nos 90 et 92. Ce puits accédait à des caves qui dépendaient du n° 90 et qui s'avançaient jusque sous la rue, où elles sont à présent remblayées. Ce n'était donc pas un puits à eau, mais bien plutôt une sorte de regard desservant ces caves. Son orifice était recouvert d'une dalle et se trouvait à 0 m. 90 c. au-dessous du sol actuel.

« Au n° 86 nous avons pu constater que les caves s'avançaient encore en partie sous la rue, et cela sur deux étages. Vers le n° 84 on a trouvé dans les remblais, juste au-dessous du pavage, quelques débris de pierres moulurées, dont l'une porte encore quelques traces de feuillage sculpté dans le style du xve siècle. Ces débris sont tellement informes et mutilés qu'ils semblent ne plus présenter aucun intérêt ; néanmoins ils ont été envoyés au musée Carnavalet. Ils proviennent probablement de quelques travaux de réparation exécutés à l'église Saint-Merri, qui est à proximité. Ces découvertes ont été signalées à M. le Conservateur du musée Carnavalet par M. Saint-Paul, conducteur des travaux.

« Par lettre du 26 mai, M. Masson, conducteur des travaux du même service, a informé M. le docteur Alfred Lamouroux qu'en avril dernier, au cours des fouilles faites pour la construction de resserres souterraines, place du Théâtre-Français, entre l'une des fontaines monumentales et la Compagnie générale des Petites-Voitures, on a trouvé une médaille en cuivre, que M. Masson a jointe à sa lettre.

« Cette médaille, de 0 m. 027 m. de module, présente, sur l'une de ses faces, les armes royales de France entourées de cette exergue : *Timor Domini initium sapientiæ;* sur l'autre face on devine plutôt qu'on ne distingue un démon terrassé par un ange avec ces mots : *Vehem ignitum eloquium tuum.* Cette médaille n'est autre chose qu'une sorte de jeton banal du règne de Charles IX.

« Le 31 mai, en exécutant la tranchée nécessaire à l'établissement d'un égout rue Caron, on a rencontré entre les nos 7 et 8 de cette rue un puits de 1m20 de diamètre en pierres de taille où, transversalement par rapport à la rue, aboutissent deux galeries aussi en pierres de taille, voûtées de 0 m. 85 c. de largeur, lesquelles se trouvent muréees à l'aplomb des façades des dits nos 7 et 8. Le puits, recouvert d'une grosse pierre, était muni d'une poulie en fer qui a été déposée au bureau de M. Geng, le conducteur des travaux. Après examen rapide, on reconnut facilement que la construction du puits et des galeries datent du XVIIe siècle. Ils faisaient assurément partie des parties souterraines des bâtiments conventuels du prieuré de Sainte-Catherine. En 1767, les chanoines de ce monastère, sous l'administration de leur prieur Jarente, ayant été s'installer dans l'ancienne maison professe des Jésuites de la rue Saint-Antoine, leur ancien couvent fut abandonné, puis démoli en 1782. Sur son emplacement on ouvrit ensuite les rues Caron, de Jarente, d'Ormesson et Necker et l'on construisit le petit marché Sainte-Catherine, dont les petites bâtisses subsistent encore. L'architecte Caron, l'auteur de la petite fontaine qu'on voit encore tout près de là, au fond de l'impasse de la Poissonnerie, fut l'ordonnateur de cette transformation.

« En descendant la rue Caron, à quelques mètres avant d'arriver à la rue d'Ormesson, on a rencontré quelques ossements humains, dont on a rempli deux sacs à ciment pour être transportés aux Catacombes. Quelques traces de cercueils en plâtre et des débris de vases funéraires à flammules rouges ont été trouvés au même point. Les vases contenaient encore quelques restes de charbon et portaient des traces de fumée. Il nous paraît certain que ces vestiges remontent au XIII siècle, époque de la fondation du monastère de Sainte-Catherine.

« Les fouilles en souterrain exécutées jusqu'à ce jour pour le transfert de la gare d'Orléans, de la place Valhubert au quai d'Orsay, n'ont encore amené que peu de résultats comme découvertes archéologiques. Il faut cependant signaler la rencontre, vers l'axe prolongé de la chaussée du pont de Sully, d'une galerie voûtée, assez vaste, de

Digitized by Google

3 m. 35 c. d'ouverture et de 2 m. 30 c. d'épaisseur de piédroits, en pierre de taille appareillée avec soin, et se dirigeant du sud au nord, c'est-à-dire vers la Seine. Cette galerie, dont nous n'avons encore pu déterminer la destination, est limitée au sud par l'ancien collecteur bas des quais ; au nord, elle vient buter contre la culée du pont de Sully, après avoir franchi un petit égout abandonné.

« Un peu plus loin, à environ 50 mètres de l'axe de cette galerie, sur le côté gauche du souterrain, on a atteint une série de murs, au nombre de six, d'épaisseurs diverses, variant entre 2 m. 80 c., 2 mètres, 2 m. 20 c., 2 m. 60 c., 3 m. 50 c. et 1 m. 40 c. et inégalement distants, de 6 m. 40 c., 4 m. 30 c., 6 m. 40 c., 3 m. 40 c. et 7 m. 45 c. ; le dernier mur, celui de 1 m. 40 c. d'épaisseur, se trouve juste à hauteur de l'axe de mitoyenneté des nos 1 et 3 du quai de la Tournelle. Sur le côté gauche du souterrain, on a franchi un long massif d'environ 12 mètres de longueur aboutissant au droit du dit mur de 1 m. 40 c. Tous ces murs et massifs sont en moellons avec parements en pierre de taille de grand appareil. Ils constituent en partie, sans aucun doute, les substructions de l'ancienne porte Saint-Bernard, reconstruite par l'architecte Blondel en 1670 et détruite dans les dernières années du règne de Louis XVI. Lorsqu'on déblaiera le strauss, c'est-à-dire la partie médiane du souterrain, on découvrira certainement les vestiges complémentaires de ces substructions. Actuellement les galeries latérales d'attaque, poussées jusqu'à hauteur de de la rue de Pontoise, n'ont encore mis à découvert, du côté gauche, qu'un mur d'environ 50 mètres de long, qui pourrait bien être la partie basse de l'enceinte du couvent des Bernardins, du côté de la Seine.

« Quant aux fouilles exécutées pour le remaniement des égouts de la rive gauche, elles n'ont amené, depuis la dernière séance de la Commission du Vieux Paris, aucune découverte intéressant l'histoire et l'archéologie parisienne. »

M. Lucien Lambeau dépose la proposition suivante, pour laquelle il demande le renvoi à la 3e Sous-commission :

« *Proposition tendant à fixer une méthode pour la réglementation des reproductions d'aspects de Paris.*

« La Commission,

« Considérant qu'il y a nécessité absolue d'établir la réglementation des reproductions ordonnées par la Commission du Vieux Paris ;

« Considérant que cette réglementation aura pour première conséquence d'éviter les doubles emplois et les répétitions et de ménager ainsi le crédit mis à la disposition de la Commission,

« Décide :

« Toute proposition de reproduction émanant d'un membre de la Commission, en dehors de celles formulées et adoptées au cours des séances de la 3e Sous-commission, devra être écrite et signée.

« Si elle émane d'une Sous-commission, soit à la suite d'une discussion, soit à la suite d'une excursion, elle devra être signée par le président de cette Sous-commission.

« Elle contiendra l'indication sommaire du point ou de l'objet à reproduire.

« Cette proposition sera toujours renvoyée à la 3e Sous-commission, qui fera rechercher dans les cartons du musée Carnavalet si une reproduction n'existe pas déjà du point indiqué.

« Dans l'affirmative, la Sous-commission appréciera si la reproduction ainsi trouvée est suffisante.

« Si elle est reconnue insuffisante ou si elle n'existe pas, la Sous-commission statuera sur le mode d'exécution et en proposera la ratification à la Commission plénière.

« Toute demande de reproduction émanant de particuliers sera également renvoyée à la 3e Sous-commission et soumise à la même réglementation.

« En cas d'extrême urgence, la Commission de permanence aura qualité pour décider l'exécution de reproductions signalées.

« Dans ce cas, la ratification par la Commission plénière aura lieu dans sa plus prochaine séance. »

Cette proposition est renvoyée à la 3e Sous-commission.

M. Lucien Lambeau explique son idée en disant que s'il demande une proposition écrite et signée, c'est afin de discuter, au sein de la 3e Sous-commission, sur quelque chose de tangible et de précis. Le membre de la Commission qui, en quelques mots, rédigera une proposition de reproduction d'un point quelconque, tirera bien souvent d'embarras

Digitized by Google

l'artiste ou le photographe, en lui indiquant de quel endroit la vue devra être prise.

La proposition écrite a encore pour but de permettre au service du musée Carnavalet de rechercher efficacement, ayant des indications précises, si une reproduction n'est pas déjà dans ses cartons.

M. Guiffrey appuie la proposition de M. Lucien Lambeau, il estime qu'il est absolument indispensable d'indiquer le plus exactement possible le point à reproduire; cette indication ne peut être bien donnée que par la personne qui propose.

M. Formigé dit que l'on ne s'explique pas très bien le mode employé pour les reproductions ordonnées par la Commission; pourquoi telle vue est-elle plutôt peinte que photographiée? et telle autre plutôt dessinée qu'aquarellée?

Il pense également qu'il ne faudrait entrer que discrètement dans la voie de la peinture à l'huile, car il redoute l'encombrement qui ne manquera pas de se produire quand la Commission sera à la tête de deux à trois cents toiles.

M. Édouard Detaille dit que la Ville ne manque pas de place pour les exposer.

M. Formigé répond qu'au contraire la Ville est très pauvre en fait de surfaces à garnir de tableaux. Il estime d'ailleurs que tous les documents recueillis par la Commission du Vieux Paris doivent être réunis au musée Carnavalet.

Il cite comme exemple de reproductions documentaires les travaux de la Commission des monuments historiques, qui ne fait faire que des reproductions susceptibles d'être mises dans des cartons.

M. Édouard Detaille dit que la 3e Sous-commission est encore dans sa période d'essais, elle examine et étudie les divers procédés qu'il y aura lieu d'employer pour la reproduction des sites parisiens. Il ajoute qu'elle est tout disposée à examiner avec soin les desiderata exprimés par M. Formigé. Il affirme, en outre, qu'en ce qui le concerne, il est entièrement favorable à l'adoption d'une méthode pour la réglementation des divers systèmes de reproduction.

Les observations de M. Formigé sont renvoyées à la 3e Sous-commission.

M. Édouard Detaille présente à la ratification de la Commission les quatre études peintes suivantes :

1° Vue de l'abside de Saint-Germain-des-Prés;

2° Ancien parc de Montsouris;

3° Le jardin de l'église des Carmes, par M. Paul Schmitt;

4° L'hôtel dit du peintre Lebrun, par M. Cugnet.

Le même membre présente ensuite les aquarelles ci-après :

1° Rampe d'escalier, en bois, rue Dupin, 12;

2° La cour de l'ancien couvent des Bonshommes de Chaillot;

3° Le portail de l'ancienne chapelle du couvent des Bons hommes de Chaillot;

4° Une autre vue du même couvent.

Ces quatre aquarelles sont de M. Delafontaine.

Sont également présentées à la Commission les photographies ci-après :

1° Le charnier du cimetière de Saint-Paul, dont il est question plus haut:

2° L'Hôtel du Luart, rue de Varenne;

3° La cour du même hôtel;

4° Cour des échaudoirs. — Abattoir de Grenelle;

5° Vue extérieure. — Abattoir de Grenelle;

6° Bouverie. — Abattoir de Grenelle;

7° Cour d'un hôtel, rue de Varenne, 7;

8° Séchoir à l'abattoir de Grenelle;

9° Cour à l'abattoir de Grenelle;

10° Vue extérieure. — Abattoir de Villejuif;

11° Cour à l'abattoir de Villejuif;

12° L'escalier de l'Hôtel du Luart, rue de Varenne;

13° L'échaudoir de l'abattoir de Grenelle.

M. André Laugier propose la reproduction des maisons ci-après, qui doivent être

Digitized by Google

prochainement démolies, l'adjudication des travaux de démolition ayant été fixée au 11 juin :

Rue Taillepain, nos 1, 3, 5 et 9.

Rue Brisemiche, no 9.

Rue Saint-Merry, nos 29, 31, 35 et 37.

Cette proposition est renvoyée à la 3e Sous-commission.

M. Alfred Lamouroux dépose un portefeuille intitulé *Repaire de gueux*, contenant 6 eaux-fortes, de MM. Xavier Lesueur et Fortuné Séguin, ainsi que 6 aquarelles de vues de Paris, par M. Fortuné Séguin.

Il en demande le renvoi à la 3e Sous-commission.

Adopté.

M. Edouard Detaille dit qu'il serait utile de remettre une carte d'identité aux artistes chargés de travailler pour la Commission.

Cette carte aurait pour but de les mettre à l'abri des ennuis de toutes sortes qui peuvent leur arriver au cours de leurs travaux.

M. le Président répond que la délivrance de ces autorisations dépend du service de M. Bouvard.

M. Edgar Mareuse donne à la Commission communication de la note suivante :

« *L'ancien rendez-vous de chasse du duc du Maine. — Un souvenir historique. — Le village de Plaisance.*

« On a vendu hier au Palais, pour la somme de 512,000 francs, l'ancien rendez-vous de chasse que le duc du Maine avait fait construire au XVIIIe siècle, dans la plaine de Montrouge. M. Marius Butet a, dans le tome Ier de la *Correspondance historique et archéologique*, décrit ce petit pavillon « dont l'emplacement « aurait été, selon lui, suggéré au duc du « Maine, prince légitimé et vivant fastueuse- « ment, par le souvenir des promenades de « son enfance attristée, lorsqu'il vivait sous « la surveillance de Mme de Maintenon, dans « l'hôtel formant le coin de la rue de Vaugi- « rard et du boulevard du Montparnasse ».

« Le 30 décembre 1842, le château du Maine était acquis par M. Alexandre-Marie Couesnon, qui ne tardait pas à le louer à M. Sanis, pour y installer une institution, il transformait la pelouse centrale en un immense géorama représentant le relief de la France. C'est là l'origine de la rue du Géorama devenue plus tard rue de Montyon, puis rue Mouton-Duvernet. Il ne faut pas confondre ce géorama avec celui qui fut construit bien des années plus tard, en 1867, rue Nansouty, à côté du parc de Montsouris.

« L'institution, puis le géorama disparaissaient successivement, M. Couesnon s'éteignait au château du Maine, le 28 décembre 1857, et son fils, Louis-Victor Couesnon, en devenait le propriétaire. Architecte et spéculateur, il s'associait avec Chauvelot, pour créer autour de sa propriété le village de Plaisance qui ne tarda pas à se développer au milieu de la plaine de Montrouge, avant d'être absorbé par la grande ville.

« Le 12 novembre 1872, Louis-Nictor Couesnon mourait à son tour à Nice; ses deux filles, Mmes Alice et Eugénie Couesnon, qui, avec leur père, avaient servi de parrain et de marraines à des rues voisines, devenaient propriétaires de l'ancien château. »

M. Le Vayer demande qu'une reproduction soit faite de cet ancien rendez-vous de chasse, situé exactement rue du Château, 142.

Cette proposition est renvoyée à la 3e Sous-commission.

M. J. Périn signale que M. Ch. Magne possède une pierre gravée en caractères gothiques provenant du rendez-vous de chasse du duc du Maine.

M. Jules Périn offre à la Commission, au nom de M. Charles Magne, secrétaire général de « *La Montagne Sainte-Geneviève* », une nouvelle étude, intitulée : *Le Culte de Bacchus sur le mont « Lucotitius », statue et statuette de Bacchus enfant.*

« L'existence d'un autel à Bacchus, disait Dulaure (t. I, p. 142), n'est fondée que sur une conjecture; mais cette conjecture est très vraisemblable. Près des vignobles qui garnissaient, au nord et à l'est, le penchant de la colline de Sainte-Geneviève, à l'endroit où est aujourd'hui située l'église Saint-Benoît, on a, à ce qu'il paraît, pendant longtemps, rendu un culte à un *saint Bacchus*, nommé en français *saint Bacch.* »

La conjecture est devenue une certitude en

Digitized by Google

présence des découvertes faites en ces dernières années, découvertes dont M. Ch. Magne rend compte, avec des appréciations d'une critique archéologique très autorisée.

La Commission décide que des remerciements seront adressés à M. Ch. Magne.

M. Lucien Lambeau soumet à la Commission la proposition suivante, dont il demande le renvoi à la 3e Sous-commission :

« *Proposition tendant à la création, au musée Carnavalet, d'un portefeuille de la sculpture décorative des anciennes maisons de Paris.*

« On sait combien sont nombreux et variés les spécimens de la sculpture décorative et ornementale appliquée à la construction du vieux logis parisien.

« C'est pour ainsi dire à chaque pas que l'on peut en admirer toutes les manifestations.

« Ce sont, pour la pierre, ces têtes délicieuses de jeunes femmes formant clef de portes ou de fenêtres, ces mascarons curieusement sculptés en une diversité presque infinie, ces supports ou consoles de balcons affectant les fantaisies les plus diverses, ces encadrements de fenêtres au dessin si délicat et si léger.

« Pour la menuiserie, les portes cochères et les boiseries intérieures;

« Pour la ferronnerie, les rampes d'escalier et les appuis de croisées en fer forgé.

« Pour quelques-unes de ces merveilles dont la reproduction existe dans les cartons des musées et des bibliothèques de Paris ou dans un certain nombre d'ouvrages spéciaux, combien ne sont pas reproduits et disparaîtront dans un temps plus ou moins long, enlevées pour les nécessités de la construction moderne! Quelle source inépuisable pour ceux, si nombreux, des dessinateurs, peintres, architectes, écrivains, amateurs, qui s'occupent et s'intéressent des siècles passés au point de vue de l'art décoratif appliqué à la construction! De quel secours leur serait une collection spéciale de ces reproductions, soit simplement photographique pour être rigoureusement documentaire, soit dessinée dans un caractère de sévère exactitude, pour le cas où la photographie ne pourrait être utilisée!

« Il nous a semblé qu'il était du devoir de la Commission du *Vieux Paris* de combler cette lacune et de doter le Musée municipal d'une série d'images tirée de la vieille construction parisienne.

« C'est pour cette raison que nous lui demandons de prendre la décision suivante :

« Il sera créé au musée Carnavalet, en dehors des reproductions diverses d'aspects ordonnées par la Commission du *Vieux Paris*, un portefeuille de la sculpture ornementale des anciennes maisons de Paris.

« Ce portefeuille comprendra la reproduction par la photographie ou par le dessin de toutes les parties jugées intéressantes et en général de tous les ouvrages sculptés, menuisés, forgés des anciennes maisons et hôtels particuliers de la ville. »

Le renvoi à la 3e Sous-commission est prononcé.

M. Le Vayer signale, comme rentrant dans les données de la proposition de M. Lucien Lambeau, l'immeuble n° 8, rue Vivienne, qui, avec le n° 10, fut acquis en 1666, par Colbert, des héritiers Bautru de Serrant, pour y transférer la Bibliothèque du roi. L'arrière-corps de bâtiment de cet immeuble qui échut à J.-B. Colbert, archevêque de Rouen, neveu du ministre, renferme au 1er étage deux salons de l'époque de la Régence dont les boiseries, parfaitement conservées, sont un spécimen admirable de la décoration de cette époque. L'appartement dont ils font partie est actuellement occupé par M. G. Gaillard, fabricant de dentelles. Les fenêtres donnant sur les anciens jardins sont ornées de balcons en fer forgé avec médaillon au monogramme de J.-B. Colbert.

Cette communication est renvoyée aux 1re et 3e Sous-commissions.

M. Alfred Lamouroux signale à l'attention de la 1re Sous-commission un hôtel situé rue du Faubourg-Saint-Martin, n° 59, dans lequel fut installée l'Eglise française en 1848.

Il signale également une intéressante maison située au n° 76 du même faubourg, qui possède encore des bronzes décoratifs de Gouthières.

Cette communication est renvoyée aux 1re et 3e Sous-commissions.

Digitized by Google

M. Augé de Lassus propose qu'une vue soit conservée de l'ancien couvent des Dames de l'Assomption, situé rue Cambon, qui va être détruit pour la reconstruction de la Cour des comptes.

Renvoyée à la 3e Sous-commission.

M. Charles Normand dit qu'il y a urgence à prendre des photographies de la *transformation du chemin de fer de Ceinture* entre la porte du bois et la porte de Neuilly (doublement des voies très carastéristique en ce moment.)

Renvoyée à la 3e Sous-commission.

La séance est levée à cinq heures et demie.

629. — Imprimerie municipale, Hôtel de Ville. — 1898.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

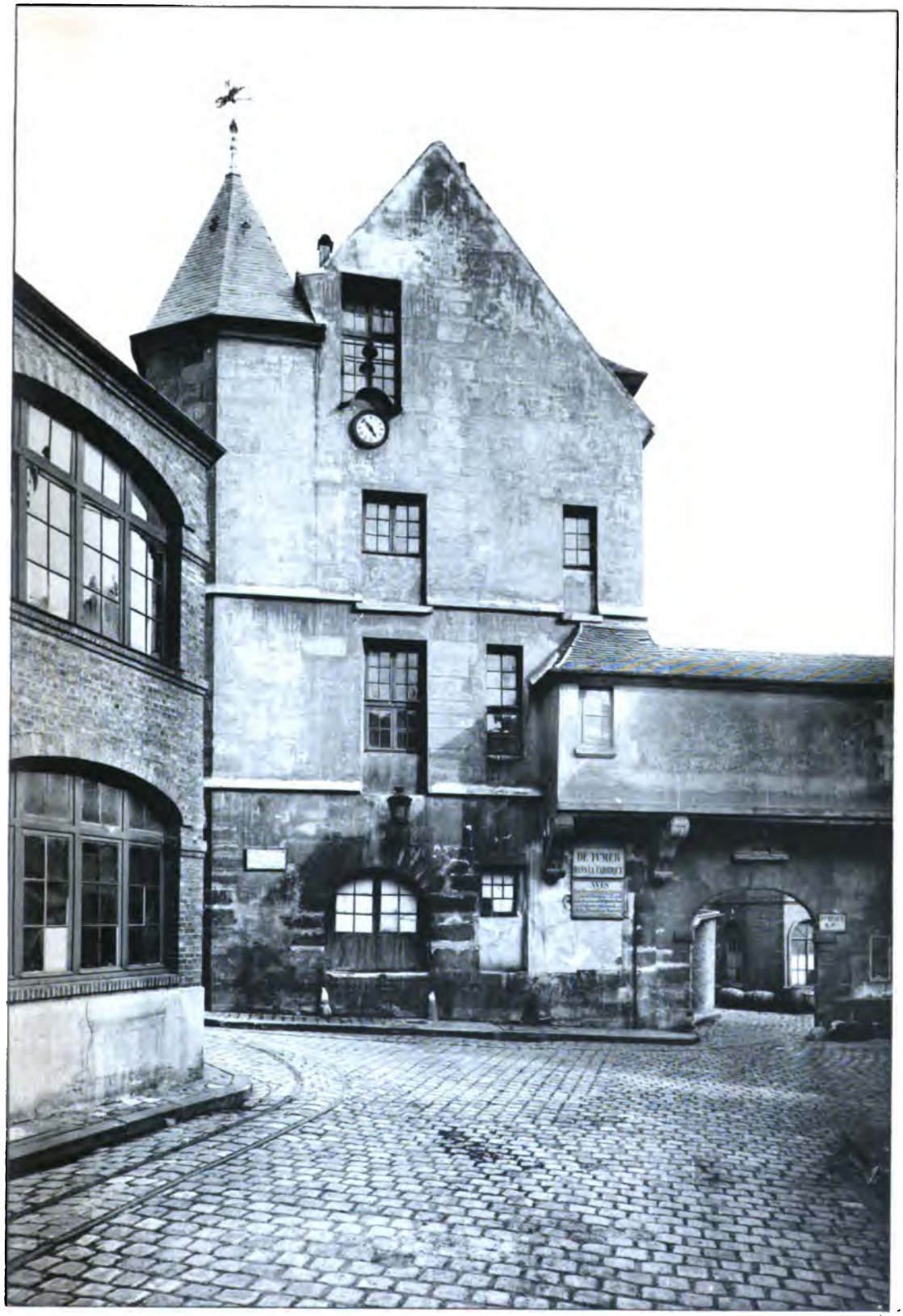

Phototypie Berthaud, Paris.

MAISON DITE « DE LA REINE BLANCHE »

Rue des Gobelins nos 17 et 19.

(Fin du XVe Siècle ou commencement du XVIe)

Digitized by Google

Digitized by Google

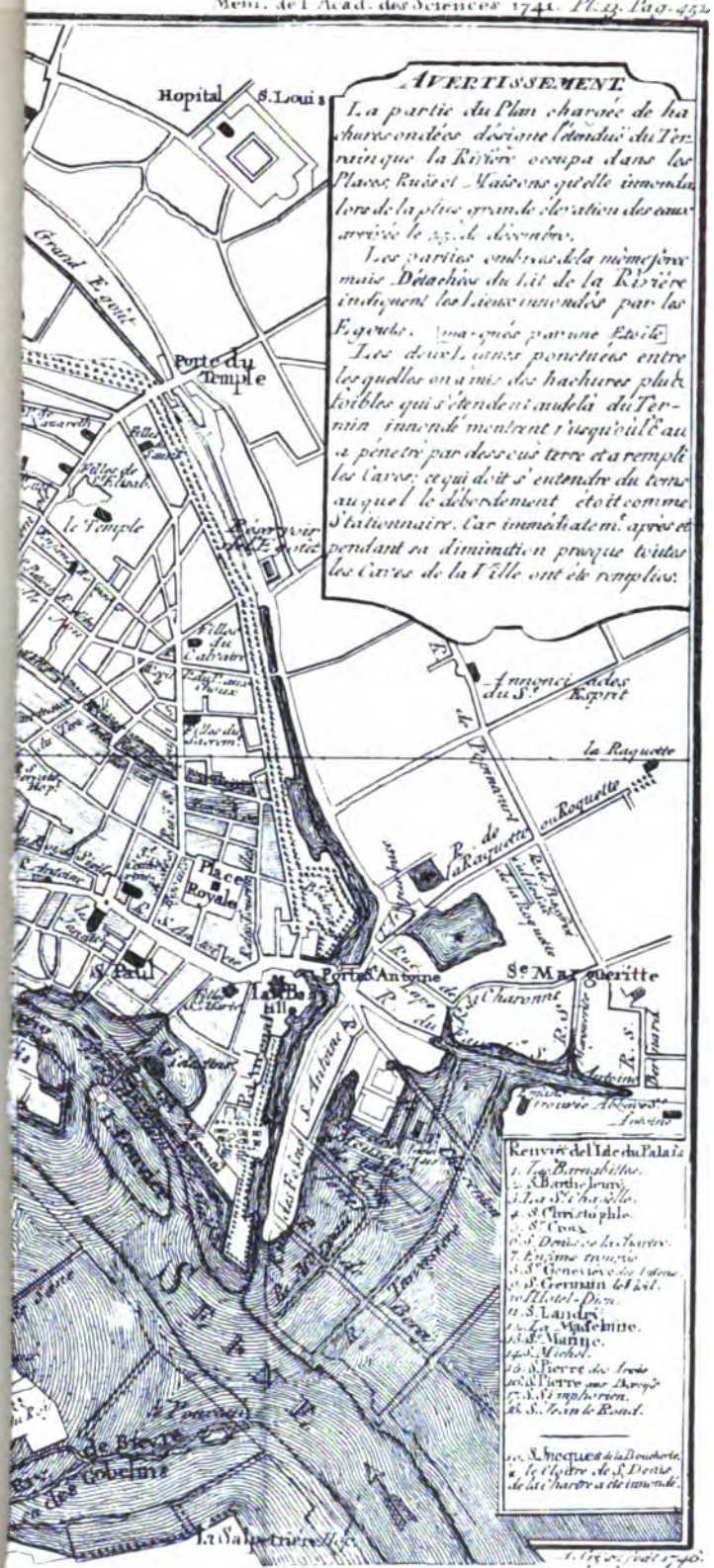

Digitized by Google

Digitized by Google

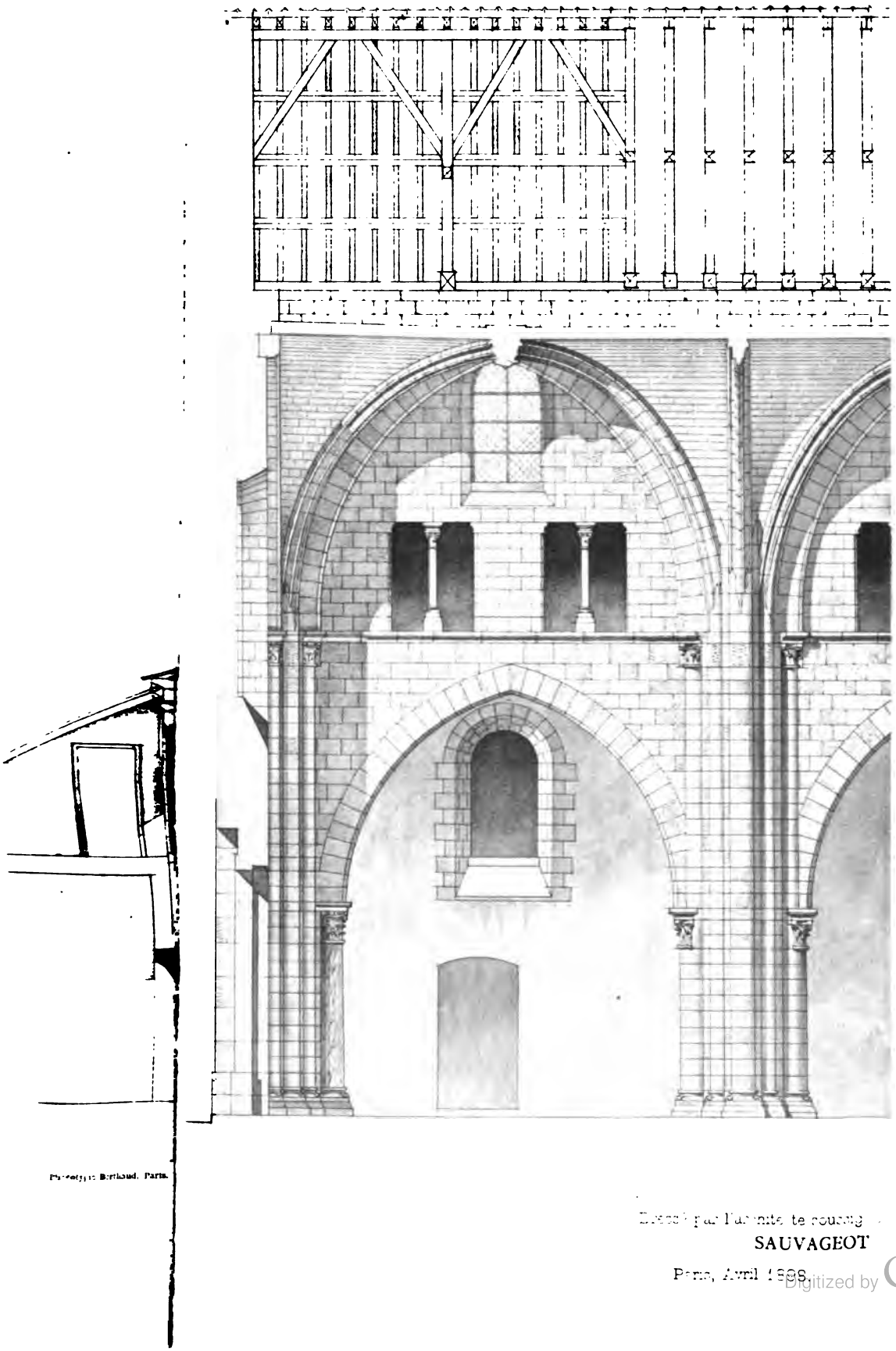

Dessiné par l'architecte soussigné

SAUVAGEOT

Paris, Avril 1888.

Digitized by Google

Digitized by Google

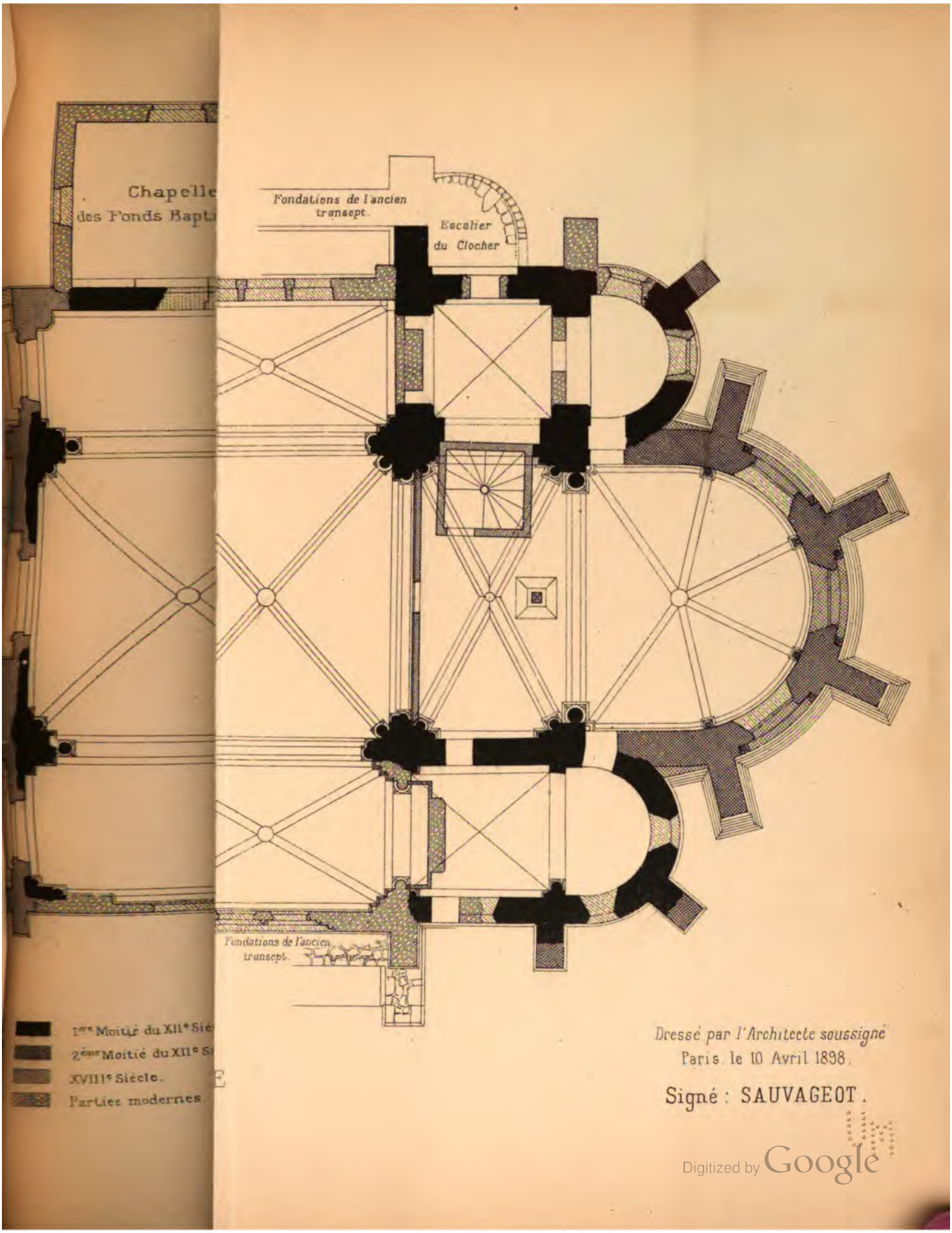

Digitized by Google

Digitized by Google

VILLE DE PARIS

1898

Commission du Vieux Paris

Séance du jeudi 7 juillet 1898.

PROCÈS-VERBAL

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de **M. Alfred Lamouroux**, vice-président.

Assistent à la séance : MM. Bruman, Formigé, Gosselin-Lenôtre, André Laugier, Longnon, Charles Lucas, Georges Montorgueil, Charles Normand, Jules Périn, Tourneux, Le Roux, Brown, Le Vayer, G. Cain.

Secrétaires : MM. Lucien Lambeau, Ch. Sellier, Tesson.

Excusés : MM. le Préfet de la Seine, Quentin-Bauchart, Labusquière, Baudin, Louis Lucipia, Sauton, Adrien Veber, Breuillé, Blondel, Chassaigne Goyon, Villain, Froment-Meurice, Levraud, Arsène Alexandre, Augé de Lassus, Bunel, Jules Claretie, Léopold Delisle, Ed. Detaille, Jules Guiffrey, Mareuse, Victorien Sardou, Viollet, Bouvard, Defrance, Hyerard.

A l'ouverture de la séance **M. Jules Périn**, au nom de ses collègues de la Commission du Vieux Paris, tient à féliciter M. le Vice-président Alfred Lamouroux de sa récente nomination comme chevalier de la Légion d'honneur, et à lui exprimer toute la satisfaction qu'ils ont éprouvée de cette distinction si méritée à des titres divers et surtout par l'initiative qu'il a prise en vue de la constitution de la Commission.

M. Alfred Lamouroux remercie vivement M. Jules Périn, et la Commission tout entière, pour les aimables paroles qu'il vient de prononcer en son nom. La distinction dont il a été l'objet a été surtout la récompense des travaux et des services déjà rendus par la Commission du Vieux Paris.

M. Jules Périn répond que M. Alfred Lamouroux est trop modeste de ne considérer la distinction dont il a été l'objet que comme « la croix au drapeau » autour duquel la Commission est fière d'être rangée.

M. le Président soumet au vote de la Commission la rédaction du procès-verbal de la dernière séance.

Le procès-verbal est adopté.

M. le Président annonce que la Commission de permanence a jugé nécessaire d'augmenter le nombre du tirage des procès-verbaux de la Commission.

Ce tirage serait porté de 500 exemplaires à 1,000.

La Commission de permanence a, de plus,

Digitized by Google

décidé que ces documents seraient mis en vente à un prix qui serait fixé d'accord avec le concessionnaire. Il propose à la Commission de charger MM. Brown et Lucien Lambeau d'entamer des négociations à ce sujet avec M. Champion, libraire, chargé déjà de la vente des publications de la Ville; ces négociations devant, bien entendu, avoir lieu après avis de M. le Préfet de la Seine, président de la Commission, et de M. le Syndic du Conseil municipal, qui ont bien voulu mettre l'Imprimerie municipale à la disposition de la Commission.

M. Ch. Lucas rappelle que la Commission de permanence avait également désigné M. Le Vayer pour étudier les conditions dans lesquelles les procès-verbaux de la Commission pourraient être mis en vente.

M. Le Vayer pense que la question a besoin d'être étudiée de près au point de vue de la recette à effectuer et du chapitre budgétaire auquel elle devra être rattachée.

La Commission décide que M. Le Vayer sera adjoint à MM. Brown et Lucien Lambeau.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante, relative aux fragments de sculpture de Notre-Dame :

« *A Monsieur le Préfet de la Seine.*

« Paris, le 4 juin 1898.

« Monsieur le Préfet,

« Le 16 mai dernier vous m'avez fait connaître que la Commission du Vieux Paris avait exprimé le désir qu'un certain nombre de fragments de sculpture déposés à l'abside de la cathédrale soient transportés sous les portiques de Carnavalet.

« J'adhère volontiers à la translation dont il s'agit, sous la réserve que les fragments seront choisis par M. l'Inspecteur général de Baudot, assisté de M. l'architecte diocésain Selmersheim et d'un commun accord avec le conservateur du musée Carnavalet.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

« *Le Garde des sceaux,*
Ministre de la Justice et des Cultes,
Signé : Milliard. »

M. Georges Cain répond qu'il a bien connaissance de la lettre en question, mais qu'il attend toujours la fixation d'un rendez-vous pour le choix des pierres à transporter au musée Carnavalet dans les conditions indiquées.

M. le Président prie M. Georges Cain de vouloir bien prendre l'initiative de ce rendez-vous.

M. Formigé pense que le mieux serait de s'entendre avec M. Selmersheim.

M. Georges Cain répond qu'il fera le nécessaire dans ce sens.

La Commission décide que M. Charles Lucas se joindra à M. Georges Cain pour le choix des fragments en question.

M. Le Roux, directeur des Affaires départementales, annonce que la démolition de la prison de Mazas aura prochainement lieu. Il pense que peut-être la Commission voudra faire une dernière visite à cette prison avant sa disparition.

M. Jules Périn, à ce propos, fait la communication suivante :

« La prison de Mazas, maison de détention modèle, fut destinée à recevoir les prisonniers détenus à la vieille Force, située rue des Ballets (quartier Saint-Antoine).

« Sur l'emplacement des bâtiments de la Force a été ouverte une rue qui a joint la rue Saint-Antoine à la rue des Francs-Bourgeois.

« La prison de Mazas, sur le boulevard Mazas, œuvre des architectes Emile Gilbert et Lecointe, exigea cinq années de travaux. Elle fut achevée vers 1850.

« Au dernier Salon de 1898 se voyait un dessin de la chapelle, qui mériterait de prendre place au musée Carnavalet. »

Renvoyée à la 3e Sous-commission.

M. le Président remercie M. Le Roux de sa communication ; la 1re Sous-commission pourra prendre jour pour la visite de la prison dont il s'agit.

M. le Président donne ensuite lecture de l'extrait d'une lettre qu'a bien voulu lui adresser M. Delalande et qui est relative aux anciens vitraux des églises de Paris :

Digitized by Google

« Paris, le 26 juin 1898.

« Mon cher Monsieur Lamouroux,

. . . . . .

« J'ai lu avec le plus grand intérêt ces procès-verbaux, et l'inventaire dressé par M. Carot, des vitraux anciens existant encore dans nos monuments, a particulièrement attiré mon attention.

« Malgré toute la conscience qu'a apportée dans son étude l'artiste distingué et si compétent dont tous nous apprécions le réel talent, permettez-moi de vous signaler une petite lacune dans son travail et de préciser, à l'aide de mes souvenirs personnels, certaines incertitudes.

« Les trois grandes rosaces de notre belle cathédrale et non deux seulement, comme il l'indique, sont garnies de leurs vieilles verrières. L'ami Carot a oublié de citer celle de la façade occidentale, malheureusement cachée en partie par le grand orgue, qui est d'une puissance de coloration extraordinaire vers quatre heures de l'après-midi.

« La composition en est originale, bien qu'assez fréquente au XIIIe siècle, sans être partout aussi complète : au centre, la Vierge mère, entourée des prophètes qui forment la première zone ; dans les deuxième et troisième zones sont représentées, dans la partie supérieure, les vertus avec leurs emblèmes, combattant les vices, et dans la partie inférieure, les caractéristiques des travaux des mois de l'année, en regard des signes du Zodiaque. Une reproduction de cette rose a été publiée sous la direction de M. Albert Lenoir, et, quoique assez rare, il doit encore en exister quelques exemplaires chez les marchands des quais.

« C'est celle-là qui a été restaurée en 1855 par Coffetier et Steinheil. Les deux autres l'ont été par mon maître, Alfred Gérente ; celle du transept Sud, de 1859 à 1860, date de mon entrée à son atelier, et celle du transept Nord, à laquelle j'eus l'honneur de collaborer un instant, vers 1864.

« C'est, en effet, à la suite du concours de 1838, dans lequel Henri Gérente, le frère de mon maître, obtint le 1er prix, que fut décidée la restauration des vitraux de la Sainte-Chapelle ; mais il fut enlevé par le choléra en 1839, avant d'avoir pu commencer. Ces travaux furent alors confiés aux titulaires du second prix, c'est-à-dire à la maison Lusson, disparue aujourd'hui, avec la collaboration artistique de Steinheil, beau-frère de Meissonier, mort lui aussi. Ce fut, d'ailleurs, le point de départ de la glorieuse carrière que devait parcourir cet éminent artiste dans ce si bel art du vitrail.

« Je crois devoir aussi vous signaler l'existence, dans une petite chapelle absidale, à droite, de l'église Saint-Germain-des-Près, de deux petites verrières de la même école de décadence que celles de la Sainte-Chapelle, dont on pourrait presque croire qu'elles ont été détachées.

« Bien que ces renseignements ne présentent qu'un intérêt relatif, j'ai cru néanmoins devoir vous les communiquer, vous laissant juge de leur utilité.

« Agréez, mon cher Monsieur Lamouroux, l'expression de mes sentiments les plus cordialement dévoués.

« *Signé :* Delalande,

« 105, rue Notre-Dame-des-Champs. »

M. le Président pense que la communication de M. Delalande, quoiqu'écrite au courant de la plume, présente un certain intérêt documentaire. Il propose à la Commission d'adresser des remerciements à l'auteur de la lettre.

M. Formigé se range à cette opinion tout en relevant l'expression de *décadence* contenue dans la lettre de M. Delalande. Il estime qu'il n'y a pas eu d'époque de décadence dans l'art des vitraux pendant la période du XIIIe au XVIIIe siècle. A des points de vue différents, les vitraux fabriqués à ces époques sont d'un haut intérêt artistique.

M. Charles Lucas rappelle que la reproduction lithographique de cette rose de la façade occidentale de Notre-Dame-de-Paris est une des planches comprises à la fin du tome II de l'atlas de la *Statistique monumentale de Paris* sous le titre de monographie non terminée de Notre-Dame-de-Paris.

La Commission décide que des remerciements seront adressés à M. Delalande pour les renseignements intéressants qu'il a bien voulu communiquer.

M. le Président donne lecture d'une lettre de la Société d'archéologie de Bruxelles sollicitant le service des procès-verbaux de la Commission.

La Commission décide que le service sera fait.

Digitized by Google

M. Charles Lucas estime que la Commission pourrait demander en échange, à cette société, l'envoi des quatre fascicules de ses annales.

Cette proposition est adoptée.

M. le Président donne lecture des communications suivantes adressées par M. le Maire de Turin en réponse à la demande relative à la conservation des monuments anciens :

« Turin, le 7 juin 1898.

« A Monsieur le Préfet de la Seine, président de la Commission du Vieux Paris.

« Le directeur du Bureau pour la conservation des monuments du Piémont et de la Ligurie m'a envoyé une réponse détaillée à votre lettre de mars passé relativement à la Commission du Vieux Paris.

« J'ai l'honneur de vous transmettre une copie de cette réponse en vous priant d'accepter les sentiments de ma plus haute considération.

« *Pour le maire de Turin :*

« *Signé :* C. Rinio. »

« *Copie d'une lettre du 27 mai* 1898, *n°* 4286, *émanant du Bureau régional pour la conservation des monuments du Piémont et de la Ligurie, lettre adressée à M. le maire de la ville de Turin, et concernant la Commission du Vieux Paris.*

« En réponse à votre note du 18 mars 1898, n° 529, dans laquelle on me demande les renseignements nécessaires pour que votre administration municipale puisse répondre à une lettre de M. le Préfet de la Seine (France), dans laquelle sont demandés des détails sur le service de la Conservation des monuments de Turin, et plus particulièrement sur la recherche des restes de la vieille ville, j'ai l'honneur, Monsieur le Maire, de vous rappeler que la ville de Turin n'a pas de commission chargée spécialement d'étudier les restes de la vieille ville, mais que l'étude de ses antiquités s'est toujours faite et assez couramment de diverses manières, savoir :

« 1° Par l'Académie des sciences de Turin, et par la Société locale d'archéologie et d'art, ainsi que par les fonctionnaires que l'Etat a nommés dans tout le royaume pour l'étude et la conservation des monuments.

« Quelques villes italiennes ont d'ailleurs des règlements spéciaux concernant la conservation de leurs monuments; les autres, comprenant presque toutes les administrations municipales, ont, par suite de la circulaire n° 96 du 29 juin 1892, émanant du Ministère de l'Instruction publique, adopté à cet effet, dans leurs règlements édilitaires ou de police urbaine, trois articles suggérés par ladite circulaire.

« En outre de cette surveillance générique de la part des municipalités, il y a, comme je l'ai dit, celle qui est exercée directement par le gouvernement dans tout l'Etat par l'intermédiaire du Ministère de l'Instruction publique, et qui s'applique naturellement à notre ville.

« Le Ministère a dans ce but créé des institutions spéciales qui sont :

« 1° Les inspecteurs régionaux des excavations et des monuments institués par décret du 28 mai 1875, et nommés dans chaque arrondissement par le Ministère de l'Instruction publique. Leur charge est honorifique, et ils ont pour mission spéciale d'aviser le Ministère et les bureaux régionaux des faits qui concernent les découvertes d'antiquités ou la conservation des monuments dans leurs villes ou dans leurs arrondissements respectifs.

« 2° Les commissions conservatrices des monuments instituées, par décret du 5 mars 1876, auprès de chaque chef-lieu de province. Les membres de ces commissions consultatives sont nommés par le Ministère, par les conseils provinciaux respectifs et par les communes chefs-lieux de province. Elles se rassemblent ordinairement sur l'invitation du Préfet qui les préside, et elles indiquent au Ministère de l'Instruction publique les découvertes d'antiquités et les monuments qui méritent d'être conservés ou réparés; elles en étudient à l'occasion l'importance artistique et historique.

« 3° Les bureaux régionaux pour la conservation des monuments institués par décret du 28 juin 1891 et siégeant dans le chef-lieu de chaque région. Ces bureaux dépendent directement du Ministère de l'Instruction publique, lequel leur confie l'étude et l'exécution des travaux de conservation et de restauration des monuments au moyen d'un personnel approprié.

« 4° Enfin une commission dite Junte supérieure des Beaux-arts, corps consultatif composé de membres nommés par le Ministère même, et par les artistes des diverses villes italiennes, Junte qui se réunit ordinairement

Digitized by Google

deux fois par an au Ministère de l'Instruction publique pour donner son avis sur les plus importantes questions d'enseignement artistique et de conservation des monuments. Les règles qui fixent le fonctionnement de ce service sont établies par des circulaires spéciales, adressées aux fonctionnaires susdits, mais spécialement aux bureaux régionaux, parce que c'est à eux qu'est confiée l'exécution des travaux. Ces circulaires étaient autrefois communiquées au moyen d'imprimés *ad hoc*; aujourd'hui, au contraire, elles sont publiées dans le *Bulletin du Ministère de l'Instruction publique*, lequel consentira, je pense, à en donner une copie sur la demande de notre municipalité.

« Les lois et décrets qui concernent la conservation des monuments, ainsi que l'exportation des objets d'art et d'antiquité, varient selon les régions, la législation qui réglait ce service dans les anciens Etats qui divisaient la péninsule, avant la fondation du nouveau royaume d'Italie, étant toujours en vigueur. Le recueil de ces lois, décrets et règlements a été publié par les soins du Ministère de l'Instruction publique chez l'éditeur Salvinein, Rome, 1881.

« Les fonds nécessaires aux frais de la conservation et de la restauration des monuments sont fournis par le Ministère de l'Instruction publique auquel servent d'intermédiaires les bureaux régionaux, qui, à cet effet, reçoivent, du Ministère des Cultes et des économats régionaux pour les bénéfices vacants, une dotation spéciale sur le fonds destiné au culte; par les provinces; par les municipalités; par les personnes morales et par les particuliers, tantôt associés et tantôt isolés.

« La conclusion, pour ce qui concerne la ville de Turin, de ce qui fait l'objet de la présente lettre, est que cette ville, comme chef-lieu de province et principale cité de la région piémontaise, est le siège :

« *a.* — D'une commission conservatrice des monuments;

« *b.* — D'un inspecteur régional pour les excavations d'antiquités;

« *c.* — D'un inspecteur régional pour les monuments;

« *d.* — D'un bureau régional pour la conservation des monuments.

« En outre de la surveillance exercée, en ce qui regarde l'art et l'archéologie de la ville, par les personnalités gouvernementales susdites, l'Administration municipale prend aussi soin des monuments d'une manière qui lui est propre, par l'action de son bureau technique édilitaire, aidé parfois de commissions spéciales nommées à cet effet; mais elle n'a pas toutefois de commission chargée seulement de l'étude des restes de la vieille ville, comme celle qui a été nommée récemment par le Préfet de la Seine.

« Il me semble que ces renseignements peuvent suffire pour répondre à la demande que le Préfet de la Seine vous a adressée, Monsieur le Maire; dans le cas contraire, notre bureau est prêt à vous fournir toutes les autres informations qui pourraient être utiles.

« *Le Directeur du bureau régional pour les monuments du Piémont et de la Ligurie,*

« *Signé :* Alfred d'Andrade. »

La communication de M. le Maire de Turin est renvoyée à M. Jules Périn pour rapport.

M. le Président donne connaissance à la Commission des rapports ci-après transmis par le service d'Architecture, relativement à la tour de Jean sans Peur :

« *Tour de Jean sans Peur, rue Étienne-Marcel, 20. — Mise en état de propreté et facilité d'accès de la Tour. — Rapport de M. Gion, architecte.*

« Vu et transmis à M. Lucien Lambeau, secrétaire de la Commission du Vieux Paris, à titre de renseignement, en réponse à sa lettre en date du 14 mars dernier, et en l'informant qu'une copie du présent rapport a été adressée à la direction de l'Enseignement à laquelle il appartient d'examiner quelle suite doit être donnée à l'affaire en ce qui concerne l'installation de la bibliothèque de l'école.

« Quant à la proposition de M. Gion tendant à l'installation d'un gardien spécial chargé de faire visiter la Tour, il semble appartenir à la Commission du Vieux Paris d'examiner quelle suite pourrait lui être donnée et de faire à cette fin telle proposition qu'il y aura lieu.

« Paris, le 6 juillet 1898.

« *Le directeur administratif des services d'Architecture et des Promenades et plantations,*

« *Signé :* Bouvard. »

Digitized by Google

« *Rapport de l'architecte de la 1re Section sur la mise en état de propreté et facilité d'accès de la tour de Jean sans Peur, rue Étienne-Marcel, 20.*

« La direction d'Architecture a communiqué au soussigné, pour rapport et propositions, l'extrait d'une lettre de M. Lucien Lambeau, secrétaire de la Commission du Vieux Paris, demandant le nettoyage du terrain libre audevant de la tour de Jean sans Peur et de l'escalier intérieur de ladite, contiguë à l'école de garçons, rue Etienne-Marcel, n° 20.

« Il était également réclamé des mesures permettant un plus facile accès aux visiteurs.

« Le nettoyage est fait, mais la propreté ne pourra être que de courte durée, tous les gens ayant à se débarrasser de quelque ordure ayant pris l'habitude de les jeter par dessus la clôture en bordure sur rue. Il y aura donc lieu de recommencer l'opération assez souvent.

« En ce qui concerne l'accès de la Tour, l'architecte de la 1re section a l'honneur d'informer M. le Directeur des services d'Architecture, qu'il a dû se préoccuper de la sécurité de l'école, aussi bien que de la conservation du monument à visiter.

« Il a, en raison de cela, fait faire des cartes d'entrée qui ne sont délivrées que nominativement, à l'aide desquelles le concierge de l'école de garçons, rue Etienne-Marcel, dépositaire des clés, accompagne le visiteur.

« Il est incontestable que le moyen n'est pas destiné à faire connaître à un grand nombre de personnes cet intéressant monument, mais l'absence d'un gardien permanent oblige à procéder ainsi.

« Peut-être y aurait-il lieu de choisir une après-midi de chaque semaine à jour fixe indiqué sur les cartes, pendant lequel un gardien de quelques heures pourrait être placé là par les soins de l'Administration.

« D'autre part, il y a lieu de tenir compte peut-être de la délibération prise à la séance du 28 avril 1898 par la délégation cantonale du 2e arrondissement, transmise au Conseil municipal par M. le conseiller Bellan (voir le *Bulletin municipal officiel* du mardi 7 juin 1898) pour l'installation de la bibliothèque de l'école, 20, rue Etienne-Marcel, dans les locaux de la Tour et pour l'adjonction du terrain de la Tour à la cour de l'école, qui est insuffisante.

« Dans le cas où la Tour ne pourrait être utilisée, ajoute la proposition de M. Bellan, il y aurait lieu de construire dans le terrain un baraquement à destination du transfert de la bibliothèque.

« Le présent rapport ne peut comporter de conclusion, les propositions d'utilisation étant trop variées et la mission du soussigné ne paraissant pas consister à fournir un avis à ce sujet.

« *Signé :* Gion. »

La Commission adopte, en principe, le mode de gardiennage indiqué par M. Gion, et décide que des négociations seront entamées avec l'Administration à ce sujet.

M. le Président donne lecture de la communication ci-après de M. le Directeur de l'Enseignement, relative à la création d'un atelier de moulage au musée Carnavalet et aux modèles qui pourraient être mis à la disposition des élèves des écoles de dessin :

« Paris, le 18 juin 1898.

« Dans sa séance du 5 mai dernier, la Commission du « Vieux Paris », sur la proposition de M. Charles Lucas, a donné un avis favorable à la création, au musée Carnavalet, d'un atelier de moulage analogue à celui du Louvre, dans lequel des fragments les plus intéressants des vieux monuments de Paris pourraient être moulés et distribués dans les écoles de la Ville, comme études de dessin.

« Le principe de la création de l'atelier de moulage ayant été adopté, la seconde partie seulement de cette proposition, relative à l'utilisation de ces moulages dans les écoles de dessin, a été renvoyée à la direction de l'Enseignement, pour avis.

« La direction de l'Enseignement ne peut être que favorable à la vulgarisation des richesses archéologiques et artistiques que renferment ces monuments anciens dont la trace tend malheureusement à disparaître.

« Le soussigné émet donc un avis favorable à la proposition de M. Charles Lucas, sous réserve cependant que le Directeur de l'Enseignement ne prendra livraison que des moulages qui, au point de vue pédagogique, lui paraîtront de nature à être placés sous les yeux des élèves et qu'il restera libre de déterminer les quantités qui devront être livrées.

« Le soussigné sera reconnaissant à M. le Préfet de vouloir bien, s'il en approuve les termes, transmettre cette réponse à la Com-

Digitized by Google

mission du « Vieux Paris », dont il est le président.

« *L'inspecteur d'Académie, directeur de l'Enseignement primaire du département de la Seine,*

« *Signé :* L. Bedorez. »

M. Le Roux demande si la Commission de surveillance de l'enseignement du dessin est favorable à cette innovation. Il rappelle à la Commission qu'il avait voulu, il y a quelques années, soumettre à cette Commission de surveillance un projet tendant à faire faire au château de Villers-Cotterets des moulages de certaines parties de style Renaissance de ce château pour les donner en modèle aux élèves des écoles de dessin; mais, presque tous les membres de cette Commission étant auteurs de méthodes spéciales, son projet avait été repoussé.

Acte est pris de la communication de M. le Directeur de l'Enseignement.

M. le Président donne connaissance à la Commission de la suite donnée aux décisions prises à la dernière séance:

Lettre adressée à M. Barye, lui annonçant que la Commission ne peut accorder le titre de « photographe de la Commission du Vieux Paris »;

Remerciements à M. Tardu pour sa communication relative au théâtre Nicolet;

Remerciements à M. Numa Rafflin pour sa communication relative à la rue Visconti;

Remerciements à M. Coyecque pour sa communication relative au sceau de l'Hôtel-Dieu. Des négociations ont été engagées par M. Brown à ce sujet;

Lettre à M. Bouvard au sujet du nettoyage des vitraux anciens de Saint-Germain-l'Auxerrois;

Remerciements à MM. Bouvard et Nénot pour la communication du plan de la chapelle de Robert Sorbon:

Remerciements à M. Mentienne, ancien maire de Bry-sur-Marne, pour diverses communications;

Remerciements à M. Charles Magne, secrétaire de la Montagne Sainte-Geneviève, pour sa brochure sur le culte de Bacchus;

Lettre à M. Cain pour le transport à Carnavalet de la pierre tombale placée dans la cave de l'école communale des Carmes-Billettes;

Félicitations et remerciements à M. Sauvageot pour son nouveau rapport sur l'église Saint-Pierre de Montmartre.

M. Charles Lucas donne lecture de son rapport sur l'état des vitraux des églises Saint-Séverin et Saint-Médard :

« Messieurs,

« L'attention de la Commission de permanence ayant, dans la dernière séance de cette Commission, tenue le jeudi 30 juin, été attirée sur la nécessité qu'il y aurait à signaler à la Commission plénière l'urgence de travaux de réparation à apporter aux vitraux des églises Saint-Séverin et Saint-Médard, une délégation de la 1re Sous-commission, à laquelle M. Henri Carot, peintre verrier, et moi, avons été invités à nous joindre, a visité le lundi 4 juillet ces deux églises et examiné plus particulièrement les grandes verrières qui les décorent, en se reportant au consciencieux travail publié sur ces verrières dans le procès-verbal de la séance de la Commission plénière du 7 avril 1898.

« *A l'église Saint-Séverin*, et malgré la difficulté qui résulte, pour l'examen général des vitraux de cette église, de l'absence de tout chemin intérieur ou extérieur, — ce qui nécessitera un jour des frais relativement considérables d'échafaudages pour les travaux de réparation de ces vitraux, — nous avons pu nous convaincre que, à part quelques panneaux manquants et quelques autres refaits de la façon la plus déplorable, les quinze grandes verrières de la partie supérieure de la grande nef et du chœur de l'église Saint-Séverin ont surtout besoin de travaux d'entretien, et notamment du remplacement des feuillards maintenant les parties de verre, des clavettes assujettissant ces feuillards, et aussi du grattage et de la peinture de la plus grande partie de ces armatures, lesquelles sont couvertes de rouille et rongées en nombre d'endroits.

« Mais, grâce aux travaux de restauration des panneaux manquants et de ceux en fort petit nombre trop mal refaits autrefois, travaux qui pourraient être prévus dans des conditions à déterminer entre la Ville de Paris et l'Etat, l'église Saint-Séverin étant un monument historique classé, nous pensons que les vitraux de l'église Saint-Séverin pourraient attendre encore longtemps la réfection totale de leur mise en plomb et de leur ferrure.

« *A l'église Saint-Médard*, au contraire, église qui, malgré l'intérêt qu'offrent certaines parties de son architecture et les événements, dont elle a été le témoin, n'est pas un monu-

Digitized by Google

ment historique classé, la réfection de la grande verrière à trois travées, située dans le haut du chœur et placée dans l'axe de l'église au-dessus du maître-autel, nous paraît s'imposer, *et sans délai aucun*.

« Toutes les observations qui ont été présentées dans le rapport de M. Carot au sujet de cette verrière sont des plus exactes et il est inutile de les répéter ici ; en revanche, il faut y ajouter que les deux meneaux de pierre, partageant cette verrière en trois parties, ont été restaurés provisoirement en plâtre et que leur réfection doit être prévue avec la restauration de la verrière elle-même.

« Nous n'avons pas la prétention, après la visite extérieure que nous avons faite de cette verrière, de pouvoir indiquer le chiffre de la dépense qu'entrainera sa restauration et aussi celle des meneaux la partageant en trois travées ; mais ce chiffre atteignit-il, y compris tous travaux accessoires causés par la difficulté d'accès, une somme de trois à quatre mille francs, nous espérons que la Commission n'hésitera pas à demander le plus tôt qu'il sera possible le renvoi au service compétent, afin qu'il fasse le nécessaire pour obtenir cette somme et que soit conservée à l'église Saint-Médard une œuvre d'art de grand intérêt et qui, par sa situation même, est un des plus beaux ornements de cette église.

« En résumé, nous avons l'honneur de proposer à la Commission :

« 1° Pour *l'église Saint-Séverin*, d'émettre un avis favorable à une entente entre la Ville de Paris et l'Etat pour qu'il soit procédé à l'exécution des travaux de restauration et d'entretien nécessaires à la conservation des vitraux de cette église ;

« 2° Pour *l'église Saint-Médard*, d'émettre le vœu que le nécessaire soit fait, à bref délai, par les soins du service compétent, pour obtenir la restauration et la mise en état des meneaux, ainsi que de la verrière décorant la fenêtre haute placée dans l'axe de cette église.

« Paris, le 7 juillet 1898

« *Signé :* Charles Lucas. »

M. le Président fait remarquer à la Commission combien sont urgents les travaux de réfection signalés par M. Charles Lucas. Il prie la Commission de vouloir bien prendre une décision à ce sujet.

M. Charles Lucas dit que la réfection la plus urgente est celle de l'église Saint-Médard.

M. Formigé insiste pour que ces travaux ne soient confiés qu'à des peintres-verriers d'une compétence reconnue.

M. Le Roux rappelle que l'Administration a demandé au Conseil municipal un crédit pour certains travaux de restauration de l'église Saint-Séverin qui seraient faits avec la participation de l'Etat. Il estime que l'on pourrait peut-être y ajouter la restauration des vitraux en question.

M. le Président pense qu'il faut aller au plus pressé. Or, le plus pressé, c'est la restauration de la verrière de Saint-Médard, dans la réfection de laquelle l'Etat ne participe pas, cette église n'étant pas classée. La Commission pourrait donc émettre un vœu invitant l'Administration à introduire au Conseil municipal un mémoire dans ce sens.

M. Brown demande à M. Charles Lucas à quel prix il estime le coût de cette restauration.

M. Charles Lucas répond que l'on peut approximativement fixer le prix de 3,000 à 4,000 francs.

M. Le Roux rappelle que l'entretien de l'église est à la charge de sa fabrique ; le service qui sera chargé de présenter le mémoire devra, selon lui, s'en faire présenter le budget afin de vérifier s'il ne lui serait pas possible de participer à cette restauration.

L'incident est clos.

Les propositions contenues dans le rapport de M. Charles Lucas sont adoptées.

M. le Président soumet à la Commission deux photographies offertes par M. Mailliavin et représentant l'hôtel du peintre Lebrun, rue du Cardinal-Lemoine, dont il est propriétaire.

Des remerciements seront adressés à M. Mailliavin.

M. le Président annonce que la Commission de permanence a adopté le principe de l'envoi d'un membre de la Commission du « Vieux Paris » au Congrès de l'art public qui doit se tenir à Bruxelles. Il prie la Commission de vouloir bien ratifier ce vote et de désigner le membre chargé de la représenter.

La Commission désigne M. Charles Lucas.

Digitized by Google

Proposition de M. Charles Lucas au sujet du modèle des palais de l'Exposition de 1900 et du pont Alexandre III.

M. Charles Lucas expose que la proposition qu'il a faite à la Commission de permanence, dans le but de faire demander la conservation et l'installation, dans le musée de la Ville de Paris, des modèles des palais de l'Exposition et du pont Alexandre III est née inopinément. Au cours d'une promenade faite sur les chantiers de l'Exposition par les membres du Congrès annuel des architectes, l'attention fut longuement retenue, dans le local resté debout de ce qui fut le palais de l'Industrie, par les petits chefs-d'œuvre que sont les modèles des palais de l'Exposition de 1900.

L'on ne peut concevoir de travail plus parfait d'élégance et de joliesse ; M. le Préfet de la Seine, qui assistait à une des réunions du Congrès, a paru, lui aussi, vivement s'intéresser à ces bijoux d'une exécution incomparable ; c'est pourquoi M. Lucas a immédiatement pensé à en saisir la Commission de permanence, laquelle a émis un avis favorable à la suite duquel la proposition suivante vous est présentée :

« Messieurs,

« Vous n'ignorez pas, au moins par l'exposition qui a été faite des projets des palais en cours d'édification aux Champs-Elysées en vue de recevoir l'Exposition universelle de 1900 et aussi par la publication du projet du pont Alexandre-III, tout le grand intérêt artistique qu'offriront ces palais et ce pont.

« Bon nombre d'entre vous même ont déjà, à différents titres, pu voir les fort remarquables modèles d'ensemble et des détails de la décoration de ces palais et de ce pont, tels que ces modèles se complètent chaque jour dans l'agence des travaux installée dans les derniers bâtiments de l'ancien palais de l'Industrie.

« Il n'y a donc pas à insister auprès de vous sur la grande importance de ces modèles, créés sous le haut contrôle de MM. Picard et Bouvard et sous la direction d'une pléïade d'architectes, pour la plupart anciens pensionnaires de l'Académie de France à Rome, et tous appelés à participer à ces beaux travaux à la suite d'un retentissant concours.

« Il est inutile aussi d'insister sur la parfaite exécution de ces modèles, dus à des praticiens émérites et qui constituent des œuvres d'art que les musées des peuples, moins favorisés que la France au point de vue de l'essor artistique, se disputeraient au poids de l'or.

« Enfin ces modèles représentent un prix de revient difficile à apprécier, mais certainement fort considérable.

« C'est pourquoi il a semblé à votre Commission de permanence qu'il y avait lieu d'attirer l'attention de la municipalité parisienne pour que, en rappelant à l'Etat la part contributive de la Ville de Paris dans les constructions destinées à l'Exposition de 1900, il fût, après la clôture de cette Exposition, fait don à la Ville de tout ou partie des modèles d'ensemble et de détail de ces constructions ou tout ou moins de doubles de ces modèles.

« La municipalité parisienne aurait ensuite à apprécier si — comme le souhaite votre Commission de permanence — il n'y aurait pas lieu, avec ces modèles, de créer dans les agrandissements projetés du musée Carnavalet une salle spéciale dite de l'Exposition de 1900, salle que ces modèles contribueraient à rendre des plus intéressantes au double point de vue de l'histoire de Paris et de l'art français.

« Paris, le 7 juillet 1898.

« *Signé :* Charles Lucas. »

M. Ch. Lucas ajoute que les élèves des écoles professionnelles trouveraient grand profit à étudier de près l'exécution de ces modèles ; ils y puiseraient un sentiment de ce goût délicat qui rend le travail parisien si précieux.

Les sommes consacrées au payement des modèles ne représentent guère que le prix des heures des praticiens ; le talent des artistes, architectes et sculpteurs, qui en suivent et en retouchent l'exécution n'entre pas en ligne de compte.

Le musée d'art de New-York a déjà fait exécuter à Paris pour plus de 300,000 francs de modèles de monuments et, à Bruxelles, le *Musée rétrospectif* conserve tous les modèles des monuments commandés, tandis qu'en France nos modèles sont ou perdus ou déposés dans les édifices mêmes, où ils ne peuvent être consultés avec fruit.

M. Alfred Lamouroux appuie la proposition de M. Ch. Lucas et fait remarquer à cette occasion le succès constant de la reproduction du Palais-Royal au musée Carnavalet, où le public s'arrête avec une préférence marquée.

Digitized by Google

M. Cain confirme l'observation de M. Lamouroux et dit qu'il est très regrettable que le musée Carnavalet n'ait pu obtenir, malgré ses instances réitérées, le *plan en relief de la place de Grève*, en 1830, qui est au musée des Invalides.

M. Gosselin-Lenôtre estime qu'une copie pourrait au moins en être prise.

M. Alfred Lamouroux résume la proposition de M. Lucas tendant à faire attribuer à la Ville de Paris tout ou partie des modèles de l'Exposition de 1900.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le même membre soumet à la Commission un vœu pour fixer le principe de la réunion de tous les modèles appartenant à la Ville de Paris dans un même local dépendant du musée Carnavalet.

Ce vœu est adopté.

M. le Président communique à la Commission deux rapports adressés par M Charles Duprez, architecte de la 5e section, relatifs à la découverte d'anciennes constructions mises à jour par suite de l'édification des nouveaux bâtiments de l'Ecole de médecine :

« PREMIER RAPPORT DE L'ARCHITECTE DE LA 5e SECTION.

« *École de médecine. — Anciennes constructions mises à jour.*

« Les fouilles qui se font en ce moment pour l'édification des nouveaux bâtiments de l'École de médecine, à l'angle de la rue de l'École-de-Médecine et de la rue Hautefeuille, ont mis à découvert, en contre-bas du sol des caves, le commencement d'une ancienne construction de forme circulaire en plan et paraissant avoir été voûtée d'une façon plus ou moins régulière. Dans l'état actuel, il n'est pas encore possible de reconnaître quelle pouvait être la destination de cette construction, beaucoup plus grande qu'un puits ou un puisard ordinaire. La fouille continuant pour trouver le bon sol devant recevoir les fondations des nouveaux bâtiments, on constatera peut-être quelque particularité ayant plus ou moins d'intérêt. On va, d'ailleurs, arriver au niveau de la Seine, et il est probable que l'on n'aura pas à descendre beaucoup plus bas.

« Quoi qu'il en soit, il est certain que la vieille construction dont il s'agit est très antérieure à l'ancien collège des Prémontrés, dont la chapelle reconstruite en 1618 a dernièrement été démolie, et que l'on se trouve dans un îlot très anciennement bâti entre l'ancienne rue des Cordeliers, jadis chemin gallo-romain, la rue Hautefeuille ou de la Vieille-Plâtrière, la rue des Étuves supprimée depuis deux cents ou deux cent cinquante ans et où se trouvait un établissement de bains jouissant, paraît-il, d'une antique et bien mauvaise réputation, acheté en 1252 par les Prémontrés pour leur collège.

« Peut-être trouve-t-on une substruction de l'ancien château de Hautefeuille bâti par les « Sarrazins », origine qu'un vieil auteur au surplus déclare suspecte, « les Sarrazins n'étant jamais venus à Paris ». Il est probable qu'il a raison ; des savants très érudits ont élaboré là-dessus de longues dissertations.

« Ce fut en tout cas, dit-on, l'emplacement de la maison de Pierre Sarrazin, vendue en 1252, moyennant une rente foncière de douze sous parisis.

« Tout porte à croire qu'il n'y a aucune importance à attacher aux vestiges en question ; néanmoins, il se pourrait, en raison de leur ancienneté, que le Service historique y trouvât matière à quelques investigations. La continuation des fondations des nouveaux bâtiments va tout faire disparaître très incessamment, il n'y aurait donc pas de temps à perdre.

« Paris, le 16 juin 1898.

« *L'Architecte de la 5e section,*

« Signé : Charles Duprez. »

« DEUXIÈME RAPPORT DE L'ARCHITECTE DE LA 5me SECTION.

« *École de médecine. — Anciennes constructions.*

« Pour compléter son rapport du 16 juin et répondre à la note de M. le Directeur du même jour, le soussigné a l'honneur d'adresser ci-joint deux croquis des anciennes constructions mises à jour par les fouilles pour les nouveaux bâtiments de l'Ecole de médecine, au coin de la rue de l'Ecole-de-Médecine et de la rue Hautefeuille.

« Il s'agit d'une sorte de grand puisard qui atteint presque six mètres de diamètre à sa partie supérieure et qui, lorsqu'il était complet, avait plus de six mètres de profondeur

Digitized by Google

à partir de l'ancien sol, soit plus de huit mètres au-dessous de la rue actuelle de l'Ecole-de-Médecine.

« Cette siuation permet d'assigner une date fort reculée à la construction en question. Il convient de remarquer que, dans tout le terrain sur lequel s'édifient les derniers bâtiments de la nouvelle Ecole de médecine, on constate l'existence de plusieurs couches superposées de constructions concordant avec les traces de plusieurs surélévations du sol primitif. Au niveau le plus inférieur, un peu plus bas que celui assigné au recouvrement du puisard, vers trois mètres en-dessous de la rue actuelle, on devait se trouver à la hauteur du chemin gallo-romain devenu la rue des Cordeliers, lorsque le couvent des Cordeliers fut fondé en 1250.

« Le niveau inférieur est caractérisé par des traces de tombeaux gallo-romains dont la présence a été constatée pendant les dernières fouilles.

« Au-dessus on rencontrait des restes de substructions qui appartenaient probablement au premier établissement des Prémontrés ou à quelqu'une des neuf petites maisons acquises par eux en 1255, après la première maison de Pierre Sarrazin, achetée en 1252 à la veuve de Jean Sarrazin. Plus tard, probablement vers 1285, les religieux firent établir une première chapelle, remplacée par celle commencée en 1618, qui a été démolie l'année dernière.

« Sur le croquis n° 1 ci-annexé on voit que la fondation du mur latéral de la chapelle traverse la construction circulaire qui vient d'être retrouvée; les constructeurs s'arrêtèrent avant d'arriver au fond, ils restèrent à environ quatre-vings centimètres au-dessus et trouvant le terrain insuffisamment résistant placèrent, au-dessus de plusieurs pieux, deux semelles en bois encore presque intactes, sur lequelles ils montèrent leur mur, qui n'était au surplus qu'un remplissage en dessous d'un grand arc de décharge passant au-dessus du puisard.

« Les nouveaux bâtiments de l'Ecole de médecine vont aussi avoir des murs se fondant au même point, le mur circulaire ne sera pas démoli, mais l'ancien vide déblayé à nouveau se remplit en béton.

« Un peu plus loin, au-dessous du bâtiment en aile de la cour d'honneur dernièrement démoli, on a rencontré plusieurs voûtes anciennes qui avaient été conservées dans les caves de l'édifice de Gondoin, l'une d'elles va encore subsister dans les nouvelles constructions.

« Paris, le 22 juin 1898.

« *L'architecte de la 5me section,*

« *Signé :* Charles Duprez. »

M. Charles Lucas propose d'adresser à M. Charles Duprez des remerciements pour ces deux intéressants rapports. Il estime qu'il y aurait grand profit pour la Commission si tous les architectes de la Ville voulaient bien devenir ses collaborateurs en lui adressant des communications du genre de celles dont il vient d'être donné lecture.

Des remerciements sont adressés à M. Charles Duprez pour ses deux rapports.

TRAVAUX DES TROIS SOUS-COMMISSIONS.

1re Sous-commission.

1° *Lettre de M. Tardu au sujet du théâtre de Nicolet à la foire Saint-Laurent.*

M. le Président dit que M. Tardu a été prié par lettre d'indiquer un rendez-vous pour produire les renseignements à l'aide desquels les allégations contenues dans sa lettre auraient pu être contrôlées par la Commission. Aucune réponse n'est parvenue.

L'ordre du jour est prononcé.

2° *Organisation de délégations de la 1re Sous-Commission.*

M. le Président fait savoir que l'abondance des communications qui sont faites à la 1re Sous-Commission, relativement à des vestiges intéressants qui sont sur le point de disparaître ou à des constatations qui doivent être faites d'urgence, a nécessité l'organisation de délégations entre lesquelles le territoire de la ville a été partagé.

Le tableau suivant indique la répartition des arrondissements municipaux entre les membres de ces délégations :

1er, 2e, 3e, 4e arrondissements. — MM. Alfred Lamouroux, Laugier, John Labusquière, Tourneux, Lucien Lambeau et Ch. Sellier.

5e arrondissement. — M. Jules Périn.

Digitized by Google

6e arrondissement. — M. Laugier.

7e arrondissement. — MM. Longnon, Gosselin-Lenôtre.

8e arrondissement. — MM. Chassaigne Goyon, Quentin-Bauchart.

9e arrondissement. — M. Charles Normand.

10e arrondissement. — MM. Charles Lucas, Tesson.

11e, 12e arrondissements. — MM. Gosselin-Lenôtre, Tesson.

13e arrondissement. — M. Guiffrey.

14e arrondissement. — MM. Gosselin-Lenôtre, Tesson.

15e arrondissement.—MM. Le Vayer, Tesson.

16e, 17e arrondissements. — MM. Chassaigne Goyon, Quentin-Bauchart.

18e arrondissement. — MM. Charles Normand, Breuillé, Ch. Sellier.

19e, 20e arrondissements. — MM. Gosselin-Lenôtre, Tesson.

M. Lucien Lambeau, au nom de la délégation des opérations de voirie, donne lecture du rapport ci-après sur le prolongement de la rue des Lions-Saint-Paul :

« Messieurs,

« Une opération de voirie de peu d'importance, le prolongement de la rue des Lions-Saint-Paul, va faire disparaître les derniers vestiges du célèbre monastère des Célestins dont les admirables richesses d'art ont été pompeusement décrites par tous les auteurs qui, selon l'expression de Sauval, « ont écrit de Paris ».

« Les bâtiments qui vont tomber pour faire place à des maisons de rapport sont compris dans le triangle de terrain situé entre le boulevard Henri-IV, le quai des Célestins et la rue du Petit-Musc.

« Le projet de lotissement vient d'être dressé par l'Administration municipale.

« Outre les constructions parasites établies dans ce triangle sur l'emplacement de l'ancienne église des Célestins, démolie en 1849, se trouve un grand bâtiment d'une belle ordonnance, éclairé par de hautes fenêtres et décoré, dans son milieu, d'un fronton triangulaire orné d'un beau motif sculpté dans le goût de la Régence et daté de 1730.

« Cette date de 1730 est évidemment l'âge de la construction.

« Or, nous trouvons dans Piganiol les lignes suivantes : « En 1730 on a bâti un grand corps « de logis où sont les infirmeries. »

« Le bâtiment qui est encore debout est-il celui cité par Piganiol? Il y a tout lieu de le croire.

« A la partie orientale de cette construction se voit un escalier de grande allure et dont la rampe en fer forgé est d'un dessin intéressant quoique peu chargé, sauf cependant le départ et les tournants qui sont curieusement ouvragés.

« Le haut de cette cage d'escalier est décoré de pilastres à feuilles d'acanthe et son plafond est orné d'un cercle à forte moulure semblant être le cadre d'une peinture.

« A ce sujet, nous trouvons encore dans Piganiol le passage suivant :

« Le grand escalier est commode et bien « tourné. Le plafond a été peint par Bon Boul- « longne qui y a représenté Saint-Pierre de « Morron enlevé par les anges. Cet escalier, « de même que la plupart des édifices du « monastère, ont été bâtis l'an 1682, en la « place des anciens qui menaçaient ruine et « sont également magnifiques et commodes. »

« D'un autre côté, nous lisons dans un ouvrage récemment publié par M. de Champeaux :

« Les bâtiments conventuels ont été inexo- « rablement rasés à l'exception d'une aile « reconstruite au XVIIe siècle. On y voyait, il « y a peu de temps encore, une cage d'escalier « à rampe de fer avec les restes d'une fresque « de Bon Boullongne, la glorification de « Pierre de Morron, fondateur des Célestins, « qui décorait le plafond, mais ces derniers « vestiges viennent de s'effondrer. »

« L'escalier que nous avons vu, dont la conservation est, d'ailleurs, parfaite, est-il celui dont parlent Piganiol et M. de Champeaux, et que tous deux indiquent comme ayant été construit au XVIIe siècle?

« La fresque de Bon Boullongne n'est plus là pour répondre, et la grande allure que nous lui reconnaissons plus haut ne semble pas approcher de la *magnificence* dont le qualifie Piganiol, peu coutumier, on le sait, de descriptions exagérées.

« Quoi qu'il en soit, il est fort intéressant : c'est le seul point que nous voulions en retenir et, au moment où il va disparaître pour jamais, nous demandons qu'une vue en soit prise ainsi que du fronton triangulaire et de son motif sculpté.

Digitized by Google

« Il y aurait également intérêt à prendre une vue d'ensemble de tout le corps de logis de 1730, seul vestige encore debout du fameux monastère.

« Dans un autre ordre d'idée, nous voudrions demander à la Commission s'il ne serait pas possible, après examen de la convention passée entre la Ville et l'administration de la Guerre, au sujet de la cession par cette dernière à l'Administration municipale de ce vieux quartier de cavalerie, de savoir exactement à qui appartiendront les matériaux à provenir de la démolition et, dans le cas où ils reviendraient à la Ville, de réserver cette rampe, pour la réédifier intégralement dans une des nombreuses constructions d'écoles, d'hôpitaux ou autres que la municipalité pourra élever prochainement.

« Nous prenons la liberté d'indiquer cette voie à la Commission du Vieux Paris, sans préjudicier bien entendu au musée Carnavalet dont la place est malheureusement trop limitée, voie qui permettrait à la Ville de conserver ainsi dans son domaine municipal des spécimens complets de la vieille industrie parisienne si recherchés par la spéculation au moment des grandes opérations de voirie.

« *Signé :* Lucien Lambeau. »

M. Ch. Sellier indique qu'une pierre en saillie sur le boulevard Henri IV, recouverte de sculptures de l'époque de la Renaissance, pourrait également être conservée au musée Carnavalet.

La Commission adopte le rapport présenté par M. Lucien Lambeau qui sera transmis, pour avis, au service d'Architecture en ce qui concerne la propriété de la rampe en fer forgé et sa réédification dans une construction municipale.

Les reproductions demandées sont également adoptées.

M. Lucien Lambeau estime qu'il y aurait un réel intérêt artistique pour la Ville de réédifier, dans ses constructions, chaque fois, bien entendu que la chose se pourrait, les travaux d'art — forgés ou menuisés — dont elle peut devenir propriétaire par suite d'expropriation.

La difficulté serait-elle insurmontable, par exemple, de déposer dans les magasins de la Ville, en attendant un prochain emploi, une rampe d'escalier en fer forgé du XVIIe ou du XVIIIe siècle dont une Commission compétente aurait demandé la conservation et la réédification? Il ne le pense pas.

Il ajoute que la Ville ne ferait, en cela, qu'imiter les grands amateurs qui enlèvent à prix d'or boiseries, ferronneries, marbres, bronzes, provenant des vieux logis parisiens pour les réédifier dans leurs hôtels ou dans leurs châteaux.

A ce propos, le même membre signale à la Commission la prochaine adjudication publique des objets artistiques à provenir de la démolition des hôtels de la rue de Grenelle et de la rue de Varenne, hôtels visités d'ailleurs par la Commission du Vieux Paris.

En raison de leur importance, il lui paraît intéressant de mettre sous les yeux de la Commission la liste des objets à adjuger :

« 1er lot. — Rue de Grenelle, 52. — Bâtiment en aile, à gauche dans la cour, rez-de-chaussée, entrée par le perron sur cour.

« Grand salon à gauche. — Boiseries chêne sculpté style Louis XV à lambris à grands cadres à plates bandes moulurées, plinthes et cimaises, panneaux cintrés en S dans le haut avec sculptures sur bois, fenêtres et volets d'ébrasement, une glace sur la cheminée avec son cadre uni, une glace en deux morceaux, les vantaux de portes compris, serrures et ferrures existantes, cheminée en brèche d'Alep.

« 1er étage, salon blanc Louis XVI. — Boiseries en chêne sculpté et parties en carton-pierre, le lambris de cette pièce, moulure à grands cadres à plates bandes, plinthes et cimaises, panneaux carrés haut et bas sculptés à l'intérieur, les cadres de glaces cintrés ornés de guirlandes de fleurs et parties en perspectives avec rosaces et brindilles de feuillage, les glaces étamées en trois volumes, fenêtres et panneaux d'ébrasement, une cheminée Louis XVI, bleu fleuri à colonnes, décorée de motifs en bronze doré, le foyer uni.

« Cabinet de travail à la suite. — Boiseries en chêne apparent de choix sans aucune sculpture, lambris moulure à plates bandes et à grands cadres, les panneaux du haut avec lambris cintrés dans le haut, fenêtres et panneaux d'ébrasement, y compris serrures et ferrures existantes.

« Salle à manger à la suite du grand escalier. — Une baie cintrée Louis XV à contours en S ornée d'un couronnement sculpté y compris les panneaux en ébrasement de cette baie, le reste de la pièce boisé sans sculpture, vantaux de portes et fenêtres, volets d'ébrasement et ferrures.

Digitized by Google

« Pièce à alcôve à gauche du grand salon. — Deux dessus de portes en grisailles, style Louis XVI, bas reliefs à enfants, une cheminée Louis XVI marbre blanc à traverses cintrées, deux rosaces carrées sculptées au-dessus des jambages.

« 2e lot. — Rue de Varenne. 7. — Rez-de-chaussée, salon Louis XV. — Boiseries chêne sculpté formées de panneaux à moulures contournées haut et bas, panneaux pilastres intermédiaires ornés de camaïeux dans le haut, cadres de glaces formés de moulures à brindilles grimpantes, panneaux de baies à glaces étamées avec ébrasement mouluré, fenêtres et volets d'ébrasement, serrures et ferrures, glaces étamées, cheminée Louis XV.

« Chambre à alcôve à la suite. — Boiserie unie, chambranle de fenêtre ornée d'un petit couronnement, cadres de glaces bois sculptés avec leurs glaces, fenêtres et volets d'ébrasement avec leurs serrures et ferrures.

« Petit boudoir à pans coupés sur cour attenant à la salle à manger, boiserie unie avec parties sculptées style Louis XV comprenant les montants de baguette à faisceau ornés de brindilles de lierre, cadre de glace sculpté avec glace étamée en deux morceaux, baie vis-à-vis la fenêtre avec panneaux d'ébrasement, fenêtres et volets d'ébrasement avec serrures et ferrures, cheminée en marbre blanc.

« Cabinet de travail sur le jardin donnant sur la salle à manger. — Toute la boiserie style Louis XV, lambris haut et bas, vantaux de portes et d'alcôve, baie à gauche de la cheminée, le trumeau de la cheminée uni avec panneaux de côtés et glace, la bibliothèque saillante à deux corps, porte à deux vantaux grillagés, fenêtres et volets d'ébrasement avec ses serrures et ferrures, la cheminée en marbre.

« 1er étage, grand salon style transition dont un côté en partie circulaire, boiserie chêne sculpté et parties en carton-pierre, formée de panneaux contournés haut et bas ornés de motifs sculptés à animaux, portes à deux vantaux et dessus ornés d'enfants à rinceau et vases, petits panneaux intermédiaires, panneaux circulaires et porte dérobée avec cadres de glace cintrés par le haut et leur glace en un seul volume, fenêtres et volets d'ébrasement avec leurs serrures et ferrures, la cheminée Louis XVI sculptée marbre bleu et turquin.

« Pièce à droite du grand salon sur le jardin. — Deux dessus de portes Louis XVI, bas relief de femme en plâtre ou carton-pierre. »

M. Lucien Lambeau estime qu'il serait bon de voir si quelques-uns des objets contenus dans la nomenclature ci-dessus ne pourraient pas être retenus par la Ville. Il rappelle que, dans une de ses premières séances, la Commission du Vieux Paris a émis le vœu que le service compétent voulût bien l'informer chaque fois que des objets artistiques ou historiques appartenant à la Ville seraient menacés d'être démolis ou vendus.

M. Bruman, secrétaire général, pense qu'il serait encore temps pour la Commission, l'adjudication ne devant avoir lieu que le 23 juillet, d'organiser une visite dans le but de se rendre compte de la valeur des objets artistiques en question.

M. Gosselin-Lenôtre croit qu'il serait utile de nommer séance tenante une Sous-commission qui aurait pour mission d'examiner les objets mis en vente et de demander la conservation par la Ville de ceux présentant un réel intérêt.

Cette proposition est adoptée et la Sous-commission est ainsi composée :

MM. Gosselin-Lenôtre, Charles Normand, Charles Lucas, Tesson, Lucien Lambeau, Ch. Sellier.

3° *Classement de l'hôtel de la Chancellerie d'Orléans.*

M. le Président propose, au nom de la 1re Sous-commission, que le vœu tendant au classement de l'hôtel de la Chancellerie d'Orléans, rue des Bons-Enfants, soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

Ce vœu sera transmis à la Commission des monuments historiques.

4° *Communication au sujet du sceau de l'Hôtel-Dieu.*

M. le Président dit qu'à la suite de la lettre de M. Coyecque relative à la découverte d'un sceau de l'Hôtel-Dieu, M. Brown a soumis à la signature de M. le Préfet de la Seine une lettre adressée à Mlle Hémery de Lagenay pour lui demander l'autorisation d'en prendre une empreinte, s'il n'est pas possible de négocier l'acquisition.

La Commission sera informée de la suite intervenue.

Digitized by Google

5° *Communication au sujet de la lettre de M. Numa Raflin relative à la maison de la rue Visconti dans laquelle Racine est décédé.*

M. le Président fait savoir qu'il a reçu à ce sujet une communication de M. Victorien Sardou qui engage la Commission à se montrer prudente dans ses appréciations.

M. Charles Normand, chargé par le Comité du « Vieux Paris » de s'informer des raisons pour lesquelles le n° 13 de la rue Visconti aurait été celui de la MAISON DANS LAQUELLE MOURUT RACINE, fait connaitre qu'il s'est occupé de cette affaire. M. Rafflin, qui en avait saisi le Comité dans la précédente séance, s'appuie sur des considérations tirées de la tradition locale, existant également pour le n° 21 (ancien 19). M. Charles Normand, qui a étudié la maison de Racine dans un article paru dans *le Bulletin de la Société des amis des monuments parisiens*, estime qu'en l'état actuel de nos connaissances, et malgré les avis donnés parfois de façon catégorique, mais sans preuve décisive, on ne saurait déterminer si Racine mourut dans la maison portant le n° 19-21 ou le n° 13. Il espère trouver des documents permettant d'élucider la question, mais, le travail d'investigation étant assez long, M. Charles Normand pense qu'il n'est pas possible de trancher encore cette question. Il ajoute que sur ses instances son ami M. Lucien Desnues, architecte diplômé par le Gouvernement, chargé de réparations dans la maison n° 13, a obtenu de son propriétaire, M. Rousset, la cession de la vigne de Racine; des émanations de gaz ont nécessité récemment son enlèvement. Cette vigne pourrait être portée au musée Carnavalet, si l'Administration compétente estime que ce cadeau lui soit agréable.

M. Cain dit qu'il accepte bien volontiers.

6° *Rapport sur les annotations destinées à donner des éclaircissements relatifs à la nomenclature des monuments historiques, et* 7° *Rapport sur l'organisation d'une surveillance des monuments parisiens signalés par la Commission du Vieux Paris.*

M. le Président fait savoir que l'importance de ces deux rapports a empêché de les présenter aujourd'hui, mais que les personnes qui en sont chargées espèrent les déposer pour la prochaine réunion.

8° *Fiches d'inventaire.*

M. le Président fait circuler quelques exemplaires des fiches d'inventaire dont livraison a été faite.

M. Tesson, secrétaire de la 1re Sous-commission, est chargé d'approvisionner les membres de la Commission du Vieux Paris qui désireront participer à la confection des fiches.

Modèle de la fiche d'inventaire
(format in-octavo)

COMMISSION MUNICIPALE DU VIEUX PARIS

ARRONDt — **Quartier** ——— —	N°
Rue - - N°	

Il est bien entendu que le texte des fiches d'inventaire doit donner seulement l'état actuel des vestiges et souvenirs parisiens avec leurs points d'attache aux documents anciens indiscutables.

Excursion de la 1re Sous-commission.

M. Tesson. — Les importantes opérations de voirie qui vont être prochainement exécutées dans la rue Beaubourg ont appelé spécialement l'attention de la 1re Sous-commission sur cette partie de la ville, dont l'origine est si ancienne, et qui conserve une multitude de souvenirs historiques précieux.

Une excursion dans ce quartier a permis de revoir et de repérer ce qui existe encore dans les maisons dont la démolition est imminente.

D'une manière générale, il importe de signaler la beauté d'un grand nombre d'ouvrages de ferronnerie; des portes Louis XIII et Louis XIV très intéressantes, qui sont conservées en bon état; des mascarons de clefs.

Il y aura matière à une abondante moisson de documents bien parisiens, qui tiendront

Digitized by Google

une place honorable dans le portefeuille spécial dont la création a été proposée par notre collègue M. Lucien Lambeau.

Rue Beaubourg, 31, la maison fait le coin de la rue Brantôme; il existe encore une plaque de l'époque où cette rue s'appelait *des Petits-Champs*, nom sous lequel elle était déjà connue en 1273. L'on remarque une porte massive du XVIe siècle à un seul battant qui, malgré une récente réparation un peu naïve, a gardé un beau caractère.

Le n° 33 a été occupé autrefois par la mairie de l'ancien 7e arrondissement Il y reste une belle rampe en fer.

Une vue de cette maison pourrait être prise si les collections de la Ville ne contiennent pas déjà une reproduction de l'aspect ancien.

Le n° 35, moderne, n'offre pas d'intérêt pour nos travaux.

Le n° 42 est une vieille maison à pignon construite en 1623. Il existe encore, sur la façade, une plaque de numérotage d'un modèle devenu rare et qui pourrait être conservé à titre documentaire.

Ces quatre maisons appelées à disparaître incessamment avoisinaient certainement l'enceinte de Philippe-Auguste dans laquelle s'ouvrait à cet endroit la poterne de Nicolas Hideron ou Hydrelon, qui avait donné son nom à une partie de la rue.

Une fouille pratiquée sur l'emplacement du n° 41, récemment démoli, a fait rencontrer presque au niveau du sol des pierres de gros appareil analogues à celles du mur de la rue d'Arras. Du reste, la disposition des culs de sacs et des impasses du quartier montre bien que l'on se trouve sur le passage d'une ancienne fortification sans fossé. L'impasse Beaubourg, qui est au n° 37, s'était appelée *impasse des Anglais* après avoir été, en 1260, le *Cul de sac sans tête*, qui aboutissait au rempart.

Il est vraisemblable que les démolitions prochaines feront connaître le lieu exact de la poterne Hideron.

La Commission a ensuite visité plusieurs autres maisons dont la suppression est décidée en principe pour l'élargissement de la rue Beaubourg :

D'abord, les *n°s 38 et 40, rue Beaubourg*, autrefois réunis, formaient l'Hôtel de Fer qui rejoignait la rue du Temple dans la partie qui s'appelait Sainte-Avoye et était mitoyen du couvent des religieuses de Sainte-Avoye.

Il reste peu de choses au n° 40 : une rampe en fer assez bien traitée; un couronnement de porte avec bandeau, postérieur à la construction de la maison, enfin une vieille cheminée qui n'est remarquable que par ses dimensions extraordinaires.

Le 38, qui a été vendu le 11 ventôse an XII comme propriété nationale provenant de Duluc, émigré, a conservé un cachot, dernier vestige d'une geôle importante, dont l'origine et la destination n'ont pu être fixées exactement.

Dans le bâtiment du fond, l'on trouve au 1er étage un ancien salon Louis XVI d'une belle conception décorative. Les peintures du plafond sont recouvertes d'un badigeon épais qui les a détruites presque complètement. Au cours de la dernière réfection du badigeonnage, effectué il y a 6 ans, l'on a pu distinguer quelques traces et contours de la décoration primitive permettant de reconnaitre des amours. Une main de grandeur naturelle, qui a été respectée par le grattage et qu'il serait facile de dégager de l'enduit léger qui la recouvre, témoigne de l'importance du sujet traité. Des mascarons en clef couronnent l'entrée de ce bâtiment.

Le *62* de la même rue, ancien *12 de la rue Transnonnain*, dont le nom est resté si tristement célèbre, est extrêmement réparé. Le mur de fond rappelle l'existence du théâtre Doyen dans cette maison, dont une vue détaillée, prise au lendemain de cette malheureuse affaire, a été publiée dans le premier volume de l'*Histoire de Paris de* 1841 *à* 1851, par Jacques Arago (Paris, 1852).

Avant le théâtre Doyen, l'église des Carmélites, supprimée en 1793, avait été édifiée à cet endroit sur l'emplacement de l'hôtel des Evêques de Châlons.

Rue Grenier-Saint-Lazare, 4. — On y remarque une admirable porte avec mascarons et motif décoratif élégant, surmonté d'une grille bien composée. L'escalier Louis XVI est très pur.

Même rue, 5. — Une légende de quartier a donné à la maison le nom de Buffon. Les pièces de ferronnerie qui y sont contenues : balcon extérieur du 1er étage, d'une très belle conception : rampes d'escaliers largement traitées avec départs finement contournés ; appuis de fenêtres délicatement dessinés, sont des œuvres d'art qui caractérisent le goût parisien de la belle époque.

Au fond de la cour se trouve un pavillon surmonté d'un fronton dans lequel est placé un triangle symbolique lui donnant l'apparence d'un ancien temple de franc-maçonnerie.

Digitized by Google

La façade de la rue Grenier-Saint-Lazare présente de jolis mascarons de clefs.

Rue Simon-le-Franc, 22. — Plaque de nom de rue très ancienne, dont on pourrait prendre un estampage.

Même rue, 20. — Maison remarquable à beaucoup d'égards, mais dont l'aspect intéressant est presque entièrement caché par des ateliers construits dans la cour. La rampe d'escalier est de premier ordre ; les appuis de fenêtres, d'un dessin finement délicat, sont du plus bel effet.

Une porte Louis XIII, en parfait état, mérite l'attention. Deux médaillons sculptés dans le vestibule sont recouverts d'une épaisse couche de peinture qui empêche de lire les inscriptions en relief placées en exergue.

Rue Pierre-au-Lard, 12. — Belle rampe d'escalier, d'un dessin compliqué assez rare ; le travail d'exécution est remarquable. Malheureusement, ce morceau d'art est en mauvais état et ne résistera guère au déplacement.

Rue de Montmorency, 51. — La vieille maison, dite de Nicolas Flamel, qui montre sur sa façade la curieuse inscription gothique suivante gravée sur une seule ligne :

« Nous hômes et fêmes laboureurs demourans ou porche de ceste maison qui fut fée en l'an de grâce mil quatre cens et sept : somes tenus chascu en droit soy dire tous les jours une patenostre et 1 ave maria en priant dieu q de sa grace face pardô aux poures pescheurs trespassez, amen. »

La maison, par elle-même, construite en pierres de petit appareil, est originale. L'inscription dont on a demandé un estampage devra certainement être comprise dans les souvenirs parisiens surveillés.

Le bandeau qui surmonte cette inscription est caractéristique du xve siècle, avec ses grosses moulures.

En résumé, notre excursion avait pour but de rechercher les souvenirs historiques menacés de destruction par les opérations de voirie dont l'exécution est imminente dans la rue Beaubourg et de noter au passage les vestiges anciens à l'égard desquels des mesures de préservation et de conservation vont être proposées.

Pour les maisons qui vont disparaître, n°s 31, 33, 35 et 42 de la rue Beaubourg, nous proposons de prendre une vue perspective de la partie de la rue comprise entre le n° 31 et la rue du Grenier-Saint-Lazare.

La plaque de la rue des *Petits-Champs* pourrait être conservée, ainsi que le numéro de maison du 42.

Une vue de face du n° 33 serait intéressante, si le musée Carnavalet ne possède pas déjà une reproduction de l'aspect ancien.

Enfin, la 2e Sous-commission pourrait retrouver les traces de la muraille de Philippe-Auguste et contrôler ainsi une fois de plus les travaux de topographie exécutés à ce sujet.

En ce qui concerne les autres maisons visitées, nous présentons les propositions suivantes :

1° Établissement de relevés d'architecte reproduisant les rampes d'escaliers et les appuis de fenêtres des maisons suivantes :

Rue Grenier-Saint-Lazare, n° 4, rampe Louis XVI.

Même rue, n° 5, balcon extérieur du 1er étage, rampe d'escalier du bâtiment de droite, appuis de fenêtres de la façade et de la cour.

Rue Simon-le-Franc, 20, rampe d'escalier et appuis de fenêtres.

Rue Pierre-au-Lard, 12, rampe d'escalier.

2° Reproduction par relevé d'architecte des portes anciennes :

Rue Beaubourg, 31,

Rue Simon-le-Franc, 20,

et de la décoration du salon Louis XVI de la rue Beaubourg, 38. La fiche d'inventaire de cette maison contient une note destinée à faire surveiller les travaux de réparation de ce salon, de manière à s'assurer, à l'occasion, de l'état des peintures actuellement recouvertes de badigeon.

3° Reproduction photographique du pavillon du fond de l'immeuble rue du Grenier-Saint-Lazare, n° 5, et de ce qui reste de l'impasse Beaubourg.

4° Estampage de l'inscription gothique de la rue de Montmorency, 51, et de la plaque de rue apposée sur la maison de la rue Simon-le-Franc, 22.

En terminant, Messieurs, votre 1re Sous-commission insiste sur la nécessité d'empêcher autant que possible la dispersion des admirables œuvres décoratives qui ornent un grand nombre de maisons anciennes, dont la Ville de Paris devient propriétaire après les expropriations. Ces œuvres sont l'expression élevée du génie parisien ; elles concourent à entretenir le goût incomparable de nos arti-

Digitized by Google

sans. Des moyens de conservation et d'appropriation dans la construction des édifices nouveaux pourraient être étudiés pour permettre de garder dans leur milieu ces souvenirs des arts de l'habitation qui brillèrent d'un si grand éclat à Paris.

2e Sous-commission.

M. Charles Sellier donne lecture du rapport suivant :

« *Rapport présenté par M. Charles Sellier, au nom de la 2e Sous-commission, relativement aux découvertes faites dans les fouilles exécutées récemment dans Paris pour travaux divers.*

Messieurs,

« A la suite de son intéressante communication, faite au cours de notre dernière séance, relativement à l'existence de quelques vestiges de l'ancien charnier du cimetière Saint-Paul appelés à disparaître pour cause de remaniements de constructions, M. Lucien Lambeau nous a en outre informés que les terrassiers, alors occupés à creuser une fouille pour l'agrandissement d'un lavoir, venaient de mettre à jour, au droit des restes de ce charnier, un massif de maçonnerie assez important, paraissant antérieur à la construction de celui-ci.

« Conformément à l'invitation de la Commission, je me suis immédiatement rendu sur place, accompagné de MM. Charles Normand, Laugier, Lucien Lambeau et Tesson, à l'effet d'examiner la découverte en question; mais nous ne pûmes ce jour-là nous en rendre compte, la fouille n'étant pas suffisamment avancée. J'y retournai le lendemain; cette fois la fouille était terminée. Je pus alors constater en effet qu'on se trouvait là en présence d'un massif de maçonnerie traversant obliquement la fouille du sud-est au nord-ouest sur deux mètres d'épaisseur et dont il nous a été impossible d'établir l'identité. Il y avait contre ce mur un amas de troncs de colonnes et de marches d'escaliers de taille très fruste inachevées, sans doute abandonnés là depuis un temps indéterminé.

« Cependant les choses les plus intéressantes en cette affaire sont très certainement les vestiges de l'ancien charnier Saint-Paul. Aussi y revenons-nous aujourd'hui, non point pour répéter ce qu'en a déjà si bien dit M. Lucien Lambeau, mais pour essayer de rappeler l'ancien état des lieux, dans leur ensemble comme dans leur situation.

« On arrivait jadis dans le cimetière Saint-Paul par deux accès : directement par le passage Saint-Pierre (rue Saint-Antoine, 164), et par les dépendances de l'ancienne église, on atteignait l'entrée des charniers qui, prolongée, continue le passage et a son issue rue Saint-Paul, 54. Les deux branches du passage se réunissent à angle droit devant une grille contemporaine des charniers et encore existante : c'était la grille d'entrée du cimetière.

« Si l'on venait par la rue Saint-Paul, on pénétrait dans une longue cour bordée au Nord par les bâtiments où logeait le clergé de la paroisse, et au Midi par les murs de l'église, remplacée aujourd'hui, sur la rue Saint-Paul, par la maison portant le n° 32. Dans cette cour, une école communale a été bâtie sur l'emplacement du chevet de l'église, qui avait de ce côté une porte de service livrant communication avec le passage pour entrer dans le charnier et le cimetière.

« Avant de nous engager dans le passage, il faut remarquer un contrefort, ou éperon triangulaire, destiné à contrebalancer la charge du bâtiment ou la poussée du mur méridional de ce bras du charnier qui se terminait brusquement en cet endroit. A partir de cet endroit, le passage est voûté jusqu'à l'entrée du charnier ; il lui servait pour ainsi dire de vestibule. La voûte de ce passage est de cintre elliptique, en forme d'arête à son entrée, et lambrissée en sapin jusqu'à son extrémité. Après avoir franchi la grille, on se trouvait dans le cimetière, de forme rectangulaire, qu'entouraient, sur trois côtés, les portiques des charniers, le quatrième côté étant formé par le chevet de l'église.

« De ces portiques funéraires, il ne reste plus aujourd'hui que les deux travées signalées par M. Lucien Lambeau, lesquelles attiennent à la grille d'entrée, vis-à-vis d'un lavoir, et vont incessamment disparaître. Elles suffisent encore pour donner une idée de l'ensemble. C'était une construction entièrement en pierre, très simple, composée d'une galerie large de trois mètres vingt centimètres et haute de trois mètres, fermée extérieurement par un mur plein, et à jour du côté du cimetière, comme un cloître. Sur un bahut en pierre haut de cinquante-cinq centimètres, très suffisant pour protéger le pavage (ou le dallage) à l'intérieur, se trouvaient placés des pilastres carrés, alternés avec des colonnettes cylindriques monolithes, d'ordre dorique, et ornés de chaque côté de consoles portant un entablement sur lequel reposait un toit couvert en tuiles légèrement incliné. Les pilastres carrés étaient renforcés exté-

Digitized by Google

rieurement de contreforts surélevés de près d'un mètre au-dessus de la corniche et coiffés de petits frontons triangulaires. Quant à l'époque à assigner à cette construction, on peut, sans crainte de se tromper, indiquer la fin du XVIe siècle; elle remplaçait assurément d'anciens charniers ruinés ou devenus insuffisants, datant peut-être de l'édification de l'église Saint-Paul, c'est-à-dire du XIIIe siècle. Si l'on veut avoir une idée assez exacte de l'emplacement et de la disposition du cimetière et du charnier Saint-Paul, il suffit de consulter les anciens plans de Paris, notamment ceux de Gomboust (1652), de Turgot (1739), de Jaillot (1773) et de Verniquet (1791).

« Parmi les morts illustres qui ont reçu la sépulture dans cette nécropole, une des plus anciennes stations cimétériales de Paris, il ne faut pas oublier de citer Rabelais, inhumé sous un noyer, et Mattioli, l'homme au masque de fer, dont le souvenir légendaire n'a cessé de hanter le quartier.

« Nous pensons devoir ajouter que, de l'ancienne église Saint-Paul, remplacée depuis le Concordat par l'église des Jésuites de la rue Saint-Antoine, il ne reste plus rien aujourd'hui, sinon une baie ogivale, une de celles assurément qui éclairaient la grosse tour d'angle qui flanquait au Nord-Ouest son portail. On aperçoit encore cette baie du passage qui conduit à l'issue de la rue Saint-Paul; elle ouvre sur la façade postérieure, c'est-à-dire sur la cour de la maison située au n° 30 de cette rue.

« Immédiatement après notre première visite au passage Saint-Pierre MM. Ch. Normand, Lucien Lambeau, Tesson et moi, nous nous rendîmes tout près de là, rue Caron où nous attendait une surprise. En effet, le surveillant des travaux de l'égout, alors en construction en cet endroit, nous apprit qu'un cercueil de pierre venait d'être mis à jour par les terrassiers. Nous pûmes seulement constater ce jour-là que l'emplacement de cette découverte se trouvait situé à l'intersection de l'alignement nord des maisons de la rue d'Ormesson et la face ouest de la tranchée de l'égout. Le lendemain, 3 juin, grâce aux bons soins de M. Geng, conducteur des travaux, et de M. Douchard, piqueur, le cercueil fut transporté au musée Carnavalet, où il fut procédé à son ouverture le surlendemain, en présence de MM. Pierre Baudin, Chassaing, députés de Paris; Lamouroux, Piperaud, conseillers municipaux; Georges Cain, conservateur de Carnavalet; Geng, conducteur, et Douchard, piqueur. On n'y trouva rien qu'un squelette d'homme, parfaitement conservé.

« Ce cercueil est en pierre tendre du bassin de Paris, de forme trapézoïdale et mesure 2 m. 40 c. de long extérieurement. Son couvercle, à dos-d'âne, forme deux pans réguliers et égaux, il était muni de six grands anneaux en fer. Par sa forme et la façon dont ses parements sont taillés, ce cercueil paraît enfin dater du XIIIe siècle, c'est-à-dire de l'époque où le monastère de Sainte-Catherine fut fondé. Il est présumable que le mort qu'il renfermait fut de son vivant, par le seul fait de ce luxe de sépulture, quelque personnage de distinction.

« En reportant le plan actuel des lieux sur le plan de l'état ancien, on voit que le point où ce cercueil a été trouvé correspond exactement à l'intérieur d'une chapelle, dite de Saint-Jean, située dans le transept de gauche de l'église du prieuré de Sainte-Catherine. Or, on sait que les chanoines de ce monastère l'abandonnèrent en 1767 pour aller occuper les bâtiments de la maison professe des Jésuites rue Saint-Antoine, restés vacants par suite du bannissement de ceux-ci, qui avait eu lieu peu d'années auparavant. On sait aussi que, lorsqu'il fut question, en 1783, de raser les bâtiments et l'église de l'ancien prieuré de Sainte-Catherine pour faire place au marché qui subsiste encore en cet endroit, les chanoines s'empressèrent de faire transférer dans leur nouvelle maison les tombeaux et les monuments de leur ancienne église. Ils durent donc faire enlever également des anciennes sépultures qu'ils ne purent faire transporter tout ce qu'elles contenaient de précieux. C'est ce qui semble expliquer comment le cercueil en question, à part son squelette, ne contenait rien autre, pas même le moindre ornement ni le moindre indice, qui pût nous permettre d'identifier le défunt personnage, ou tout au moins sa qualité.

« Quelques vases en terre, à flammules rouges et à panse trouée, contenant des débris de charbon et portant des traces de fumée, ont été rencontrés dans la terre, contre ce cercueil.

« A quelques pas de là, rue d'Ormesson, sur l'emplacement de l'aile sud du cloître, on a extrait de la tranchée de l'égout divers fragments lapidaires d'architecture et de sculpture, entre autres : quelques troncs de colonnettes avec leurs bases et un chapiteau du XIIIe siècle; un petit motif délicatement fleuronné portant encore des traces de couleur bleue et de dorure provenant peut-être d'un retable et datant du XIVe siècle; une base de colonne du XVe siècle; un fragment d'inscription funéraire du XIIIe siècle ne portant que ces mots, en

Digitized by Google

lettres onciales... *in pace...:* un autre débris du même genre, où on lit en caractères gothiques : ... *re Tiebaut de Bourmont... contesse de Bar dame de Cassel q...* Ces quelques mots sont justement un fragment de l'épitaphe suivante recueillie par M. Raunié dans son *Epitaphier du Vieux Paris*, au chapitre relatif au prieuré de Sainte-Catherine du Val-des-Ecoliers, t. II, p. 293 : « *Cy gist noble homme maistre Thibault de Bourmont, licencié ez loix, seigneur de Manicamp et conseiller de madame Yolande de Flandres, comtesse de Bar et dame de Cassel, qui trespassa en l'an de grace M CCC XCV.* » Il faut enfin joindre à ces objets un jeton banal en cuivre du XVIIe siècle et un double tournois du même temps.

« Les fouilles du souterrain exécuté pour le transfert de la gare d'Orléans de la place Valhubert au quai d'Orsay n'ont pas amené d'autres résultats que la rencontre, dans la galerie de gauche, entre les rues de Poissy et de Pontoise, sur environ 50 mètres de parcours, d'un long mur qui se poursuit dans la galerie de droite sur une même longueur de 50 mètres, jusqu'à la rencontre de la culée de l'ancien pont au Double, c'est-à-dire à environ 30 mètres en amont de l'axe du nouveau pont. Cette longue construction, composée de moellons avec pierre de taille en parements, où l'on a rencontré plusieurs gros anneaux d'amarrage, est évidemment un ancien mur de quai.

« Les dernières fouilles de la nouvelle École de médecine, exécutées à l'angle des rues Hautefeuille et de l'Ecole-de-Médecine, ont amené les résultats que M. Duprez, architecte, a savamment décrits et définis dans les rapports dont il vient de vous être donné lecture et qui seront insérés au procès-verbal de la présente séance. Il est donc inutile d'en parler à notre tour, sinon pour rappeler que, d'après un mémoire de Quicherat, le légendaire château de Hautefeuille n'était autre qu'un *castellum* dépendant du camp romain dont l'emplacement est aujourd'hui marqué par le jardin du Luxembourg. Or, suivant cet auteur, le château de Hautefeuille aurait existé en un lieu que traversa plus tard l'enceinte de Philippe-Auguste entre les portes Saint-Michel et Saint-Jacques. Primitivement, voie romaine de second ordre, la rue Hautefeuille aboutissait à ce castellum.

« Quant à l'établissement de bains, dont M. Ch. Duprez parle comme d'un endroit mal famé, il est bon d'ajouter qu'il avait cela de commun avec la plupart des maisons de ce genre qui désignées autrefois sous le nom *d'étuves*, n'étaient autres que des lieux de débauche. L'établissement en question dépendait de la maison appartenant à Pierre Sarrazin et acquise par les Prémontrés en 1252.

« *Signé :* Charles Sellier. »

M. Charles Normand fait connaître qu'une excursion du Congrès des architectes au château de Vaux, habité par le fameux ministre Fouquet, et dont il a publié le Guide dans l'*Ami des Monuments et des Arts*, lui a valu l'intéressante lettre suivante; elle nous donne des informations inédites, quoique rétrospectives, sur la tombe du célèbre personnage du siècle de Louis XIV :

« Mon cher Monsieur Normand,

« Comme tous nos confrères, j'ai été vivement impressionné par la magnificence du château et des jardins de Vaux-le-Vicomte, et enchanté du gracieux accueil qui nous y a été fait.

« Par une faveur spéciale, il m'a été donné de faire un singulier et triste rapprochement entre le luxe inouï de cette résidence et la fin lamentable du grand seigneur qui l'a créée.

« En 1866, alors architecte inspecteur du 4e arrondissement, j'ai été chargé, par le Ministre de l'Intérieur, de rechercher dans les caveaux du Temple Sainte-Marie, rue Saint-Antoine, autrefois le couvent de la Visitation des Dames Sainte-Marie, le cercueil du surintendant Fouquet, que sa famille a pu obtenir de faire transporter là, de Pignerolles, où il est mort.

« Mes recherches ont commencé du côté droit du temple, dont les caveaux ne contiennent que les cercueils de la famille de Coullanges-Sévigné.

« Pour les continuer du côté de la rue Castex, j'ai rencontré un sérieux obstacle : l'entrée des caveaux est masquée par un calorifère.

« J'ai dû faire crever la voûte dans les bas-côtés. J'ai été assez heureux pour pénétrer justement dans le caveau contenant les cercueils de Fouquet, de sa femme et de son fils, lesquels sont en plomb, portés par des tréteaux en fer. Les inscriptions sont en bronze.

« Le cercueil de Fouquet avait son couvercle enlevé. Ses restes m'apparurent à l'état liquide, ainsi qu'au docteur Gauthier de Claubry, qui avait mission de m'aider dans mes recherches et qui était accompagné de

Digitized by Google

deux membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

« Le docteur, après avoir retroussé ses manches, s'est placé devant le cercueil comme un mitron devant son pétrin, et cherchait sans doute le fameux anneau auquel on attribuait si grande valeur.

« Il n'a rien trouvé, par suite de la profanation dont ce cercueil a souffert en 1793.

« Après l'insuccès des recherches, le couvercle du cercueil a été replacé et l'inscription sur plaque de bronze a dû être enlevée ainsi que celles des cercueils de la femme et du fils de Fouquet. Ces plaques sont probablement au musée Carnavalet où il me tarde d'aller pour les revoir.

« Comme vous voyez, mon cher Monsieur Normand, il m'a été donné de toucher à un point de l'histoire du grand siècle, moi simple petit architecte.

« J'ai pensé vous être agréable en vous faisant connaître ces détails, qui vous intéresseront assurément.

« Veuillez agréer, mon cher monsieur Normand, la sincère expression de ma profonde estime et de ma vive affection.

« *Signé :* Dubel. »

3e Sous-commission.

M. Georges Cain, au nom de la 3e Sous-commission, soumet la liste des reproductions photographiques faites à la demande de la Commission.

Ces reproductions sont les suivantes :

Hôtel du Compas-d'Or, rue Montorgueil.
Restaurant Laveur, rue des Poitevins.
Salle de ce restaurant.
Escalier de ce restaurant.
L'Auberge du Cheval-Blanc, rue Mazet.
La cour de cette auberge.
Le cimetière israélite de la rue de Flandre.
Vieille porte rue des Poitevins.
Tourelle de la rue Hautefeuille.
Quatre vues de la cour de Rouen.
Vieux puits, cour de Rouen.
Vieux puits, rue des Poitevins.
L'ancien cimetière de Saint-André-des-Arts.
Rue Hautefeuille.
Trois vues de la caserne d'Orsay.

M. Georges Cain soumet à la Commission une reproduction par l'aquarelle de la rue Eginard; il demande à la Commission de vouloir bien en ratifier l'acquisition.

Cette acquisition est votée.

Le même membre ajoute qu'il fait exécuter, en ce moment et d'après les désirs de la Commission, une série complète des berges de la Seine avec toutes leurs transformations actuelles.

M. le Président remercie M. Cain de cette communication; il estime qu'il y a grand intérêt à prendre en ce moment la vue des quais de la Seine, dont, entre parenthèses, les modifications ne sont pas faites pour plaire aux amis du pittoresque. Il signale également une passerelle que l'on est en train de construire auprès du pont Alexandre et sur laquelle passeront les tramways.

Il ajoute que ce qu'il est indispensable de reproduire, c'est la marche des travaux entraînant des modifications journalières.

M. Tesson appelle l'attention de la 3e Sous-commission sur les changements d'aspects du quartier Montparnasse en raison des travaux occasionnés par la suppression des passages à niveau du chemin de fer de l'Ouest, la reconstruction du pont aux Bœufs et l'établissement de communications entre le XIVe et le XVe arrondissement. Les travaux sont commencés, et il serait grand temps de faire prendre les vues nécessaires à la conservation de ces aspects.

Renvoyée à la 3e Sous-commission.

M. Jules Périn fait la communication suivante :

« M. Charles Magne, secrétaire général de *la Montagne Sainte-Geneviève*, — à lequel s'étaient joints M. le docteur Capitan, vice-président du même Comité d'études, et moi, — a suivi, pendant le courant du mois de mars dernier (1898), les travaux de terrassements exécutés pour les fondations d'un grand bâtiment de rapport sis place du Panthéon, rue d'Ulm, n° 4 et rue des Fossés-Saint-Jacques, n° 21.

« La collection d'antiquités de M. Magne s'est enrichie d'une certaine quantité d'objets intéressants pour l'archéologie parisienne, recueillis dans ces fouilles.

« Les photographies que j'offre, de sa part, à la Commission municipale du Vieux Paris

Digitized by Google

la mettront à même d'apprécier la curiosité qui s'attache à ces objets, dont voici l'énumération :

« *Bronzes gallo-romains :* Une Vénus de 0 m. 11 c. de hauteur ; un double phallus avec bélière de suspension ; une boucle de harnais ; un petit trépied de 0 m. 06 c. de hauteur ; une fibule.

« *Céramique gallo-romaine :* Une grande amphore en terre blanche de 0 m. 75 c. de hauteur et de 0 m. 30 c. de diamètre à la panse. L'extrémité du goulot manque et les deux anses sont en partie cassées ; plusieurs poteries des IIIe et IVe siècles, en terre grise et en terre blanchâtre ; plusieurs fragments de poteries rouges dites de Samos, avec ornements en relief ; un sifflet en os à deux trous.

« *Céramique du moyen âge :* Vases, lampes, jouets d'enfants et tirelires des XIVe, XVe, XVIIe et XVIIIe siècles.

« *Numismatique :* Impériales romaines, monnaies depuis le moyen âge jusqu'au règne de Louis XVI et jetons (dont une grande partie vient d'être confiée à la Bibliothèque nationale pour en faire un inventaire détaillé).

« Le nombre des objets ainsi collectionnés par M. Charles Magne s'augmente de ceux recueillis dans les mêmes fouilles par M. le docteur Capitan, au nombre desquels figure un beau buste d'une petite Vénus en bronze.

« J'ajouterai que ces deux archéologues préparent, ensemble, une notice sur leurs trouvailles.

« (Cette notice sera offerte dans quelque temps à la Commission du Vieux Paris.) »

Après examen des photographies offertes par M. Magne, la Commission décide de les conserver dans ses archives.

M. le Président croit être l'interprète de la Commission tout entière en souhaitant que les personnes qui ont la bonne fortune de faire de semblables trouvailles dans le sol de Paris voulussent bien, à l'occasion, ne pas oublier que le Musée Carnavalet serait heureux de donner l'hospitalité à quelques-uns des objets trouvés.

Des remerciements seront adressés à M. Charles Magne pour les photographies qu'il veut bien offrir à la Commission.

M. Jules Périn offre de la part de M. H. Lecestre, commis-greffier au Tribunal civil de la Seine, deux photographies d'un coin de l'ancien Palais de justice qu'il a prises avec M. Lecestre et où l'on voit une tourelle sur trompe assez intéressante.

Cette tourelle sur trompe, qui se trouve derrière le dôme central, a été rendue plus visible par l'ouverture de la galerie nouvelle qui relie la galerie des Prisonniers à la 1re chambre de la Cour.

Des remerciements sont votés et seront adressés à M. Lecestre, rue de Jussieu, n° 27.

M. André Laugier propose de faire faire une reproduction d'une très intéressante façade Louis XVI située, 44, rue d'Anjou, et qui va être prochainement démolie.

Renvoyé à la 3e Sous-commission.

Le même membre signale un vieil escalier en bois sculpté placé dans une maison située rue Réaumur, 61, ancienne rue Thévenot. Cette maison va prochainement être démolie.

Il demande si la Ville ne pourrait pas faire l'acquisition de cet escalier, qui est fort curieux. Il estime que, dans tous les cas, une reproduction pourrait en être faite.

Renvoyé aux 1re et 3e Sous-commissions.

M. le Président appelle l'attention de la Commission sur la date de sa prochaine réunion.

La Commission décide qu'elle s'ajournera au mois d'octobre, étant entendu que la Commission de permanence aura qualité pour traiter les affaires urgentes qui pourraient se produire.

L'Administration est, en outre, priée de vouloir bien, pendant les vacances, renvoyer à M. le docteur Alfred Lamouroux, président de la Commission de permanence, toutes les communications destinées à la Commission du Vieux Paris.

La séance est levée à six heures.

885. — Imprimerie municipale, Hôtel de Ville. — 1898.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVÉE DU CHARNIER DU CIMETIÈRE DE SAINT-PAUL,

(Passage Saint-Pierre Saint-Antoine.)

Barry, Phot. et Imp. 14 rue du Temple, Paris

Digitized by Google

Digitized by Google

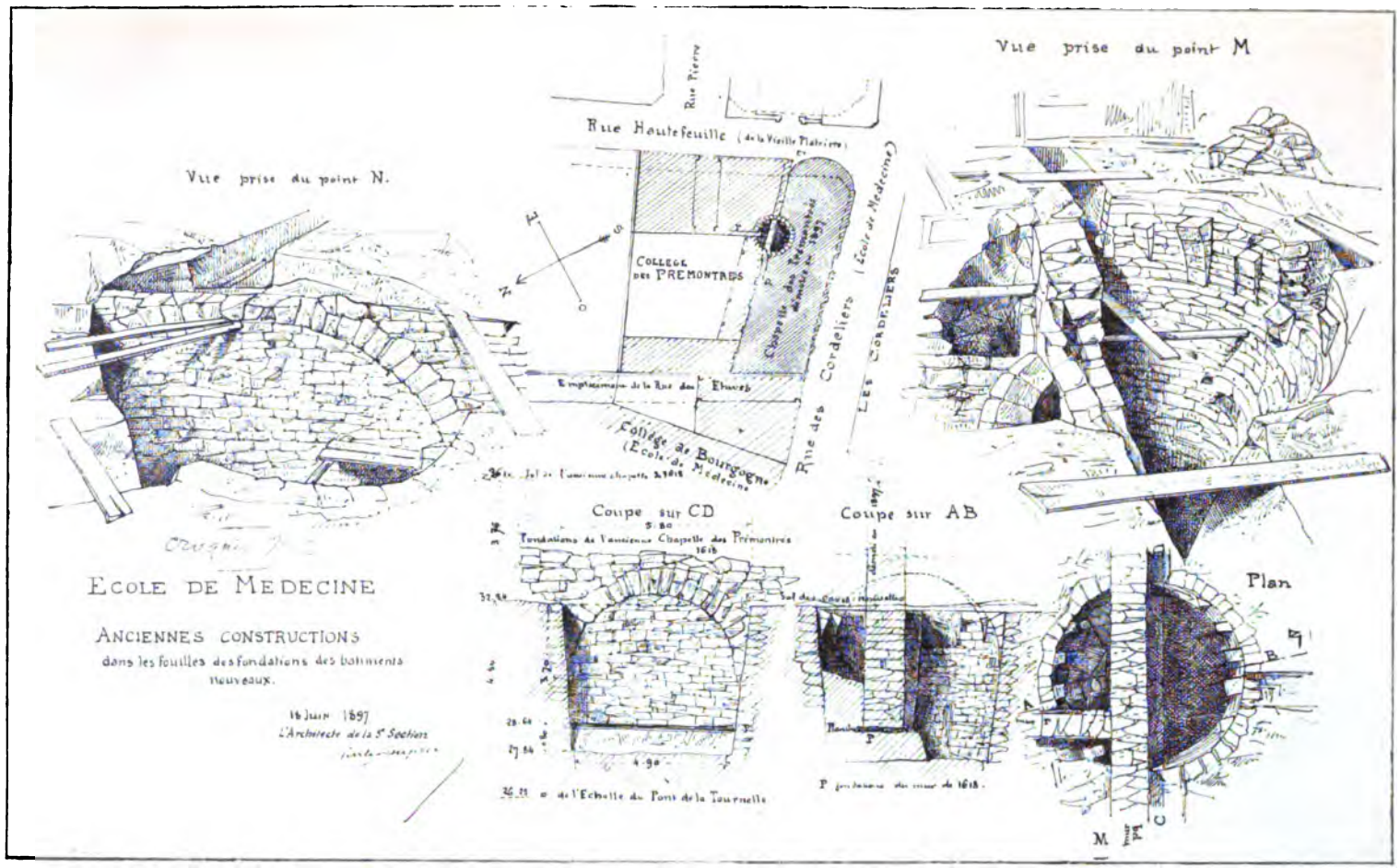

Digitized by Google

Digitized by Google

Croquis N° 1

ECOLE DE MEDECINE

RESTITUTION

COUPE sur AB

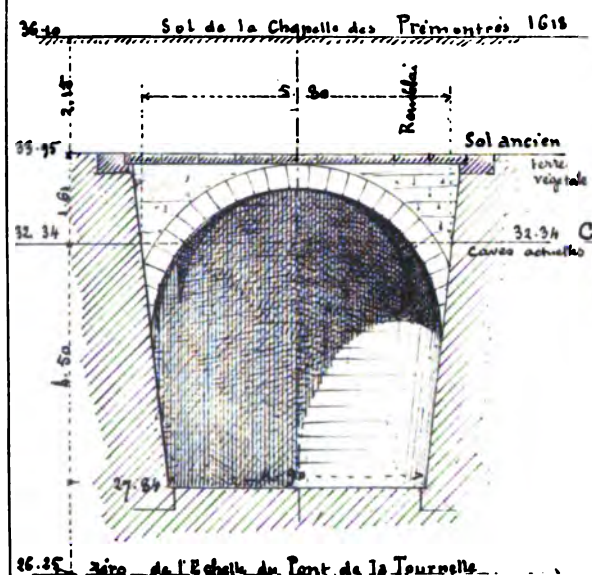

Puisard ancien trouvé dans les fouilles des nouveaux bâtiments.

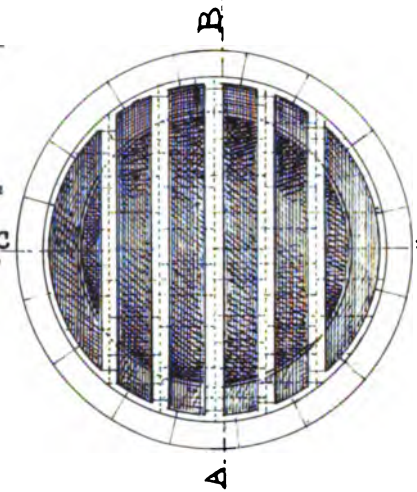

PLAN

(les dalles de recouvrement supposées enlevées)

Echelle de 0m01 p.m.

COUPE sur CD

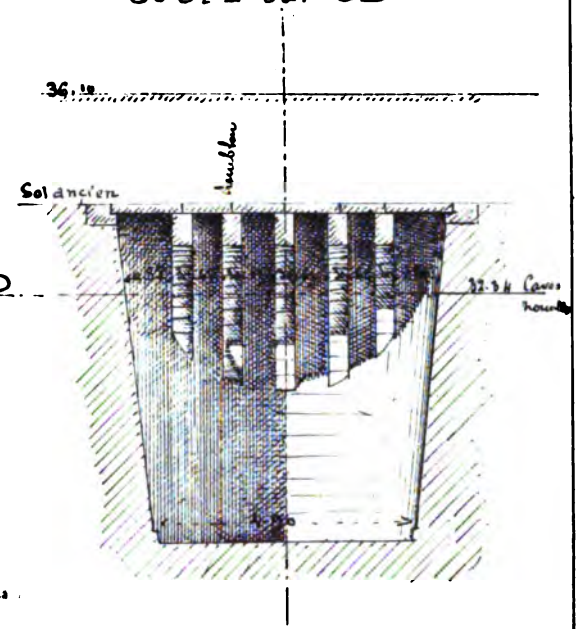

Paris le 21 Juin 1898

L'Architecte de la 5e Section

Charles Duprez

Digitized by Google

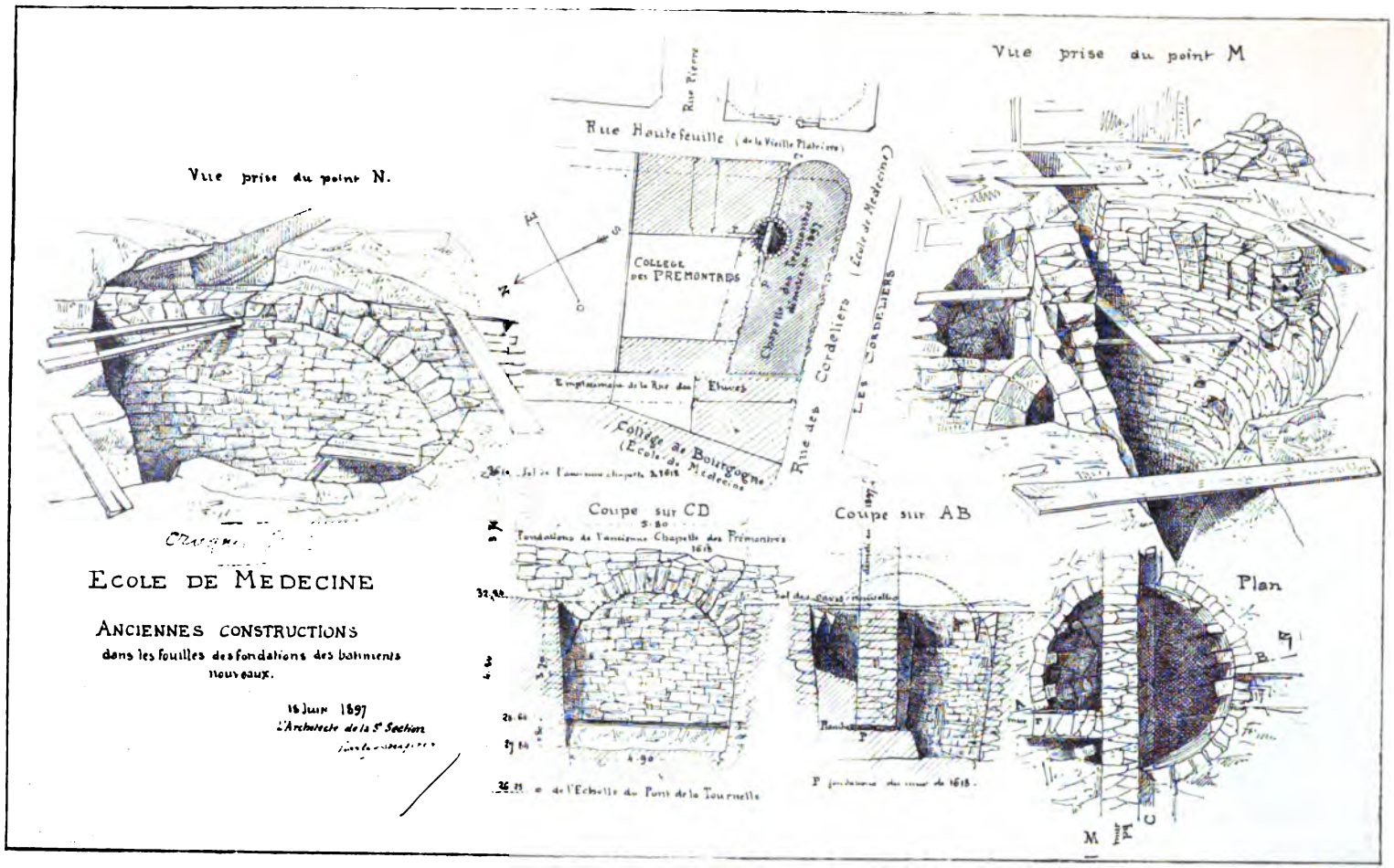

Digitized by Google

Digitized by Google

Croquis N° 1

ECOLE DE MEDECINE

RESTITUTION

COUPE sur AB

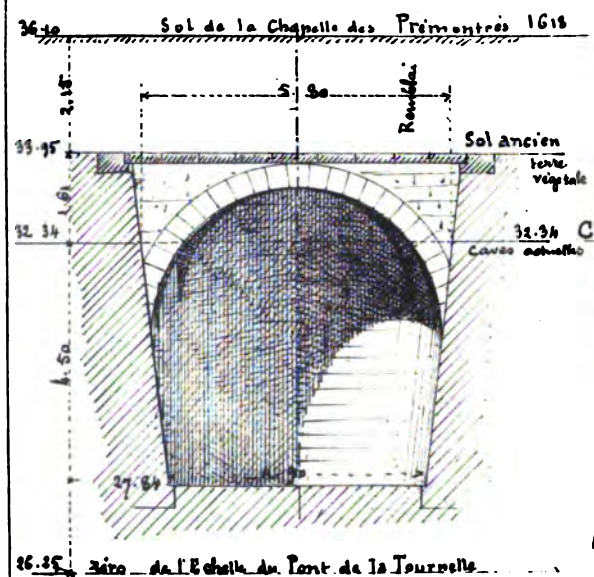

Puisard ancien trouvé dans les fouilles des nouveaux bâtiments.

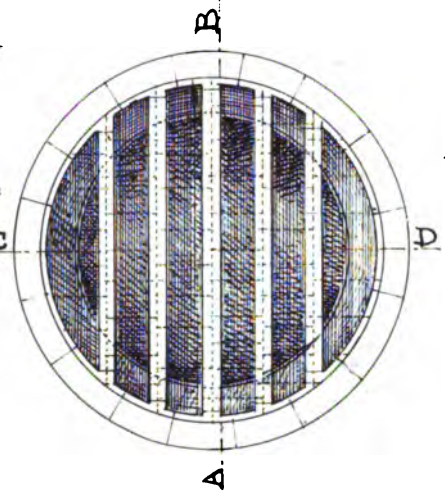

PLAN

(les dalles de recouvrement supposées enlevées)

Echelle de 0m01 p.m²

COUPE sur CD

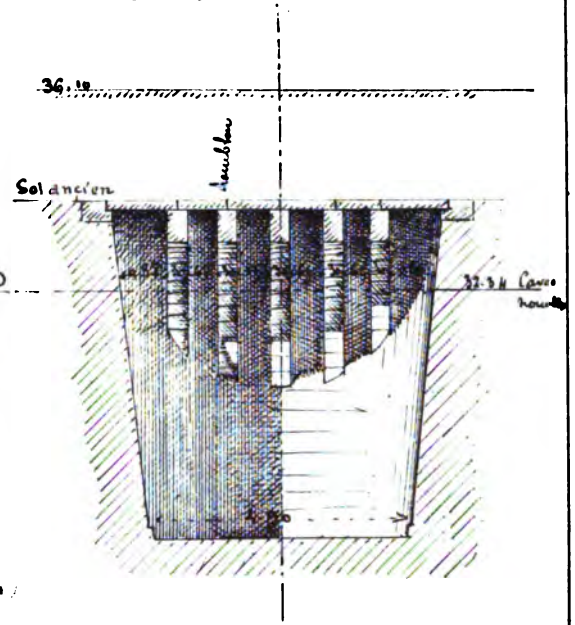

Paris le 21 Juin 1898
L'Architecte de la 5e Section
Charles Duprez

Digitized by Google

PLAN DE SORBON (1326)

en Juillet 1897.

Légende

Nouvelle construction

Chapelle de Robert de Sorbon (1326)

Echelle de 0m008 pour 1 mètre

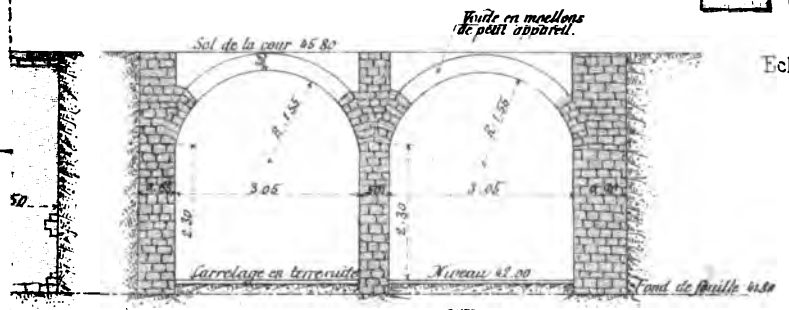

Coupe sur CD.

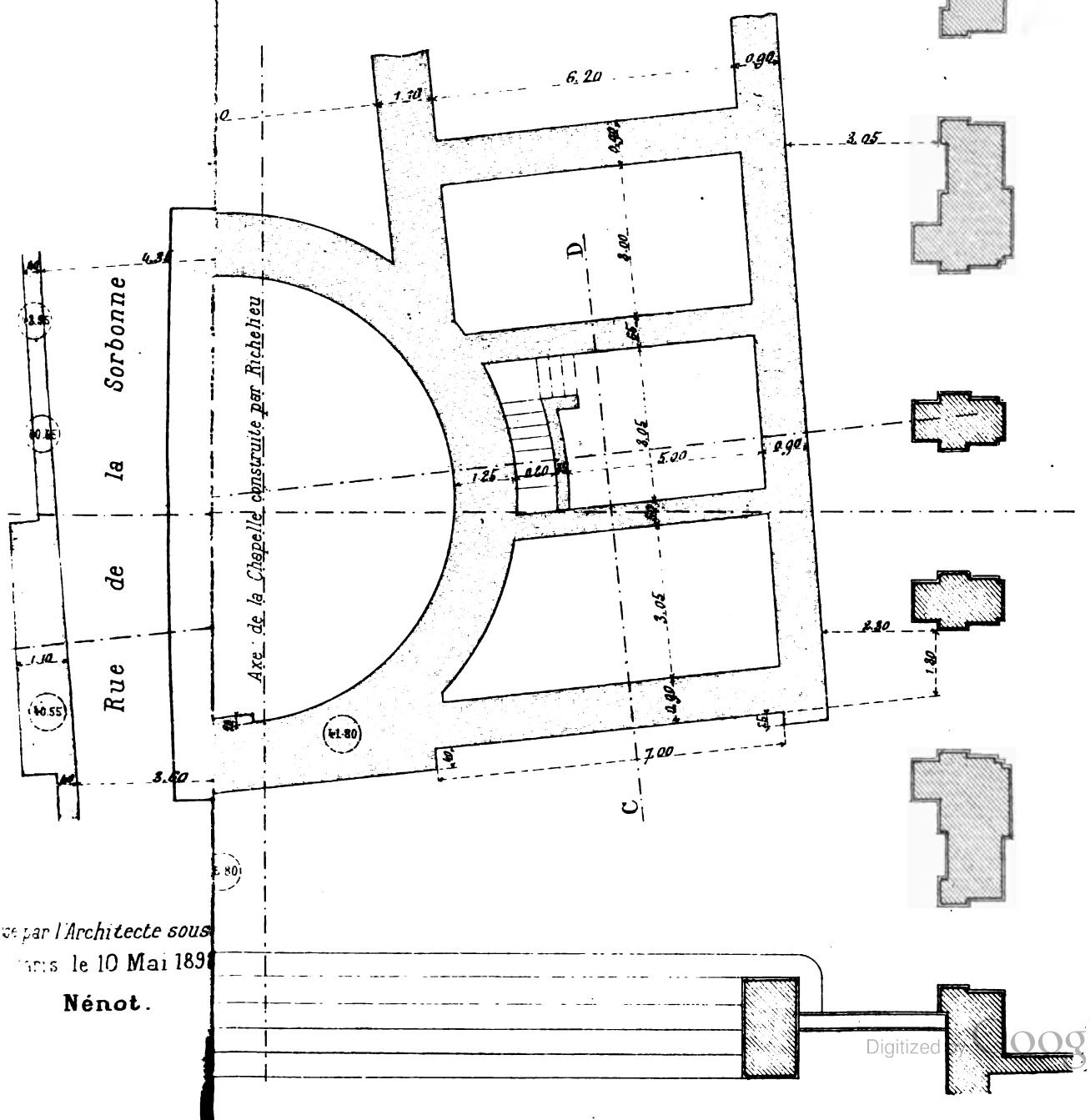

...ce par l'Architecte sous...
...ris le 10 Mai 189...

Nénot.

Digitized by Google

Imp. Berthaud, Paris.

Digitized by Google

VILLE DE PARIS

1898

Commission du Vieux Paris

Séance du jeudi 6 octobre 1898.

PROCÈS-VERBAL

La séance est ouverte à deux heures et demie sous la présidence de **M. Alfred Lamouroux**, vice-président.

Assistent à la séance : MM. Quentin-Bauchart, Louis Lucipia, Breuillé, Georges Villain, Levraud, Formigé, Charles Lucas, Edgar Mareuse, Georges Montorgueil, Jules Périn, Tourneux, Defrance, Le Roux, Le Vayer, Georges Cain.

Secrétaires : MM. Lucien Lambeau, Ch. Sellier, Tesson.

Excusés : MM. le Préfet de la Seine, le Préfet de Police, John Labusquière, Pierre Baudin, Sauton, Adrien Veber, Blondel, Chassaigne Goyon, Froment-Meurice, Bruman, Arsène Alexandre, Augé de Lassus, Bunel, Jules Claretie, Léopold Delisle, Edouard Detaille, Gosselin-Lenôtre, Jules Guiffrey, Laugier, Longnon, Charles Normand, Victorien Sardou, Viollet, Bouvard, Brown, Hyérard.

M. le Président soumet au vote de la Commission la rédaction du procès-verbal de la dernière séance.

Le procès-verbal est adopté.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Charles Blanc, préfet de Police, qui vient d'être nommé membre de la Commission du « Vieux Paris ». Il ajoute que sa place était tout indiquée dans une Commission qui s'efforce, avec autant de dévouement que de compétence, à conserver aux vrais Parisiens, c'est-à-dire à tous ceux qui sont attachés à la beauté de la ville et à son histoire, ses aspects si pittoresques et les glorieux témoignages de son passé.

M. le Président annonce que, depuis la dernière séance et sur le rapport de M. Charles Lucas au nom de la Commission spéciale, M. le Préfet a bien voulu faire retirer de la vente annoncée des boiseries ornées et des fragments de sculpture dépendant de deux immeubles expropriés rue de Varenne.

M. le Président annonce que pendant les vacances de la Commission il a reçu de M. Pierron, agent voyer en chef de la Ville, une série de photographies dont suit l'énumération :

Imposte en fer forgé, rue des Poitevins, 11 ;

Vieux puits situé dans la cour de la rue des Poitevins, n° 11 ;

Lucarne renaissance, située dans la cour de la place Saint-André-des-Arts ;

Une seconde lucarne située au même endroit ;

La façade renaissance située dans la même cour ;

Deux vues prises de la rue de Tolbiac montrant quelques usines sises aux bords de la Bièvre.

Digitized by Google

La Commission décide que ces intéressantes photographies seront envoyées au musée Carnavalet.

M. le Président rappelle à la Commission que, depuis l'envoi des photographies, la Ville a eu le malheur de perdre M. Pierron, l'un de ses plus dévoués serviteurs, décédé dans le courant du mois de septembre. Il croit être l'interprète de la Commission en envoyant à sa famille l'expression de toutes ses sympathies.

Appuyé.

M. le Président donne lecture de la correspondance.

Lettre, ci-après, de M. le Directeur des Beaux-arts, relative à l'envoi des catalogues des musées nationaux :

« Monsieur le Préfet,

« Vous avez bien voulu me demander d'accorder à la Commission municipale du Vieux Paris les catalogues de nos musées nationaux ainsi que divers autres catalogues détaillés dans votre lettre du 6 juin dernier.

« J'ai l'honneur de vous informer que les catalogues des musées du Louvre, de Versailles et de Saint-Germain sont la propriété d'un éditeur qui les a publiés à ses frais, risques et périls, à l'exception du catalogue de la chalcographie qui vous est adressé en même temps que cette lettre.

« Le catalogue du musée de Cluny est la propriété particulière de Mme veuve du Sommerard ; celui du Trocadéro est épuisé.

« Il ne m'est possible de donner satisfaction au désir que vous m'avez transmis qu'en concédant l'*Inventaire des richesses d'art de la France*. Les volumes parus de cette publication sont joints également à cette lettre.

« Je vous serai très obligé de faire parvenir ces divers volumes à la Commission du Vieux Paris, en lui exprimant mon regret de ne pouvoir donner plus complète satisfaction à ses vœux.

« Agréez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

« Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-arts.

« Pour le ministre et par autorisation :
« Le directeur des Beaux-arts,
« H. Roujon. »

M. le Président propose d'adresser à M. le Directeur des Beaux-arts les remerciements de la Commission pour son gracieux envoi. Il estime cependant qu'il est regrettable que l'Etat n'ait pas conservé la propriété des catalogues des musées nationaux.

M. Jules Périn ajoute que c'est probablement la raison pour laquelle ces catalogues se vendent toujours très cher.

M. Charles Lucas appuie les regrets formulés par M. le Président et constate qu'en Angleterre et à l'étranger les catalogues des musées se vendent à des prix beaucoup plus minimes qu'en France, et ils sont illustrés. Il se demande si au moins l'Etat a passé des traités avec les éditeurs, aux termes desquels les musées ne doivent jamais être démunis de catalogues, ce qui arrive cependant pour le musée du Trocadéro.

M. Formigé explique qu'un nouveau catalogue du musée du Trocadéro est en préparation. L'on a dû renoncer à l'ancien qui contenait, au sujet des morceaux d'architecture du moyen âge, un texte ayant donné lieu à des critiques particulières. Le catalogue à l'étude sera un ouvrage considérable qui demandera aux archéologues qui l'ont entrepris beaucoup de temps et de travail.

M. Alfred Lamouroux, résumant le sentiment de la Commission du Vieux Paris, exprime le regret de voir l'Etat abandonner à des particuliers la publication du catalogue de nos musées nationaux.

Il ajoute que les catalogues envoyés par M. le Directeur des Beaux-arts, ainsi que l'*Inventaire des richesses d'art de la France*, ont été transmis à M. Tesson, secrétaire de la 1re Commission, chargé d'en faire le dépouillement au point de vue des objets intéressant la Ville de Paris.

La Commission décide que des remerciements seront adressés à M. le Directeur des Beaux-arts.

M. le Président annonce qu'il a reçu une lettre relative à la transformation en jardin public du parc de Trétaigne situé rue Ordener et rue Marcadet, sur le versant nord de la butte Montmartre. Cette lettre, qui émane d'un comité d'initiative, demande l'appui de la Commission du Vieux-Paris.

M. Ch. Lucas demande si la Ville n'a pas déjà étudié la création d'un square à Montmartre.

Digitized by Google

M. Breuillé répond qu'en effet, à la suite de diverses propositions de M. Fournière, alors conseiller municipal du quartier, des pourparlers avaient été engagés entre le Conseil municipal et l'Administration. Il appartiendra au successeur de M. Fournière d'en suivre la réalisation.

M. le Président pense qu'en ce qui concerne le parc de Trétaigne la Commission du Vieux Paris n'a aucune qualité pour intervenir; l'affaire regarde le Conseil municipal, auquel il propose de renvoyer la lettre en question.

Adopté.

M. le Président propose de remercier M. le directeur des services municipaux d'Architecture pour le gracieux envoi fait aux membres de la Commission du dernier volume de la nomenclature des rues de Paris. Il ajoute qu'il serait heureux que les autres services administratifs voulussent bien imiter la Direction d'architecture en envoyant également leurs publications intéressant la ville de Paris.

Adopté.

M. Edgar Mareuse estime, à ce sujet, qu'il serait également désirable que la bibliothèque de la Ville reçut aussi toutes les publications émanant des différents services de la Préfecture. Beaucoup ne sont pas envoyés, il cite, entre autres, les plans d'expropriations dont cette bibliothèque est pour ainsi dire dépourvue.

M. Le Vayer répond qu'il ne manquera pas d'en faire le rappel aux services.

M. Edgar Mareuse formule ainsi sa proposition :

« La Commission émet le vœu que MM. les directeurs des diverses administrations municipales tiennent la main à ce que les documents de toute nature, plans, etc., publiés par leurs services soient, tous, sans exception, envoyés, en double exemplaire, à la bibliothèque de la Ville (hôtel Saint-Fargeau), dans la huitaine qui suit leur publication. »

Adopté.

Au sujet du numérotage des maisons, **M. Tesson** fait connaître les difficultés que l'on rencontre pour identifier des maisons dont le numérotage a été changé. Il arrive, en effet, que le numérotage ne consiste pas toujours à régulariser, par une suite ininterrompue de chiffres, les lacunes ou les numéros multiples. Dans certaines voies, les rues de la Mare et des Cascades notamment, où des recherches ont eu lieu récemment, le numérotage a changé de sens, en sorte que les numéros pairs passent du côté des impairs. Dans ces conditions, les personnes qui, pour des causes diverses, ont besoin de retrouver telle ou telle maison, éprouvent les plus grandes difficultés. Il faut bien reconnaître que l'attribution d'un numéro d'ordre à une propriété constitue une sorte d'état civil que l'on ne doit modifier qu'avec prudence et alors que l'on a pris toutes précautions pour retrouver les indications primitives.

La réglementation administrative du numérotage ne date pas d'un siècle et l'on rencontre déjà des difficultés considérables pour se reconnaître après des changements récents : il serait utile de provoquer des moyens permettant dans l'avenir de retrouver facilement les maisons dont les numéros ont été changés.

M. Edgar Mareuse dit qu'il avait déjà signalé cette situation autrefois et qu'il a été heureux de voir mentionner dans la *Nomenclature des voies publiques et privées* les arrêtés modifiant les numérotages. L'identification des maisons peut se faire en consultant à l'Hôtel de Ville les arrêtés préfectoraux dont les listes sont maintenant publiées.

M. le Président propose d'émettre un vœu demandant l'insertion *in-extenso* de ces arrêtés dans le *Bulletin municipal officiel* et, pour les arrêtés passés, la publication d'un recueil donnant tous les détails de concordance des numéros anciens avec les nouveaux.

Cette proposition est adoptée. Elle sera transmise à l'Administration.

M. Charles Sellier estime que ce qui vient d'être dit au sujet du numérotage des rues peut aussi bien s'appliquer à leurs anciens noms qui rappellent, pour la plupart, un souvenir topographique intéressant à conserver, sinon un fait ou un personnage de l'histoire parisienne. A ce propos, il lui semble que la nouvelle appellation de *boulevard de la Bastille*, qui vient de remplacer celle de *boulevard de la Contrescarpe*, n'est pas suffisamment justifiée. En effet, le nom de « boulevard de la Contrescarpe », que portait dès le XVIIIe siècle cette voie qui couronnait jadis la contrescarpe du long fossé joignant le bastion de la Bastille à celui de l'Arsenal, se trouvait ici bien à sa place. Depuis lors, ledit fossé a fait place au

Digitized by Google

grand fossé de l'Arsenal qui fait suite au canal Saint-Martin, et l'ancienne rue de la Contrescarpe est devenue le boulevard du même nom, qui vient d'être débaptisé pour s'appeler désormais « boulevard de la Bastille », alors qu'il existe déjà à proximité une place et une rue dites aussi « de la Bastille » et dont la commune dénomination suffit bien pour garder la mémoire de la célèbre prison d'Etat. En conséquence, M. Charles Sellier demande s'il ne conviendrait pas, à l'avenir, de consulter la Commission du Vieux Paris lorsqu'il sera question de changer un nom de rue, et qu'il soit fait une proposition dans ce sens à l'Administration.

M. Edgar Mareuse déclare être du même avis, mais il ajoute que, dans la circonstance évoquée par M. Sellier, le changement de nom de la rue en question a été fait à la demande même de ses habitants et que l'Administration n'en est pas seule responsable.

La proposition de M. Sellier est adoptée.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante adressée à M. Charles Lucas :

« Paris, le 6 octobre 1898.

« Cher Monsieur,

« Par une véritable malchance, la Commission du Vieux Paris coïncide avec la Commission du Métropolitain convoquée pour raison de la grève des terrassiers, et à laquelle je ne peux me dispenser d'assister.

« A mon grand regret, je constate que mes occupations au Conseil municipal m'obligent à renoncer à l'honneur de présider la 2e Sous-commission.

« J'avais été très touché de la marque d'estime que m'avaient donnée mes collègues ; je leur en suis profondément reconnaissant et je suis véritablement désolé d'avoir aussi mal répondu à leur attente.

« Je resterai membre de la 2e Sous-commission et m'efforcerai de suivre ses travaux avec le plus d'assiduité possible ; mais je vous serai obligé de vouloir bien convoquer une réunion des membres de la Sous-commission pour désigner un président en mon lieu et place.

« Veuillez agréer, cher Monsieur, avec mes remerciements, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

« Signé : Sauton. »

M. le Président propose de renvoyer la lettre de M. Sauton à la 2e Sous-commission et regrette vivement, au nom de la Commission tout entière, sa résolution de quitter les fonctions de président de la Commission des fouilles.

La lettre de M. Sauton est renvoyée à la 2e Sous-commission.

M. le Président donne connaissance de l'exécution des décisions prises au cours de la dernière séance :

Des ordres ont été donnés pour que le tirage des procès-verbaux de la Commission soit porté de 500 exemplaires à 1,000.

M. le Président informe la Commission qu'en ce qui concerne le projet de vente des procès-verbaux, le bureau du Conseil municipal a émis l'avis que la remise gratuite en soit faite aux personnes qui s'intéressent particulièrement aux choses du Vieux Paris. Il se fait l'interprète de la Commission pour remercier le bureau du Conseil municipal de sa gracieuseté.

M. Jules Périn demande si le service des procès-verbaux ne pourrait pas être fait à la presse.

M. Lucien Lambeau répond que tous les journaux reçoivent le *Bulletin municipal* qui donne, en supplément, les procès-verbaux de la Commission.

M. Sellier propose que ces procès-verbaux soient envoyés à un certain nombre de sociétés archéologiques parisiennes.

La proposition de M. Sellier est renvoyée à la Commission de permanence.

Suite de l'exécution des décisions :

Des remerciements ont été adressés à M. Delalande pour sa communication sur les vitraux anciens de Notre-Dame.

Le service des procès-verbaux sera fait à la Société d'archéologie de Bruxelles et une demande d'échange avec les fascicules de ses annales lui sera adressée.

Notification a été faite à M. le directeur du Personnel du vœu tendant à l'établissement d'un gardiennage de la tour de Jean sans Peur.

Notification a été faite à M. le directeur des services municipaux d'Architecture de la déci-

Digitized by Google

sion relative à la restauration de la verrière de Saint-Médard.

Des remerciements ont été envoyés à M. Maillavin pour son hommage de photographies de l'hôtel du peintre Lebrun.

Des remerciements ont été envoyés à M. Ch. Duprez pour ses communications relatives à l'ancienne École de médecine.

Notification a été faite à M. le directeur des services municipaux d'Architecture de la décision relative à la réédification de l'escalier en fer forgé de la caserne des Célestins.

Transmission à la Commission des monuments historiques du vœu tendant au classement de l'hôtel de la chancellerie d'Orléans.

Des remerciements ont été envoyés à MM. Magne et Lecestre pour l'envoi de photographies.

Notification a été faite à M. le chef du Cabinet de la décision tendant à envoyer à M. Alfred Lamouroux, pendant les vacances, toutes les communications de la Commission.

Notification a été faite à M. G. Cain, conservateur du musée Carnavalet, des reproductions à faire exécuter et de tout ce qui concerne son service.

M. Georges Cain donne lecture de l'exécution par le musée Carnavalet des délibérations prises par la Commission du Vieux Paris dans sa séance du 7 juillet 1898 :

1° Les fragments de sculpture et d'architecture provenant des réparations de Notre-Dame, désignés par MM. Selmersheim, Lucas et Georges Cain, ont été transportés à Carnavalet, savoir : 1 gargouille, 1 fleuron de pinacle, 1 petit gâble, 1 fragment de corniche feuillagée, 2 chapiteaux, 1 faisceau de moulures de chambranle, 1 corbeau orné d'une statuette, 1 fragment de tympan de fenêtre, la pierre tombale de M. de Juigné, 1 colonnette avec base et chapiteau, 1 crochet en volute, 1 fragment de colonnette avec son chapiteau, 1 groupe de chapiteaux, 1 pierre tumulaire datée de 1562, 5 fragments de bandeaux à dents de scie ;

2° Les deux lucarnes Renaissance de la place Saint-André-des-Arts, n° 11, ont été démontées et transportées à Carnavalet ;

3° La pierre tombale provenant des Billettes et signalée par M. Le Vayer a été également transportée à Carnavalet ;

4° Les boiseries du n° 7 de la rue de Varenne ont été aussi transportées à Carnavalet ;

5° Les fragments d'architecture et le fronton armorié du n° 11 de la rue de Varenne ne sont pas encore démontés, par suite de la grève des démolisseurs et des terrassiers ;

5° Une porte de cellule de la prison Mazas a été envoyée à Carnavalet ;

7° M. Cain a fait sur place un choix d'objets provenant de Sainte-Pélagie, à destination de Carnavalet ;

8° Aspect des quais et photographies désignées, en cours d'exécution.

M. Georges Cain propose d'adresser à M. le directeur de la prison de Sainte-Pélagie les remerciements de la Commission pour l'empressement avec lequel il a fait transporter au musée Carnavalet les objets ci-dessus désignés.

Adopté.

M. Tesson informe la Commission qu'au cours d'une visite faite au cloître des Carmes Billettes en compagnie de MM. Breuillé et Lambeau, il a été montré une très curieuse plaque gravée indiquant l'emplacement de la sépulture du sieur Mandat, doyen des conseillers du roy. Cette inscription est curieuse par sa forme et sa petite dimension ; elle faisait vraisemblablement partie d'un dallage.

M. le Président prie M. Cain de faire enlever au plus tôt cette pierre pour la faire déposer au musée Carnavalet.

M. le Président soumet à la Commission la question relative aux mesures à prendre pour l'aménagement d'un magasin destiné à recevoir provisoirement les objets réservés provenant des expropriations. Il rappelle qu'à la dernière séance la Commission a adopté deux propositions de M. Lucien Lambeau tendant :

1° A la réédification dans une construction à élever par la Ville de la rampe en fer forgé située dans la caserne des Célestins ;

2° A la conservation des boiseries sculptées provenant d'un hôtel exproprié de la rue de Varenne.

La Commission, en adoptant ces propositions, a compris quel intérêt il y avait pour la Ville de conserver dans son domaine municipal ces spécimens de l'industrie parisienne du fer et du bois. Il ajoute que d'autres objets

Digitized by Google

susceptibles d'être ainsi réédifiés peuvent encore être retenus par la Ville; un magasin d'assez grande dimension sera donc nécessaire pour le remisage de ces objets avant leur utilisation.

M. Lucien Lambeau répond qu'il croit savoir que la Direction d'Architecture et le service des Beaux-arts seraient disposés à céder une partie de la cour des magasins d'Auteuil, cour dans laquelle il serait peut-être possible d'élever un hangar.

M. le Président estime qu'il devra être bien entendu que le magasin en question sera à l'entière disposition de la Commission du Vieux Paris. Il propose de saisir l'Administration de la question, avec prière de rechercher soit un magasin tout aménagé, soit d'étudier le projet de construction d'un hangar dans la cour du magasin d'Auteuil.

Cette proposition est adoptée.

M. Charles Sellier ajoute que la question de l'aménagement d'un nouveau local, destiné à recevoir provisoirement les objets réservés dans les démolitions exécutées après expropriation, s'impose d'autant plus que les magasins de Carnavalet n'y peuvent plus suffire. Après y avoir déposé les pierres du fronton de l'hôtel du Luart de la rue de Varenne, qui est en cours de démolition, il ne restera plus le moindre coin disponible. Que fera-t-on à l'avenir de ces intéressantes épaves des siècles passés que chaque jour le Paris moderne repousse si dédaigneusement? Où logera-t-on, par exemple, le poteau cornier si remarquable du coin de la rue Saint-Denis et de la rue des Prêcheurs, en attendant que l'architecte appelé à construire les annexes de Carnavalet puisse l'y utiliser? La maison qu'il décore actuellement doit être expropriée incessamment, si elle ne l'est déjà, et sa démolition est imminente.

De toutes les maisons qui restent du vieux Paris, cette maison est certainement une des plus curieuses, non pas au point de vue des souvenirs, nous ne lui en connaissons pas qui intéressent l'histoire générale ou particulière de Paris; non pas davantage au point de vue architectural, mais par sa décoration : un *arbre de Jessé* sculpté en bois sur une encoignure, motif de décoration autrefois fréquemment employé, et dont celui-ci est le dernier vestige, au moins à Paris. On voit encore des poteaux corniers de ce genre, bien travaillés, dans certaines maisons de Rouen, de Chartres, de Beauvais, de Sens, de Reims, d'Angers, d'Orléans.

La maison de la rue Saint-Denis est relativement moderne, mais elle a conservé son *arbre de Jessé*, qui lui donne un cachet d'originalité incontestable. Le sujet de cette ornementation, qui a été souvent reproduit dans les verrières des cathédrales et dans les églises, représente l'ascendance de Jésus-Christ, à partir de Jessé, père du roi David. Pour dresser cet arbre généalogique, on a imaginé une souche qui semble prendre sa racine dans le sein de Jessé et dont les branches portent, comme fleurs ou fruits, les autres ascendants du Christ. Le sommet est occupé par la Vierge portant l'enfant Jésus.

Si mutilé par les injures du temps et la main des hommes que paraisse à présent ce vénérable spécimen de charpenterie décorative à la fin du xve siècle, il n'en est pas moins resté digne de la sollicitude des archéologues. Aussi M. Lamouroux a-t-il bien fait, en appelant, il y a déjà deux ans, l'attention du Conseil municipal en faveur de sa conservation. En prévision de l'expropriation dont la maison était menacée pour les besoins de la voirie et de la circulation, il fut alors décidé de faire prendre au moment de sa démolition toutes les mesures de précautions utiles, afin d'assurer la sauvegarde de cet arbre de Jessé, dont le musée Carnavalet doit désormais assurer l'abri.

M. Charles Sellier vient donc rappeler cette décision qu'il est temps de mettre à profit, en invitant le service compétent à prescrire toutes réserves et conditions nécessaires au cahier des charges de l'adjudication de démolition dont la maison en question va être incessamment l'objet.

Cette proposition est adoptée.

Rapport sur l'aqueduc de Belleville.

M. Tesson. — La Commission du Vieux Paris a été amenée déjà à s'occuper du régime des anciennes eaux de Paris, et plus particulièrement de l'aqueduc de Belleville et des regards qui le desservaient. L'on a été vivement surpris en constatant la destruction et l'abandon de plusieurs parties de ces remarquables travaux. Au moment où l'on signalait les traces d'un ancien regard, retrouvées rue des Couronnes, l'on apprenait la suppression du regard Beaufils et la cession à des propriétaires riverains de portions de l'aqueduc. Aujourd'hui, l'on demande à la Commission du Vieux Paris de donner un avis sur un projet tendant à raser ou tout au moins à dépla-

Digitized by Google

cer le regard Saint-Martin afin de faciliter une insignifiante opération de voirie.

Ce dernier fait, soumis à la Commission de permanence, a semblé assez important pour qu'une délégation fût désignée afin de se rendre d'urgence sur place et de constater l'état de tout ce qui reste encore de l'aqueduc de Belleville et de ses dépendances.

La visite a eu lieu le mercredi 5 courant sous la conduite de M. Dariès, conducteur du service, qui a mis une obligeance parfaite à guider la délégation et qui a fourni tous les détails techniques nécessaires.

M. l'Ingénieur en chef Humblot a droit aux remerciements de la Commission pour l'empressement qu'il a mis à faciliter la visite de cette curieuse partie de son service.

Il y a lieu de faire précéder les constatations sur place d'un exposé destiné à rendre plus commode la lecture du plan annexé à ce rapport.

La butte de Belleville est, à sa surface, formée géologiquement d'une façon homogène et à peu près uniforme. Le sol immédiat est sablonneux et recouvre à peu de profondeur une masse de marnes vertes imperméables; cette disposition fait que les eaux répandues à la surface sont rapidement parvenues, après infiltration, à la couche de marne sur laquelle elles glissent et forment une nappe dont l'importance varie suivant l'humidité de l'atmosphère et l'abondance des pluies.

Les deux revers de la butte ont été drainés par des pierrées destinées à recevoir et à diriger ces eaux d'infiltration aussitôt leur arrivée sur la marne. Le revers qui regarde la ville constitue le système des eaux de Belleville et de Savies. L'autre revers porte le système des eaux du Pré-Saint-Gervais. Ces dernières, qui n'ont pas été aussi profondément contrariées que celles de Belleville, sont moins dures et sont encore propres à divers usages domestiques; il en sera question plus loin.

Les eaux de Belleville se divisaient en trois groupes, autrefois isolés l'un de l'autre :

L'eau de la Ville;

L'eau de l'hôpital Saint-Louis;

L'eau de Savies ou du prieuré de Saint-Martin.

L'eau de la Ville et celle de Savies paraissent avoir été réunies en 1733; en 1740, le prieuré de Saint-Martin abandonne ce qui lui reste, c'est-à-dire le regard et le château d'eau de sa fontaine du Vert-Bois moyennant une concession d'eau de rivière.

En 1737, lors de la construction en pierre de l'égout de Turgot, la presque totalité de ces eaux se déversait dans le réservoir du Calvaire et servait au nettoyage de l'égout.

Mais, lorsqu'en 1773, le Conseil général des hospices eut à pourvoir à l'hospitalisation des malades que l'Hôtel-Dieu ne pouvait plus recevoir, après le grand incendie du 30 décembre 1772, et que l'hôpital Saint-Louis, autrefois hôpital temporaire réservé aux épidémies de peste, eût été désigné préférablement à la maison de Sainte-Anne pour devenir hôpital définitif, toutes les eaux venant de Belleville furent réunies dans le regard de la Roulette, rue Saint-Maur, et dirigées sur l'hôpital Saint-Louis où l'on construisit pour les recevoir le réservoir actuel, maintenant alimenté d'eau d'Ourcq.

Aujourd'hui, toute l'eau de Belleville va à l'égout le plus proche de chaque regard.

La quantité n'en est pas grande; elle est évaluée à 40 mètres cubes par jour en moyenne.

Le régime complet de ces anciennes eaux est connu. Jusque dans ces dernières années il était intact. Mais l'établissement du chemin de fer de Ceinture qui passe en tunnel au milieu des pierrées, le percement de la rue des Pyrénées qui a entraîné la disparition de la presque totalité du système de captage des eaux de Savies, enfin la construction de nombreuses maisons dont les fondations ont asséché les pierrées, sont autant de causes qui en ont fait détruire ou abandonner plusieurs portions.

Il faut aussi constater, avec regret, que certains ouvrages, regards et aqueducs même, ont été cédés à des particuliers. Or l'on a fait remarquer à ce sujet qu'il arrivait fréquemment que des servitudes cédées devaient, pour des causes multiples, être rachetées plus tard par la Ville elle-même dans des conditions financières défavorables. Aussi, la Commission a-t-elle pensé qu'il serait bon pour l'avenir de renoncer aux cessions de servitudes.

Digitized by Google

Aqueduc de Belleville.

La tête de l'aqueduc se trouve rue de Belleville, 231, dans le regard de la Lanterne; après avoir fait un coude très prononcé au dessous de la rue Thierry, le tracé suit la rue de Belleville jusqu'au n° 169, puis il fait un angle droit et passe sous les propriétés du côté gauche de la rue Levert; il coupe cette rue vers son extrémité, puis, passant par les Cascades, arrive à la rue de la Mare, qu'il suit à peu près exactement en passant sous les maisons du côté gauche. Il se termine à l'emplacement du regard de la *Prise des eaux*, à l'encoignure de la rue d'Eupatoria et de la rue de la Mare.

Ce grand aqueduc aux vastes dimensions forme l'artère principale : le fleuve en quelque sorte où viennent se jeter les filets d'eau captés sur le flanc de la colline. Ces nombreux filets sont amenés par les pierrées qui les conduisent soit dans des puisards, lorsque le sens de la déclivité oblige à passer sous des terrains défavorables à la stabilité de la nappe d'eau, soit dans des regards d'où l'eau recueillie peut continuer sa route en conduite forcée, lorsqu'il s'agit de traverser des pentes trop accentuées ou d'aller à la distribution.

EAUX DE LA VILLE.

REGARDS :

1° *Sur l'aqueduc principal :*

La Lanterne, rue de Belleville, 231.

Beaufils, rue de Belleville, 205.

Les Cascades, rue des Cascades, 84.

La Chambrette, rue de la Mare, 44.

La Planchette, rue de la Mare, 25.

La Prise des eaux, rue de la Mare, 1.

2° *En affluents de l'aqueduc :*

A droite :

Les Grandes-Rigoles, rue des Rigoles, 85.

La Roquette, rue de la Mare, 38 (ancien 67).

Les Messiers, rue des Cascades, 17 (ancien 64).

A gauche :

Les Envierges, rue de la Mare, 73 (ancien 20), où se versaient les eaux de :

Blanche-Bardou, rue de la Mare, 85 (ancien 8), qui venaient du groupe :

Du *Chaudron*, rue de Palestine, 2, formé lui-même des eaux :

Des *Saussaies*, 55, rue des Fêtes (ancienne rue de Beaune).

Des *Marais*, 41, rue des Solitaires (ancien 39).

Lecouteux, 15, rue des Fêtes.

Enfin, après le *regard de la Prise des eaux*, où s'effectuait la distribution entre les concessionnaires, la décharge du trop plein du château d'eau avait lieu par une conduite en fonte de 0 m. 216 qui aboutissait rue de Ménilmontant, n° 3, dans le regard *Décadaire*, d'où prenait une autre conduite qui se jetait dans le regard de la *Roulette*, rue Saint-Maur, n° 104 environ.

EAUX DE SAVIES.

REGARDS :

De *Saint-Martin*, rue des Cascades, entre le 42 et le 44 (ancien 45).

Des *Petites-Rigoles*, rue de l'Ermitage, 47.

EAUX DE SAINT-LOUIS.

Regard : *Chambre du chirurgien*, rue de Belleville, 189 (ancien).

Digitized by Google

Tableau du régime ancien de l'aqueduc et de ses dépendances, d'après un état « dressé et présenté par le conducteur. Belleville, le 12 septembre 1858, pour remplacer celui de 1855 qui a été perdu... »

NUMÉROS D'ORDRE	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	LONGUEURS			NOMBRE DE PARCELLES traversées	NOMBRE DE	
		AQUEDUCS	CONDUITES	PIERRÉES		REGARDS	PUISARDS
		m. c.	m. c.	m. c.			
	1° Ligne principale.						
1	Conduite en fonte (décharge).....	» »	437 40	» »	21	1	»
2	Grand aqueduc de Belleville.....	1,050 75	» »	» »	57	6	»
	2° Affluents de droite.						
3	Conduite du regard des Messiers.....	» »	138 »	» »	7	1	»
4	Pierrée du regard des Messiers.....	» »	» »	169 75	5	»	»
5	Conduite du regard de la Roquette.....	» »	70 »	» »	2	1	»
6	Pierrée du regard de la Roquette.....	» »	» »	146 »	7	»	1
7	Conduite du regard de la Chambrette.....	» »	102 50	» »	4	»	»
8	Conduite du regard des Petites-Rigoles...	» »	74 50	» »	3	1	»
9	Pierrée du regard des Petites-Rigoles.....	» »	» »	278 50	11	»	6
10	Conduite du regard Saint-Martin.....	» »	86 »	» »	1	1	2
11	Aqueduc du regard Saint-Martin.....	128 »	» »	» »	3	»	2
12	Pierrée du regard Saint-Martin.....	» »	» »	95 »	2	»	»
13	Conduite du regard des Grandes-Rigoles...	» »	318 75	» »	13	1	3
14	Pierrée du regard des Grandes-Rigoles....	» »	» »	121 »	1	»	1
15	Pierrée du regard des Grandes-Rigoles (rue des Pavillons).	» »	» »	273 50	5	»	1
16	Pierrée du regard de la Lanterne.....	» »	» »				
17	Pierrée du regard de la Lanterne.....	» »	» »	83 »	4	»	»
18	Pierrée du regard de la Lanterne.....	» »	» »				
	3° Affluents de gauche.						
19	Aqueduc des Cascades.....	11 »	» »	» »	1	»	»
20	Pierrée du regard des Envierges.....	» »	» »	88 30	5	1	»
21	Conduite du regard de Blanche-Bardou...	» »	99 »	» »	7	»	2
22	Conduite du regard du Chaudron.....	» »	323 »	» »	16	2	»
23	Conduite du regard des Marais.....	» »	125 50	» »	6	1	»
24	Conduite du regard des Saussaies.....	» »	155 75	» »	10	1	»
25	Pierrées du regard des Saussaies.....	» »	» »	90 50	5	»	2
26	Pierrée de la rue des Fêtes.....	» »	» »	67 »	1	»	»
27	Pierrée Dérondel du regard des Cascades.	» »	» »	126 »	2	»	1
28	Conduite du regard Lecouteux.....	» »	129 50	» »	7	1	»
29	Pierrée du regard Lecouteux.....	» »	» »	55 »	2	»	»
30	Pierrée du regard des Envierges (derrière la ferme).	» »	» »	159 »	7	»	»
31	Pierrée de la rue Fessart	» »	» »	347 25	21	»	3
32	Pierrée de la rue Clavel.....	» »	» »	83 50	3	»	»
33	Pierrée de la rue de La Villette.....	» »	» »	398 »	7	»	4
34	Pierrée des Mignottes.....	» »	» »	359 »	26	»	4
35	Conduite de l'aqueduc Saint-Louis.....	» »	7 75	» »	2	»	»
36	Aqueduc Saint-Louis.....	305 »	» »	» »	8	1	»
37	Pierrée du regard Saint-Louis.....	» »	» »	50 »	5	»	»
38	Pierrée du regard Saint-Louis (place des Fêtes).	» »	» »	172 »	3	»	4
39	Pierrée du regard Saint-Louis (rue Compans.	» »	» »	90 »	1	»	1
		1,494 75	2,067 65	3,252 30	291	19	37
	Total.....	6,814 70					

Digitized by Google

Altitude des radiers :

La Lanterne, 106 m. 23 c.

Saint-Louis, 105 m. 61 c.

Cascades, 77 m. 89 c.

Saint-Martin, 85 m. 06 c.

Messiers, 90 m. 67 c.

Prise des eaux (Belleville), 61 m. 32 c.

Fontaine du Pré-Saint-Gervais, 69 m. 68 c.

Le tableau ci-dessus comprend l'ensemble des ouvrages anciens, rélevés à une époque où l'exécution des grands travaux de voirie et la construction des égouts n'en avaient pas encore détruit ou fait supprimer des parties plus ou moins importantes.

Voici la liste des regards existants encore aujourd'hui :

La Lanterne, *les Cascades* (il ne reste que la partie inférieure dans laquelle on pénètre par une ouverture d'égout, *la Roquette*, *les Messiers*, *le Chaudron*, *les Marais*, *Lecouteux*, *Saint-Martin*.

L'aqueduc existe encore presque complètement ; une portion de 95 mètres a été détruite lors de la construction de l'égout de la rue de Belleville ; l'extrémité a été supprimée par la construction du chemin de fer de Ceinture et l'on en a cédé quelques fractions dans la rue de la Mare.

Voici quelques renseignements sur les travaux et ouvrages cédés, abandonnés ou détruits :

Le regard *Beaufils* a été démoli tout récemment ; il consistait en une simple descente de service dans le grand aqueduc.

La *Chambrette* et la *Planchette* étaient des entrées dans l'aqueduc, à proximité du passage des conduites des eaux de Savies.

Le *regard de la Prise* des eaux était au contraire un édifice rendu important par le château d'eau qui y effectuait la distribution des eaux entre les concessionnaires.

Une description du système de distribution sera donnée dans un instant, à propos de la fontaine du Pré-Saint-Gervais qui fonctionne en vertu du même principe.

Les *Grandes-Rigoles* paraissent abandonnées depuis assez peu de temps ; leur débit était minime depuis la construction de la rue des Pyrénées.

Les *Envierges* et *Blanche-Bardou* ont disparu par suite de l'établissement du chemin de fer de Ceinture.

Le regard des *Saussaies* n'appartient plus à la Ville de Paris depuis longtemps ; celui des *Petites-Rigoles* a été dérasé ; la servitude subsiste néanmoins, l'on y descend par une trappe.

Le regard *Décadaire* est disparu de lui-même quand la conduite de fonte est devenue inutile par suite de la mise à l'égout le plus proche du produit de chaque regard.

Le *regard Saint-Louis* ou *Chambre du chirurgien* n'existe plus qu'à l'état de substruction dans la cave d'une maison particulière. Il est intéressant de suivre pas à pas les modifications successives du service des eaux de l'hôpital Saint-Louis, dont l'adduction est d'une époque certaine et sur laquelle l'on possède beaucoup de renseignements.

L'hôpital Saint-Louis, construit en 1609, sous la direction de Claude Vellefaux, fut pourvu d'une minime concession d'eau du pré Saint-Gervais, prise à la fontaine des Récollets, faubourg Saint-Martin. La conduite aboutissait sur l'emplacement du jardin actuel de la communauté, là où un bassin avec jet d'eau fut installé ensuite.

Le filet d'eau ainsi accordé était insignifiant en raison des besoins ; aussi le bureau de l'Hôtel-Dieu décida-t-il de faire capter quelques-uns des ruisselets de la colline de Belleville. Claude Vellefaux fit les recherches nécessaires et l'emplacement actuel de la place des Fêtes (anciennement place Sainte-Geneviève) où se trouvaient des sources fut acquis des Célestins (1611). La source principale se trouve près de la rue Compans actuelle.

L'aqueduc absolument distinct de celui de la Ville amenait l'eau dans la Chambre du chirurgien, d'où une conduite en plomb la dirigeait par la rue de Belleville, la rue Rébeval (anciennement rue Saint-Laurent), la rue de Sambre-et-Meuse (anciennement rue de la Chopinette), jusqu'à l'hôpital Saint-Louis. Cette conduite recevait en chemin l'eau des Esmocouards sur laquelle l'on ne possède que de vagues données.

Le produit de ces sources étant insuffisant, la Ville accorde (1619) une concession de quatre lignes d'eau à prendre dans le grand aqueduc distant seulement de 8 mètres du regard Saint-Louis.

Les choses restent en l'état jusqu'en 1773 où, comme il est dit plus haut, l'hopital Saint-Louis reçoit toutes les eaux de Belleville. Alors, la conduite de plomb qui partait du regard Saint-Louis est supprimée et l'eau qu'elle

Digitized by Google

conduisait déversée dans le grand aqueduc où elle se confond avec l'eau de la Ville.

En 1832, une concession gratuite d'eau d'Ourcq est faite à l'hôpital Saint-Louis en échange de l'eau de Belleville qui lui appartenait en partie. L'administration des Hospices se défait alors de sa propriété de la place des Fêtes, qu'elle vend à la commune de Belleville le 18 mars 1836 ; cette administration demande en 1834 l'autorisation de céder un regard, ce qui occasionne un remarquable rapport signé Emery, adressé au Préfet de la Seine et disant en substance que si, en 1809, l'Administration avait cru devoir user d'un droit strictement légal en vendant un regard des eaux, il convenait de l'arrêter dans cette voie, afin d'empêcher l'aliénation de ces ouvrages d'art qu'il doit importer à la Ville de conserver.

Le regard vendu en 1809 est vraisemblablement celui des Esmocouards.

L'eau de *Savies* était amenée au prieuré de Saint-Martin et au Temple par une conduite en grès séparée de l'aqueduc de Belleville. Elle fut abandonnée lorsque les moines de Saint-Martin, ayant obtenu une concession d'eau de Seine, renoncèrent à l'eau de leur source, qui fut versée dans l'aqueduc à la jonction de la rue de la Mare avec la ruelle Saint-Martin (actuellement rue de Savies).

L'eau des aqueducs de Belleville et Saint-Louis se déverse à l'égout de la rue de Belleville aux emplacements des regards Beaufils et Saint-Louis. Le groupe du Chaudron, comprenant les Marais, Lecouteux, les importantes pierrées : Fessart, des Mignottes, de La Villette, Delouvain, des Saussaies, verse ses eaux dans l'égout à l'angle de la rue de Belleville et de celle des Pyrénées.

Il résulte de l'exposé qui précède que les eaux de Belleville ne servent plus à aucun usage domestique ni public; néanmoins elles coulent toujours plus ou moins abondamment, de sorte qu'il est indispensable que la Ville veille à leur écoulement normal : d'où la nécessité absolue de conserver et d'entretenir très soigneusement les pierrées et les puisards. Les regards eux-mêmes ont l'avantage de permettre facilement la constatation du débit des pierrées qui y aboutissent et de faire retrouver rapidement les engorgements et les *renards* qui empêchent l'écoulement de l'eau.

Tous les travaux et ouvrages dépendant de l'aqueduc de Belleville sont, sans aucune restriction, la propriété absolue de la Ville de Paris, qui maintient son droit de servitude en percevant, suivant un rôle méthodiquement dressé, un droit annuel variant de 1 franc à 5 francs par parcelle de propriété. De cette façon, le droit réel de la Ville ne s'abolit pas et les propriétaires riverains, que la minime taxe perçue ne gêne pas, ne peuvent tenter de se soustraire aux obligations de précautions à prendre à l'égard des conduites souterraines.

La délégation qui s'est rendue à Belleville a visité absolument tout ce qui reste des ouvrages anciens ; elle a été frappée de la solidité et de l'arrangement de tous les détails du système d'adduction.

Tout d'abord, le regard Saint-Martin, situé rue des Cascades, entre les nos 42 et 44, a été l'objet d'une visite particulière motivée par la lettre suivante émanée du service de la Voie publique :

NOTE pour M. l'Inspecteur des Beaux-Arts de la Ville de Paris.

« Paris, le 10 septembre 1898.

« M. Berthaut, conseiller municipal, a demandé la pose d'une barrière au haut de la rue de Savies, pour éviter que les voitures venant de la rue des Cascades ne s'y engagent et ne soient entrainées par la rapidité de la pente; or, outre ce travail qui sera fort utile, le soussigné estime qu'il y aurait lieu, en même temps, de reculer un ancien regard des eaux qui rétrécit le tournant de cette voie; toutefois cet édicule, que le service des Eaux propose de raser, paraît avoir un caractère archéologique qu'il serait peut-être intéressant de conserver.

« Dans ces conditions, le soussigné a l'honneur de prier M. l'Inspecteur général des Beaux-arts de vouloir bien soumettre, au préalable, cette affaire à la Commission du Vieux Paris qui, semble-t-il, doit-être consultée sur la mesure qu'il convient de prendre à l'égard de cette construction.

« Ci-joint, à titre de renseignement, les rapports des services de la Voie publique et des Eaux.

« *Pour le Directeur administratif de la Voie publique et des Eaux et égouts,*

« *Le sous-chef du Bureau de la Voie publique,*

« Guerrier. »

En effet, le caractère archéologique du re-

Digitized by Google

gard Saint-Martin est frappant. C'est le seul ouvrage de ce genre qui soit resté sur la voie publique; il est le témoignage d'un effort très considérable accompli dans les siècles passés, à une époque où l'eau de source était un privilège si important que, seuls, les seigneurs les plus puissants et les communautés les plus riches pouvaient l'espérer. La date de la construction est inconnue; une plaque intéressante placée extérieurement au-dessus de la porte d'entrée fait connaître la reconstruction du bâtiment, en 1633 d'abord, puis en 1722.

Cette plaque, de 0 m. 98 c. de hauteur et de 0 m. 78 c. de large, porte l'inscription suivante :

FONS
INTER MARTINIANOS CLUNIACENSES
ET VICINOS TEMPLARIOS COMMUNITER
FLUERE SUETUS, POST ANNOS XXX
NEGLECTUS ET VELUTI CONTEMPTUS
COMMUNIBUS IMPENSIS AB IPSA
SCATURIGINE ET RIVULIS STUDIO-
SISSIME INDAGATUS ET REPETITUS;
TUNC DEMUM NOBIS IPSIS FORTITER
ET ANIMOSE TANTÆ MOLI
INSISTENTIBUS, NOVUS ET
PLUSQUAM PRIMÆ ELEGANTIÆ AC
NITORI REDDITUS, PRISTINUM
REPETENS OFFICIUM, NON MINUS
HONORIFICE QUAM SUMMO NOSTRO
COMODO ITERUM MANARE CŒPIT
ANNO DNI 1633
IDEM LABORES ET SUMPTUS IN COMUNI
PARITER REPETITI SUNT UT SUPRA
ANNO DNI 1722

Traduction :

Fontaine coulant d'habitude pour l'usage commun des religieux de Saint-Martin de Cluny et de leurs voisins les Templiers. Après avoir été trente ans négligée et pour ainsi dire méprisée, elle a été recherchée et revendiquée à frais communs et avec grand soin, depuis la source et les petits filets d'eau. Maintenant enfin, insistant avec force et avec l'animation que donne une telle entreprise, nous l'avons remise à neuf et ramenée plus qu'à sa première élégance et splendeur. Reprenant son ancienne destination, elle a recommencé à couler l'an du Seigneur 1633, non moins à notre honneur que pour notre commodité. Les mêmes travaux et dépenses ont été recommencés en commun, comme il est dit ci-dessus, l'an du Seigneur 1722.

De chaque côté de la porte étaient placés deux écussons dont un seul subsiste; il est très fruste ; pourtant, l'on peut y reconnaître un saint Martin déchirant son manteau. Une pierre de la façade, placée à hauteur d'homme, porte le millésime 1804, qui est peut-être une date de réparation.

La construction est massive et extrêmement solide. L'eau arrive par un aqueduc d'une pente très accentuée — d'environ 20 centimètres par mètre — qui est atténuée par des degrés. Le débit est de vingt litres par minute; c'est de tous les ouvrages encore existants sur l'aqueduc de Belleville celui qui produit le plus. L'eau, d'une limpidité parfaite, tombe dans une bâche qui la déverse dans l'égout de la rue des Cascades à la sortie du regard.

De ce regard partaient et suivaient la rue de Savies une pierrée pour la jonction de l'aqueduc et une conduite qui servait à alimenter une fontaine en fonte, remplacée aujourd'hui par une borne à repoussoir, à l'endroit où la rue de la Mare fait un coude en joignant la rue de Savies.

Le regard Saint-Martin est un précieux monument qui a gardé dans leur état primitif des travaux que nous avons le devoir de conserver.

Le regard des *Messiers*, 17, rue des Cascades, a été visité ensuite. Cet édicule se trouve dans un jardin d'agrément, il ne reçoit qu'un minime filet d'eau déversé par une conduite en poterie dans l'égout de la rue Henri-Chevreau. L'on y remarque l'inscription suivante :

REGARD DES MESSIERS A ÉTÉ
RECONSTRUIT EN NOVEMBRE 1811
ÉTANT MONSIEUR LE COMTE FROCHOT
PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE
LA SEINE.

Ensuite l'on a vu le regard de la *Roquette*, situé au fond d'une propriété rue de la Mare, 38, dans un milieu tout à fait pittoresque. Ce regard, duquel les religieuses de la Roquette tiraient leur eau, est cité à l'occasion des recherches que l'on dut faire après les sécheresses exceptionnelles des années 1667, 1678 et 1669, pour faire revenir dans l'aqueduc de Belleville, alors presque sec, les eaux qui y coulaient auparavant. L'on découvrit que les dames de la Roquette avaient détourné à leur profit cent cinquante lignes d'eau alors qu'il n'en restait que trente-six à la Ville.

L'on ordonna que le conduit de la Roquette fut totalement supprimé. Cette mesure radicale ne fut probablement pas exécutée, car nous trouvons dans les *Registres de la Ville* que, les dames de la Roquette s'étant plaintes que l'eau qu'elles *tiraient par bassinet du regard de la Roquette* ne leur arrivait plus, « une visite « faite par le Me des œuvres de la Ville dans « ledit regard lui fit constater que l'on avait

Digitized by Google

« volé la cuvette de distribution desdites re-
« ligieuses ainsi que plusieurs tuyaux en
« plomb ; en continuant sa visite dans d'au-
« tres regards, il trouva que l'on avait essayé
« de forcer sans pouvoir y parvenir la ser-
« rure du regard de Belleville où se fait la
« *prise des eaux.* » (12 juin 1691.)

Il n'est pas surprenant que les tentatives d'effraction aient échoué, car les serrures des regards sont, dans leur genre, de véritables monuments; celle du regard de la Roquette est munie d'un secret commandant le mouvement d'une plaque de recouvrement de l'entrée. Cette serrure ferait bonne figure au musée Carnavalet avec son énorme clef.

Au-dessus de l'arrivée d'eau se trouve un écusson portant une croix cantonnée de quatre soleils d'ombre et entouré du collier de saint Michel. Cet écusson a dû être déplacé vraisemblablement à l'occasion de réparations, car le saint Michel qui se trouve habituellement à la partie inférieure du collier n'existe pas ici ; une pierre absolument unie en occupe l'emplacement.

Il n'arrive qu'un mince filet d'eau, qui s'écoule dans l'égout de la rue de la Mare.

L'on a trouvé au cours de la visite, dans un coin du regard, un tuyau de poterie très ancien, presque complètement obstrué par le dépôt de l'eau séléniteuse qui y passait.

Du regard de la Roquette, la délégation s'est rendue aux *Cascades*, dont l'entrée se trouve au droit du n° 84 de la rue des Cascades. L'édicule qui servait d'entrée autrefois a été dérasé ; la descente a lieu par une trappe d'égout placée à même le trottoir.

Il ne coule plus une goutte d'eau dans cet important ouvrage qui recevait autrefois le produit de tous les affluents de gauche de l'aqueduc, de beaucoup les plus productifs. Mais le travail de construction est des plus intéressants.

L'on voit une jolie cascade composée de douze degrés et d'une longueur de dix mètres, sur laquelle s'écoulait autrefois l'eau débouchant de pierrées et de conduites installées sur des pentes assez fortes qui lui donnaient une grande rapidité de course.

La cascade, la chambre intermédiaire et l'acqueduc sont dans un état parfait ; si la descente en était rendue plus abordable, cet ouvrage aurait certainement la visite des curieux et des amateurs des souvenirs intéressants de la ville de Paris. En l'état actuel, il n'y a besoin d'aucune réparation ; l'on ne peut que souhaiter la préservation de toute dégradation ou transformation voulue.

La visite a continué par les regards du groupe du Chaudron.

Le *Chaudron*. rue de Palestine, 2, est une construction robuste, d'un aspect des plus pittoresques au milieu d'un jardin dans lequel il est enclavé.

Sa face antérieure porte un écusson très fruste où l'on distingue à peine quelques vestiges permettant de croire que les armes de la Ville y étaient représentées.

L'on a pensé qu'un moulage soigneusement pris permettrait d'identifier cet ancien ouvrage.

Ce regard reçoit encore le mince filet d'eau des *Marais*. Ce dernier regard, situé rue des Solitaires n° 41, offre ceci de particulier qu'il est presque entièrement enfoui dans le sol, la toiture émergeant seule. Le système de couverture est différent de celui des autres regards, il est formé de larges dalles et son état est très bon.

La serrure de la porte d'entrée, semblable à celle des autres regards, ne fonctionne plus régulièrement, il y aurait lieu de la remplacer et de la déposer au musée Carnavalet.

Enfin le regard *Lecouteux* est enclavé dans les substructions d'un immeuble récemment construit. Il faut entrer dans les caves de la maison pour parvenir aux restes de l'ancien édicule, qui n'offre rien de particulier si ce n'est sa toiture en anse de panier d'un travail intéressant.

Enfin, la visite des regards s'est terminée à la *Lanterne*, rue de Belleville, 231. Il ne s'agit plus là d'un regard ordinaire, mais d'un véritable monument qui mérite que des soins particuliers de conservation lui soient appliqués. Autrefois placé au milieu d'un jardin, ce regard se trouve relégué dans le fond d'une vaste cour, enfermé par une vieille palissade de planches. Les mauvaises herbes croissent en liberté aux alentours, et les anneaux auxquels les échevins attachaient leurs montures à l'occasion des visites annuelles qu'ils étaient tenus de faire à l'aqueduc servent à retenir des cordes d'étendage de linge.

L'édifice est une sorte de puits surmonté d'une puissante coupole couronnée d'une lanterne. La hauteur entre le radier et la clef de voûte est de 8 m. 80 c., le diamètre est de 4 m. 70.

Digitized by Google

La coupole commence dès le sommet de la porte d'entrée; celle-ci porte une inscription moderne indiquant le nom du regard. L'on descend par un élégant escalier à double rampe composé de vingt marches, contournant les parois de l'édifice pour venir aboutir à l'entrée de l'aqueduc et laissant la partie centrale occupée par un bassin circulaire dans lequel se fait l'écoulement monotone des trois pierrées de tête placées sur l'une des sources de l'ancien ruisseau de Ménilmontant.

Sous la porte d'entrée et entre les deux rampes se trouve l'inscription suivante gravée sur une plaque de marbre noir de 1 m. 32 c. de longueur sur 0 m. 80 c. de hauteur :

LAN 1613 Mᵉ GASTON DE GRIEV Sʳ DE Sᵗ
AVLBIN Conᵉʳ DV ROY EN SA COVR DE PARLEMET
PREVOST NICOLAS POVSSEPIN Sʳ DE BELAIR
Conᵉʳ DV ROY AV CHASTELET IEHAN FONTAINE
Mᵉ DES ŒVVRES DES BASTIMENTS DV ROY, ROBERT
DESPREZ Sʳ DE CLAMAR ADVOCAT EN PARLEMENT
CLAVDE MERAVLT Sʳ DE LA FOSSEE Conᵉʳ DV ROY
AVDITEVR EN LA CHAMBRE DES COMPTES ESCHE-
VINS. CE GRAND REGARD A ETE PARACHEVE
LEQVEL FVT COMMANCE DV TEMPS DE Mᵉ
ESTIENNE DE NEVILLY LORS PRÉVOST. IEHAN
POVSSEPIN, DENIS MAMYNEAV, ANTOINE
HVOST, ET IEHAN DELVINEZ, ESCHEVINS
1583

Une autre inscription en pierre de liais de 0 m. 40 c. de largeur sur 0 m. 52 c. de hauteur, et qui est placée en face de la porte d'entrée, immédiatement au-dessus de la tête de l'aqueduc, porte la date de 1457. C'est la plus ancienne indication de l'origine de ces ouvrages :

ENTRE LES MOIS BIEN ME REMEMBRE
DE MAY ET CELUI DE NOVEMBRE
CINQUENTE SEPT MIL QUATRE CENS
QU ESTOIT LORS PREVOST DES MARCHENS
DE PARIS HONNORABLE HOMME
MAIST MAHIEU QUI EN SOMME
ESTAIT SURNOMMÉ DE NANTERRE
ET QUE GALIE MAISTRE PIERRE
SIRE PHILIPPE AUSSI LALEMENT
LE BIEN PUBLIQUE FORT AMANS
SIRE MICHEL QUI EN SEUR NOM
AVAIT D'UNE GRANCHE LE NOM
ET SIRE JACQUES DE BAQUEVILLE
LE BIEN DÉSIRANS DE LA VILLE
ESTOIENT DICELLE ESTCHEVINS
FIRENT TROP PLUS DE iiiixx
ET XVI TOISES DE CETTE ŒUVRE
REFAIRE EN BRIEF TEMPS ET HEURE
CAR SI BRIEFMENT ON NE LEUST FAIC
FONTAINE TARIE ESTOIT.

La première et la dernière lettre du 9ᵉ vers sont cachées par les pattes de fer qui fixent la plaque. Cette inscription a été inexactement reproduite par Corrozet et par Girard, qui ont rectifié l'orthographe et mis des majuscules en tête des vers.

Il est très certain, et la plaque de marbre noir de 1613 le fait aisément comprendre, que l'inscription de 1457, si curieuse et si documentaire, puisqu'elle est antérieure aux premiers registres des délibérations de la Ville, commencés seulement en 1499 — après le désastre du pont Notre-Dame, — a été mise à la place où elle se trouve actuellement au moment de la reconstruction monumentale du regard de la Lanterne; elle était certainement placée antérieurement, soit dans l'aqueduc lui-même, soit dans l'édifice qui a précédé la Lanterne.

L'intérieur de ce regard est bien digne de l'importance que l'on voulait donner à l'ouvrage tout entier. L'apparence massive de la construction est atténuée par des ouvertures et fausses baies prises dans l'œuvre qui sont des modèles de stéréotomie. En sorte que cette énorme maçonnerie qui caractérise tous les autres regards prend à la Lanterne une allure élégante, où l'on sent la marque d'un artiste qui a produit un travail bien personnel n'ayant de comparable que la conception de certains jubés d'églises de la même époque.

L'*aqueduc* a été parcouru sur une longueur de plus de cent mètres. C'est une construction magnifique, dont les dimensions et le développement ne peuvent être expliqués que par l'intérêt utilitaire qu'on lui reconnaissait; l'on peut le parcourir sans fatigue; sa hauteur à l'entrée est de 1 m. 72 c., elle atteint 1 m. 92 c. dans la plus grande étendue; la largeur moyenne est de 1 m. 18 c. Les parois latérales sont bâties de fortes murailles de 0 m. 80 c. à 1 mètre d'épaisseur. Le toit est formé par des dalles de 0 m. 20 c. à 0 m. 25 c. d'épaisseur; le radier est également formé de dalles épaisses; au milieu on a ménagé une minime rigole de 0 m. 5 c. de creux sur 0 m. 25 c. de large qui suffisait largement à l'écoulement de l'eau.

L'utilité de la conservation de l'aqueduc se démontre par le suintement continuel d'innombrables infiltrations qui seraient peut-être un désastre pour le quartier si le vaste drain que constitue l'aqueduc venait à être supprimé.

La délégation a été unanime à constater que le regard de la Lanterne, avec ses curieuses inscriptions, son admirable travail de construction et son aqueduc resté actif en raison du débit des trois pierrées de tête, est un ouvrage des plus intéressants et qui mérite le classement comme monument historique.

Digitized by Google

La visite des regards de Belleville étant terminée, la délégation a complété son excursion par une visite à la fontaine de la *Prise des eaux*, au Pré-Saint-Gervais.

Cet ouvrage, analogue à celui qui existait autrefois à l'extrémité de l'aqueduc de Belleville, et semblable quant au principe aux installations des anciennes fontaines de Paris, est actuellement le seul vestige du *château-d'eau*, dont le type, conçu par les Romains, a l'inconvénient d'exiger l'écoulement continu de l'eau, même au moment où la consommation est nulle; ce système a été heureusement complété par l'usage des réservoirs.

Le château-d'eau consiste en trois bassins : le premier reçoit l'eau de la conduite d'arrivée; le second étale l'eau de manière à rendre insensibles les variations du débit; le troisième est divisé en compartiments sur le côté desquels se trouvent percées les ouvertures d'écoulement dont le diamètre correspond à l'importance de la concession.

Ce système a l'inconvénient de laisser écouler l'eau disponible après le service des concessions; au Pré-Saint-Gervais, cet inconvénient n'est que relatif, car l'excédent s'écoule à robinet libre à l'extérieur et est laissé à la disposition du public.

Cette installation rudimentaire, et qui ne représente qu'une faible partie du service des eaux de la commune du Pré-Saint-Gervais, est néanmoins des plus intéressantes et elle forme le digne complément du système d'adduction d'eau par pierrées-aqueducs. Elle représente un souvenir précieux du travail des ingénieurs des temps passés. Deux concessionnaires prennent encore de l'eau dans cette fontaine; il sera nécessaire, quand leurs privilèges s'éteindront, de veiller à la conservation du vieux château-d'eau qui la dessert aujourd'hui.

M. Daries a fait remarquer l'existence d'une conduite en plomb d'un travail exceptionnellement rare, puisque l'on n'en connait qu'un autre exemplaire placé au musée de Milan : il s'agit d'uu tuyau de 0 m. 135 confectionné suivant la méthode romaine avec une table de plomb roulée dont les bords sont rapprochés et réunis par une large soudure.

Cette fontaine, qui a remplacé l'ancien regard sur lequel l'on voyait au temps de Corrozet la Résurrection de saint Lazare, a été construite du temps de Louis XIV, comme le porte la plaque suivante dont la stabilité inspire des craintes :

CE REGARD QVI REÇOIT LES EAVX DE
TOVTES LE SOVRCES DV PRE S^T GERVAIS
A ESTE COSTRVICT DV REGNE DE LOVIS
XIIII, PREVOSTE DE M^RS HIEROSME LE
FERON PRESIDENT AVX ENQ^TES ESCHEVI
NEGE DE M^RS PIERRE HACHETTE CON^SR
DU ROY AV CHLET RAYMONT LESCOT
CON^SR DE VILLE CLAVDE BOVCOT SEC^TS
DV ROY SIMON DE SEQVEVILLE BOVRG^OIS
ESTAS M^RS GERMAIN PIETRE PROCV^R DV
ROY ET DE LA VILLE, MARTIN LE MAIRE
GREFFIER, NICOLAS BOVCOT RECEV^R D'ICELLE

A la suite de cette intéressante visite sur place, la Commission présente les conclusions suivantes :

« 1° Le tuyau de poterie trouvé au regard de la Roquette sera transporté au musée Carnavalet, ainsi que la serrure du regard des Marais qu'il est nécessaire de remplacer ;

« 2° Il sera pris un moulage de l'écusson du *Chaudron ;*

« 3° L'on prendra des vues des regards encore existants, en photographie pour joindre au présent rapport, et à l'aquarelle pour conserver l'aspect actuel ;

« 4° L'Administration sera priée de ne plus céder à l'avenir aucune des servitudes résultant des travaux de captation des sources du nord ;

« 5° Tous les regards et l'aqueduc de Belleville seront intégralement conservés ;

« 6° L'entrée du regard des Cascades sera aménagée de façon à en rendre la visite plus facile ;

« 7° Le regard de la Lanterne et la portion d'aqueduc comprise entre ce regard et la rue de Belleville seront proposés pour le classement comme monuments historiques ;

« 8° Des mesures de conservation appropriées seront appliquées à la fontaine de la prise des eaux du Pré-Saint-Gervais ;

« 9° Des visites périodiques seront organisées par la 1re Sous-commission pour veiller à la conservation de tous ces précieux souvenirs des anciennes adductions d'eau ;

« 10° En ce qui concerne le regard Saint-Martin, la Commission propose de protester contre toute modification ou déplacement de cet édicule, qui témoigne de nombreux faits intéressant l'histoire de la ville de Paris ;

« 11° Établissement d'un relevé d'architecte donnant tous les détails d'installation et de fonctionnement du château-d'eau du Pré-Saint-Gervais. »

Digitized by Google

M. Alfred Lamouroux remercie, au nom de la Commission, M. Tesson de son remarquable rapport ; il ajoute qu'il est nécessaire de conserver le regard Saint-Martin et que l'on ne manque pas de moyens, soit en aménageant un terre-plein sur le carrefour formé par la partie haute de la rue de Savies et en mettant un escalier de quelques marches pour donner accès à la rue des Cascades, soit par l'établissement d'un pan coupé pris sur la propriété qui fait l'angle de la rue des Cascades avec le côté gauche de la rue de Savies.

M. Ch. Lucas dit que ce regard est situé dans un terrain appartenant à la Ville, qui n'est guère utilisable à cause de la forte pente des remblais dont il est formé, et qu'un petit bouquet d'acacias donne un aspect très pittoresque à la vieille construction. La ville de Paris n'offre que peu de ces aspects, il serait bon de conserver ceux que l'on a.

M. Ch. Lucas insiste sur le haut intérêt que présente le regard de la Lanterne au point de vue de la stéréotomie.

M. Alfred Lamouroux appelle l'attention sur la plaque de la fontaine du Pré-Saint-Gervais, qui est placée sans goût et qui n'est pas en sûreté.

M. Le Roux dit qu'il s'est déjà préoccupé de cette situation et qu'il avisera au nécessaire.

Les conclusions de la Commission sont adoptées. En conséquence sont renvoyés :

A l'Administration :

1° Le vœu tendant à ne plus céder aucune des servitudes résultant des travaux de captation des sources du nord ;

2° La protestation contre toute modification, déplacement ou dérasement du regard Saint-Martin.

A la 1re Sous-commission :

1° Le vœu concernant le classement du regard de la Lanterne ;

2° Le projet d'aménagement d'une descente pratique dans les Cascades ;

3° L'étude de moyens de conservation de la fontaine du Pré-Saint-Gervais ;

4° L'organisation de visites périodiques dans les regards et dans l'aqueduc.

A la 3e Sous-commission :

1° La prise de vues en photographie et à l'aquarelle de tous les regards ;

2° L'établissement d'un relevé d'architecte donnant tous les détails du château d'eau de la fontaine du Pré-Saint-Gervais.

En outre, un plan indiquant les ouvrages existants et ceux qui ont été cédés, abandonnés ou détruits sera annexé au procès-verbal.

M. le Président donne communication d'un rapport de M. Gion, architecte de la 1re section, relatif au nettoyage des vitraux de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

Rapport de l'architecte de la 1re section

Église Saint-Germain-l'Auxerrois.

Pour pouvoir nettoyer toutes les anciennes verrières du XVIe siècle qui se trouvent dans le transept, il faudrait des échafaudages intérieurement et extérieurement ; l'ensemble de ce travail, compris le nettoyage, peut être évalué approximativement à la somme de 4,950 francs.

En ce moment, le soussigné a fait monter un échafaudage pour la restauration des parties menaçant ruine, en vue de la sécurité publique, sur la façade rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois ; il en a profité pour demander à un peintre-verrier expérimenté, M. Vantillard, 4, rue Daubigny, de lui nettoyer extérieurement seulement toute la rosace sur cette façade, ce qui permet de juger de ce que l'on pourrait faire aux autres vitraux.

En conséquence, le soussigné pense que M. le Directeur pourrait faire la communication ci-dessus à la Commission du Vieux Paris, pour qu'elle puisse suivre l'étude très intéressante qu'elle a entreprise.

Signé : Gion.

M. Ch. Lucas dit qu'il a visité la rose de cette église depuis son nettoyage et qu'elle est parfaitement visible, le nettoyage extérieur est, d'ailleurs, relativement facile, la pluie faisant à elle seule une grande partie de la besogne, mais il estime qu'en ce qui concerne le nettoyage intérieur, la difficulté est beaucoup plus grande.

Il propose, en conséquence, de saisir l'Administration de la question en la priant de faire tout son possible pour mener à bien cette très intéressante opération.

Adopté.

Des remerciements seront adressés à M. l'architecte Gion pour sa communication.

Digitized by Google

M. le Président donne lecture de la communicatiou suivante relative à la direction du mur d'enceinte de Philippe-Auguste, adressée par M. le directeur des Affaires municipales :

« Paris, le 11 août 1898.

« Monsieur le Vice-president,

« Dans une de ses dernières séances, la Commission du Vieux Paris s'est préoccupée de la direction du mur d'enceinte de Philippe-Auguste.

« Une partie de ce mur passait dans l'ancienne caserne de l'Ave Maria, démolie dans les dernières années du second Empire.

« Les terrains sur lesquels avaient été édifiée cette caserne ont été mis aux enchères par l'Etat le 26 octobre 1868. Ils comprenaient onze lots et le cahier des charges rappelle que, « sur le côté Est des lots nos 3, 4, 5, 6 « et 11 allant de la rue des Barrés (actuellement de l'Ave-Maria) à la rue Charlemagne « existent des débris de l'ancien mur d'en- « ceinte de Paris, élevé sous Philippe-Auguste, « formant empâtements en dehors de l'aplomb « du mur mitoyen avec les propriétés voi- « sines en saillies sur lesdits lots ; ces saillies « sont, ainsi que le sol sur lequel elles repo- « sent, comprises dans la vente de ces lots. »

« Au 5e lot se trouvait une saillie demi-circulaire formée par l'emplacement de l'une des tourelles de l'ancien mur ; au 11e lot, sur la rue Charlemagne, on voyait également une saillie en un quart de cercle, formant une autre tourelle.

« On sait que la Ville de Paris s'est rendue adjudicataire de ces divers lots et qu'elle y a construit une annexe du lycée Charlemagne et une école communale.

« J'ai l'honneur de vous adresser un calque du plan de contrat sur lequel sont figurés les emplacements de tourelles dont il s'agit.

« Veuillez agréer, Monsieur le Vice-président, l'expression de mon respectueux dévouement.

« Pour le directeur des Affaires municipales :

« Le chef du bureau du Domaine,

« Barras. »

Sur la proposition de M. le Président, des remerciements sont adressés à M. le Directeur des Affaires municipales et à M. Barras pour l'intéressante communication qui vient d'être lue. La Commission décide, en outre, que le plan annexé, après avoir été réduit, sera publié à la suite du procès-verbal.

M. Georges Vlilain demande s'il ne serait pas possible d'indiquer par un large trait sur la chaussée, à l'aide d'un pavage différent, les endroits ou passait l'enceinte de Philippe-Auguste, ainsi que la chose a été faite pour l'emplacement de la Bastille. Il ajoute que, le tracé de cette enceinte étant parfaitement connu et repéré, la chose ne lui parait pas présenter de bien grandes difficultés ; elle viendrait, en outre, compléter les plaques relatives à ce sujet déjà apposées sur différents points de Paris.

M. Edgar Mareuse répond que le Comité des inscriptions parisiennes s'est déjà occupé de la question.

Il a demandé qu'un tracé de cette enceinte fût gravé sur une plaque à placer dans la cour du Mont-de-piété, contre la tour encore debout; il a demandé également que le passage de l'enceinte de Charles V fût indiqué par un trait pavé dans la cour du Carrousel, cela depuis 15 ans au moins.

Le projet de vœu de M. Villain est adopté et renvoyé à l'Administration.

M. Charles Lucas donne lecture de la proposition suivante :

Proposition de M. Charles Lucas relative à deux plaques commémoratives à poser, par les soins du Comité des Inscriptions parisiennes, l'une, sur la maison où est mort François Blondel, l'autre, sur la maison où est mort Charles Garnier.

« Messieurs,

« L'ordre du jour de la séance si chargée du 7 juillet 1898 a fait remettre à cette séance de rentrée une proposition que j'avais eu l'honneur de soumettre à la Commission de permanence, qui l'avait bien voulu prendre en considération. Cette proposition avait pour but de faire poser, par les soins du Comité des inscriptions parisiennes, *une plaque commémorative* sur la maison située à l'angle de la rue Saint-Benoit et de la rue Jacob, dernière rue où elle porte le n° 33, et maison où est mort, le 21 janvier 1686, l'illustre architecte qui eut nom François Blondel.

« Ce n'est pas dans une Commission composée d'administrateurs, de savants et d'artistes, tous épris des monuments et des souvenirs qui font la haute valeur historique et le charme pénétrant de Paris, qu'il peut être nécessaire de développer tous les titres de François Blondel au nouvel honneur que beaucoup d'architectes réclament avec moi pour lui.

Digitized by Google

« Dans plusieurs réunions savantes et notamment dans les congrès tenus à la Sorbonne sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, j'ai successivement établi, depuis dix ans, que François Blondel, né à Ribemont (Aisne), le 15 juillet 1618, fut successivement ingénieur militaire et maritime, maréchal de camp dans l'armée de terre et commissaire général dans la marine, cartographe aux îles Antilles, chargé de missions diplomatiques en Danemark, en Prusse et à Constantinophe, conseiller du Roi en ses conseils, littérateur, savant et collectionneur émérite, professeur de mathématiques du dauphin, lecteur au Collège de France, membre de l'Académie des sciences, premier directeur et professeur à l'Académie royale d'architecture, enfin l'auteur de monuments imposants, de plans de villes et de remarquables ouvrages traitant des matières les plus diverses.

« Il suffira de rappeler ici que François Blondel fit, en 1673, élever à Paris *la porte Saint-Denis* et que, en 1676, il fit dresser, sous sa direction, par Pierre Bullet, son élève, *le plan de Paris* donnant le tracé et l'amorce des grands boulevards, aujourd'hui boulevards intérieurs, qui conduisent de la place de la Bastille à cette même porte Saint-Denis.

« Quant à Charles Garnier, dont tous les architectes se préparent à honorer la mémoire et pour lequel est demandée une plaque commémorative comme pour François Blondel, il serait superflu de redire ici que Charles Garnier, né à Paris rue Mouffetard, 264, le 6 novembre 1825, consacra quinze années de sa vie à faire édifier, à la suite d'un brillant concours, *le nouvel Opéra de Paris* et que, plus que tout autre artiste peut-être et notamment à la Société des amis des monuments parisiens, il fit preuve d'affection pour les beautés de Paris et s'éleva toujours avec indignation contre toutes les tentatives, entre autres l'abus des affiches, qui pourraient altérer cette beauté.

« Malheureusement il est plus que probable — comme nous avons pu nous en assurer avec notre confrère M. Charles Sellier, l'un des secrétaires de la Commission du Vieux Paris — que la maison portant en 1825 le n° 264 de la rue Mouffetard et que l'on peut identifier, comme emplacement, avec la maison portant actuellement le n° 32 de l'avenue des Gobelins, n'est plus celle où naquit Charles Garnier; aussi proposons-nous de placer une plaque commémorative de ce grand architecte sur la maison boulevard Saint-Germain, n° 90, maison qu'il habita pendant plus de trente années et où il est mort le 3 août 1898.

« Si la Commission veut bien prendre en considération la double proposition que nous avons l'honneur de lui soumettre, nous la prierons de la renvoyer, avec avis favorable et par les soins de son bureau, au Comité des inscriptions parisiennes qui, seul, a qualité pour prendre une décision conforme et en assurer l'exécution.

« Paris, le 6 octobre 1898.

« Charles Lucas. »

M. Quentin-Bauchart appuie la proposition de M. Ch. Lucas et son renvoi au Comité des inscriptions parisiennes, mais il demande que la plaque porte le lieu de naissance de Blondel, qui est Ribemont, dans le département de l'Aisne.

M. Edgar Mareuse appuie également la proposition de M. Ch. Lucas et aussi celle de M. Quentin-Bauchart. Il croit devoir faire remarquer, cependant, que le Comité n'est pas d'avis de faire graver sur les plaques les lieux de naissance des personnes qui ne sont pas nées à Paris, de même qu'il ne décide la pose d'une inscription commémorative que cinq ans au moins après la mort.

La proposition de M. Ch. Lucas est renvoyée au Comité des inscriptions parisiennes.

Premier Congrès international de l'art public, à Bruxelles, en septembre 1898.

M. Charles Lucas, délégué de la Commission du Vieux Paris au premier Congrès international de l'art public qui s'est tenu à Bruxelles dans les derniers jours du mois de septembre, demande à remettre à la prochaine séance le compte rendu qu'il doit faire de ce congrès, se bornant aujourd'hui à annoncer que, sur la proposition de M. Lampué, vice-président du Conseil municipal de Paris et l'un des délégués de ce Conseil, proposition appuyée par M. Aug. Beernaert, ministre d'État de Belgique, président du Congrès, et reprise en assemblée générale de clôture par M. Léon Bourgeois, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts de France, le deuxième Congrès international de l'art public aura lieu à Paris pendant l'Exposition universelle internationale de 1900.

Les questions d'intervention des pouvoirs publics en matière d'art public, d'enseigne-

Digitized by Google

ment, de développement et de vulgarisation de notions d'art ainsi que de respect des monuments du passé, questions qui ont occupé de laborieuses séances de sections et d'assemblées générales, ne sauraient être rappelées sans être appuyées des vœux formulés par le Congrès et dont l'éminent président, M. Aug. Beernaert, et le dévoué secrétaire, M. Eugène Broerman, préparent la rédaction définitive et la publication.

M. Ch. Lucas veut seulement aujourd'hui remercier ses collègues de la Commission du Vieux Paris de l'accueil plus que bienveillant que lui a valu, de la part de tous, membres du gouvernement belge et ministre de France à Bruxelles, ainsi que des congressistes de divers pays, la délégation que lui avait donnée la Commission et que M. le Préfet de la Seine avait notifiée au président du Congrès.

M. le Président donne lecture d'une lettre de la Société d'archéologie de Bruxelles annonçant l'envoi de volumes de ses annales et demandant la remise de procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris.

Satisfaction sera donnée à cette société et des remerciements lui seront envoyés pour son gracieux envoi.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Zawiski, artiste peintre, soumettant à la Commission un tableau dont il est l'auteur représentant la rue Cortot, à Montmartre.

M. Georges Villain demande le renvoi à la 3e Sous-commission.

Le renvoi est prononcé.

Église de Plaisance.

M. le Président. — Dans sa séance du 6 juillet dernier, le Conseil municipal en approuvant le principe du transfert de l'église actuelle de Plaisance, située rue du Texel, 9, dans un local nouveau rue Vercingétorix, 59, chargeait la Commission du Vieux Paris de se rendre à la vieille église avant sa démolition pour en faire enlever auparavant tout ce qui pourrait avoir un caractère artistique ou archéologique.

Une délégation a visité l'église de la rue du Texel.

Elle a constaté que l'édifice actuel, présentant trois pignons sur la rue, est insignifiant et n'offre aucun intérêt. C'est une construction en bois éclairée par des fenêtres à tabatière de la sorte la plus banale.

L'on n'y rencontre aucun objet d'art de valeur appréciable. Il a été remarqué qu'un morceau de sculpture en bois doré datant du XVIIe siècle, qui se trouve mentionné dans l'inventaire des œuvres d'art appartenant à la Ville de Paris (Edifices religieux, vol. 3) n'a pas été retrouvé et que le curé, qui est en fonctions depuis 14 ans dans cette église, a dit n'avoir jamais connu.

L'église possède depuis 1859 une cloche provenant de Sébastopol; comme le bâtiment ne comporte aucun clocher et que la solidité de la toiture ne permettait pas de lui suspendre une cloche d'assez belle dimension, l'on a construit dans une petite cour derrière la chapelle du catéchisme un fort bâti en charpente surmonté d'un simulacre de clocheton qui a permis une installation tout à fait pittoresque.

Cette église ne fut d'abord qu'une chapelle de secours dépendant de l'église Saint-Lambert, de Vaugirard. A peine était-elle ouverte que l'on étudiait les moyens d'établir un plus vaste monument pour la remplacer : les archives de la fabrique contiennent un grand nombre de pièces concernant les projets les plus divers.

La Commission propose :

« 1° De prendre une vue photographique de la façade de l'église; cette vue devrait embrasser tous les numéros impairs de la rue du Texel;

« 2° De faire une aquarelle de l'installation de la cloche de Sébastopol;

« 3° De publier une description détaillée de ce bronze, qui pourrait se trouver détérioré ou détruit au cours des travaux de déplacement;

« 4° De provoquer les moyens de suivre les objets mentionnés dans les inventaires d'œuvres d'art appartenant à la Ville de Paris pour en empêcher la perte. »

M. Charles Lucas dit qu'il connaît un édifice religieux dans les caveaux duquel on a relégué il y a environ trente ans un ensemble de laves émaillées d'un grand intérêt et ayant coûté plus de 30,000 francs à la Ville de Paris.

M. Le Roux expose que les récolements d'inventaires sont difficiles à opérer, mais que, si l'on actionnait les trésoriers de fabrique personnellement responsables, l'on arriverait

Digitized by Google

promptement à préserver les œuvres d'art des dangers de perte ou de détérioration.

Les propositions de la Commission sont approuvées.

Les projets de vues à prendre et la description de la cloche sont renvoyés à la 3e Sous-commission.

L'étude des moyens de suivre les inventaires d'œuvres d'art est renvoyée à la 1re Sous-commission.

M. Charles Sellier donne lecture du rapport suivant:

Rapport présenté par M. Charles Sellier, au nom de la 2e Sous-commission, relativement aux découvertes faites dans les fouilles exécutées dans Paris pendant les mois de juillet, août et septembre 1898.

Messieurs,

Les fouilles exécutées, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, dans le cours de la deuxième quinzaine de juillet, pour la construction de plusieurs branchements d'égout, ont amené quelques découvertes analogues à celles déjà faites en février dernier. Ainsi, on a d'abord trouvé, au long des maisons portant les nos 11 et 17, plusieurs cercueils de plâtre, assez bien orientés, mais entièrement brisés, du même genre et de la même époque que ceux mentionnés, pour le même point, au procès-verbal de la séance du 3 mars 1898. On n'a pu en conserver aucun fragment intéressant. Ils ont été rencontrés à environ 1 m. 50 de profondeur dans le sol.

Puis, vis-à-vis le n° 21, les terrassiers ont mis à jour, à la même profondeur, deux cercueils en pierre, de forme trapézoïdale en plan comme les précédents, mesurant chacun en moyenne 2 m. 04 c. de long sur une largeur de 0 m. 80 c. en tête et de 0 m. 38 c. en pied, avec une épaisseur de parois d'environ 0 m. 08 c., mais tous deux sensiblement plus élevés à la tête, où ils ont 0 m. 74 de haut, qu'au pied, où ils n'ont que 0 m. 48 c. Les couvercles qui devaient les fermer en avaient presque entièrement disparu, et les informes fragments qui en subsistent ne nous ont pas permis d'en reconstituer une figure exacte. La nature de la pierre où ces cercueils ont été creusés est assez tendre et n'est autre qu'une sorte de lambourde provenant des carrières de notre bassin parisien. Leur taille, irrégulière et grossière, qui paraît avoir été faite avec le marteau taillant sans dents, analogue à celui dont on se sert encore aujourd'hui, appartient assurément à une basse époque. Par leur style et leur forme particulière, ces cercueils sont à peu près semblables à ceux d'époque mérovingienne qu'on a trouvés il y a quelques années dans l'ancien cimetière Saint-Marcel et qui sont depuis conservés au musée Carnavalet. Leur antiquité est absolument incontestable, car le cimetière où ils reposaient, et qui longeait jadis le côté méridional de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, avait de bonne heure cessé d'exister. Depuis longtemps, sans aucun doute, la paroisse du lieu envoyait ses morts au cimetière des Innocents; en effet, dès la fin du XIIIe siècle, le joyeux *Dict des rues de Paris*, de Guillot, mentionne en cet endroit une voie de communication qu'il appelle *rue sus la rivière*. Au commencement du siècle suivant, ainsi qu'il appert du *Rôle de la taille* de Philippe-le-Bel, cette rue portait le nom de l'*Encloître*, et, comme elle était en grande partie habitée par le clergé de l'église voisine, elle a fini par prendre le long vocable de *rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois*.

Quoi qu'il en soit, les deux cercueils en question ont été trouvés béants et remplis de terre, où quelques fragments de leurs couvercles se trouvaient enfouis. Ces cercueils ont été vidés en notre présence, et la terre qui les emplissait a été examinée attentivement par nous à chaque pelletée; on n'y a, enfin, rencontré que des débris d'ossements humains provenant des squelettes rompus qui gisaient dans le fond; aucun autre objet n'y a été trouvé. Ces deux cercueils ont été transportés à Carnavalet.

Place de l'École-de-Médecine, vers l'entrée de la Clinique, les fouilles en souterrain exécutées pour la déviation du collecteur de Bièvre ont rencontré pendant la première quinzaine de juillet un certain nombre de débris assez menus de pierres tombales avec inscriptions provenant de l'ancien cloître du couvent des Cordeliers, qui se trouvait autrefois en ce point. La plupart des inscriptions sont en lettres gothiques du XVe siècle; mais les textes en sont tellement tronqués et mutilés qu'il est impossible de les identifier. Sur l'un de ces débris, on lit cependant en lettres romaines capitales : ...MOYSEL... ETTE... AME DE GI... COURT... T... LAQUELLE DÉCÉDA... L'AN 1566... PRIEZ... Nous avons consulté l'*Épitaphier du vieux Paris* de M. Raunié, mais nous n'y avons rien trouvé se rapportant à cette inscription Ces débris

Digitized by Google

tumulaires ont été néanmoins transportés à Carnavalet.

Le 13 août, à l'angle des rues Saint-Jacques et Malebranche, on a rencontré, dans les fouilles exécutées pour la construction d'un égout, la rigole connue sous le nom d'aqueduc romain d'Arcueil, qui conduisait, au temps de l'empereur Julien, les eaux de Rungis au palais des Thermes, et dont le musée Carnavalet possède un intéressant fragment comme échantillon. Cette rigole est formée de trois plans droits, l'inférieur horizontal et les deux autres verticaux; elle a, au point qui nous occupe, 0 m. 48 c. d'ouverture et 0 m. 70 c. de profondeur; l'épaisseur de ses côtés est de 0 m. 40 c., et celle de son fond 0 m. 23. Elle est construite en béton composé de mortier de chaux et de cailloux mêlés de débris de moellons. Ses parois intérieures sont enduites d'un ciment de tuileaux, facile à reconnaître à sa couleur rose, qui s'étend jusque par-dessus ses bords arrondis. Elle n'était pas couverte de dalles de pierre, et par conséquent l'eau y devait couler à découvert. L'ancien sol romain, que nous avons relevé ici à la cote 54,97, est donc au niveau du dessus des bords de la rigole, qui était construite à fleur du sol. Les terres situées actuellement au-dessus sont des remblais, sur 3 m. 45 c. de hauteur, compris l'épaisseur du pavé dont le dessus est, par conséquent, ici, à la cote 58,42. La profondeur de la rigole étant, avons-nous dit, de 0 m. 70 c., la cote du radier serait donc à la cote 54,27.

La rigole ainsi découverte a été reconnue par nous, en présence de M. le docteur Lamouroux et de M. Lassalle, conducteur des travaux, sur 3 m. 50 c. de long; elle suit à peu près, comme direction, l'ancien alignement de la rue Saint-Jacques, du côté des numéros pairs.

Il n'y avait, du reste, pas bien longtemps que la rigole romaine avait déjà été signalée dans ces parages. En effet, au mois de décembre 1897, en fouillant aussi le sol pour la construction d'un égout, à l'angle des rues Saint-Jacques et Royer-Collard, c'est-à-dire à environ 65 mètres de la rue Malebranche, elle fut mise à jour sur 3 mètres de long, et le niveau de son radier fut relevé à la cote 54,33.

Or, d'après le profil en long de la rigole romaine dressé par l'ingénieur Belgrand et contenu dans son ouvrage intitulé : *Les anciennes eaux de Paris*, nous avons pu constater que les cotes trouvées rue Royer-Collard et rue Malebranche concordent assez exactement, comme pente, avec celles indiquées par ce profil à l'angle des rues Saint-Jacques et Gay-Lussac et près de l'emplacement de l'ancienne église Saint-Benoît, c'est-à-dire aux deux derniers points où cette rigole avait été repérée jusqu'à présent. Les deux repères nouveaux de la rue Royer-Collard et de la rue Malebranche permettent donc de combler en partie le long intervalle de 590 mètres qui sépare les deux anciens repères de la rue Gay-Lussac et de l'église Saint-Benoît indiqués par Belgrand.

C'est du côté de l'ancienne porte Saint-Jacques que fut d'ailleurs rencontrée, en 1544, la même rigole romaine dont parle Gilles Corrozet dans ses *Antiquitez de Paris*, à propos de la construction des remparts et bastions que l'on entreprit cette année là en prévision d'une invasion des armées de Charles-Quint. Mais ce repère n'est plus visible aujourd'hui et l'on ne connaît plus guère de trace de cet aqueduc jusqu'au palais des Thermes.

La construction d'un autre égout, rue Lhomond, pendant le mois d'août dernier, nous faisait espérer quelque nouvelle découverte intéressante; mais là on n'a trouvé rien autre qu'un fragment de hache polie en granit vert foncé, trouvé à 4 m. 50 c. de profondeur, vis-à-vis de la maison portant le numéro 14. Nous avons pu cependant constater que, en cet endroit, l'ancien sol romain se trouve à 3 mètres au-dessous du sol actuel.

Nous devons aussi parler des fouilles exécutées, place du Petit-Pont, au nom de la 2e Sous-commission.

Lors du remaniement de l'égout de la rue du Petit-Pont pour sa jonction avec le nouveau collecteur qui passe sous les rues de la Bûcherie et de la Huchette, l'aspect tourbeux et noirâtre des déblais qui sortaient du puits de service avait attiré notre attention ainsi que celle de plusieurs archéologues, notamment de M. Rollain, membre de la Société d'anthropologie, qui tout le premier s'en préoccupa. Parmi ces déblais on avait remarqué la présence de quelques débris de poteries très grossières, paraissant dater des temps les plus reculés, puis de nombreux morceaux de cuir très minces, des bouts de pieux en chêne, etc. En face d'un cas tout aussi particulier où, pour éclairer nos investigations, les textes et les parchemins n'auraient peut-être pu nous suffire, nous pensâmes qu'il devenait plus prudent de nous en prendre au sein

Digitized by Google

même des choses pour en mieux pénétrer les énigmes. Aussi fut-il décidé, sur l'initiative de M. le docteur Lamouroux, d'utiliser le puits de service de la place du Petit-Pont pour faire percer une petite galerie de recherche d'environ 3 mètres de long sur 2 mètres de haut et 1 m. 40 c. de large, dans la direction Est, c'est-à-dire vers le point d'où les susdits déblais remarqués avaient été extraits une première fois. Ceci fut exécuté vers la fin du mois de juillet par les soins empressés de M. le conducteur Hénault.

La galerie fut ainsi pratiquée suivant le niveau inférieur de la fouille du puits, à 6 m. 22 c. en contre-bas du dessus du pavé actuel de la place, c'est-à-dire à la cote 29,52. On s'arrêta à 3 mètres du point de départ : on ne pouvait aller plus loin, car on avait atteint l'égout de la rue du Petit-Pont.

Nous avons, avant tout, remarqué que le sol inférieur de cette galerie consistait en une couche d'argile fluviale un peu sableuse, bien connue à Paris sous l'appellation de *terre à poisson*, parce qu'elle sert aux pêcheurs à la la ligne à faire des boulettes d'amorce. Cette couche présente ici et dans les environs une épaisseur de 3 m. à 3 m. 50 c. et repose sur un fonds de sable, qui est celui-là même sur lequel la Seine s'écoule.

En relevant avec soin les hauteurs des couches de terre traversées, nous avons constaté que, à partir du fond de la fouille, on avait d'abord rencontré, sur une épaisseur de 0 m. 55 c., une première couche de terre noirâtre, en partie formée de végétaux en décomposition. Immédiatement au-dessus, sur 0 m. 35 c. d'épaisseur, venait une deuxième couche de cette pseudo-tourbe, contenant cette fois des déchets de peaux ou de menus cuirs en très grande abondance. Un petit banc de sable et de gravier de 0 m. 15 c. d'épaisseur apparaissait ensuite. Enfin, au-dessus de ce sable et sur 0 m. 60 de hauteur se trouvait une autre couche de terre, noirâtre et vaseuse, se confondant avec des remblais de même teinte. A partir de cette dernière couche jusqu'au sol actuel, il n'y avait plus que des remblais et des gravois modernes.

Le 3 août, visite de cette fouille fut faite en notre présence par MM. le docteur Lamouroux et Charles Lucas, accompagnés de MM. le docteur Capitan, Salmon, d'Ault du Mesnil et Rollain, membres de la Société d'anthropologie. M. d'Ault du Mesnil, avec sa compétence toute spéciale, nous donna sur place des renseignements fort intéressants, d'un ordre scientifique tout à fait particulier, dont il voulut bien nous promettre d'adresser un résumé écrit à la Commission du Vieux Paris.

A l'issue de cette visite, sur la proposition de MM. le docteur Lamouroux et Charles Lucas, il fut décidé de poursuivre nos recherches en faisant pratiquer une deuxième galerie de 3 mètres de long en retour d'équerre sur la première, c'est-à-dire vers le nord, en longeant l'égout venant de la rue du Petit-Pont. Ce qui fut également fait et donna, comme dispositions et natures de terres traversées, les mêmes résultats que dans la première galerie.

Parmi les objets trouvés dans ces fouilles, il faut mentionner :

1° Quelques fragments de tuiles gallo-romaines de couleur blanchâtre rencontrés, dans le bas de la couche inférieure, avec des débris d'amphore, de poteries diverses, les unes rouges et vernissées, dites poteries samiennes, et les autres de couleur blanc-gris, assez minces;

2° Un peu plus haut, dans la même couche, quelques fragments de tuiles rouges;

3° Dans la partie supérieure de cette couche, un amas de déchets de peaux paraissant avoir été découpés avec un instrument très tranchant. Ces déchets ne sont autres que des bords de peaux ordinairement non employés; rencontrés dans la première galerie, ils cessent de paraître à environ 0 m. 60 de l'entrée de la deuxième;

4° Dans le bas des deux galeries, on a trouvé des bouts de pieux en chêne et en sapin, ainsi que des morceaux de planches ouvrées;

5° Des ossements d'animaux divers, tels que cheval, bœuf, mouton, porc ou sanglier, ont été enfin recueillis dans les couches du bas, comme dans celles du haut.

Enfin, nous avons fait remplir en notre présence quatre sacs étiquetés et numérotés des échantillons des diverses natures de terres fouillées, afin de les soumettre au besoin à l'examen et à l'analyse de spécialistes compétents, savoir :

Un sac (n° 1) pour la terre du bas de la première galerie; un sac (n° 2) pour la terre argileuse, dite terre à poisson, prise dans la deuxième galerie; un sac (n° 3) pour la couche de sable prise aussi dans la deuxième galerie; un sac (n° 4) pour la terre noire du haut de la couche située immédiatement au-dessous du petit banc de sable, et qui contient des déchets de peaux. Ces quatre sacs, ainsi que les

Digitized by Google

objets trouvés dans les galeries, ont été provisoirement déposés à Carnavalet.

D'après les renseignements que nous avons pris sur place, auprès des employés qui ont surveillé les différentes fouilles de ces parages, la terre tourbeuse rencontrée place du Petit-Pont parait être accidentelle, car on n'en a point, jusqu'à présent, signalé la présence nulle part aux environs. Quant au banc de sable trouvé dans la première galerie, nous avons pu constater qu'il disparaissait au fond de la deuxième galerie. D'où l'on pourrait conclure que la Seine formait en ce point, aux temps gallo-romains, une sorte d'anse où des vases se sont accumulées et que, par l'effet d'un remous des eaux, d'abondants déchets de peaux, provenant sans doute de tanneries ou peausseries voisines, ont achevé de combler jusqu'à ce que, à une époque postérieure, une hausse stationnaire du fleuve y vint déposer le sable, dont nous avons mentionné la petite épaisseur de 0 m. 15.

Vous venons enfin de recevoir une note collective, signée de MM. le docteur Capitan et d'Ault du Mesnil, résumant les explications verbales données sur place lors de la visite du 3 août; je vous demanderai donc, Messieurs, l'autorisation de vous en donner lecture et de l'insérer à la suite du présent rapport.

Malgré l'importance des fouilles, tant en souterrain qu'en tranchées, exécutées actuellement pour le transfert de la gare d'Orléans au quai d'Orsay, nous sommes obligés de déclarer qu'elles n'ont offert, pendant ces trois derniers mois, qu'un médiocre intérêt au point de vue archéologique : quelques vulgaires vases de formes et dimensions diverses, comme d'époque très moderne, sont les seuls objets qui y ont été recueillis. Signalons néanmoins la rencontre récente du reste d'une des culées de l'ancien pont suspendu de Constantine. Un plan de cette découverte nous sera très prochainement remis.

Il nous reste à parler présentement des fouilles nouvelles en cours d'exécution sur la rive droite, en vue de la construction du Métropolitain.

D'après une notice descriptive que M. Legouez, ingénieur adjoint à l'ingénieur en chef de ces travaux, a eu l'extrême bienveillance de nous adresser en communication, la Ville de Paris doit exécuter, pour être mise en service pendant l'Exposition de 1900, la ligne de Métropolitain qui doit relier la porte de Vincennes à la porte Dauphine et à la porte Maillot, avec deux tronçons de ligne sous les avenues Kléber et de la Grande-Armée.

Cette entreprise exige l'exécution préalable de différents travaux souterrains, dont la plupart, actuellement en cours, ont nécessité l'ouverture sur la voie publique, d'un bout à l'autre de la ligne projetée, des nombreux puits de service qu'on y rencontre.

Ces travaux comprennent : 1° des galeries spéciales, dites de décharge, reliant à la Seine la rue de Rivoli et les Champs-Elysées, pour assurer par le fleuve le transport des déblais du souterrain et l'apport des matériaux; 2° les déviations d'égouts et de conduites d'eau nécessaires pour faire place au Métropolitain.

Les galeries de décharge, au nombre de quatre, doivent permettre l'exécution des travaux du Métropolitain sans l'ouverture de puits de service sur la voie publique. Celle que l'on construit sous la rue Lobau reliera la rue de Rivoli à l'estacade en cours d'exécution sur le port aux Pommes, en traversant l'égout collecteur du quai de l'Hôtel-de-Ville. Rue du Louvre, une deuxième galerie relie également la rue de Rivoli à la Seine où elle aboutit à une nouvelle estacade après avoir traversé le collecteur du quai du Louvre. La troisième galerie, qui est établie sous la place de la Concorde, à l'entrée du cours la Reine, débouche à la Seine sur une autre estacade et se soude à une ancienne galerie d'égout qui sera utilisée comme décharge sur une longueur de 142 mètres. Enfin, sous l'avenue d'Antin, une quatrième galerie, partant du rond-point des Champs-Elysées, aboutit à l'estacade établie pour le service de l'Exposition, à l'amont du pont des Invalides. La section de ces galeries est de 3 mètres de largeur aux naissances et de 2 m. 50 c. de hauteur sous clef. On se rendra compte de leur importance si l'on considère qu'elles serviront à l'évacuation de 270,000 mètres cubes de déblais et à l'apport de 80,000 mètres cubes de matériaux.

Le remaniement apporté aux égouts et aux conduites d'eau est surtout considérable dans la section du centre comprise entre la Bastille et la section de l'Alma. Sur l'est, c'est-à-dire entre l'origine de la ligne et la Bastille, les modifications, relativement moins importantes, comprennent, en dehors de quelques transformations d'égouts existants :

1° Sur le cours de Vincennes, la construction d'égouts élémentaires sur toute la longueur du côté impair et sur une partie du côté pair;

Digitized by Google

2° Sur le boulevard Diderot, la construction d'un égout élémentaire sur toute la longueur du côté pair comprise entre la rue Crozatier et la rue de Picpus;

3° Sur l'avenue Ledru-Rollin, la construction d'un collecteur à voie ferrée entre le quai de la Rapée et la rue de Lyon.

Le collecteur de la rue de Rivoli, qui joue, dans le réseau actuel des collecteurs de Paris, un rôle très important, doit disparaître entre la rue du Bourg-Tibourg et la place de la Concorde. Coupé en deux tronçons par le collecteur Sébastopol, il amène, dans ce dernier et le collecteur d'Asnières, une partie des eaux du 11e arrondissement, celles du 4e arrondissement dans la partie située au nord de la voie, et une grande partie des eaux du 1er arrondissement. Il sera remplacé par trois nouveaux collecteurs :

Le premier, construit du côté pair de la voie et le long des façades, se déversera dans le collecteur Sébastopol; le deuxième, partant du collecteur Sébastopol, suivra les rues de Rivoli, des Halles et Saint-Honoré, la place du Théâtre-Français et l'avenue de l'Opéra, pour aboutir au collecteur des Petits-Champs; le troisième aura son origine à la rue des Pyramides et suivra le côté pair de la rue de Rivoli jusqu'à la place de la Concorde, où il se raccordera à un tronçon du collecteur actuel conservé et débouchant dans le collecteur d'Asnières.

Le drainage des immeubles du côté impair de la rue de Rivoli, isolé des collecteurs nouveaux par le Métropolitain, sera assuré par la construction d'égouts élémentaires qui évacueront leurs eaux dans le collecteur des quais de la rive droite par la place Baudoyer, la rue de la Tacherie et la rue du Pont-Neuf.

Enfin, le drainage de la rue de Rivoli sera complété par la construction, du côté pair, d'une nouvelle galerie élémentaire entre la rue des Halles et la rue des Pyramides.

Le collecteur d'Asnières, qui est jusqu'à présent, au moyen du siphon de la Concorde, l'émissaire principal des eaux de la rive droite et d'une partie de la rive gauche, ne sera pas touché par le Métropolitain, qui le franchira par dessous à la place de la Concorde.

Dans les Champs-Élysées, le réseau sera modifié par la construction de galeries élémentaires le long de l'avenue et transversalement au droit du restaurant Ledoyen. D'autre part, le collecteur Montaigne, coupé au rond-point des Champs-Élysées, sera remanié et ses eaux de la partie nord renvoyées dans le collecteur d'Asnières par la construction d'un nouveau collecteur sous l'avenue Gabriel, à partir de la rue du Cirque.

Au delà de la place de l'Étoile, les travaux comprennent la construction d'égouts neufs sous la place Victor-Hugo, et des deux côtés de l'avenue Bugeaud, dont les eaux seront reçues par un nouveau collecteur qui, établi à une grande profondeur, sous la rue de la Pompe, pour passer sous le Métropolitain, aboutira dans l'égout de la rue Duret, transformé lui-même en collecteur jusqu'au collecteur Péreire qu'il rejoint à l'avenue de la Grande-Armée.

Ces diverses modifications d'égouts entraînent, comme conséquence, des travaux importants pour le rétablissement normal des conduites d'eau de distribution, qui seront entrepris au fur et à mesure de l'achèvement des égouts.

Tel est, suivant la notice de M. Legouez, l'exposé sommaire des travaux préliminaires du Métropolitain.

Jusqu'à présent, les découvertes archéologiques faites au cours de ces travaux préliminaires sont loin d'être en rapport avec l'importance de ceux-ci.

On a rencontré, quai de Gesvres, à l'angle de la rue de la Tacherie, sur environ 9 mètres de long, une ancienne galerie en pierre de taille voûtée en plein-cintre, de 6 m. 75 c. de haut sur 1 m. 80 c. de large. Cette galerie dont nous ignorons la destination primitive a été utilisée pour l'égout actuellement en construction sous la rue de la Tâcherie, qui doit déboucher dans le collecteur de Gesvres.

Du puits de service situé vers le numéro 57 de la rue de Rivoli, on a remonté un cul-de-lampe d'angle en pierre ayant assurément servi de retombée à l'une des nervures d'une voute d'arête. Cet objet paraît dater du XIVe siècle.

D'un autre puits, situé vers le numéro 128 de la même rue de Rivoli, parmi de nombreuses pierres provenant de vieilles substructions assez importantes, on a extrait un fragment de chapiteau feuillagé de l'époque de la transition architecturale, c'est-à-dire du XIIIe siècle.

Nous n'avons pu, au moyen de la comparaison des plans anciens avec les plans modernes, identifier la provenance primitive de ces deux objets, égarés parmi les substructions qui firent partie des constructions que la percée de la rue de Rivoli a jadis emportées. Ils ont été envoyés à Carnavalet.

Digitized by Google

Rue du Louvre, dans les fouilles exécutées pour la construction de la galerie de décharge qui relie la rue de Rivoli à la Seine, on a trouvé un certain nombre de poteries plus ou moins brisées, datant de la Renaissance et des temps modernes, mais dépourvues de caractère et d'intérêt, puis quelques fragments de colonnes privées de chapiteaux et d'ornements, ainsi que des débris de balustres en pierre du XVIe siècle. Quelques menues monnaies anciennes, rencontrées aussi parmi ces déblais, nous ont été remises par les terrassiers, à qui nous avons fait distribuer les rémunérations nécessaires. Parmi ces monnaies, la plupart très frustes, nous pouvons signaler : un *moneron*, ou pièce fiduciaire du temps de la Révolution émise par les frères Moneron; une pièce de cinq centimes de la République française (époque de la Révolution), B (Strasbourg); un liard de Louis XIV, G (Poitiers); un autre liard de Louis XIV, D (Lyon); un double tournois de Louis XIII, A (Paris), 1620; deux deniers tournois de Gaston d'Orléans, 1649, principauté de Dombes; une pièce de quatre sols, argent, de Louis XIV, 1675, D (Lyon); un double sol, billon de Louis XV, A (Paris), 173...; un jeton de Louis XIV, date illisible; un sol de Louis XVI, date illisible; une pièce du moyen âge à identifier; un jeton de Saint-Benoît du XVIIe siècle; un jeton de Nurenberg du XVIIe siècle; un double tournois de Henri III, date illisible.

A l'angle ouest de la place des Pyramides et de la rue de Rivoli les fouilles souterraines ont rencontré, parmi d'anciennes substructions, un puits en pierre de taille de 2 mètres de diamètre et de 0 m. 50 c. d'épaisseur de muraillement. En se reportant aux plans de la fin du XVIIIe siècle, on constate qu'on se trouve en présence des substructions des anciennes écuries du Roi, lesquelles dataient de Catherine de Médicis et avaient été construites par Philibert Delorme; elles ont été démolies en vertu d'un décret du 17 vendémiaire an X, signé par le premier consul pour la création de la place des Pyramides. Le puits des écuries du Roi figure sur les plans de Jaillot et de Verniquet. Non loin de là, à l'angle ouest des façades de la même place, on a traversé une ancienne galerie abandonnée, en pierre de taille de 1 m. 30 c. de largeur avec des murs ayant une épaisseur peu normale de 1 m. 90 c. Nous ignorons encore la destination de cette galerie.

Malgré le peu d'importance de ces découvertes, nous espérons que, munis par la suite des attachements relevés par MM. les conducteurs de la Ville, nous pourrons identifier quelques-unes des constructions souterraines rencontrées au cours des travaux, et fixer ainsi quelques nouveaux repères du vieux Paris disparu.

CHARLES SELLIER.

M. le Président croit être l'interprète de la Commission pour adresser des remerciements à M. l'ingénieur Legouez pour les documents qui ont servi à l'établissement du rapport de M. Charles Sellier.

M. Charles Sellier donne ensuite communication de la note suivante, rédigée par MM. le docteur Capitan et d'Ault du Mesnil, relativement aux fouilles de la place du Petit-Pont :

« L'existence d'un dépôt de terre tourbeuse (mis à jour par les travaux de l'égout au coin de la rue du Petit-Pont et de la rue de la Bûcherie) a été signalée par M. Rollain. Les observations multiples que nous avons pu faire sur place, l'étude des objets recueillis par M. Rollain, nous permettent de formuler les conclusions suivantes.

« Au niveau du coude que formait jadis la Seine en ce point et sur sa rive gauche, il existait, dès l'époque gauloise et jusqu'à l'époque mérovingienne, des habitations dont les rejets nombreux, mélangés à de très abondants débris végétaux (bois et roseaux), ont contribué à former un dépôt de terre tourbeux d'une épaisseur de 1 m. 80 c. à 2 mètres environ, séparé par une mince couche de sable en deux zones de même composition, mais dont le contenu diffère. Le tout repose sur une argile blanche fluviatile sans âge. La zone inférieure de la terre tourbeuse a une épaisseur de 1 m. 25 c. environ; elle renferme exclusivement des débris de poteries grossières gris-brun et des fragments de poterie plus fine noirâtre. Ces poteries peuvent très vraisemblablement être considérées comme gauloises. La zone supérieure, d'une épaisseur de 55 à 70 centimètres environ, renferme dans ses parties inférieure et moyenne des tessons de poteries noires, fines, souvent ornées de traits entrecroisés mats sur fond brillant, des fragments de poteries grises, blanches et même rouges (terres pseudo-samiennes de fabrication romaine) et de débris d'amphores. Cette couche est donc gallo-romaine. A la partie supérieure, on rencontre des tessons mérovingiens avec le petit quadrillage caractéristique.

« Il y a donc là trois époques nettement indiquées par la céramique cantonnée exactement dans chaque couche : gauloise, gallo-romaine et mérovingienne.

Digitized by Google

« Avec ces débris de poteries, on a rencontré de nombreux fragments de roseaux et de divers végétaux, des morceaux de bois souvent ouvrés (planches, piquets) : les essences seront déterminées ultérieurement; puis des débris osseux, en grand nombre, appartenant au bœuf, au cheval, au mouton, au sus. Plusieurs fragments de poteries présentent des traces de substances qui y étaient renfermées. Un fond d'amphore contenait une matière cireuse. Enfin, la présence de nombreux débris de cuir (surtout abondants dans les fouilles pratiquées par la Commission du Vieux Paris) donne un intérêt encore plus grand à ces découvertes. Ce cuir avait été tanné, et ce qu'on rencontrait n'était qu'un amas de rognures découpées sur le bord des peaux le plus souvent. C'est là un fait très rarement observé, ces cuirs étant de façon certaine d'époque gallo-romaine.

« Dr Capitan et d'Ault du Mesnil. »

M. le Président pense que la Commission s'associera à lui pour adresser des remerciements à MM. le docteur Capitan et d'Ault du Mesnil pour leur intéressant rapport et félicite M. Charles Sellier pour le travail si complet dont il vient de donner lecture.

Adopté.

M. Charles Lucas constate, après cette lecture, que les fouilles ont produit peu de chose; mais il croit savoir que certains objets ont été vendus, et il pense qu'une surveillance plus active devrait être organisée sur les lieux des fouilles.

M. Georges Villain félicite la Commission du résultat des fouilles très importantes du Petit-Pont. Il ajoute qu'il est utile de chercher à reconstituer le niveau du sol de l'ancien Paris. On devra profiter des travaux du Métropolitain et du chemin de fer d'Orléans pour faire une étude sérieuse du sous-sol ancien. Les observations de M. le docteur Capitan prouvent que l'on a trouvé des poteries gauloises sur la rive gauche, il est bien probable que l'on en trouverait également sur la rive droite, car la Grève était un port factice où les nautes remisaient leurs bateaux. Il pense qu'il serait peut-être intéressant de charger quelqu'un de suivre les fouilles pour la Commission du Vieux Paris.

M. le Président ajoute que M. Ch. Sellier, inspecteur des fouilles de la Ville de Paris, a été récemment désigné à cet effet par arrêté préfectoral. Il est, de plus, secrétaire de la 2e Sous-commission du Vieux Paris, chargée des fouilles et des démolitions.

M. Georges Villain demande alors quelle sera la personne chargée d'indiquer sur le plan de Paris les nouveaux repères du sol ancien ainsi que les découvertes archéologiques.

M. le Président répond que M. Ch. Sellier est chargé de ce travail.

M. Charles Lucas pense qu'il faudra tenir compte des différences de hauteur du sol et comparer la rive droite avec la rive gauche.

M. le Président dit que le fait intéressant des fouilles du Petit-Pont est l'existence d'une couche de sable de 15 centimètres entre deux masses tourbeuses. Il ajoute que ce fait ne doit pas résulter d'une inondation, mais probablement du passage d'un cours d'eau.

M. Georges Villain demande s'il ne serait pas possible de faire en amont et en aval des sondages pour déterminer l'étendue des dépôts de peaux cités dans le rapport. Il ajoute que des teinturiers en peaux existaient à cet endroit. On trouve, en effet, dans les délibérations de l'Hôtel-Dieu, la trace d'un scandale causé par deux religieuses de l'hôpital et un jeune ouvrier teinturier.

Création au musée Carnavalet d'un portefeuille de la sculpture décorative des anciennes maisons de Paris.

M. Lucien Lambeau donne lecture du rapport suivant fait au nom de la 3e Sous-commission :

« Messieurs, au cours de la séance du 2 juin 1898, nous avons déposé une proposition tendant à la création, au musée Carnavalet, d'un portefeuille de la sculpture décorative des anciennes maisons de Paris.

« Nous disions combien sont nombreux et variés les spécimens de la sculpture décorative et ornementale appliquée à la construction du vieux logis parisien; nous rappelions « ces têtes délicieuses de jeunes femmes for- « mant clef de portes ou de fenêtres, ces mas- « carons curieusement sculptés en une diver- « sitée presque infinie, ces supports ou con- « soles de balcons affectant les fantaisies les « plus diverses, ces encadrements de fenêtres « au dessin si délicat et si léger; et encore les « portes cochères, les boiseries intérieures, les « rampes d'escalier, les appuis de croisées ».

« Nous faisions remarquer combien il serait intéressant de créer une section spéciale qui viendrait s'ajouter aux autres sections for-

Digitized by Google

mant le département des estampes du musée Carnavalet et qui contiendrait le plus grand nombre possible de reproductions de ces spécimens appliqués à la construction de la maison.

« Notre proposition fut renvoyee pour examen à la 3e Sous-commission et accueillie favorablement par elle. Nous fûmes chargés de présenter un rapport conforme avec cette réserve, cependant, de rechercher si le portefeuille proposé ne ferait pas double emploi avec certains ouvrages spéciaux donnant des reproductions semblables et aussi avec la collection des estampes du musée Carnavalet.

« A la bibliothèque de la Ville, la plus qualifiée évidemment pour contenir les ouvrages spéciaux susceptibles de renfermer la reproduction des motifs de la sculpture ornementale parisienne, nous avons trouvé peu de chose :

« *La Statistique monumentale de Paris* d'Albert Lenoir (1867), ne donne que les grands monuments tels que les églises et les palais.

« *L'Encyclopédie d'architecture* (revue d'architecture), quoique des plus intéressantes, étant un ouvrage général, ne peut faire une large place aux maisons parisiennes.

« *L'Art architectural en France*, par Eugène Rouyer (1866), ne renferme que fort peu de planches se rapportant à Paris, trente environ ; quelques-unes, il est vrai, rentrent parfaitement dans les données de notre programme, nous citerons : les salons de l'hôtel de Sully, le cabinet de Sully à l'Arsenal, le plafond de l'ancien hôtel Tubeuf, les appartements de l'hôtel de Lauzun, un salon de l'hôtel d'Ormesson, le plafond de l'ancien hôtel Dangeau, les boiseries de l'hôtel de Soubise, un salon de l'ancien hôtel Roquelaure, un salon de l'hôtel de Boufflers, les boiseries de l'hôtel de Tessé (hôtel Vigier), etc.

« On le voit, aucun motif de sculpture extérieure. Ces planches, qui sont des gravures en taille douce d'environ 0 m. 40 c. sur 0 m. 30 c., sont d'ailleurs d'une parfaite exécution.

« *Les Motifs historiques d'architecture et de sculpture d'ornement* (choix de fragments empruntés à des monuments français), par César Daly (1869).

« Cet ouvrage est certainement, de tous ceux que nous avons vus, celui qui aurait peut-être le plus de similitude avec la création que nous rêvons si le nombre de ses planches était plus considérable, mais il n'en contient, se rapportant à Paris, qu'une cinquantaine environ.

« Que sont cinquante dessins, si bien choisis soient-ils, auprès des centaines et des centaines de reproductions qu'il y aurait à faire dans Paris pour meubler le portefeuille que nous préconisons ? Les seuls motifs du XVIIIe siècle qui décorent nos vieilles maisons sont, à eux seuls, aussi innombrables que variés.

« Nous avons dit que l'ouvrage de M. César Daly contenait environ cinquante planches relatives à Paris ; ces planches, superbes d'ailleurs, gravées en taille douce, sont du format in-folio. Elles sont classées par style, depuis Henri II jusqu'à Louis XVI.

« Nous citerons au hasard : l'arcade de Nazareth ; la porte de la Reine-Blanche ; les croisées de l'hôtel des Grands-Augustins ; les mascarons du Pont-Neuf ; le pavillon du roi place Royale ; une lucarne quai des Orfèvres ; les consoles d'un balcon quai de Béthune, 20 ; le couronnement de l'hôtel de Sully, rue Saint-Antoine ; une porte, 20, rue Poulletier ; la menuiserie de la porte du temple protestant de la rue Saint-Antoine ; une porte, 26, rue Geoffroy-l'Asnier ; la façade de l'hôtel d'Aumont, rue de Jouy ; l'hôtel de Bizeuil, rue Vieille-du-Temple ; l'hôtel de Lauzun ; une lucarne, quai de la Tournelle ; la porte de l'hôtel de Beauvais, rue Saint-Antoine ; une porte, impasse des Bourdonnais ; des mascarons, place Vendôme ; la porte d'un hôtel, rue Saint-Louis-en-l'Ile, 51 ; la porte d'une maison, rue Saint-Guillaume ; la porte d'un hôtel, rue du Bac ; une porte, rue des Billettes, 7 ; un balcon, rue Saint-André-des-Arts, 27 ; des croisées d'entresol, rue du Cherche-Midi, 86 ; un œil-de-bœuf, rue Saint-Guillaume, 22 ; l'entrée du passage du Dragon ; l'hôtel Saint-Chaumont, rue Saint-Denis, 374 ; une console, rue Cassette, 36 ; une lucarne du lycée Henri IV ; la maison Louis XV de la rue de la Parcheminerie ; une porte, rue Saint-André-des-Arts, 47 ; un hôtel, rue du Cherche-Midi, 59.

« Continuant l'exposé de nos recherches, nous citerons encore :

« *Les Plans, coupes et élévations des plus belles maisons et hôtels de Paris*, par Krafft et Ransonnette. Cet album contient une centaine de planches représentant les principaux hôtels parisiens construits à la fin du XVIIIe siècle, mais, en raison de la réduction de l'échelle, aucun détail d'architecture n'apparaît.

« La publication *l'Art pour tous*, que nous regrettons de n'avoir pas trouvée à la bibliothèque de la Ville, renferme, il est vrai, une quantité de reproductions se rapportant à tous les arts, mais les motifs d'architectures reproduits ne sauraient, en raison de leur petite

Digitized by Google

dimension, convenir au but rigoureusement documentaire que nous poursuivons.

« Pour terminer cette nomenclature, nous citerons enfin un ouvrage récemment paru : *l'Art décoratif dans le vieux Paris*, par M. de Champeaux, qui donne d'intéressantes reproductions de motifs d'architecture intérieure et extérieure, mais dans des proportions beaucoup trop restreintes au point de vue du nombre.

« Aucun double emploi n'est donc à redouter entre les diverses publications existantes et le portefeuille qui est le but de ce rapport.

« Il restait à examiner les cartons d'estampes du musée Carnavalet et à voir ce qu'ils pouvaient contenir au point de vue particulier qui nous occupe.

« Le département des estampes du Musée municipal est divisé en plusieurs sections, dont la plus importante est celle qui renferme la réunion des vues diverses d'un même quartier.

« Les autres sections sont les suivantes :

« Les portraits.

« Les modes.

« La caricature.

« Les faits historiques.

« Les portraits d'acteurs et d'actrices.

« Les mœurs.

« Les cris de la rue.

« Les jeux.

« Les arts et métiers.

« Les menus et invitations.

« Les costumes.

« Les voitures et chevaux.

« Le carnaval et le bœuf gras.

« Le mobilier.

« Les affiches parisiennes.

« En ce qui concerne la première section, *la section par quartier*, celle dans laquelle nous avions mandat de rechercher si, elle aussi, ne ferait pas double emploi avec la nouvelle section projetée, nous y avons constaté l'absence presque complète des documents en question. Examinant, par exemple, le carton affecté au quartier du Marais, le plus riche assurément de Paris en souvenirs architecturaux, celui qui devrait, par conséquent, renfermer le plus de reproductions du genre de celles qui nous occupent, nous n'y avons trouvé représentés que les monuments de grande importance, tels l'hôtel de Soubise, l'hôtel Salé, la tourelle Barbette, le Temple, la place Royale, qui y figurent pour trente ou quarante reproductions chacun, en gravures, lithographies, dessins, découpures de journaux illustrés, etc. ; mais on y chercherait vainement quelques-uns de ces innombrables motifs d'architecture des XVIIe et XVIIIe siècles qui foisonnent encore heureusement dans le quartier ; clefs de portes, clefs de fenêtres, consoles de balcons, appuis de fenêtres en fer forgé, portes cochères, et qui, quoique moins importants que les grands monuments cités plus haut, n'en présentent pas moins un intérêt considérable au point de vue de la décoration et de l'arrangement des maisons, en ces temps de bon goût, et aussi au point de vue du procédé dans les industries de la pierre, du fer et du bois.

« Donc, de ce côté également, aucun double emploi possible, puisque rien ou presque rien n'existe encore.

« Nous ajouterons que le moment serait peut-être particulièrement bien choisi pour la création de ce portefeuille, à l'instant où le Conseil municipal, apportant sa quote-part à cette idée qui s'éveille d'un art public dans la rue, vient de créer une haute récompense pour les architectes et les entrepreneurs qui dessineront et qui construiront les maisons les plus artistiques et les mieux décorées. N'y aurait-il pas là comme une source copieuse où les jeunes architectes pourraient puiser dans la décoration du passé l'inspiration nécessaire à la décoration de l'avenir?

« Le département des estampes du musée Carnavalet doit, selon nous, prendre le plus d'extension possible ; le chercheur doit y trouver, outre la reproduction de tout ce qui a disparu, celle de tout ce qui, au point de vue artistique et historique, est encore debout à Paris. Et, puisqu'il faut s'incliner devant les nécessités, nous allions dire les exigences de la construction nouvelle, il est juste que les choses du passé nous soient au moins conservées sous la forme modeste du dessin. Le musée Carnavalet, qui est à présent le musée le plus parisien et le plus délicat de Paris, doit donner à son cabinet des estampes toute l'importance qu'il mérite et qu'attendent les nombreux travailleurs qui tous les jours en franchissent le seuil afin de compléter par la vue de l'image le texte lu ailleurs.

« L'estampe n'est-elle pas le rayon de soleil qui éclaire le livre et fixe un fait dans l'esprit

Digitized by Google

mieux que la plus savante ou la plus pittoresque des descriptions?

« Pour toutes ces considérations, au nom de la 3e Sous-commission, nous vous prions, Messieurs, d'adopter le vœu suivant :

« Il sera créé au musée Carnavalet, en « dehors des reproductions diverses d'aspects « ordonnées par la Commission du Vieux « Paris, un portefeuille de la sculpture orne- « mentale des anciennes maisons de Paris. »

« Ce portefeuille comprendra la reproduction par le dessin ou par la photographie de toutes les parties jugées intéressantes et en général de tous les ouvrages sculptés, menuisés, forgés des anciennes maisons et hôtels particuliers de Paris, tels que clefs de fenêtres, clefs de portes, entourages de fenêtres, de portes, balcons, consoles, mascarons, rampes d'escalier en bois ou en fer forgé, appuis de fenêtre, portes cochères, boiseries intérieures, etc.

« Signé : Lucien Lambeau. »

M. Lucien Lambeau dit qu'il serait heureux d'avoir, au sujet de son rapport, l'avis de M. Georges Cain, conservateur du musée Carnavalet.

M. Georges Cain répond qu'il est entièrement favorable à son adoption. En ce qui concerne l'exécution, il assure la Commission qu'il fera son possible pour mener à bien la création de cette nouvelle section, qui présente en effet un réel intérêt.

M. Le Roux demande si, pour garnir le portefeuille en question, on prendra des estampes déjà classées dans les cartons du musée Carnavalet, ou bien si cette création commencera avec les reproductions décidées par la Commission du Vieux Paris.

M. le Président répond qu'il est bien entendu que la nouvelle section partira de la création de la Commission du Vieux Paris.

M Lucien Lambeau ajoute qu'il ne pourrait guère en être autrement, les cartons du musée Carnavalet ne possédant pour ainsi dire aucune des reproductions qui motivent son rapport.

Ce rapport est adopté et des félicitations sont adressées à son auteur.

M. le Président rappelle à la Commission que la question de l'isolement du musée de Cluny est à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal, il estime qu'il est du devoir de la Commission du Vieux Paris d'émettre un vœu tendant à l'aménagement des abords de ce musée par la création d'un square. Il ajoute que le Conseil municipal, en ce moment saisi de la question, fera certainement son possible pour la mise en valeur de cet admirable souvenir du passé.

Le vœu tendant à l'isolement du musée de Cluny est adopté et transmission en sera faite au Conseil municipal.

M. Jules Périn verse au dossier de la question de l'isolement du musée de Cluny des numéros du journal *le Bâtiment*, du 1er septembre 1898, où il n'hésitait pas à engager à recourir à la mesure de l'expropriation pour cause d'utilité publique, afin d'assurer le résultat désiré par tous de l'isolement du musée de Cluny, en démontrant juridiquement qu'en pareil cas la déclaration d'utilité publique ne saurait être contestée par les propriétaires du terrain se trouvant situé entre l'hôtel de Cluny et la Sorbonne.

M. Le Vayer signale la disparition des derniers vestiges de l'ancien *moulin de la Pointe* qui s'élevait, dès le XVIIe siècle, à l'extrême limite de la censive de Sainte-Geneviève-du-Mont, à l'angle du chemin de Paris à Vaugirard et du chemin de Vanves (actuellement rues de Vaugirard et des Fourneaux).

Trois constructions, portant les nos 133, 135 et 137 de la rue de Vaugirard, vont occuper l'emplacement de ce moulin, dont les substructions, mises au jour lors des fouilles entreprises en juin dernier, accusaient très visiblement les petits éperons ou contreforts qu'on voit figurés sur le plan dressé en 1753 par le colonel baron de Molina. En 1731, Roussel représente également le *moulin de la Pointe* sur son plan de Paris et des environs.

Il convient de noter que les anciens bâtiments qui viennent de disparaître étaient occupés naguère par un marchand grainetier dont l'industrie n'est pas sans rapports avec l'industrie meunière exercée en ce lieu durant un siècle et demi.

M. Tesson propose à la Commission de vouloir bien adopter l'exécution des reproductions suivantes :

Extrémité gauche de la rue de Bagnolet qui sera démolie pour le percement de la rue Belgrand.

Rue de la Py, qui va être élargie.

Rue et sentier des Montibœufs.

Renvoyée à la 3e Commission.

Digitized by Google

M. Georges Cain soumet à la Commission les aquarelles dont suit la désignation, exécutées par M. Delafontaine :

Vue de la rue Taillepain.

Vue de la maison rue de la Parcheminerie, 29.

Vue d'un escalier rue Pierre-au-Lard, 10.

Vue de la rue Brisemiche.

Une autre vue de la rue Taillepain.

Vue de la rue des Carmes.

La Commission décide l'acquisition de ces aquarelles, qui seront déposées au musée Carnavalet.

M. Georges Cain soumet les photographies ci-après exécutées en vertu de décisions de la Commission :

Rampe d'escalier, rue Pierre-au-Lard, 12.

Pavillon au fond de la cour, rue du Grenier-Saint-Lazare, 5.

Maison de Nicolas Flamel, rue de Montmorency, 51.

Rampe d'escalier, rue Simon-le-Franc, 20.

Maison rue du Grenier-Saint-Lazare, 5.

Rampe d'escalier, rue du Grenier-Saint-Lazare, 5.

Impasse Beaubourg.

Rue Beaubourg.

Une porte cochère, rue du Grenier-Saint-Lazare, 4.

Ces photographies seront déposées au musée Carnavalet.

M. le Président, après avoir demandé si quelque membre n'a pas de proposition à présenter, déclare l'ordre du jour épuisé.

La séance est levée à cinq heures et demie.

1097. — Imprimerie municipale, Hôtel de Ville. — 1898.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

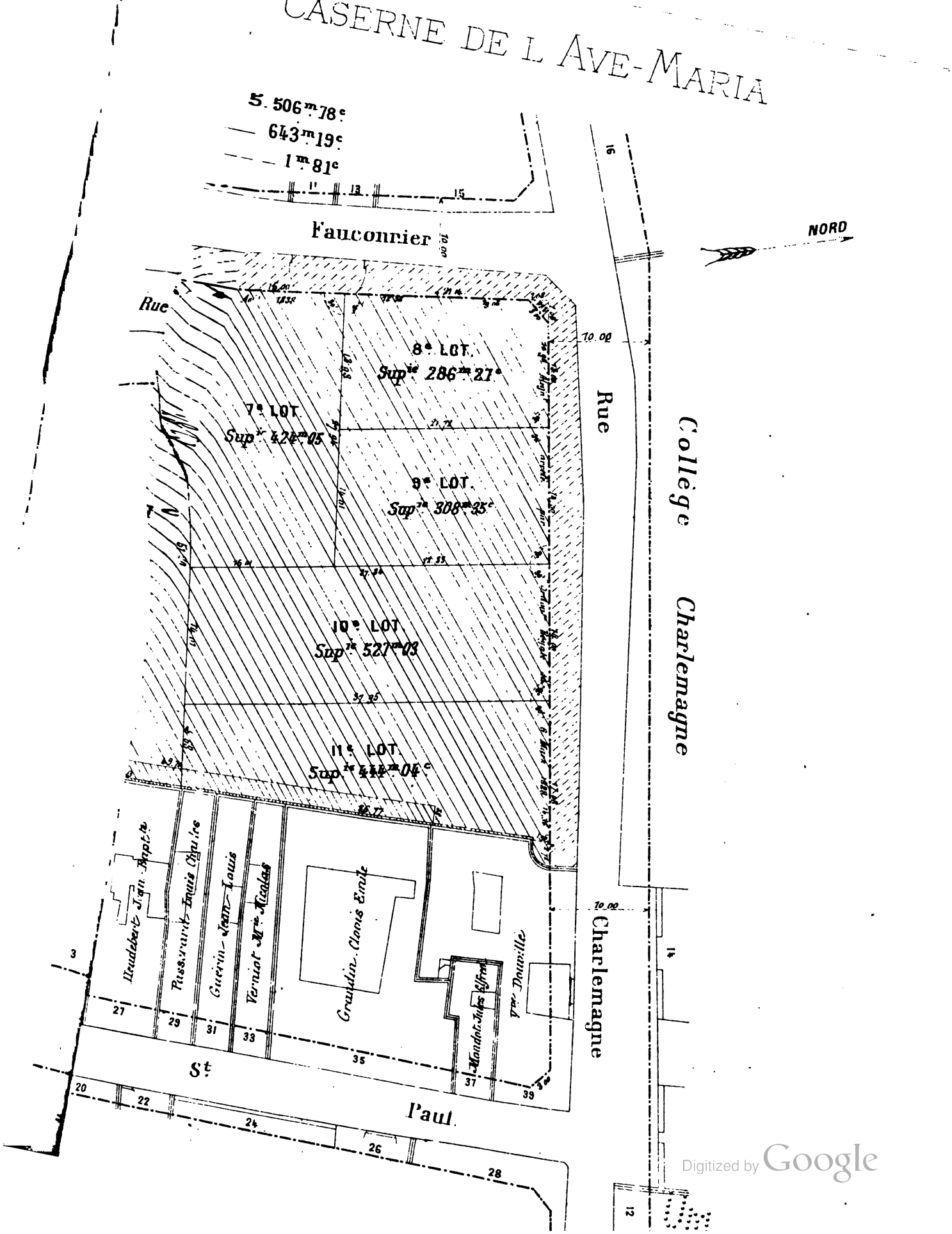

Digitized by Google

Digitized by Google

Découverte en Août 1898

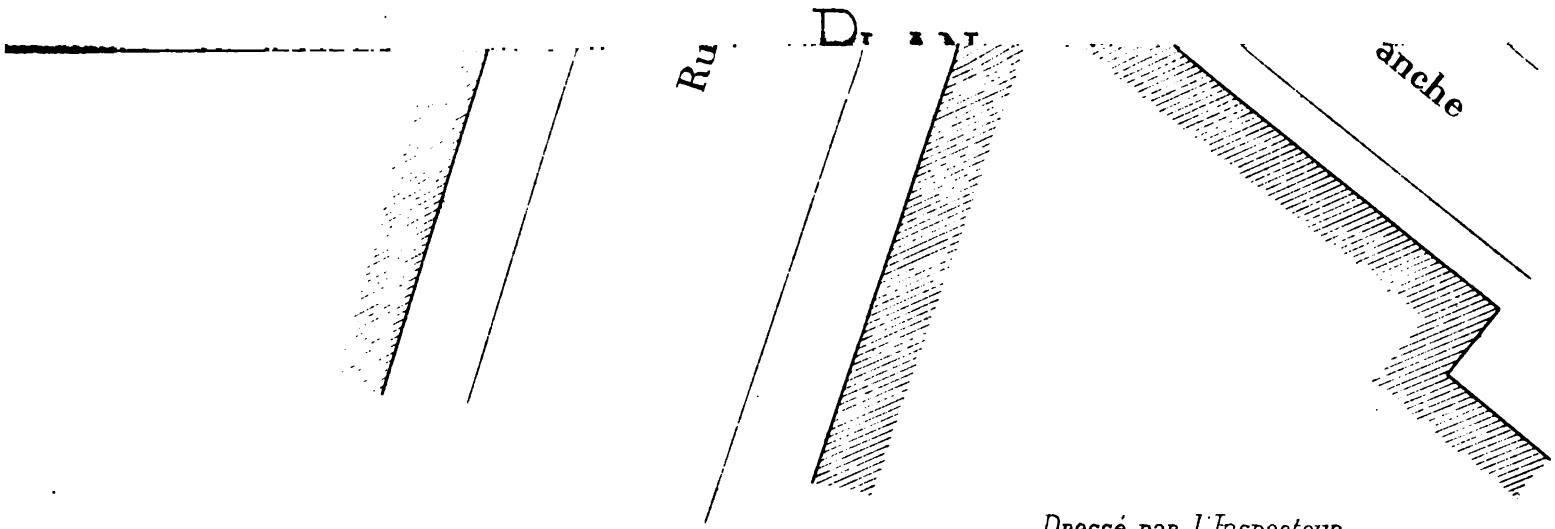

Dressé par l'Inspecteur
des fouilles archéologiques soussigné
Paris, le 14 Août 1898
Signé : **Ch. Sellier.**

Échelle de 0m005 pr 1m00

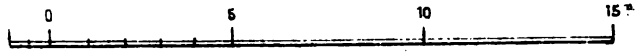

Imp. Bertheaud frères, 31 r. Bellefond, Paris.

Digitized by Google

Digitized by Google

Fouilles de la Place du Petit Pont

Juillet - Août 1898.

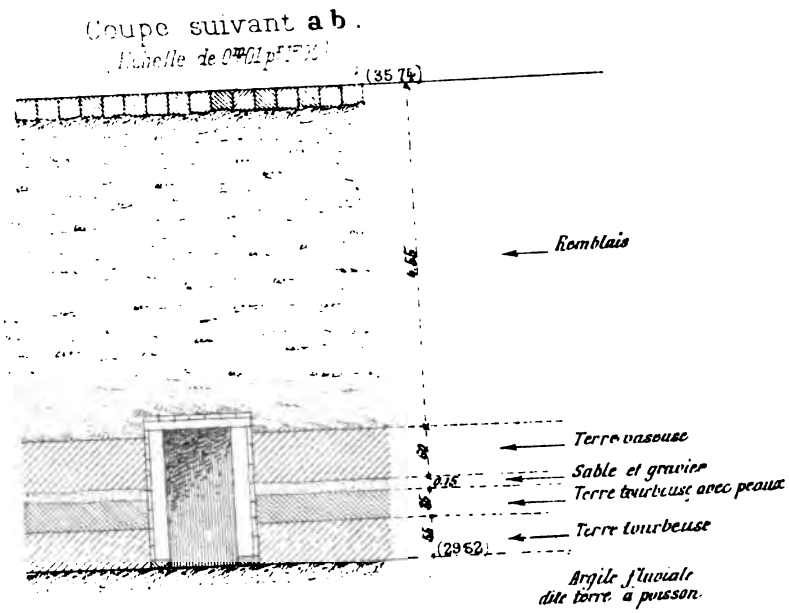

Dressé par l'Inspecteur
des fouilles archéologiques, soussigné.
Paris, le 10 Août 1898.
Signé : **Ch. Sellier.**

Imp. Berthaud frères 31 r. Bellefond Paris

Digitized by Google

Digitized by Google

Découverte en Décembre 1897

PLAN

Coupe transversale
de la Rigole (Echelle de 0.025 p. 1m00)

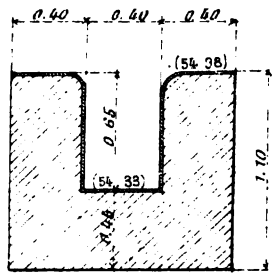

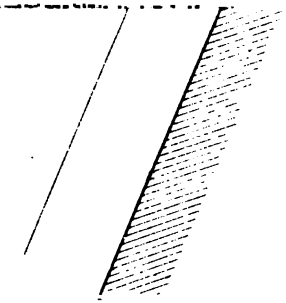

Dressé par l'Inspecteur
des fouilles archéologiques, soussigné
Paris, le 14 Août 1898.
Signé : **Ch. Sellier.**

Echelle du plan. 0m005 p. 1m00.

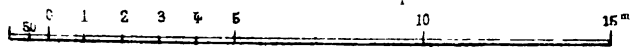

Imp Berthaud frères, 31 r. Bellefond, Paris

Digitized by Google

Digitized by Google

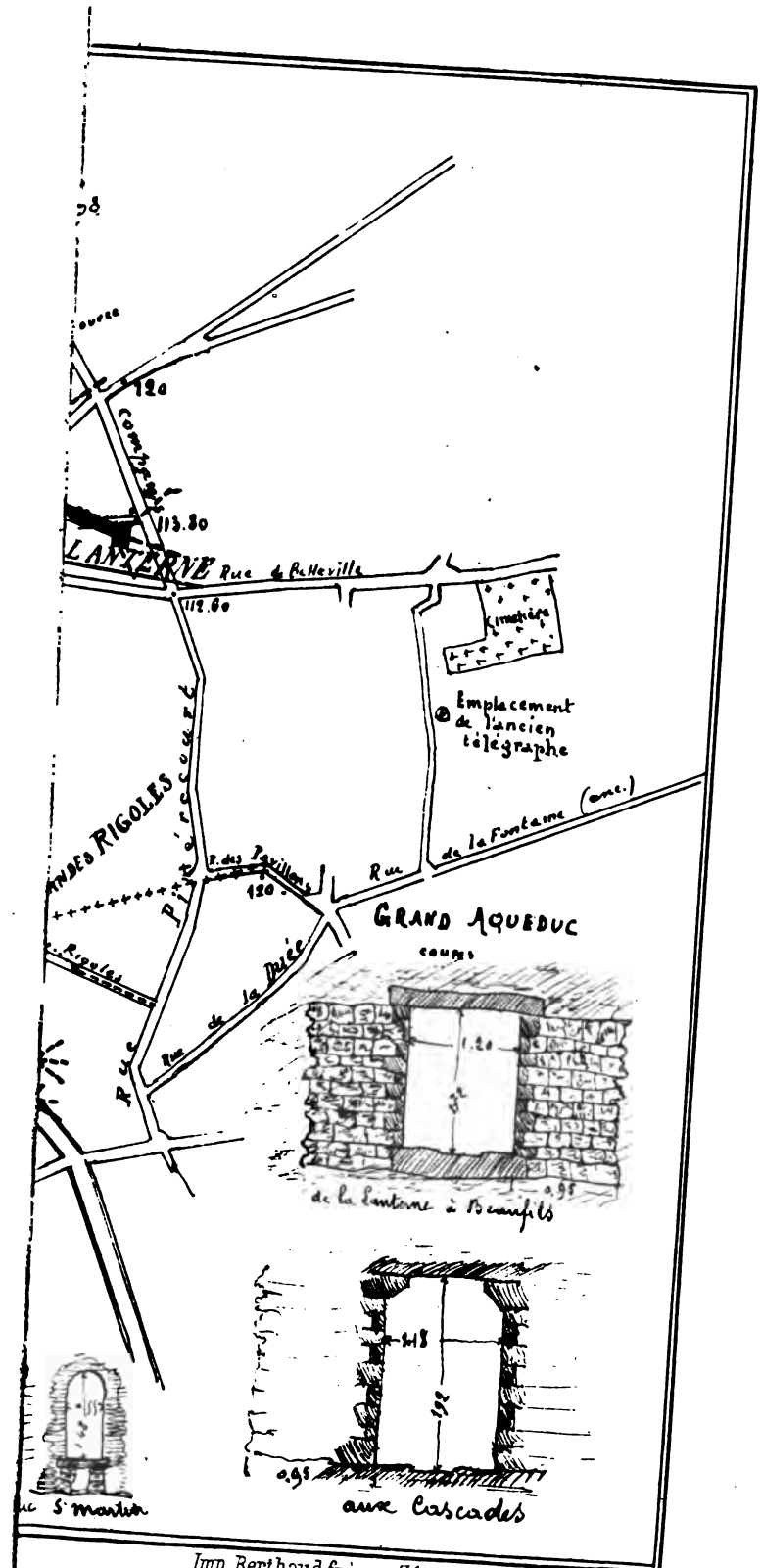

Imp. Berthaud frères, 31 r. Bellefond, Paris.

Digitized by Google

Digitized by Google

EAUX DE BELLEVILLE. — REGARD DE LA LANTERNE (vue intérieure).

Barry, Phot. et Imp 14, rue du Temple, Paris

Digitized by Google

Digitized by Google

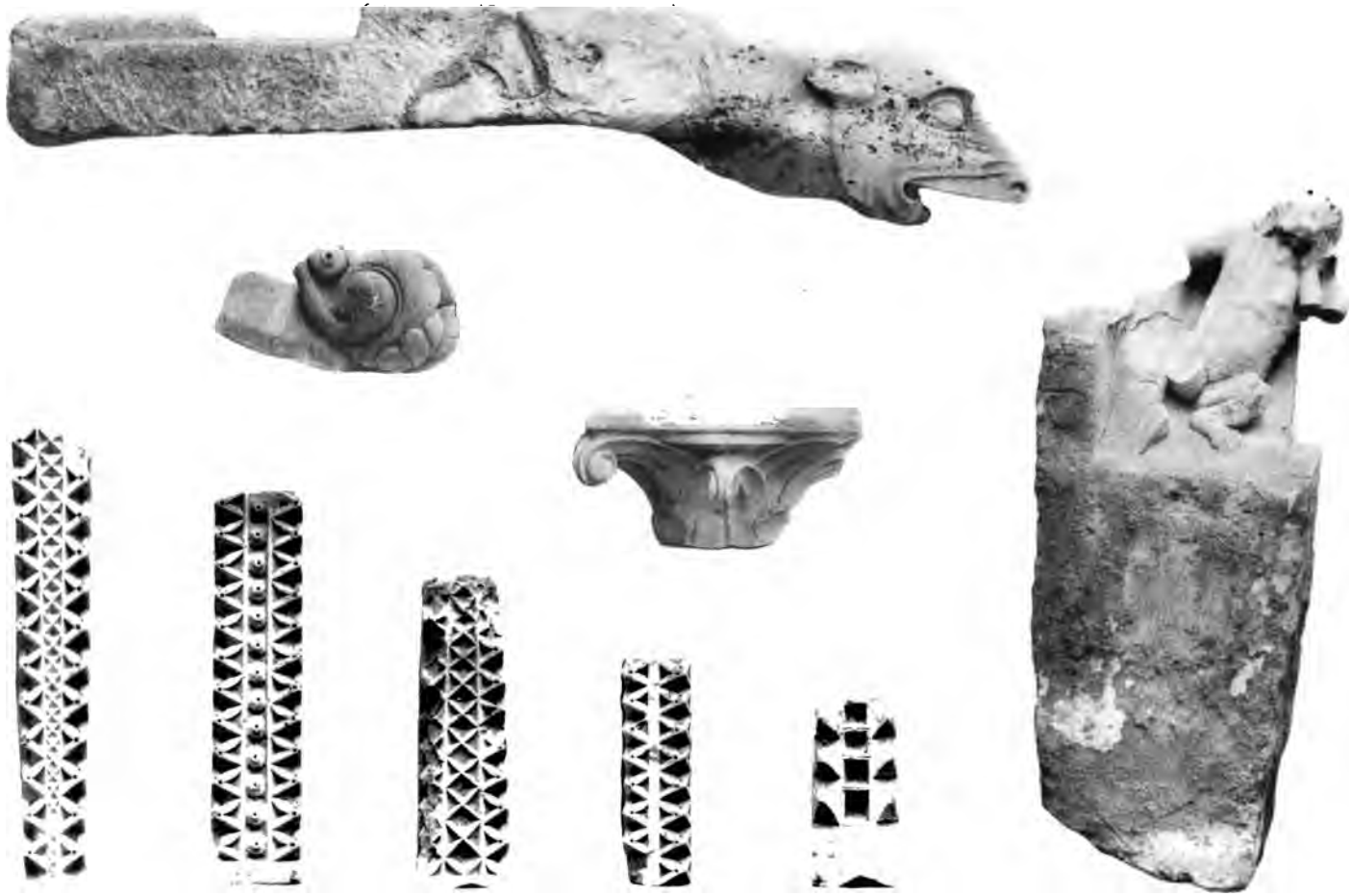

PIERRES PROVENANT DE LA RESTAURATION EXÉCUTÉE A L'ÉGLISE NOTRE-DAME PAR VIOLLET-LE-DUC.

Barry, Phot. et Imp 14, rue du Temple, Paris

Digitized by Google

Digitized by Google

PIERRES PROVENANT DE LA RESTAURATION EXÉCUTÉE A L'ÉGLISE NOTRE-DAME PAR VIOLLET-LE-DUC.

Barry, Phot. et Imp 14, rue du Temple, Paris

Digitized by Google

Digitized by Google

VILLE DE PARIS

1898

Commission du Vieux Paris

Séance du jeudi 10 novembre 1898.

PROCÈS-VERBAL

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de **M. Alfred Lamouroux**, vice-président.

Assistent à la séance : MM. Quentin-Bauchart, John Labusquière, Louis Lucipia, Adrien Veber, Georges Villain, Froment-Meurice, Arsène Alexandre, Augé de Lassus, Bunel, Léopold Delisle, Edouard Detaille, Gosselin-Lenôtre, André Laugier, Charles Lucas, Georges Montorgueuil, Charles Normand, Jules Périn, Tourneux, Le Roux, Brown, Le Vayer, G. Cain.

Secrétaires : MM. Lucien Lambeau, Charles Sellier, Tesson.

Excusés : MM. le Préfet de la Seine, Guiffrey, Jules Claretie, Victorien Sardou, Edgard Mareuse, Chassaigne Goyon.

M. le Président met aux voix l'adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Le procès-verbal est adopté.

M. le Président annonce que la 2e Sous-commission a élu M. Georges Villain comme président, en remplacement de M. Sauton, démissionnaire.

Il pense être l'interprête de la Commission tout entière du Vieux Paris pour remercier M. Georges Villain d'avoir bien voulu accepter cette lourde fonction. (Assentiment.)

M. le Président dit que les membres de la Commission ont sans doute lu, dans les procès-verbaux, la part prise à leurs travaux par les trois secrétaires.

Il pense que pour donner à ces travaux la sanction qu'ils méritent et aussi pour témoigner à ces modestes collaborateurs les sympathies de la Commission, ses membres ne sauraient mieux faire que de prier M. le Préfet de la Seine de prendre un arrêté les nommant membres de la Commission du Vieux Paris. Il ajoute qu'ils conserveraient, bien entendu, leurs fonctions de secrétaires et prendraient rang dans les Sous-commissions dont ils sont déjà les secrétaires-adjoints.

La motion de M. le Président est adoptée. La Commission décide que notification en sera faite à M. le Préfet de la Seine.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante relative au Congrès de l'art public en 1900 :

« Paris, le 24 octobre 1898.

. . . . . .

« Le Congrès de l'art public ressortit à la section II, qui se réunit jeudi à 1 h. 1/2 ; je

Digitized by Google

ne suis saisi en rien de cette question et ne pourrai faire aucune proposition. Peut-être parmi les membres présents quelqu'un en prendra-t-il l'initiative ? Je l'ignore.

« Le Congrès de Bruxelles a décidé un congrès à Paris en 1900 ; mais a-t-il désigné une Commission chargée de l'organisation ? il doit l'avoir fait s'il a voté une *résolution* ferme et alors cette Commission doit s'adresser à nous. Sinon il a émis un simple *vœu* et la Commission du Vieux Paris peut faire la proposition ; mais, dans ce cas, il est peu probable qu'elle soit seule chargée de l'organisation et on lui adjoindra d'autres personnes.

« E.-M. Gariel. »

M. Ch. Lucas prie la Commission de vouloir bien réserver la question jusqu'à la lecture de son rapport.

M. le Président dit que la Commission du Vieux Paris n'a d'autre désir que d'être représentée par quelques-uns de ses membres dans le congrès de Paris. Elle ne demandera donc qu'une petite place dans son organisation, laissant à la section de l'Exposition le soin de mener à bien cette intéressante réunion.

L'incident est clos.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Corlieu, réclamant contre l'oubli du lieu de naissance de J. de La Fontaine sur la plaque commémorative de l'hôtel des Postes.

M. le Président dit que la jurisprudence de la Commission des inscriptions parisiennes est de ne pas mettre les lieux de naissance quand il s'agit de personnes nées en dehors de Paris.

M. Le Vayer répond que ce n'est pas une règle absolue. Il ajoute que, d'ailleurs, l'acte de naissance de La Fontaine est parfaitement connu.

M. Ch. Normand répond que la maison dans laquelle est né La Fontaine existe encore à Château-Thierry.

Sur la proposition de M. le Président, la Commission émet le vœu qu'en général les lieux de naissance soient indiqués sur les plaques commémoratives.

M. le Président dit que la lettre de M. Corlieu signale également la disparition de la plaque commémorative de la mort de Georges Farcy, de l'Ecole normale, tué en combattant pour la liberté, en 1830.

Cette plaque se trouvait dans la cour du Carrousel, près de la guérite du factionnaire. Elle a disparu lors de la continuation du Louvre. Il estime qu'il y a lieu de la faire rechercher.

M. André Laugier pense qu'elle se trouve peut-être dans un magasin de l'Etat.

M. Ed. Detaille dit qu'on la trouverait probablement au Garde-meuble.

M. le Président propose à la Commission de charger M. G. Cain de faire des recherches à ce sujet ; peut-être y trouvera-t-il également d'autres objets intéressant la Ville de Paris dont il pourrait demander la cession à la Ville.

Cette proposition est adoptée.

M. le Président pense qu'il serait préférable de remettre la plaque de Georges Farcy, si elle était retrouvée, à son emplacement primitif.

M. André Laugier demande si le monument de Desaix ne pourrait pas être également réclamé pour le déposer au musée Carnavalet.

M. le Président répond que ses dimensions ne le permettent pas. Il ajoute qu'une somme de 30,000 francs serait nécessaire pour le remettre en état si on voulait l'ériger dans un jardin public.

M. G. Cain dit que ce monument se trouve dans le musée d'Auteuil.

M. Ed. Detaille estime qu'il pourrait avantageusement décorer un des jardins de l'hôtel des Invalides.

M. Brown pense qu'il pourrait être placé dans le petit square appartenant à la Ville situé dans le voisinage de l'hôtel des Invalides.

M. André Laugier répond que, dans le projet primitif, il devait être installé à l'un des carrefours du boulevard Saint-Michel (1).

M. Augé de Lassus dit, qu'en lui-même, le monument, qui est de Percier, n'a pas une grande valeur d'art ; l'intérêt particulier qu'il

(1) Voir l'article du *Bulletin français, journal officiel du soir*, du 14 janvier 1878, intitulé « la Légende héroïque », par Grimaud.

Digitized by Google

présente est qu'il a été érigé par souscription nationale et qu'un certain nombre de noms, dont celui de son grand-père, sont gravés sur une plaque qui en fait partie.

M. J. Périn pense que rien ne justifiait l'enlèvement de ce monument.

M. le Président ajoute que le Conseil municipal n'a jamais été consulté à ce sujet.

A la suite de ces observations et sur la proposition de son président, la Commission émet un vœu tendant à replacer le monument de Desaix dans un square ou sur une promenade publique.

Des remerciements seront adressés à M. Corlieu pour ses communications.

M. le Président donne lecture d'une lettre ci-après de M. Paul Flobert, relative aux anciennes plaques indicatrices des noms de rues :

« Monsieur le Président de la Commission du Vieux Paris.

« Paris, le 5 novembre 1898.

« Monsieur le Président,

« Épris, comme bien d'autres, des curiosités de notre vieux Paris, je viens vous signaler un fait qui passe inaperçu, mais qui, pour n'être pas d'une grosse importance, n'en est pas moins à même d'éveiller votre sollicitude pour tout ce qui touche à nos vestiges.

« Je veux parler des vieilles plaques de rues gravées sur pierre et notamment dans le VIe arrondissement.

« L'Administration ne s'est jamais occupée du sort de ces plaques ; quelques-unes, je ne sais comment, ont été transportées à Carnavalet, mais les autres, dont quelques-unes sont fort curieuses, sont le jouet d'une ignorante profanation.

« J'ai assisté dernièrement au spectacle suivant :

« A l'angle de la rue Suger, n° 15, et de la rue de l'Eperon, n° 5, il existait une plaque rappelant un endroit fort oublié :

« Rue du Cimetière Saint-André »,

qui est d'autant plus intéressante que la période révolutionnaire y avait laissé des traces en grattant le « St ».

« Dernièrement donc, des ouvriers bien intentionnés, mais à coup sûr fort ignorants, n'ont rien trouvé de mieux que de sceller à même une plaque superbement bleue de rue Suger, en abîmant naturellement l'ancienne.

« J'assistais impassible et j'ai voulu me rendre compte s'il y avait été fait exprès. C'est heureusement hasard et malheureusement le fait est trop fréquent.

« Dans le même quartier, j'ai relevé en divers endroits :

« Sur l'Institut, angle rues de Seine et Mazarine, 2 plaques abîmées.

« Rue Mazarine, angle rue Guénégaud—15 et 17, rue Mazarine, 2 plaques abîmées.

« 51, rue Mazarine, angle rue Dauphine, plaque heureusement conservée.

« 52, rue Saint-André-des-Arts et 27, rue des Grands-Augustins, 2 plaques légèrement abîmées. Celle de la rue Saint-André-des-Arts a le « St » supprimé par la Révolution.

« Rue Saint-André-des-Arts—1, rue de l'Eperon, plaque conservée.

« 15, rue Suger et 5, rue de l'Eperon, 2 plaques abîmées.

« Il vous suffirait, je crois, Monsieur le Président, d'un mot pour arrêter ce vandalisme.

« Il n'existe certainement pas de règlement pour déterminer la place *exacte* des nouvelles plaques : 20 centimètres plus haut ou plus bas n'empêcheraient pas les passants de lire le nom de la rue, et si, ma foi, on ne pouvait la mettre à une autre place, il n'en coûterait pas bien cher à la Ville de retirer la vieille et de la transporter à Carnavalet.

« Que celles qui peuvent être conservées restent; elles sont un attrait pour le curieux. Que leur disparition se fasse le plus tard possible !

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

« Paul Flobert,
« 82, rue du Ranelagh. »

Des remerciements seront adressés à M. Paul Flobert et sa lettre est renvoyée pour rapport à la 1re Sous-commission.

M. le Président donne également lecture d'une lettre relative à une ancienne dérivation d'eau rue du Faubourg-Poissonnière.

Digitized by Google

Cette lettre est ainsi conçue :

« Paris, le 4 novembre 1898.

« Monsieur le Président,

« C'est avec le plus grand intérêt que je suis le compte rendu de vos savants travaux sur le vieux Paris ; j'ai lu que vous vous occupiez des dérivations d'eau anciennes. Permettez-moi de vous signaler une petite dérivation peu connue que j'ai mise à découvert en 1886 en reconstruisant l'égout de la rue du du Faubourg-Poissonnière.

« Cette dérivation était constituée par un tuyau en poterie de 0 m. 075 de diamètre intérieur noyé dans un massif en mortier de chaux et tuileaux affectant dans sa section une forme rectangulaire terminée par un demi-cercle à sa partie supérieure.

« Un fragment a été transmis à cette époque au musée Carnavalet.

« Cette canalisation a été trouvée intacte rue du Faubourg-Poissonnière entre les rues de Bellefond et de Dunkerque en 1886. En 1896 des fouilles assez profondes faites pour la construction de l'immeuble 44, rue de Dunkerque, ont mis à jour cette ancienne conduite qui se trouvait dans la propriété à environ 5 mètres de profondeur. Elle était oblique par rapport à la rue de Dunkerque et semblait se diriger du faubourg Poissonnière à la place du Delta.

« Je n'ai pu retrouver aucune indication de cette canalisation, sauf une présomption. Sur le plan de Fer (Atlas des places fortifiées de France) carte Paris, où un trait fort part de l'enclos Saint-Lazare et suit la rue du Faubourg-Poissonnière jusqu'à la limite du plan, indique peut-être le tracé de cette dérivation.

« Faute d'indications précises, il me paraît vraisemblable qu'elle avait été établie pour amener les eaux de Montmartre au couvent Saint-Lazare.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma respectueuse considération.

« G. Levassor,
« conducteur attaché à la 3e section,
« rue Rochechouart, 53. »

M. le Président pense qu'il serait utile de rechercher au musée Carnavalet le tuyau en poterie dont il est question et d'y ajouter un certificat d'origine d'accord avec la lettre dont il vient de donner lecture.

M. Charles Sellier rappelle, à propos de cette découverte, que, en 1895 ou 1896, on a déjà trouvé rue de Bellefond un tuyau de poterie analogue, que la Société d'histoire et d'archéologie du 18e arrondissement « le Vieux Montmartre » a recueilli dans ses collections. Cet objet est regardé comme le fragment d'une conduite qui devait amener des eaux venant de Montmartre jusqu'à la maison religieuse de Saint-Lazare.

M. Tesson ajoute à ce sujet que Belgrand, dans son étude sur les traces de l'aqueduc romain de Chaillot, parle des deux grands réservoirs, également romains, retrouvés en 1782 et qui occupaient une partie de l'emplacement du Palais-Royal.

Dans l'embarras où l'on se trouvait de pouvoir indiquer l'origine des eaux d'alimentation de ces vastes bassins, l'on avait supposé que la conduite de Chaillot, repérée jusqu'au milieu de la place de la Concorde, avait pu se prolonger jusqu'au Palais-Royal.

Mais l'existence d'une conduite descendant presque en droite ligne de Montmartre est une indication beaucoup plus rationnelle et dont il y a lieu de faire le rattachement aux *Mémoires sur les antiquités romaines et gallo-romaines de Paris*, par M. Jollois (Académie des inscriptions et belles-lettres, 2e série, tome I, page 1843).

Des remerciements seront adressés à M. Levassor pour son intéressante communication.

M. le Président annonce qu'il a reçu une lettre de M. Charles Blondel, architecte, se mettant à la disposition de la Commission pour l'exécution de travaux.

M. G. Cain, à ce propos, soumet à la Commission un relevé d'architecte représentant le regard du Pré-Saint-Gervais, commandé à M. Charles Blondel.

La Commission décide qu'une reproduction en sera annexée au procès-verbal et que des félicitations seront adressées à cet architecte.

M. le Président communique à la Commission la lettre suivante :

« Paris, le 25 octobre 1898.

« Monsieur le Président,

« M. Auburtin, architecte de la 3e section, me fait savoir que la porte d'entrée de la caserne de sapeurs-pompiers, 9, rue de Sévi-

Digitized by Google

gné, est complètement hors l'usage et qu'il y a nécessité d'en opérer le remplacement.

« Il me signale, à cette occasion, que quelques parties de menuiserie de cette ancienne porte présentent, à son avis, un certain caractère pouvant intéresser l'histoire du vieux Paris, et mériter à ce titre d'être conservées dans un musée.

« J'ai l'honneur, Monsieur le Président, de vous transmettre ce signalement, en vous priant de me faire connaître le plus tôt possible la suite que vous serez d'avis d'y donner, à fin d'instructions à qui de droit.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

« Le Directeur administratif des services d'Architecture et des Promenades et plantations,

« Bouvard. »

M. Tesson dépose à ce sujet la note suivante :

Porte de la caserne de la rue de Sévigné.

Cette porte, qui est de l'époque de Louis XIV, est complètement hors d'usage. Elle présente quelques bandeaux sculptés assez bien conservés; les ferrures sont très intéressantes, elles sont en bon état, protégées par une épaisse couche de peinture.

La serrure primitive est toujours en place, malheureusement la clef manque. Le heurtoir aurait été détaché il y a quelques années et déposé au musée Carnavalet.

La porte ne pouvant être vendue que pour le démolissage, il y a intérêt à en détacher toutes les ferrures anciennes ainsi que la serrure et les bandeaux sculptés.

Il y aurait lieu aussi d'en faire relever un croquis pour le portefeuille de la sculpture décorative.

Ces propositions sont adoptées.

Des remerciements seront adressés à M. Bouvard pour sa communication.

M. le Président donne lecture de la lettre ci-après relative au gardiennage de la tour de Jean Sans Peur :

« Paris, le 14 octobre 1898.

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous informer que, conformément au désir exprimé par la Commission du Vieux Paris dans sa séance du 7 juillet dernier, j'ai mis à la disposition de M. Gion, architecte de la première section, un agent du personnel de service pour assurer, une après-midi de chaque semaine, le service des visites de la tour de Jean Sans Peur, rue Etienne-Marcel, 20.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués et tout dévoués.

« Le Directeur du Personnel,

« Quennec. »

La Commission décide que des remerciements seront adressés à M. Quennec.

M. le Président communique à la Commission une lettre de M. Pérès, conducteur du Service municipal, relative à la fouille du collecteur Saint-Honoré.

Cette lettre est ainsi conçue :

Note à M. le Président de la Commission du Vieux Paris.

« Paris, le 4 novembre 1898.

« Le conducteur soussigné a l'honneur de faire connaître à Monsieur le Président de la Commission du Vieux Paris qu'au puits n° 5, à 10 mètres de l'axe, côté amont, il a été trouvé une pierre de 0,80 × 0,47 × 0,65 portant sur une de ses faces l'inscription suivante :

NEE 1649 ET LE 17 DV
-JVILLET. CETTE
N. A AESTE FAITE PAR
EVR BOMTEMPS
R . VALET DE CHAMBRE
LOVIS XIIII....

« Cette pierre est déposée aux abords de ce puits. Aux puits n°s 1 et 2, rue des Halles, à une profondeur moyenne de 4 m. 20 c., il a été trouvé quatre vases, deux gobelets, trois sébiles.

« Le conducteur du 1er lot,

« C. Pérès. »

M. le Président estime que la Commission ne saurait trop remercier les agents de l'Administration qui font des communications de ce genre à la Commission. Il exprime le regret

Digitized by Google

de voir la Commission du Vieux Paris si peu tenue au courant des découvertes faites dans les fouilles, si nombreuses en ce moment à Paris. Il ajoute que M. Ch. Sellier, chargé du service des fouilles pour le musée Carnavalet, parvient, à grand'peine, à être renseigné sur les fouilles entreprises dont la notification ne serait faite, paraît-il, qu'aux Pompes funèbres, au service des Pompiers et aux journaux *la Lanterne* et *la Liberté*.

M. Quentin-Bauchart dit qu'il a vu, il y a quelques heures, au coin de la rue des Bourdonnais, des fragments en plâtre de sarcophages mérovingiens, extraits d'une fouille et laissés sur la voie publique à la merci des passants.

La Commission décide que des remerciements seront adressés à M. Pérès pour son intéressante communication.

M. Charles Sellier rend compte que, sur l'avis donné par M. le conducteur Pérès relativement à la découverte d'une première pierre de fondation gravée du nom de Bontemps et datée de 1649, il s'est immédiatement rendu à l'endroit indiqué avec MM. Lamouroux et Augé de Lassus, afin de procéder à la constatation de cette découverte.

Suivant les informations recueillies sur place, cette pierre a été rencontrée à environ 10 mètres en amont du puits n° 5, c'est-à-dire vis-à-vis le n° 190 de la rue Saint-Honoré. Elle reposait sur un fond de sable de rivière, à 4 m. 10 c. au-dessous du sol actuel, et faisait corps avec un reste de mur placé dans la direction de la rue des Bons-Enfants. Il résulte de cette découverte qu'il y avait eu là un fragment de maçonnerie ayant fait autrefois partie d'une maison bâtie pour un personnage dont la qualité, révélée par l'inscription, indique suffisamment le degré d'importance.

En effet, les mémoires du temps font souvent mention de ce Bontemps, premier valet de chambre de Louis XIV, qui fut aussi gouverneur de Versailles et de Marly, et qui mourut, le 17 janvier 1701, âgé d'environ quatre-vingts ans. Saint-Simon, si peu enclin d'habitude à la louange de ceux qui n'étaient pas de son rang, a cependant consacré à la mémoire de Bontemps deux à trois pages assez élogieuses, où il vante le dévouement discret de ce serviteur à l'égard de son roi. C'est Bontemps qui disposa et servit la messe nocturne qui fut dite à Versailles et où le roi épousa Mme de Maintenon. Lui-même s'était aussi marié en secret avec une demoiselle Roche, mère de La Roche qui suivit le roi d'Espagne et fut son premier valet de chambre. Obligeant, désintéressé et discret, Bontemps fut regretté à la Cour, à Paris et dans les provinces. Il laissa deux fils qui, paraît-il, ne lui ressemblèrent en rien, et ne songèrent qu'à trafiquer des charges dont ils avaient hérité. L'aîné eut sa survivance de premier valet de chambre du roi, l'autre de premier valet de la garde-robe.

M. Alfred Lamouroux nous a communiqué une suite de dessins d'Oudry dédiés, en 1738, à l'aîné, dans les termes suivants : « A messire Louis Bontemps, premier valet de chambre ordinaire du roy, gouverneur du palais des Tuileries, bailli et capitaine des chasses de la varenne du Louvre, chevalier, commandeur, prévôt, maître de cérémonie de l'ordre de Saint-Lazare et de N. D. du Mont-Carmel ».

M. le Président pense que la maison de Bontemps doit avoir fait le coin de l'ancienne rue aux Chantres et de la rue Saint-Honoré. Il annonce que la pierre a été sciée et l'inscription envoyée au musée Carnavalet.

Lettre de M. le Syndic de la municipalité de Naples annonçant l'envoi d'un plan *de cette ville et d'un* album *de vues de ses principaux édifices.*

M. Charles Lucas a examiné avec M. R. Brown l'envoi fait par M. le Syndic de la ville de Naples.

Cet envoi comprend :

1° Sous le titre de *Piano di Risanamento della Città di Napoli*, un carton de « deux cents feuilles », demi-folio, à l'échelle de 1/200e, représentant les projets de transformation de cette ville ;

2° Sous le titre de *Napoli antica*, un album de « cent dix-huit planches », demi folio, chromolithographiées et accompagnées d'un texte par M. le professeur Raffaele d'Ambra (Naples, 1889).

Le mode assez économique de reproduction de ces planches, à l'aide de quatre couleurs seulement, paraît à M. Lucas pouvoir — en vue de la participation de la Commission du Vieux Paris à l'Exposition de 1900 — être appliqué à quelques-unes des aquarelles de même format déjà réunies cette

Digitized by Google

année par les soins de la 3e Sous-commission ; il demande donc le renvoi à cette Sous-commission.

Lettre de M. Charles Saunier, secrétaire général de la Société historique du 6e arrondissement, signalant une porte cochère qui aurait existé rue des Gobelins et dont le linteau aurait été décoré de deux chimères sculptées présentant quelque analogie avec les motifs d'ornementation des maisons de bois du 15e siècle.

M. Charles Lucas, saisi de cette lettre par la Commission de permanence, n'a pu malheureusement obtenir du concierge et des voisins aucun renseignement sur ce qu'était devenue cette porte, dont MM. Tesson et lui croient devoir faire remonter l'enlèvement du n° 19 à près de vingt années ; la porte actuelle, substituée à l'ancienne vers cette époque, est faite avec assez de soin de petites frises de bois consolidées par des bâtis et des traverses formant saillie, mais n'offre pas d'intérêt archéologique.

M. le Président donne lecture des lettres suivantes relatives à l'envoi de documents par la municipalité de Budapest :

Ministère des Affaires étrangères.

« Paris, le 19 octobre 1898.

« Monsieur le Préfet de Seine,

« M. le Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie vient de m'adresser, en me priant de vous les faire parvenir, une lettre du conseil municipal de Budapest et une brochure, contenant les renseignements qu'au mois de mars dernier, vous aviez exprimé le désir de recevoir touchant les sommes attribuées annuellement par la municipalité de cette ville aux travaux archéologiques.

« J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, ces documents, avec une note extraite de la lettre de M. Dumba qui en accompagnait l'envoi.

« Recevez, Monsieur le Préfet, les assurances de ma considération très distinguée.

« Pour le Ministre et par autorisation :

« Le Ministre plénipotentiaire,

« Illisible. »

Extrait d'une lettre adressée par l'ambassade d'Autriche-Hongrie à Paris à M. le Ministre des Affaires étrangères :

« Paris, le 6 octobre 1898.

« Monsieur le Ministre,

« ... La ville de Budapest affecte annuellement de 2 à 4,000 florins aux fouilles d'Aquineum (ville romaine, découverte à proximité de Budapest) et à la conservation du musée spécial qui s'y trouve. Une partie de cette somme est, en plus, attribuée à la publication annuelle : *Budapest régiségii* (Antiquités de Budapest), dont la dernière livraison est ci-jointe.

« En outre, la ville affecte 3,000 florins par an à l'acquisition d'objets destinés à un musée archéologique qui doit être installé prochainement. Ce musée ne comprendra que des collections se rattachant à l'histoire de la capitale.

« Une Commission composée d'experts est chargée des questions archéologiques de la ville.

« Les fouilles, qui ont lieu pendant cinq ou six semaines de l'année, sont confiées à la direction d'un expert désigné *ad hoc.* »

La Commission décide de renvoyer ces documents pour rapport à M. J. Périn.

M. Charles Sellier présente, comme suite à la correspondance, la note suivante, que lui a adressée M. Toulouze, relativement aux découvertes faites l'été dernier dans les fouilles d'une maison sise au n° 11 de la place du Panthéon :

« *Épaves de Lutèce.*

« Dans les remblais supérieurs des murailles « dites de Philippe-Auguste, nous recueillîmes « quelques monnaies nationales en argent. « Dans la partie inférieure du sol, nous rencontrâmes des fragments de poteries gallo-« romaines en grande quantité; ici, comme « dans nos fouilles des rues Gay-Lussac et Le « Goff, nous sommes en présence des épaves « du vieux Paris gallo-romain : fragments de « *catinum* en terre noire, d'*urna* en terre « jaune brique, de poteries en terre sigillée, « parties supérieures de grandes amphores, « petits *guttus*. En bordure de la place du « Panthéon, près de la maison formant l'angle

Digitized by Google

« de la rue d'Ulm, nous rencontrons le *tegula* « en grande quantité, puis l'*imbrex*, mais plus « rarement.

« Toute cette céramique appartient à la « belle époque, c'est-à-dire aux trois premiers « siècles de notre ère. L'époque chrétienne ne « figure pas ici. Ce dépôt d'immondices, d'or- « dures ménagères, appartient bien à la même « époque que celle du dépôt de la rue du Car « dinal-Lemoine, en face de la rue Clovis, « exploré par nous, comme de ceux des rues « Gay-Lussac et Le Goff, explorés aussi par « nous (voir *Revue archéologique*, 1889-1890).

« Les dépôts de ces voiries antiques indiquent « assez bien le périmètre de l'ancien quartier « des Latins au commencement de notre ère. « Dans ces terres contemporaines des Césars, « nous recueillimes :

« Quelques monnaies romaines, grands et « petits bronzes à l'effigie de Constance : R. « tête laurée regardant à droite, Constantius « nob. Cœs ; R. figure de la Justice couverte « de la *palla* tenant une balance de la « main droite, une corne d'abondance de « la main gauche ; cette monnaie, de moyenne « grandeur, percée d'un trou de forme cir- « culaire, formant bélière qui remonte à « l'époque où elle fut frappée, était un fétiche, « une sorte d'amulette, que nous rencon- « trâmes plusieurs fois dans des sépultures « païennes du vieux Paris.

« Une monnaie, moyen bronze à l'effigie « d'Auguste et d'Agrippa, têtes laurées ; R. le « crocodile enchaîné, au milieu du champ un « palmier. Cette monnaie coloniale, couverte « d'une fort belle patine, appartient à l'antique « *Nemansus* dont Agrippa était le premier « magistrat.

« Un Vespasien : à l'avers, tête de l'empe- « reur avec la légende, *Vespasianus, p. f.* « *Augustus* ; R. figure de femme vêtue de la « *palla*, la main gauche tient une corne d'abon- « dance chargée de fleurs et de fruits, la main « droite tient une couronne ; le mouvement « de cette figure est fort beau ; la légende « fruste ne présente plus que le mot *publica*.

« Auguste figure ici sur une monnaie en « cuivre rouge, tête regardant à gauche, avec « légende : *Divus augustus pater* : R. l'aigle « romaine les ailes ouvertes entre S. C., les « deux serres appuyées sur un globe.

« Nous rencontrons plusieurs Antonins, « mais de mauvaise conservation.

« La *Grande Faustine*, grands et moyens « bronzes, se rencontre en famille avec *Marc-* « *Aurèle* et *Faustine-la-jeune* ; ces bronzes « sont d'une conservation extraordinaire.

« Une monnaie plus rare que les précé- « dentes, en cuivre rouge, se rencontre au « milieu de tessons gallo-romains ; le terrain « siliceux, très fin (sorte de terre à potier qui « se rencontre sur le mont Lucotitius et fort « estimée des potiers gallo-romains), dans la- « quelle elle se trouvait, doit être une des « causes de sa magnifique conservation. Cette « effigie est la première que nous rencontrons « dans le sol parisien, nous voulons parler « d'*Antonia* : avers, tête tournée à droite « avec chevelure ondulée découvrant l'oreille « droite ; cette chevelure, qui couvre tout le « crâne et l'occiput, se termine en pointe ; le « calme du visage est remarquable, une grande « sérénité règne dans tout l'ensemble du beau « profil de la femme de Drusus. La légende « qui enveloppe la tête ne se compose que de « deux mots : *Antonia Augusta*.

« Puis encore, un *Gordien III*, d'une conser- « vation admirable ; les finesses de la gravure « sont conservées ; l'expression de la bouche, « les détails du nez sont extraordinaires ; la « couronne seule de laurier est fruste ; la « gravure des cheveux coupés courts est fort « belle comme exécution. L'auteur de cette « gravure en creux possédait un véritable « talent. Autour de la tête nous lisons : *Imp.* « *Gordianus. pius. felix. pater. Augustus ;* au « R. une figure de l'abondance tenant une « balance de la main droite.

« Puis, dans l'ordre de la découverte : *Marc-* « *Aurèle*, *Vespasien*, *Magnence*. *Claude* (de « la belle époque) et des *Constantins* (petits « bronzes).

« Enfin un petit bronze, d'une conservation « fort belle, à l'effigie de *Néron :* on sait que « l'effigie de cet empereur est très rare sur « les petits bronzes rencontrés dans les fouil- « les parisiennes. La légende suivante figure « l'avers : *Imp. Nero. Cæsar. Aug.*

« Pour terminer la liste des monnaies dé- « couvertes, nous parlerons encore d'un très « petit bronze à l'effigie d'*Antoninus pius* ; on « sait que ce type n'est pas moins rare que « celui de Néron petit bronze.

« Le nombre des monaies romaines dé- « couvertes sur ce point de la place du Pan- « théon, n° 11, est considérable : car, dit-on, « plusieurs personnes et M. le docteur Capi- « tan en possèdent plusieurs qui ont été « découvertes dans la fouille en bordure de la « rue de l'Estrapade. Celles que je présente « aujourd'hui ont été trouvées en bordure de

Digitized by Google

« la place du Panthéon, entre le grand puits « et les murs de Philippe-Auguste qui traver- « saient diagonalement la fouille.

« Eug. Toulouze. »

M. le Président pense être l'interprète de la Commission en demandant que des remerciments soient adressés à M. Toulouze pour son intéressante communication.

Adopté.

HOMMAGES A LA COMMISSION.

M. le Président annonce qu'il a reçu de l'Union photographique deux séries de onze épreuves photographiques représentant diverses vues intérieures et extérieures de l'auberge du Château-Rouge, 57, rue Galande.

Ces photographies avaient été commandées par le service de M. Pierron, agent-voyer en chef de la Ville de Paris.

En présence de la délicate attention de M. Pierron, M. le Président pense que la Commission ne pourra que regretter une fois de plus la mort prématurée de ce fonctionnaire, qui était, en même temps, un précieux collaborateur pour elle.

Les photographies dont suit l'indication seront transmises au musée Carnavalet :

Auberge du Château-Rouge 57, rue Galande : 2e salle du rez-de-chaussée la nuit ; salle des visiteurs (peintures) ; entrée sur cour ; salle des visiteurs (ensemble) ; dortoir au premier, le jour ; dortoir au premier, la nuit ; départ d'escalier ; salle du rez-de-chaussée, le jour ; 2e salle du rez-de-chaussée, la nuit (variante) ; porte 57, rue Galande ; salle du rez-de-chaussée, la nuit.

M. le Président communique à la Commission dix épreuves photographiques gracieusement offertes par M. Maurice Maire et représentant le déplacement du groupe scolaire de la rue de Patay.

Des remerciements seront adressés à M. Maurice Maire et les photographies envoyées au musée Carnavalet.

M. Gossin, photographe, fait hommage à la Commission de deux photographies du musée de Cluny, vue prise après la démolition de la maison Delalain.

Il demande que la Commission veuille bien le comprendre dans la répartition des travaux photographiques.

Des remerciements seront envoyés à M. Gossin, et les photographies déposées au musée Carnavalet. Sa demande est renvoyée à la 3e Sous-commission.

M. le Président annonce que la Commission du Vieux Paris a reçu de M. Louis Périn, élève de l'Ecole nationale des Beaux-arts (fils de l'honoré M. J. Périn, membre de la Commission), l'hommage d'une aquarelle de l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, avec la mention souscrite : « Une église qui attend son portail. »

Cette aquarelle est offerte à l'occasion des fouilles de caveaux qui se font présentement dans cette église.

La Commission décide que des remerciements seront adressés à M. Louis Périn pour sa curieuse aquarelle, qui sera envoyée au musée Carnavalet.

Il est également fait hommage à la Commission, par M. Launay, ingénieur en chef des Travaux d'assainissement, de quatre photographies représentant :

1° Les arcades de la Frette ;

2° Le siphon d'Herblay ;

3° Le pont-aqueduc d'Argenteuil ;

4° L'usine de Colombes.

Des remerciements seront adressés à M. Launay et les photographies transmises au musée Carnavalet.

M. le Président annonce également qu'il a reçu de l'Administration municipale quatre plans de l'hôtel du Luart, situé rue de Varenne, n° 11, qui va prochainement disparaître pour le prolongement du boulevard Raspail. Ces plans avaient été demandés par M. Ch. Lucas et quatre de ses collègues au nom de la Commission du Vieux Paris.

La Commission décide que les plans seront renvoyés au musée Carnavalet et qu'une reproduction de l'un d'eux sera faite pour le procès-verbal.

TRANSMISSION AUX DIVERS SERVICES DES DÉCISIONS PRISES DANS LA DERNIÈRE SÉANCE.

M. le Président donne lecture de la communication suivante :

Les sentiments de condoléance de la Commission ont été transmis à Mme veuve Pierron, à l'occasion du décès de son mari, agent-voyer en chef de la Ville de Paris ;

Digitized by Google

Des lettres de remerciement ont été adressées :

A M. Roujon, directeur des Beaux-arts, pour l'envoi gracieux des ouvrages relatifs à l'inventaire des richesses d'art de la France;

A M. le directeur des services municipaux d'Architecture pour l'envoi aux membres de la Commission de la nomenclature des rues de Paris ;

A M. le directeur de la prison de Sainte-Pélagie pour l'envoi gracieux au musée Carnavalet d'objets provenant de la prison;

A M. Gion, architecte de la 1re section, par l'intermédiaire de M. le directeur des services d'Architecture, pour sa communication relative aux vitraux de Saint-Germain-l'Auxerrois;

A MM. Menant, directeur des Affaires municipales, et Barras, chef du bureau du Domaine, pour leur communication relative à l'enceinte de Philippe-Auguste ;

A M. l'ingénieur Legouez pour l'envoi de documents sur les fouilles du Métropolitain;

A MM. Capitan et d'Ault du Ménil pour leur communication relative aux fouilles du Petit-Pont.

La lettre relative à la conservation du parc de Trétaigne a été transmise au Conseil municipal.

Le vœu relatif à l'envoi de tous les documents administratifs à la bibliothèque de la Ville a été envoyé à M. le Secrétaire général.

Notification a été faite à M. le directeur des Travaux des vœux relatifs au numérotage des maisons et au changement du nom des rues de Paris.

Les vœux relatifs : 1° à l'aménagement d'un magasin pour le remisage provisoire des objets retenus par la Commission et 2° à la conservation de l'*arbre de Jessé* de la rue Saint-Denis, ont été transmis à M. le directeur des services municipaux d'Architecture et à M. le chef du service des Beaux-arts.

M. le directeur des Travaux a été saisi des vœux tendant : 1° à ne plus céder aucune des servitudes résultant des travaux de captation des sources de Belleville; 2° à s'opposer au déplacement du regard Saint-Martin.

Transmission a été faite à M. le directeur des services municipaux d'Architecture du vote relatif au nettoyage des vitraux de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Le vœu relatif à l'indication sur la chaussée par un pavage différent des endroits où passait l'enceinte de Philippe-Auguste a été transmis à M. le directeur des Travaux:

La proposition tendant à l'apposition de plaques commémoratives sur les maisons où sont morts François Blondel et Charles Garnier a été transmise au Comité des inscriptions parisiennes.

Le vœu relatif à l'isolement du musée de Cluny a été transmis à M. le Président du Conseil municipal.

Notification a été faite à M. G. Cain, conservateur du musée Carnavalet, des décisions concernant son service.

M. Charles Sellier, comme suite donnée à une proposition précédente, informe la Commission que la plaque gravée, signalée par MM. Breuillé, Lambeau et Tesson au sujet de leur dernière visite à l'ancien couvent des carmes Billettes de la rue des Archives, a été transportée récemment au musée Carnavalet. C'est un carreau de marbre noir de 0 m. 40 c. de côté et 0 m. 06 c. d'épaisseur ; on y lit cette inscription : « *Cy gist le corps de Me l'abbé Mandat, doyen des conseillers clercs du parlement de Paris*, 1732 ». Cette inscription a été publiée par Guilhermy, dans ses *Inscriptions de la France*, et par M. Raunié, dans son *Epitaphier du Vieux Paris*. Le carreau faisait partie du dallage de la seconde travée de la galerie méridionale du cloître; on l'a supprimé, il y a quelques années, pour mettre une couche d'asphalte en avant de la porte latérale de l'église qui s'ouvre en cet endroit. Depuis lors, il avait été relégué dans une des caves de l'ancien monastère, parmi les décombres destinés à la voirie.

M. le Président rappelle à M. Cain l'enlèvement du tuyau de poterie trouvé dans le regard de la *Roquette* et le déplacement de la serrure, du regard du *Marais*. Ces curieux objets ont été désignés au cours de l'excursion à l'aqueduc de Belleville pour prendre place au musée Carnavalet.

M. Cain dit qu'il va donner des instructions dans ce sens.

PEINTURES DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-LORETTE.

M. Ch. Lucas dit que, sur la demande de la Commission de surveillance, il a visité cette église. Il fait connaître que les peintures

Digitized by Google

dégradées sont surtout les motifs de décoration, avec sujets, des piliers supportant les coupoles de ces chapelles.

Des joints de maçonnerie reparaissant sur le fonds des peintures, des taches de moisissure et d'humidité, des raccords assez récents faits sans grand soin et des chocs ayant mis par place la pierre à nu, rendent indispensable une restauration partielle de ces peintures dues à Orsel, Roger, Blondel et Périn, et pouvant être considérées comme des spécimens de décoration religieuse murale du règne de Louis-Philippe.

M. Brown signale à la Commission l'importance de ces peintures murales, œuvre du peintre Orsel et qui sont un curieux specimen de l'école de Lyon. A plusieurs reprises, la Commission administrative des beaux-arts a émis des vœux pressants pour la restauration de ces peintures, qui de jour en jour se détériorent. Il estime que la Commission du Vieux Paris a toute qualité pour émettre le vœu que l'Administration préfectorale veuille bien saisir le Conseil municipal de l'affaire.

M. Edouard Detaille partage l'avis de M. Brown et propose à la Commission d'émettre le vœu dont il s'agit.

Ce vœu est adopté.

M. Charles Sellier donne lecture du rapport suivant relatif aux fouilles exécutées à l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet :

« Messieurs,

« Un historiographe du philanthrope Chamousset, M. Martin Ginouvier, a récemment découvert à la Bibliothèque nationale cette curieuse lettre de faire part :

« Vous êtes prié d'assister au convoi, service et enterrement de messire Claude-Humbert Piarron de Chamousset, chevalier, ci-devant conseiller du Roi, maître ordinaire en la chambre des Comptes, décédé en son hôtel, quai de la Tournelle, qui se feront ce jourd'hui mercredi 28 avril 1773, à neuf heures du matin, en l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, sa paroisse, *où il sera inhumé*, etc., etc.

« De la part de M. le comte d'Amfreville, son oncle et exécuteur testamentaire. »

« Le nom de Chamousset paraissait jusqu'à présent oublié, et cependant il eut son temps de juste célébrité. C'est à lui que Paris doit, pour l'échange régulier de sa correspondance urbaine, l'établissement de la *petite poste*. C'est à lui, « dont la tête, dit l'abbé Voisenon, était toujours en effervescence pour le bien de l'humanité », que l'on doit la réforme du régime des hôpitaux. Il créa en effet, à ses frais, un hôpital modèle, où chaque malade eut son lit, et fit ainsi tomber la funeste coutume de mettre plusieurs malades dans un même lit. Il eut la première idée des assurances contre l'incendie et des associations de secours mutuels pour les cas de maladie : c'est à ce dernier titre que les mutualistes le réclament pour leur précurseur et projettent de lui ériger une statue.

« La découverte de la lettre de faire part de l'enterrement de Chamousset donna enfin à M. Martin Ginouvier l'idée de rechercher ses ossements avec son lieu de sépulture.

« Avec l'autorisation du curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet des fouilles furent commencées à cet effet dans cette église, le 18 octobre dernier. D'après le procès-verbal dressé à l'issue de cette première opération, on trouva, renfermé dans un petit sac de laine noire : 1° un parchemin contenant ces mots : « Ci-gist Messire Claude-Humbert de Chamousset (Piarron de) » ; 2° un brevet, sur parchemin, de lieutenant-colonel, délivré par le marquis de Béthune, maréchal de camp, au sieur de Bézac, le 20 août 1749 ; 3° un soulier et un fragment de soulier, avec un morceau de ceinture en cuir, lequel était renfermé dans le petit sac. Ces objets furent découverts dans le caveau contigu à celui de la chapelle Sainte-Catherine et situé sous la nef du bas côté occidental.

« Les recherches furent continuées huit jours après. On commença, cette fois, par l'exploration du caveau de la chapelle des fonts baptismaux. Là, on constata seulement la présence d'un entassement d'ossements humains mêlés à des gravois et des balayures. Puis on ouvrit de nouveau le caveau de la chapelle Sainte-Catherine où l'on ne rencontra encore que des ossements de même nature, sans aucun indice d'identité, mêlés aussi à des balayures. On visita ensuite le caveau contigu, c'est-à-dire celui où l'on avait fait, la semaine précédente, les trouvailles que nous venons de mentionner. Ce caveau était vide, sauf dans un coin : là, au fond d'une boîte en bois qui ne semblait pas avoir été destinée à l'usage où nous la vîmes, gisaient des débris humains provenant de corps différents, et dont une grande partie des chairs subsistaient à l'état de mo-

Digitized by Google

mification. Rien, néanmoins, ne pouvait indiquer s'il y avait bien là les restes de Chamousset.

« En présence de choses si dépourvues d'authenticité, on résolut de poursuivre les recherches par la visite d'autres caveaux. On descendit dans celui situé sous la chapelle Sainte-Anne, où une inscription, qui n'est autre que l'épitaphe du poète Santeuil composée par Rollin, rappelle la mémoire de celui qui, sous Louis XIV, illustra nos monuments publics de ses vers latins. Nous ne vîmes dans ce caveau qu'un cercueil de plomb éventré, laissant apercevoir un squelette assez bouleversé. Mais, vu l'heure avancée de la journée, on remit à huitaine la continuation des fouilles.

« Enfin, hier mercredi, ces fouilles furent reprises avec une nouvelle ardeur. On commença par le caveau de la chapelle Saint-Charles-Borromé, pensant y retrouver les sépultures du peintre Charles Lebrun et de sa mère; mais le caveau était vide; quelques ossements épars sur le sol parmi des ordures et des décombres s'offrirent seuls aux regards des visiteurs. Que sont donc devenus les restes de Lebrun ?

« Sur cette déconvenue, on fit de nouveau rouvrir le caveau de la chapelle Sainte-Anne; puis, à l'aide d'une hachette on parvint à ouvrir le cercueil de plomb qu'on avait déjà remarqué à la visite précédente. Peut-être contenait-il les restes de Chamousset? Ce cercueil consistait en une double enveloppe de plomb. En soulevant la première enveloppe on aperçut, sur la deuxième, ces mots gravés au burin en lettres capitales : « *Jean-Bap*^te^ *Santeuil* ». Le squelette entrevu précédemment fut enfin mis à découvert; il était entier mais brisé. On était bien en présence des restes de Santeuil; procès-verbal en fut dressé sur-le-champ. M. Jules Périn, qui assistait à ces opérations, s'empressa de rappeler aux personnes présentes que l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet ne reçut la dépouille de Santeuil que le 16 février 1818. Ce chanoine, mort à Dijon en 1697, avait été transporté à l'abbaye de Saint-Victor de Paris, dont il était religieux et où ses restes ont reposé jusqu'au moment où l'Entrepôt des vins fut construit. Déposé provisoirement dans l'église Saint-Paul-Saint-Louis, le corps de Santeuil fut définitivement placé à Saint-Nicolas-du-Chardonnet avec l'épitaphe tracée par l'élégante plume de Rollin.

« Il est peut-être bon de rappeler aussi que, contrairement à une calomnieuse légende, Santeuil n'est pas mort empoisonné pour avoir bu un verre de vin dans lequel on aurait jeté du tabac d'Espagne ; selon Saint-Simon, c'est M. le prince de Bourbon qui, par plaisanterie, y aurait versé sa tabatière. Il a été prouvé par M. de Lescure que le prince était à ce moment loin du lieu où mourut Santeuil; et l'on sait par le président Bouhier, qui voyait le poète tous les jours et à toute heure, que sa mort eut une cause toute naturelle.

« Il faut avouer que, pour un instant, le souvenir de Chamousset pâlit quelque peu en présence des restes de Santeuil. En revanche, pour honorer l'un, ne venait-on pas d'achever de détruire la sépulture de l'autre ? On convint néanmoins de ne pas s'en tenir là et d'ajourner à la semaine suivante la continuation des recherches entreprises.

« Mais est-il bien nécessaire de poursuivre de semblables investigations? Quels qu'en soient le mobile et le résultat, est-il vraiment de bon goût de troubler ainsi la paix des tombeaux ? En vertu de quel droit autorise-t-on ces profanations ?

« Nous ne saurions non plus terminer ce compte rendu sans insister sur l'état d'abandon et de malpropreté dans lequel se trouvent les caveaux de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, sans demander aussi à la Commission du Vieux Paris de vouloir bien appeler l'attention de l'Administration sur cette situation déplorable, au nom de l'hygiène publique aussi bien que des convenances.

« Signé : Charles Sellier. »

M. le Président appuie les conclusions du rapport de M. Ch. Sellier et pense qu'il faut appeler l'attention de l'Administration sur les faits qu'il signale.

M. J. Périn dit que le curé a l'intention de réunir les ossements dans un petit charnier. Il propose la nomination d'une Commission qui serait chargée d'étudier la question.

M. le Président répond que c'est à l'Administration à faire le nécessaire.

M. Jules Périn ajoute à la communication de M. Ch. Sellier qu'il a été convié d'assister aux explorations des caveaux de l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

A propos des restes de Jean de Santeuil, chanoine régulier de l'abbaye Saint-Victor, célèbre poète latin (hymnes sacrées de la liturgie parisienne), M. Périn fait connaître qu'il mourut à Dijon le 15 août 1697, à l'âge

Digitized by Google

de 64 ans (1); qu'on l'enterra avec beaucoup de magnificence dans l'abbaye de Saint-Etienne de cette ville, et que la ville de Dijon, reconnaissante des témoignages d'affection singulière qu'il lui avait donnés « par divers beaux ouvrages », fit les frais de ses obsèques magnifiques.

Mais l'abbaye de Saint-Victor, jalouse de conserver les cendres d'un homme « qui avait été l'ornement de son siècle et d'elle-même en particulier », voulut les recouvrer. La ville de Dijon les lui disputa quelque temps, « et ce ne fut pas sans peine qu'elle sacrifia ce précieux dépôt aux ordres et à l'obéissance qu'elle devait à M. le prince de Condé qui les fit transporter à Paris, à ses frais, dans l'abbaye de Saint-Victor ». (*La Vie et les bons mots de M. de Santeüil;* Amsterdam, 1752, p. 22-23).

C'est en 1818 que les restes du poète Santeüil, avec l'épitaphe composée par Rollin, ont été placés dans l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

M. Charles Lucas dit que l'on peut remarquer dans la chapelle Sainte-Catherine de cette église un tableau de Restout représentant le baptême du Christ. Ce tableau, qui a été par quelques personnes, et à la suite d'une extraordinaire aberration, attribué à Corot, est coupé en deux dans toute la longueur de la toile. Il demande à la Commission si des démarches ne pourraient pas être faites pour sa restauration.

M. Brown répond que, le tableau étant la propriété de la fabrique, la Ville n'a pas à intervenir.

M. le Président répond que la Commission du Vieux Paris peut toujours signaler le cas à l'Administration compétente.

M. Charles Lucas pense que l'on pourrait faire une démarche auprès de la fabrique.

M. Brown répond qu'elle refusera probablement de faire la restauration.

M. André Laugier estime que la fabrique devrait alors donner le tableau à la Ville, qui se chargerait de le restaurer.

La Commission décide que M. le chef de service des Beaux-arts de la Ville sera prié de signaler à qui de droit le mauvais état de l'œuvre de Restout.

RAPPORT DE M. CHARLES LUCAS SUR LE CONGRÈS DE L'ART A BRUXELLES.

M. Charles Lucas donne lecture du rapport ci-après :

« Messieurs,

« La Commission du Vieux Paris s'est déjà intéressée au premier Congrès international de l'Art public qui a été tenu à Bruxelles, avec excursions à Malines, Gand, Bruges et Liège, du 23 au 29 septembre 1898.

« Dès sa séance plénière du 2 juin la Commission entendait la lecture du questionnaire du Congrès et en décidait l'impression *in extenso* au procès-verbal de cette séance (*Voir Procès-verbal V, p. 19-21*), et, le 7 juillet suivant, la Commission me faisait l'honneur de me déléguer pour la représenter au Congrès.

« Je n'ai pu, dans la séance de rentrée du 6 octobre, que vous dire le bienveillant accueil que votre délégation m'a valu de la part de tous, et aussi vous annoncer que, sur la proposition de M. Lampué, vice-président du Conseil municipal de Paris et l'un des délégués de ce Conseil, proposition appuyée par M. Bernaert, ministre d'Etat de Belgique, président du Congrès, et reprise en assemblée générale de clôture par M. Léon Bourgeois, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts de France, le deuxième Congrès international de l'Art public aura lieu à Paris pendant l'Exposition universelle internationale de 1900.

« Aujourd'hui, ayant reçu de M. Eugène Broerman, secrétaire général, le texte officiel des vœux adoptés par le Congrès, je puis insister auprès de vous sur l'importance de certains de ces vœux au point de vue des études et des efforts que fait la Commission du Vieux Paris dans le but de conserver les anciens monuments et les aspects de notre ville, de les faire mieux apprécier par tous, et aussi d'en mieux faire connaître l'histoire.

« Mais quelques mots ne seront pas inutiles pour rappeler l'organisation du Congrès et les fêtes et les excursions qui ont alterné avec ses travaux.

« Organisé, sous le haut patronage du roi,

(1) L'empoisonnement de Santeüil par un verre de vin, où le duc de Bourbon aurait, en matière de plaisanterie, vidé sa tabatière, se trouve absolument démenti par les mémoires du président Bouhier.

Digitized by Google

par l'Œuvre nationale belge de l'Art public, le Congrès avait recueilli un grand nombre d'adhésions, et des plus importantes, non seulement en Belgique, mais en France et à l'étranger ; de nombreux membres, parmi lesquels plusieurs dames, en ont suivi toutes les manifestations avec une réelle assiduité, et parmi ces membres assidus on comptait vingt-cinq à trente Français.

« Outre M. Lampué, l'un de ses vice-présidents, le Conseil municipal de Paris était représenté par MM. John Labusquière, Alfred Moreau et Adrien Veber. Dans le bureau général du Congrès, dont l'un des présidents d'honneur était M. Léon Bourgeois, qui a présidé l'assemblée générale de clôture, M. Lampué a été élu vice-président pour la France et a présidé les séances de la 2e section, *l'Art public au point de vue social*, et votre délégué a été l'un des vice-présidents de la 3e section, *l'Art public au point de vue technique*.

« Par une heureuse tradition toujours suivie en Belgique, et qu'il y aurait intérêt à importer en France, une réception intime avait été offerte la veille de l'ouverture du Congrès, le 23 septembre, par son président, M. Bernaert, à l'hôtel Ravenstein, ancien logis féodal devenu propriété communale et siège de plusieurs sociétés savantes, et le lendemain un *raout* était donné à l'Hôtel de Ville de Bruxelles en l'honneur des congressistes, ce qui leur a permis d'être présentés les uns aux autres et de lier connaissance avant de se trouver associés aux mêmes travaux.

« Autres fêtes, le lundi 26 septembre, une audition chorale et instrumentale, véritable manifestation d'art public, était donnée sur la Grand'Place de Bruxelles, éclairée de façon à en souligner toutes les beautés, et, à l'issue du banquet du 28 septembre, après les toasts très applaudis de MM. Bernaert, Louis Bourgeois, Léon de Bruyn, ministre des Travaux publics et des Beaux-arts de Belgique, Cuppers, d'Amsterdam, Broerman, etc., quelques airs du grand répertoire et de charmantes romances du temps passé étaient interprétées avec talent par M. Deville, du théâtre de Lyon, et par Mme Armand, de l'Opéra de Paris et du théâtre de la Monnaie de Bruxelles.

« J'ai cru, Messieurs, devoir mentionner cette part faite aux *festivités*, comme on dit en Belgique, pour vous montrer la dette contractée envers la ville de Bruxelles et le Comité d'organisation du premier congrès international de l'Art public par les membres de ce congrès.

« Mais, malgré les intéressantes restaurations de l'hôtel Ravenstins et de l'hôtel de ville de Bruxelles, la première due à M. Paul Saustenoy et la seconde à M. Jamaer et aussi au bourgmestre artiste de Bruxelles, M. Ch. Buls ; malgré le charme si particulier qui se dégage de l'ensemble archéologique, unique au monde, de la Grand'Place de cette ville, les congressistes ont été émerveillés dans les excursions faites à Malines, à Bruges, à Gand et à Liège.

« Outre les réceptions par les bourgmestres de ces villes, l'audition du fameux carillon de la tour de Saint-Rambaud à Malines et les fêtes données par la ville de Liège dans la cour du palais des premiers évêques et sur la place Saint-Lambert, on ne saurait s'imaginer avec quel soin et quel dévouement de tous les instants autorités communales, architectes des monuments et conservateurs des musées, se sont, à Malines, à Bruges et à Gand, comme à Bruxelles, mis à la disposition des bourgmestres, et que de merveilles d'art, en même temps que de sites pittoresques et d'intéressants monuments, anciennes Halles de Malines, maisons et monuments de Bruges, ancien château des comtes et ensemble du forum à Gand, et enfin palais des premiers évêques à Liège, leur ont été montrés et expliqués.

« Aussi le Congrès a-t-il accueilli par acclamations un vœu proposé par M. Purdon Clarck, directeur du South Kensington Museum de Londres, et par M. Lampué, de Paris, pour « rendre hommage aux admirables travaux de restaurations exécutés à Bruges, notamment sous la direction de M. de la Censerie, architecte, et aux municipalités belges en général, pour les efforts prodigieux qu'elles font en vue de la restauration des monuments du passé ».

« Il ne semblera pas inutile de rappeler ici, au sujet des maisons ayant un caractère artistique, que, comme la municipalité de Bruxelles pour la restauration des maisons de la Grand'Place, l'Administration communale de Bruges encourage très efficacement les particuliers voulant restaurer les façades remontant aux siècles passés et leur accorde, dans ce but, un subside s'élevant au tiers de la dépense prévue.

« Je crois aussi, avant de quitter Bruges, devoir mettre sous les yeux de la Commission, un volume : *Promenades dans Bruges*, paru cette année et que m'adresse, pour rafraichir mes souvenirs, mon confrère M. Ch. de Wulf, architecte dans cette ville et l'un de nos cicerones dans la visite que nous en avons faite.

Digitized by Google

« Je ne sache pas qu'il existe guide de ville plus complet et mieux fait, aussi, après avoir rendu justice à ses auteurs, M. Ch. de Flou, pour le texte, et M. V. de Duyne, pour les illustrations, je me permets d'attirer tout particulièrement l'attention de la Commission sur ce que de pareils ouvrages peuvent servir à bien faire connaître les villes et leurs monuments, d'autant plus que, pour Bruges, pour Ypres et peut-être pour quelques autres villes de Belgique, toutes les vues imprimées dans ces volumes existent en clichés pour projections lumineuses et peuvent être mises, pour les conférences scolaires, à la disposition des institutions qui en font la demande à M. Vivon de Duyne, régent à l'Ecole moyenne de l'Etat, à Ypres.

« Vous penserez, Messieurs, qu'il y a là un puissant moyen à employer pour bien faire connaître et aimer les beautés d'une ville comme Paris et que peut-être l'attention du Conseil municipal pourrait être attirée sur les mesures à prendre en vue de propager la préparation de pareils guides consacrés à Paris et à ses différents quartiers, guides qui seraient mis, avec un certain nombre de clichés, à la disposition des instituteurs qui en font la demande.

« De telles préoccupations semblent, au premier chef, rentrer dans les intentions qui ont présidé à la constitution de la Commission du Vieux Paris et doivent me faire excuser de vous avoir retenus si longtemps sur la visite de la ville de Bruges.

« En dehors du vœu relatif à la tenue à Paris, en 1900, du deuxième Congrès international de l'Art public, et du vœu rendant hommage aux efforts des municipalités belges pour la restauration des monuments du passé, le Congrès, après examen des questions réparties par études dans ses trois sections, a adopté, à la suite de discussions en assemblées générales, de nombreux vœux dont je vous demanderai de vouloir bien ordonner l'insertion en annexe de ce rapport (*Voir plus loin, page 16*); car ils traitent de questions d'art public connexes et dont nous ne saurions nous désintéresser, me bornant aujourd'hui à retenir plus particulièrement votre attention sur quelques-uns de ces vœux qui rentrent dans le cadre de nos études habitnelles.

« C'est ainsi que, dans la *Ire section* (*l'Art public au point de vue législatif et réglementaire*), le Congrès a adopté, après un fort remarquable rapport de M. F. Holbach, *le principe de l'intervention des pouvoirs publics en matière d'art public* et émis le vœu de voir combattre légalement les excès de réclame de mauvais goût qui déparent l'aspect des villes et des campagnes; le Congrès a, en revanche, ajourné à la prochaine session une proposition tendant à déclarer *propriété privée d'art public* des objets déterminés dont leur propriétaire garderait la jouissance, mais qu'il ne pourrait ni détruire ni cacher.

« Dans la *IIe section* (*l'Art public au point de vue social*), de nombreux vœux ont été étudiés en section et adoptés en assemblées générales en vue de :

1° La création d'un *Office national* centralisant les programmes des divers monuments projetés;

2° L'*enseignement obligatoire*, dans les écoles de tous les degrés, du dessin, du chant, de la gymnastique et de l'histoire de l'art, enseignement réalisé, au moins en partie, dans les écoles et par les soins des municipalités de villes comme Bruxelles et Paris, mais qui n'existe pas ou laisse beaucoup à désirer dès que l'on s'écarte des grandes villes ou des banlieues de ces villes;

« 3° L'*organisation plus esthétique et plus méthodique des musées et des expositions* ainsi que la création de *musées intercommunaux d'échanges* de reproduction d'exemples d'art public;

« 4° L'*organisation des concours publics* et la *réorganisation des concours dits de Rome*, dernière question qui comporte des solutions différentes suivant l'organisation même de l'enseignement supérieur des beaux-arts dans les diverses nations représentées au Congrès.

« Mais ce sont surtout les vœux étudiés dans la *IIIe section*, *l'Art public au point de vue technique*, vœux discutés et adoptés dans l'assemblée générale de clôture sous la présidence de M. Léon Bourgeois, assisté de M. Bernaert, de M. Lion, de Bruges, de M. Henri Roujon, directeur des Beaux-arts, et du bureau général du Congrès, qui doivent intéresser la Commission du Vieux Paris et aussi d'autres Commissions relevant de la municipalité parisienne.

« C'est ainsi que le Congrès, après avoir, sur le rapport de M. Marius Vachon, émis le vœu de voir *plus de liberté et plus de décentralisation* dans l'administration et la direction des académies et des écoles d'art, a demandé que, en ce qui concerne particulièrement les écoles d'application pour les métiers d'art, ces écoles soient administrées et dirigées par les délégués des associations représentant, devant

Digitized by Google

les pouvoirs publics, les métiers pour le développement desquels ces écoles ont été créées, et que cet enseignement, à la fois théorique et pratique, ne soit pas, dès le début, trop spécialisé, mesures au reste en vigueur dans les règlements des écoles municipales professionnelles de Paris.

« Le Congrès a ensuite émis le vœu que, en projetant et en exécutant de nouveaux quartiers de villes, les municipalités se laissent guider, plus encore qu'elles ne l'ont fait jusqu'ici, par des considérations artistiques, et que, dans leurs plans d'agrandissement de quartiers, elles conservent les monuments anciens.

« Et le Congrès a ajouté que, dans l'aménagement des quartiers anciens des villes, il convenait, si l'on doit élargir certaines rues, de réaliser cet élargissement en respectant, dans toute la mesure du possible, les irrégularités de largeur et de direction des rues, et que les expropriations, pour le tracé des voies nouvelles, devaient se faire, le plus généralement possible, par zone, en assurant toujours la conservation des édifices du passé; vœux que le Congrès, dans son assemblée générale de clôture, a encore complétés en votant cet amendement proposé par MM. Bernaert et Léon Bourgeois :

« Les municipalités ne se préoccuperont « plus qu'accessoirement des alignements « géométriques, la conservation d'édifices pu- « blics ou des maisons artistiques suffisant « pour justifier les irrégularités de direction « ou de largeur de certaines rues. »

« Le Congrès a, de plus, sur la proposition de la 3e section, émis le vœu de voir créer des *musées-laboratoires* de matériaux de construction et de décorations ; mais vous penserez, j'espère, que le Congrès n'eût-il, dans une pensée de respect du passé et de conservation des richesses archéologiques et historiques de nos villes, que fourni aux administrations une force de plus pour résister aux partisans de la ligne droite quand même et empêcher à l'avenir de voir mutiler l'abside d'une église, monument historique, pour créer un débouché en ligne droite à une gare de chemin de fer, il y aurait encore eu lieu de le réunir et qu'il faut féliciter ses organisateurs de la bonne marche et du succès de cette première session du Congrès international de l'art public.

« A la France, à la Ville de Paris surtout et aux sociétés ou aux commissions qui, comme celle du Vieux Paris, s'intéressent aux questions d'art public à préparer, dès maintenant, le deuxième Congrès international de l'art public qui se tiendra à Paris pendant l'Exposition universelle de 1900 et à ménager, à nos hôtes de Belgique d'abord et du monde entier ensuite, une semaine de travaux et d'intelligentes récréations comme celle que nous avons passée à Bruxelles au mois de septembre dernier.

« 10 septembre 1898.

« Signé : Charles Lucas. »

Vœux adoptés par le premier Congrès international de l'art public.

PREMIÈRE SECTION. — L'ART PUBLIC AU POINT DE VUE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE.

Il y a lieu pour les pouvoirs publics d'intervenir en matière d'art public et le Congrès émet le vœu que dans chaque pays l'autorité arrête, dans ce but, les mesures *les plus efficaces*, en tenant compte des circonstances et de la législation locales.

Il y a lieu de combattre légalement les excès de la réclame de mauvais goût qui dépare l'aspect des villes et des campagnes.

Le Congrès se prononce en faveur de l'application aux enseignes et affiches du timbre de dimension.

DEUXIÈME SECTION. — L'ART PUBLIC AU POINT DE VUE SOCIAL.

1. Création, dans chaque pays, d'un *Office national* où seraient centralisés les projets des travaux publics et où serait dressé le catalogue des monuments dont l'érection est réclamée soit par des comités locaux, soit par des personnes isolées, lequel, sans prendre d'engagement d'aucune sorte, fournirait ainsi aux artistes, en peine de sujets, des motifs de travail.

Les listes des monuments désirés, avec programmes des conditions de leur exécution, seraient publiées dans un annuaire ou bulletin périodique spécial répandu le plus possible parmi les artistes.

Digitized by Google

2. Le Congrès,

Considérant que l'Art est un élément de haute mentalité publique;

Que la vue et la compréhension du Beau contribuent puissamment au perfectionnement moral;

Émet le vœu de voir :

1° Établir dans les écoles de tous les degrés l'enseignement obligatoire du dessin, du chant, de la gymnastique callisthénique et de l'histoire de l'Art;

2° Rendre ce dernier enseignement intuitif : *a*) par des excursions, des visites de monuments, des conférences et des lectures sur place, notamment de descriptions de lieux dont une première lecture aurait été faite en classe; *b*) par un roulement d'échanges entre les écoles des documents artistiques qu'elles possèdent; *c*) par des projections lumineuses, constituant, en somme, des voyages peu coûteux et faits dans un ordre méthodique;

3° Profiter, dans toute la mesure du possible, des bonnes qualités de l'enfant et de ses tendances naturelles vers l'amour du Beau et du Bien;

4° Les autorités ne mettre sous les yeux du peuple que des objets revêtant une forme artistique, et s'entourer des conseils d'hommes compétents dans l'examen de toutes les questions intéressant tant la production d'œuvres nouvelles que la conservation des monuments ou des beaux sites existants;

5° Favoriser la création de musées cantonaux et de sociétés artistiques dans chaque centre;

6° Faire, par l'exécution fréquente de morceaux bien choisis, l'éducation musicale de l'oreille.

Il y a également lieu d'organiser selon ce système les *Musées d'antiquités*.

Là aussi doit s'établir un enseignement esthétique; la considération de la rareté archéologique ne peut rester dominante.

Le Congrès préconise de plus, la création, surtout dans les villes secondaires, de *Musées intercommunaux d'échanges de reproduction d'exemples d'Art public*.

3. *Que les musées* soient organisés d'une manière plus esthétique et plus méthodique et constituent, non des exhibitions, mais de véritables établissements d'éducation artistique populaire; que l'on y place en évidence, de façon à frapper la vue tout d'abord et autant que possible dans des conditions de lumière et d'entourage analogues à celles du milieu pour lequel elles ont été exécutées, les œuvres les plus marquantes, celles que peut considérer, à bon droit, comme l'expression la plus exacte de l'Art de chaque époque à son apogée; qu'à côté de ces pièces capitales soient formés des groupements d'autres œuvres marquant les différentes étapes qui ont précédé cette expression, celles qui s'en sont successivement éloignées pour aboutir à une expression nouvelle; que chaque œuvre porte la mention du nom de son auteur, de la date de son exécution, du sujet qu'elle représente et, s'il y a lieu, du donateur; en un mot, que les prolégomènes de la filiation des œuvres d'art y soient si clairement exposés que le visiteur emporte cette sensation nette : que l'histoire de l'Art comme celle de la civilisation, présente une suite ininterrompue d'évolutions, un enchaînement de faits conséquents, sans solution de continuité.

Il faut enfin que ces musées soient ouverts au public, tous les jours et gratuitement.

Les expositions aussi devraient être modifiées dans le sens d'un groupement des objets par auteur et par genre d'œuvres.

Il faut y réserver une large place aux applications d'art à l'industrie.

L'exposition de toute reproduction d'objets d'art plastique devrait montrer, à côté de l'ensemble, des fragments permettant d'en étudier les détails, ainsi que des photographies donnant l'impression nette de l'objet dans son milieu réel.

4. Il est désirable, sous plus d'un rapport, de voir adopter le système des concours publics dans la répartition des travaux et des encouragements artistiques. Toutefois l'utilité de ces concours dépend de leur organisation.

Le système exposé ci-dessus de la publication de listes et de programmes des monuments dont l'érection est désirée, ainsi que l'exposition périodique d'esquisses exécutées dans le but de répondre à ces desiderata, constitue un concours public; ces esquisses devraient, toutefois, être accompagnées d'un morceau achevé, permettant de juger du pouvoir d'exécution de l'auteur.

Il importerait en outre, pour éviter les mécomptes qui suivent parfois — souvent même — l'érection définitive d'un monument, de

Digitized by Google

stipuler que, chaque fois que ce sera possible, une maquette en grandeur d'exécution de tout monument public ayant un caractère décoratif sera érigée sur l'emplacement destiné à le recevoir, et soumise à l'appréciation d'une Commission compétente; elle en permettra l'appréciation par le public et par l'auteur lui-même, qui sera mieux en mesure de juger de l'effet produit et de proportionner sûrement les dimensions de l'œuvre à celles de son entourage.

L'exécution d'une œuvre de concours, surtout si la maquette en grand est exigée, entraîne à des dépenses dont il importe que les concurrents soient au moins partiellement indemnisés; l'équité la plus rigoureuse doit présider à la distribution de ces indemnités.

Le vœu a été émis en conséquence que, lors même que le résultat donné par un concours ne répondrait pas à l'attente, les primes annoncées soient distribuées aux concurrents dont les travaux ont paru les meilleurs, sans obligation toutefois d'exécuter l'œuvre primée.

Le maintien, en principe, de ces concours est désirable, mais il y a lieu de modifier les conditions dans lesquelles cette institution fonctionne actuellement, — certaines de ces conditions étant de nature à mettre obstacle à la libre démonstration des moyens de chaque concurrent, d'autres étant inutiles ou ne donnant pas de garanties suffisantes.

Après avoir examiné chacune des conditions, la section a voté la résolution suivante :

1° Maintenir en principe, mais modifier dans l'application, l'institution des concours dits « de Rome »;

2° Demander aux candidats le plus d'instruction possible et les mettre, par les établissements d'instruction, en mesure de l'acquérir facilement; tenir compte plus largement, toutefois, du talent personnel des candidats que de leur science;

3° Retrancher des conditions actuelles du concours toutes les dispositions pouvant mettre obstacle à la libre révélation de la personnalité de chaque candidat; apporter beaucoup de largeur dans le choix du sujet et admettre chaque concurrent à en traiter deux : l'un imposé, l'autre au choix; à la rigueur, et s'il est reconnu que cette mesure soit indispensable pour donner toute garantie de sincérité, demander que ces deux sujets soient traités en loge;

4° De préférence pourtant, ne maintenir l'obligation du travail dans un lieu déterminé que pour les examens scientifiques;

5° Maintenir l'obligation du voyage, en laissant au lauréat toute latitude au sujet du choix de son itinéraire, mais en lui recommandant toutefois les buts de visite les plus utiles;

6° Maintenir l'obligation, pour les lauréats, de l'envoi de rapports et de travaux constituant un moyen d'appréciation constante des profits qu'ils retirent des avantages que leur offre le prix;

7° Étendre, enfin, les avantages aussi bien que les obligations attachés au prix, aux concurrents classés second et troisième, proportionnellement au résultat du concours.

8° L'organisation de ce concours devra du reste pouvoir être modifiée d'après les progrès de l'enseignement artistique dont il est en quelque sorte la consécration, et les sujets d'application pour les rues et les monuments publics pourront être donnés également.

TROISIÈME SECTION. — L'ART PUBLIC AU POINT DE VUE TECHNIQUE.

Le Congrès émet le vœu que, dans l'administration et la direction des académies des écoles des Beaux-arts et des écoles d'art, il y ait plus de liberté et plus de décentralisation.

En ce qui concerne particulièrement les écoles d'application pour les métiers d'art, elles devraient être administrées et dirigées par les délégués — artistes et industriels — des associations corporatives, chambres de commerce, chambres syndicales, patronales et ouvrières représentant, devant les pouvoirs publics et devant les populations, les métiers pour le développement desquels ces écoles ont été créées.

Émet le vœu que, dans les écoles d'art de tous les degrés, l'enseignement soit à la fois théorique et pratique; que cet enseignement ne soit pas, dès le début, trop spécialisé suivant les diverses branches professionnelles, la peinture, la sculpture et l'architecture, choisies par les élèves, mais qu'il prenne au contraire un caractère d'enseignement général répondant à ce qui a été dénommé, dans quelques pays, l'enseignement simultané.

Émet le vœu que, en projetant et en exécutant de nouveaux quartiers de villes, les municipalités se laissent guider, plus qu'elles ne

Digitized by Google

l'ont fait jusqu'ici, par des considérations artistiques; que, dans leurs plans d'agrandissement de quartiers, elles conservent les monuments anciens.

Dans l'aménagement des quartiers anciens des villes, il convient, si l'on doit élargir certaines rues, de réaliser cet élargissement en respectant, dans toute la mesure du possible, les irrégularités de largeur et de direction des rues.

Les expropriations, pour le tracé des rues nouvelles, doivent se faire le plus généralement possible par zone, en assurant toujours la conservation des édifices du passé.

Les plans et création de quartiers nouveaux dans les villes doivent être établis de manière à satisfaire, le plus possible, aux nécessités de l'esthétique, notamment, par l'étendue des terrains laissés en bordure et à assurer la conservation des monuments anciens.

Les municipalités ne se préoccuperont plus, qu'accessoirement, des alignements géométriques, la conservation des édifices publics ou de maisons artistiques suffisant pour justifier les irrégularités de direction ou de largeur de certaines rues.

Émet le vœu que les administrations se préoccupent plus qu'elles ne le font en général aujourd'hui, dans la construction des édifices et des monuments publics, des questions d'orientation et de climatologie; qu'il soit créé des musées-laboratoires de matériaux de construction et de décoration, dans des conditions d'exposition en plein air, qui rendent décisives les expériences de résistance de ces matériaux aux intempéries et aux variations des climats.

RÉSOLUTION D'ORDRE GÉNÉRAL.

Les délégués français proposent que le deuxième congrès de l'*Art public* soit tenu à Paris, en 1900.

M. Jules le Breton, membre de la Commission des congrès de l'Exposition universelle du Siècle, prie le Bureau, si la proposition, qu'il appuie vivement, est adoptée, de prendre, dès à présent, des dispositions.

Cette proposition est admise, mais l'assemblée estime que l'œuvre internationale de l'Art public devrait, surtout en ce moment, poursuivre ses travaux sans relâche.

M. Eugène Broerman propose que chaque pays se prépare à participer au congrès de Paris, par des congrès nationaux, dont les résultats rehausseraient l'importance et l'éclat des assises internationales de l'Art public en 1900.

Cette proposition est unanimement admise.

Le Congrès a confié au Bureau le soin d'assurer la vitalité de l'œuvre, au point de vue international, jusqu'à sa prochaine réunion, à Paris, en 1900.

A la suite de cette lecture le rapporteur, **M. Charles Lucas**, a proposé à la Commission :

1° De renvoyer au Bureau de Conseil municipal le volume : *Promenades dans Bruges*, avec prière de prendre telle mesure qu'il conviendrait pour mettre les directeurs d'écoles à même de faire faire ou de faciliter des conférences avec projections lumineuses sur les différents quartiers de Paris;

2° D'inviter la Commission de permanence à entrer en relations avec la Commission supérieure des congrès et conférences de l'Exposition de 1900 pour assurer la participation de la Commission du Vieux Paris au deuxième Congrès international de l'art public, qui se tiendra à Paris pendant l'Exposition de 1900.

M. le Président estime que la première partie du vœu de M. Charles Lucas, la partie concernant le livre de Bruges, devrait être renvoyée au Conseil municipal.

M. John Labusquière partage cet avis; il annonce que, d'ailleurs, les représentants du Conseil municipal au Congrès de l'art public, à Bruxelles, ne manqueront pas d'en saisir eux-mêmes cette assemblée.

M. le Président ajoute qu'en ce qui concerne la seconde partie du vœu, l'affaire est de la compétence de la Commission du Vieux Paris. Il en demande donc le renvoi à la Commission de permanence.

Adopté.

PROPOSITION RELATIVE A L'INVENTAIRE DES OBJETS D'ART APPARTENANT A LA VILLE DE PARIS.

M. Brown fait part à la Commission de l'intérêt qu'il y aurait à faire un nouveau tirage de cet inventaire, d'accord avec la Com-

Digitized by Google

mission du Vieux Paris. Sur le point de commencer la réédition du tome Ier, qui comprendra les mairies, les théâtres, les fontaines, les places, les squares, etc., il serait heureux de soumettre le travail à la 1re Sous-commission, qui a également dans ses attributions les œuvres d'art de la Ville. Il ajoute qu'il voudrait établir ce volume en y insérant des plans et des gravures, de façon à lui donner un intérêt commercial en librairie. Ce volume terminé, viendrait celui relatif aux grands monuments parisiens et enfin un ouvrage spécial avec gravures affecté spécialement au musée Cernuschi.

La proposition de M. Brown est adoptée et renvoyée pour exécution à la 1re Sous-commission.

M. André Laugier donne lecture d'une note relative à l'utilité de marquer par un tracé sur le sol l'emplacement d'anciennes enceintes ou d'anciens monuments de Paris.

A la dernière séance, à laquelle j'ai eu le regret de ne pas assister, M. Georges Villain a exprimé le désir de voir indiquer par un large trait sur la chaussée, à l'aide d'un pavage différent, les endroits où passait l'enceinte de Philippe-Auguste, ainsi qu'on l'a fait pour l'emplacement de la Bastille; et M. Mareuse a répondu que le Comité des inscriptions parisiennes s'était occupé de cette question, demandant qu'un tracé de cette enceinte fût gravé sur une plaque à placer dans la cour du Mont-de-piété contre la tour encore debout.

Je crois devoir faire connaître à la Commission que, depuis seize années déjà (en 1882), le tracé qui fait l'objet des vœux de nos deux honorables collègues existe sur le sol de la première cour du Mont-de-piété. J'ajoute qu'une plaque de marbre blanc, très en vue, placée à la même époque, sur la façade de l'un des bâtiments de cette cour qui sert de passage entre les rues des Francs-Bourgeois et des Blancs-Manteaux, invite les passants à porter leurs regards sur le tracé qui, sans cette précaution, pourrait fort bien n'être pas remarqué.

Voici le texte de cette inscription :

« L'enceinte de Paris, commencée par Philippe-Auguste vers 1190, traversait l'emplacement de cette cour, suivant le tracé exécuté sur le sol. »

Notre collègue M. Georges Villain a rappelé qu'un tracé semblable existe, depuis quelques années, place de la Bastille. L'on sait qu'un tracé analogue a été effectué bien antérieurement, à la suite des fouilles opérées en 1866, (1) sur le sol de la cour du vieux Louvre où sont figurées les lignes des anciens bâtiments de Philippe-Auguste et de Charles V ainsi que les contours du vieux Donjon et de plusieurs autres tours de l'ancien palais.

Il est à regretter que, dans la cour du Louvre, rien n'appelle l'attention du public sur la signification du tracé; et il semble que l'inscription placée dans la cour du Mont-de-piété pourrait très utilement être invoquée comme précédent.

Une autre inscription a été gravée en 1885, par les soins de M. le Directeur du Mont-de-piété, sur un mur voisin de la tour de Philippe-Auguste.

Sur la plaque de marbre où se trouve cette inscription est dessiné l'ancien tracé de l'enceinte déjà figurée sur le sol de la cour voisine, avec les contours de la tour elle-même, et le plan de l'hôtel de Nouvion, voisin des constructions du Mont-de-piété et aujourd'hui démoli.

D'intéressants fragments de la façade de cet ancien hôtel ont été apposés sur le mur même où est fixée la plaque de marbre ci-dessus désignées.

Mais l'enceinte de Philippe-Auguste ne mérite pas seule d'être signalée à l'attention du public parisien.

M. Mareuse, légitime interprète du Comité des inscriptions parisiennes, parlait à la dernière séance de l'enceinte de Charles V, œuvre d'Etienne Marcel, et dont il est d'autant plus intéressant de fixer le souvenir qu'il n'en existe aucune trace matérielle, aucun reste de tour ou de bastion, pas même un pan de muraille, et exprimait le désir que sa place exacte fût indiquée dans la cour du Carrousel.

Je ne puis que joindre mon vœu au sien, en ajoutant que le tracé de la même enceinte pourrait être également indiqué place du Théâtre-Français, sur l'emplacement de l'ancienne rue du Rempart démolie en 1866 pour créer cette place, et de la porte Saint-Honoré, devant laquelle fut blessée Jeanne d'Arc.

Signé : André Laugier.

---

(1) Voir le dessin du *Monde illustré*, n° du 15 septembre 1866.

Digitized by Google

M. Le Vayer dit que le plan de la Bastille existait également autrefois gravé sur une plaque apposée sur une maison d'angle de la place. En ce qui concerne le désir exprimé à la dernière séance par M. Georges Villain et aujourd'hui par M. Laugier, il croit savoir que son exécution est à l'étude depuis longtemps dans le sein du Comité des inscriptions parisiennes.

M. Gosselin-Lenôtre signale un plan dressé par un père jésuite et donnant le tracé de l'enceinte de Philippe-Auguste superposé sur un plan du Paris moderne.

M. le Président dit que l'on pourrait peut-être examiner ce plan et en faire faire la reproduction si on le trouvait exact.

M. Gosselin-Lenôtre affirme qu'il est dressé d'une façon parfaite.

La question est réservée.

M. Tesson, secrétaire de la 1re Sous-commission, donne lecture des communications suivantes :

Visite annuelle aux eaux de Belleville.

La 1re Sous-commission a décidé qu'elle visiterait annuellement les regards de l'aqueduc de Belleville.

Les membres des autres Commissions qui désireraient assister à cette visite annuelle, qui aura lieu habituellement dans la belle saison, sont priés de prévenir afin qu'une convocation leur soit adressée opportunément.

Classement du regard de la Lanterne.

La 1re Sous-commission, à l'unanimité, a émis un avis favorable au classement comme monument historique du regard de la Lanterne.

Ce vœu est adopté.

Le nécessaire sera fait auprès de l'administration des Beaux-arts.

Expropriation de la maison de la rue du Jour, 25.

M. Tesson dit que l'expropriation du n° 25 de la rue du Jour a été annoncée et qu'il est nécessaire de prendre, dès maintenant, des dispositions, afin qu'aucun souvenir ancien ne puisse échapper aux investigations de la Commission du Vieux Paris. Ce vaste immeuble, composé de plusieurs parties, occupe l'emplacement de l'ancien *Séjour* de Charles V, qui comprenait des corps de logis, une chapelle, un manège et des écuries. Des fragments importants de l'ancienne enceinte de Philippe-Auguste s'y trouvaient enclavés.

La façade actuelle, dénaturée par des surélévations modernes, montre des clefs avec mascarons et attributs de musique et de chasse.

Le bâtiment du fond est surmonté d'un fronton portant un écusson entouré d'un joli motif de sculpture en très bon état.

L'ancienne maison d'habitation dont l'entrée se trouve au fond de la cour à droite, est extrêmement intéressante.

La porte est entourée de bandeaux sculptés et surmontée d'un entablement où courent de délicats rinceaux finement sculptés. De chaque côté, un œil-de-bœuf également entouré d'un bandeau sculpté.

Les grilles, en fer forgé, sont tout à fait jolies ; celle placée au-dessus de l'entrée, remarquable par sa légèreté, porte au centre les trois initiales P. A. D. entrelacées ; les deux autres, placées dans les œils-de-bœuf, sont d'une composition, d'un dessin et d'un goût des plus artistiques.

L'escalier est très remarquable ; la rampe est curieuse avec ses énormes montants. L'on voit de très beaux motifs sculptés au-dessus des portes de paliers.

M. Bunel dit qu'il connaît bien la maison en question, dont il a eu l'occasion de s'occuper tout spécialemement, lors de la construction de la caserne des pompiers qui est mitoyenne.

L'expropriation n'enlèvera que le bâtiment de la façade ; or, il se trouve que l'immeuble a deux propriétaires, un pour la maison du devant, et l'autre pour les constructions du fond, dont les caves s'étendent jusque sous le bâtiment de façade. En sorte que l'admirable maison du fond, qui remonte peut-être à Henri II, ne doit pas être touchée.

Il sera bon de conserver les fines consoles surmontées de têtes de bélier qui se trouvent en arrière du bâtiment à démolir.

M. Charles Sellier dit que la maison du numéro 25 de la rue du Jour, appelée à être très prochainement démolie, peut être facilement identifiée à l'aide d'une note de Cocheris

Digitized by Google

faisant partie de ses additions à l'abbé Lebeuf. D'après cet auteur, cet immeuble serait l'une des deux maisons que l'abbé Jean-François-Robert Secousse, curé de Saint-Eustache, avait léguées, au siècle dernier, à sa paroisse. Après sa mort, cette maison, reconstruite par Mansart de Jouy, l'auteur du grand portail de Saint-Eustache, serait devenue une succursale du presbytère de cette paroisse ; les clefs des deux archivoltes qui en décorent la façade semblent en offrir la preuve. Sur l'une de ces clefs, on voit sculptés une lyre et d'autres instruments de musique, tandis que sur l'autre on a représenté une tête de cerf accompagnée de trompes de chasse et d'autres attributs cynégétiques. Or, ces derniers emblèmes sont bien ceux attribués autrefois au patron de l'église voisine, c'est-à-dire à Saint-Eustache, et les instruments de musique peuvent bien rappeler ici que la maîtrise de la paroisse y avait son siége.

M. Tesson. — Comme conclusions, la 1re Sous-commission propose :

1° De prier l'Administration d'informer la Commission du Vieux Paris de l'époque où l'immeuble sera vide de locataires pour qu'une visite minutieuse soit opérée dans toutes les parties, afin de faire distraire de l'adjudication les morceaux intéressants qui seront jugés dignes de figurer au musée Carnavalet;

2° D'appeler tout spécialement l'attention de la 2e Sous-commission sur la démolition des substructions des bâtiments actuels ;

3° De renvoyer à la 3e Sous-commission ce qui concerne les reproductions suivantes, pour le cas où les cartons du musée Carnavalet ne contiendraient pas déjà des vues de ces vieux souvenirs :

Façade de la maison avec repérage sur les Halles ;

Fronton du bâtiment du fond ;

Façade et cage d'escalier du bâtiment de droite;

Motifs sculptés des portes de paliers de ce bâtiment ;

4° De demander à l'Administration communication du plan de l'immeuble.

M. le Président soumet à la Commission ces propositions, qui sont adoptées.

M. André Laugier annonce à la Commission que le bruit court de la prochaine disparition de la caserne de gendarmerie des Minimes. Cette caserne, qui date du commencement du XVIIe siècle, possède une cour, ancien cloître du couvent des Minimes, avec des voûtes qui feraient de superbes préaux couverts pour une école. Il pense qu'en cas d'aliénation de ladite caserne, l'Administration municipale trouverait là un bâtiment facilement transformable en école, ce qui permettrait de conserver les parties intéressantes, la cour, par exemple. Il demande, en attendant, qu'une photographie soit faite de la cour et du dessous de la voûte.

Cette proposition est adoptée.

Le même membre propose également qu'une photographie soit faite du toit en dôme de l'ancien magasin de décors de la place Louvois, qui va prochainement disparaître.

Adopté.

Le même membre croit devoir signaler la délicate attention de l'architecte de l'immeuble construit tout récemment sur l'emplacement du passage Delorme, qui a fait réédifier dans le vestibule d'entrée des nouvelles constructions rue Saint-Honoré, des statues de style empire qui se trouvaient dans l'ancien passage. Une ancienne inscription gravée dans la pierre, rappelant la date de la construction du passage en 1809, a également été conservée.

M. Georges Cain annonce qu'il a reçu de M. Rochet, architecte du Gouvernement pour les bâtiments de l'ancien Mont-de-piété de la rue Bonaparte, l'offre de deux rampes en fer forgé de l'époque de Louis XIV.

M. Lucien Lambeau signale à ce sujet combien serait utile la possession du magasin dont le principe a été voté par la Commission et pour lequel la direction d'Architecture et le service des Beaux-arts n'ont pas encore rendu de réponse. Il serait tout indiqué pour le remisage, avant leur utilisation, des deux rampes offertes.

Des remerciements seront adressés à M. Rochet.

M. J. Périn demande à la Commission du Vieux Paris de témoigner sa vive satisfaction d'avoir vu la Chambre des députés, dans sa séance du 8 novembre 1898, adopter le projet de loi concernant le dégagement du musée de Cluny et de la Sorbonne et ratifiant la convention, en date du 24 octobre 1898, passée entre l'État et la Ville de Paris pour l'acquisition du terrain. L'adoption a eu lieu par 456 voix contre 25.

Digitized by Google

M. le Président répond que l'affaire a surtout abouti grâce au vote du Conseil municipal et à la diligence de l'Administration de la Ville de Paris.

M. J. Périn communique à ses collègues le dessin des morceaux d'architecture gothique (chapiteaux, colonnes, colonnettes, etc.) qui avaient été jetés là comme en un lieu de décharge, et qui ont été recueillis avec soin par M. Eugène Toulouze, un archéologue distingué.

MM. Toulouze et Périn attribuent ces morceaux à la transformation que Charles Perrault fit faire dans l'ancienne église Saint-Benoît, toute proche de là.

M. J. Périn complète sa communication en ces termes :

« Ne faudrait-il pas profiter de l'occasion pour pousser plus profondément la fouille commencée ? Si l'on descendait plus avant, on pourrait avoir l'espérance, dans le voisinage des Thermes, de rencontrer des fragments gallo-romains. »

M. Georges Villain appuie la proposition de M. J. Périn. Il demande que des fouilles méthodiques soient faites sur ce terrain sous la direction de la 2e Sous-commission. Il estime qu'il est impossible de laisser installer le nouveau square sans avoir préalablement fouillé ce terrain, qui peut renfermer des vestiges intéressants.

Cette proposition est adoptée.

M. le Président pense que les objets signalés par M. J. Périn, ayant été extraits dans le domaine de la Ville, seront probablement envoyés au musée Carnavalet.

M. J. Périn dit que ces objets ont été acquis par M. Toulouze et qu'ils font l'ornement de son jardin.

M. le Président dit qu'il croit être l'interprète de la Commission tout entière en priant MM. les archéologues de penser un peu au musée Carnavalet lors des trouvailles faites par eux dans les fouilles particulières.

Après un échange d'observations, M. J. Périn est chargé de faire une démarche auprès de M. Toulouze pour la cession de ces fragments à la Ville.

M. J. Périn dit qu'il serait heureux de voir élever dans le nouveau square une copie de la statue de l'empereur Julien trouvée à Paris au commencement de ce siècle.

M. le Président estime qu'il faut d'abord laisser installer le square; la question de sa décoration ne pourra venir qu'après.

M. Charles Sellier donne lecture du rapport suivant qu'il présente au nom de la 2e Sous-commission :

« Messieurs,

« Au point de vue archéologique les fouilles exécutées au cours des travaux de la Ville de Paris, pendant le mois d'octobre, ont offert les résultats suivants :

« *Ancienne galerie de dérivation de la Bièvre.*

« Les déblais du souterrain du chemin de fer d'Orléans ont tout d'abord rencontré, à hauteur du pont de Sully, une ancienne galerie remblayée, ayant 3 m. 35 c. d'ouverture et 2 m. 30 c. d'épaisseur de piédroits, construite en plein-cintre, en maçonnerie de moellons avec parements de pierre de taille de grande appareil. Cette galerie, dont on n'a pas atteint le fond, est certainement celle qui recouvrait autrefois l'extrémité vers la Seine d'un ancien canal de dérivation de la Bièvre, creusé à travers les terrains de l'abbaye de Saint-Victor. Cette galerie paraît dater du milieu du XVIIe siècle, c'est-à-dire de 1656, époque à laquelle la première Halle aux vins fut construite. On peut consulter à ce sujet le plan reproduit par la figure 2 de la planche IV des *Dissertations sur les enceintes de Paris*, par A. Bonnardot. Dans un de nos précédents rapports, inséré au procès-verbal du 2 juin, nous avons déjà signalé la rencontre de cette galerie, mais sans en avoir encore pu déterminer la destination; elle aboutissait à la Seine et elle était déjà supprimée quand un petit égout, depuis longtemps abandonné, vint la traverser. On dut rencontrer et fermer l'ouverture de cette galerie lors de la construction de la culée de gauche du pont de Sully.

« *Vestiges du pont d'accès de la porte Saint-Bernard.*

« Un peu avant d'atteindre le pont de la Tournelle, les déblais du même souterrain ont traversé une série de murs parallèles dont nous avons aussi mentionné la rencontre au susdit rapport. La forme en avant-bec de trois de ces murs démontre de suite que ces trois murs ne

Digitized by Google

sont autres que les piles de l'ancien pont d'accès de la porte Saint-Bernard, jeté pardessus le fossé creusé, vers le milieu du XIVe siècle, au pied de l'enceinte de Philippe-Auguste. Suivant Bonnardot, la porte Saint-Bernard ne fut ouverte qu'en 1606, sous l'administration du prévôt des marchands François-Miron. Il n'existait d'ailleurs, en cet endroit, aucune porte sous Philippe-Auguste; mais, plus tard, sous Charles V, par exemple, il est possible qu'on y eût ouvert une poterne. Dans l'origine, le gros mur d'enceinte aboutissait directement à une haute tour, sise au bord de la Seine et appelée *Tournelle*. En conséquence, le pont d'accès en question doit dater aussi de 1606.

« Vers 1670, l'architecte Blondel reçut l'ordre du roi, non pas de reconstruire la porte Saint-Bernard, mais de la *rhabiller* et d'en faire un arc de triomphe. A cet effet, Blondel substitua, à son ancienne ouverture, deux grandes baies d'égale dimension, remplaça son toit primitif par une sorte d'entablement et orna les deux murs de face de bas-reliefs à la gloire du monarque. Deux ans après, les fossés et la contrescarpe ayant été supprimés pour faire place à des rues, le pont d'accès fut abattu. La trace de l'ancien fossé, remblayé depuis lors, subsiste dans le fond vaseux et limoneux qui vient d'être rencontré à la partie inférieure des déblais exécutés en ce point. Nous avons pu constater que ce pont et les substructions de la porte qui y attenait étaient en moellons avec parements en pierre de taille; les piles et les culées avaient été dérasées un peu au-dessus des naissances des arches.

« *Fouilles de la rue des Ursins nos 15 et 17.*

« Dans les fouilles exécutées, le mois dernier, aux nos 15 et 17 de la rue des Ursins, pour la construction d'une école congréganiste de sœurs dépendant du curé de Notre-Dame, il n'a été rencontré que des remblais. Parmi les objets offrant quelque intérêt qui y ont été recueillis, nous devons signaler un débris de chapiteau du XIIIe siècle, une clef de voûte d'arête du XVIe formant rosace avec départs de nervure, une petite coupe en poterie grise, assez grossière, d'époque gallo-romaine, et un petit phallus de bronze, muni d'un anneau d'attache, qui dut servir de pandeloque de cou à quelque dame romaine, à titre de porte-bonheur, suivant la moderne expression. Ce curieux bijoux nous a malheureusement échappé, l'entrepreneur l'ayant cédé à M. Magne, le collectionneur bien connu de la montagne Sainte-Geneviève; les trois autres objets ont été gracieusement donnés au musée Carnavalet. Nous pensions rencontrer en cet endroit quelques vestiges de l'enceinte antique de la Cité; mais cette muraille paraît plus vraisemblablement avoir existé un peu moins près de la Seine.

« *Fouilles du quartier Saint-Merri.*

« Dans les fouilles exécutées pour la construction de l'égout de la rue Brisemiche, on n'a rencontré que les substructions des maisons qui formaient autrefois l'alignement primitif de cette rue.

« De l'angle formé par les rues Saint-Merri et Saint-Martin à la rue Taillepain, les démolisseurs préparent l'emplacement d'une nouvelle école communale, dont les fouilles ne tarderont pas à être entreprises.

« *Observations relatives à l'église Saint-Merri.*

« A l'angle de la rue de Verrerie et de la rue Saint-Martin, on peut constater, non sans regret, que les bâtiments particuliers qui sont accolés à l'église Saint-Merri empiètent, dans leur partie supérieure, au-dessus des chapelles latérales, d'une façon menaçante pour la conservation de ce vénérable monument; des tuyaux de cheminée, des balcons, des jardins suspendus, envahissent sa toiture, contrairement au droit de la propriété le plus élémentaire, en dépit du respect dû à nos édifices publics, dispensant suffisamment d'invoquer le vieux droit canonique qui, paraît-il, condamnait rigoureusement tout empiétement sur les lieux consacrés au culte.

« A propos de l'église Saint-Merri, nous pensons qu'il est utile de signaler la pierre tombale qui se trouve adossée à l'une des parois de la crypte. C'est une fort belle dalle de liais de 2 mètres de hauteur sur 1 m. 40 c. de largeur, où l'on voit gravées les effigies des deux personnages dont elle recouvrait jadis les corps, accompagnées de leurs armoiries, et en bordure de laquelle on lit, en lettres gothiques, l'épitaphe suivante :

« *Cy gisent noble home Mre Guillaume le*
« *Sueur, conseiller du roy et général de ses*
« *monnoyes, seigneur de Brégy en Mulcien,*
« *qui trépassa le* XXVe *jour de may mil* Ve XXXV,
« *et damoiselle Radegonde Budé, sa femme,*
« *qui trépassa le* VIIe *jour de décembre mi*
« Ve XXIJ. *Priez Dieu pour leurs âmes.* »

Digitized by Google

« Sur cette dalle, les armoiries de Mre Le Sueur portent un chevron accompagné de trois besants (ou tourteaux); celles de damoiselle Budé sont bien conformes à celles de son parent, le célèbre et très docte prévôt des marchands Guillaume Budé, lesquelles étaient, comme on sait, d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois grappes de raisin de pourpre, posées deux et une.

« Cette pierre tombale a été exhumée du sol de la crypte de Saint-Merri, il y a quinze ou vingt ans, lors de la restauration de celle-ci. Néanmoins, la sépulture de Guillaume Le Sueur et de son épouse n'est pas complètement ignorée; dans ses additions à l'abbé Lebeuf, Cocheris en a fait mention d'après les épitaphiers manuscrits de la Bibliothèque nationale et de l'Arsenal; mais Guilhermy n'en a point parlé dans ses *Inscriptions de la France*. Quoi qu'il en soit, nous croyons qu'il n'est pas sans intérêt de la rapporter.

« Signé : Charles Sellier ».

M. Le Vayer dit que le document lapidaire que vient de signaler M. Sellier n'est pas resté inédit et qu'il a été l'objet d'une notice publiée, il y a quelques années, par M. l'abbé Pinet, ancien vicaire de Saint-Merri.

M. le Président présente un vœu formel tendant à ce que l'Administration avertisse l'inspecteur des fouilles ou la Commission du Vieux Paris de l'ouverture des fouilles qui doivent être pratiquées dans Paris; il estime qu'il y aurait lieu de prier MM. les chefs de service de renouveler les circulaires adressées à leurs agents à ce sujet. Il conviendrait également de demander à MM. les architectes voyers de prévenir ledit inspecteur, des fouilles entreprises par les particuliers.

Ce vœu est adopté.

M. Georges Villain dit que la 2e Sous-commission devra étendre ses recherches dans la Cité, aux environs du mur d'enceinte mérovingien, et qu'il serait bon de conserver des échantillons des différents terrains rencontrés au cours de ces recherches, afin de les comparer entre eux. A cet effet on pourrait recueillir ces divers échantillons dans des bocaux qui seraient déposés et classés au musée Carnavalet.

M. Georges Cain ajoute qu'il est tout disposé à se mettre à la disposition de la Commission pour l'organisation de cette nouvelle collection.

La proposition de M. Georges Villain est adoptée.

M. Edouard Detaille, président de la 3e Sous-commission, annonce que la Commission est véritablement débordée par le grand nombre d'offres de vente d'aquarelles, de peintures et de dessins représentant des aspects de Paris. Il demande à la Commission plénière de fixer une jurisprudence pour le choix à faire dans l'acquisition des reproductions qui lui sont soumises par les artistes.

M. Georges Villain estime que la Commission du Vieux Paris ne doit pas être une Commission d'achat, elle a autre chose à faire que d'examiner toutes les peintures et aquarelles qui lui sont soumises et dont le nombre augmente à chaque séance. Il propose que ce rôle soit réservé à sa 3e Sous-commission, créée pour ce motif; c'est, en effet, à elle qu'il appartient de faire le choix judicieux dont a parlé M. Edouard Detaille. Elle viendra, ensuite, en proposer la ratification à la Commission plénière.

M. le Président appuie la proposition de M. Georges Villain. Il ajoute que le rôle de la Commission du Vieux Paris devrait être, autant que possible, de commander des reproductions et non pas d'en choisir dans les envois soumis à toutes les séances par les artistes. Il estime que les reproductions de toute nature ne devraient être exécutées qu'après la commande de la 3e Sous-commission ratifiée par la Commission plénière; cette commande, bien entendu, ne devant être que l'exécution des décisions de la Commission ou des propositions de ses membres adoptées par elle.

La proposition de M. Georges Villain, amendée par M. le Président, est adoptée.

M. Edouard Detaille dit qu'il accepte, au nom de la 3e Sous-commission, le mandat qui vient de lui être confié. Il ajoute que la Commission tiendra le plus grand compte des observations formulées par M. le Président et par M. Georges Villain.

Le même membre, au nom de la 3e Sous-commission, propose de ratifier les acquisitions suivantes :

Le Cimetière de Picpus, peinture par M. Marec;

La rue Danton, aquarelle de M. Mouren;

Digitized by Google

La Maison de la Reine-Blanche, peinture par M. Bourgain;

La Chapelle des Irlandais, aquarelle par M. Delafontaine;

La rue Taille-Pain, aquarelle de M. Houbron.

Il propose de rejeter l'acquisition des autres reproductions soumises.

Ces propositions sont adoptées.

M. Louis Lucipia propose de décider que les rapports rédigés par les membres de la Commission soient préalablement imprimés et distribués en épreuves aux commissaires. Ce procédé permettrait de les étudier et de ne plus les lire en séance, chaque membre en ayant pris connaissance par l'épreuve. Le président se contenterait de demander si quelqu'un a des observations à présenter, et la discussion pourrait être close sans la perte de temps occasionnée par la lecture du document.

M. Charles Normand demande si, malgré l'intérêt très vif des communications, il ne serait pas possible de ne donner en Commission plénière que le résumé des rapports d'une certaine longueur, tout en les imprimant, bien entendu, in-extenso, dans le procès-verbal.

M. Louis Lucipia répond que c'est en partie pour cela qu'il a déposé sa proposition.

M. Georges Villain pense que les rapports présentés à la Commission devraient toujours avoir été discutés et adoptés par l'une des trois Sous-commissions.

Ce système, qui est celui de toutes les assemblées, éviterait beaucoup de pertes de temps à la Commission plénière.

La proposition de M. Louis Lucipia est adoptée.

M. Ch. Sellier, en ce qui concerne la proposition de M. Louis Lucipia, dit que la Commission est souvent saisie de rapports rédigés à la dernière heure.

Il cite, par exemple, les rapports relatifs aux fouilles, qui doivent contenir le détail des découvertes mensuelles et qui sont souvent rédigés la veille même des réunions plénières.

M. Louis Lucipia répond qu'il ne s'agit pas, bien entendu, des rapports rédigés d'urgence.

L'incident est clos.

M. Lucien Lambeau dépose les propositions suivantes, tendant à l'exécution de reproductions destinées au portefeuille de la sculpture décorative des anciennes maisons de Paris récemment créé pour le musée Carnavalet :

Rue de Turenne, n° 54. — Décoration extérieure d'un ancien hôtel.

L'ensemble à reproduire se compose : 1° d'un dessus de porte cochère richement sculpté, de style Louis XV ; 2° d'un motif semblable placé au-dessus d'une baie murée faisant pendant à la porte cochère.

Il sera nécessaire de comprendre dans la reproduction la fenêtre placée au-dessus de la porte, supportée par deux consoles du même style, et qui est munie d'un appui en fer forgé.

Rue de Turenne, n° 60. — Le portail monumental de l'hôtel dit du Grand-Veneur, probablement l'hôtel du marquis d'Ecquevilly, dont parle Lefeuve et qui était capitaine général des chasses du Roi en 1741.

Il y aura lieu de reproduire la porte cochère qui est d'un très fin travail du commencement du XVIIIe siècle et qui est ornée d'une tête de sanglier flanquée de deux têtes de chien, et aussi le portail avec refend, bossage et ébrasure en coquille surmonté d'un fronton triangulaire supporté par deux consoles.

Rue de Turenne, n° 64. — Une porte cochère du XVIIIe siècle. Cette porte est remarquable par son tympan très fouillé et par son marteau suspendu à une garniture en fer ajouré du plus curieux travail.

Rue Béranger, n°s 3 et 5. — Reproduire les deux portes des deux hôtels contigus, datant du XVIIIe siècle et connus sous le nom d'hôtels Bergeret. La porte cochère du n° 3, ornée de médaillons, est d'un travail assez délicat, malheureusement le tympan en est caché par l'écriteau de l'école communale installée dans cet hôtel, le portail est surmonté d'un fronton rond avec motif à lambrequin dans le goût de la régence.

Le n° 3 qui forme pendant est d'un dessin tout autre et qui se rapproche plus du style Louis XV. Le fronton, également de forme ronde, est orné de cornes d'abondance, avec fleurs, fruits et palmes, et en clef, une délicieuse tête de femme. Sa porte cochère est un très fin travail de sculpture sur bois, comportant une ornementation d'arcs, flèches, car-

Digitized by Google

quois, soutenus par des rubans et couronnes de fleurs; son tympan contient une imposte en fer forgé d'un curieux dessin, entouré d'un cadre en bois richement sculpté.

Rue des Archives, n° 81. — Reproduction d'un vestibule situé au fond de la cour et où prend naissance un escalier en fer forgé. Il y a lieu de signaler la disposition curieuse de ce vestibule, surmonté, au-dessus du départ de l'escalier, d'un arc formant voûte surbaissée et richement décoré de sculptures Louis XV à coquilles et guirlandes de roses et ayant comme point central une tête de Bacchus. Les premières marches de cet escalier s'étalent largement dans une forme gracieuse et commode.

Rue du Faubourg-Saint-Antoine, n° 75. — Au fond d'un long passage se trouve une petite maison de peu d'apparence dans laquelle on est quelque peu surpris de trouver une rampe d'escalier en bois, de forme puissante, qui paraît dater du XVIIe siècle.

Les parties remarquables de cet escalier, outre les balustres, d'un pur dessin, sont les mains courantes de très grosse dimension, sculptées en un relief accentué et les limons ornés de figures couchées dans toute la longueur de la pièce de bois et symbolisant les quatre saisons.

Si nous décrivons cet escalier en commençant par le haut, nous trouvons le limon du dernier étage qui représente l'Hiver par un personnage enveloppé dans un manteau. Du côté de la tête, un vase duquel s'échappent des flammes et, du côté des pieds, un fagot avec les attributs du bûcheron : cognée et serpe; les pieds sont chaussés d'une sorte de patins de bois de forme curieuse.

Le limon du dessous figure l'Automne qui est représenté par un enfant coiffé de vigne et ayant en tête et en pied des barils pleins de raisin avec corne d'abondance versant des fruits.

Le limon situé immédiatement après est relatif à l'Été. Il est décoré d'une jeune femme couchée sur des épis de blé avec les attributs du moissonneur, représentés par une faucille, un fléau, une fourche, un baril.

Quant au dernier, c'est-à-dire celui partant du sol, il a presque entièrement disparu caché par un faux plancher. Il était évidemment affecté au Printemps, et la faible partie qui subsiste semble représenter un jeune enfant portant une corbeille de fleurs.

Le départ n'existe plus; l'indication de sa place se trouve dans la descente de la cave, preuve incontestable de l'exhaussement du sol en cet endroit.

Nous demandons la reproduction de cette rampe intéressante, peut-être unique à Paris; il y aura lieu d'y faire figurer quelques marches bâties mi-parties de briques et de bois.

Rue Saint-Antoine, n° 88. — Un balcon en fer forgé d'un riche et solide travail supporté par quatre griffons en pierre de grande allure, mais malheureusement badigeonnés de peinture noire, ce qui en assombrit le dessin puissant et mouvementé.

Ce morceau du XVIIe siècle est complété par une porte cochère ornée de chimères et de guirlandes finement sculptées.

Rue François-Miron, n° 82. — Un luxueux logis de la fin du règne de Louis XIV est encore debout en cet endroit, Il est orné d'un balcon en fer forgé d'un travail plus compliqué et plus délicat que le précédent et soutenu par cinq consoles de dimensions différentes et d'un dessin varié.

La console du milieu, qui sert de clef à la baie en demi-cercle ouverte au-dessous du balcon, est composée d'un important motif comprenant une décoration orientale avec tête enturbanée, entourée de carquois et flèches. Deux autres baies en demi-cercle, ornées de clefs en têtes d'homme et de femme, règnent également au-dessous du balcon.

Nous proposons la reproduction de tout cet ensemble, comprenant le balcon avec les fenêtres qui y accèdent et les baies situées au dessous.

Rue de l'Arbre-Sec, n° 52. — Une belle construction du commencement du XVIIIe siècle se fait remarquer par un balcon de grande dimension orné d'une rampe en fer d'un riche dessin. Ce balcon est supporté par trois consoles à écussons ornés de guirlandes et par quatre autres consoles plus petites à têtes de béliers et formant clefs à des baies de forme ronde situées immédiatement au-dessous.

Quatre belles fenêtres ouvrent sur ce balcon et sont ornées de décors à la coquille d'un gracieux effet.

Cet ensemble, d'une très belle ordonnance, pourrait être reproduit vue prise des fenêtres de la maison située de l'autre côté de la rue.

Rue de la Harpe, n° 35. — Reproduction de deux fenêtres décorées dans le style

Digitized by Google

Louis XV, de guirlandes de fleurs d'un dessin très délicat; deux importants motifs à têtes de femmes servent de clefs à chacune des baies en demi-cercle entourant ces fenêtres.

Impasse Guéménée, n° 8. — A cette adresse se trouve une rampe d'escalier en fer qui paraît dater du XVIIe siècle, d'un beau travail et d'un dessin plus serré et plus compacte que celui que l'on est habitué de voir aux escaliers de cette époque. Le départ est particulièrement intéressant. Le côté curieux de cet escalier est qu'à sa rampe en fer qui sert pour les deux premiers étages, vient s'en substituer une en bois pour les deux autres. Elle est ornée de gros balustres de forme carrée et rampante. La partie en bois est vraisemblablement postérieure à celle en fer et paraît provenir d'une surélévation du bâtiment; cette dernière a malheureusement été recouverte d'une main courante de fabrication moderne.

Il serait intéressant de faire un dessin de cet escalier, comprenant le point de raccordement de la rampe en fer avec la rampe en bois.

Rue Croix-des-Petits-Champs, n° 83. — Balcon et porte cochère de l'hôtel de Coigny, XVIIe siècle. La balustrade en fer du balcon est d'un dessin très pur et la porte cochère, ornée de têtes de lions, est conçue dans une forme très sobre, mais de belle allure.

M. Lucien Lambeau demande le renvoi de ces propositions à la 3e Sous-commission qui aura à déterminer, si elle les adopte, le mode de reproduction à employer.

Le renvoi de ces propositions à la 3e Sous-commission est ordonné.

M. Quentin-Bauchart signale le mauvais état de l'inscription de la tombe de Hulin, qui joua un rôle important sous la Révolution.

Renvoyée à la 1re Sous-commission.

Le même membre demande à la Commission de prendre des mesures pour la conservation d'une belle cheminée en marbre et bronze qui se trouvait dans le salon dit de l'Impératrice, au palais de l'Industrie.

Renvoyée à la 1re Sous-commission.

M. Gosselin-Lenôtre signale l'intérêt que présente la maison de Brissot à Chartres, il propose d'en prendre une photographie ainsi que de quatre panneaux peints qui la décorent à l'intérieur.

Cette proposition est adoptée.

M. Bunel signale également une aquarelle représentant la première gare Saint-Lazare. Cette aquarelle, qui a un certain intérêt au point de vue des aspects de Paris, se trouve dans le cabinet de M. Pereire.

Il propose d'en faire faire une reproduction pour le musée Carnavalet.

Cette proposition est adoptée.

M. Gosselin-Lenôtre propose que des photographies soient prises des salons de l'ancien hôtel de la place de Paris, place Vendôme.

Adopté.

La séance est levée à six heures et demie.

1292. — Imprimerie municipale, Hôtel de Ville. — 1898.

Digitized by Google

CHATEAU D'EAU DU PRÉ SAINT-GERVAIS (anciennes eaux de Belleville)

Barry, Phot. et Imp. 14, rue du Temple, Par

Digitized by Google

Digitized by Google

PRE SAINT GERVAIS

Digitized by Google

Imp. Berthaud fr

Digitized by Google

DU LUART

du Boulevard Raspail

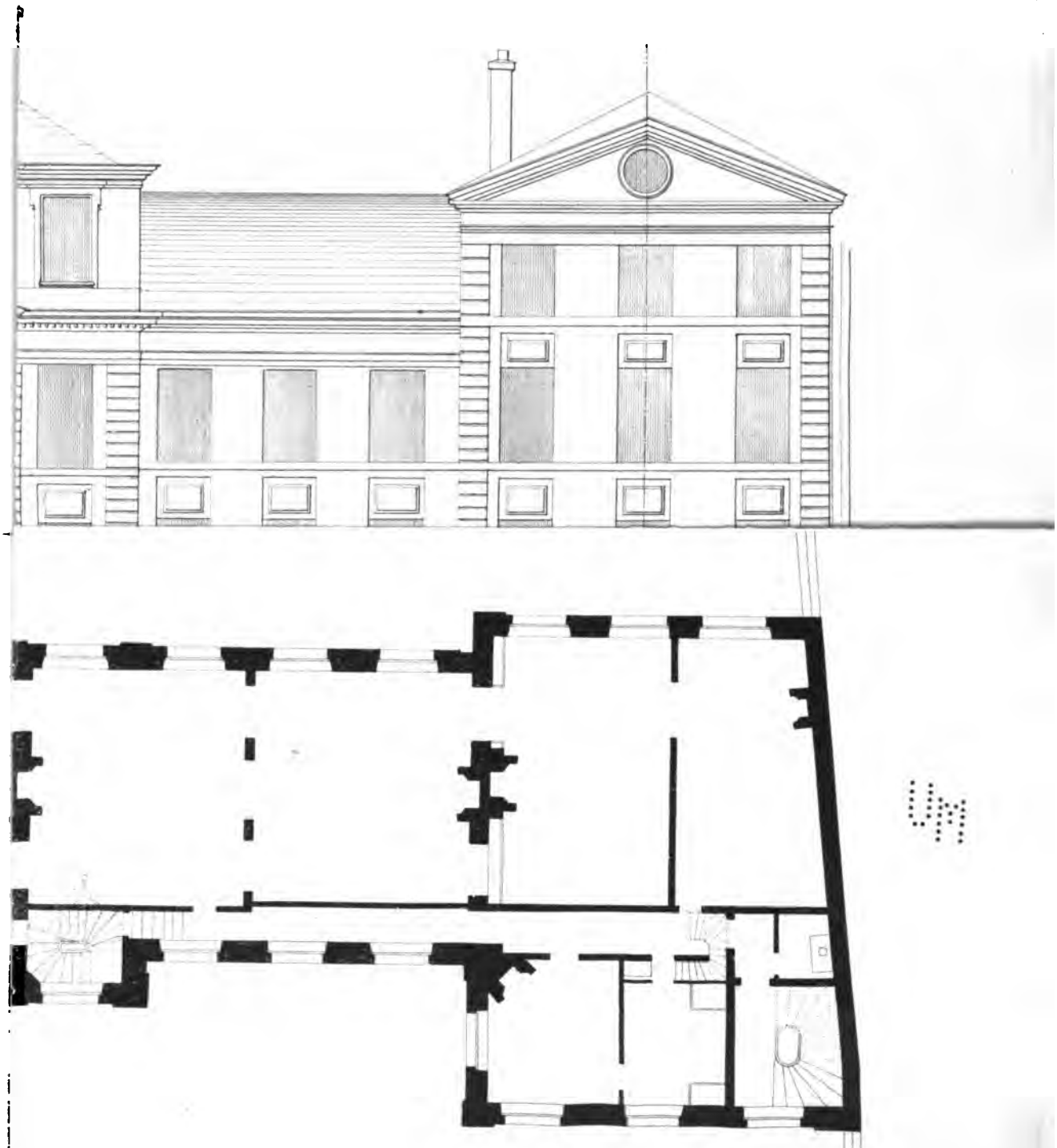

Digitized by Google

Imp. Berthaud frères, rue Belle

Digitized by Google

de $0^{m}.002$

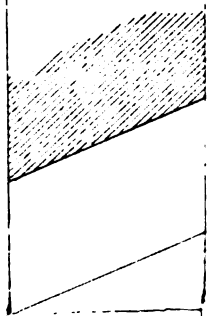

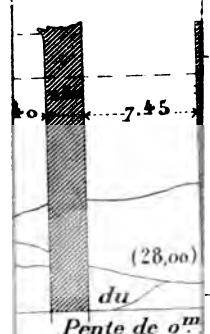

Dressé, d'après les relevés de la Comp.ie du Chemin de fer d'Orléans par l'Inspecteur des fouilles archéologiques, *Soussigné.*

Paris, le 5 Novembre 1898.

Signé: Charles Sellier.

Gravure Jos. L. Walter, 4 rue de l'Abbé de l'Epée

Digitized by Google

Digitized by Google

VILLE DE PARIS

1898

Commission du Vieux Paris

Séance du jeudi 8 décembre 1898.

PROCÈS-VERBAL

La séance est ouverte à quatre heures, sous la présidence de **M. le Préfet de la Seine,** président.

Assistent à la séance : MM. Alfred Lamouroux, Quentin-Bauchart, John Labusquière, Lampué, Breuillé, Chassaigne Goyon, Georges Villain, Bruman, Augé de Lassus, Bunel, Jules Claretie, Ed. Detaille, Formigé, Gosselin-Lenôtre, Jules Guiffrey, Laugier, E. Mareuse, G. Montorgueil, Ch. Normand, J. Périn, Victorien Sardou, Viollet, Defrance, Brown, Le Vayer, G. Cain, Hyérard.

Secrétaires : MM. Lucien Lambeau, Charles Sellier, Tesson.

M. le Président met aux voix l'adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Ce procès-verbal est adopté.

M. le Président, au nom de la Commission, souhaite la bienvenue à M. Lampué, conseiller municipal, désigné par l'Assemblée communale pour faire partie de la Commission du Vieux Paris.

M. Lampué fera partie de la 3e Sous-commission.

Il donne également connaissance de la démission de M. Charles Lucas.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Carot, peintre-verrier, relative aux vitraux des anciennes églises de Paris et particulièrement de l'église Saint-Sulpice.

Cette lettre est ainsi conçue :

A M. Alfred Lamouroux, président de la Commission du Vieux Paris.

« Paris, le 1er décembre 1898.

« Monsieur,

« Je prends la liberté d'appeler à nouveau la bienveillante attention de la Commission du « Vieux Paris » sur la situation particulièrement intéressante des anciennes verrières des églises de la capitale.

« Dans deux lettres précédentes, j'ai parlé sommairement des églises Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Séverin, Saint-Médard, Saint-Merri, Saint-Gervais, Saint-Etienne-du-Mont, Saint-Eustache, de la Sainte-Chapelle et de Notre-Dame de Paris. Il convient de signaler aujourd'hui les verrières anciennes de l'église Saint-Sulpice ; d'une époque plus récente que la généralité de celles dont nous avons parlé, elles n'en offrent pas moins un

Digitized by Google

intérêt très grand par l'harmonie discrète qu'elles ajoutent au jour intérieur du monument.

« La plus grande partie de ces verrières se composent d'une vitrerie légèrement teintée dans laquelle le sujet est intercalé au centre. Je donnerai, si vous le permettez, dans une prochaine lettre, la nomenclature des scènes représentées dans les verrières anciennes de l'église Saint-Sulpice ; elles ont été restaurées il y a quelques années, sous la direction de M. Lacau, architecte de l'église, et sont en très bon état de solidité et de conservation.

« Plusieurs autres églises du XVIIe et du XVIIIe siècle, à Paris, possèdent encore quelques vitraux anciens. C'est ainsi que l'on voyait autrefois, par exemple, à l'église Sainte-Marguerite, une petite figure représentant la patronne de l'église, au centre d'une fenêtre de vitrerie située au haut du chœur. Ce vitrail a été relégué dans un grenier où il est encore en ce moment et dans un état qui appelle une restauration immédiate. Il n'est pas douteux qu'après avoir été remis en plomb entièrement il ne puisse être intercalé dans la vitrerie d'une fenêtre de chapelle de l'église. Il aurait ainsi le double avantage d'être préservé des avaries qui menacent tout vitrail sans emplacement, et ajouterait sa part à la décoration picturale du monument.

« Dans les deux visites que la Sous-commission a bien voulu faire aux églises Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Séverin et Saint-Médard, elle a constaté combien l'état actuel de solidité des vitraux anciens laissait à désirer et combien il serait urgent que l'on fît quelque chose pour ne pas laisser deux ou trois d'entre eux se détériorer et s'effondrer tout à fait.

Dernièrement encore des panneaux entiers de verrières anciennes se sont détachés des ferrures et sont tombés d'une pièce dans l'intérieur d'une église. Vous voyez qu'il s'ajoute ici à la question d'art une question de sécurité publique. Pendant que la Sous-commission examinait la verrière du chœur de l'église Saint-Médard, des fragments s'en détachaient et tombaient à nos pieds.

Je vous prie donc, instamment, de bien vouloir faire quelque chose pour les anciens vitraux de nos vieilles églises du vieux Paris.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre tout dévoué serviteur.

« Henri Carot,
« peintre-verrier,
« 16, rue Boissonade, à Paris. »

M. G. Cain dit que l'on doit prendre les plus grandes précautions quand il s'agit de réparer les vitraux anciens. La plupart du temps, en effet, sous prétexte de réparations, on enlève les parties les plus intéressantes pour les remplacer par de simples morceaux de verre de couleur. Il ajoute que les plus grandes précautions doivent être apportées dans le choix du restaurateur.

M. le docteur Alfred Lamouroux rappelle qu'au cours d'une précédente séance, la Commission avait émis le vœu que l'Administration voulût bien saisir le Conseil municipal des réparations les plus urgentes à faire.

Il croit savoir que le Conseil municipal n'est pas encore saisi de l'affaire.

M. Victorien Sardou ajoute que la restauration devra surtout porter sur le sertissage.

Des remerciements seront envoyés à M. Carot pour sa communication. Sa lettre est renvoyée à la 1re Sous-commission.

M. le Président donne communication de la lettre ci-après relative à l'aménagement d'un magasin, décidé par la Commission :

Note pour M. le Secrétaire de la Commission du Vieux Paris.

« Paris, le 21 novembre 1898.

« En réponse à sa note du 3 de ce mois, le soussigné s'empresse d'informer M. le Secrétaire de la Commission du Vieux Paris qu'il est de toute impossibilité d'édifier dans la cour des magasins des Beaux-arts un hangar, de quelque nature qu'il soit, avant l'Exposition universelle de 1900, c'est-à-dire avant le moment où l'installation de nombreux objets emmagasinés à Auteuil pourra être faite dans le nouveau palais des Champs-Elysées.

« L'espace libre dans cette cour est, en effet, déjà insuffisant pour la manutention journalière qui s'opère tant dans les magasins des fêtes que dans ceux des Beaux-arts.

« Le directeur d'Architecture, des Promenades et plantations, commissaire des fêtes,

« Bouvard. »

M. le docteur Alfred Lamouroux regrette que la question du magasin, dont l'aménagement a été demandé par la Commission, ne puisse aboutir favorablement.

Il ajoute que ce magasin serait de la plus grand utilité pour le remisage des objets ar-

Digitized by Google

tistiques et historiques que la Commission du « Vieux Paris » recherche avec persévérance, soit pour les réinstaller au musée Carnavalet, soit pour les réédifier dans des bâtiments communaux. Il ajoute que la ville de Paris possède un dépôt de pavés, rue Gros, contigu au magasin d'Auteuil, et où il serait peut-être possible d'obtenir l'emplacement nécessaire pour la construction d'un magasin en planches légères.

Il demande à la Commission de vouloir bien émettre un vœu dans ce sens.

M. G. Cain appuie la proposition de M. Alfred Lamouroux, il ajoute que le petit magasin annexé au musée Carnavalet est absolument insuffisant pour le remisage des objets en question.

La proposition de M. Alfred Lamouroux est adoptée.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Directeur de la Voie publique relative au numérotage des maisons et adressée à M. Lucien Lambeau, secrétaire de la Commission.

Suit la teneur de cette lettre :

« Paris, le 16 novembre 1898.

« Monsieur le Secrétaire,

« Le 3 novembre dernier, vous m'avez fait connaître que, dans sa séance du 6 octobre 1898, la Commission du « Vieux Paris » a émis un vœu tendant :

« 1° A l'insertion, au *Bulletin municipal officiel*, des arrêtés modifiant le numérotage des maisons ;

« 2° A la publication d'un recueil donnant, pour les modifications déjà opérées, les détails de concordance des numéros anciens avec les nouveaux.

« Je vous prie de vouloir bien porter à la connaissance de M. le Président de la Commission du « Vieux Paris » que les dispositions sont prises pour que satisfaction soit donnée à ladite Commission.

« Agréez, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération distinguée.

« Le Directeur administratif
de la Voie publique et des Eaux et égouts,
« Defrance. »

La Commission prend acte de la lettre de M. le Directeur de la Voie publique et décide que des remerciements lui seront adressés à ce sujet.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante, adressée par M. Charles Normand, membre de la Commission :

« Paris, le 16 novembre 1898.

« Mon cher Président,

« M. Sellier, dans son intéressante communication sur Saint-Merri, parle de la PIERRE TOMBALE DE GUILLAUME LE SUEUR. M. Sellier pense qu'elle a été exhumée du sol de la crypte, il y a quinze ou vingt ans. Je puis préciser la date, qui est celle de *juin 1883*, ainsi qu'il est écrit au-dessous de la planche de la page 253 du tome VIII de l'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS, dans lequel j'ai publié une image, en 1894, de cette belle dalle tumulaire ; car, comme l'écrit fort justement M. Sellier, elle ne figure pas dans le Recueil de Guilhermy, ainsi qu'il est dit d'ailleurs au-dessous de la gravure que j'ai fait paraître. J'ai également signalé cette dalle dans mon *Itinéraire archéologique de Paris* (tome Ier, p. 416).

« Veuillez agréer, mon cher Président, l'expression de mes sentiments de haute considération.

« Charles Normand. »

CASERNE DES CÉLESTINS. — CONSERVATION D'UNE RAMPE D'ESCALIER EN FER FORGÉ, DATANT DU XVIIe SIÈCLE.

M. Alfred Lamouroux donne connaissance à la Commission des documents suivants, émanant de la Direction des services municipaux d'Architecture et relatifs à la réédification, dans un bâtiment communal, de la rampe en fer forgé de l'ancien couvent des Célestins :

« Paris, le 25 novembre 1898.

« Monsieur le Vice-président,

« A la date du 10 septembre dernier, M. Lucien Lambeau m'a transmis un exemplaire du procès-verbal de la séance du 7 juillet 1898 dans laquelle la Commission du Vieux Paris a invité la Direction des services municipaux d'Architecture à donner son avis sur la propriété de la rampe en fer forgé placée dans la caserne des Célestins (quartier du Petit-Musc) et sur sa réédification dans une construction municipale.

« En suite à cette transmission, j'ai l'honneur de vous faire connaître, Monsieur le Vice-président, que les bâtiments de la caserne des Célestins (quartier du Petit-Musc) appartiennent à la Ville et qu'elle sera libre d'en disposer lors de la désaffectation des locaux actuellement occupés par un détachement de la Garde républicaine. Il ne m'est pas possible

Digitized by Google

de fixer, dès maintenant, la date de cette désaffectation, celle-ci étant subordonnée à la démolition des vieux bâtiments de la caserne des Célestins qui bordent la rue de Sully et à leur remplacement par des bâtiments neufs où serait installé le détachement du quartier du Petit-Musc. Or, cette opération est retardée faute de ressources disponibles pour l'entreprendre.

« Sous le bénéfice des observations ci-dessus, j'ai l'honneur de vous adresser copie d'un rapport de M. Auburtin, architecte de la 3e section, contenant certains renseignements sur l'escalier dont il s'agit, notamment sur ses dimensions, sa valeur artistique et la possibilité de l'utiliser dans des bâtiments communaux.

« Je vous serai obligé de me faire connaître quelle suite la Commission du « Vieux-Paris » estimerait devoir être donnée à cette affaire.

« Ci-joint deux plans.

« Agréez, Monsieur le Vice-président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

« Le directeur administratif des services d'Architecture et des Promenades et plantations,

« Bouvard. »

Suit la teneur du rapport de M. l'Architecte Auburtin :

CASERNE DES CÉLESTINS (QUARTIER DU PETIT-MUSC). — RELEVÉ D'UN ESCALIER DU XVIIe SIÈCLE.

Rapport de l'Architecte de la 3e section.

En réponse au communiqué du 16 septembre dernier, relatif à un escalier datant du XVIIe siècle, situé dans l'ancienne caserne des Célestins, quartier du Petit-Musc, dont les bâtiments doivent disparaître par suite d'une opération de voirie, le soussigné a l'honneur de faire connaître son avis sur les points suivants :

1° Dimensions de l'escalier.

Le soussigné joint à son rapport un relevé qu'il a fait de l'escalier en question, relevé contenu dans deux planches, celle n° 1 donnant un ensemble à l'échelle de un centimètre pour mètre, avec cotes à l'appui; celle n° 2 contenant des détails à l'échelle de cinq centimètres pour mètre des divers motifs de la rampe en fer forgé.

2° Valeur artistique.

Cet escalier, ainsi que le constate le rapport de M. Lucien Lambeau à la Commission du « Vieux Paris », remonte au XVIIe siècle et a dû être édifié en 1682.

Il accède au 1er étage de l'ancienne caserne et est composé de marches à limon en pierre surmonté d'une rampe en fer forgé. Cette rampe est formée de motifs en imitation de balustres droits ou rampants avec panneaux aux angles formant pilastres d'arrêt.

Cet escalier établi sur forme carrée ne comporte aucune partie circulaire, chaque angle est arrêté par un poteau en fer avec base. Les vases qui devaient surmonter ces poteaux d'angle ont disparu.

Au départ de cet escalier existe une console légèrement cintrée en plan.

La cage d'escalier occupe la hauteur du rez-de-chaussée des premier et deuxième étages, les murs sont très simples et la seule décoration des pilastres du 2e étage n'offre aucun intérêt artistique.

Le palier du 2e étage est fermé sur la cage d'escalier par une balustrade en fer forgé dont les motifs dessinés dans la planche n° 2 se retrouvent dans un deuxième escalier moins important allant du 1er étage au 2e et situé à l'extrémité de la galerie.

Ce deuxième escalier ne nous ayant pas été indiqué, le soussigné n'a pas cru devoir le relever et il n'en parle à cette place que pour mémoire.

3° Frais d'enlèvement, transport, etc.

Le soussigné estime qu'une somme de trois cents francs est nécessaire pour la dépose de cette rampe en fer, son enlèvement et son transport dans un magasin de la ville de Paris.

Au cas où cette rampe devrait être remontée au musée Carnavalet, la dépense occasionnée serait double.

4° Réédification dans une construction future.

La réédification de cette rampe en fer est très possible, étant donnée sa construction sur un plan carré ainsi qu'il est dit plus haut, elle pourrait être rétablie dans son entier ou fractionnée en plusieurs parties selon les dimensions de l'escalier futur ; des motifs peuvent être aisément ajoutés ou retranchés de la composition, les panneaux formant pilastres peuvent être eux aussi supprimés ou changés.

Paris, le 15 novembre 1898.

Signé : Auburtin.

M. Alfred Lamouroux propose à la Commission d'émettre un vœu adoptant le principe de la conservation et de la réédifica-

Digitized by Google

tion de cette rampe dans une école ou dans tout autre établissement communal à construire avec l'apposition d'une petite plaque en cuivre indiquant sa provenance et la date approximative de sa fabrication.

Cette proposition est adoptée.

M. Alfred Lamouroux ajoute qu'en ce qui concerne le remisage de cette rampe, en attendant sa réédification, il y a tout lieu d'espérer que l'Administration voudra donner une solution à la question de l'aménagement du magasin, dont la Commission s'est occupée à plusieurs reprises.

Il propose également que les dessins soumis par M. l'architecte Auburtin soient reproduits pour le procès-verbal.

Cette proposition est également adoptée.

La Commission décide, en outre, que des remerciements seront adressés à MM. Bouvard et Auburtin pour leurs communications.

M. Lucien Lambeau rappelle que la Commission a voté dans une précédente séance, sur sa proposition, la reproduction du très beau fronton triangulaire qui couronne le bâtiment en question. Ce fronton, conçu dans le goût de la Régence et daté de 1730, présente le plus curieux dessin. Si la reproduction n'était pas faite encore, il faudrait se hâter avant la disparition du bâtiment.

L'incident est clos.

DONS A LA COMMISSION.

M. Alfred Lamouroux fait part à la Commission des lettres suivantes relatives au don gracieux fait à la Ville par M. Toulouze et à la mission confiée à M. J. Périn, membre de la Commission, au sujet de ce don :

« Paris, le 24 novembre 1898.

« Monsieur et honoré vice-président,

« J'ai la satisfaction de vous informer que, m'étant rendu au Grand-Montrouge, auprès de M. Eugène Toulouze, j'ai vu les chapiteaux (présumés provenir de l'église Saint-Benoit) placés sur des colonnes décorant le petit jardin de cet archéologue distingué (qui m'a montré son musée, composé de collections fort intéressantes), et que j'ai réussi à le décider à se dessaisir de ces fragments d'architecture gothique en faveur du musée Carnavalet, selon le vœu que vous aviez exprimé.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments dévoués.

« Signé : Jules Périn. »

« *A M. Jules Périn, président de* « La Montagne-Sainte-Geneviève et ses abords ».

« 22 novembre 1898.

« Monsieur le Président,

« Vous avez bien voulu m'informer que vous aviez fait part à la Commission municipale du « Vieux Paris » qu'ayant suivi les fouilles effectuées dans le terrain Delalain pour les assises de constructions à élever, j'ai pu recueillir des pierres sculptées (chapiteaux).

« Ces pierres d'architecture gothique peuvent provenir de démolitions de l'ancienne église Saint-Benoit.

« Elles se trouvent actuellement placées dans le jardin de ma maison.

« Vous m'avez fait connaître que la Commission du « Vieux Paris » avait pris intérêt à cette découverte, et que même M. le président Lamouroux avait exprimé le regret que ces fragments d'architecture ne soient pas venus en la possession de la ville de Paris (parce que la découverte dont il s'agit est antérieure aux pourparlers pour l'acquisition du terrain Delalain).

« Je ne saurais rester indifférent au *desideratum* de M. le Président.

« En conséquence, j'ai l'honneur de vous prier de faire savoir à la Commission du « Vieux Paris » que je m'empresse de mettre les deux chapiteaux en question à sa disposition pleine et entière. Il suffira donc qu'on les fasse prendre à mon domicile pour les transporter au musée Carnavalet.

« Veuillez agréer, cher Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

« Eug. Toulouze,
« Cité Rondelet, n° 14
« (76, avenue de la République),
« au Grand-Montrouge
« (Seine). »

« P. S. — Puisque la Commission du « Vieux Paris » a décidé de faire continuer la fouille sous la deuxième cave, je pourrais me mettre à sa disposition pour diriger ou surveiller ces recherches d'antiquités.

« E. T. »

La Commission remercie son collègue M. Jules Périn d'avoir fait aboutir son *desideratum*.

Digitized by Google

Elle décide que des remerciements seront adressés à M. Eug. Toulouze pour son désintéressement.

M. Jules Périn demande à compléter et en même temps à rectifier sur un point les indications fournies au sujet de ces fragments d'architecture :

Si M. Eug. Toulouze et lui ont cru reconnaître, dans les chapiteaux et sections de colonnes, des morceaux de l'ancienne église Saint-Benoit, c'est parce que, ainsi qu'on le sait, le fond du chœur de cette église a été refait à neuf et décoré en dedans de pilastres corinthiens, dans le goût du temps, par le célèbre architecte Claude et non Charles, ainsi qu'il a été imprimé par erreur, Perrault. Voy. *Bulletin de la Montagne Sainte-Geneviève et ses abords*, t. I, p. 131). Et il est très possible que les pierres ainsi démontées pour la réfection du fond du chœur aient été jetées dans le trou le plus voisin à ce moment, qui se trouvait être en cet endroit.

Quelle que soit la provenance de ces morceaux de pierre sculptée, ils méritaient d'être recueillis.

L'un des membres de *La Montagne Sainte-Geneviève et ses abords*, M. Eug. Toulouze, qui a suivi le creusement de la fouille, alors qu'il n'était pas encore question d'acquisition de cet emplacement pour le compte de la ville de Paris, n'a pas laissé emporter les chapiteaux ainsi exhumés, et il les a acquis des ouvriers gravatiers, qui allaient les abandonner aux décharges (voyez page 5 ci-dessus).

L'incident est clos.

M. J. Périn informe la Commission que, par les soins du Comité des inscriptions parisiennes, une belle plaque en marbre vient d'être placée sur les bâtiments de la caserne de pompiers de la rue de Poissy.

Cette plaque porte l'inscription suivante :

RÉFECTOIRE DU COUVENT DES BERNARDINS
CONSTRUIT AU XIIIe SIÈCLE.

Le même membre fait hommage à la Commission d'un dessin à la plume exécuté par son fils, M. Louis Périn, représentant le réfectoire du couvent des Bernardins.

La Commission décide que des remerciements seront transmis à M. Louis Périn.

M. Jules Périn dépose, au nom de M. Saffroy, libraire au Pré-Saint-Gervais, qui en fait hommage à la Commission, deux *ex libris* des Lazaristes et une gravure représentant l'attaque du couvent de Saint-Lazare, le 13 juillet 1789, par le peuple armé.

Le château d'eau du Pré-Saint-Gervais, dont il a été parlé précédemment, portait les armoiries des Lazaristes.

Des remerciements seront adressés à M. Saffroy et les gravures transmises au musée Carnavalet.

M. Alfred Lamouroux annonce à la Commission qu'il a reçu de M. Louvard, chef du service d'Architecture du département de la Seine, une série de six photographies de Mazas et une série de douze photographies de Sainte-Pélagie.

La Commission décide de renvoyer ces photographies au musée Carnavalet et de transmettre ses remerciements à M. Louvard.

TRANSMISSION DES DÉCISIONS PRISES AU COURS DE LA DERNIÈRE SÉANCE.

M. le Président fait connaître à la Commission que les décisions prises à la dernière séance ont été transmises de la façon suivante :

A M. le Président du Comité des monuments historiques, le vœu tendant au classement du regard de la Lanterne.

A M. le Président du Comité des inscriptions parisiennes, le vœu tendant à indiquer sur les plaques commémoratives le lieu de naissance des personnes commémorées.

A M. Bouvard, directeur des services municipaux d'Architecture : 1° des remerciements au sujet de sa communication relative à la porte de la caserne de la rue de Sevigné ; 2° le vœu tendant à l'envoi au musée Carnavalet des ferrures, de la serrure et des bandeaux sculptés provenant de cette porte ; 3° le vœu tendant à obtenir le plan de la maison rue du Jour, n° 25 ; 4° la proposition tendant à prier MM. les architectes-voyers de vouloir bien faire avertir M. l'Inspecteur du musée Carnavalet des fouilles entreprises par les particuliers.

A M. Menant, directeur des Affaires municipales, le vœu signalant à l'Administration, comme pouvant être préjudiciable à l'hygiène publique, l'état d'abandon et de malpropreté des caveaux de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

A M. Defrance, directeur des Travaux, le vœu émis à nouveau et tendant à informer M. l'Inspecteur du musée Carnavalet des fouilles entreprises dans Paris.

Digitized by Google

A M. Quennec, directeur du Personnel, des remerciements pour le gardiennage de la tour de Jean-sans-Peur.

A M. Brown, chef du service des Beaux-arts : 1° le vœu tendant à signaler le mauvais état du tableau de Restout, « le Baptême du Christ », placé à l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet ; 2° le vœu tendant à la restauration des peintures d'Orsel situées dans l'église Notre-Dame-de-Lorette ; 3° le vœu tendant à placer le monument de Desaix dans un square ou sur une promenade publique.

A M. Blondel, architecte, des félicitations pour son travail relatif au regard du Pré-Saint-Gervais.

A. M. Rochet, architecte du Gouvernement, des remerciements pour l'offre, au musée Carnavalet, de deux rampes en fer forgé de style Louis XIV.

A MM. Launay, ingénieur en chef, Louis Périn, Gossin, Maurice Maire, Toulouze, Pérès, Levassor, Paul Flobert et *Corlieu*, des remerciements pour communications intéressantes ou hommages d'aquarelles et de photographies.

A M. Georges Cain, conservateur du musée Carnavalet, les nombreuses décisions concernant son service.

RAPPORT SUR LES RÉPONSES FAITES PAR LES MUNICIPALITÉS ÉTRANGÈRES (DES DIVERS ÉTATS D'EUROPE) A LA LETTRE DE M. LE PRÉFET DE LA SEINE LES INVITANT A FAIRE CONNAITRE LES MESURES PRISES PAR ELLES POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS ET RICHESSES D'ART (SUITE), PAR M. JULES PÉRIN, MEMBRE DE LA COMMISSION.

Messieurs,

Sur le renvoi qui a été fait par M. le préfet de la Seine à notre Commission du « Vieux Paris de nouvelles réponses adressées par les municipalités de Budapest et de Turin, réponses à la lettre de M. le préfet de la Seine, en date du mois de mars 1898, vous avez bien voulu me charger d'examiner ces documents afin de vous rendre compte de leur contenu dans une analyse sommaire (avant qu'ils soient classés, avec ceux précédemment reçus).

Budapest. — La municipalité de Budapest a adressé (par la voie diplomatique) à M. le Préfet de la Seine une lettre (publiée dans le procès-verbal de la séance du 10 novembre 1898), lettre qui fait connaitre : qu'elle affecte annuellement la somme de 2,000 à 4,000 florins aux fouilles d'*Aquineum*, ville romaine qui a été découverte à peu de distance de Budapest, et qu'une partie de cette somme est affectée à la publication intitulée : *Budapest. — Régiségü* (*Antiquités de Budapest*), publication annuelle.

La dernière livraison (1897) de cette publication était jointe à la lettre de la municipalité : elle contient de nombreuses reproductions d'objets antiques (cette publication pourrait être l'objet d'une étude spéciale .

Un musée archéologique recueillera les objets se rattachant à l'histoire de la capitale. Un crédit de 3,000 florins est affecté à l'acquisition de ces objets.

Une commission composée d'archéologues experts statue sur les questions intéressant l'archéologie de la ville.

Les fouilles s'effectuent sous la direction d'un délégué *ad hoc*.

Turin. — Sur la demande de renseignements adressées par la municipalité de Turin au « Bureau régional pour la conservation des monuments du Piémont et de la Ligurie », afin de lui permettre de répondre à la lettre de M. le Préfet de la Seine, le Bureau régional a fourni un mémoire qui fait connaitre l'organisation des services chargés de veiller à la conservation des édifices et à la découverte des antiquités. Cette organisation nous a paru devoir vous être exposée dans ses détails administratifs parce qu'elle nous initie aux mesures prises dans le royaume d'Italie, qui, plus que tout autre Etat, doit être attentif à recueillir les trésors d'art que lui a légués l'antiquité romaine et qu'il est jaloux de conserver. Le Bureau régional fait connaitre qu'il n'existe pas de commmission chargée spécialement d'étudier les restes de la vieille ville, mais que l'étude de ses antiquités s'est toujours faite, et assez couramment, de diverses manières, savoir :

1° Par l'Académie des sciences de Turin et par la Société locale d'archéologie et d'art, ainsi que par les fonctionnaires que l'Etat a nommés dans tout le royaume pour l'étude et la conservation des monuments. Quelques villes italiennes ont, d'ailleurs, des règlements spéciaux concernant la conservation de leurs monuments : les autres, comprenant presque toutes les administrations municipales, ont, par suite de la circulaire n° 96 du 29 juin 1892, émanant du Ministre de l'Instruction publique, adopté à cet effet dans leurs règlements édili-

Digitized by Google

taires ou de police urbaine trois articles suggérés par cette circulaire.

Les « inspecteurs régionaux des excavations et des monuments » (institués par décret du 28 mai 1875 et nommés par le ministre de l'Instruction publique, dans chaque arrondissement), dont les fonctions sont honorifiques, ont pour mission spéciale d'aviser le Ministre et les bureaux régionaux des faits concernant les découvertes d'antiquités ou la conservation des monuments dans leurs villes ou dans leurs arrondissements respectifs.

2° Par les Commissions conservatrices des monuments (instituées par décret du 5 mars 1876), dans chaque chef-lieu de province. Les membres de ces Commissions consultatives sont nommés par le ministère, par les conseils provinciaux respectifs et par les communes chefs-lieux de province. Elles se rassemblent ordinairement sur l'invitation du Préfet, qui les préside, et elles indiquent au ministère de l'Instruction publique les découvertes d'antiquités et les monuments qui méritent d'être conservés ou réparés; elles en étudient l'importance artistique et historique.

3° Par les bureaux régionaux pour la conservation des monuments (institués par décret du 28 juin 1891, et siégeant dans le chef-lieu de chaque région). Ces bureaux dépendent directement du ministère de l'Instruction publique, lequel leur confie l'étude et l'exécution des travaux de conservation et de restauration des monuments au moyen d'un personnel approprié.

4° Enfin par une Commission dite « Junte supérieure des Beaux-arts », corps consultatif composé de membres commis par le ministère même et par les artistes des diverses villes italiennes. Cette Junte se réunit ordinairement deux fois par an au ministère de l'Instruction publique pour donner son avis sur les plus importantes questions d'enseignement artistique et de conservation des monuments. Les règles qui fixent le fonctionnement de ce service sont établies par des circulaires spéciales adressées aux fonctionnaires susdits, mais spécialement aux bureaux régionaux, parce que c'est à eux qu'est confiée l'exécution des travaux. Ces circulaires étaient autrefois communiquées au moyen d'imprimés *ad hoc;* mais elles sont, maintenant, publiées dans le *Bulletin du ministère de l'Instruction publique* (dont nous pourrions demander que le service soit fait à la Bibliothèque municipale).

Le Bureau régional pour la conservation des monuments du Piémont et de la Ligurie donne ensuite les intéressants renseignements qui suivent :

« Les lois et décrets qui concernent la conservation des monuments, ainsi que l'exportation des objets d'art et d'antiquité, varient selon les régions. La législation qui réglait ce service dans les anciens États qui divisaient la Péninsule, avant la fondation du nouveau royaume d'Italie, étant toujours en vigueur, le *Recueil de ces lois, décrets et règlements* a été publié par les soins du ministère de l'Instruction publique (Rome, 1881, Salvinein, éditeur).

« Les fonds nécessaires aux frais de la conservation et de la restauration des monuments sont fournis : par le ministère de l'Instruction publique, auquel servent d'intermédiaires les bureaux régionaux, qui, à cet effet, reçoivent du ministère des Cultes et des économats régionaux pour les bénéfices vacants une dotation spéciale sur le fonds destiné au culte; par les provinces; par les municipalités; par les personnes morales et par les particuliers, tantôt associés et tantôt isolés. »

La conclusion, pour ce qui concerne la ville de Turin, de ce qui fait l'objet de la réponse que nous venons d'analyser, est que cette ville, comme chef-lieu de province et principale cité de la région piémontaise, est le siège :

a) D'une commission conservatrice des monuments;

b) D'un inspecteur régional pour les excavations d'antiquités;

c) D'un inspecteur régional pour les monuments;

d) D'un bureau régional pour la conservation des monuments.

En outre de la surveillance exercée, en ce qui concerne l'art et l'archéologie de la ville, par ces personnalités gouvernementales, l'administration municipale de Turin prend aussi le soin des monuments d'une manière qui lui est propre, par l'action de son bureau technique édilitaire, aidé parfois de commissions spéciales, nommées à cet effet : mais elle n'a pas toutefois de commission chargée seulemens de l'étude des restes de la vieille ville, « comme celle qui a été instituée par M. le Préfet de la Seine ».

Ainsi qu'on le voit, dans la ville de Turin comme dans toutes les autres villes de l'Italie, la conservation des antiquités et des édifices

Digitized by Google

anciens est assurée par un ensemble de mesures gouvernementales et municipales.

La Commission a entendu la lecture de ce rapport avec intérêt.

COMMUNICATIONS DE LA 1re SOUS-COMMISSION.

1° *Plaques indicatrices des noms de rues.*

M. le Président dit que la 1re Sous-commission propose de demander à l'Administration de donner des instructions pour que les agents chargés de mettre en place de nouvelles plaques indicatrices du nom des rues veillent à ne pas détériorer ni cacher inutilement les inscriptions anciennes.

2° *Proposition de M. Quentin-Bauchart tendant à la conservation d'une cheminée avec application de bronze, dépendant du salon dit de l'Impératrice au palais de l'Industrie.*

La 1re Sous-commission propose de renvoyer à l'Administration, avec avis favorable, afin de faire rentrer cette cheminée dans le magasin du musée Carnavalet.

M. Mareuse appuie la proposition de M. Quentin-Bauchart, adoptée par la 1re Sous-commission, et dit qu'il s'agit là d'une véritable œuvre d'art, qu'il y a avantage à faire rentrer dans un magasin de la Ville en attendant son utilisation.

Renvoyée à l'Administration.

Puits de la rue de l'Ave-Maria.

M. Victorien Sardou appelle l'attention de la Commission du Vieux Paris sur un ancien puits situé rue de l'Ave-Maria, qu'il a visité il y a quelque temps avec son collègue Jules Claretie, et qui est le dernier souvenir d'un théâtre installé par Molière dans le jeu de paume de la Croix-Noire.

Il ne reste plus que la margelle, mais ce vestige empêche d'oublier l'une des tentatives par lesquelles Molière essaya de sauver sa troupe et lui-même d'une série de désastres financiers.

Certainement ce puits, après avoir servi aux paumiers, fut utilisé aussi par les comédiens, qui venaient y refaire leur figure au sortir de la scène.

C'est le seul souvenir de l'ancienne salle du théâtre de Molière en cet endroit, et il semble qu'il y aurait lieu d'en recueillir et d'en fixer la trace.

La Commission remercie M. Sardou de sa communication et renvoie l'affaire pour rapport à la 1re Sous-commission.

Rapport de M. Laugier sur les monuments historiques non classés dont il y a lieu de proposer le classement ou, tout au moins, de signaler l'intérêt, pour assurer leur conservation.

M. Laugier expose qu'il a dressé une première liste des monuments historiques et archéologiques qu'il y aurait lieu de faire classer ou, tout au moins, de surveiller.

Cette liste, étendue par le nombre des articles, est présentée en bloc à la Commission, afin de préparer toutes propositions de méthodes, d'études ou de classement suivant le degré d'intérêt :

La *Banque de France*, ancien hôtel de Toulouse, ayant dépendu de l'hôtel de La Vrillière.

Le *Palais Royal.*

Le *Musée Dupuytren* ancien réfectoire des Cordeliers datant du xve siècle ; le cloître (xvne siècle) qui faisait autrefois partie de l'hôpital des *Cliniques* a disparu pour faire place aux nouveaux bâtiments de l'Ecole pratique de la Faculté de médecine.

L'*Imprimerie nationale* (ancien hôtel de Rohan), qu'il est indispensable de ne pas perdre de vue, et de signaler pour en faire une annexe nécessaire aux Archives nationales. Dans cet ancien hôtel tout spécialement : les *Chevaux à l'abreuvoir* de Le Lorrain, dont il a déjà été question et qu'il est du plus haut intérêt artistique de protéger.

M. Guiffrey dit à ce sujet qu'il a vu dernièrement cet admirable morceau d'art et qu'il y a lieu de regretter les déplorables constructions édifiées au-dessous, qui nuisent à l'harmonie de la composition et qui en compromettent la sécurité.

M. Laugier continue par :

L'*arc de triomphe de l'Étoile*, qui n'est pas classé, quoique les admirables morceaux de sculpture qui le décorent soient des œuvres reconnues de tout premier ordre. Certaines inscriptions même ne sont plus visibles.

Digitized by Google

L'*hôtel Montholon*, ancienne maison Sallandrouze (boulevard Montmartre), déjà signalé dans un rapport précédent.

L'*arbre de Jessé* de la rue des Prêcheurs, qui n'est plus maintenant qu'une épave, puisque la maison dont il était le poteau cornier est appelée à disparaître incessamment et que la Commission en a demandé le placement au Musée Carnavalet.

La *maison de Nicolas Flamel*, rue de Montmorency, 51, dont il importe de conserver le curieux linteau avec inscription gothique.

La *tour de Dagobert*, dans la rue Chanoinesse.

M. Victorien Sardou estime qu'il faudrait classer ce curieux vestige de la fin du xve siècle, si peu connu.

M. Alfred Lamouroux dit que cette tour a été visitée et examinée à nouveau il y a quelques jours par une délégation de la Commission du Vieux Paris.

La *place des Victoires*. Une servitude, datant du 27 novembre 1691, avait été établie sur les édifices de cette place construite sur les dessins de Jules Hardouin-Mansart et consistant en un cercle de maisons de même style architectural et de même hauteur.

La tourelle de la rue Hautefeuille (ancien hôtel de Fécamp), si élégante de style.

M. Formigé exprime la surprise qu'il éprouve de voir proposer aussi facilement le classement de tant de monuments; il faut tenir compte avant tout de l'obligation légale qui astreint au consentement de deux parties : l'Etat et les propriétaires; et l'on n'obtient que difficilement le consentement de ces derniers, pour lesquels le classement équivaut à une lourde servitude.

M. Jules Claretie ajoute que la Commission peut toujours demander le classement.

M. Quentin-Bauchart dit qu'il ne s'agit en ce moment que d'une liste, dans laquelle on fera un choix judicieux de l'urgence et du nombre des monuments pour des propositions fermes à formuler ultérieurement.

M. le Président ajoute que le but du travail de M. Laugier consiste à signaler ce qui mérite d'être classé. C'est une sorte de manière préalable de conservation.

M. Charles Normand, répondant à M. Formigé, dit que la Commission des monuments historiques a bien trouvé le moyen d'entrer en relations avec les propriétaires particuliers, dans de nombreux cas, et que l'on peut toujours essayer.

M. le Président communique une proposition que vient de faire M. Sardou et tendant à l'établissement par rang d'intérêt de la liste des monuments préparée par M. Laugier. De cette façon, le travail pourrait être entrepris méthodiquement.

M. Laugier continue la nomenclature par l'*hôtel de Sens*.

M. Bunel, à ce sujet, dit qu'il faudrait hâter la solution à prendre à l'égard de ce vieil hôtel, car un conflit vient d'éclater entre le propriétaire et le locataire actuel au sujet des gargouilles, qui jettent leurs eaux à l'extérieur et sont une cause de gêne pour le personnel occupé par le locataire. Il y a donc une extrême urgence à obtenir le classement si l'on veut sauver les gargouilles.

M. Georges Villain redoute que les servitudes créées par le classement ne soient un sérieux obstacle au consentement des propriétaires, en général. Ainsi, en ce qui concerne particulièrement le cas de la place des Victoires dont il a été question plus haut, il est certain que la restriction empêchant un propriétaire d'élever des maisons jusqu'à la hauteur ordinaire serait une charge énorme, en raison du prix du terrain sur ce point de la ville.

Dans un but identique à celui que la Commission du Vieux Paris poursuit aujourd'hui, la ville de Bruxelles a participé à la dépense et aux frais de la conservation de souvenirs historiques et archéologiques appartenant à des particuliers. En ce qui concerne l'*hôtel de Sens*, il y a lieu d'examiner si, par une participation, de proportion raisonnable, la Ville ne pourrait pas parvenir à sauver les intéressantes gargouilles, que le propriétaire pourrait être amené à couper, pour trancher le différend avec son locataire.

M. Bunel pense qu'il serait possible de conduire les eaux pluviales de manière à éviter leur chute à l'extérieur. Actuellement, c'est le seul monument de Paris qui se trouve dans ce cas; la Ville pourrait peut-être participer aux travaux de peu d'importance qui permettraient de rentrer les eaux à l'intérieur.

M. Formigé appuie cette combinaison en disant que le droit à la conservation commencerait déjà le jour où la Ville contribuerait au paiement des réparations.

Digitized by Google

M. le Président dit que ces observations se lient entre elles. Il y a lieu d'établir un ordre, déterminé par l'urgence et les conditions particulières, de classement des monuments signalés par M. Laugier; il y a lieu aussi de tenir grand compte des idées exposées par M. Georges Villain, qui permettront de donner une suite rationnelle aux propositions de la Commission.

M. Quentin-Bauchart propose alors d'ajouter l'*hôtel de Lauzun* à la liste présentée par M. Laugier au nom de la 1re Sous-commission.

M. le Président fait observer que le cas de l'hôtel Lauzun sort du cadre établi par le rapport de M. Laugier, puisqu'il s'agit, en l'espèce, d'une acquisition ferme.

M. Augé de Lassus dit qu'il y aurait lieu de faire une tentative auprès du propriétaire de l'hôtel de Sens en ce qui concerne le classement. Il ne semble pas que cette démarche ait été encore faite.

M le Président ajoute que la question de l'hôtel de Sens doit, vu l'urgence, primer toutes les autres.

En conséquence, la Commission émet le vœu tendant au classement de l'hôtel de Sens.

M. Gosselin-Lenôtre propose de reprendre en Commission le travail de M. Laugier et de dresser un tableau comprenant trois parties correspondant à la nature des propriétés :

1° Celles appartenant à l'Etat;

2° Celles appartenant à la Ville;

3° Celles appartenant à des particuliers.

Cette proposition est adoptée et renvoyée à la 1re Sous-commission pour exécution.

M. J. Périn fait la communication suivante sur l'église Saint-Hilaire-du-Mont :

L'église Saint-Hilaire-du-Mont, ses vestiges. — Cette église était située à l'angle de la rue du Mont-Saint-Hilaire (aujourd'hui rue de Lanneau) et de la rue des Sept-Voies (aujourd'hui rue Valette).

Elle a été décrite dans le procès-verbal de la vente (conservé en expédition originale par la fabrique de Saint-Etienne-du-Mont) qui en fut faite le 14 vendémiaire an IV (6 octobre 1795) (voir le *Bulletin de la Montagne Sainte-Geneviève et ses abords*, tome 1er, p. 129).

Cette église fut démolie peu après et son emplacement occupé par des maisons ou des cours particulières.

En 1840 (d'après MM. l'abbé Faudet et de Mas-Latrie), on voyait encore quelques restes de constructions, qui semblaient avoir appartenu à l'abside.

M. Charles Sellier a signalé à la 1re Sous-commission qu'il subsistait encore des vestiges de l'église Saint-Hilaire au n° 2 de la rue Valette, « dans la salle de billard d'un marchand de vin et dans la cuisine.

« On y remarque particulièrement, disait-il, de très beaux chapiteaux feuillagés de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe siècle.

« Au n° 4 de la même rue, chez un menuisier et dans la cour, on voit encore les restes de l'entre-colonnement de la nef. L'atelier de ce menuisier, qui est dans la cour, occupe l'emplacement d'une partie de l'ancien cimetière de cette église.

« Dans le bâtiment de la rue d'Écosse qui fait suite à la boutique du marchand de vin, on peut voir aussi un noyau d'escalier, dit noyau à corde, de la fin du XVe siècle. »

M. Sellier ajoutait : « Il se peut que ces restes, à peu près oubliés aujourd'hui, disparaissent un beau jour sans laisser la moindre trace. Aussi un plan géométral des lieux, accompagné de croquis représentant les susdits chapiteaux, pourrait être fait, notamment par l'architecte, M. Blondel, qui a dessiné le château d'eau du Pré-Saint-Gervais. »

Les membres de la 1re Sous-commission se sont transportés rue de Lanneau et rue Valette, où ils ont constaté avec intérêt l'existence de ces vestiges de l'ancienne église Saint-Hilaire-du-Mont, vestiges dont il leur a paru intéressant de faire prendre le relevé.

M. Charles Sellier ajoute qu'il doit la connaissance des restes de l'église Saint-Hilaire à M. Edmond Beaurepaire, son collègue de la Bibliothèque historique de la ville de Paris, avec qui il a visité ce monument.

Le renvoi à la 3e Sous-commission pour reproduction est ordonné.

COMMUNICATIONS DE LA 2e SOUS-COMMISSION.

M. Georges Villain, président, dit que la 2e Sous-commission s'occupe activement de la recherche du mur romano-mérovingien qui entourait la Cité.

Afin de pouvoir fixer définitivement sa configuration, la Sous-commission a pensé qu'il était nécessaire de fouiller sur plusieurs points

Digitized by Google

de l'île, et notamment dans le jardin de l'Archevêché et rue de la Colombe.

Les découvertes que l'on fera certainement dans ces fouilles, ajoutées à celles récemment faites par la Commission du Vieux-Paris, permettront de connaître à peu près exactement les parties sud-est et nord-est de Lutèce.

M. Georges Villain appuie particulièrement sur l'intérêt que présente pour la ville de Paris le repérage de ces antiques murailles de la Cité, dont il est longuement parlé dans le poème d'Abbon, le seul livre contemporain du siège de Paris par les Normands qui, à notre connaissance, en ait donné des détails précis.

M. Georges Villain ajoute que la première fouille à entreprendre, celle du jardin de l'Archevêché, serait faite sous la direction de M. Formigé, architecte des Promenades; celle de la rue de la Colombe serait dirigée par M. Boreux, ingénieur en chef de la Ville, étant bien entendu que toutes les trouvailles faites seraient destinées au musée Carnavalet.

M. Ch. Normand appuie la proposition de la 2e Sous-commission et ajoute qu'il est chargé de transmettre un vœu émis deux jours auparavant par la *Société des amis des monuments parisiens* et tendant à grouper aux Arènes, en un coin discret, les *fac simile* de tout ce que l'on y a trouvé; dans un hangar qui servirait en même temps d'abri en cas de pluie, on réunirait en outre les reproductions d'édifices étrangers similaires, qui permettent de comprendre le monument parisien et de lui restituer les parties absentes.

De son côté, la *Société de la Montagne Sainte-Geneviève* a émis un vœu qu'appuie le président.

M. Jules Périn, président du *Comité de la Montagne Sainte-Geneviève*, appuie chaudement la proposition de M. Ch. Normand, dont la réalisation ferait revivre ce coin un peu désert du 5e arrondissement.

M. Breuillé est du même avis que M. Ch. Normand, mais il voudrait qu'une large place y fût faite à la religion et à l'art païens de la Lutèce gallo-romaine.

M. Formigé dit que jadis le projet d'établissement d'un musée aux Arènes lui avait été demandé par l'Administration, mais que, en présence du crédit de 14,000 francs nécessaire pour sa réalisation, le projet avait été abandonné.

Tous les fragments et vestiges réunis à cet effet furent alors envoyés au musée Carnavalet.

M. Lampué pense que l'établissement d'un musée aux Arènes ne pourrait que nuire à ce vieux souvenir parisien, quelle que pourrait être l'habileté de l'architecte chargé de le construire.

M. Ch. Normand fait observer que, afin de se rendre au désir de M. Lampué, il propose que le musée soit excessivement restreint, et soit installé de façon à ne pas modifier l'aspect du monument, par exemple, dans un des coins du square.

M. Alfred Lamouroux dit qu'il est tout à fait opposé à l'éparpillement des richesses parisiennes appartenant à la Ville. Il estime que le musée Carnavalet, étant le musée municipal, doit contenir et recueillir tous les objets relatifs à Paris et à son histoire. Il ne comprendrait donc pas la création du musée spécial que l'on voudrait établir aux arènes.

M. G. Cain partage l'avis de M. Lamouroux, tout en constatant que le musée Carnavalet est absolument insuffisant pour contenir ce qui pourrait être trouvé dans l'avenir.

M. Victorien Sardou pense qu'il est beaucoup plus intéressant de laisser les vestiges des temps passés où ils se trouvent, quand ils n'y courent aucun danger, que de les transporter dans les musées.

M. Edgar Mareuse rappelle que la question s'est autrefois posée de la création de musées analogues, mais que le conservateur de Carnavalet de l'époque s'y est toujours opposé, voulant ainsi réserver pour le musée municipal tous les objets trouvés dans le sol parisien.

M. le Président estime que la Commission doit d'abord s'occuper de la proposition de la 2me Sous-commission relative à la fouille du jardin de l'Archevêché.

M. Lampué demande si l'intérêt qui s'attache à cette fouille est aussi grand que veut bien le dire M. Georges Villain.

M. Georges Villain répond qu'il s'agit de la restitution de l'histoire de Paris. Il s'agit de savoir, une fois pour toutes, comment Paris était fortifié. Il ajoute qu'Abbon, dans son poème, parle de guerres entre les Parisiens et les Danois, de murailles prises, de tours démolies; il estime qu'il serait particulièrement intéressant de préciser exactement le mur d'enceinte comme ont été précisées les enceintes de Philippe-Auguste et de Charles V,

Digitized by Google

et de savoir ce qu'était exactement le *castellum* des Parisiens.

M. Lampué demande à quelle somme se monterait le coût de cette fouille.

M. Georges Villain répond que le crédit nécessaire s'élèverait à environ 1,500 francs.

M. Alfred Lamouroux dit que jusqu'à présent les fouilles se sont faites un peu au hasard, tandis que pour cette fois les recherches seront faites sur des points fixés d'avance.

M. Georges Villain ajoute que les ordres seront donnés pour que le travail coûte le moins cher possible.

M. Gosselin-Lenôtre demande si rien n'a été trouvé, au point de vue de cette muraille, lors de la construction du Tribunal de commerce.

M. Ch. Normand répond que des débris de poutres de bois et de radeaux ont seuls été rencontrés.

La proposition de la 2e Sous-commission est adoptée.

M. J. Guiffrey dit qu'il doit être bien entendu que tout ce qui sera trouvé sera repéré sur plan.

Cette motion est adoptée.

M. le Président pense que la question de l'installation du musée de moulages aux Arènes ne semble pas suffisamment étudiée pour être discutée utilement; il propose de la renvoyer pour examen à la 1re Sous-commission.

M. Ch. Normand dit qu'à l'étranger, dans les grandes villes possédant des monuments anciens et particulièrement à Rome, on peut voir des musées semblables restituant ce qu'étaient ces monuments avec les détails les plus complets de leur construction et de leur décoration. Il ajoute qu'il serait à désirer que Paris pût en faire autant aux Arènes.

La proposition est renvoyée pour examen à la 1re Sous-commission.

M. Georges Villain, au nom de la 2e Sous-commission, propose d'émettre un vœu tendant à faire des fouilles dans le terrain situé en face du musée de Cluny, dès que ce terrain sera définitivement remis à la Ville.

M. J. Périn se joint à son collègue et dit qu'il y a lieu de saisir l'occasion qui s'offre de sonder ce terrain, si voisin des hermes, avant de le remblayer pour toujours.

Cette proposition est adoptée.

M. Formigé fait remarquer à ce sujet qu'un crédit sera nécessaire pour l'exécution de ce travail.

M. le Président répond qu'il ne s'agit que d'une décision de principe.

M. Georges Villain, continuant ses communications au nom de la 2e Sous-commission, fait remarquer combien, en raison des nombreux travaux entrepris dans Paris, le moment est favorable pour faire des recherches sur le sol et dans le sous-sol de la ville. Il ajoute que, pour tirer de ces travaux tous les enseignements qu'ils comportent, la 2e Sous-commission a pensé qu'il serait utile de mettre temporairement à sa disposition un technicien expérimenté qui serait chargé, sous la direction de Carnavalet et particulièrement de M. Ch. Sellier, inspecteur des fouilles, du repérage de ces travaux et de l'analyse des terrains remués. Ce fonctionnaire, qui serait détaché pour un an ou dix-huit mois de son service, serait bien entendu emprunté à l'Administration de la Ville.

M. Defrance pense qu'il serait utile de prendre un contrôleur des Mines. Ces agents ont l'expérience et les connaissances nécessaires pour remplir le but indiqué par M. Villain. Toutes les facilités lui seraient d'ailleurs données par les ingénieurs de la Ville pour l'exécution du mandat que lui confierait la Commission.

M. Georges Villain dit que ce service devra être rapidement organisé, car les travaux sont activement poussés dans Paris. Il ajoute que la Compagnie d'Orléans s'est mise très gracieusement à la disposition de la Commission municipale du « Vieux Paris », pour toutes les recherches qu'elle voudrait faire. Un travail considérable et des plus intéressants a déjà été envoyé à ce sujet par M. l'Ingénieur de la Brosse à M. Alfred Lamouroux, vice-président.

Le technicien que demande la 2e Sous-commission devra faire un travail analogue pour tous les points fouillés du sol de Paris, mais plus complet encore.

M. Augé de Lassus estime que l'occasion est unique pour connaître le sol et le sous-sol de Paris, et qu'il faut se hâter d'en profiter.

M. Alfred Lamouroux appuie la propo-

Digitized by Google

sition de la 2e Sous-commission; il dit que l'état d'avancement des travaux devra être relevé tous les jours et qu'un rapport quotidien devra être rédigé avec les indications de toutes natures qui pourront surgir. Il rend hommage à la Compagnie d'Orléans pour le travail si intéressant qu'elle a bien voulu lui faire parvenir et dont a parlé M. Georges Villain.

Il ajoute que cette Compagnie a accompli au quai d'Orsay un véritable tour de force en étendant les fouilles de la tranchée sous la maison du coin de la rue du Bac, maison qui est restée pour ainsi dire suspendue en l'air, soutenue seulement sur ses étais.

La proposition de la 2e Sous-commission, présentée par M. Georges Villain, est adoptée à l'unanimité.

Il est entendu que M. Georges Villain saisira lui-même le Conseil municipal du vœu adopté.

La Commission décide que des remerciements seront adressés à M. de la Brosse, ingénieur de la Compagnie d'Orléans, pour son remarquable travail.

M. Charles Sellier donne lecture du rapport suivant relativement aux fouilles exécutées dans Paris :

Sondages exécutés sur les berges de la rive gauche de la Seine par la Compagnie d'Orléans.

Conformément au désir exprimé par la 2e Sous-commission, l'ingénieur de la Compagnie d'Orléans, M. de la Brosse, a adressé, à M. le docteur Alfred Lamouroux, un dessin figurant les divers sondages exécutés par la Compagnie d'Orléans le long des quais de la rive gauche de la Seine, entre la place Valhubert et le pont de Solférino, et il y a joint un plan d'ensemble indiquant la position de ces divers sondages.

Ces pièces constituant une somme d'informations nouvelles relativement à l'étude du sol parisien, il a été jugé utile, pour les travaux de la Commission, de vous présenter un compte rendu des résultats qui y sont consignés.

Les sondages dont il s'agit sont au nombre de 15 ; ils ont été pratiqués au pied des murs des quais, c'est-à-dire sur les berges ou bas ports de la Seine. Deux sondages supplémentaires ont été faits dans les caves de l'immeuble n° 1 du quai d'Orsay.

Sur le plan et les coupes produits par M. de la Brosse, le repérage topographique de ces sondages est établi suivant le kilométrage du prolongement de la ligne d'Orléans au quai d'Orsay, dont le point zéro d'origine ou de départ est indiqué sur la ligne de façade de la tête de l'ancienne gare de Paris vers Orléans.

Le sondage n° 1, situé à 160 mètres en aval du pont d'Austerlitz, a été ouvert à la cote 32 m. 53 c., sur 12 m. 28 c. de profondeur. Il présente tout d'abord 4 m. 48 c. de remblais; puis, 1 m. 90 c. de glaise plastique dure avec de légères traces de tourbe, 0 m. 70 c. de glaise grise sableuse molle; puis, 1 mètre de glaise avec traces très accentuées de tourbe dont le lit inférieur, coté 24 m. 45 c., correspond à peu près au niveau des plus basses eaux, c'est-à-dire à l'étiage du pont de la Tournelle : immédiatement après, viennent 3 mètres de sable et 1 m. 20 c. de calcaire chlorité.

Le sondage n° 2, à 150 mètres plus loin que le précédent, mesure 12 m. 18 c. de profondeur et a été ouvert à la cote de 33 m. 37 c. Il traverse d'abord 3 m. 23 c. de remblais, puis 3 m. 10 c. d'argile ordinaire ou terre à brique, pour atteindre une couche de glaise avec traces accentuées de tourbe de 1 m. 15 c. d'épaisseur ; immédiatement au-dessous se trouve de la tourbe pure sur 1 m. 10 c. d'épaisseur, puis une masse de sable de 2 m. 85 c.

Tout auprès du bâtiment des moulins de Corbeil, se trouve le sondage n° 3, à 450 mètres en aval du pont d'Austerlitz. Il a 10 m. 72 c. de profondeur et a été ouvert à la cote 33 m. 27 c.; il traverse d'abord 2 m. 72 c. de remblais, puis 2 m. 60 c. d'argile sableuse ordinaire ou terre à brique, puis 1 m. 40 c. de glaise plastique dure, 0 m. 80 c. de glaise tourbeuse grise, à la partie inférieure de laquelle, c'est-à-dire à la cote 25 m. 60 c., on rencontre du bois en décomposition sur 0 m. 15 c. d'épaisseur; viennent ensuite 0 m. 70 c. d'argile coquillée et silex noir, 1 m. 20 c. de sable, puis une sorte de calcaire verdâtre chlorité, en deux couches séparées par 0 m. 40 c. de marne verdâtre sableuse.

Le sondage n° 4, situé à 60 mètres en amont du pont de Sully, a été ouvert à la cote 30 m. 72 c.; il a 5 m. 42 c. de profondeur, dont 2 m. 30 c. de remblais et 3 m. 12 m. de sable et gravier.

Entre le pont de Sully et le Petit-Pont, il n'a pas été fait de sondage.

Digitized by Google

Le sondage n° 5, à 130 mètres en amont du pont Saint-Michel, et le sondage n° 6, à 98 mètres plus loin, ouverts tous deux à la cote moyenne de 30 m. 17 c. et descendus à 6 m. 85 c. de profondeur, traversent une masse de remblais de 4 m. 70 c. pour atteindre le sable à la cote moyenne de 25 m. 47 c.

Les sondages n°s 8 et 9, situés, l'un à 50 mètres en aval du pont Saint-Michel et l'autre à 130 mètres plus loin, ont été ouverts à la cote moyenne de 30 m. 15 c.; ils descendent, le premier à 8 m. 50 c. de profondeur et le second à 7 m. 80 c., et traversent en moyenne chacun 4 m. 20 c. de remblais de sable et gravier avant d'atteindre le bon sable.

Au n° 10, à 8 mètres en aval du pont Neuf, le sondage, ouvert à la cote 30 m. 57 c., traverse 4 mètres de remblais de sable et gravier pour s'arrêter sur un fond de sable fin fluant.

Au n° 11, à 62 mètres en amont du pont des Arts, le sondage, ouvert à la cote 30 m. 02 c., franchit 2 m. 60 c. de remblais de sable et gravier, après lesquels il traverse 2 m. 25 c. de sable fin fluant pour s'arrêter sur la tête d'un gros pieu en bois de chêne.

Au n° 12, à 34 mètres plus loin que le précédent, le sondage n'a que 3 m. 05 c. de profondeur et ne traverse que des remblais de sable et gravier.

Au n° 13, à 80 mètres en amont du pont Royal, le sondage, ouvert à la cote 29 m. 36 c., traverse d'abord 3 m. 60 c. de remblais de sable et gravier pour atteindre le sable et le franchir jusqu'à la cote 20 m. 86 c., où se trouve 0 m. 40 c. de galets.

Au n° 14, à 110 mètres en aval du pont Royal, le sondage, ouvert à la cote 30 m. 24 c., descend jusqu'à 9 m. 35 c. de profondeur après avoir franchi 5 m. 75 c. de remblais de sable et gravier, 2 m. 40 c. de sable et gravier, 0 m. 90 c. de calcaire tendre et 0 m. 70 c. de sable et gravier.

Au n° 15, devant la rue de Bellechasse, le sondage, ouvert à la cote 30 m. 03 c., descend jusqu'à 8 m. 57 c. de profondeur après avoir traversé 2 m. 07 c. de remblais de sable et gravier, 1 m. 30 c. de sable argileux et 5 m. 20 c. de sable et gravier commençant à la cote 26 m. 66 c.

Des deux sondages ouverts dans les caves de l'immeuble n° 1 du quai d'Orsay, il suffit de mentionner le plus profond; ouvert à la cote 31 m. 40 c., celui-ci atteint 10 m. 50 c. de profondeur après avoir franchi 2 m. 70 c. de remblais, 1 mètre de terre sableuse et, pour le surplus, une masse de sable assez fin, ordinaire, alternée à la partie inférieure d'un petit banc de calcaire tendre de 0 m. 50 c. et une faible couche de marne de 0 m. 15 c. d'épaisseur.

En résumé, on voit que, sur les berges de la rive gauche de la Seine, le terrain solide, c'est-à-dire le sable, se rencontre en général immédiatement au-dessous d'une hauteur de remblais variant de 3 à 5 mètres. La glaise, l'argile tourbeuse et même la tourbe ne se sont guère présentées qu'au quai Saint-Bernard, précédant le sable, sur une masse totale mesurant 4 à 6 mètres de haut.

Fouilles de l'égout de la rue Chénier.

Suivant quelque notes recueillies sur place et produites par M. Bigorgne, conducteur des travaux de la ville de Paris, les fouilles de l'égout de la rue Chénier ont fourni les indications suivantes :

La tranchée de cet égout, à son origine, vis-à-vis la rue Sainte-Foix, a été descendue à la cote d'altitude d'environ 33 mètres, c'est-à-dire à 3 m. 50 c. au-dessous du niveau actuel du pavé de la rue. Au fond de la fouille, on a trouvé, en ce point, le bon sol, c'est-à-dire le sable, sur 0 m. 30 c. de hauteur. Ce sable se perd à 5 ou 6 mètres plus loin en allant vers la rue d'Aboukir.

A l'extrémité de cet égout, à la rencontre de la rue de Cléry, le fond de la tranchée se trouve à la cote 36 m. 10 c., tandis que le dessus du pavé est à la cote 41 m. 75 c. Là, tout est en remblais de terre, mais sans gravois; aucune substruction ancienne n'y a été rencontrée. On sait qu'on se trouve en ce point à mi-côte de l'ancienne butte de Bonne-Nouvelle, appelée jadis Butte des gravois, vieille gibbosité factice du sol parisien, formée par l'amas de dépôts successifs de détritus de toutes sortes rejetés naguère de la ville en cet endroit.

Le puits de la rue Secrétan.

Il y a quelques jours, des journaux ont appelé notre attention sur un puits récemment découvert dans les fouilles exécutées dans un terrain situé rue Secrétan entre les n°s 52 et 72 pour la construction d'une école israélite. Au dire de ces journaux, on aurait trouvé scellées à la partie inférieure de ce puits des barres de fer, des lames tranchantes et des

Digitized by Google

pointes de fer, où l'on voyait encore suspendus des ossements humains. Ce puits, prétendait-on, aurait servi de charnier au gibet de Montfaucon qu'on affirmait aussi avoir jadis existé dans ces parages.

Nous nous sommes donc rendu aussitôt sur place pour faire les constatations nécessaires; d'après les informations que nous y avons recueillies, rien ne nous a paru justifier les racontars en question et pour plus de sûreté nous nous sommes empressé de nous renseigner auprès de M. Lucien Hesse, l'architecte de ladite école, qui eut l'obligeance de répondre à nos questions par la lettre suivante :

« Paris, le 6 décembre 1898.

« Monsieur l'Inspecteur, j'ai l'honneur de « vous adresser les quelques renseignements « que vous avez bien voulu me demander au « sujet du puits (plus fameux qu'il ne mérite) « de la rue Secrétan.

« C'est le hasard seul qui m'a fait découvrir « ce puits, car rien au service des Carrières « ou autres n'indique sa présence. J'ai pensé « tout d'abord me trouver en face d'un puits « à extraction de carrière et c'est dans cette « idée que j'en ai commencé le déblaiement, « espérant me renseigner ainsi d'une façon « absolue sur le genre d'exploitation des an- « ciennes carrières des Buttes-Chaumont.

« Je suis arrivé ainsi à une profondeur de « 45 mètres sans rencontrer ni galeries ni « poches et, par conséquent, aucun indice « pouvant confirmer ma première hypothèse.

« Tout me porte à croire que ce puits est un « ancien puits à eau, quoique l'idée d'établir « un puits à eau à une telle altitude semble « un peu bizarre, ou un ancien puits d'études « établi au début des exploitations pour se « rendre compte de la valeur des différentes « couches. Telle est, à présent, mon opi- « nion.

« Ce puits est maçonné sur une profondeur « de 21 mètres et se poursuit ensuite à travers « la masse. Je puis vous assurer qu'il n'y « avait aucunes barres de fer entrecroisées le « traversant diamétralement. Les quelques « débris retirés ne présentaient aucun intérêt « et, là où quelques imaginations très vives « ont cru trouver des lames tranchantes, des « crochets meurtriers et même des ossements, « je n'ai vu, quant à moi, que les débris ordi- « naires que l'on envoie aux décharges pu- « bliques.

« Je joins à ma lettre un petit plan vous « indiquant la position exacte de ce puits.

« Signé : L. Hesse. »

La communication si bienveillante de M. Hesse n'a donc fait que confirmer nos conjectures. Le puits en question a bien la profondeur indiquée et mesure environ 2 m. 20 c. de diamètre; muraillé sur 21 mètres dans sa partie supérieure, il franchit 24 mètres dans la masse gypseuse traversée ici par deux assez minces couches de marne. Ce puits était remblayé par des décombres de toutes natures, gravois, débris de briques, pavés, etc. Suivant toute probabilité c'était un puits à eau, tari par suite des issues ou fissures provoquées par les exploitations plâtrières des environs.

Quoi qu'il en soit, la légende lugubre dont ce puits paraît quelque peu hanté provient assurément du nom de l'impasse qui se trouve actuellement à hauteur de ce puits, de l'autre côté de la rue Secrétan, laquelle rue n'est autre qu'un ancien chemin rectifié, sur lequel s'ouvrait ladite impasse pour aboutir à l'ancienne voirie de Montfaucon, dépotoir célèbre par le bain inopiné, mais très odorant, qu'y prit un escadron de Cosaques, le 30 mars 1814.

Or, au siècle dernier, et jusqu'à la Révolution, c'est là même que se dressaient les fourches patibulaires de Montfaucon, qui y avaient été transférées de leur emplacement primitif intra-muros, en 1760; mais on n'y pendit plus. Le gibet royal resta là comme un symbole de la haute justice du trône, et l'on ne fit plus qu'enterrer à son ombre les suppliciés de la place de Grève, jusqu'à ce qu'en 1790 les cimetières de la ville leur furent ouverts. A dater de cette époque le cimetière de Montfaucon devint une voirie. A présent la voirie n'existe plus. Mais où sont les... roses d'antan ?

Tandis que de l'autre côté de la rue Secrétan, à l'endroit où les fouilles des fondations de l'école ont amené la découverte du puits en question, les plans du temps de Louis-Philippe nous montrent un groupe assez important de bâtiments affectés à l'exploitation d'une briqueterie. Si l'on se reporte enfin au siècle dernier, on voyait, d'après le plan de Roussel de 1730, sur l'arrière-croupe de la butte Chaumont qui borne l'horizon de ce côté, quatre moulins à vent virer pittoresquement : le moulin Maquereau, le Vieux Moulin, la Carrosse et la Tour-Chaumont, dont les ailes semblaient faire la nique au gibet de Montfaucon.

Aujourd'hui, les maisons de la rue Bolivar et la pauvre et moderne église Saint-Georges ont pris la place des vieux moulins et le sou-

Digitized by Google

venir de Montfaucon n'est plus qu'une vague légende.

Fouilles du Métropolitain.

Les fouilles du Métropolitain sont attaquées, depuis environ quinze jours, aux deux extrémités de Paris et n'ont pas encore amené de découvertes importantes.

Place de la Bastille, on rencontre déjà des substructions de l'ancienne forteresse; dans les remblais qui les recouvrent, quelques menus objets ont été recueillis, notamment une boucle d'oreille en or trouvée vis-à-vis le n° 1 de la place, à 1 mètres de profondeur, dans la fouille du piédroit de gauche ; on peut à la marque poinçonnée de ce bijou le faire dater de la fin du XVIIIe siècle.

Place de la Concorde, à gauche du groupe de droite des chevaux de Marly, on a mis à jour des pilastres à refends et à bossages du revêtement en maçonnerie du fossé qui entourait autrefois la place, conformément aux dessins de l'architecte Gabriel.

Dans le puits de service creusé en face du ministère de la Marine, on a rencontré de l'eau en abondance à environ 4 mètres de profondeur.

COMMUNICATIONS DE LA 3e SOUS-COMMISSION.

M. Edouard Detaille, président de la 3e Sous-commission, propose l'acquisition de deux tableaux représentant l'hôtel du Haume, 5, rue Pirouette, par M. Richomme.

Le même membre propose également l'acquisition d'une aquarelle et de deux dessins représentant la maison de la rue du Jour, n° 25, par M. Bourgoin.

Ces propositions sont adoptées.

M. G. Cain annonce que l'exécution des photographies représentant les modifications des quais de la Seine est en très bonne voie ainsi que les diverses reproductions demandées par la Commission.

M. Alfred Lamouroux demande qu'une photographie soit prise de la tour de Dagobert située rue Chanoinesse.

M. Tesson fait remarquer qu'une aquarelle en a dernièrement été acquise.

M. G. Cain répond que la photographie de cette tour pourrait être prise d'un autre point.

La proposition de M. Alfred Lamouroux est adoptée.

Le même membre propose également la reproduction architecturale de ce qui reste de la chapelle de Saint-Aignan, située rue des Ursins, n° 19.

M. Victorien Sardou propose la reproduction de la cour sans arbres de Sainte-Pélagie.

Ces propositions sont adoptées.

M. Lucien Lambeau signale à la 3e Sous-commission des spécimens de motifs sculptés décorant d'anciennes maisons parisiennes, dont la reproduction pourrait être faite pour le portefeuille du musée Carnavalet :

Rue Quincampoix n° 91. — Porte cochère paraissant dater du commencement du XVIIe siècle.

Cette porte, qui appartient à une des plus anciennes maisons de la rue, est ornée, au milieu de chaque vantail, de deux têtes de lion d'un puissant relief, avec heurtoir et anneau en fer. Le haut des vantaux est décoré de palmes avec rubans et guirlandes; l'imposte est composée de deux quarts de cercle en fer forgé d'un dessin très compact et établie avec des matériaux de grosse dimension; elle est bordée de guirlandes très épaisses, sculptées dans le bois.

Rue Quincampoix n° 36. — Une porte cochère massive, ornée de sculptures en haut relief se composant de têtes de femme taillées en plein bois et de motifs de sculpture datant du XVIIe siècle. Le travail, quoique fruste et grossier, n'est pas dépourvu de caractère. Les impostes sont garnies de lourdes ferrures en forme de *fauchard*.

Rue Quincampoix n° 34. — Il serait intéressant de reproduire par le dessin l'imposte d'une porte cochère située à cette adresse. Cette imposte, demi-circulaire, se compose de trois motifs en fer forgé d'un curieux modèle : une rosace, dans le milieu, flanquée de deux quarts de cercle. Ces trois motifs sont encadrés d'une guirlande en bois finement sculptée.

Digitized by Google

Rue Quincampoix n° 14. — Une porte cochère d'un pur et délicat dessin de style Louis XV. Cette porte est ornée des attributs de la Musique sculptés dans des écussons de genre *rocaille*.

Le dessus de cette porte est formé d'une baie en maçonnerie avec une clef très importante figurant une tête de jeune femme enguirlandée de roses et placée dans une coquille. La fenêtre, avec appui en fer forgé, située au milieu de cette baie, est entourée de fines sculptures. La maison est d'ailleurs un intéressant échantillon de construction Louis XV; elle possède un bel escalier en fer forgé avec un départ très curieux et très original.

Rue Quincampoix n° 10. — Une autre maison de style Louis XV, non moins intéressante que la précédente et possédant une porte cochère de grande dimension finement sculptée. Le portail, de refend, est orné d'une clef représentant une tête de Bacchus au milieu d'une coquille. Faisant pendant à cette porte se trouve une baie également de refend avec clef sculptée ornée d'une tête de femme, guirlandes et coquille. Cette maison renferme également une belle rampe en fer forgé d'un gracieux dessin et d'un modèle assez rare. On y voit aussi, dans la cour, une imposte en fer, d'une grande importance et d'un dessin compliqué.

Rue Saint-Martin n° 85. — Dans le fond de la cour, au-dessus de la porte d'un corridor, on peut voir une sorte de grille en fer forgé du plus curieux travail. Ce morceau de ferronnerie, que l'on est quelque peu surpris de trouver là, est formé de branches, de feuilles, de fleurs et de rinceaux; le tout, d'un travail très délicat et très soigné, paraît dater du XVIIIe siècle. Il serait intéressant d'en faire prendre au moins une photographie.

Rue Vieille-du-Temple, 110. — Dans l'ancien hôtel d'Epernon, qu'a bien voulu nous signaler M. Fernoux, architecte, se voit, dans le jardin, au fond de la première cour, au-dessous d'un bâtiment porté sur un encorbellement d'une belle hardiesse, un important motif sculpté comportant une coquille, avec, au centre, une tête de méduse; le tout entouré de dauphins et d'herbes marines. Ce spécimen de la sculpture décorative du commencement du XVIIIe siècle est surmonté d'une tête de faune qui forme mascaron à la pointe de l'encorbellement.

La reproduction devrait comprendre non seulement le motif sculpté, mais aussi l'aile toute entière de ce bâtiment.

L'hôtel d'Epernon renferme également une rampe d'escalier en fer forgé d'un merveilleux travail conçu dans le goût de la Régence. Le départ, de forme contournée, représente une tête de femme ailée, martelée en ronde bosse dans le fer massif. La rampe d'un dessin très chargé contient, au milieu des étages, des médaillons avec anagrammes dans lesquels on remarque les lettres E. B.; de plus petits médaillons flanquent les grands et contiennent les deux L croisés de Louis XIV.

Une reproduction de cette rampe serait du plus grand intérêt.

Nous signalerons encore la porte cochère de cet hôtel, qui est probablement, avec celle de l'hôtel Amelot de Buzeuil, situé dans la même rue, une des plus belles de Paris. Les parties du haut représentent, sculptées en un fort relief, les figures de Mars et de Bellone assises sur des nuages, entourées des attributs de la Guerre et conçues dans le style pompeux de cette époque. Deux têtes casquées de guerriers barbus commandent chacun des vantaux et les ornements divers qui les décorent de leur fine sculpture empruntent au chêne ses feuilles et ses fruits. Cette porte a évidemment été construite pour fermer la demeure d'un soldat.

Si la reproduction en était ordonnée par la 3e Sous-commission, elle devrait comprendre le portail de pierre avec ses deux consoles d'un très délicat dessin.

Nous trouvons dans l'ouvrage de M. le comte d'Aucourt, sur les hôtels de Paris, la notice suivante pour l'hôtel d'Epernon :

Caumartin. — D'Epernon, 1713. — Du Tillet de la Boussière, 1728. — De Montriblout, 1812.

Le portail de la cour du Dragon. — La presse, cette si utile collaboratrice de la Commission du « Vieux Paris », a annoncé la disparition prochaine de cette cour et aussi de son portail monumental, bien connu des Parisiens.

Les services de la Ville n'ont encore, à la vérité, connaissance d'aucun projet de ce genre; mais il n'est pas difficile de se rendre compte que fatalement ces constructions, édifiées pour des besoins autres que ceux des temps actuels, seront, tôt ou tard, remplacées par ce que l'on appelle la maison de rapport.

Les curieux et les amateurs des vieux aspects parisiens regretteront la disparition de cet élégant portail, spécimen de la construction au XVIIIe siècle; ils penseront peut-être,

Digitized by Google

quand il aura disparu, qu'il n'eût pas été indigne d'un architecte de conserver, en une sorte de *placage*, dans la façade de la maison qui s'élèvera sans doute en cet endroit, et tout en tenant compte, bien entendu, des nécessités de la construction moderne, cet échantillon de l'architecture du siècle passé.

Quoi qu'il en soit, et sans trop préjuger de l'avenir de ce vieux coin de Paris, la 3e Sous-commission estimera certainement avec nous qu'il est assez intéressant pour mériter une minutieuse reproduction.

Les projets de reproduction présentés par M. Lucien Lambeau sont renvoyés à la 3e Sous-commission.

M. Charles Normand rappelle qu'il a annoncé jadis à la Commission du Vieux Paris la constitution du Comité du « Vieux Lyon », institué sur le modèle de celui créé dans la capitale.

M. Charles Normand est heureux de signaler aujourd'hui que l'institution à Paris, créée par la volonté du Conseil municipal et de M. le Préfet, vient d'être également imitée par la municipalité de la ville de Boulogne-sur-Mer. Elle se propose de traiter avec des soins particuliers les monuments de cette ville, et de diriger scientifiquement les fouilles et découvertes.

Dès qu'il aura des informations suffisantes, M. Charles Normand fera connaitre cette organisation dans l'*Ami des monuments et des arts*.

La séance est levée à six heures et demie.

70. — Imprimerie municipale, Hôtel de Ville. — 1899.

Digitized by Google

Digitized by Google

PLANCHE 1 _

S _

LLESTINS

SC

VIIe SIÈCLE _

Architecte soussigné 3e Section
15 Novembre 1898

Digitized by Google

Digitized by Google

PLANCHE 2

PE DU 2e PALIER

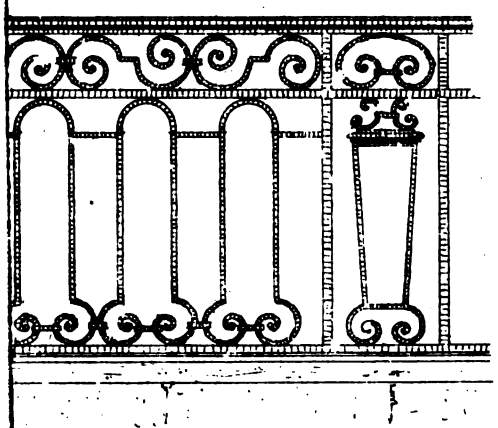

RIVÉE PALIER DU 1er ETAGE.

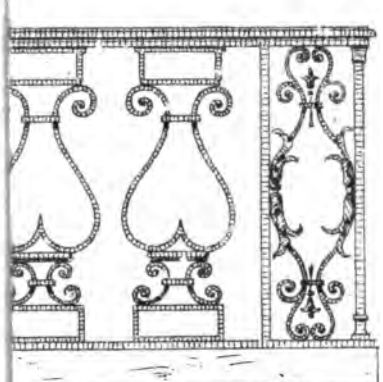

Relevé par l'Architecte soussigné

Paris le 15 Novembre 1898.

Eu Aulson

Imp. Berthaud frères 1 Rue Belleford

Digitized by Google

Digitized by Google

INDEX ALPHABÉTIQUE

Nota. — Les chiffres romains indiquent les numéros d'ordre des procès-verbaux.

Académie de médecine (Déménagement de l'), III, p. 5, 6.
Acquisition d'aquarelles et de peintures, III, p. 27, 28; IV, p. 21; V, p. 35; VI, p. 21; VII, p. 30; VIII, p. 25; IX, p. 17; — de photographies; III, p. 27, 28; V, p. 35; VI, p. 21; VII, p. 30.

Affiches électorales sur les monuments, IV, p. 23.

Antiquités gallo-romaines, I, p. 5; II, p. 9, 10; VIII, p. 24.

Aqueduc de Belleville, VII, p. 8, 9, 14; — romain de Chaillot, VIII, p. 4.
Arbre de Jessé, VII, p. 6; IX, p. 10.

Arc de l'Étoile, IX, p. 9.

Arènes de la rue Monge, II, p. 2.

Argout (d'), I, p. 3.

Armoiries des Budé, VIII, p. 25; — de Guillaume Le Sueur, VIII, p. 25; — d'Antoine Le Viste, V, p. 5; — du regard de la Roquette, VII, p. 13.

Arsenal, VII, p. 3.

Auberge du Cheval blanc, II, p. 4.

Autel à Bacchus, V, p. 36.

Auteuil-Passy (Histoire d'), III, p. 7.

Balcons, rue Croix-des-Petits-Champs, n° 83, VIII, p. 28; — rue François-Miron, n° 82, VIII, p. 27; — rue du Grenier-Saint-Lazare, n°s 4 et 5, VI, p. 17; — rue Saint-Antoine, n° 88, VIII, p. 27; — de l'hôtel de la Trémouille, IV, p. 22.

Balustres d'escaliers de la rue Galande, n°s 50 et 46, III, p. 23.

Banque de France, IX, p. 9.

Baqueville (Jean de), échevin, VII, p. 14.

Bassin de l'Arsenal, VII, p. 4.

Bastille (Prise de la), IV, p. 15; — (Vestiges de la), IX, p. 17.

Béthune (Marquis de), VIII, p. 11.

Bibliothèque de la Ville, VII, p. 3.

Bièvre, III, p. 2; V, p. 26; — (Ancienne galerie de dérivation de la), VIII, p. 23.

Blondel (François), architecte, VII, p. 18.

Boiseries sculptées, rue de Grenelle, n° 52, VI, p. 13; — rue de Varenne, n° 7, VI, p. 14; VII, p. 5.

Bombarde du XIV° siècle, IV, p. 19.

Bon Boulogne, VI, p. 12.

Bontemps, premier valet de chambre de Louis XIV, VIII, p. 5, 6; — (Louis), VIII, p. 6.

Boucle d'oreille du XVIII° siècle, IX, p. 17.

Boucot (Claude), VII, p. 15; — (Nicolas), VII, p. 15.

Boulevard de la Bastille, VII, p. 3, 4; — de la Contrescarpe, VII, p. 3.

Bronze gallo-romain, VI, p. 22.

Budapest (Communication de la ville de), IX, p. 7; — (Travaux archéologiques de), VIII, p. 7.

Bullet (Pierre), architecte, VII, p. 18.

Cabaret du « Château-Rouge », III, p. 23.

Canal Saint-Martin, VII, p. 4.

Carrières du faubourg Saint-Jacques, I, p. 7; — des environs de Paris, III, p. 15.

Carte géologique de Paris et des environs, III, p. 11; IV, p. 23; V, p. 13; — d'identité des membres de la Commission, II, p. 3.

Digitized by Google

Caserne des Célestins (Ancienne), v, p. 2; — de gendarmerie des Minimes, viii, p. 22.

Catalogues des musées, iv, p. 15; v, p. 23; vii, p. 2.

Caveaux de l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, viii, p. 11, 12.

Céramique gallo-romaine, vi, p. 22; — du moyen-âge, vi, p. 22; — parisienne du xiiie siècle, iii, p. 6; iv, p. 10, 11.

Cercueils mérovingien en pierre, vii, p. 20; — en plâtre, ii, p. 3, 7, 8; viii, p. 6; — du prieuré de Sainte-Catherine, vi, p. 19.

Chamousset (Piarron de), viii, p. 11.

Chapelle des Enfants-Rouges, iv, p. 7; v, p. 21; — des Frères Saint-Jean-de-Dieu, iv. p. 15; — de Robert Sorbon, ii, p. 8; v, p. 7; — de Saint-Aignan, ix, p. 17.

Chapiteau de la rue Saint-Séverin, iv, p. 19; — feuillagé, vii, p. 24.

Charniers du cimetière Saint-Paul, v, p. 4; vi, p. 18, 19

Chateau du duc du Maine, v, p. 36; — de Hautefeuille, vi, p. 10, 20; — de Vaux, vi, p. 20; — de Villers-Cotterets, vi, p. 7.

Chemin de fer de Ceinture, v, p. 38; — métropolitain (Travaux du), vii, p. 23.

Cheminée du salon de l'Impératrice au palais de l'Industrie, ix, p. 9.

Cimetière mérovingien de Saint-Germain-l'Auxerrois, ii, p. 7, 8; — vii, p. 20; viii, p. 6; — de la chapelle du Saint-Père, iv, p. 20, 21; — Saint-André-des-Arts, ii, p. 4; — Saint-Germain-l'Auxerrois, vii, p. 20; — Saint-Médard, v, p. 27; — Saint-Nicolas (Ancien), iii, p. 25; — Saint-Paul, v, p. 4.

Circulaires concernant les fouilles, iii, p. 8, 9; viii, p. 25.

Classement des monuments et souvenirs historiques de Paris, v, p. 22.

Climatologie de Paris, iv, p. 12.

Cloche de Sébastopol à l'église de Plaisance, vii, p. 19.

Colbert, iii, p. 15.

Collection particulière d'antiquités gallo-romaines, i. p. 6.

Collège des Prémontrés, vi, p. 10, 11.

Comité du « Vieux Boulogne », ix, p. 19; — du « Vieux Lyon », ix, p. 19.

Commission du « Vieux Paris » (Arrêté préfectoral instituant la), i, p. 1; — (Motifs de la création de la), i, p. 2, 3; — (Membres de la), i, p. 1, 2; ii, p. 2; — (Constitution de la), i, p. 4; — de permanence, i, p. 4, 5; — 1re Sous-commission, i, p. 4, 5; — 2e Sous-commission, i, p. 4, 5; — 3e Sous-commission, i, p. 4, 5; — (Relations à établir avec les municipalités de la province et de l'étranger par la), ii, p. 4; iii, p. 1; — (Relation avec les corps savants de la), ii. p. 3; — (Budget de la), i, p. 5; ii, p. 4; — (Étiquettes et timbre de la), iv, p. 17; v, p. 13; — (Publication des procès-verbaux de la), i, p. 5; vi, p. 1.

Conduite d'eau (Ancienne), rue Bellefond, viii, p. 4; — (Ancienne) faubourg Poissonnière, viii, p. 4; — des eaux de Belleville, vii, p. 9; — en bois, iv, p. 20.

Congrès de l'art public de Bruxelles, v, p. 19; vi, p. 8; vii, p. 18; viii, p. 1, 2, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19.

Conservation des monuments :

1e Dans diverses municipalités françaises : Bordeaux, Dijon, Lille, iv, p. 9, 10; Nîmes, iv, p. 10; Marseille, Nantes, Orléans, v, p. 14.

2e En Angleterre, v, p. 7, 8, 9, 10, 11, 12.

3e Dans diverses municipalités étrangères : Aix-la-Chapelle, v, p. 14; Amsterdam, v, p. 15; Anvers, iii, p. 12, 13, 14; Athènes, Berlin, v, p. 15; Berne, iv, p. 10; Birmingham, Bradfort, Bruges, iv, p. 10; Bruxelles. v, p. 15; Christiania, Cologne, Dresde, Florence, v, p. 16; Francfort-sur-le-Mein, Gênes, v, p. 17; Genève, iv, p. 10; Glasgow, Liverpool, v, p. 17; Manchester, iv, p. 10; Milan, v, p. 17; Moscou, Munich, Odessa, Palerme, v, p. 18; Varsovie, v, p. 19; Turin, ix, p. 7, 8, 9.

Couesnon (Louis-Victor), v, p. 36.

Cour de Rohan (ou Rouen), ii, p. 4.

Couvent de l'Assomption, v. p. 38; — des Bernardins, iii, p. 16; — des Carmes-Billettes, iv, p. 22; v, p. 21; vii, p. 5; viii, p. 10; — des Célestins, vi, p. 12; des Cordeliers, vi, p. 11.

Crypte de Saint-Méry, viii, p. 24; ix, p. 3.

Cul-de-lampe d'encorbellement, vii, p. 24.

Dalot (Ancien), rue de Jussieu, iv, p. 19.

Dalle tumulaire du cloître des Carmes-Billettes, iv, p. 22; v, p. 21.

Décès de M. Pierron, vii, p. 2.

Delvinez (Jean), échevin, vii, p. 2.

Démission du président de la 2e Sous-commission, vii, p. 4.

Démolitions (Réserves dans les cahiers des charges des), ii, p. 4.

Desprez (Robert), échevin, vii, p. 14.

Dessus de porte, rue de Grenelle, n° 52, vi, p. 14.

Don d'une aquarelle (église Saint-Nicolas-du-Chardonnet), ix, p. 9; d'un dessin à la plume (réfectoire des Bernardins), ix, p. 6; — de deux *ex-libris*, ix, p. 6; — d'un relevé d'architecte (hôtel du Luard), viii, p. 19; — d'un relevé d'architecte (escalier des Célestins), ix, p. 4; — de deux fragments de pierres sculptées, ix, p. 5; — d'ouvrages sur l'histoire de Paris, ii, p. 3; iii, p. 6. — de photographies, ii, p. 3; iii, p. 6, 7, 11, 12; vii, p. 1; viii, p. 9.

Dossiers judiciaires relatifs à des faits historiques, iv, p. 15.

Digitized by Google

Eau trouvée place de la Concorde, IX, p. 17.

Eaux de Belleville, V, p. 24, 25; VII. p. 6, 7, 8, 9;—Louis, V, p. 25; VII, p. 7, 8, 10, 11; — de Ménilmontant, V, p. 24; — du Pré-Saint-Gervais, V, p. 25; VII, p. 7; — de Savies, V, p. 25; — de la Ville, VII, p. 7, 8.

École de médecine (Ancienne), VII, p. 5; — pratique de la Faculté de médecine, IX, p. 9.

Écuries du roi (place des Pyramides), VII, p. 25.

Église des Arts-et-Métiers, II, p. 10; — des Carmélites (rue Chapon), VI, p. 16; — des Célestins, VI, p. 12; — Notre-Dame, III, p. 16; VI. p. 2; VII, p. 5; — de Plaisance, VII, p. 19; IV, p. 19; — de la Visitation, VI, p. 20; — Saint-André-des-Arts, IV, p. 20; — Saint-Benoit (restauration de Perrault), VIII, p. 23; IX, p. 16; — Saint-Étienne-du-Mont, III, p. 16; — Saint-Georges, IX, p. 16; — Saint-Germain-l'Auxerrois, I, p. 3; II, p. 7; — Saint-Germain-des-Prés, III. p. 16; — Saint-Gervais, III, p. 16; — Saint-Hilaire-du-Mont, IX, p. 11; — Saint-Julien-le-Pauvre, III, p. 16, 22; — Saint-Martin-des-Champs, III, p. 16; — Saint-Méry, VIII, p. 24; — Saint-Paul-Saint-Louis, III, p. 16; — Saint-Pierre-de-Montmartre, III, p. 25, 26, 27; V, p. 29, 30, 31; — Saint-Séverin, III, p. 15, 16.

Égout de Turgot, VII, p. 7.

Égouts de la rive gauche (Modification des), IV, p. 17, 18.

Enceinte gallo-romaine de la Cité, I, p. 6, 7, 8; II, p. 1, 2; VIII, p. 25; IX, p. 11, 12; — de Philippe-Auguste, I, p. 3; III, p. 6, 22; IV, p. 11; VI, p. 16, 17; VII, p. 17; IX, p. 12.

Enquête de Colbert sur les pierres employées dans la construction, III, p. 15.

Escalier de l'ancienne caserne des Célestins, VI, p. 12, 13; VII, p. 5; IX p. 3; — rue Galande, n°s 46 et 50, III, p. 22; — rue Galande, n° 57, III, p. 23; — en bois sculpté, rue Réaumur, VI, p. 61.

Étuves de la rue Hautefeuille, VI, p. 10, 20.

Façade Louis XVI, rue d'Anjou, n° 44, VI, p. 22.

Fenêtres, rue de la Harpe n° 35, VIII, p. 27, 28; — rampantes, rue Galande, n° 57, III, p. 22; — Renaissance, place Saint André-des-Arts, n° 11; II, p. 4.

Fiches d'inventaire, II, p. 4; III, p. 1, 19; IV, p. 23; V, p. 24; VI, p. 15.

Foire Saint-Laurent, V, p. 1.

Fontaine de l'impasse de la Poissonnerie, V, p. 33; — des Innocents, III, p. 16; — du Pré-Saint-Gervais, VII, p. 10; — de la prise des eaux du Pré-Saint-Gervais, VII, p. 15; — du square Monge, III, p. 7.

Fontaine (Jean), échevin, VII, p. 14.

Fortifications de Paris, entre le Point-du-Jour et la porte de Pantin, III, p. 6.

Fouilles du chemin de fer d'Orléans, V, p. 33; VII, p. 23; VIII, p. 23; — de la Cité, I, p. 6, 7, 8; II, p. 1, 2, 3; — de l'égout de la rue Chénier, IX, p. 15; — des égouts de la rive gauche, IV, p. 18, 19, 20, 21; — en sous-œuvre au coin de la rue du Bac, IX, p. 14; — du jardin de l'Archevêché, IX, p. 12, 13; — du Métropolitain, IX, p. 17; — des travaux préliminaires du Métropolitain, VII, p. 24, 25; — place de l'École-de-Médecine, VII, p. 20; — place du Panthéon, VI, p. 21; VIII. p. 7; — place du Petit-Pont, VII, p. 21, 22, 23, 25, 26; — du pont Alexandre-III, II, p. 5; — du quartier Saint-Merri, VIII, p. 24; — en recherches dans l'ancien terrain Delalain, VIII, p. 23; IX, p. 13; — rue Caron. V, p. 33; — — rue de la Colombe, IX, p. 12, 13; — rue Lhomond, VII, p. 21; — rue du Pélican, II. p. 8; — rue de la Petite-Truanderie, II, p. 8; — rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, II, p. 3, 7, 8; III, p. 24, 25; VII, p. 20; — rue Saint-Martin, V, p. 33; — rue des Ursins, VIII, p. 24; — de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, VIII, p. 11, 12.

Fragments lapidaires sculptés provenant de l'église Notre-Dame, VI, p. 2; VII, p. 5; — de l'ancien prieuré de Sainte-Catherine, VI, p. 19, 20; — de l'ancien terrain Delalain, VIII, p. 23.

Fresque de Bon Boulogne, aux Célestins, VI, p. 12.

Fronton armorié de la rue de Varenne, n° 11, VII, p. 5; — de l'ancienne caserne des Célestins, VI, p. 12; IX, p. 3, 4, 5.

Galerie souterraine du quai de Gesvres, VII, p. 24; — de la rue de la Bûcherie, IV, p. 19.

Galie (Pierre), échevin, VII, p. 14.

Gare du chemin de fer de l'Ouest (Première), VIII, p. 28.

Gargouilles de l'hôtel de Sens, II, p. 5; IX, p. 10.

Garnier (Charles), architecte, VII, p. 18.

Géoramas du XIV° arrondissement, V, p. 36.

Gibet de Montfaucon, IX, p. 16.

Gilbert à l'Hôtel-Dieu (Le poète), III, p. 22.

Grieu (Gaston de), prévôt des marchands, VII, p. 14.

Grille en fer forgé, rue Saint-Martin, n° 85, IX, p. 18.

Hache en pierre polie, II, p. 6; — (Fragment de), VII, p. 21.

Hachette (Pierre), échevin, VII, p. 15.

Hautefeuille (Château de), VI, p. 10, 20.

Hôpital de la Charité, III, p. 2; IV, p. 15; — des Cliniques, IX, p. 9; — Laënnec, III, p. 2; IV, p. 16; — Saint-Louis, VII, p. 10, 11.

Hospice des Enfants-Trouvés, III, p. 16.

Hôtel d'Amelot de Bizeuil, IX, p. 18; — d'Anglade, I, p. 3; II, p. 1; — Beauvau, III, p. 24; — de Belle-Isle, V, p. 23; — Carnavalet, II, p. 5; — de la chancellerie d'Orléans, V, p. 5; VI, p. 14; VII, p. 5; — de

Digitized by Google

Cluny, III, p. 16; — Colbert, rue Vivienne, nos 8 et 10, V, p. 37; — d'Epernon, IX, p. 18; — des évêques de Châlons, VI, p. 16; — de la rue du Faubourg-Saint-Martin, n° 59, V, p. 37; — de Fécamp, IX, p. 10; — de Fer, VI, p. 16; — Lamoignon, II, p. 5; — de Lauzun, III, p. 1, 23, 24; IV, p. 23; IX, p. 11; — de Lebrun, III, p. 22; VI, p. 8; VII, p. 5; — Lembert, III, p. 23; — du lieutenant du Petit-Châtelet, III, p. 23; — du Luart, IV, p. 16; — de Montholon, IV, p. 2; IX, p. 10; — de Nouvion, VIII, p. 20; — de la Place de Paris, place Vendôme, VIII, p. 28; — de Ranc d'Argouges, V, p. 2; — de Rohan, V, p. 22; IX, p. 19; — de Sens, II, p. 5; IX, p. 10, 11; — de Toulouse. IX, p. 9; — rue de Turenne, n° 1, VIII, p. 26; — rue de Varenne, n° 7, IV, p. 16; — de La Vrillière, IX, p. 9.

Hôtel-Dieu (Bâtiments de l'ancien), III, p. 22.

Hugo (Victor), I, p. 3.

Huost (Antoine), échevin, VII, p. 14.

Imprimerie nationale, IX, p. 9.

Imprimerie Panckouke, II, p. 4.

Inondation de 1740 (Plan de l').

Inscription de la fontaine de la prise des eaux du Pré-Saint-Gervais, VII, p. 15, 16; — de pose de première pierre trouvée rue Saint-Honoré, VIII, p. 5; — du regard de la Lanterne, VII, p. 14; — du regard des Messiers, VII, p. 12; — du regard Saint-Martin, VII, p. 12.

Inscription gothique, rue de Montmorency, n° 51, VI, p. 17.

Inscriptions de l'hôpital de la Charité, III. p. 2; — relatives à l'inondation de 1740, III, p. 2; IV, p. 12.

Inscriptions gallo-romaines, II, p. 2; III, p. 24.

Inscription tumulaire de l'abbé Mandat aux Billettes, VII, p. 5; VIII, p. 10; — de la crypte de Saint-Merry, VIII, p. 24, 25; IX, p. 3.

Inscriptions tumulaires des Incurables, IV, p. 16.

Inventaire des œuvres d'art de l'Assistance publique, III, p. 2, 3; IV, p. 11; V, p. 23; — de la ville de Paris, VIII, p. 19, 20; — des édifices religieux, VII, p. 19, 20; — des richesses de l'art français, VII, p. 2.

Jeton de cuivre du règne de Charles IX, V, p. 33.

Jeu de paume de la Croix-Noire, IX, p. 9.

Lallement (Philippe), échevin. VII, p. 14.

Le Féron (Jérôme), prévôt des marchands, VII, p. 15.

Le Maire (Martin), greffier de la Ville, VII, p. 15.

Lescot (Raymond), échevin, VII, p. 15.

Lettre du directeur de la Compagnie d'Orléans, III, p. 10, 11; — du directeur de la Compagnie de l'Ouest, III, p. 10; — du conducteur subdivisionnaire de la Navigation, III, p. 11.

Le Viste (Antoine). prévôt des marchands, V, p. 5.

Lucarnes Renaissance de la place Saint-André-des-Arts, VII, p. 5.

Magasin de remisage, VII, p. 5, 6; VIII, p. 22; IX, p. 2.

Mahieu de Nanterre, prévôt des marchands, VII, p. 14.

Maison de Brissot. à Chartres, VIII, p. 28; — dite de la reine Blanche, V, p. 27, 28; — dite de Buffon, VI, p. 16; — du clos Payen, V, p. 27; — de Nicolas Flamel, VI, p. 17; IX, p. 10; — du prévôt, V, p. 2; — de Racine, V, p. 2; VI, p. 15; — de la Tour-d'Auvergne, IV, p. 8; V, p. 22; — du XVIe siècle, rue Mondétour, n° 16, V, p. 2; — de style Louis XVI, rue Saint-Jacques, n° 21; — rue des Gobelins, n° 3, V, p. 27; — rue des Gobelins, n° 19, V, p. 27; — rue du Jour, n° 25, VIII, p. 21, 22; — rue Simon-le-Franc, n° 20, VI, p. 17; — de la rue Transnonnain, n° 12, IV, p. 8; — de Pierre et Jean Sarrazin, VI, p. 11, 20.

Mamyneau (Denys), échevin, VII, p. 14.

Mérault (Claude), échevin, VII, p. 14.

Michel de la Grange, échevin, VII, p. 14.

Mire de l'Observatoire, à Montmartre, I, p. 3; IV, p. 12.

Modèles des palais de l'Exposition de 1900 et du pont Alexandre-III, VI, p. 9, 10.

Molière, IX, p. 9.

Monnaies anciennes, I, p. 7; IV, p. 20; VII, p. 25; VIII, p. 8, 9.

Monument de Desaix, VIII, p. 2, 3.

Monuments historiques classés du département de la Seine, III, p. 18, 19; — non classés, IX, p. 9, 10, 11; — parisiens ayant fait partie du musée des monuments français, restés à l'École des beaux-arts, III, p. 20.

Moulage au musée Carnavalet (Atelier de), IV, p. 22, 23; VI, p. 6.

Moulages au château de Villers-Cotterets, V, p. 7.

Moulin de la Pointe, VII, p. 29.

Moulins de la Butte-Chaumont, IX, p. 16.

Mur antique de la Cité (voir : *Enceinte gallo-romaine*); — d'enceinte de Philippe-Auguste (voir : *Enceinte de Philippe-Auguste*).

Musée Carnavalet, III, p. 19; IX, p. 12; — de Cluny (dégagement du), VIII, p. 22; — Dupuytren, IX, p. 9; — de fac-similé aux Arènes, IX, p. 12, 13; — des monuments français, III, p. 20.

Musées de Rome, IX.

Naples (Plan de la ville de), VIII, p. 6.

Neuilly (Étienne de), prévôt des marchands, VII, p. 14.

Noms de rues (Changement des), IV, p. 14.

Numérotage des maisons, IV, p. 11; IX, p. 34.

Digitized by Google

Objets trouvés dans les fouilles (cahier des charges), III, p. 9, 10; — dans les fouilles du pont Alexandre-III, II, p. 5; — dans les sondages du pont au Change, IV, p. 17.

Oratoire (Institution de l'), III, p. 16.

Orsel, peintre, VIII, p. 11.

Palais de l'Industrie (Fronton du), II, p. 10; — de Justice, IV, p. 16; — du Louvre, III, p. 16; — du Luxembourg, III, p. 16; — Royal, IX, p. 9.

Passage Delorme, VIII, p. 22; — à niveau du chemin de fer de l'Ouest (suppression des), VI, p. 21.

Parc de Trétaigne, VII, p. 2.

Pavillon Régence, ruelle des Gobelins, n° 7, V, p. 27; — de surveillance du Marché aux chevaux, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, n° 5, V, p. 27.

Peintures de l'église Notre-Dame-de-Lorette, VIII, p. 10, 11.

Pension Laveur, II, p. 4.

Pierre armoriée trouvée place Saint-André-des-Arts, IV, p. 20; — sculptée des Célestins, boulevard Henri-IV, VI, p. 13.

Pierres employées dans les anciens édifices de Paris (enquête de Colbert), III, p. 15, 16, 17, 18; — sculptées provenant des réparations de l'église Notre Dame, VI, p. 2; VII, p. 5.

Pierre tombale du XV° siècle du couvent des Carmes-Billettes, IV, p. 22; V, p. 21; VII, p. 5.

Pierres tombales de la Charité, IV, p. 16; — du couvent des Cordeliers (Débris de), VII, p. 20.

Pierrées et aqueducs des eaux de Belleville, V, p. 25; VII, p. 9.

Pietre (Germain), procureur de la ville, VII, p. 15.

Place de la Concorde (Fossés de la), IX, p. 17; — Dauphine, I, p. 3; — Vendôme, V, p. 6; — des Victoires, V, p. 6; IX, p. 10; — Saint-André-des-Arts, II, p. 4; V, p. 20.

Plan des expropriations, IV, p. 8; VII, p. 3; — des fontaines de Paris, IV, p. 17; V, p. 22; — de l'hospice des Incurables, III, p. 2; IV, p. 16; — en relief de la place de Grève, aux Invalides, II, p. 10; VI, p. 10; — de Paris de Pierre Bullet, VII, p. 18; — de Verniquet, V, p. 29.

Plaque commémorative de François Blondel, VII, p. 17, 18; — de Georges Farcy, VIII, p. 2; — de Charles Garnier, VII, p. 17, 18; — de La Fontaine, à l'hôtel des Postes, VIII, p. 2.

Plaques indicatrices de noms de rues (Anciennes), VI, p. 16, 17; VIII, p. 3, 21; IX, p. 9.

Plaque de numérotage (Ancienne), VI, p. 16; — du plan de la Bastille, VIII, p. 21.

Pont Alexandre-III, II, p. 5; — Navier, II, p. 5; — Notre-Dame, VII, p. 14.

Portail gothique de la rue de Varenne, n° 16, IV, p. 9, 16; V, p. 7; — de la cour du Dragon, IX, p. 18.

Porte de la Bastille, à Sainte-Pélagie, II, p. 9; IV, p. 16; — de cellule de Mazas, VII, p. 5; — rue Beaubourg, n° 31, VI, p. 16; — rue Béranger, n°s 3 et 5, VIII, p. 26, 27; — rue Croix-des-Petits-Champs, VIII, p. 28; — rue des Gobelins n° 19, VIII, p. 7; — rue Quincampoix, n°s 10, 14, 34, 36, 91, IX, p. 17, 18; — rue de Sévigné, n° 9, VIII, p. 4, 5; — rue de Turenne, n°s 60 et 64, VIII, p. 26; — Renaissance de la salle Rivoli, V, p. 2; — de Buci (substructions), IV, p. 20; — Saint-Bernard, V, p. 34; VIII, p. 23; — Saint-Denis, VII, p. 18; — Saint-Victor, IV, p. 18, 19.

Portefeuille d'architecture, V, p. 37; VII, p. 25, 26, 27, 28, 29; VIII, p. 26: IX, p. 17.

Poteries gallo-romaines (Débris de), IV, p. 19; V, p. 25; VIII, p. 7, 8; — du Moyen-âge et de la Renaissance, II, p. 6; IV, p. 20, 21; — trouvées rue du Louvre, VII, p. 25; — trouvées rue Saint-Honoré, VIII, p. 5.

Poterie d'étain, avec marque de potier, II, p. 6.

Poterne Hideron, VI, p. 16.

Poussepin (Jean), échevin, VII, p. 14; — (Nicolas), échevin, VII, p. 14.

Prieuré de Sainte-Catherine, V, p. 33.

Prison de Mazas, VI, p. 2; — de Sainte-Pélagie (Objets provenant de la), VII, p. 5.

Procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris, V, p. 1, 2, 3; VII, p. 4.

Puisard (Ancien) d'étuviste de la rue Hautefeuille, VI. p. 11.

Puits (Anciens), V, p. 24; — de la rue de l'Ave-Maria, IX, p. 9; — de la rue des Poitevins, n° 11, II, p. 4; — de la rue Secrétan, IX, p. 15.

Quai aux Fleurs, I, p. 6; — Saint-Bernard (Ancien mur du), VI, p. 20.

Quartier Croulebarbe, V, p. 27; — Saint-André-des-Arts (Histoire du), II, p. 3; III, p. 7.

Rampe d'escalier des Célestins, VI, p. 13; IX, p. 4; — impasse Guéménée, n° 8, VIII, p. 23; — de l'ancien Mont-de-piété de la rue Bonaparte, VIII, p. 22; — de la rue du Faubourg-Saint-Antoine, n° 75, VIII, p. 27; — de la rue Galande, n° 57, III, p. 23; — de la rue du Grenier-Saint-Lazare, n° 5, VI, p. 17; — de la rue Pierre-au-Lard, n° 12, VI, p. 17.

Rapport du service de la Navigation, III, p. 11.

Rapports des Sous-commissions, imprimés et distribués d'avance, VIII, p. 26.

Regard Beaufils, VII, p. 10; — de Blanche-Bardou, VII, p. 10; — de Cacheloup, V, p. 25; — des Cascades, VII, p. 10, 13; — de la Chambre-du-Chirurgien, V, p. 26; VII, p. 10; — de la Chambrette, V, p. 10; — du Chaudron, V, p. 13; — Décadaire, VII, p. 10; — des Envierges, VII, p. 10; — des Grandes-Rigoles, VII, p. 10;

Digitized by Google

— de la Lanterne, v, p. 24, 25; vii, p. 10, 13, 14, 16; — Lecouteux, vii, p. 13; — des Marais, vii, p. 13; — des Messiers, vii, p. 10, 12; — des Petites-Rigoles, vii, p. 10; — de la Planchette, vii, p. 10; — de la prise des eaux de Belleville, vii, p. 10; — de la Roquette, vii, p. 12; — de la rue des Couronnes, iii, p. 2, 3; v, p. 24; — Saint-Martin, v, p. 25; vii, p. 10, 11, 12, 16; — des Saussaies, vii, p. 10; — du Trou-Morin, v, p. 25.

Réparation et restauration des anciens édifices en Angleterre, v, p. 7.

Répertoire archéologique des objets trouvés dans le Ve arrondissement, iii, p. 6; iv, p. 10.

Reproductions de vues proposées et adoptées, ii, p. 4, 8, 9; iii, p. 6, 22, 28; iv, p. 16, 17, 21, 22; v, 26, 27, 29, 34, 35, 36, 37, 38; vi, p. 13, 17, 21, 22; vii, p. 16, 19, 29; viii, p. 5, 22; ix, p. 11, 17, 18, 19; — de vues exécutées et acceptées, photographies, iii, p. 27, 28; v, p. 35; vi, p. 21; — d'aquarelles, iii. p. 28; iv, p. 21; v, p. 35; vi, p. 21; vii, p. 30; viii, p. 25, 26; ix, p. 17; — de peintures, iv, p. 21; v, p. 35; viii, p. 25, 26; — de relevés d'architecte, viii, p. 4; ix, p. 4.

Réservoir du boulevard des Batignolles, dit réservoir Monceau, iii, p. 10, 28; — du Calvaire, vii, p. 7; — de l'hôpital Saint-Louis, vii, p. 7.

Rigole de l'aqueduc romain d'Arcueil, vii, p. 21.

Rue de l'Arbre-Sec, n° 52, viii, p. 27; — des Archives, i, p. 3; — d'Arras, iii, p. 6, 22; — Beaubourg, vi, p. 15, 16; — Bolivar, ix, p. 16; — des Cascades, vii, p. 11, 16; — Chanoinesse, i, p. 6; — des Chantiers, iii, p. 22; — du Cloître-Notre-Dame, i, p. 6; — de Clovis, i, p. 3; — des Cordeliers, vi, p. 10; — Cortot, vii, p. 19; — Danton, ii, p. 4; — des Fossés-Saint-Jacques, i, p. 6; — du Grenier-Saint-Lazare, vi, p. 16; — Hautefeuille, vi, p. 10; — Mazet n° 5, ii, p. 4; — des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, vii, p. 20; — des Poitevins, ii, p. 4; — de Savies, vii, p. 11, 16; — Transnonnain, iv, p. 8; vi, p. 16; — Visconti, v, p. 2.

Saint-Pierre de Morron, vi, p. 12.

Salon Louis XVI, vi, p. 16.

Santeuil (le poète), viii, p. 12, 13.

Sceau de l'Hôtel-Dieu, v, p. 3; vi, p. 14.

Secrétaires de la Commission proposés au titre de membres titulaires, viii, p. 1.

Sépulture de Fouquet, vi, p. 20, 21; — du diacre Pâris, v, p. 27; — de Santeuil, viii, p. 12, 13; — du Masque de fer, v, p. 4.

Sépultures de la cour de l'École des beaux-arts, iii, p. 20.

Sequeville (Simon de), bourgeois, vii, p. 15.

Serrure du regard du Marais, vii, p. 13, 15; viii, p. 10.

Servitudes relatives à l'aspect des voies et places publiques, v, p. 6.

Société archéologique de Bruxelles, iv, p. 2; vii, p. 19.

Sondages des berges de la rive gauche de la Seine, ix, p. 14.

Sources du Nord, v, p. 24.

Sources de la Seine (Monument des), iii, p. 28.

Square du musée de Cluny, vii, p. 29.

Statue du général Desaix, i, p. 3.

Statuette antique de Vénus, i, p. 6; iii, p. 6.

Tableau de Restout, viii, p. 13.

Teinturiers du Petit-Pont, vii, p. 26.

Théâtre Doyen, vi, p. 16; — du jeu de paume de la Croix noire, ix, p. 9; — de Nicolet, v, p. 1.

Technicien chargé de l'inspection des fouilles au point de vue géologique, ix, p. 13.

Thermes de Julien, iii, p. 16.

Tombe du général Hullin, viii, p. 28.

Tombeau des Valois à Saint-Denis, iii, p. 16.

Tour de Dagobert, x, p. 10; de Jean-Sans-Peur, ii, p. 9; iv, p. 8; vi, p. 5, 6; vii, p. 4; viii, p. 5; — Saint-Jacques-de-la-Boucherie, iii, p. 16.

Tourelle de la rue Hautefeuille, ix, p. 10; — de la rue Vieille-du-Temple, ii, p. 5; — sur trompe du Palais de justice, vi, p. 22.

Tournelle (La), viii, p. 23.

Tracé sur le sol de la Bastille, viii, p. 20; — de l'enceinte de Philippe-Auguste, vii, p. 17; viii, p. 20, 21; — de l'enceinte de Charles V, vii, p. 17; viii, p. 20; — du vieux Louvre, viii, p. 20.

Travaux préliminaires du Métropolitain, vii, p. 23, 24.

Tuyau de poterie du regard de la Roquette, vii, p. 15; viii, p. 10.

Vellefaux (Claude), architecte, vii, p. 10.

Vestibule, rue des Archives, n° 81, viii, p. 27.

Vigne de Racine, vi, p. 15.

Vitraux (Réparation des), ix, p. 2; — de Saint-Étienne-du-Mont, iv, p. 3; v, p. 3; — de Saint-Eustache, iv, p. 6; — de Saint-Gervais, iii, p. 5; — de Saint-Germain-l'Auxerrois, iii, p. 3, 4; v, p. 5; vii, p. 16; — de Saint-Médard, iii, p. 4; vi, p. 7, 8; vii, p. 5; — de Saint-Merri, iii, p. 4; — de Saint-Séverin, iii, p. 4; vi, p. 7, 8; — de Saint-Sulpice, ix, p. 1, 2; — de la Sainte-Chapelle, iv, p. 7; vi, p. 3; — de Notre-Dame, iv, p. 7; vi, p. 3; vii, p. 4.

Voies romaines (Commission des), ii, p. 10.

Voirie (Opérations de), iii, p. 3; iv, p. 12, 13, 14; — de Montfaucon, ix, p. 16.

Vues de l'ancienne seigneurie de Clichy, iii, p. 7.

Digitized by Google

798. — Imprimerie municipale, Hôtel de Ville. — 1899.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google